



ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE I - MISE À JOUR

**Emprise projetée du futur poste
Jean-Jacques Archambault
Région de Lanaudière (Québec)**

Le 27 mars 2025

Dossier HDS-9000-3

Contrat Hydro-Québec : 4600033878

Commande Hydro-Québec : 4513168021



**Hudon Desbiens St-Germain
Environnement inc.**

640, rue Saint-Paul Ouest, Bureau 100
Montréal (Québec) H3C 1L9

Tél.: (514) 398-0553 | Fax: (514) 398-0554

info@hdsenv.com | www.hdsenv.com

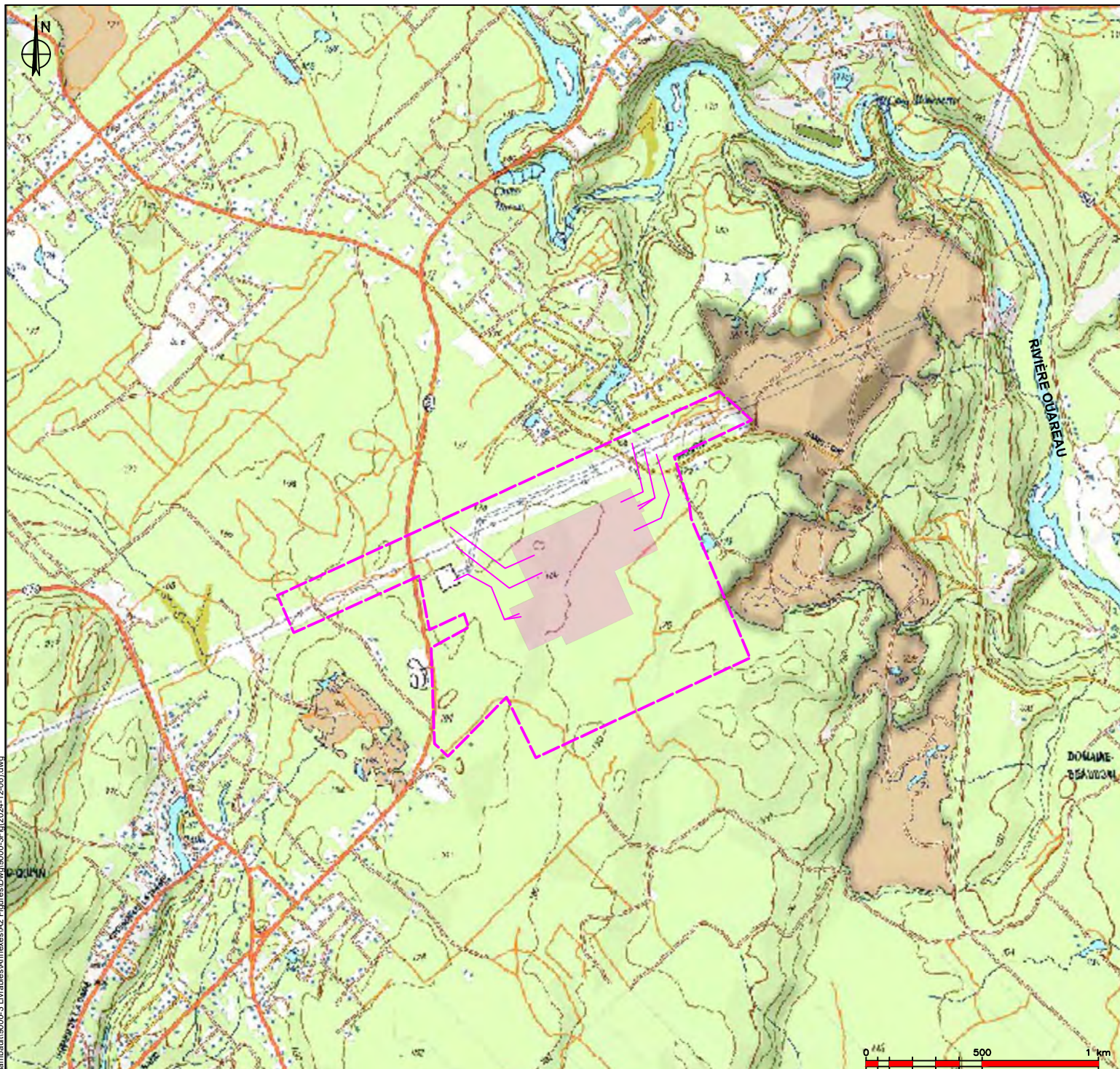
RÉSUMÉ

Une mise à jour de l'évaluation environnementale de site (ÉES) Phase I a été réalisée pour Hydro-Québec dans l'emprise projetée du futur poste électrique Jean-Jacques Archambault couvrant une trentaine de lots dans la région de Lanaudière (Québec). Le futur poste électrique serait raccordé au réseau principal à 735 kV et alimenterait le réseau régional à 120 kV en complément au poste électrique Magnan existant.

Une ÉES Phase I avait été initialement complétée au mois de février 2023 sur la base des informations historiques disponibles, sans effectuer de visites des lieux (seulement une reconnaissance à distance à partir des voies publiques), d'entrevues ou de demandes d'accès à l'information (DAI). À des fins d'acquisition par Hydro-Québec des terrains visés, des ÉES Phase I ont ensuite été réalisées sur seize (16) groupes de lots, la plupart avec l'autorisation des propriétaires, permettant d'effectuer des visites des lieux, des entrevues et des DAI. La présente mise à jour vise à intégrer les constatations découlant des études antérieures en question et à compléter les démarches encore requises sur certains lots afin de produire un rapport d'étude selon les recommandations applicables du nouveau *Guide de caractérisation des terrains* (2024).

Au terme de cette mise à jour de l'ÉES Phase I, des risques de contamination ont été identifiés aux endroits précisés au tableau joint au présent résumé. Un modèle conceptuel décrivant les sources anticipées des contaminants potentiels ainsi que les milieux et les récepteurs susceptibles d'être affectés est également joint au présent résumé. À cette étape, la réalisation d'une ÉES Phase II, au sens de la norme CSA Z769-00 et du *Guide de caractérisation des terrains* (2024), couvrant l'ensemble de l'emprise projetée du futur poste électrique Jean-Jacques Archambault n'est pas recommandée. Des travaux ciblés de caractérisation environnementale seront utiles seulement dans les secteurs où des enjeux environnementaux significatifs ont été identifiés et où des travaux d'aménagement seront réalisés.

Certaines des infrastructures projetées par Hydro-Québec (lignes électriques et poste de transformation électrique) pouvant empiéter au niveau de milieux humides ou hydriques, une évaluation écologique est recommandée afin de confirmer la présence de tels milieux dans les secteurs visés et d'évaluer, le cas échéant, si des autorisations (ministérielles ou autres) devront être obtenues avant d'entreprendre des travaux d'aménagement.



LÉGENDE

- LIMITE APPROXIMATIVE DE L'AIRE ÉTUDIÉE
- EMPRISE DU FUTUR POSTE ÉLECTRIQUE ARCHAMBAULT

RÉFÉRENCES

FONDS DE CARTE : GOOGLE EARTH PRO, OPENSTREETMAP, IMAGERIE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, BDTQ 1/20 000, BNDT 1/250 000, RCan 2007.
SOURCES : ESRI, GEOEYE, EARTHSTAR GEOGRAPHICS, CNES/AIRBUS DS, LANDSAT/COPERNICUS, MAXAR TECHNOLOGIES, RAPIDEYE AG.
DONNÉES : MERN QUÉBEC : AQRÉSEAU+ ET INFOLOT, MRNF QUÉBEC : IMAGERIE AÉRIENNE DE DONNÉES OUVERTES, MELCCFP QUÉBEC : RÉPERTOIRE DES TERRAINS CONTAMINÉS, GRHQ, CMHPQ 2019.

CLIENT
HYDRO-QUÉBEC

PROJET
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE I
Emprise projetée du futur poste Archambault, MRC de Montcalm, Qc

TITRE
CARTE TOPOGRAPHIQUE



Dessiné par : H. RAKOTOMALALA

Vérifié par : B. WELFRINGER

Validé par : R. ST-GERMAIN

PROJET No.
9000-3

VERSION

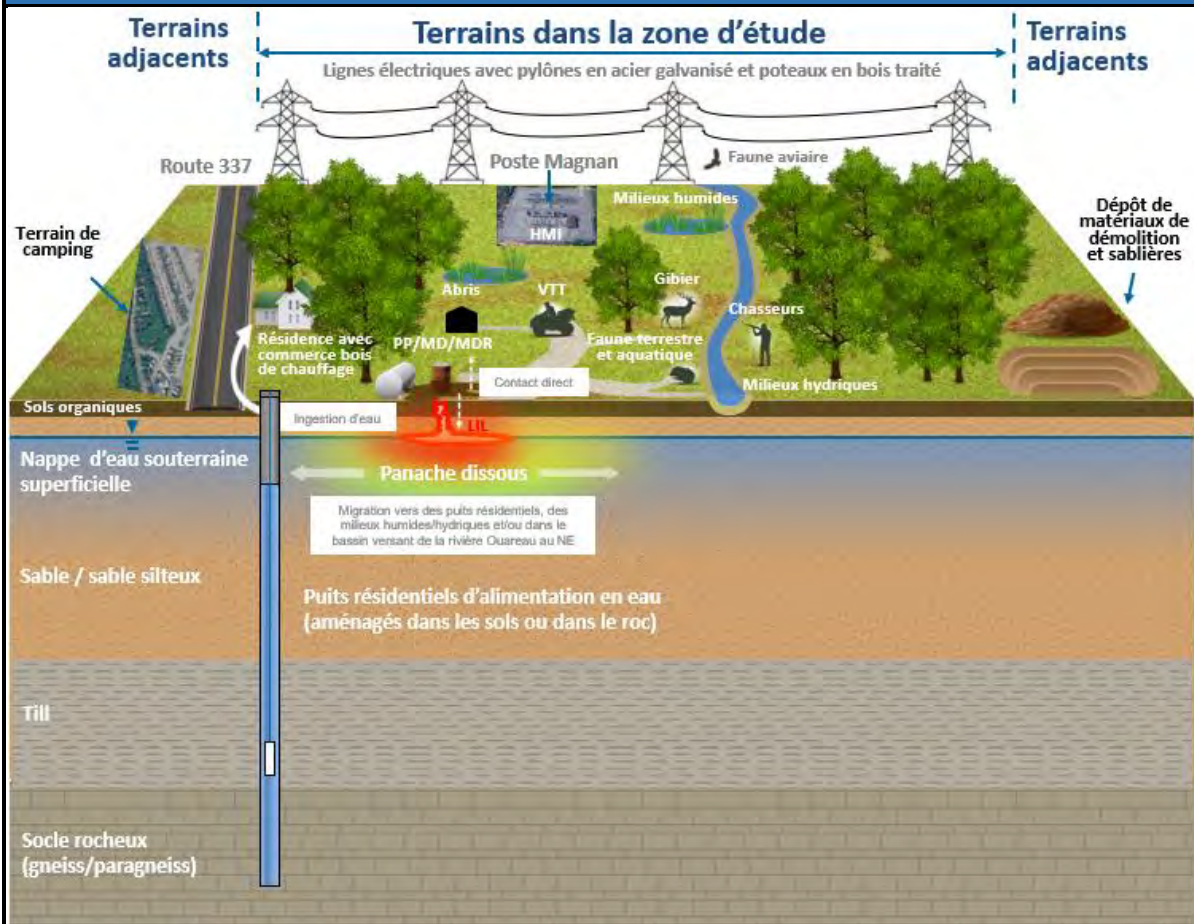
DATE
2025-03-12

ÉCHELLE
INDIQUÉE

ANNEXE
1

Sources potentielles de contamination	Niveau de risque	Contaminants potentiels
Terrains à l'étude		
1. Poste électrique Magnan Fuite d'équipements électriques contenant des huiles minérales isolantes (HMI). Lixiviation du zinc ou contamination aéroportée de fragments contenant du zinc à partir des structures en acier galvanisé.	Faible	Hydrocarbures pétroliers (HP) C ₁₀ -C ₅₀ , biphényles polychlorés (BPC) et zinc
2. Lignes de transport électrique à haute tension Lixiviation du zinc ou contamination aéroportée de fragments contenant du zinc à partir des structures en acier galvanisé. Lessivage des poteaux en bois traité aux pentachlorophénols (PCP).	Faible	PCP et zinc
3. Lots majoritairement boisés et vacants Entreposage et/ou utilisation possible de produits pétroliers (PP) ou de matières dangereuses (MD) et/ou génération potentielle de matières dangereuses résiduelles (MDR).	Faible	HP C ₁₀ -C ₅₀ , hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), composés organiques volatils (COV) et métaux.
Terrains environnants		
4. Résidence avec commerce de bois de chauffage (ouest) Entreposage et/ou utilisation potentielle de PP/MD et/ou génération potentielle de MDR.	Faible	HP C ₁₀ -C ₅₀ , HAP, COV et métaux.
5. Terrain de camping (ouest) Entreposage et/ou utilisation potentielle de PP/MD et/ou génération potentielle de MDR.	Faible	
6. Sablière et dépôt de matériaux de démolition (est) Entreposage et/ou utilisation potentielle de PP/MD et/ou génération potentielle de MDR.	Faible	

Schéma du modèle conceptuel



Description qualitative du modèle conceptuel

Les terrains dans l'emprise du futur poste électrique Jean-Jacques Archambault sont largement boisés et vacants, sans bâtiment permanent. Sur certains lots, on retrouve des roulottes, des cabanes, des abris et/ou des conteneurs en lien avec des activités de coupe de bois, d'acériculture, de chasse et d'utilisation de véhicules tout-terrain (VTT) ou de motoneiges occasionnant de faibles risques de contamination reliés à la présence potentielle de PP/MD/MDR. Sur le lot occupé par le poste Magnan, un faible risque de contamination est associé aux fuites accidentelles de HMI à partir des équipements électriques dont les eaux des bassins de récupération sont dirigées vers un séparateur. Ces contaminants sont mobiles et peuvent affecter la qualité des dépôts perméables de sable qu'on retrouve en surface, avec des risques de contact direct pour les usagers des lieux, d'impacts sur la nappe d'eau souterraine superficielle et par endroit sur des milieux humides/hydriques. En cas de déversement, des liquides immiscibles légers (LIL) à la surface de l'eau souterraine et des phases dissoutes de contaminants pourraient migrer vers des puits résidentiels d'alimentation en eau, avec un risque d'ingestion, et/ou s'écouler dans le bassin versant de la rivière Ouareau au nord-est, avec un risque de résurgence dans des milieux humides/hydriques et des impacts potentiels au niveau de la flore et/ou de la faune. Sur le lot occupé par le poste Magnan et dans les emprises de lignes électriques à haute tension, il y a de faibles risques de contamination en zinc des sols superficiels à partir des structures en acier galvanisé. Les impacts appréhendés sont locaux, avec un risque limité de contamination des milieux humides/hydriques environnants et/ou de l'eau souterraine.

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE I - MISE À JOUR
Emprise projetée du futur poste Jean-Jacques Archambault
Région de Lanaudière (Québec)

Sommaire des données retenues pour le développement du modèle conceptuel		
Composantes du modèle		Informations considérées
Informations générales	Localisation	Lots étudiés couvrant ~ 1 725 747 m ² , largement boisés et vacants, sans bâtiment permanent ou adresse civique, sauf poste électrique Magnan (4002, route 337, Ste-Julienne).
	Usage et zonage	Lots étudiés zonés résidentiel/public utilisés pour coupe de bois, acériculture, chasse et usage de véhicules récréatifs (VTT/motoneiges). Certains lots avec emprises de lignes électriques à haute tension depuis le début des années '70 et poste Magnan aménagé depuis 1987. Terrains environnants zonés résidentiel/public/conservation/récréotouristique occupés par camping, bâtiments résidentiels, commerciaux et industriels, dépôt de matériaux de démolition et sablières.
	Sources potentielles de contamination	Poste Magnan : équipements électriques contenant des HMI et supports en acier galvanisé (zinc). Emprise des lignes électriques à haute tension : pylônes en acier galvanisé (zinc) et poteaux en bois traité (PCP). Certains lots avec réservoirs hors sol de carburants (essence/diesel), réservoirs semi-vrac (<i>Tote Tanks</i>), barils et contenants de PP/MD/MDR.
	Récepteurs potentiels et voies d'exposition	Sols : contact direct par usagers, faune et flore environnante. Eau souterraine : puits d'alimentation en eau potable (bâtiment résidentiel adjacent à l'ouest), milieux humides et hydriques sur les lots étudiés et les terrains environnants dans le bassin versant de la rivière Ouareau.
	Topographie et surface	Terrains relativement plats en pente légère vers le nord-est, largement boisés et vacants, avec quelques secteurs défrichés occupés par des roulottes, cabanes, abris et conteneurs, des chemins d'accès et des sentiers.
	Critères applicables	Sols : critères B en raison du zonage mixte résidentiel Eau souterraine : critères RES et EC
	Géologie	Sable/till reposant sur roc (gneiss/paragneiss).
	Hydrogéologie	Eau souterraine s'écoulant vers le nord-est.
Sols	Caractéristiques	Poste Magnan : contamination possible en HP C ₁₀ -C ₅₀ , BPC et zinc. Lignes électriques : contamination possible en zinc. Secteurs avec PP/MD/MDR : contamination possible en HP C ₁₀ -C ₅₀ , HAP, COV, métaux.
	Localisation	Teneurs en toluène (plage A-B) dans secteur défriché près du poste Magnan et secteur boisé sur le lot 4 080 186.
LIL	Caractéristiques	LIL possibles en lien avec HMI/PP/solvants.
	Localisation	Pas de contamination observée/rapportée.
LID	Caractéristiques	Pas de contaminants suspectés.
	Localisation	Pas de contamination observée/rapportée.
Eau souterraine	Caractéristiques	Contamination possible en lien avec HMI/PP/MD/MDR.
	Localisation	Pas de contamination observée/rapportée.
Air (vapeurs)	Caractéristiques	Vapeurs possibles en lien avec PP/solvants.
	Localisation	Pas de contamination observée/rapportée.
Eau surface	Caractéristiques	Contamination possible en lien avec HMI/PP/MD/MDR.
	Localisation	Pas de contamination observée/rapportée.
Sédiments	Caractéristiques	Contamination possible en lien avec HMI/PP/MD/MDR.
	Localisation	Pas de contamination observée/rapportée.
Réhabilitation		s/o

TABLE DES MATIÈRES	Page
1.0 INTRODUCTION	1
1.1 Mandat, enjeux et objectifs	1
1.2 Portée et approche	2
1.3 Contenu du rapport et limites de l'étude	2
2.0 DESCRIPTION DU SITE	5
2.1 Terrains étudiés	5
2.2 Terrains environnants	12
3.0 GÉOLOGIE, HYDROGÉOLOGIE ET HYDROLOGIE.....	13
3.1 Géologie	13
3.2 Hydrogéologie.....	13
3.3 Hydrologie.....	14
4.0 DESCRIPTION ÉCOLOGIQUE	15
5.0 RECHERCHE DOCUMENTAIRE (HISTORIQUE).....	16
5.1 Titres de propriété	16
5.2 Photographies aériennes et satellitaires.....	16
5.3 Plans historiques.....	16
5.4 Dossiers d'assurance.....	16
5.5 Annuaires industriels et commerciaux.....	19
5.6 Dossiers des organismes publics	19
5.7 Répertoires sur les terrains contaminés	20
5.8 Sommaire des informations historiques	21
6.0 ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES ANTÉRIEURES	23
7.0 VISITE DES LIEUX	25
7.1 Sources énergétiques	26
7.2 Matières dangereuses / résiduelles.....	26
7.3 Rejets aqueux et atmosphériques.....	27
7.4 Remblais et indices de contamination	27
7.5 Substances contrôlées.....	27
7.6 Nuisances	27
8.0 ENTREVUES.....	28
9.0 INTERPRÉTATION ET MODÈLE CONCEPTUEL	30
10.0 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	34
RÉFÉRENCES.....	36

TABLEAUX	Page
Tableau 1. Sources d'information accessibles.....	3
Tableau 2. Observations à partir des photographies aériennes ou satellitaires	17
Tableau 3. Observations à partir des plans historiques	18
Tableau 4. Sommaire des activités historiques.....	22
Tableau 5. Secteurs de contamination connue ou potentielle	30
Tableau 6. Risques de contamination identifiés.....	34

ANNEXES

Annexe 1. Carte topographique
Annexe 2. Figures
1. Localisation du site
2. Plan du site
3. Cartographie des lots dans l'aire d'étude
4. Cartographie sommaire des milieux humides dans l'aire d'étude
5. Zones à risques
Annexe 3. Photographies du terrain
Annexe 4. Photographies aériennes et satellitaires
Annexe 5. Plans historiques
Annexe 6. Demandes d'accès à l'information
Annexe 7. Études antérieures
Annexe 8. Autres documents
8.1 Documents de propriété
8.2 Répertoires publics
8.3 Tableau de contrôle
Annexe 9. Limitations et exonération de responsabilité

ACRONYMES

ACC	Arséniate de cuivre chromaté
BAnQ	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
BPC	Biphényles polychlorés
CDPNQ	Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec
COV	Composés organiques volatils
D&F	Dioxines & furanes
ÉES	Évaluation environnementale de site
Guide de caractérisation	Guide de caractérisation des terrains
Guide d'intervention	Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés
HAM	Hydrocarbures aromatiques monocycliques
HAP	Hydrocarbures aromatiques polycycliques
HMI	Huiles minérales isolantes
HP C₁₀-C₅₀	Hydrocarbures pétroliers C ₁₀ -C ₅₀
HAC / HHT	Hydrocarbures aliphatiques chlorés / Hydrocarbures halogénés totaux
LIL	Liquide immiscible léger
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MD / MDR	Matières dangereuses / Matières dangereuses résiduelles
MINISTÈRE	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et ses dénominations antérieures
MR / MRND	Matières résiduelles / Matières résiduelles non dangereuses
PCP	Pentachlorophénols
PP	Produits pétroliers
RBQ	Régie du bâtiment du Québec
RMD	Règlement sur les matières dangereuses
RPRT	Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains
RTC	Répertoire des terrains contaminés
RDSRI	Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels
SCIAN	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord
SIGÉOM	Système d'information géominière
SIH	Système d'information hydrogéologique

PARTICIPANTS

Hydro-Québec

Dominique Boivin Ingénieure-chimiste

Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc.

Richard St-Germain Directeur de projet

Bruno Welfringer Chargé de projet

Jean-François Raoult Chargé de projet

Mounir Dahrib Professionnel en environnement

Henintsoa Rakotomalala Professionnelle en environnement
et infographie

1.0 INTRODUCTION

1.1 Mandat, enjeux et objectifs

Les services de Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. (HDS Environnement) ont été initialement retenus par Hydro-Québec le 14 décembre 2022 afin de réaliser une première évaluation environnementale de site (ÉES) Phase I dans l'emprise projetée du futur poste électrique Jean-Jacques Archambault sur le territoire de la municipalité régionale de comté (MRC de Montcalm dans la région de Lanaudière (Québec). Selon Hydro-Québec, la construction d'un nouveau poste électrique est nécessaire en vue d'apporter une nouvelle source d'alimentation et de répondre aux besoins en électricité de la région. Le futur poste électrique serait raccordé au réseau principal à 735 kV et alimenterait le réseau régional à 120 kV en complément au poste Magnan existant.

Cette première étude a été initiée sur une base volontaire, non en application de la section IV du chapitre IV la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) et/ou du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (RPRT)¹. L'étude a été finalisée en février 2023 sur la base des informations historiques disponibles, sans effectuer de visites des lieux (uniquement une reconnaissance à distance à partir des voies publiques), d'entrevues ou de demandes d'accès à l'information (DAI) auprès des organismes publics. À des fins d'acquisition des terrains visés par Hydro-Québec, des ÉES Phase I détaillées ont été complétées en 2024 sur seize (16) groupes de lots, la plupart avec l'autorisation des propriétaires concernés, permettant des visites des lieux, des entrevues et des DAI.

Les services de HDS Environnement ont de nouveau été retenus par Hydro-Québec le 20 novembre 2024 afin de mettre à jour l'ÉES Phase I de février 2023, visant à intégrer les constatations pertinentes des seize (16) rapports d'étude complétés sur chaque groupe de lots et à compléter les démarches requises sur certains lots (revue des documents, visites, entrevues et/ou DAI) afin de produire un rapport d'étude rencontrant les prescriptions applicables du nouveau *Guide de caractérisation des terrains* (2024).

L'objet principal d'une ÉES Phase I est d'identifier la contamination réelle ou potentielle reliée aux installations ou activités anciennes ou existantes pouvant affecter la qualité des sols et de l'eau souterraine sur les propriétés concernées. Une telle étude implique l'évaluation et la documentation des constatations découlant d'une revue des dossiers accessibles, d'une visite des lieux et d'entrevues avec des personnes familières avec les lieux. Elle cherche à réduire, sans pouvoir les éliminer complètement, les incertitudes liées aux responsabilités potentielles à l'égard des aspects environnementaux et à établir les bases, le cas échéant, d'une évaluation additionnelle du site.

¹ Voir le *Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains* (le *Guide d'intervention*) pour plus de détails sur les procédures applicables à la gestion des terrains contaminés au Québec.

1.2 Portée et approche

La portée de l'étude est fondée principalement sur la norme canadienne CSA Z768-01 (*Évaluation environnementale de site, Phase I*), le *Guide de caractérisation des terrains* révisé en 2024 par le MINISTÈRE (désignant l'actuel ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec [MELCCFP] et ses dénominations antérieures) et notre offre de services professionnels (HDS Environnement, 12 novembre 2024) acceptée par Hydro-Québec le 20 novembre 2024.

Les constatations consignées dans ce rapport reposent sur des opinions professionnelles factuelles et objectives s'appuyant sur diverses sources d'information, incluant :

- une revue des documents historiques disponibles (certificat de localisation, titres de propriété, photographies aériennes et satellitaires, plans historiques, dossiers d'assurance, registres publics, réponses aux demandes d'accès à l'information auprès des organismes publics potentiellement concernés, etc.);
- des visites de reconnaissance des lots étudiés et des propriétés adjacentes (à partir de points d'observation publics);
- des entrevues réalisées, dans la mesure du possible, avec des personnes familières avec les lieux lors des visites des lieux ou par téléphone.

Une liste des sources accessibles d'information est présentée au tableau 1.

1.3 Contenu du rapport et limites de l'étude

Outre la présente introduction, ce rapport d'étude comprend les éléments suivants :

- Section 2 : Description du terrain à l'étude et des propriétés environnantes;
- Section 3 : Caractéristiques géologiques, hydrogéologiques et hydrologiques;
- Section 4 : Description écologique;
- Section 5 : Recherche documentaire (historique);
- Section 6 : Études environnementales antérieures;
- Section 7 : Visite des lieux;
- Section 8 : Entrevues;
- Section 9 : Interprétation des résultats et modèle conceptuel de contamination;
- Section 10 : Conclusions et recommandations;
- Références.

Tableau 1. Sources d'information accessibles

SOURCES D'INFORMATION	
Documents relatifs à la propriété	
Certificat de localisation/plan d'aménagement actuel du terrain	☐
Registre foncier	
➤ Avis de contamination/décontamination/restriction d'usages	☒
➤ Chaîne des titres de propriété	☒
Dossiers du client	
➤ Études environnementales antérieures	☒
➤ Plans (bâtiments, réservoirs, infrastructures, procédés, etc.)	☐
➤ Registres (matières premières, matières dangereuses, déversements, etc.)	☐
Documents historiques	
Cartes topographiques/cadastrales	☒
Dossiers d'assurance	☐
Plans d'utilisation des sols	☐
Photographies aériennes	☒
Répertoires industriels et commerciaux (ex.: annuaires Lovell)	☐
Dossiers des organismes publics	
Environnement et Changement climatique Canada	
➤ Demande d'accès à l'information	☒
Énergir (date de branchement au réseau de gaz naturel)	☐
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques de la Faune et des Parcs du Québec	
➤ Demande d'accès à l'information	☒
➤ Répertoires sur les terrains contaminés / dépôts de sols et résidus industriels	☒
➤ Système d'information hydrogéologique	☒
Municipalité/arrondissement	
➤ Demande d'accès à l'information	☒
➤ Cartes et plans (zonage, schéma d'aménagement, urbanisme, etc.)	☒
➤ Listes de terrains contaminés	☒
Régie du Bâtiment du Québec	
➤ Demande d'accès à l'information	☐
➤ Répertoire des sites d'équipements pétroliers	☒
Secrétariat du conseil du trésor du Canada	
➤ Inventaire des sites fédéraux contaminés	☒
Autres sources d'information	
Études régionales (géologiques, hydrogéologiques, etc.)	☒
Entrevues avec des personnes familières avec les lieux	☒
Visite avec photographies des lieux	☒
Autres :	☐

Aucune forme de caractérisation intrusive (sondage, analyse d'échantillon, etc.) n'a été réalisée aux fins du présent mandat suivant les pratiques usuelles d'une ÉES Phase I. Par conséquent, cette étude ne peut être considérée comme fournissant une évaluation définitive du degré de contamination des propriétés à l'étude.

Le tableau de contrôle du MINISTÈRE applicables aux ÉES Phase I a été complété, signé et inséré à l'annexe 8.3. Compte tenu de la grande superficie des terrains et de leur nature largement boisée, les visites de reconnaissance des lieux ont été sommaires et se sont limitées aux chemins d'accès, aux principaux sentiers et aux secteurs défrichés montrant des indices d'activités anthropiques. Les visites ont été effectuées en majorité aux mois d'avril et d'août 2024, sans autre limitation particulière. Des visites de certains lots ont toutefois été réalisées en décembre 2024 alors qu'il y avait un couvert de neige au sol limitant les possibilités d'observation ou des accumulations importantes d'eau restreignant les possibilités d'accès sécuritaire en conditions hivernales.

Les conclusions et recommandations formulées dans ce rapport sont fondées sur des opinions professionnelles exprimées dans le contexte spécifique du mandat octroyé par Hydro-Québec. HDS Environnement n'assume aucune responsabilité éventuelle pour toute utilisation de ce rapport dans un autre contexte ou par d'autres parties, à moins d'avoir été informée expressément au préalable et d'avoir accepté une telle utilisation du rapport (voir le détail des limitations et de l'exonération de responsabilité à l'annexe 9).

2.0 DESCRIPTION DU SITE

2.1 Terrains étudiés

On retrouve une trentaine de lots dans la zone d'étude comprenant l'emprise projetée du futur poste électrique Jean-Jacques Archambault localisée au sud-ouest de l'intersection de la route 337 et de la montée Hamilton dans la municipalité de Sainte-Julienne, région de Lanaudière (Québec). Certains lots initiaux ont été subdivisés et renumérotés pendant la réalisation des études à des fins d'acquisition par Hydro-Québec. Le statut des études antérieures et les actions requises pour leur mise à jour sont précisés ci-dessous.

N° lot initiaux	Statut des études	Actions requises pour la mise à jour des études
3 440 641	ÉES Phase I préliminaire (2022) ÉES PH1 détaillées (2024)	Réviser et intégrer les constatations dans la présente mise à jour.
3 440 644		
4 080 184		
4 609 709		
4 080 185		
4 082 849		
4 080 163		
4 080 186		
4 080 187		
4 082 850		
4 082 851		
4 080 176		
4 080 161		
4 080 162		
4 080 164		
4 080 165		
4 080 175		
4 305 281		
4 080 177		
6 473 270		
3 440 643	ÉES Phase I préliminaire (2022) sans visite, entrevue et/ou DAI	L'acquisition du lot n'est plus envisagée.
4 080 157		Compléter les démarches et intégrer les constatations dans la présente mise à jour.
3 440 642	Aucune ÉES Phase I réalisée	Compléter les démarches et intégrer les constatations dans la présente mise à jour
5 861 059		
3 440 646	Aucune ÉES Phase I réalisée	Aucune ÉES Phase I n'est requise. Ces lots sont situés dans la zone d'étude, mais demeureront vacants, sans travaux d'aménagement prévus par Hydro-Québec.
4 080 158		
4 080 159		
4 080 160		
4 305 188	Aucune ÉES Phase I réalisée	Compléter les démarches et intégrer les constatations dans la présente mise à jour.
4 080 207		

Les principales informations relatives aux vingt-quatre (24) lots ou parties de lots couverts par la présente étude et regroupés selon leurs propriétaires sont résumées ci-après.

Groupe	1	2	3
Adresse	Aucune	Aucune	Aucune
Latitude - Longitude DEG.DEC.NAD83	46.015853° -73.711297°	46.017796° -73.705440°	46.016719° -73.703480°
N° lots actuels [N° lot initiaux] Cadastre du Québec (anciens lots)	3 440 641 3 440 644 (719-20P, 727P)	4 080 184 4 609 709 (729, 733-36P)	4 082 849 6 650 304 [subdivision 4 080 185] 6 650 305 [subdivision 4 080 163] (604, 730, 738P)
Dernier propriétaire (avant Hydro-Québec)	Restaurant Mike-Dog	Gilles Venne	Pierre Pichette
Locataire	s.o.	s.o.	s.o.
Nom entreprise	s.o.	s.o.	s.o.
Usage actuel	Coupe de bois, chasse, VTT-motoneiges, emprise de lignes électrique	Coupe de bois, chasse, VTT-motoneiges, emprise de lignes électriques	Coupe de bois, chasse, VTT-motoneiges, emprise de lignes électriques
Usage futur	Futur poste électrique J-J. Archambault	Futur poste électrique J-J. Archambault	Futur poste électrique J-J. Archambault
Zonage (usages autorisés)	CN4-18 (résidentiel/public)	CN4-18 (résidentiel/public)	CN4-18/30 (résidentiel/public)
Superficie	260 597 m ²	82 446,7 m ²	121 789,2 m ²
Description terrain	Relativement plat, forme irrégulière, majoritairement boisé et vacant	Relativement plat, forme irrégulière, majoritairement boisé et vacant	Relativement plat, forme irrégulière, majoritairement boisé et vacant
Bâtiments actuels (antérieurs)	Roulottes, cabanes, abris et conteneurs	Cabanes et abris	Cabane et abris
Activités actuelles	Coupe de bois, chasse, activités récréatives, réservoirs carburants et entreposage	Coupe de bois, acériculture, chasse et activités récréatives	Coupe de bois, acériculture, chasse, activités récréatives et entreposage
Date construction	n.d.	n.d.	n.d.
Date agrandissement	s.o.	s.o.	s.o.
Date démolition	s.o.	s.o.	s.o.
Mode chauffage (périodes d'utilisation)	Bois, mazout possible (n.d.)	Bois (n.d.)	Bois (n.d.)
Alimentation eau potable	s.o.	n.d.	s.o.
Gestion eaux usées	s.o.	n.d.	s.o.

N° Groupe	4	5	6
Adresse	Aucune	Aucune	Aucune
Latitude - Longitude DEG.DEC.NAD83	46,017707° -73,707143°	46,017871° -73,706578°	46,018698° -73,699800°
N° lots actuels [N° lots initiaux] Cadastre du Québec (anciens lots)	6 650 283 [subdivision 4 080 186] (731)	6 650 281 [subdivision 4 080 187] (732P)	4 082 850 (736P)
Dernier propriétaire (avant Hydro-Québec)	Gestion Jolap	Kevin Gagnon-Pelletier	Les Produits Forestiers Ricard
Locataire	s.o.	s.o.	s.o.
Nom entreprise	s.o.	s.o.	s.o.
Usage actuel	Coupe de bois, emprise de lignes électriques	Coupe de bois, emprise de lignes électriques	Coupe de bois, emprise de lignes électriques
Usage futur	Futur poste électrique J-J. Archambault	Futur poste électrique J-J. Archambault	Futur poste électrique J-J. Archambault
Zonage (usages autorisés)	CN4-18 (résidentiel/public)	CN4-18 (résidentiel/public)	CN4-18 (résidentiel/public)
Superficie	123 715,1 m ²	84 060,5 m ²	12 339,0 m ²
Description terrain	Relativement plat, forme rectangulaire, majoritairement boisé et vacant	Relativement plat, forme irrégulière, majoritairement boisé et vacant	Relativement plat, forme rectangulaire, majoritairement boisé et vacant
Bâtiments actuels (antérieurs)	Aucun observé ou rapporté	Aucun observé ou rapporté	Aucun observé ou rapporté
Activités actuelles	s.o.	s.o.	s.o.
Date construction	s.o.	s.o.	s.o.
Date agrandissement	s.o.	s.o.	s.o.
Date démolition	s.o.	s.o.	s.o.
Mode chauffage (périodes d'utilisation)	s.o.	s.o.	s.o.
Alimentation eau potable	s.o.	s.o.	s.o.
Gestion eaux usées	s.o.	s.o.	s.o.

N° Groupe	7	8	9
Adresse	Aucune	Aucune	Aucune
Latitude - Longitude DEG.DEC.NAD83	46.017427° -73.697813°	46,010984° -73,702738°	46,012202° -73,702913°
N° lots actuels [N° lots initiaux] Cadastre du Québec (anciens lots)	4 082 851 4 080 176 (618-19P, 632P, 737P)	6 650 284 [subdivision 4 080 161] (599P, 600 à 602)	4 080 162 (603)
Dernier propriétaire (avant Hydro-Québec)	Cécile Rivest	Succession Richard Larivière	Serge Olivier Sharon Bélanger
Locataire	s.o.	s.o.	s.o.
Nom entreprise	s.o.	s.o.	s.o.
Usage actuel	Coupe de bois, chasse	Coupe de bois	Coupe de bois
Usage futur	Emprise de lignes électriques	Secteurs boisés autour du futur poste électrique	Futur poste électrique J-J. Archambault
Zonage (usages autorisés)	CN4-18/30 (résidentiel/public)	CN4-30 (résidentiel/public)	CN4-30 (résidentiel/public)
Superficie	83 407,1 m ²	110 000 m ²	18 000 m ²
Description terrain	Relativement plat, forme irrégulière, majoritairement boisé et vacant	Relativement plat, forme rectangulaire, majoritairement boisé et vacant	Relativement plat, forme rectangulaire, majoritairement boisé et vacant
Bâtiments actuels/antérieurs	Abri	Aucun observé ou rapporté	Roulotte de chantier et tente-roulotte
Activités actuelles	Refuge de chasse	s.o.	Refuge de chasse
Date construction	n.d.	s.o.	n.d.
Date agrandissement	s.o.	s.o.	s.o.
Date démolition	s.o.	s.o.	s.o.
Mode chauffage (périodes d'utilisation)	Propane (n.d.)	s.o.	Propane (n.d.)
Alimentation eau potable	s.o.	s.o.	s.o.
Gestion eaux usées	s.o.	s.o.	s.o.

N° Groupe	10	11	12
Adresse	Aucune	Aucune	Aucune
Latitude - Longitude DEG.DEC.NAD83	46,012588° -73,699925°	46,014854° -73,700534°	46.014441° -73.696916°
N° lots actuels [N° lots initiaux] Cadastre du Québec (anciens lots)	4 080 164 (605-06, 607P)	6 650 286 [subdivision 4 080 165] (607P, 608-11)	4 080 175 4 305 281 (612-16)
Dernier propriétaire (avant Hydro-Québec)	Marie Venne	Serge Olivier Sylvie Deschênes	Carmen St-Jean
Locataire	s.o.	s.o.	s.o.
Nom entreprise	s.o.	s.o.	s.o.
Usage actuel	Coupe de bois	Coupe de bois	Coupe de bois
Usage futur	Futur poste électrique J-J. Archambault	Futur poste électrique J-J. Archambault	Futur poste électrique J-J. Archambault
Zonage (usages autorisés)	CN4-30 (résidentiel/public)	CN4-30 (résidentiel/public)	CN4-30 (résidentiel/public)
Superficie	105 000 m ²	42 000 m ²	39 000 m ²
Description terrain	Relativement plat, forme rectangulaire, majoritairement boisé et vacant	Relativement plat, forme rectangulaire, majoritairement boisé et vacant	Relativement plat, forme rectangulaire, majoritairement boisé et vacant
Bâtiments actuels/antérieurs	Aucun observé ou rapporté	Abri	Aucun observé ou rapporté
Activités actuelles	s.o.	Refuge de chasse	s.o.
Date construction	s.o.	n.d.	s.o.
Date agrandissement	s.o.	s.o.	s.o.
Date démolition	s.o.	s.o.	s.o.
Mode chauffage (périodes d'utilisation)	s.o.	Propane (n.d.)	s.o.
Alimentation eau potable	s.o.	s.o.	s.o.
Gestion eaux usées	s.o.	s.o.	s.o.

N° Groupe	13	14	15
Adresse	Aucune	Aucune	Aucune
Latitude - Longitude DEG.DEC.NAD83	46,014825° -73,696088°	46,020072° -73,698278°	46,009294° -73,705416°
N° lots actuels [N° lots initiaux] Cadastre du Québec (anciens lots)	4 080 177 (617)	6 473 270 (4082847P, 739P)	4 080 157 (596)
Dernier propriétaire (avant Hydro-Québec)	Richard Venne	Dominique Hamel	France, Nicole et Josée Courchesne
Locataire	s.o.	s.o.	s.o.
Nom entreprise	s.o.	s.o.	s.o.
Usage actuel	Coupe de bois	Coupe de bois	Vacant
Usage futur	Secteurs boisés autour du futur poste électrique	Secteurs boisés autour du futur poste électrique	Secteurs boisés autour du futur poste électrique
Zonage (usages autorisés)	CN4-30 (résidentiel/public)	CN2-20 (résidentiel/public)	CN4-30 (résidentiel/public)
Superficie	19 000 m ²	6 900 m ²	39 000 m ²
Description terrain	Relativement plat, forme rectangulaire, majoritairement boisé et vacant	Relativement plat, forme irrégulière, majoritairement boisé et vacant	Relativement plat, forme rectangulaire, majoritairement boisé et vacant
Bâtiments actuels (antérieurs)	Aucun observé ou rapporté	Aucun observé ou rapporté	Aucun observé ou rapporté
Activités actuelles	s.o.	s.o.	s.o.
Date construction	s.o.	s.o.	s.o.
Date agrandissement	s.o.	s.o.	s.o.
Date démolition	s.o.	s.o.	s.o.
Mode chauffage (périodes d'utilisation)	s.o.	s.o.	s.o.
Alimentation eau potable	s.o.	s.o.	s.o.
Gestion eaux usées	s.o.	s.o.	s.o.

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE I - MISE À JOUR
Emprise projetée du futur poste Jean-Jacques Archambault
Région de Lanaudière (Québec)

N° Groupe	16	17	18
Adresse	4002, route 337, Ste-Julienne	Aucune	Aucune
Latitude - Longitude DEG.DEC.NAD83	46.015853° -73.711297°	46.018397° -73.718722°	46.021334° -73.698232°
N° lots actuels [N° lots initiaux] Cadastre du Québec (anciens lots)	3 440 642 (720P, 727P)	5 861 059 (voir annexe 8.1)	4 080 207 (739P, 740P, 744P, 745P)
Dernier propriétaire (avant Hydro-Québec)	Hydro-Québec	Gestion André Ross	Richard Desormiers
Locataire	s.o.	s.o.	s.o.
Nom entreprise	s.o.	s.o.	s.o.
Usage actuel	Poste électrique Magnan	Emprise de lignes électriques	Emprise de lignes électriques
Usage futur	Poste électrique Magnan	Emprise de lignes électriques	Emprise de lignes électriques
Zonage (usages autorisés)	CN4-18 (résidentiel/public)	CN3-17 (résidentiel/public)	CN2-20 (résidentiel/public)
Superficie	98 590,7 m ²	374 218,9 m ²	105 683,0 m ²
Description terrain	Relativement plat, forme irrégulière, partiellement boisé, occupé au centre par un poste électrique clôturé recouvert de pierres concassées	Relativement plat, forme irrégulière, majoritairement boisé et vacant	Relativement plat, forme irrégulière, majoritairement boisé et vacant
Bâtiments actuel (antérieurs)	Poste de commande (aucun ancien bâtiment)	Aucun observé ou rapporté	Aucun observé ou rapporté
Activités actuelles	Équipements de contrôle du poste électrique	s.o.	s.o.
Date construction	1987	s.o.	s.o.
Date agrandissement	s.o.	s.o.	s.o.
Date démolition	s.o.	s.o.	s.o.
Mode chauffage (périodes utilisation)	Électricité	s.o.	s.o.
Alimentation eau potable	Puits profond (roc vraisemblablement)	s.o.	s.o.
Gestion eaux usées	Système septique des eaux usées sanitaires du bâtiment de commande, drainage des bassins de récupération de HMI des équipements vers un séparateur se déversant au réseau hydrographique	s.o.	s.o.

La superficie des lots étudiés totalise environ 1 725 747 m². Une carte topographique montrant les limites de la zone d'étude et de l'emprise projetée du futur poste électrique Jean-Jacques Archambault est insérée à l'annexe 1 tandis que les figures suivantes sont présentées à l'annexe 2, soit :

- figure 1 précisant la localisation et les limites approximatives de la zone d'étude et de l'emprise du futur poste électrique J.-J. Archambault;
- figure 2 montrant des détails pertinents des terrains étudiés et adjacents;
- figure 3 illustrant les limites approximatives des lots visés.

Selon notre interprétation des données disponibles, les activités actuelles sur la plupart des lots étudiés selon le *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord* (SCIAN, 1997) ne sont pas visées à l'annexe III du RPRT. Seul le poste électrique Magnan sur le lot 3 440 642 se retrouve sous la catégorie SCIAN 221122 (Distribution d'électricité [postes de transformation seulement]), un secteur d'activité ciblé à l'annexe III du RPRT.

2.2 Terrains environnants

En fonction des observations effectuées lors de nos visites des lieux, les principales occupations du sol (installations et activités) sur les propriétés environnantes avec les usages autorisés selon le règlement de zonage municipal sont présentés ci-dessous.

Direction	Activités actuelles	Zonage municipal (usages autorisés)
Nord	Terrains boisés, terrains de camping et terrains résidentiels	CN3-17 (résidentiel, public, conservation et récréotouristique [incluant terrains de camping]) R1-19 (résidentiel et public)
Est	Terrains boisés, dépôt de matériaux de démolition et sablières	CN3-17 (résidentiel, public, conservation et récréotouristique [incluant terrains de camping]) CN2-20 (résidentiel, public, conservation et récréotouristique) CN5-31 (commercial [traitement des déchets], industriel [extraction], public et conservation)
Sud	Terrains boisés	CN4-29 (résidentiel, public, conservation et récréotouristique) CN4-30 (résidentiel, public, conservation et récréotouristique)
Ouest	Route 337, terrains boisés, terrains de camping et terrains résidentiels	CN3-17 (résidentiel, public, conservation et récréotouristique [incluant terrains de camping]) CN4-29 (résidentiel, public, conservation et récréotouristique)

3.0 GÉOLOGIE, HYDROGÉOLOGIE ET HYDROLOGIE

3.1 Géologie

Selon la carte interactive du *Système d'information géominière du Québec* (SIGÉOM), les dépôts meubles dans le secteur d'étude sont constitués de sédiments glaciomarins deltaïques et prodeltaïques mis en place à l'embouchure de cours d'eau se déversant dans des mers postglaciaires, incluant du sable, du sable graveleux et du gravier stratifiés et bien triés, avec localement des sédiments silto-sableux prodeltaïques. D'après la carte des dépôts meubles d'Hydro-Québec établie par photo-interprétation (voir annexe 8.2), les sols en surface dans l'emprise du futur poste électrique Archambault sont constitués de mélanges de sable et de gravier avec du till dans la partie sud de la zone d'étude.

Selon une étude de caractérisation des sols sur les terrains étudiés (FNX-Innov, 2024), le profil stratigraphique comprend des sols organiques en surface sur des épaisseurs variant de 0,05 à 1,22 m, suivis de dépôts de sable avec des traces de silt et de gravier sur des épaisseurs variant de 0,26 à 1,68 m, de sable silteux avec présence de cailloux et de blocs de roc, de till d'une compacité variant de moyenne à très dense constitué de sable et de silt avec un peu de gravier ou d'un sable silteux graveleux contenant des blocs de roc, et finalement du socle rocheux à des profondeurs variant de 0,05 à 12,39 m.

Selon la carte interactive du SIGÉOM, le socle rocheux dans la zone d'étude est d'âge paléoprotérozoïque et mésoprotérozoïque et est constitué en majeure partie de gneiss et de paragneiss avec par endroit des quartzites, des granulites et/ou des amphibolites, appartenant à la province géologique de Grenville.

3.2 Hydrogéologie

Une nappe d'eau souterraine superficielle, potentiellement sujette à des fluctuations saisonnières importantes et vulnérable à la contamination, est susceptible d'être présente à faible profondeur dans la zone étudiée. Par endroit, cette nappe d'eau pourrait être perchée au-dessus de sols naturels silteux ou argileux à faible conductivité hydraulique. Une nappe d'eau souterraine régionale est vraisemblablement sise en profondeur dans le socle rocheux. Selon la continuité et la perméabilité des dépôts meubles au-dessus du socle rocheux, il pourrait exister un lien hydraulique entre les deux nappes d'eau. Sur la base de la carte topographique de la région de Sainte-Julienne, l'écoulement régional des eaux souterraines dans la zone d'étude est anticipé vers le sud, soit en direction générale du fleuve Saint-Laurent. Les eaux souterraines superficielles devaient toutefois d'abord se diriger dans le bassin versant de la rivière Ouareau s'écoulant à une distance d'environ 1,5 km au nord-est du poste électrique Magnan.

Selon le *Système d'information hydrogéologique* (SIH) dont les inscriptions ne sont pas nécessairement à jour, plus de 1 800 puits ont été forés dans la région de Sainte-Julienne (voir extraits du SIH à l'annexe 8.2). La carte montre une douzaine de puits forés dans la zone d'étude, mais correspondant à des adresses civiques situées hors de l'emprise du futur poste Archambault ou des lignes électriques existantes, résultant probablement d'une erreur de localisation en l'absence de bâtiments permanents sur la plupart des lots étudiés, sauf pour le bâtiment de commande sur le lot occupé par le poste Magnan où l'on retrouve un puits d'alimentation en eau (non répertorié ou mal localisé dans le SIH). Plus d'une cinquantaine de puits se retrouve au nord de la zone d'étude à l'aval hydraulique inféré de la nappe d'eau souterraine superficielle s'écoulant dans le bassin versant de la rivière Ouareau. Compte tenu de la nature rurale du secteur, il faut s'attendre à ce que plusieurs de ces puits (et d'autres non répertoriés au SIH) soient utilisés à des fins d'alimentation en eau potable autour de la zone d'étude.

Aucune information historique publique sur la qualité des eaux souterraines n'a été retracée dans le secteur d'étude. Selon les critères du *Guide de classification des eaux souterraines du Québec*, les formations aquifères dans le secteur étudié peuvent être considérées de catégorie II, constituant une source courante ou potentielle d'alimentation en eau (quantité suffisante et qualité acceptable).

3.3 Hydrologie

La topographie du secteur étudié est relativement plane, avec de légères pentes vers le nord-est dans sa partie nord et vers le sud-est dans sa partie sud. Le drainage des eaux de surface s'effectue par infiltration à travers les sols, par des fossés de drainage le long des voies d'accès et/ou par des ruisseaux permanents ou intermittents s'écoulant dans le bassin versant de la rivière Ouareau.

Le drainage des eaux de surface s'avère déficient sur plusieurs des lots étudiés comme en témoigne la prolifération de plantes typiques de milieux humides (notamment des phragmites en périphérie du poste électrique Magnan et dans les emprises de lignes électriques) et les accumulations d'eau de surface par endroit.

4.0 DESCRIPTION ÉCOLOGIQUE

D'après la version du 31 décembre 2023 de la *Carte interactive des aires protégées au Québec* (voir extrait à l'annexe 8.2), la zone étudiée et les propriétés environnantes ne sont pas dans une aire désignée. L'aire protégée en milieu terrestre la plus près, soit la réserve naturelle Materne d'une superficie d'environ 4 ha, se situe à plus de cinq (5) km au sud-ouest de l'emprise du futur poste électrique Jean-Jacques Archambault.

Selon la *Carte interactive des milieux humides pour les secteurs habités du sud du Québec* tenue à jour par Canards Illimités Canada (voir extrait à l'annexe 8.2), le secteur étudié s'étend sur des milieux naturels et boisés où plusieurs types de milieux sensibles (marécage, tourbière et prairie humide) sont répertoriés. Des milieux humides hydriques (cours d'eau, marécage, tourbière, etc.) sont aussi présents sur les terrains environnants. La figure 4 à l'annexe 2 montre une cartographie sommaire des milieux humides dans le secteur étudié.

La carte interactive du Centre des données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) montre par ailleurs certaines occurrences fauniques dans le secteur étudié (voir extraits à l'annexe 8.2), soit des observations :

- de la couleuvre à collier du Nord (*diadophis punctatus edwardsii*) dans le secteur du poste électrique Magnan (espèce à statut « susceptible » au Québec);
- de sites de reproduction de l'hirondelle de rivage (*riparia riparia*) dans la partie est du secteur étudié (espèce à statut « candidate » au Québec et « menacée » au Canada).

Une zone d'occurrence floristique masquée (soit des plantes) est montrée sur les terrains adjacents au sud-ouest de la zone étudiée. Comme aucun développement n'est prévu par Hydro-Québec à proximité de cette zone, il n'a pas été jugé opportun de solliciter des précisions à cet égard auprès du CDPNQ aux fins de la présente étude.

Selon les procédures prévues en vertu de la LQE, soulignons que les milieux sensibles ainsi que les occurrences fauniques et floristiques protégées seront pris en considération dans l'étude d'impacts sur l'environnement du projet d'Hydro-Québec.

5.0 RECHERCHE DOCUMENTAIRE (HISTORIQUE)

5.1 Titres de propriété

Des recherches dans l'index des immeubles ont été effectuées à notre demande par Docutech Environnement (Docutech) sur les lots se retrouvant dans la zone d'étude. L'examen des titres de propriété vise à identifier les anciens propriétaires et à consulter les actes notariés pouvant fournir de l'information sur les risques environnementaux (avis de contamination, identification des locataires, etc.).

Des tableaux des chaînes de titres de propriété préparés par Docutech, remontant pour la plupart avant le processus d'acquisition des lots par Hydro-Québec, et des extraits des registres fonciers (titres et index) incluant les anciennes désignations cadastrales, sont insérés à l'annexe 8.1. Les propriétaires actuels ou antérieurs des lots initiaux identifiés sont pour la plupart des particuliers, ne laissant présager aucun enjeu environnemental particulier. Seules les activités associées au poste électrique Magnan d'Hydro-Québec sur le lot 3 440 642 sont interprétées comme étant ciblées à l'annexe III du RPRT.

5.2 Photographies aériennes et satellitaires

Faisant suite aux recherches réalisées par Hydro-Québec auprès de photocartotheques et par HDS Environnement via Google Earth Pro (GEP), des photographies aériennes à des échelles permettant des observations pertinentes ou des photographies satellitaires à échelle variable ont été obtenues entre 1964 et 2019 (voir montages à l'annexe 4). Le tableau 2 résume les principales observations² découlant de l'examen de ces documents.

5.3 Plans historiques

Suite aux recherches réalisées par Docutech, des cartes topographiques couvrant la zone d'étude entre 1957 et 2003 ont été obtenues (voir montages à l'annexe 5). Le tableau 3 résume les principales observations² découlant de l'examen de ces documents.

5.4 Dossiers d'assurance

Aucun plan d'assurance couvrant la zone d'étude n'a été identifié sur le site internet de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ). En l'absence de bâtiment avec une adresse civique sur la plupart des lots étudiés et d'assurances détenues par la société d'état Hydro-Québec pour le poste Magnan, aucune recherche additionnelle n'a été effectuée auprès du gestionnaire privé actuel des dossiers d'assurance (Opta).

² Observations effectuées par rapport au nord (N), sud (S), est (E) et ouest (O) géographiques.

Tableau 2. Observations à partir des photographies aériennes ou satellitaires

Photographies aériennes ou satellitaires			Observations sur les terrains étudiés	Observations sur les propriétés avoisinantes
Date	Numéros	Échelle		
1964	Q64545	1:15840	Terrains boisés sans bâtiment Parties E et O : présence de milieux humides	O : route 337 E : montée Hamilton
1975	Q75388	1:15000	Partie N : lignes électriques existantes partie NE : petite zone défrichée apparente	E : défrichement de la zone limitrophe
1983	Q83814	1:20000	Partie N : 2 milieux humides partie NE : la petite zone défrichée n'est plus apparente	E et O : plusieurs terrains défrichés
1992	HMQ92117	1:15000	Partie NO : poste électrique Magnan Partie E : milieu hydrique	Aucun changement notable
1997	HMQ97122	1:15000	Aucun changement notable	E et O : extension des terrains défrichés
2002	GEP2002/09/03	-	Partie O : Quelques zones défrichées additionnelles	Aucun changement notable
2004	GEP2004/05/08	-	Aucun changement notable	SO et NE : développements avec quelques bâtiments résidentiels
2012	GEP2012/04/02	-	Aucun changement notable	Aucun changement notable
2016	GEP2021/08/19	-	Aucun changement notable	O : camping avec stationnement le long de la route 337
2019	GEP2021/08/19	-	Aucun changement notable	Aucun changement notable

Tableau 3. Observations à partir des plans historiques

Cartes topographiques			Observations sur les terrains étudiés	Observations sur les propriétés avoisinantes
Date carte (date photo)	Numéro	Échelle		
1957 (1950)	31 I/4	1:50000	Terrains boisés et vacants, sans indication de bâtiment ou de lignes électriques.	N et O : route 337 existante et tracé de la montée Hamilton, quelques zones défrichées. N et SO : quelques bâtiments le long de la route 337.
1975 (1970)	31 I/4	1:50000	Pas de changement notable.	N : montée Hamilton existante avec un développement résidentiel (plusieurs bâtiments) et un lac possiblement artificiel se déversant dans un ruisseau. SO : sablière en exploitation le long de la route 337.
1982 (1980)	31 I 04 200-102	1:20000	Lignes électriques avec emprises déboisées dans la partie N de la zone étudiée et 2 ruisseaux s'écoulant vers des lacs localisés au N.	N : développement résidentiel au NE de la montée Hamilton progresse, 2 lacs possiblement artificiels reliés aux ruisseaux s'écoulant de la zone étudiée. E : quelques bâtiments le long d'un chemin partant de la route 337 et rejoignant l'emprise des lignes électriques. SO et E : plusieurs sablières en exploitation, avec un nouveau chemin d'accès menant à ce qui correspond aujourd'hui à la Carrière Latendresse.
1984 (1980)	31 I 04	1:50000	Pas de changement notable, les 2 ruisseaux ne sont plus indiqués sur la carte.	Pas de changement notable.
1994 (1992)	31 I 04 200-102	1:20000	NO : Poste Magnan relié aux lignes électriques identifiées sur les cartes précédentes. Les 2 ruisseaux au N sont de nouveau indiqués.	SO : plusieurs sablières maintenant en exploitation. E et NE : expansion des sablières en exploitation.
2000 (n.d.)	31 I 04	1:50000	Peu de changement notable, les 2 ruisseaux au N ne sont plus indiqués.	Pas de changement notable.
2003 (2001)	31 I 04 200-102	1:20000	Peu de changement notable, les 2 ruisseaux au N en sont plus indiqués, mais de nouveaux ruisseaux de drainant vers le S sont montrés dans les parties SO et SE de la zone d'étude.	Peu de changement notable, les limites des sablières sont mieux définies par rapport à la carte précédente au 1:50000.

5.5 Annuaire industriels et commerciaux

Compte tenu de l'historique déterminé à partir d'autres sources d'information, il n'a pas été jugé opportun d'effectuer des recherches complémentaires dans les répertoires industriels et commerciaux, notamment dans les annuaires Lovell sur le site de la BAnQ.

5.6 Dossiers des organismes publics

Les résultats des DAI auprès des organismes publics sont présentés ci-après (voir statut des demandes pour chaque lot ou groupe de lots avec les échanges de correspondances et des documents obtenus le cas échéant à l'annexe 6).

- **Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)**

Selon les réponses obtenues, aucun dossier n'était disponible pour l'ensemble des lots visés.

- **Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec**

Selon les réponses obtenues, aucun dossier n'était disponible concernant la majorité des lots étudiés. Les seuls documents obtenus pour le lot 3 440 642 occupé par le poste électrique Magnan sont des lettres du MINISTÈRE datées du 21 décembre 2022 et du 6 mars 2023 concernant des déclarations de conformité formulées par Hydro-Québec en vue de la réalisation de travaux de forages en fonction de l'article 319 du *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement*.

- **Régie du bâtiment du Québec (RBQ)**

Aucun des terrains dans la zone d'étude n'étant inscrit au *Répertoire des sites d'équipements pétroliers* ou dans la *Liste des titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé* (voir extraits des registres à l'annexe 8.2), aucune demande d'information n'a été transmise à la RBQ. La durée de conservation des dossiers inactifs étant de cinq (5) ans, on ne peut confirmer s'il y a eu des utilisations antérieures d'équipements pétroliers sur les lots visés ou les terrains adjacents à partir des registres de la RBQ.

- **Municipalité de Sainte-Julienne**
- Selon les réponses obtenues, aucun dossier n'était disponible pour la plupart des lots étudiés. Des documents ont été obtenus pour les lots identifiés ci-dessous.
 - **Lots 3 440 641 et 3 440 644**
Suite à une inspection le 29 avril 2024, un avis d'infraction a été émis le 7 mai 2024 en raison de l'entreposage illégal de plusieurs équipements, dont des conteneurs commerciaux et des véhicules. Aucune réponse ou suite à l'avis d'infraction n'est documentée dans le dossier transmis.
 - **Lot 4 080 207**
Demande et permis d'abattage d'arbres (2022).

5.7 Répertoires sur les terrains contaminés

Les répertoires publics en ligne avec des informations potentiellement pertinentes sur les terrains contaminés du secteur d'étude ont été consultés (voir extraits à l'annexe 8.2).

➤ **Dossiers fédéraux**

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada maintient sur son site web un *Inventaire des sites contaminés fédéraux*. La propriété à l'étude n'est pas incluse dans cet inventaire. Aucun terrain n'est identifié dans l'inventaire fédéral à moins d'un (1) km du site à l'étude.

➤ **Dossiers provinciaux**

Le MINISTÈRE maintient en ligne un *Répertoire sur les terrains contaminés* (RTC) avec un outil de repérage cartographique (Repère GTC), un *Répertoire sur les dépôts de sols et de résidus industriels* (RDSRI) et un *Registre des interventions d'Urgence-Environnement* (RIUE).

Les terrains à l'étude ne sont pas inclus dans l'un ou l'autre des répertoires en question. Il n'y a lieu inscrit au RDSRI sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Julienne ou au RTC à l'intérieur d'un rayon d'un (1) km de la zone d'étude. Selon le RIUE, un déversement de HMI est survenu au 3030, Place des Entreprises à Sainte-Julienne dans un petit parc industriel de l'autre côté de la route 337 à environ 800 m au sud-ouest du poste Magnan. Aucun impact pour les terrains localisés dans la zone d'étude n'est anticipé.

Le MINISTÈRE maintient également en ligne des registres publics sur certains éléments d'application de la LQE, dont un registre des autorisations ministérielles, des ordonnances et avis préalables ainsi que des évaluations environnementales. Les terrains étudiés ne semblent pas actuellement visés dans l'un de ces registres, mais une étude d'impact sur l'environnement et une autorisation ministérielle sont prévues pour l'aménagement projeté du futur poste Archambault.

➤ **Dossiers municipaux**

Tel que prévu à l'article 31.68 de la LQE, des listes de terrains contaminés doivent normalement tenues à jour par les municipalités, recoupant en principe les registres provinciaux. La vérification de l'inscription d'un terrain sur ces listes n'est souvent possible que par le biais d'une demande d'accès à l'information. Aucune liste n'a été identifiée en ligne pour la municipalité de Sainte-Julienne.

5.8 Sommaire des informations historiques

Un sommaire des informations historiques obtenues à partir des différentes sources d'information consultées est présenté au tableau 4. Les contaminants potentiels reliés aux installations ou activités historiques sur le terrain à l'étude et les terrains adjacents sont précisés le cas échéant.

Selon notre interprétation des informations disponibles, la seule activité historique sur les terrains étudiés qui est visée l'annexe III du RPRT est le poste Magnan d'Hydro-Québec qui occupe le lot 3 440 642.

Tableau 4. Sommaire des activités historiques

Propriétaire/locataire	Activités	Période	Risques de contamination
Terrains étudiés			
Terrains majoritairement boisés et vacants, sans bâtiment permanent, appartenant pour la plupart à des particuliers.	Coupe de bois, acériculture chasse, véhicules tout-terrain (VTT) et motoneiges. Sur certains lots, présence d'abris (refuges de chasse, cabanes à sucre, etc.), roulottes et/ou conteneurs. Certains abris chauffés au bois ou gaz propane, sans exclure l'usage de produits pétroliers (PP) ailleurs.	n.d. à auj.	Entreposage et/ou utilisation possible de PP (mazout, diesel, essence, etc.) ou MD (lubrifiants, graisses, solvants, etc.) et/ou génération potentielle de MDR (huiles usées, solvants usés, etc.).
Poste électrique Magnan d'Hydro-Québec avec équipements électriques contenant des HMI et supports en acier galvanisé.	Poste de transformation électrique 735-120 kV (SCIAN # 221122).	1987 à auj.	Fuites accidentelles de HMI à partir des équipements électriques. Lixiviation du zinc ou contamination aéroportée de fragments contenant du zinc à partir des structures en acier galvanisé.
Emprises des lignes électriques à haute tension d'Hydro-Québec avec des pylônes en acier galvanisé et des poteaux en bois traité.	Contrôle de végétation dans l'emprise des lignes, voies d'accès pour véhicules, sentiers de randonnées, usage de véhicules récréatifs (VTT/motoneiges).	Depuis au moins 1975 à auj.	Lixiviation du zinc ou contamination aéroportée de fragments contenant du zinc à partir des structures en acier galvanisé. Lessivage de poteaux en bois traité (PCP).
Terrains adjacents			
Résidence avec commerce de bois de chauffage	Utilisation potentielle de mazout pour chauffer les bâtiments	n.d. à auj.	Entreposage et/ou utilisation possible de PP (mazout, diesel, essence, etc.) ou MD (lubrifiants, graisses, solvants, etc.) et/ou génération potentielle de MDR (huiles usées, solvants usés, etc.).
Terrain de camping (ouest)	Utilisation potentielle de PP pour alimenter les systèmes de chauffage de certains bâtiments/abris ou le ravitaillement en carburants de véhicules/équipements.	n.d. à auj.	
Carrière Latendresse et dépôt de matériaux de démolition (est)	Utilisation potentielle de PP pour alimenter les systèmes de chauffage de certains bâtiments/abris ou le ravitaillement en carburants de véhicules/équipements.	n.d. à auj.	

6.0 ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES ANTÉRIEURES

Selon les documents portés à notre attention par Hydro-Québec, quelques études environnementales ont été réalisées précédemment dans la zone d'étude. Un résumé de ces études est présenté ci-après. Des copies intégrales ou des extraits pertinents de ces études sont insérés à l'annexe 7.

- **FNX-Innov, juillet 2024, *Étude de caractérisation environnementale préliminaire des sols, Nouveau poste 735-120 Kv, Poste Archambault, Installation 7629, rapport préparé pour Hydro-Québec, réf.: F19000760-270-006_R02.***

Faisant suite à l'ÉES Phase I préliminaire (HDS Environnement, 2022), douze (12) forages (identifiés TF-01-23 à TF-12-23) sont réalisés en mars 2023 à des profondeurs variant entre 5,5 et 18,39 m, avec un échantillonnage environnemental des sols entre 0,10 et 3,05 m de profondeur et des analyses pour les HP C₁₀-C₅₀, les HAP, les COV (HAM/HAC) et les métaux. Des tubes d'observation sont installés dans chacun des forages essentiellement afin de déterminer le niveau d'eau, mais aucun échantillon d'eau souterraine n'est prélevé à des fins d'analyse.

Des sols organiques sont interceptés en surface (entre 0,05 et 1,22 m de profondeur) dans tous les forages. Aucun remblai n'est observé, sauf des débris de bois sur une épaisseur de 0,13 m à un endroit. Des dépôts de sable avec traces de silt et gravier sont interceptés dans la majorité des forages sur des épaisseurs de 0,26 à 1,68 m, suivis dans plusieurs forages de dépôts de sable silteux avec présence de cailloux et de blocs de roc, de dépôts de till d'une compacité variant de moyenne à très dense constitués de sable et de silt avec un peu de gravier ou d'un sable silteux graveleux contenant des blocs de roc, et finalement le socle rocheux à des profondeurs variant de 0,05 à 12,39 m.

Les résultats d'analyse au niveau des sols ont montré des concentrations sous les critères A du *Guide d'intervention* ou les limites de détection rapportées (LDR) pour la plupart des paramètres ciblés. Du toluène a été détecté dans certains échantillons entre 0,05 et 2,74 m de profondeur dans deux (2) forages (TF-12-23 dans un secteur défriché dans une emprise de lignes électriques près du poste Magnan et TF-10-23 dans un secteur boisé sur le lot 4 080 186 à environ 60 m d'une emprise de lignes électriques) à des teneurs variant de 0,58 à 2,2 mg/kg, soit dans la plage A-B des critères du *Guide d'intervention*. Considérant que les LDR dans certains échantillons excèdent les critères A pour les autres COV et que les délais de conservation des échantillons (14 jours) étaient expirés lors des analyses, les résultats obtenus des COV ne sont pas nécessairement représentatifs. Le 17 mars 2023, les niveaux d'eau dans les tubes d'observation sont mesurés entre -0,26 (au-dessus du niveau du sol) et 4,74 m de profondeur.

- **Inspec-Sol, 1995, *Caractérisation des sols pour l'addition du 3^e transformateur, d'une section d'artère et d'une batterie de condensateur, Poste Magnan, Rawdon*, rapport préparé pour Hydro-Québec, réf.: 680-E-3565.**

Des travaux de caractérisation des sols ont été effectués sur le poste électrique Magnan. Au total, six (6) tranchées variant de 1,4 à 1,5 m de profondeur ont été réalisées. Les principales constatations de ces travaux sont les suivantes :

- o la surface des sols est recouverte d'une couche de pierre concassée d'environ 0,3 m d'épaisseur, suivie de sable fin à moyen avec un peu de gravier;
- o aucune contamination évidente (visuelle ou olfactive) n'a été constatée dans les six (6) tranchées de reconnaissance; une seule tranchée a révélé des infiltrations d'eau, observées à des profondeurs allant de 1,0 à 1,5 m;
- o les résultats des analyses chimiques des sols ont révélé des concentrations en biphényles polychlorés (BPC) et en huiles et graisses minérales (HGM) inférieures aux critères A applicables à l'époque dans tous les échantillons de sols analysés;
- o les sols à l'emplacement des sondages sont considérés acceptables pour des usages commerciaux et industriels.

- **Sodexen, décembre 1989, *Rapport à Hydro-Québec, Région Laurentides, pour Poste : Magnan, Localité : Rawdon, Secteur : Lanaudière*, réf.: 014B-13-89-1.**

Document faisant suite à une visite le 27 octobre 1989 avec une courte description du site et de l'historique environnemental, se résumant aux éléments suivants, soit :

- o le poste a été érigé en 1987 et transformateurs installés en 1988;
- o chaque appareil a un système de récupération et est entouré d'un muret de protection;
- o le sol est entièrement recouvert de pierres concassées, aucune tache ou trace de contamination n'est visible.

7.0 VISITE DES LIEUX

Les principales conditions prévalant lors des différentes visites des lots étudiés sont résumées ci-dessous. Des photographies prises sur place sont présentées à l'annexe 3.

Dates	13 décembre 2022	23 avril 2024	13 août 2024	12 décembre 2024
Durée (période)	1h30 (10h30 à 12h00)	7h00 (8h30 à 15h30)	3h00 (9h00 à 12h00)	4h00 (8h00 à 12h00)
Conditions climatiques	Ensoleillé avec passages nuageux Faible couvert neigeux par endroit Temp. : 0-3°C Vents : 10-15 km/h rafales à 55 km/h	Ensoleillé avec passages nuageux Temp. : 10-18°C Vents : 10-20 km/h rafales à 35 km/h	Ensoleillé avec passages nuageux Temp. : 20-25°C Vents : 5-10 km/h rafales à 15 km/h	Ensoleillé avec passages nuageux Couvert neigeux Temp. : -7 à -2°C Vents : n.d.
Observations générales	Reconnaissance préliminaire générale du secteur avant les premiers contacts entre Hydro-Québec et les propriétaires des lots concernés.	Visite de la majorité des lots, la plupart avec l'autorisation des propriétaires, mais en leur absence. Seulement 3 groupes de lots visités avec leurs propriétaires (voir liste des participants)	Visite des lots 3 440 641 / 644 avec l'autorisation du propriétaire, mais en son absence.	Visite des lots 3 440 642, 4 080 157 / 207 et 5 861 059, terrains majoritairement boisés et vacants, sans bâtiment permanent.
Contraintes	Terrains largement boisés et vacants, observations à partir de points publics d'accès à défaut d'autorisation des propriétaires des lots concernés.	Terrains largement boisés et vacants, observations à partir de points publics pour les lots 3 440 641 / 644 à défaut d'autorisation de la part du propriétaire.	Terrains défrichés en partie, pas d'accès lors de la visite à l'intérieur des roulottes, des abris et des conteneurs en l'absence du propriétaire.	Neige au sol limitant les observations. Accumulations d'eau empêchant l'accès sécuritaire au lot 4 080 157.
Participants HDS Env.	Richard St-Germain	Bruno Welfringer Mounir Dahrib	Bruno Welfringer Mounir Dahrib	Jean-François Raoult
Propriétaires (# lots et années de familiarité)	Aucun	Gilles Venne (propriétaire depuis 16 à 20 ans des parties de lots 4 080 184 et 4 609 709) Pierre Pichette (propriétaire depuis 13 à 17 ans des parties de lots 4 080 185, 4 082 849 et 4 080 163) Jean-Guy Ricard (propriétaire depuis 27 ans du lot 4 082 850)	Aucun	Aucun

Les principales constatations découlant de la réalisation de ces visites sont résumées dans les sous-sections suivantes.

7.1 Sources énergétiques

Des roulottes, des cabanes et/ou des abris servant de refuges pour la coupe de bois et des activités récréatives (chasse, randonnée, VTT, motoneige, etc.) se retrouvent sur plusieurs des lots étudiés (3 440 641, 3 440 644, 4 080 184, 4 080 185, 4 609 709) avec des systèmes de chauffage d'appoint potentiellement alimentés au bois, au gaz propane et/ou au mazout. Une cabane à sucre chauffée au bois est également présente sur le lot 4 609 709. En l'absence de raccordement au réseau de distribution électrique, des génératrices portatives à l'essence ou au diesel pourraient également être utilisées.

7.2 Matières dangereuses / résiduelles

Des matières dangereuses (MD), des matières dangereuses résiduelles (MDR) et/ou des matières résiduelles (MR) sont potentiellement présentes en petites quantités sur la plupart des lots étudiés en raison principalement des équipements associés à la coupe de bois (scie à chaîne, fendeuse de bûches, etc.) et de l'usage de véhicules récréatifs (VTT, motoneiges, etc.) alimentés par des PP (essence, diesel, huile à moteur, mélange huile-essence) avec usage de lubrifiants, graisses et solvants de dégraissage. Les enjeux spécifiques observées sur certains lots étudiés sont décrits ci-dessous.

N° lots	MD / MDR / MR
3 440 641 / 644	Terrains adjacents à un commerce de bois de chauffage exploité par le propriétaire des lots concernés. Deux (2) réservoirs hors sol de PP (essence/diesel) d'une capacité de 2 272 litres chacun (ne constituant donc pas des équipements à risque élevé), munis de systèmes de distribution de carburants reposant directement sur le sol et non protégés contre d'éventuelles collisions. Entreposage de plusieurs batteries usagées, de réservoirs semi-vracs (<i>Tote Tanks</i>) et de barils contenant potentiellement des PP/MD/MDR, de contenants de peintures et de cylindres de gaz.
3 440 642	Lot occupé par le poste électrique Magnan avec des équipements contenant des HMI, peu susceptibles d'être contaminées par des BPC compte tenu que la construction du poste date de 1987 et que la réglementation fédérale limitant les usages des BPC remonte au début des années 1980. Aucun incendie d'équipement contenant des HMI n'étant documenté ou autrement porté à notre attention, il n'y a pas d'enjeu potentiel en lien avec les dioxines et furanes. Clôtures et supports d'équipements en acier galvanisé pouvant libérer du zinc (par lixiviation de structures enfouies ou corrosion, fragmentation, érosion et dispersion aéroportée de fragments contenant du zinc) en place depuis la construction du poste en 1987. Pas d'utilisation de support en bois traité selon les informations obtenues.
3 440 642 / 644 4 609 709, 4 080 184-187 4 080 207, 4 082 249-250 et 5 861 059	Terrains dans l'emprise de lignes électriques à haute tension avec des pylônes en acier galvanisé et des poteaux en bois traité (PCP).

7.3 Rejets aqueux et atmosphériques

En l'absence de bâtiment permanent sur l'ensemble des lots étudiés, les sources potentielles de rejets aqueux et atmosphériques sont à priori limitées. Des effluents sanitaires pourraient être déversés directement sur les sols ou dans un fossé de drainage sur les lots où des roulottes, des abris ou des cabanes sont présentes. Des émissions atmosphériques pourraient principalement être occasionnées par l'utilisation de systèmes de chauffage, d'équipement de coupe de bois et de véhicules récréatifs.

Au niveau du poste électrique Magnan, les effluents sanitaires du bâtiment de commande se déversent dans un système autonome de traitement des eaux usées (fosse septique avec champs d'épuration). Le drainage des bassins de récupération en béton des équipements électriques contenant des HMI est dirigé vers un séparateur se déversant dans le réseau hydrographique à l'est du poste (voir figure extraite du plan d'intervention en cas de déversement accidentel au poste Magnan insérée à l'annexe 8.2).

7.4 Remblais et indices de contamination

Des remblais d'origine et de qualité environnementale inconnues ont été utilisés sur les chemins d'accès sur certains lots. Plusieurs sablières étant ou ayant été en exploitation dans la région, il est probable que la source des matériaux d'emprunt soit locale.

Outre la présence sur certains lots de quantités limitées de débris, notamment en bordure des chemins d'accès, aucun indice significatif de contamination par des hydrocarbures pétroliers n'a été observé à la surface des sols lors des visites des lieux. La présence d'une couverture de neige au sol lors des dernières visites en décembre 2024 limitait les possibilités d'observation des indices éventuels de contamination.

7.5 Substances contrôlées

En l'absence de bâtiment permanent sur l'ensemble des lots étudiés, aucune évaluation des substances contrôlées pouvant être associées directement ou indirectement à leurs structures, infrastructures ou équipements (matériaux contenant de l'amiante, biphenyles polychlorés, halocarbures, peinture au plomb, moisissures, etc.) n'a été réalisée.

7.6 Nuisances

Différentes installations et activités peuvent entraîner des plaintes et une mauvaise acceptation sociale dans les environs. Certaines nuisances (par exemple, le bruit) peuvent être réglementées par les autorités municipales. Des nuisances (impacts visuels, champs électromagnétiques, etc.) peuvent être associées au poste électrique Magnan occupant lot 3 440 642 et aux emprises des lignes électriques existantes touchant surtout les lots 3 440 642/644, 4 609 709, 4 080 184 à 187, 4 080 207, 4 082 249/250 et 5 861 059.

8.0 ENTREVUES

Un résumé des entrevues réalisées lors des visites du 23 avril 2024 avec les propriétaires des lots concernés est présenté ci-dessous.

Propriétaires des lots concernés	Gilles Venne (propriétaire depuis près de 20 ans des parties de lots 4 080 184 et 4 609 709)		
Entrevues réalisées	en personne	✓	circonstances Visite des lieux
	par téléphone	✓	# téléphone (450) 944-0466
	par visioconférence		courriel gillesvenne@hotmail.com
Résumé de l'entrevue	Présentation du mandat, discussion concernant le terrain, son occupation et les activités menées sur le terrain. M. Venne possède une cabane à sucre (environ 350 entailles) chauffée au bois. Les terrains étaient entièrement boisés au moment de leur acquisition.		
Propriétaires des lots concernés	Pierre Pichette (propriétaire depuis près de 15 ans des parties de lots 4 080 185, 4 082 849 et 4 080 163)		
Entrevues réalisées	en personne	✓	circonstances Visite des lieux
	par téléphone	✓	# téléphone (450) 944-0466
	par visioconférence		courriel pierre.2406@hotmail.com
Résumé de l'entrevue	Présentation du mandat, discussion concernant le terrain, son occupation et les activités menées sur le terrain. M. Pichette possède une cabane à sucre (environ 500 entailles) chauffée au bois et un refuge de chasse. Les terrains étaient précédemment utilisés pour la chasse et l'entreposage.		
Propriétaires des lots concernés	Jean-Guy Ricard (propriétaire depuis plus de 25 ans du lot 4 082 850)		
Entrevues réalisées	en personne	✓	circonstances Visite des lieux
	par téléphone	✓	# téléphone (450) 898-3146
	par visioconférence		courriel n.d.
Résumé de l'entrevue	Présentation du mandat, discussion concernant le terrain, son occupation et les activités menées sur le terrain. Les terrains sont inexploités pour le moment (quantité insuffisante d'arbres). Par le passé, des activités de collecte et de transport de bois ont été réalisées.		
Entrevues réalisés par	Bruno Welfringer Mounir Dahrib HDS Environnement	Date	2024-04-23

Des entrevues téléphoniques ont également été réalisées auprès des représentants des propriétaires des autres lots étudiés (avant leur acquisition par Hydro-Québec). Un résumé des informations obtenues le cas échéant est présenté ci-après.

N° lots	Propriétaires ou représentants N° téléphone / adresse courriel	Informations obtenues
3 440 641 3 440 644	Michel Vézina 438-502-9755 cmvracing@hotmail.com	Pas de précisions obtenues sur les activités actuelles ou passées.
3 440 642	Mathieu Bourdon, Hydro-Québec Chef électricien / Appareillage 438-825-3798 bourdon.mathieu@hydroquebec.com	Utilisation d'un puits d'alimentation en eau potable de 105 m de profondeur (dans le roc vraisemblablement), d'un système septique pour les eaux usées sanitaires du bâtiment de commande et d'un séparateur pour le drainage des bassins de rétention des équipements électriques contenant des HMI.
3 440 643	Johanne Demers 450-516-0902 johannedemers80@hotmail.com	Pas de précisions obtenues sur les activités actuelles ou passées.
4 080 157	Josée Courchesne 514-246-0046 / 514-267-3643 joseecourchesne@videotron.ca	Pas de précisions obtenues sur les activités actuelles ou passées.
4 080 161	Succession Richard Larivière Mathieu Larivière 450-271-8076 mlariviere@globocam.ca	Terrains boisés, pas de précisions obtenues sur les activités actuelles ou passées.
4 080 162	Serge Olivier / Sharon Bélanger 450 753 3418 / 450 271-0179 438 880-3380 littlepokio@hotmail.com sharon-belanger@hotmail.com	Terrains majoritairement boisés, présence d'une tente-roulotte et d'une roulotte de chantier, pas de précisions obtenues sur les activités passées.
4 080 164	Marie Venne 867-444-2134 marieflo.venne@gmail.com	Propriétaire depuis 1987, pas de précisions sur les activités actuelles ou passées.
4 080 165	Serge Olivier / Sylvie Deschênes 450-753-3418 / 450-271-0179	Terrains boisés inexploités, abri chauffé au gaz propane, pas de précisions sur les activités passées.
4 080 175 4 305 281	Carmen St-Jean / Carole Robert 514-233-5740 carolerober07@gmail.com	Propriétaire depuis 1940 (succession), pas de précisions sur les activités actuelles ou passées.
4 080 176 4 082 851	Simon Dupuis 450-750-3355 fermedupuis2978@hotmail.com	Terrains boisés utilisés pour la chasse, pas de précisions sur les activités passées.
4 080 177	Richard Venne 450 839 3569 richard2999@live.ca	Propriétaire depuis 1973, terrains boisés non exploités, pas de précisions sur les activités passées.
4 080 186	Jocelyn Lapierre 450-834-5791 / 514-444-5792 jocelyn.lapierre@cimentsjl.com	Propriétaire depuis 2021, terrains boisés avec coupes de bois restreintes, pas de précisions sur les activités passées.
4 080 187	Kevin Gagnon-Pelletier 514-993-5235 kevpel@hotmail.com	Terrains boisés non exploités, pas de précisions sur les activités passées.
4 080 207	Richard Desormiers 514 239 8108 rip01515@hotmail.com	Terrains boisés non exploités, aucune activité actuelle, contrôle de la végétation aux 5 ans environ dans l'emprise des lignes électriques, pas de précisions sur les activités passées.
5 861 059	André Ross 514 835-8932 andreimport@hotmail.com	Aucune activité actuelle particulière, pas de précisions sur les activités passées.
6 473 270	Dominique Hamel 438-870-1002 dom.hamel@icloud.com	Pas de précisions sur les activités actuelles ou passées.

9.0 INTERPRÉTATION ET MODÈLE CONCEPTUEL

Compte tenu de l'ensemble des constatations réalisées lors de la présente ÉES Phase I, un bilan des secteurs de contamination connue ou potentielle sur le terrain à l'étude est présenté au tableau 5, incluant une description des zones à risques identifiées, le type d'activités associées avec les matières ou substances contaminantes problématiques.

Tableau 5. Secteurs de contamination connue ou potentielle

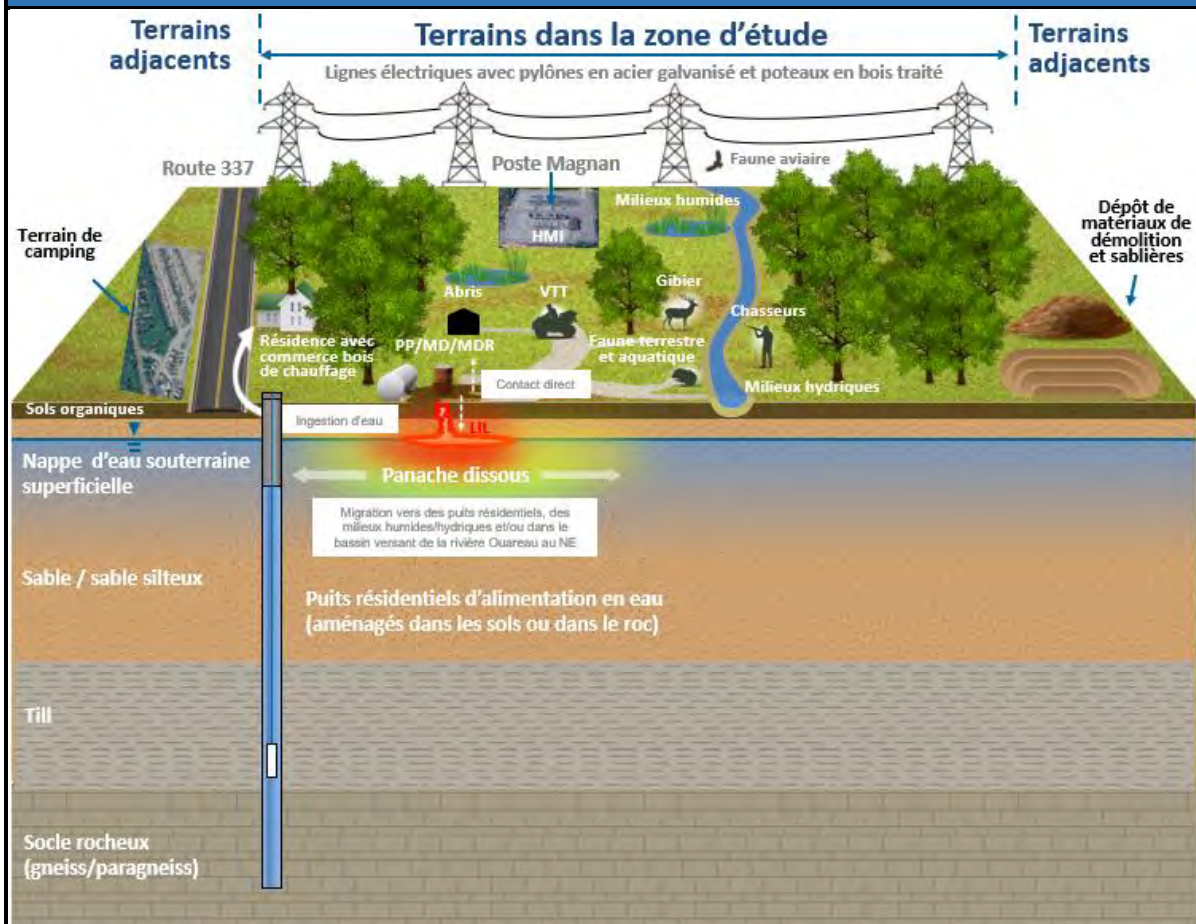
Zones à risques		Types d'activité (période)	Matières/substances problématiques
N°	Description		
Terrains étudiés			
1	Poste électrique Magnan	Poste de transformation 735-12-Kv (1987 à auj.). Équipements contenant des HMI. Clôtures et supports d'équipements en acier galvanisé.	Fuites de HMI à partir d'équipements électriques. Lixiviation du zinc ou contamination aéroportée de fragments contenant du zinc à partir des structures en acier galvanisé.
2	Lignes électriques à haute tension	Pylônes en acier galvanisé et poteaux en bois traité exposés aux intempéries.	Lixiviation du zinc ou contamination aéroportée de fragments contenant du zinc à partir des structures en acier galvanisé et lessivage des poteaux en bois traité (PCP).
3	Lots majoritairement boisés et vacants	Coupe de bois, chasse, acériculture, utilisation de véhicules récréatifs (VTT/motoneiges).	Présence potentielle de PP/MD/MDR (essence, diesel, mazout, mélanges essence-huile, lubrifiants, graisses, solvants, etc.).
Terrains adjacents			
4	Résidence avec commerce de bois de chauffage (ouest)	Systèmes de chauffage des bâtiments et outils de coupe de bois (scie à chaîne, fendeuse de buches, etc.).	Présence potentielle de PP/MD/MDR (essence, diesel, mazout, mélanges essence-huile, lubrifiants, graisses, solvants, etc.).
5	Terrain de camping (ouest)	Systèmes de chauffage de bâtiment (existants/antérieurs), entreposage, outils et équipements d'entretien.	
6	Sablière et dépôt de matériaux de démolition (est)	Systèmes de chauffage d'abris (existants/antérieurs), réservoirs de ravitaillement d'équipements, entretien mécanique d'outils et d'équipements.	

Les zones à risques présentes sur le terrain à l'étude et les propriétés environnantes sont localisées à la figure 5 à l'annexe 2 suivant la numérotation indiquée au tableau 5. Une description des zones à risques, telles qu'identifiées à l'item 9.7 du tableau de contrôle des études du MINISTÈRE à l'annexe 8.3, est présentée ci-dessous.

Types de risques	Description des zones à risques	Estimation de l'aire affectée	Contaminants potentiels
Transbordement et entreposage de matières premières ou résiduelles	Lot 3 440 641/644 : véhicules abandonnés, conteneurs, barils, semi-vracs, petits contenants et/ou débris avec PP/MD/MDR potentiels.	10 m ² par élément à risque	HP C ₁₀ -C ₅₀ , HAP, HAM, métaux
Réservoirs souterrains ou hors sol	Lot 3 440 641/644 : réservoirs hors sol carburants (essence et diesel).	25 m ² par réservoir	HP C ₁₀ -C ₅₀ , HAP, HAM
	Lots 3 440 641/644, 4 080 184/85 et 4 609 709 : roulottes, cabanes et/ou abris avec PP/MD/MDR potentiels.	10 m ² par élément à risque	HP C ₁₀ -C ₅₀ , HAP, COV, métaux
Équipements et machineries pouvant dégager des contaminants	Lot 3 440 642 : équipements électriques du poste Magnan contenant des HMI.	25 m ² par élément à risque	HP C ₁₀ -C ₅₀ , BPC
	Terrains environnants avec PP/MD/MDR potentiels : sablière et dépôt de matériaux de démolition (est), terrain de camping (ouest).		HP C ₁₀ -C ₅₀ , HAP, COV, métaux
Déversement ou fuites accidentels	Aucun incident observé ou rapporté dans les registres des interventions d'Hydro-Québec ou d'Urgences Environnement.	s/o	s/o
Autres zones à risques	Lots 3 440 642 : clôtures et supports en acier galvanisé au poste électrique Magnan	10 m ² par élément à risque	Zinc
	Lots 3 440 644, 4 609 709, 4 080 184 à 187, 4 080 207, 4 082 249/250 et 5 861 059 : emprises de lignes électriques à haute tension avec pylônes en acier galvanisé et poteaux en bois traité		PCP, zinc

Un modèle conceptuel décrivant les sources anticipées des contaminants potentiels ainsi que les milieux et les récepteurs susceptibles d'être affectés, élaboré à l'aide de l'outil graphique publié par la division des sites contaminés de Santé Canada sur la base des recommandations du *Guide de caractérisation des terrains*, est présenté ci-après.

Schéma du modèle conceptuel



Description qualitative du modèle conceptuel

Les terrains dans l'emprise du futur poste électrique Jean-Jacques Archambault sont largement boisés et vacants, sans bâtiment permanent. Sur certains lots, on retrouve des roulottes, des cabanes, des abris et/ou des conteneurs en lien avec des activités de coupe de bois, d'acériculture, de chasse et d'utilisation de véhicules tout-terrain (VTT) ou de motoneiges, occasionnant de faibles risques de contamination reliés à la présence potentielle de PP/MD/MDR. Sur le lot occupé par le poste Magnan, un faible risque de contamination est associé aux fuites accidentelles de HMI à partir des équipements électriques dont les eaux des bassins de récupération sont dirigées vers un séparateur. Ces contaminants sont mobiles et peuvent affecter la qualité des dépôts perméables de sable qu'on retrouve en surface, avec des risques de contact direct pour les usagers des lieux, d'impacts sur la nappe d'eau souterraine superficielle et par endroit sur des milieux humides/hydriques. En cas de déversement, des liquides immiscibles légers (LIL) à la surface de l'eau souterraine et des phases dissoutes de contaminants pourraient migrer vers des puits résidentiels d'alimentation en eau, avec un risque d'ingestion, et/ou s'écouler dans le bassin versant de la rivière Ouareau au nord-est, avec un risque de résurgence dans des milieux humides/hydriques et des impacts potentiels au niveau de la flore et/ou de la faune. Sur le lot occupé par le poste Magnan et dans les emprises de lignes électriques à haute tension, il y a de faibles risques de contamination en zinc des sols superficiels à partir des structures en acier galvanisé. Les impacts appréhendés sont locaux, avec un risque limité de contamination des milieux humides/hydriques environnants et/ou de l'eau souterraine.

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE I - MISE À JOUR
Emprise projetée du futur poste Jean-Jacques Archambault
Région de Lanaudière (Québec)

Sommaire des données retenues pour le développement du modèle conceptuel		
Composantes du modèle		Informations considérées
Informations générales	Localisation	Lots étudiés couvrant ~ 1 725 747 m ² , largement boisés et vacants, sans bâtiment permanent ou adresse civique, sauf poste électrique Magnan (4002, route 337, Ste-Julienne).
	Usage et zonage	Lots étudiés zonés résidentiel/public utilisés pour coupe de bois, acériculture, chasse et usage de véhicules récréatifs (VTT/motoneiges). Certains lots avec emprises de lignes électriques à haute tension depuis le début des années '70 et poste Magnan aménagé depuis 1987. Terrains environnants zonés résidentiel/public/conservation/récréotouristique occupés par camping, bâtiments résidentiels, commerciaux et industriels, dépôt de matériaux de démolition et sablières.
	Sources potentielles de contamination	Poste Magnan : équipements électriques contenant des HMI et supports en acier galvanisé (zinc). Emprise des lignes électriques à haute tension : pylônes en acier galvanisé (zinc) et poteaux en bois traité (PCP). Certains lots avec réservoirs hors sol de carburants (essence/diesel), réservoirs semi-vrac (<i>Totes Tanks</i>), barils et contenants de PP/MD/MDR.
	Récepteurs potentiels et voies d'exposition	Sols : contact direct par usagers, faune et flore environnante. Eau souterraine : puits d'alimentation en eau potable (bâtiment résidentiel adjacent à l'ouest), milieux humides et hydriques sur les lots étudiés et les terrains environnants dans le bassin versant de la rivière Ouareau.
	Topographie et surface	Terrains relativement plats en pente légère vers le nord-est, largement boisés et vacants, avec quelques secteurs défrichés occupés par des roulottes, cabanes, abris et conteneurs, des chemins d'accès et des sentiers.
	Critères applicables	Sols : critères B en raison du zonage mixte résidentiel Eau souterraine : critères RES et EC
	Géologie	Sable/till reposant sur roc (gneiss/paragneiss).
	Hydrogéologie	Eau souterraine s'écoulant vers le nord-est.
Sols	Caractéristiques	Poste Magnan : contamination possible en HP C ₁₀ -C ₅₀ , BPC et zinc. Lignes électriques : contamination possible en zinc. Secteurs avec PP/MD/MDR : contamination possible en HP C ₁₀ -C ₅₀ , HAP, COV, métaux.
	Localisation	Teneurs en toluène (plage A-B) dans secteur défriché près du poste Magnan et secteur boisé sur le lot 4 080 186.
LIL	Caractéristiques	LIL possibles en lien avec HMI/PP/solvants.
	Localisation	Pas de contamination observée/rapportée.
LID	Caractéristiques	Pas de contaminants suspectés.
	Localisation	Pas de contamination observée/rapportée.
Eau souterraine	Caractéristiques	Contamination possible en lien avec HMI/PP/MD/MDR.
	Localisation	Pas de contamination observée/rapportée.
Air (vapeurs)	Caractéristiques	Vapeurs possibles en lien avec PP/solvants.
	Localisation	Pas de contamination observée/rapportée.
Eau surface	Caractéristiques	Contamination possible en lien avec HMI/PP/MD/MDR.
	Localisation	Pas de contamination observée/rapportée.
Sédiments	Caractéristiques	Contamination possible en lien avec HMI/PP/MD/MDR.
	Localisation	Pas de contamination observée/rapportée.
Réhabilitation		s/o

10.0 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Au terme de la mise à jour de l'ÉES Phase I effectuée pour Hydro-Québec dans le secteur d'étude comprenant l'emprise projetée du futur poste électrique Jean-Jacques Archambault dans la région de Lanaudière (Québec), des enjeux environnementaux ont été identifiés pour les aspects couverts au tableau 6.

Tableau 6. Risques de contamination identifiés

Sources potentielles de contamination	Niveau de risque	Contaminants potentiels
Terrains à l'étude		
1. Poste électrique Magnan Fuite d'équipements électriques contenant des HMI. Lixiviation du zinc ou contamination aéroportée de fragments contenant du zinc à partir des structures en acier galvanisé.	Faible	HP C ₁₀ -C ₅₀ , BPC et zinc.
2. Lignes de transport électrique à haute tension Lixiviation du zinc ou contamination aéroportée de fragments contenant du zinc à partir des structures en acier galvanisé. Lessivage des poteaux en bois traité.	Faible	PCP et zinc.
3. Lots majoritairement boisés et vacants Entreposage et/ou utilisation potentielle de PP/MD et/ou génération potentielle de MDR	Faible	HP C ₁₀ -C ₅₀ , HAP, COV et métaux.
Terrains environnants		
4. Résidence avec commerce de bois de chauffage (ouest) Entreposage et/ou utilisation potentielle de PP/MD et/ou génération potentielle de MDR.	Faible	HP C ₁₀ -C ₅₀ , HAP, COV et métaux.
5. Terrain de camping (ouest) Entreposage et/ou utilisation potentielle de PP/MD et/ou génération potentielle de MDR	Faible	
6. Sablière et dépôt de matériaux de démolition (est) Entreposage et/ou utilisation potentielle de PP/MD et/ou génération potentielle de MDR	Faible	

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE I - MISE À JOUR
Emprise projetée du futur poste Jean-Jacques Archambault
Région de Lanaudière (Québec)

À cette étape, la réalisation d'une ÉES Phase II, au sens de la norme CSA Z769-00 et du *Guide de caractérisation des terrains* (2024), couvrant l'ensemble de l'emprise projetée du futur poste électrique Jean-Jacques Archambault n'est pas recommandée. Des travaux ciblés de caractérisation environnementale seront utiles seulement dans les secteurs où des enjeux environnementaux significatifs ont été identifiés et où des travaux d'aménagement seront réalisés.

Certaines des infrastructures projetées par Hydro-Québec (lignes électriques et poste de transformation électrique) pouvant empiéter au niveau de milieux humides ou hydriques, une évaluation écologique est recommandée afin de confirmer la présence de tels milieux dans les secteurs visés et d'évaluer, le cas échéant, si des autorisations (ministérielles ou autres) devront être obtenues avant d'entreprendre des travaux d'aménagement.

Rapport préparé par :



Richard St-Germain, ing., MBA
Évaluateur environnemental de site agréé
(OIQ # 34491 / AQVE #173)



Bruno Welfringer, ing., M.Sc.A.
Évaluateur environnemental de site agréé
(OIQ # 5000580 / AQVE #387)

RÉFÉRENCES

DOCUMENTATION HISTORIQUE

- Photographies aériennes
(Hydro-Québec : 1964, 1975, 1983, 1992, 1997, 2004, 2012, 2016, 2019)
- Plans topographiques
(Gouvernement du Québec : 1957, 1975, 1982, 1984, 1994, 2000 et 2003)

ÉTUDES ANTÉRIEURES DU SITE ET RÉFÉRENCES RÉGIONALES

- Canards Illimités, Carte interactive des milieux humides du Québec
canards.ca/cartographie-detaillee-des-milieux-humides-du-quebec/
- Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec
quebec.ca/gouvernement/gouvernement-ouvert/transparence-performance/indicateurs-statistiques/donnees-especes-situation-precaire
- FNX-Innov, juillet 2024, *Étude de caractérisation environnementale préliminaire des sols, Nouveau poste 735-120 Kv, Poste Archambault, Installation 7629*, rapport préparé pour Hydro-Québec, réf.: F19000760-270-006_R02.
- HDS Environnement, 23 février 2023, *Évaluation environnementale de site Phase I, Emprise projetée du futur poste Archambault, Lanaudière (Québec)*, rapport préparé pour Hydro-Québec, réf.: 8366-35.
- HDS Environnement, 11 octobre 2024, Seize (16) rapports d'étude Phase I préparés pour Hydro-Québec à des fins d'acquisition (regroupement selon les propriétaires), réf.: 8366-39.
- Inspec-Sol, 1995, *Caractérisation des sols pour l'addition du 3^e transformateur, d'une section d'artère et d'une batterie de condensateur, Poste Magnan, Rawdon*, rapport préparé pour Hydro-Québec, réf.: 680-E-3565.
- Sodexen, décembre 1989, *Rapport à Hydro-Québec, Région Laurentides, pour Poste : Magnan, Localité : Rawdon, Secteur : Lanaudière*, réf.: 014B-13-89-1.
- Système d'information géominière du Québec
sigeom.mines.gouv.qc.ca/signet/classes/l1108_afchCarteIntr

GROUPE CSA

csagroup.org/fr/store/

- CSA Z768-01, *Évaluation environnementale de site, Phase I*
- CSA Z769-00, *Évaluation environnementale de site, Phase II*

MELCCFP / CEAEQ

- Carte interactive des aires protégées au Québec
environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/carte-interactive.htm
- Guide de caractérisation des terrains
environnement.gouv.qc.ca/sol/terrains/guide/guidecaracterisation.pdf
- Guide de classification des eaux souterraines du Québec
environnement.gouv.qc.ca/dossiers/eau/4197_fiche.pdf
- Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés
environnement.gouv.qc.ca/sol/terrains/guide-intervention/

- Loi sur la qualité de l'environnement (LQE, Chapitre Q-2)
environnement.gouv.qc.ca/sol/terrains/loi-reg.htm
Documents pour professionnels habilités en vertu de l'art. 31.42 de la LQE
environnement.gouv.qc.ca/sol/terrains/professionnels/index.htm
 - Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (c.Q-2, r.37)
 - Règlement sur les matières dangereuses (c.Q-2, r.32)
 - Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (c.Q-2, r.17.1)
- Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES)
environnement.gouv.qc.ca/eau/souterraines/programmes/acquisition-connaissance.htm
- Registre des interventions d'Urgence-Environnement
environnement.gouv.qc.ca/ministere/urgence_environnement/index.asp
- Registres publics en vertu de la LQE
registres.environnement.gouv.qc.ca/
- Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels (RDSRI)
environnement.gouv.qc.ca/sol/residus_ind/recherche.asp
- Répertoire des terrains contaminés (RTC)
environnement.gouv.qc.ca/sol/terrains/terrains-contamines/recherche.asp
- Système d'information hydrogéologique (SIH)
environnement.gouv.qc.ca/eau/souterraines/sih/index.htm

RÉFÉRENCES MUNICIPALES

MRC DE MONTCALM

- Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Montcalm
mrcmontcalm.com/storage/app/media/la-mrc/administration/competences-et-roles/version-administrative-schema-damenagement-revise-1.pdf
 - Plan A. Les grandes affectations du territoire
mrcmontcalm.com/storage/app/media/la-mrc/2025/Plan%20A%20-%20Les%20grandes%20affectations%20du%20territoire.pdf
 - Plan B. Les îlots déstructurés et les aires de protection
mrcmontcalm.com/storage/app/media/la-mrc/administration/competences-et-roles/Plan%20B.pdf

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JULIENNE

- Règlement de zonage #337
sainte-julienne.com/storage/app/media/municipalite/administration/procedures-et-reglements/Urbanisme/377-zonage_codification-a-jour-mai-2023.pdf

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC

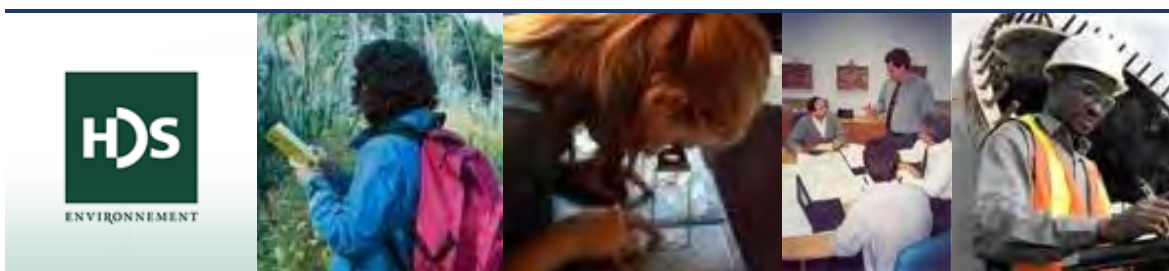
- Loi sur le bâtiment (Chapitre B-1.1)
rbq.gouv.qc.ca/domaines-dintervention/equipements-petroliers/reglementation/equipements-petroliers-vises.html
 - Registre des sites d'équipements pétroliers
rbq.gouv.qc.ca/domaines-dintervention/equipements-petroliers/repertoire-des-sites-dequipements-petroliers.ht
 - Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé
rbq.gouv.qc.ca/domaines-dintervention/equipements-petroliers/liste-des-titulaires-dun-permis-dutilisation.html

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR DU CANADA

- Inventaire des sites fédéraux contaminés
tbs-sct.gc.ca/fcsi-rscf/home-accueil-fra.aspx

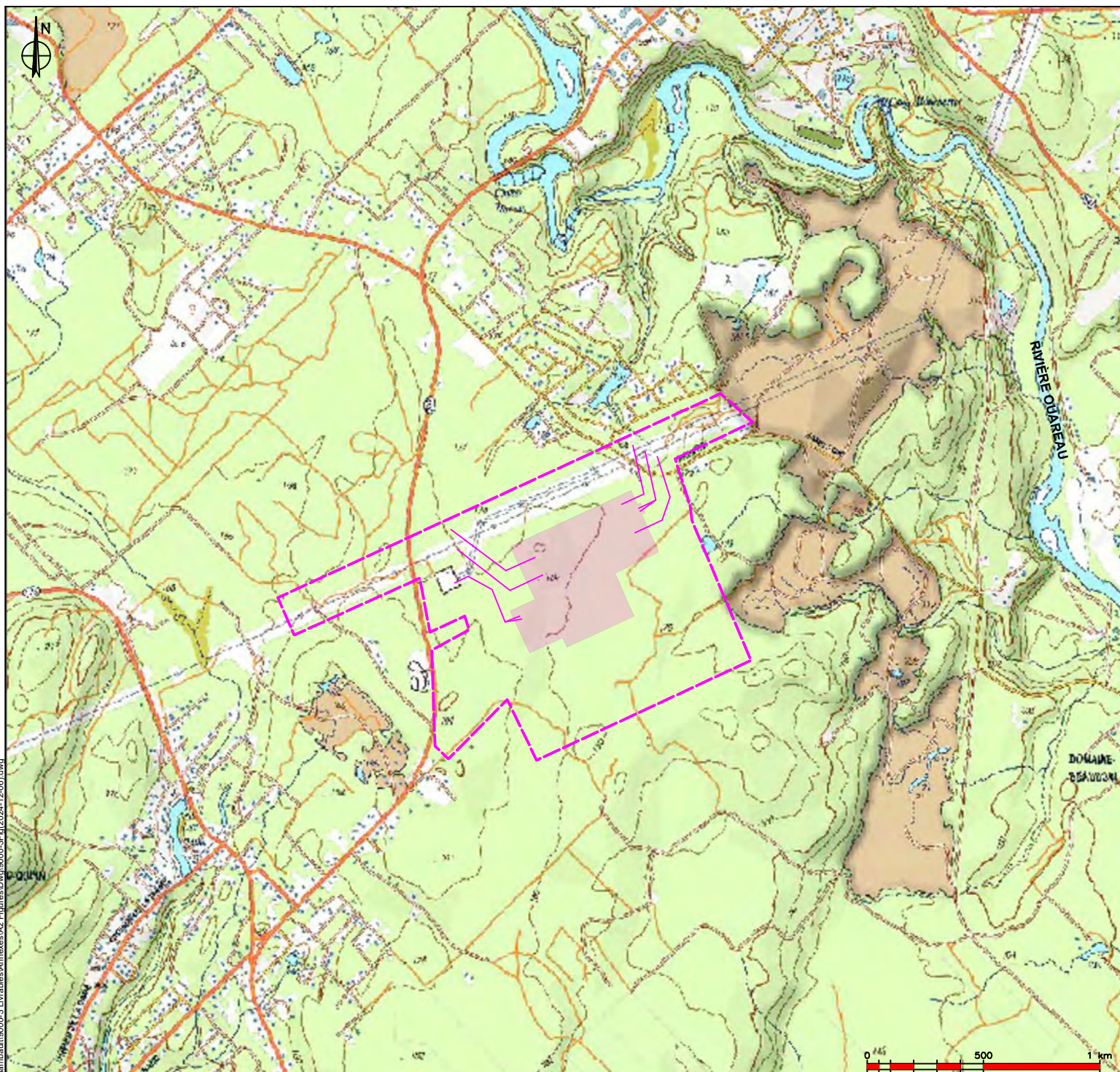
STATISTIQUES CANADA

- Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (1997)
statcan.gc.ca/imdb/p3VD_f.pl?Function=getVD&TVD=6



ANNEXE 1

Carte topographique



— LIMITE APPROXIMATIVE DE L'AIRE ÉTUDIÉE

EMPRISE DU FUTUR POSTE ÉLECTRIQUE ARCHAMBAULT

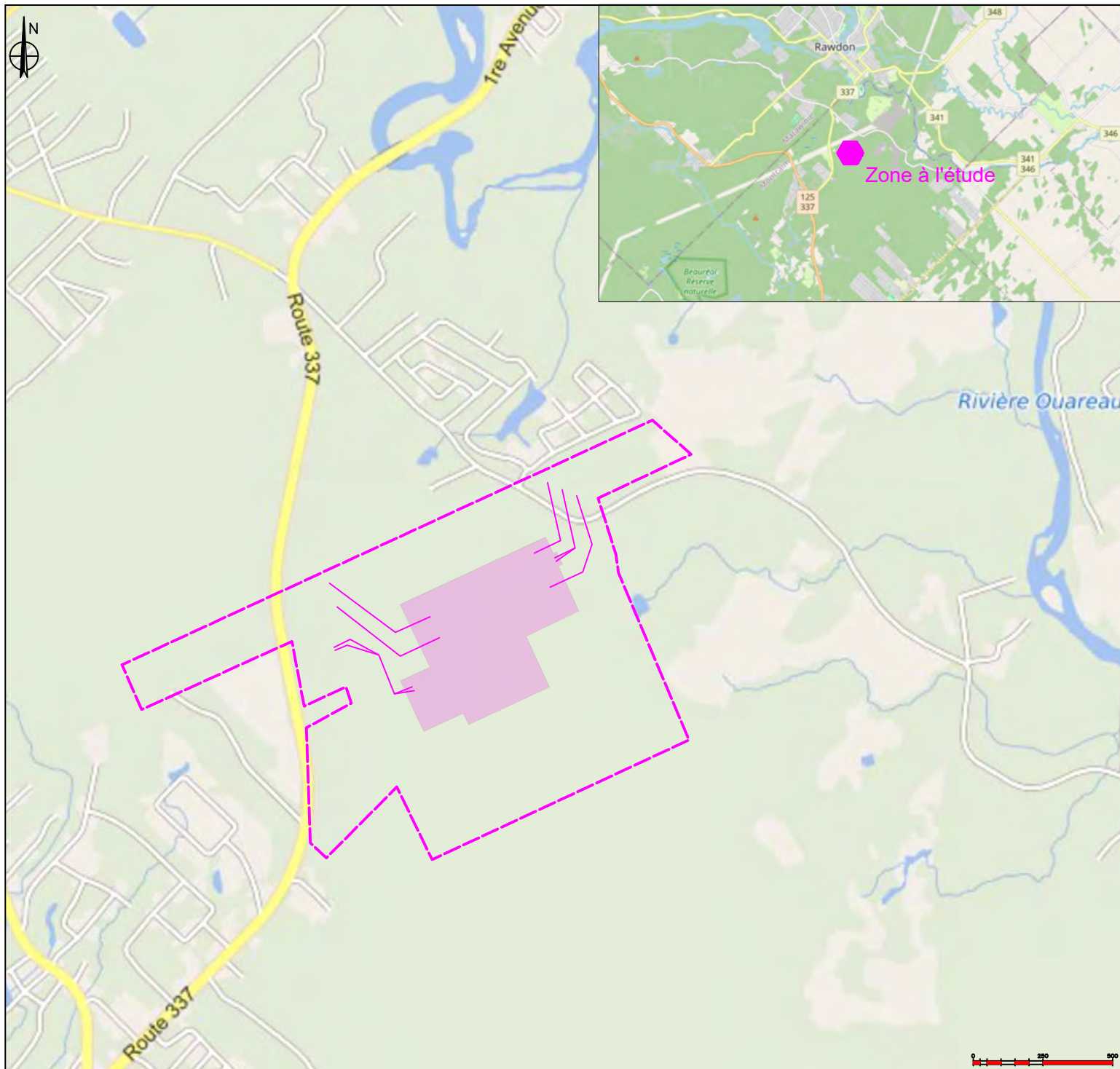
REMERCIEMENTS :
FONDS DE CARTE : GOOGLE EARTH PRO, OPENSTREETMAP, IMAGERIE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, BDTQ 1/20 000,
BNDT 1/250 000, RCAN 2007,
SOURCES : ESRI, GEOEYE, EARTHSTAR GEOGRAPHICS, CNES/AIRBUS DS, LANDSAT/COPERNICUS, MAXAR
TECHNOLOGIES, RAPIDEYE AG.
DONNÉES : MERN QUÉBEC : AQRÉSEAU+ ET INFOLOT, MRNF QUÉBEC : IMAGERIE AÉRIENNE DE DONNÉES OUVERTES,
MELCCFP QUÉBEC : RÉPERTOIRE DES TERRAINS CONTAMINÉS, GRHQ, CMHPQ 2019.

PROJET No.	VERSION	DATE	ÉCHELLE	ANNEXE
9000-3		2025-03-12	INDIQUÉE	



ANNEXE 2

Figures



LÉGENDE

- LIMITE APPROXIMATIVE DE L'AIRE ÉTUDIÉE
- EMPRISE DU FUTUR POSTE ÉLECTRIQUE ARCHAMBAULT

RÉFÉRENCES
FONDS DE CARTE : GOOGLE EARTH PRO, OPENSTREETMAP, IMAGERIE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, BDTQ 1/20 000, BNDT 1/250 000, RCan 2007.
SOURCES : ESRI, GEOEYE, EARTHSTAR GEOGRAPHICS, CNES/AIRBUS DS, LANDSAT/COPERNICUS, MAXAR TECHNOLOGIES, RAPIDEYE AG.
DONNÉES : MERN QUÉBEC : AQRÉSEAU+ ET INFOLOT, MRNF QUÉBEC : IMAGERIE AÉRIENNE DE DONNÉES OUVERTES, MELCCFP QUÉBEC : RÉPERTOIRE DES TERRAINS CONTAMINÉS, GRHQ, CMHPQ 2019.

CLIENT
HYDRO-QUÉBEC

PROJET
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE I
Emprise projetée du futur poste Archambault, MRC de Montcalm, Qc

TITRE
LOCALISATION DU SITE

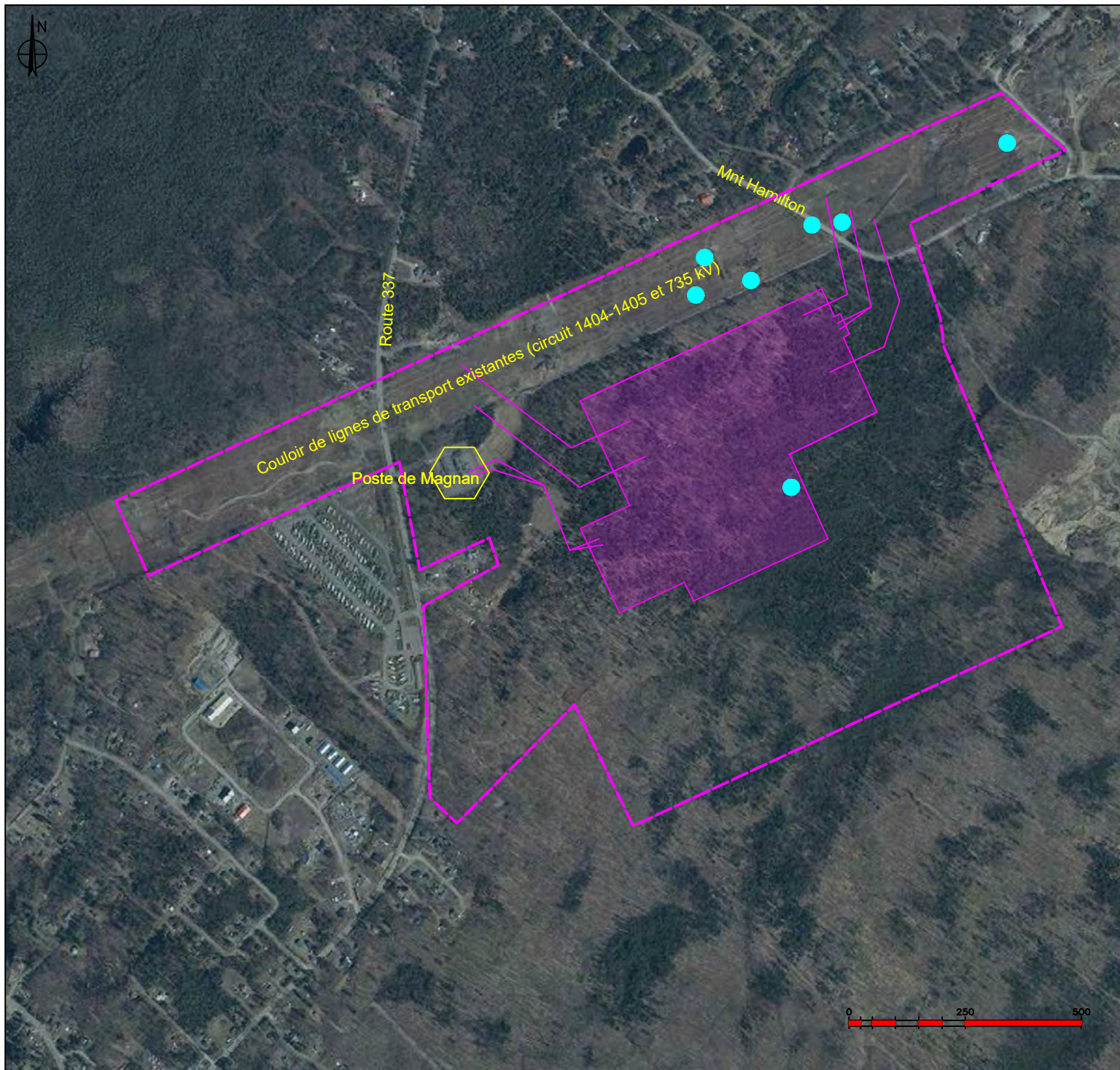


Dessiné par : H. RAKOTOMALALA

Vérifié par : B. WELFRINGER

Validé par : R. ST-GERMAIN

PROJET No. 9000-3	VERSION	DATE 2025-03-11	ÉCHELLE INDIQUÉE	FIGURE 1
----------------------	---------	--------------------	---------------------	--------------------



LÉGENDE

- LIMITE APPROXIMATIVE DE L'AIRE ÉTUDIÉE
- EMPRISE DU FUTUR POSTE ÉLECTRIQUE ARCHAMBAULT
- PUIITS PROFONDS (OU TUBULAIRES) EXISTANTS DANS L'EMPRISE DU FUTUR POSTE SELON LA BANQUE DE DONNÉES DU SYSTÈME D'INFORMATION HYDROGÉOLOGIQUE (SIH).
Selon les attributs des puits, ils correspondent tous à des adresses civiles localisées en dehors de l'emprise et sont donc probablement mal localisés dans le SIH.

RÉFÉRENCES

FONDS DE CARTE : GOOGLE EARTH PRO, OPENSTREETMAP, IMAGERIE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, BDTQ 1/20 000, BNDT 1/250 000, RCAN 2007.
 SOURCES : ESRI, GEOEYE, EARTHSTAR GEOGRAPHICS, CNES/AIRBUS DS, LANDSAT/COPERNICUS, MAXAR TECHNOLOGIES, RAPIDEYE AG.
 DONNÉES : MERN QUÉBEC : AQRÉSEAU+ ET INFOLOT, MRNF QUÉBEC : IMAGERIE AÉRIENNE DE DONNÉES OUVERTES, MELCCFP QUÉBEC : RÉPERTOIRE DES TERRAINS CONTAMINÉS, GRHQ, CMHPQ 2019.

CLIENT
HYDRO-QUÉBEC

PROJET
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE I
Emprise projetée du futur poste Archambault, MRC de Montcalm, Qc

TITRE
PLAN DU SITE



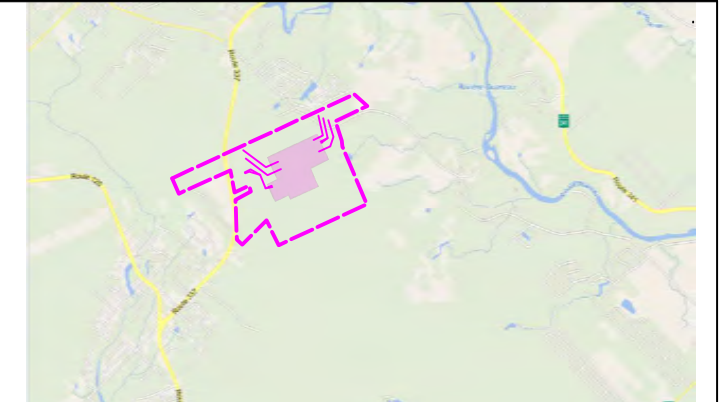
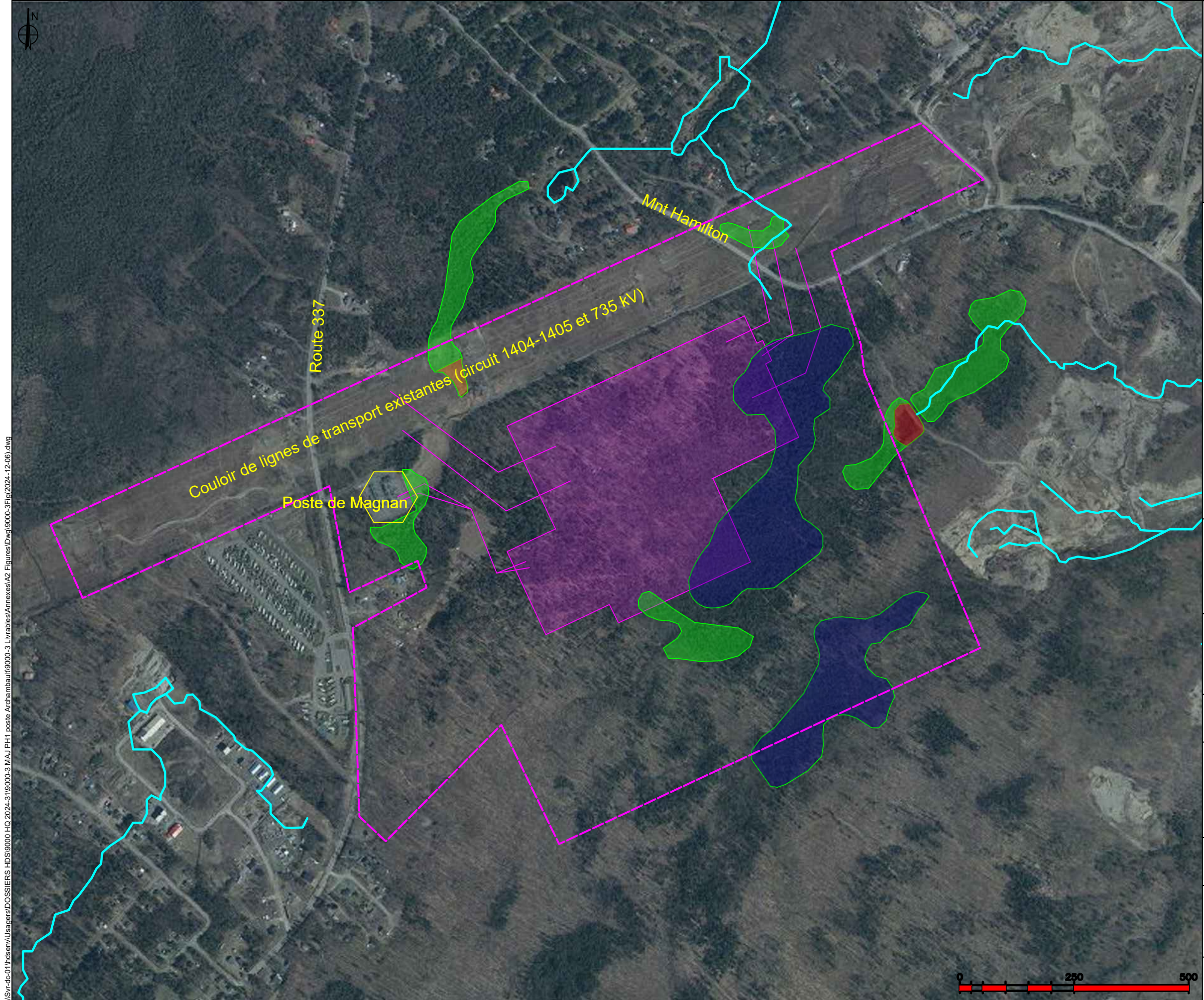
Dessiné par : H. RAKOTOMALALA

Vérifié par : B. WELFRINGER

Validé par : R. ST-GERMAIN

PROJET No. 9000-3	VERSION	DATE 2025-03-12	ÉCHELLE INDIQUÉE
----------------------	---------	--------------------	---------------------

FIGURE **2**



PLAN CLE

Légende

- LIMITE APPROXIMATIVE DE L'AIRE ÉTUDIÉE
- EMPRISE DU FUTUR POSTE ARCHAMBAULT
- MARAI
- PRAIRIE HUMIDE
- MARÉCAGE
- TOURBIÈRE BOISÉE
- COUR D'EAU (PERMANENT / INTERMITTENT)

Échelle : Indiquée

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

RÉFÉRENCES
FONDS DE CARTE : GOOGLE EARTH PRO, OPENSTREETMAP, IMAGERIE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, BDTQ 1/20 000, BNDT 1/250 000, RCAN 2007,
SOURCES : ESRI, GEOEYE, EARTHSTAR GEOGRAPHICS, CNES/AIRBUS DS, LANDSAT/COPERNICUS, MAXAR TECHNOLOGIES, RAPIDEYE AG.
DONNÉES : MERN QUÉBEC : AGRÉSEAU+ ET INFOLOT, MRNF QUÉBEC : IMAGERIE AÉRIENNE DE DONNÉES OUVERTES, MELCCFP QUÉBEC : RÉPERTOIRE DES TERRAINS CONTAMINÉS, GRHQ, CMHPQ 2019.

CLIENT
HYDRO-QUÉBEC

PROJET
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE I
Emprise projetée du futur poste Archambault, MRC de Montcalm, Qc

TITRE
CARTOGRAPHIE SOMMAIRE DES MILIEUX HUMIDES DANS L'AIRE ÉTUDIÉE

Dessiné par : H. RAKOTOMALALA

Vérifié par : B. WELFRINGER

Validé par : R. ST-GERMAIN

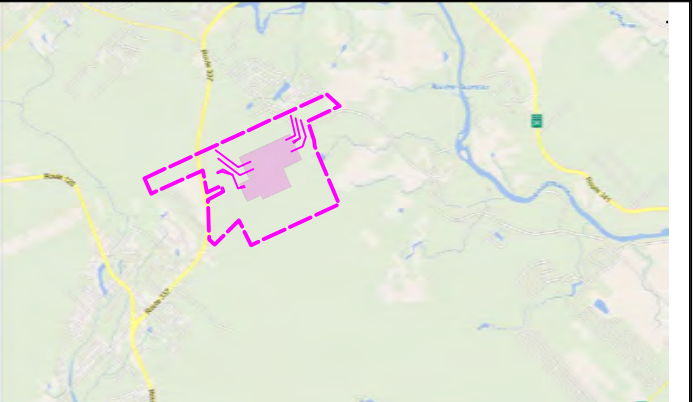
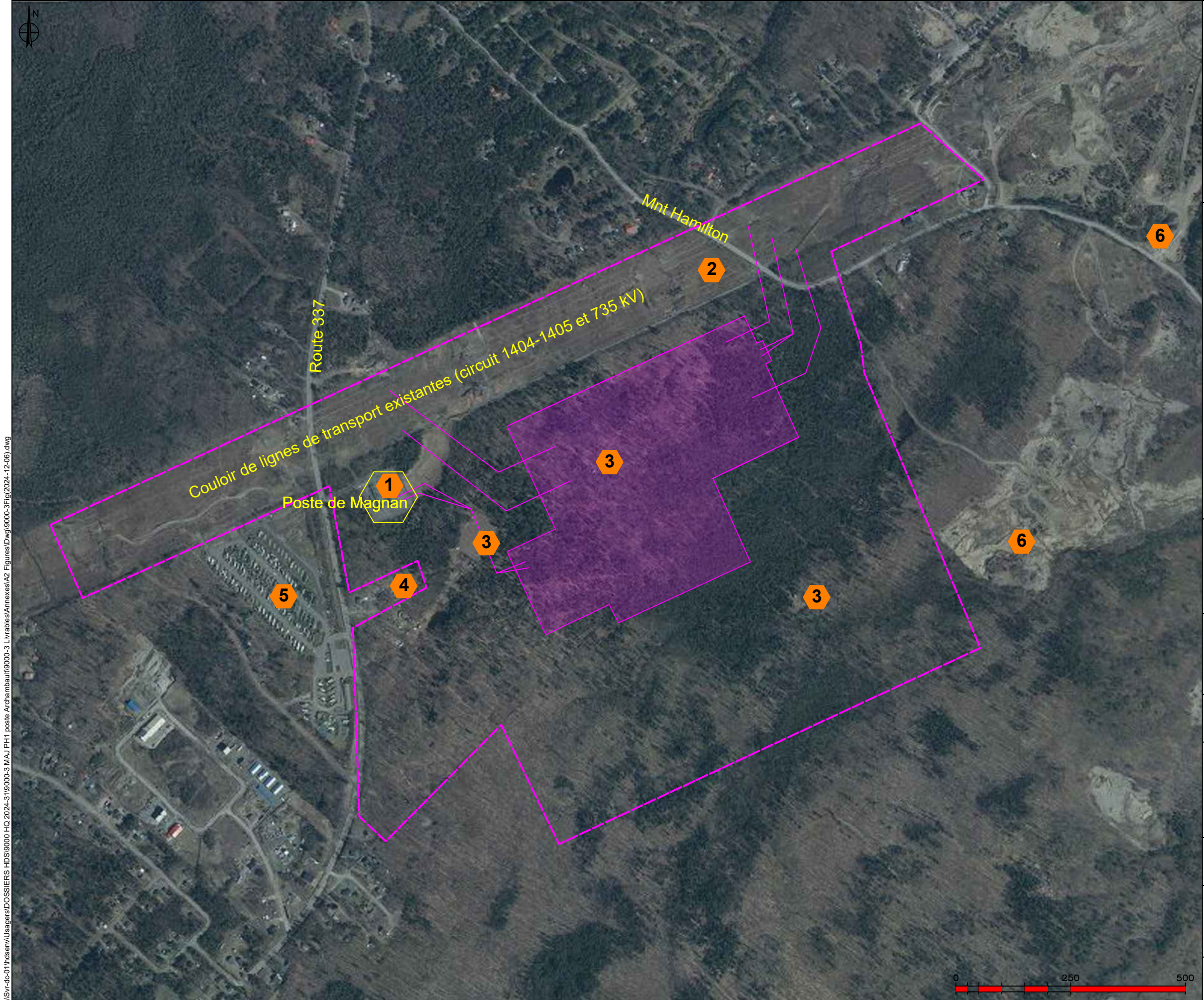
PROJET No.
9000-3

VERSION

DATE
2025-03-12

FIGURE
4

I:\Srv-dc-01\dsenv\Usagers\DOSSIERS HDS\9000 HQ 2024-31\9000-3 MAJ PH1 poste Archambault\9000-3 Livrables\Annexes\A2 Figures\Dwg\9000-3\Fig(2024-12-06).dwg



PLAN CLE

- Légende**
- LIMITE APPROXIMATIVE DE L'AIRE ÉTUDIÉE
 - EMPRISE DU FUTUR POSTE ÉLECTRIQUE ARCHAMBAULT

- Sources potentielles de contamination:**
- Poste électrique Magnan (Hydro-Québec)
 - Pylônes électriques en acier galvanisé
 - Lots majoritairement boisés et vacants, sans bâtiment permanent, appartenant à des particuliers, avec portée incertaine des activités anthropiques
 - Résidence avec commerce de bois
 - Camping / aire de stationnement
 - Carrière et dépôt de matériaux de démolition

Échelle : Indiquée

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

RÉFÉRENCES
FONDS DE CARTE : GOOGLE EARTH PRO, OPENSTREETMAP, IMAGERIE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, BDTQ 1/20 000, BNDT 1/250 000, RCan 2007,
SOURCES : ESRI, GEOEYE, EARTHSTAR GEOGRAPHICS, CNES/AIRBUS DS, LANDSAT/COPERNICUS, MAXAR TECHNOLOGIES, RAPIDEYE AG.
DONNÉES : MERN QUÉBEC : AQRÉSEAU+ ET INFOLOT, MRNF QUÉBEC :IMAGERIE AÉRIENNE DE DONNÉES OUVERTES, MELCCFP QUÉBEC: RÉPERTOIRE DES TERRAINS CONTAMINÉS, GRHQ, CMHPQ 2019.

CLIENT
HYDRO-QUÉBEC

PROJET
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE I
Emprise projetée du futur poste Archambault, MRC de Montcalm, Qc

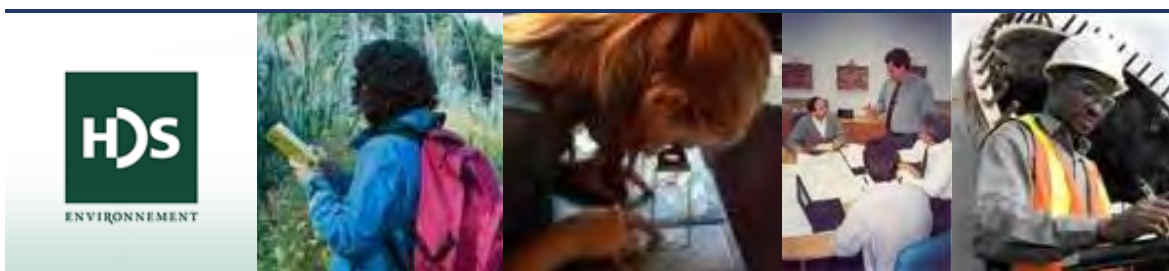
TITRE
ZONES À RISQUES



Dessiné par : H. RAKOTOMALALA

Vérifié par : B. WELFRINGER

Validé par : R. ST-GERMAIN



ANNEXE 3

Photographies du terrain

DOCUMENT PHOTOGRAPHIQUE

Lieu : partie des lots 3 440 641 et 3 440 644, Sainte-Julienne (Québec)

Date des photographies : 23 avril 2024 (vues depuis les voies publiques) et 13 août 2024 (vues sur le Terrain)



Photographie n°1. Barrière d'entrée sur le lot 3 440 644



Photographie n°2. Réservoirs hors sol de produits pétroliers (essence et diesel)

DOCUMENT PHOTOGRAPHIQUE

Lieu : partie des lots 3 440 641 et 3 440 644, Sainte-Julienne (Québec)

Date des photographies : 23 avril 2024 (vues depuis les voies publiques) et 13 août 2024 (vues sur le Terrain)



Photographie n°3. Vue générale des activités anthropiques (cabane, entreposage...)



Photographie n°4. Contenants de MD et MDR potentielles entreposés à l'extérieur

DOCUMENT PHOTOGRAPHIQUE

Lieu : partie des lots 3 440 641 et 3 440 644, Sainte-Julienne (Québec)

Date des photographies : 23 avril 2024 (vues depuis les voies publiques) et 13 août 2024 (vues sur le Terrain)



Photographie n°5. Entreposage de divers matériaux dans des conteneurs et à l'extérieur



Photographie n°6. Entreposage divers, extérieur et dans des conteneurs commerciaux

DOCUMENT PHOTOGRAPHIQUE

Lieu : partie des lots 3 440 641 et 3 440 644, Sainte-Julienne (Québec)

Date des photographies : 23 avril 2024 (vues depuis les voies publiques) et 13 août 2024 (vues sur le Terrain)



Photographie n°7. MR, bonbonnes de gaz, etc. entreposées à l'extérieur



Photographie n°8. Entreposage divers à l'extérieur et dans des conteneurs commerciaux

DOCUMENT PHOTOGRAPHIQUE

Lieu : partie des lots 3 440 641 et 3 440 644, Sainte-Julienne (Québec)

Date des photographies : 23 avril 2024 (vues depuis les voies publiques) et 13 août 2024 (vues sur le Terrain)



Photographie n°9. Réservoirs de type « tote-tanks »



Photographie n°10. Roulotte, cabane, toilettes (à gauche) et entreposage extérieur

DOCUMENT PHOTOGRAPHIQUE

Lieu : partie des lots 3 440 641 et 3 440 644, Sainte-Julienne (Québec)

Date des photographies : 23 avril 2024 (vues depuis les voies publiques) et 13 août 2024 (vues sur le Terrain)



Photographie n°11. Produits pétroliers et MD entreposés à l'extérieur



Photographie n°12. Produits pétroliers et MD entreposés à l'extérieur

DOCUMENT PHOTOGRAPHIQUE

Lieu : partie des lots 3 440 641 et 3 440 644, Sainte-Julienne (Québec)

Date des photographies : 23 avril 2024 (vues depuis les voies publiques) et 13 août 2024 (vues sur le Terrain)



Photographie n°13. Baril renversé sur le sol



Photographie n°14. Conteneur commercial converti en mini-maison

DOCUMENT PHOTOGRAPHIQUE

Lieu : partie des lots 3 440 641 et 3 440 644, Sainte-Julienne (Québec)

Date des photographies : 23 avril 2024 (vues depuis les voies publiques) et 13 août 2024 (vues sur le Terrain)



Photographie n°15. Véhicule récréatif entreposé sur le terrain



Photographie n°16. Nombreux véhicules hors d'usage entreposés à l'extérieur

DOCUMENT PHOTOGRAPHIQUE

Lieu : partie des lots 3 440 641 et 3 440 644, Sainte-Julienne (Québec)

Date des photographies : 23 avril 2024 (vues depuis les voies publiques) et 13 août 2024 (vues sur le Terrain)



Photographie n°17. Milieu sensible situé à proximité des activités anthropiques



Photographie n°18. Remblaiement possible effectué dans le milieu sensible

DOCUMENT PHOTOGRAPHIQUE

Lieu : partie des lots 3 440 641 et 3 440 644, Sainte-Julienne (Québec)

Date des photographies : 23 avril 2024 (vues depuis les voies publiques) et 13 août 2024 (vues sur le Terrain)



Photographie n°19. Camping de l'autre côté de la route 337



Photographie n°20. Propriété voisine avec commerce de bois

DOCUMENT PHOTOGRAPHIQUE

Lieu : partie des lots 3 440 641 et 3 440 644, Sainte-Julienne (Québec)

Date des photographies : 23 avril 2024 (vues depuis les voies publiques) et 13 août 2024 (vues sur le Terrain)



Photographie n°21. Garage et machinerie entreposée sur le lot adjacent



Photographie n°22. Pylônes électriques et poteaux de bois traité

DOCUMENT PHOTOGRAPHIQUE

Lieu : partie des lots 3 440 641 et 3 440 644, Sainte-Julienne (Québec)

Date des photographies : 23 avril 2024 (vues depuis les voies publiques) et 13 août 2024 (vues sur le Terrain)



Photographie n°23. Piles de matériaux présentes sur le lot 3 440 643



Photographie n°24. Résidence et activités anthropiques sur le lot 3 440 463 (piles de MR)

DOCUMENT PHOTOGRAPHIQUE

Lieu : partie des lots 4 080 184 et 4 609 709, Sainte-Julienne (Québec)

Date des photographies : 23 avril 2024



Photo n°1. Pylônes électriques et poteaux en bois traité sur le Terrain



Photo n°2. Remblais d'origine inconnue et résidences à proximité du Terrain

DOCUMENT PHOTOGRAPHIQUE

Lieu : partie des lots 4 080 184 et 4 609 709, Sainte-Julienne (Québec)

Date des photographies : 23 avril 2024



Photo n°3. Refuge et cabane à sucre

DOCUMENT PHOTOGRAPHIQUE

Lieu : partie des lots 4 080 185, 4 082 849 et 4 080 163, Sainte-Julienne (Québec)

Date des photographies : 23 avril 2024



Photo n°1. Pylônes électriques et poteaux en bois traité sur le Terrain



Photo n°2. Refuge présent sur le Terrain

DOCUMENT PHOTOGRAPHIQUE

Lieu : partie du lot 4 080 186, Sainte-Julienne (Québec)

Date des photographies : 23 avril 2024



Photo n°1. Pylônes électriques et poteaux en bois traité à proximité du Terrain



Photo n°2. Pile de troncs d'arbres sur le Terrain

DOCUMENT PHOTOGRAPHIQUE

Lieu : partie du lot 4 080 187, Sainte-Julienne (Québec)

Date des photographies : 23 avril 2024



Photo n°1. Pylônes électriques et aperçu de l'emprise des lignes à proximité du Terrain



Photo n°2. Aperçu du secteur boisé du Terrain

DOCUMENT PHOTOGRAPHIQUE

Lieu : lot 4 082 850, Sainte-Julienne (Québec)

Date des photographies : 23 avril 2024



Photo n°1. Aperçu du secteur boisé du Terrain



Photo n°2. Poteaux et pylônes électriques dans l'emprise des lignes

DOCUMENT PHOTOGRAPHIQUE

Lieu : lot 4 082 850, Sainte-Julienne (Québec)

Date des photographies : 23 avril 2024



Photo n°3. Emplacement d'un sondage réalisé par FNX-Innov (mars 2023)

DOCUMENT PHOTOGRAPHIQUE

Lieu : lots 4 082 851 et 4 080 176, Sainte-Julienne (Québec)

Date des photographies : 23 avril 2024



Photo n°1. Aperçu du secteur boisé du Terrain



Photo n°2. Voie d'accès à la carrière Latendresse

DOCUMENT PHOTOGRAPHIQUE

Lieu : lots 4 082 851 et 4 080 176, Sainte-Julienne (Québec)

Date des photographies : 23 avril 2024



Photo n°3. Carrière Latendresse (terrains voisins)

DOCUMENT PHOTOGRAPHIQUE

Lieu : lots 4 080 161, Sainte-Julienne (Québec)

Date des photographies : 23 avril 2024



Photo n°1. Aperçu du secteur boisé du Terrain

DOCUMENT PHOTOGRAPHIQUE

Lieu : lots 4 080 162, Sainte-Julienne (Québec)

Date des photographies : 23 avril 2024



Photo n°1. Aperçu du secteur boisé du Terrain

DOCUMENT PHOTOGRAPHIQUE

Lieu : lots 4 080 164, Sainte-Julienne (Québec)

Date des photographies : 23 avril 2024



Photo n°1. Exemple d'aperçu du secteur boisé du Terrain

DOCUMENT PHOTOGRAPHIQUE

Lieu : lots 4 080 165, Sainte-Julienne (Québec)

Date des photographies : 23 avril 2024



Photo n°1. Aperçu du secteur boisé du Terrain

DOCUMENT PHOTOGRAPHIQUE

Lieu : lots 4 080 175 et 4 305 281, Sainte-Julienne (Québec)

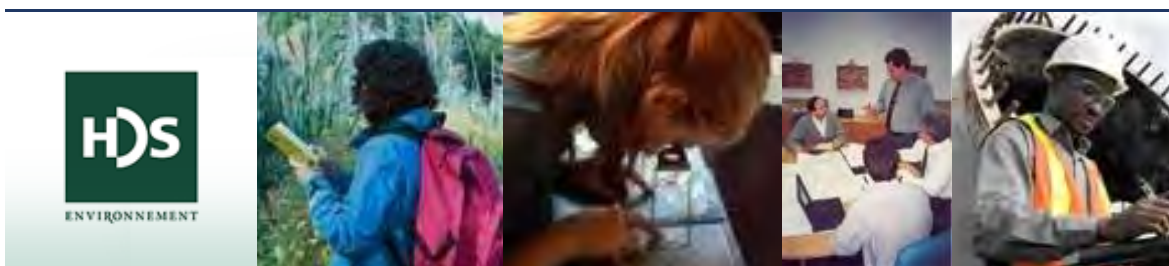
Date des photographies : 23 avril 2024



Photo n°1. Exemple d'aperçu du secteur boisé du Terrain

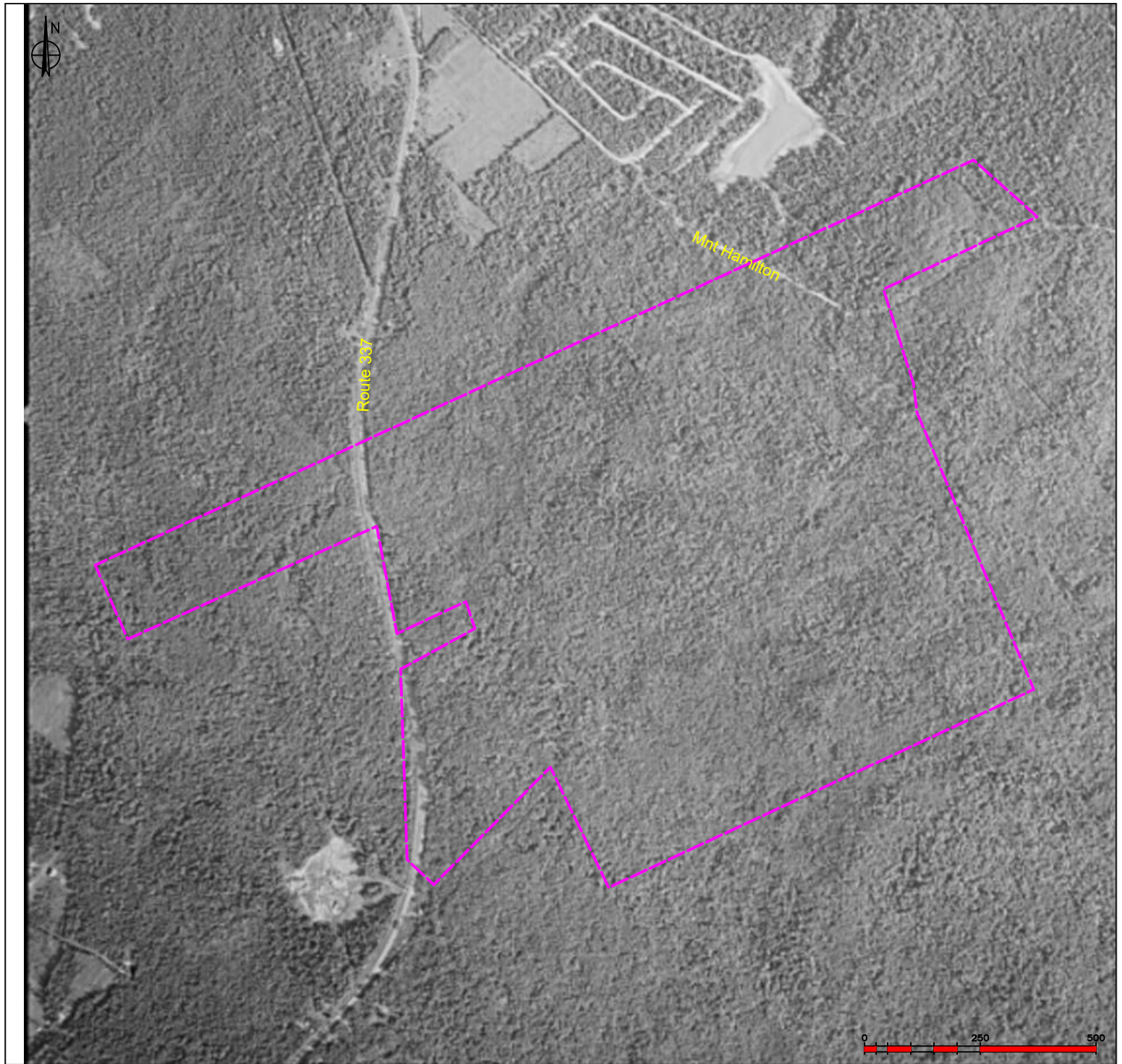


Photo n°2. Carrière Latendresse (terrains voisins)



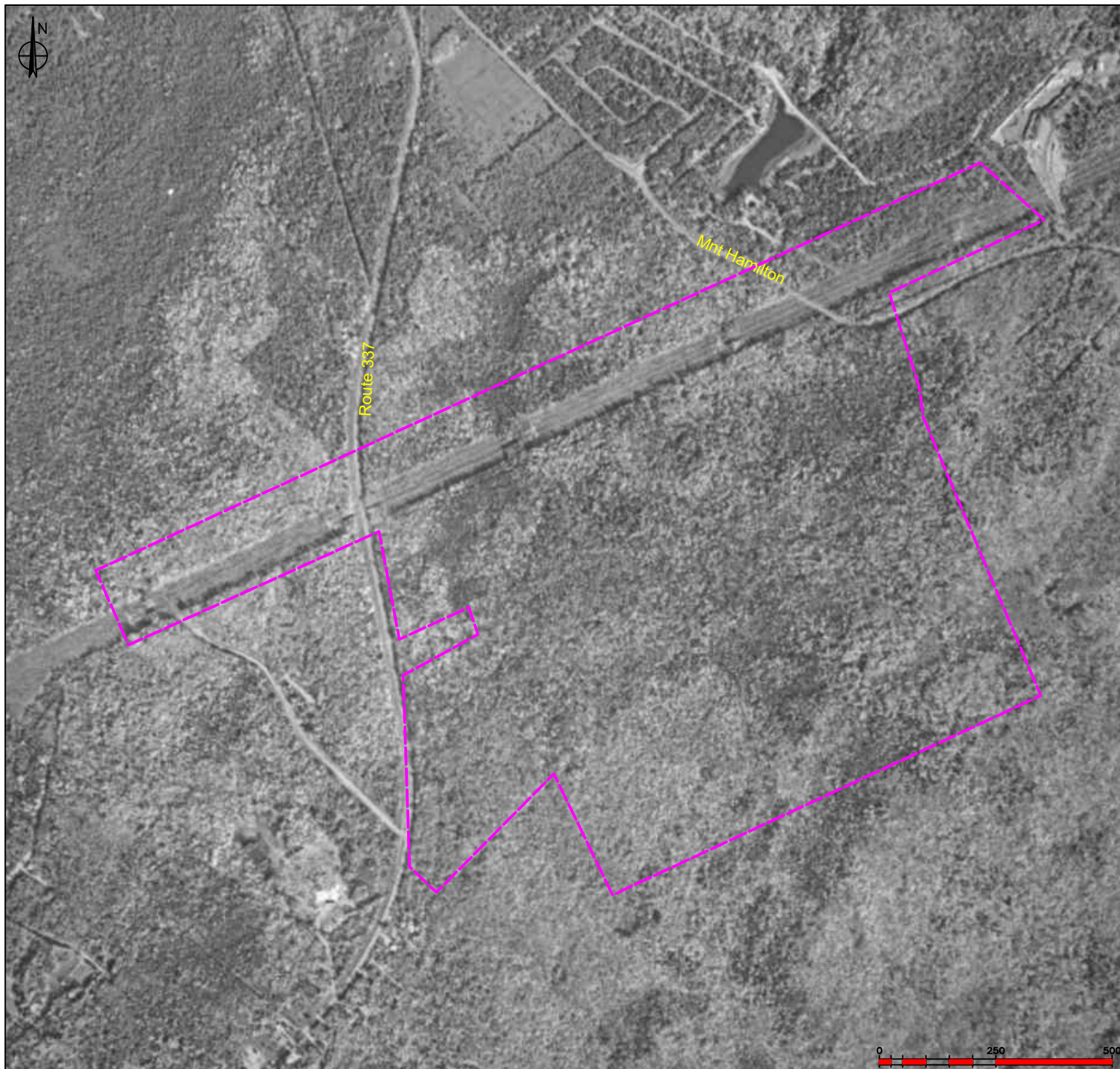
ANNEXE 4

Photographies aériennes ou satellitaires



LÉGENDE LIMITE APPROXIMATIVE DE L'AIRE ÉTUDIÉE	CLIENT HYDRO-QUÉBEC				
	PROJET ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE I Emprise projetée du futur poste Archambault, MRC de Montcalm, Qc				
	TITRE PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES ET SATELLITAIRES 1964				
	HDS ENVIRONNEMENT Dessiné par : H. RAKOTOMALALA Vérifié par : B. WELFRINGER Validé par : R. ST-GERMAIN				
RÉFÉRENCES FONDS DE CARTE : GOOGLE EARTH PRO, OPENSTREETMAP, IMAGERIE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, BDTQ 1/20 000, BNDT 1/250 000, RCan 2007. SOURCES : ESRI, GEOEYE, EARTHSTAR GEOGRAPHICS, CNES/AIRBUS DS, LANDSAT/COPERNICUS, MAXAR TECHNOLOGIES, RAPIDEYE AG. DONNÉES : MERN QUÉBEC : AQRÉSEAU+ ET INFOLOT, MRNF QUÉBEC : IMAGERIE AÉRIENNE DE DONNÉES OUVERTES, MELCCFP QUÉBEC: RÉPERTOIRE DES TERRAINS CONTAMINÉS, GRHQ, CMHPQ 2019.	PROJET No. 9000-3	VERSION	DATE 2025-03-12	ÉCHELLE INDIQUÉE	ANNEXE 4

9000-3P-01(2024-12-09) (DWG)



LÉGENDE

— LIMITE APPROXIMATIVE DE L'AIRE ÉTUDIÉE

Ligne de vol : 031

Num. de vol : Q75388

Année : 1975

Échelle originale : 1:15000

RÉFÉRENCES

FONDS DE CARTE : GOOGLE EARTH PRO, OPENSTREETMAP, IMAGERIE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, BDTQ 1/20 000, BNDT 1/250 000, RCan 2007.
SOURCES : ESRI, GEOEYE, EARTHSTAR GEOGRAPHICS, CNES/AIRBUS DS, LANDSAT/COPERNICUS, MAXAR TECHNOLOGIES, RAPIDEYE AG.
DONNÉES : MERN QUÉBEC : AQRÉSEAU+ ET INFOLOT, MRNF QUÉBEC : IMAGERIE AÉRIENNE DE DONNÉES OUVERTES, MELCCFP QUÉBEC: RÉPERTOIRE DES TERRAINS CONTAMINÉS, GRHQ, CMHPQ 2019.

CLIENT
HYDRO-QUÉBEC

PROJET
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE I
Emprise projetée du futur poste Archambault, MRC de Montcalm, Qc

TITRE
**PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES ET SATELLITAIRES
1975**



Dessiné par : H. RAKOTOMALALA

Vérifié par : B. WELFRINGER

Validé par : R. ST-GERMAIN

PROJET No.
9000-3

VERSION

DATE
2025-03-12

ÉCHELLE
INDIQUÉE

ANNEXE
4



LÉGENDE

— LIMITE APPROXIMATIVE DE L'AIRE ÉTUDIÉE

Ligne de vol : 267

Num. de vol : HMQ92117

Année : 1992

Échelle originale : 1:15000

RÉFÉRENCES

FONDS DE CARTE : GOOGLE EARTH PRO, OPENSTREETMAP, IMAGERIE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, BDTQ 1/20 000, BNDT 1/250 000, RCan 2007.
SOURCES : ESRI, GEOEYE, EARTHSTAR GEOGRAPHICS, CNES/AIRBUS DS, LANDSAT/COPERNICUS, MAXAR TECHNOLOGIES, RAPIDEYE AG.
DONNÉES : MERN QUÉBEC : AQRÉSEAU+ ET INFOLOT, MRNF QUÉBEC : IMAGERIE AÉRIENNE DE DONNÉES OUVERTES, MELCCFP QUÉBEC: RÉPERTOIRE DES TERRAINS CONTAMINÉS, GRHQ, CMHPQ 2019.

CLIENT
HYDRO-QUÉBEC

PROJET
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE I
Emprise projetée du futur poste Archambault, MRC de Montcalm, Qc

TITRE
**PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES ET SATELLITAIRES
1992**



Dessiné par : H. RAKOTOMALALA

Vérifié par : B. WELFRINGER

Validé par : R. ST-GERMAIN

PROJET No.
9000-3

VERSION

DATE
2025-03-12

ÉCHELLE
INDIQUÉE

ANNEXE
4



— — LIMITE APPROXIMATIVE DE L'AIRE ÉTUDIÉE

Ligne de vol : 201

Num. de vol : HMQ97122

Année : 1997

Échelle originale : 1:15000

FONDS DE CARTE : GOOGLE EARTH PRO, OPENSTREETMAP, IMAGERIE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, BDTQ 1/20 000, BNDT 1/250 000, RCAN 2007,
SOURCES : ESRI, GEOEYE, EARTHSTAR GEOGRAPHICS, CNES/AIRBUS DS, LANDSAT/COPERNICUS, MAXAR TECHNOLOGIES, RAPIDEYE AG.
DONNÉES : MERN QUÉBEC : AQRÉSEAU+ ET INFOLOT, MRNF QUÉBEC : IMAGERIE AÉRIENNE DE DONNÉES OUVERTES, MELCCFP QUÉBEC: RÉPERTOIRE DES TERRAINS CONTAMINÉS, GRHQ, CMHPQ 2019.

PROJET
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE I
Emprise projetée du futur poste Archambault, MRC de Montcalm, Qc

TITRE
PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES ET SATELLITAIRES
1997



Dessiné par : H. RAKOTOMALALA

Vérifié par : B. WELFRINGER

Validé par : R. ST-GERMAIN

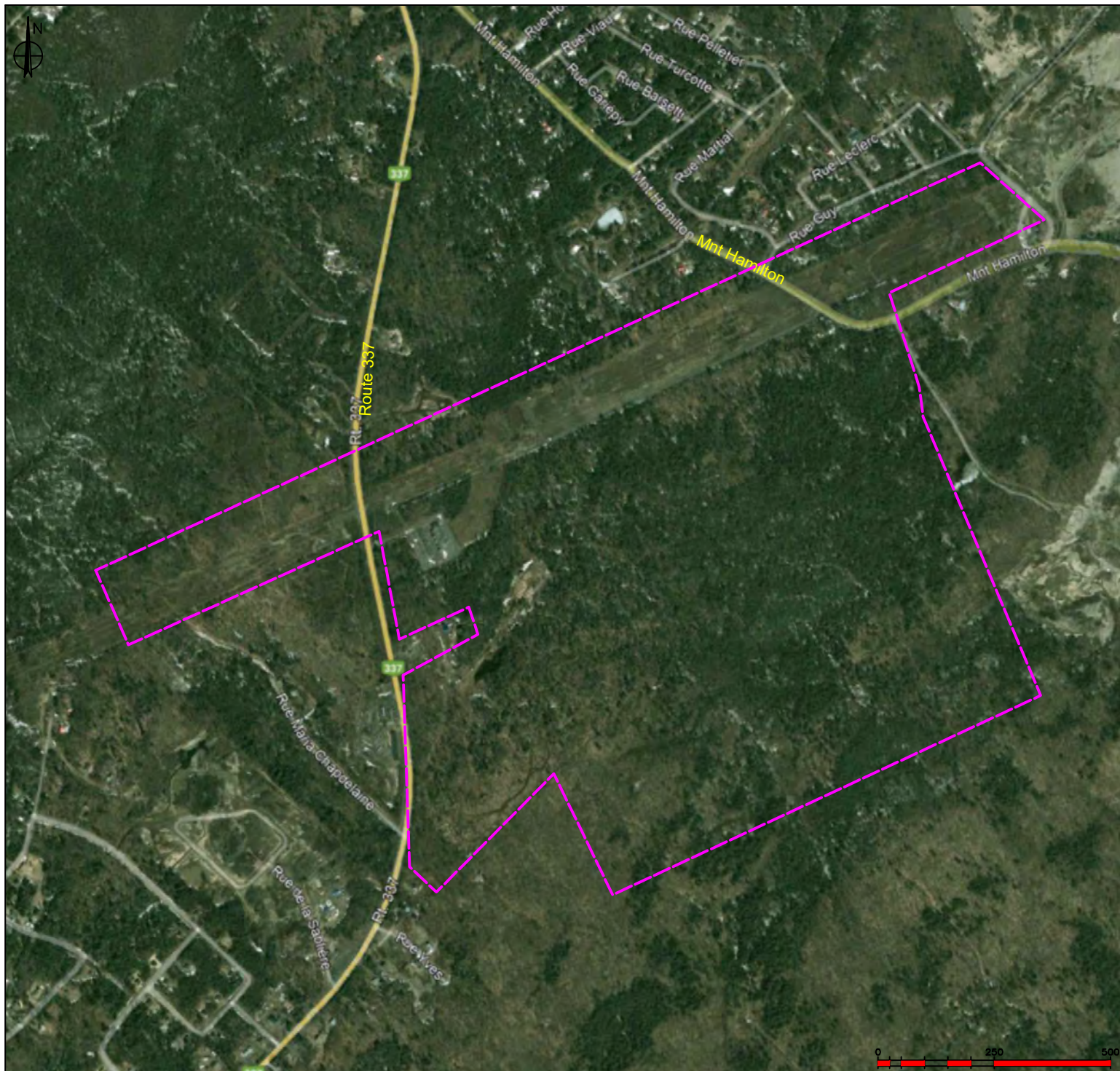
PROJET No.
9000-3

VERSION

DATE
2025-03-12

ÉCHELLE
INDIQUÉE

ANNEXE 4



LÉGENDE

— LIMITE APPROXIMATIVE DE L'AIRE ÉTUDIÉE

Ligne de vol : IMAGE SATELLITAIRE GOOGLE EARTH PRO (2012/04/02)

Num. de vol : -

Année : 2012

Échelle originale : -

RÉFÉRENCES

FONDS DE CARTE : GOOGLE EARTH PRO, OPENSTREETMAP, IMAGERIE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, BDTQ 1/20 000, BNDT 1/250 000, RCan 2007.
SOURCES : ESRI, GEOEYE, EARTHSTAR GEOGRAPHICS, CNES/AIRBUS DS, LANDSAT/COPERNICUS, MAXAR TECHNOLOGIES, RAPIDEYE AG.
DONNÉES : MERN QUÉBEC : AQRÉSEAU+ ET INFOLOT, MRNF QUÉBEC : IMAGERIE AÉRIENNE DE DONNÉES OUVERTES, MELCCFP QUÉBEC : RÉPERTOIRE DES TERRAINS CONTAMINÉS, GRHQ, CMHPQ 2019.

CLIENT
HYDRO-QUÉBEC

PROJET
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE I
Emprise projetée du futur poste Archambault, MRC de Montcalm, Qc

TITRE
PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES ET SATELLITAIRES
2012



Dessiné par : H. RAKOTOMALALA

Vérifié par : B. WELFRINGER

Validé par : R. ST-GERMAIN

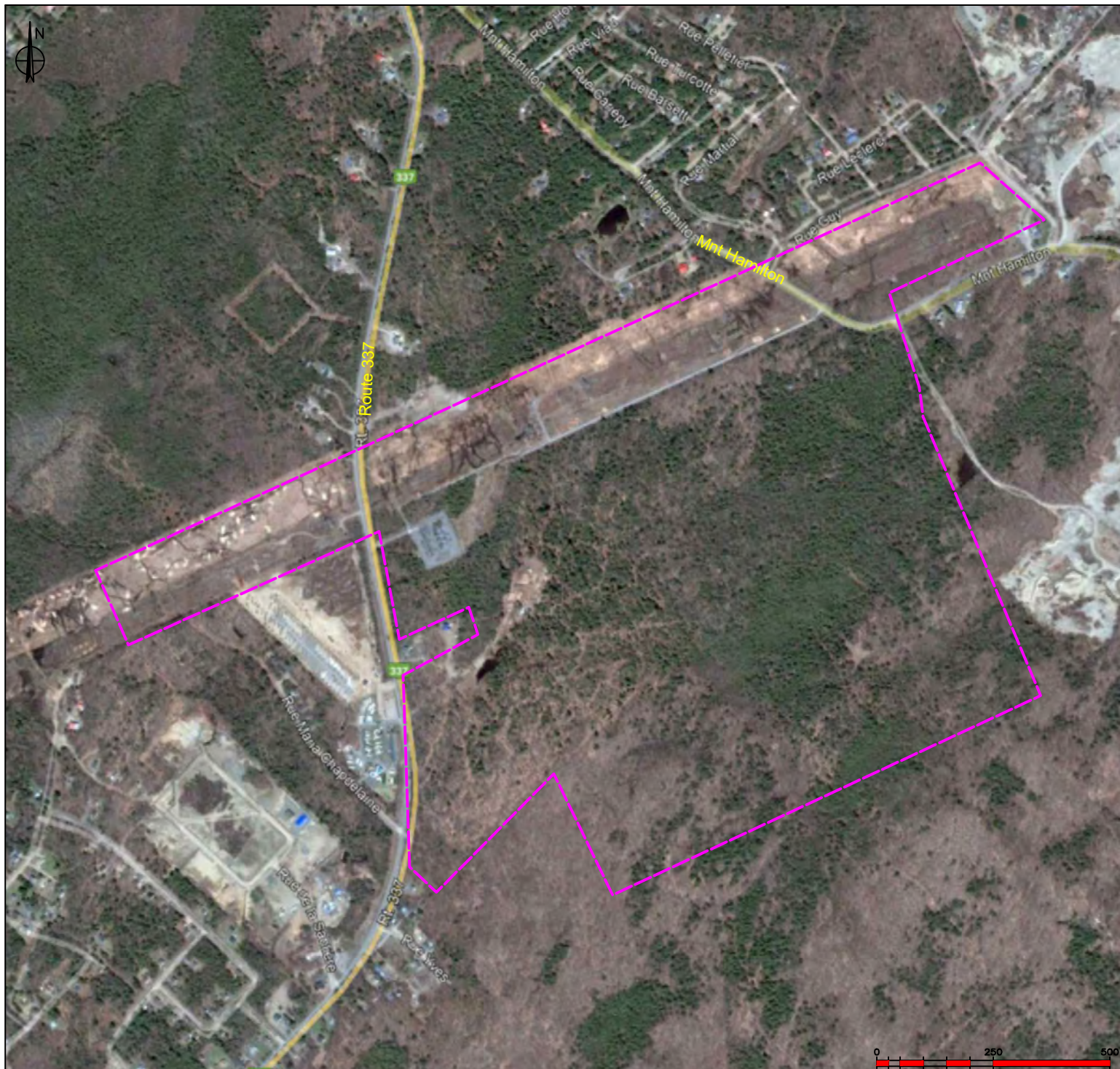
PROJET No.
9000-3

VERSION

DATE
2025-03-12

ÉCHELLE
INDIQUÉE

ANNEXE
4



LÉGENDE

— LIMITE APPROXIMATIVE DE L'AIRE ÉTUDIÉE

Ligne de vol : IMAGE SATELLITAIRE GOOGLE EARTH PRO (2016/5/9)

Num. de vol : -

Année : 2016

Échelle originale : -

RÉFÉRENCES

FONDS DE CARTE : GOOGLE EARTH PRO, OPENSTREETMAP, IMAGERIE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, BDTQ 1/20 000, BNDT 1/250 000, RCan 2007.
SOURCES : ESRI, GEOEYE, EARTHSTAR GEOGRAPHICS, CNES/AIRBUS DS, LANDSAT/COPERNICUS, MAXAR TECHNOLOGIES, RAPIDEYE AG.
DONNÉES : MERN QUÉBEC : AQRÉSEAU+ ET INFOLOT, MRNF QUÉBEC : IMAGERIE AÉRIENNE DE DONNÉES OUVERTES, MELCCFP QUÉBEC : RÉPERTOIRE DES TERRAINS CONTAMINÉS, GRHQ, CMHPQ 2019.

CLIENT
HYDRO-QUÉBEC

PROJET
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE I
Emprise projetée du futur poste Archambault, MRC de Montcalm, Qc

TITRE
PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES ET SATELLITAIRES
2016



Dessiné par : H. RAKOTOMALALA

Vérifié par : B. WELFRINGER

Validé par : R. ST-GERMAIN

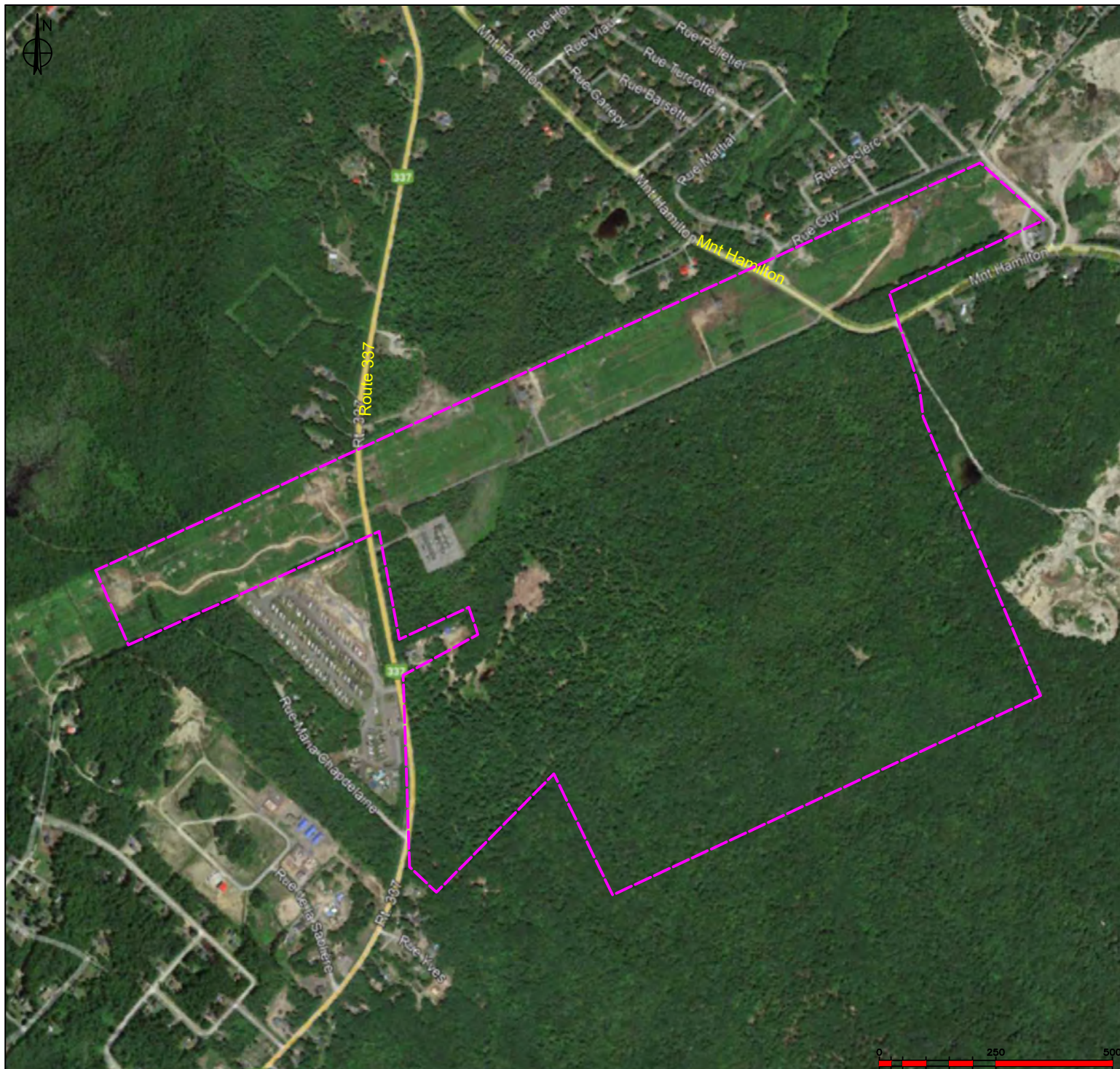
PROJET No.
9000-3

VERSION

DATE
2025-03-12

ÉCHELLE
INDIQUÉE

ANNEXE
4



LÉGENDE

--- LIMITE APPROXIMATIVE DE L'AIRE ÉTUDIÉE

Ligne de vol : IMAGE SATELLITAIRE GOOGLE EARTH PRO (2019/7/6)

Num. de vol : -

Année : 2019

Échelle originale : -

RÉFÉRENCES

FONDS DE CARTE : GOOGLE EARTH PRO, OPENSTREETMAP, IMAGERIE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, BDTQ 1/20 000, BNDT 1/250 000, RCan 2007.
SOURCES : ESRI, GEOEYE, EARTHSTAR GEOGRAPHICS, CNES/AIRBUS DS, LANDSAT/COPERNICUS, MAXAR TECHNOLOGIES, RAPIDEYE AG.
DONNÉES : MERN QUÉBEC : AQRÉSEAU+ ET INFOLOT, MRNF QUÉBEC : IMAGERIE AÉRIENNE DE DONNÉES OUVERTES, MELCCFP QUÉBEC : RÉPERTOIRE DES TERRAINS CONTAMINÉS, GRHQ, CMHPQ 2019.

CLIENT
HYDRO-QUÉBEC

PROJET
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE I
Emprise projetée du futur poste Archambault, MRC de Montcalm, Qc

TITRE
**PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES ET SATELLITAIRES
2019**



Dessiné par : H. RAKOTOMALALA

Vérifié par : B. WELFRINGER

Validé par : R. ST-GERMAIN

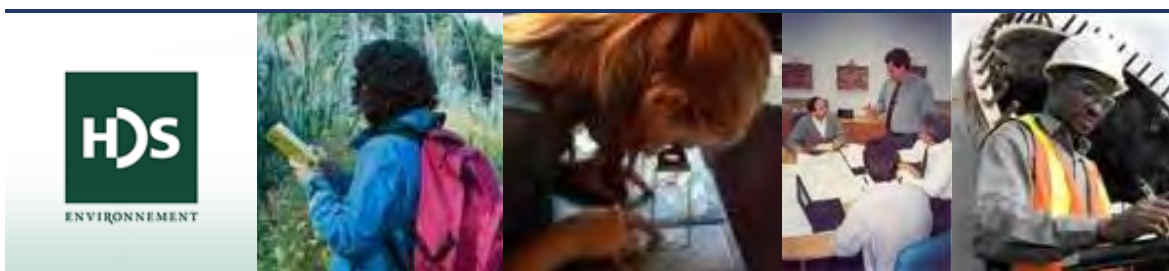
PROJET No.
9000-3

VERSION

DATE
2025-03-12

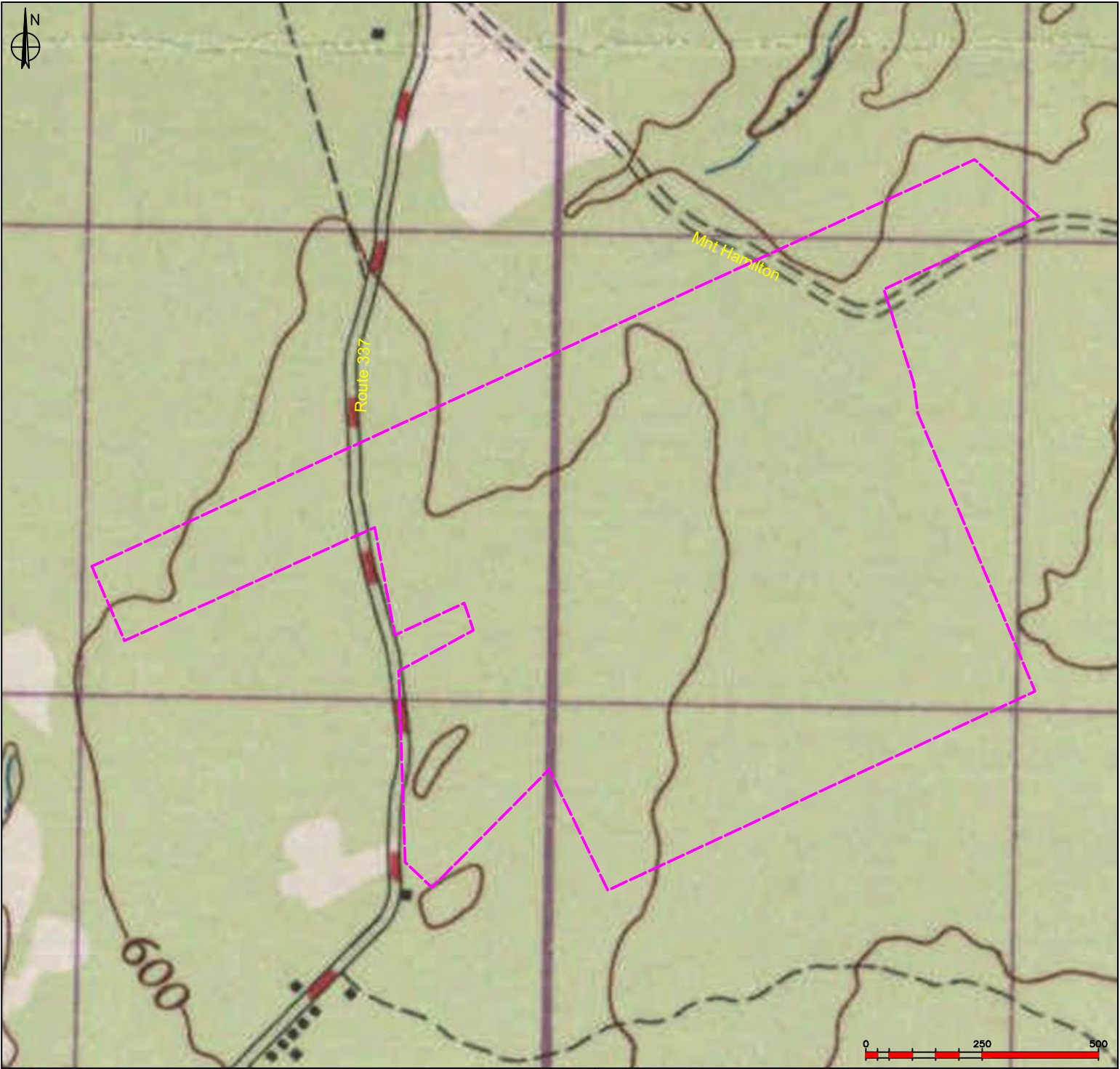
ÉCHELLE
INDIQUÉE

ANNEXE
4



ANNEXE 5

Plans historiques



LÉGENDE

— LIMITE APPROXIMATIVE DE L'AIRE ÉTUDIÉE

Organisme :	MINES ET RELEVÉS TECHNIQUES
Feuille :	31 1/4 EAST HALF EDITION 21 ASE SERIES A 761
Année photo :	1950
Échelle originale :	1 : 50000

RÉFÉRENCES
FONDS DE CARTE : GOOGLE EARTH PRO, OPENSTREETMAP, IMAGERIE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, BDTQ 1/20 000, BNDT 1/250 000, RCan 2007,
SOURCES : ESRI, GEOEYE, EARTHSTAR GEOGRAPHICS, CNES/AIRBUS DS, LANDSAT/COPERNICUS, MAXAR TECHNOLOGIES, RAPIDEYE AG.
DONNÉES : MERN QUÉBEC : AQRÉSEAU+ ET INFOLOT, MRNF QUÉBEC : IMAGERIE AÉRIENNE DE DONNÉES OUVERTES, MELCCFP QUÉBEC: RÉPERTOIRE DES TERRAINS CONTAMINÉS, GRHQ, CMHPQ 2019.

CLIENT
HYDRO-QUÉBEC

PROJET
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE I
Emprise projetée du futur poste Archambault, MRC de Montcalm, Qc

TITRE
PLANS HISTORIQUES
1957

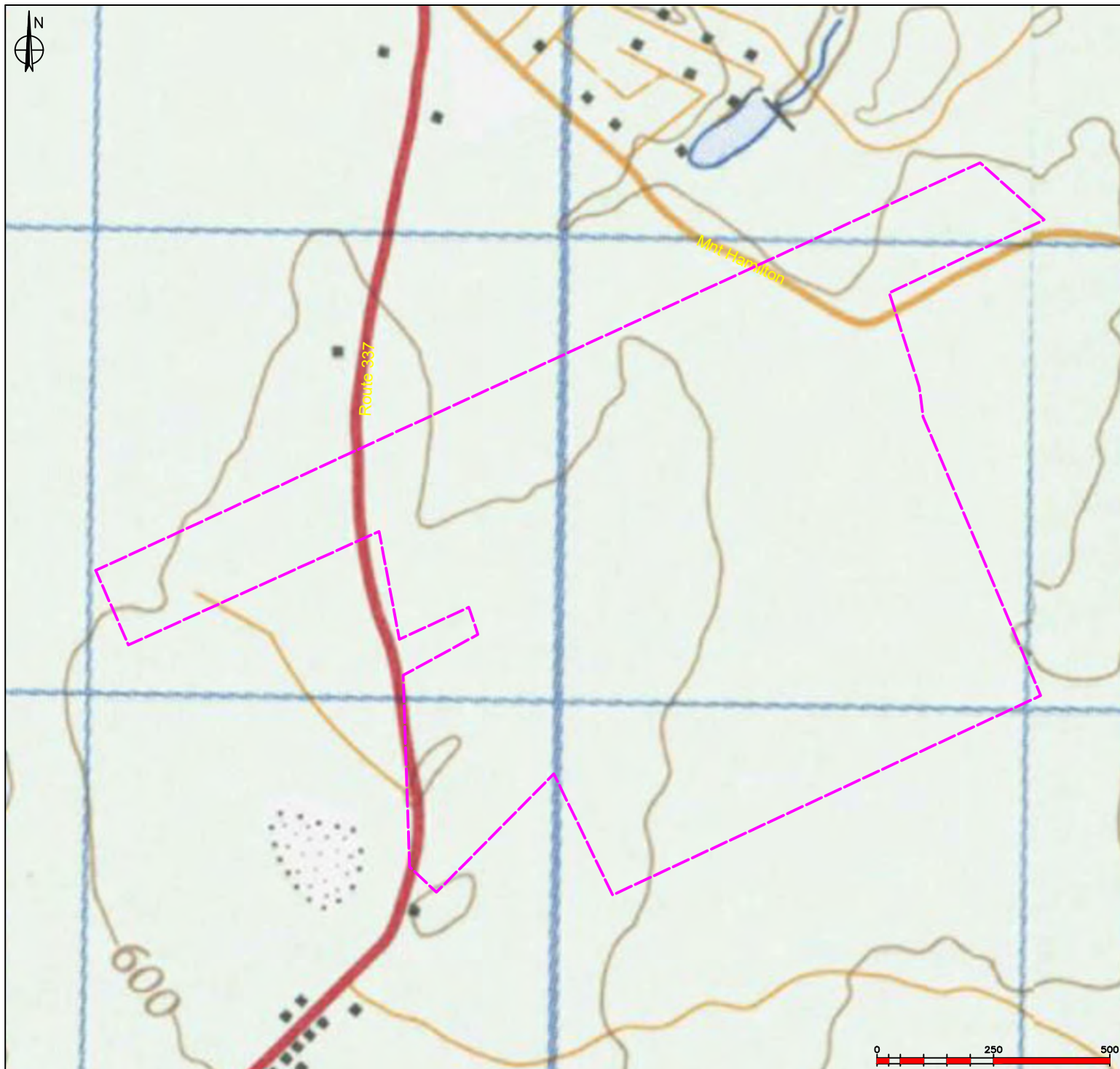


Dessiné par : H. RAKOTOMALALA

Vérifié par : B. WELFRINGER

Validé par : R. ST-GERMAIN

PROJET No. 9000-3	VERSION	DATE 2025-03-12	ÉCHELLE INDIQUÉE	ANNEXE 4
----------------------	---------	--------------------	---------------------	-------------



LÉGENDE

— LIMITE APPROXIMATIVE DE L'AIRE ÉTUDIÉE

Organisme : MIN, ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES

Feuille : 31 I/4 EDITION 3 SERIES A 761

Année photo : 1970

Échelle originale : 1 : 50000

RÉFÉRENCES

FONDS DE CARTE : GOOGLE EARTH PRO, OPENSTREETMAP, IMAGERIE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, BDTQ 1/20 000, BNDT 1/250 000, RCan 2007,
SOURCES : ESRI, GEOEYE, EARTHSTAR GEOGRAPHICS, CNES/AIRBUS DS, LANDSAT/COPERNICUS, MAXAR TECHNOLOGIES, RAPIDEYE AG.
DONNÉES : MERN QUÉBEC : AQRÉSEAU+ ET INFOLOT, MRNF QUÉBEC : IMAGERIE AÉRIENNE DE DONNÉES OUVERTES, MELCCFP QUÉBEC: RÉPERTOIRE DES TERRAINS CONTAMINÉS, GRHQ, CMHPQ 2019.

CLIENT
HYDRO-QUÉBEC

PROJET
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE I
Emprise projetée du futur poste Archambault, MRC de Montcalm, Qc

TITRE
PLANS HISTORIQUES
1975



Dessiné par : H. RAKOTOMALALA

Vérifié par : B. WELFRINGER

Validé par : R. ST-GERMAIN

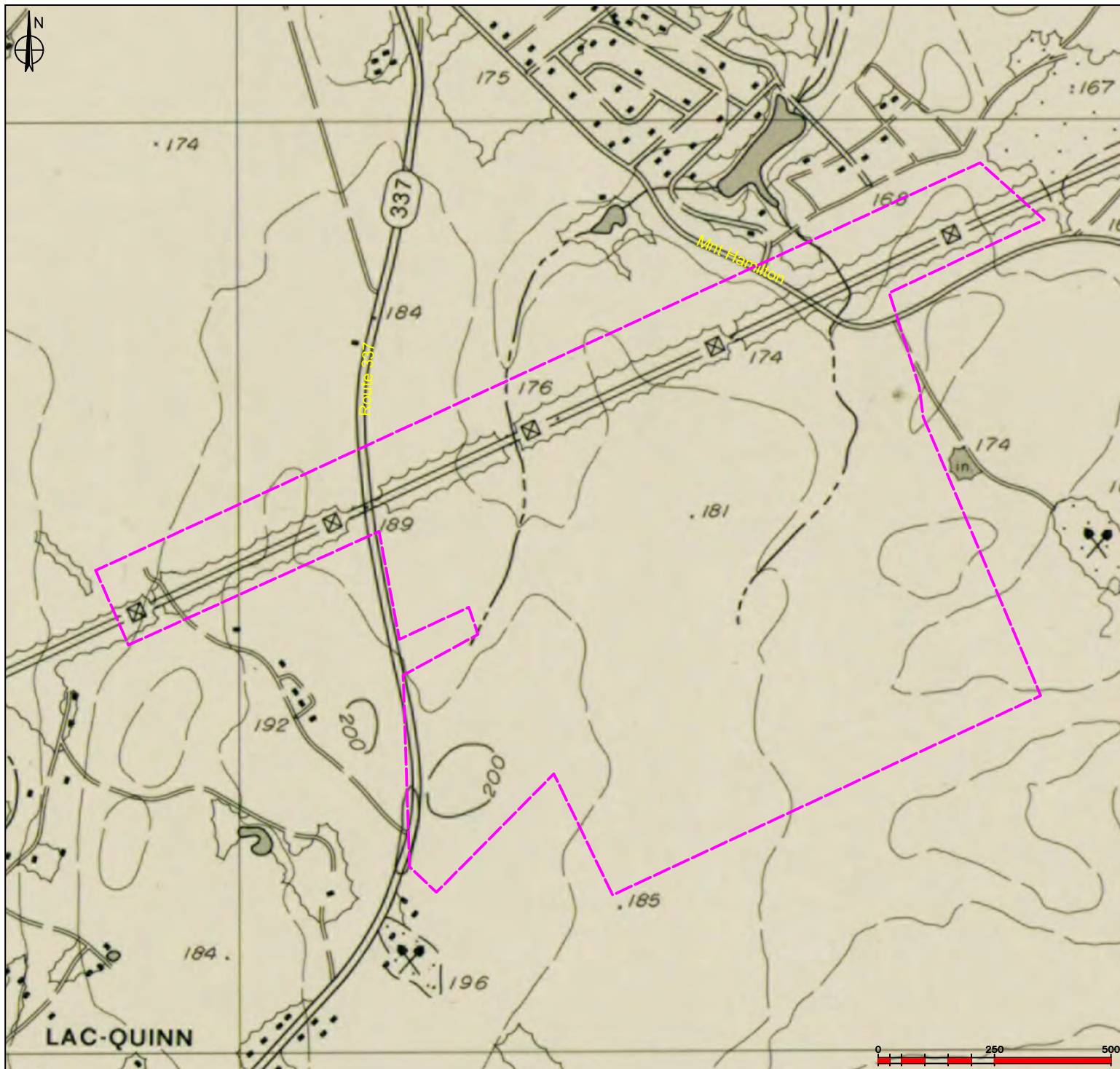
PROJET No.
9000-3

VERSION

DATE
2025-03-12

ÉCHELLE
INDIQUÉE

ANNEXE
4



LÉGENDE

— LIMITE APPROXIMATIVE DE L'AIRE ÉTUDIÉE

Organisme : MIN, ÉNERGIE ET RESSOURCES

Feuille : 31 I 04-200-102

Année photo : 1980

Échelle originale : 1 : 20000

RÉFÉRENCES

FONDS DE CARTE : GOOGLE EARTH PRO, OPENSTREETMAP, IMAGERIE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, BDTQ 1/20 000, BNDT 1/250 000, RCan 2007,
SOURCES : ESRI, GEOEYE, EARTHSTAR GEOGRAPHICS, CNES/AIRBUS DS, LANDSAT/COPERNICUS, MAXAR TECHNOLOGIES, RAPIDEYE AG.
DONNÉES : MERN QUÉBEC : AQRÉSEAU+ ET INFOLOT, MRNF QUÉBEC : IMAGERIE AÉRIENNE DE DONNÉES OUVERTES, MELCCFP QUÉBEC : RÉPERTOIRE DES TERRAINS CONTAMINÉS, GRHQ, CMHPQ 2019.

CLIENT
HYDRO-QUÉBEC

PROJET
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE I
Emprise projetée du futur poste Archambault, MRC de Montcalm, Qc

TITRE
PLANS HISTORIQUES
1982



Dessiné par : H. RAKOTOMALALA

Vérifié par : B. WELFRINGER

Validé par : R. ST-GERMAIN

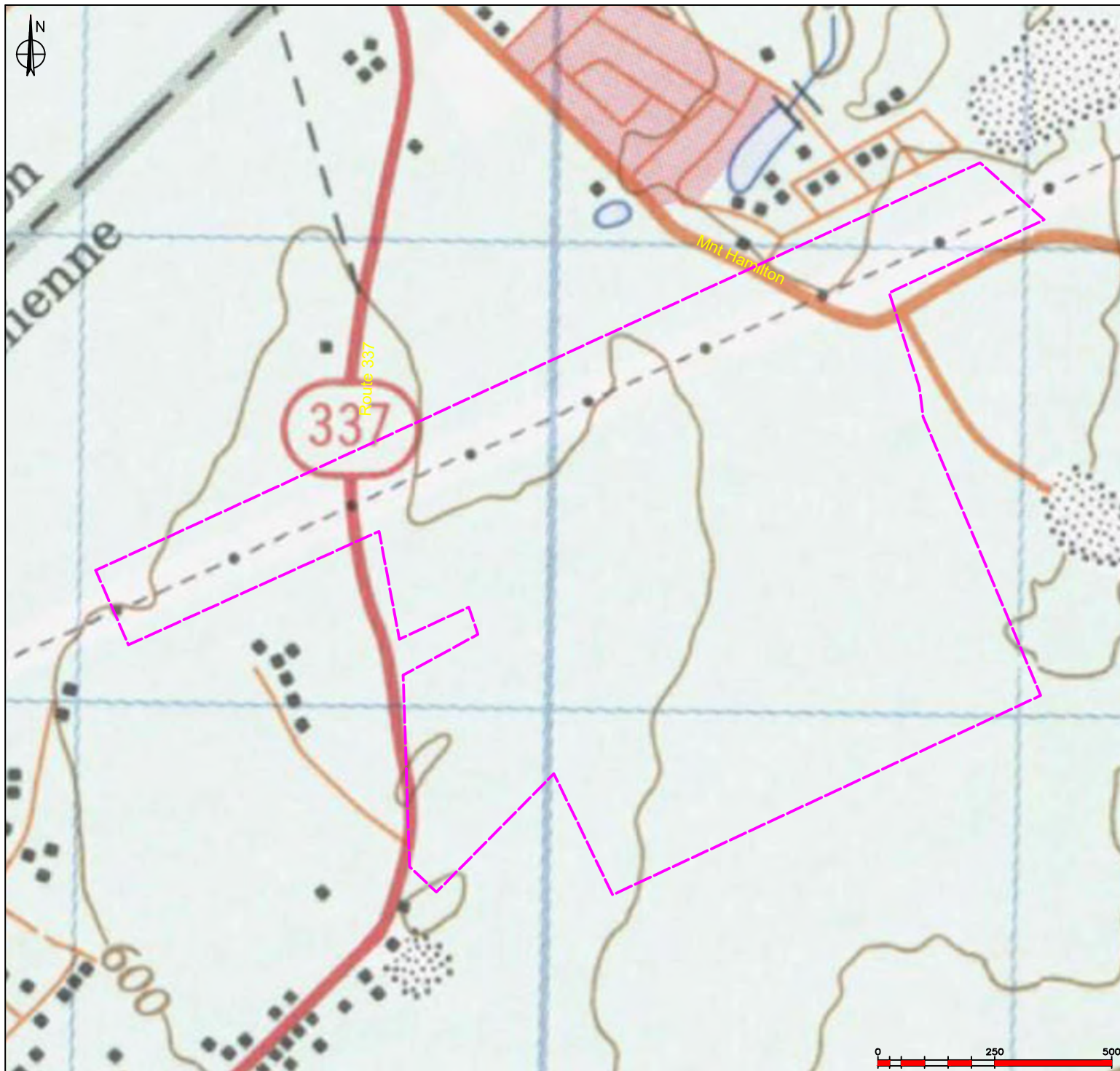
PROJET No.
9000-3

VERSION

DATE
2025-03-12

ÉCHELLE
INDIQUÉE

ANNEXE
4



LÉGENDE

— LIMITE APPROXIMATIVE DE L'AIRE ÉTUDIÉE

Organisme : MIN. ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES

Feuille : 31 I/4 ÉDITION 5

Année photo : 1980

Échelle originale : 1 : 50000

RÉFÉRENCES

FONDS DE CARTE : GOOGLE EARTH PRO, OPENSTREETMAP, IMAGERIE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, BDTQ 1/20 000, BNDT 1/250 000, RCan 2007,
SOURCES : ESRI, GEOEYE, EARTHSTAR GEOGRAPHICS, CNES/AIRBUS DS, LANDSAT/COPERNICUS, MAXAR TECHNOLOGIES, RAPIDEYE AG.
DONNÉES : MERN QUÉBEC : AQRÉSEAU+ ET INFOLOT, MRNF QUÉBEC : IMAGERIE AÉRIENNE DE DONNÉES OUVERTES, MELCCFP QUÉBEC : RÉPERTOIRE DES TERRAINS CONTAMINÉS, GRHQ, CMHPQ 2019.

CLIENT
HYDRO-QUÉBEC

PROJET
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE I
Emprise projetée du futur poste Archambault, MRC de Montcalm, Qc

TITRE
PLANS HISTORIQUES
1984



Dessiné par : H. RAKOTOMALALA

Vérifié par : B. WELFRINGER

Validé par : R. ST-GERMAIN

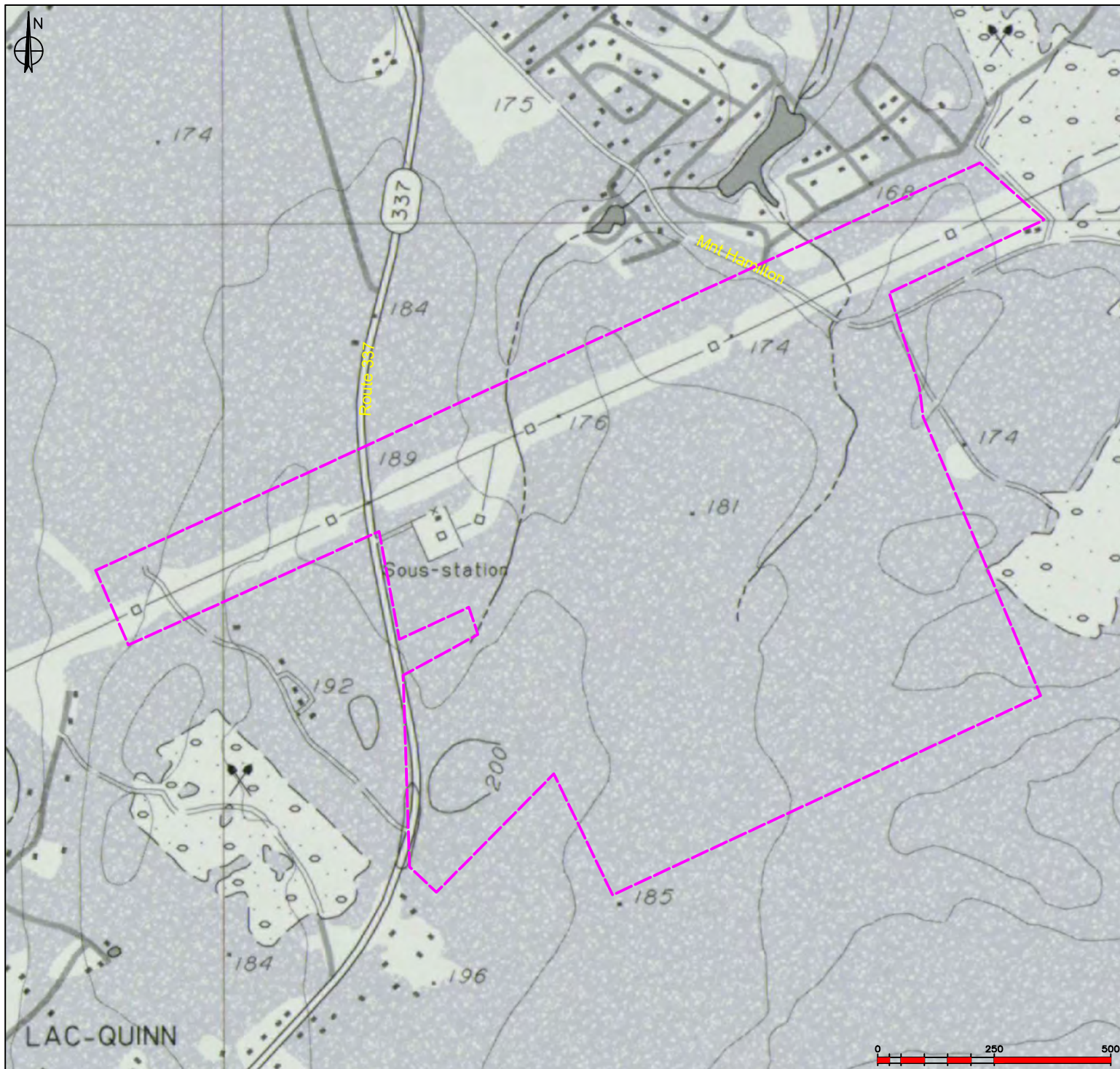
PROJET No.
9000-3

VERSION

DATE
2025-03-12

ÉCHELLE
INDIQUÉE

ANNEXE
4



LÉGENDE

— LIMITE APPROXIMATIVE DE L'AIRE ÉTUDIÉE

Organisme : MIN. RESSOURCES NATURELLES

Feuille : 31 I 04-200-0102

Année photo : 1992

Échelle originale : 1 : 20000

RÉFÉRENCES

FONDS DE CARTE : GOOGLE EARTH PRO, OPENSTREETMAP, IMAGERIE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, BDTQ 1/20 000, BNDT 1/250 000, RCan 2007,
SOURCES : ESRI, GEOEYE, EARTHSTAR GEOGRAPHICS, CNES/AIRBUS DS, LANDSAT/COPERNICUS, MAXAR TECHNOLOGIES, RAPIDEYE AG.
DONNÉES : MERN QUÉBEC : AQRÉSEAU+ ET INFOLOT, MRNF QUÉBEC : IMAGERIE AÉRIENNE DE DONNÉES OUVERTES, MELCCFP QUÉBEC : RÉPERTOIRE DES TERRAINS CONTAMINÉS, GRHQ, CMHPQ 2019.

CLIENT
HYDRO-QUÉBEC

PROJET
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE I
Emprise projetée du futur poste Archambault, MRC de Montcalm, Qc

TITRE
PLANS HISTORIQUES
1994



Dessiné par : H. RAKOTOMALALA

Vérifié par : B. WELFRINGER

Validé par : R. ST-GERMAIN

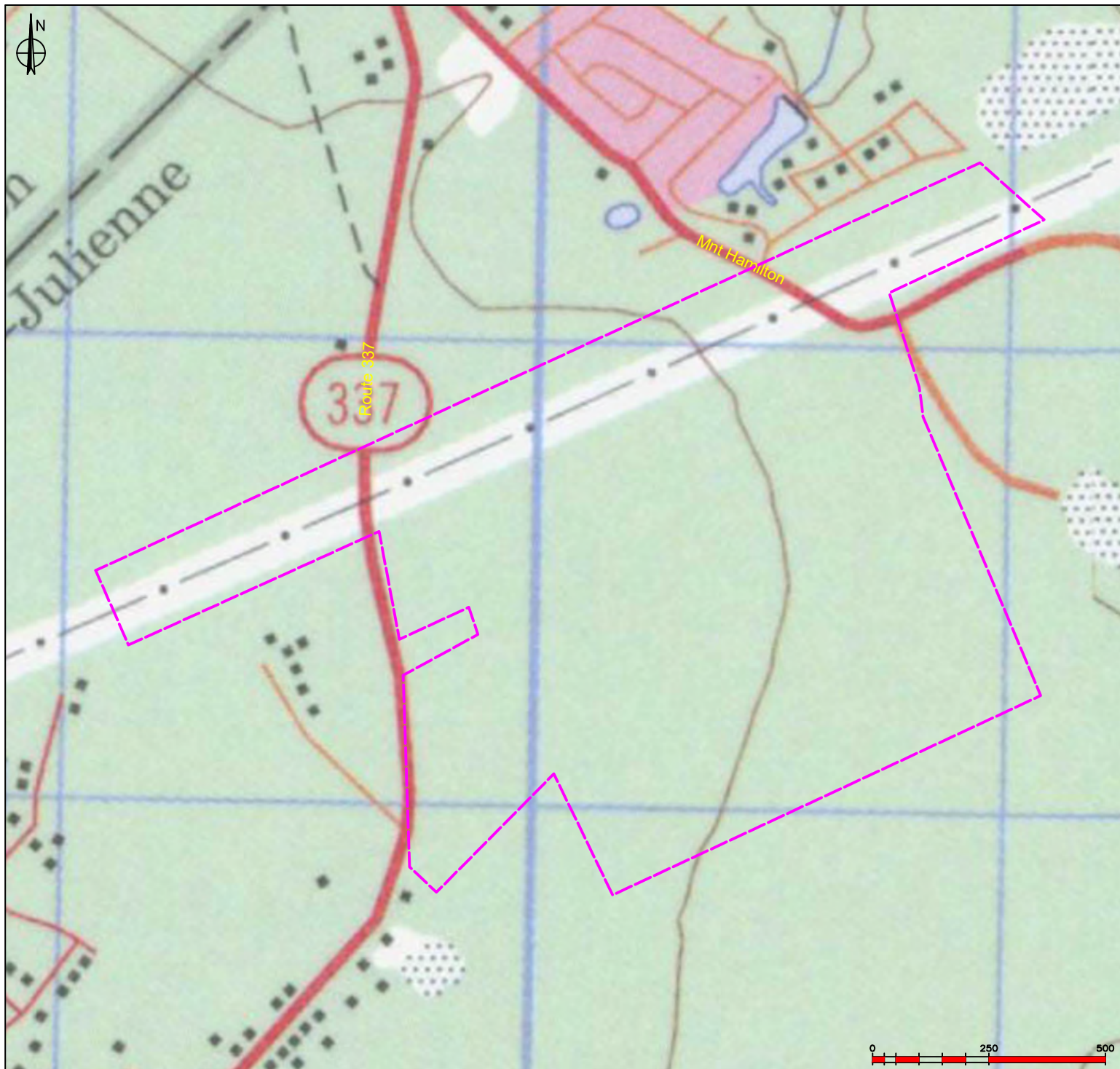
PROJET No.
9000-3

VERSION

DATE
2025-XX-XX

ÉCHELLE
INDIQUÉE

ANNEXE
4



LÉGENDE

— LIMITE APPROXIMATIVE DE L'AIRE ÉTUDIÉE

Organisme : MIN. RESSOURCES NATURELLES

Feuille : 31 I/4 ÉDITION 6 SÉRIE A 761

Année photo : n.d.

Échelle originale : 1 : 50000

RÉFÉRENCES

FONDS DE CARTE : GOOGLE EARTH PRO, OPENSTREETMAP, IMAGERIE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, BDTQ 1/20 000, BNDT 1/250 000, RCan 2007,
SOURCES : ESRI, GEOEYE, EARTHSTAR GEOGRAPHICS, CNES/AIRBUS DS, LANDSAT/COPERNICUS, MAXAR TECHNOLOGIES, RAPIDEYE AG.
DONNÉES : MERN QUÉBEC : AQRÉSEAU+ ET INFOLOT, MRNF QUÉBEC : IMAGERIE AÉRIENNE DE DONNÉES OUVERTES, MELCCFP QUÉBEC : RÉPERTOIRE DES TERRAINS CONTAMINÉS, GRHQ, CMHPQ 2019.

CLIENT
HYDRO-QUÉBEC

PROJET
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE I
Emprise projetée du futur poste Archambault, MRC de Montcalm, Qc

TITRE
**PLANS HISTORIQUES
2000**



Dessiné par : H. RAKOTOMALALA

Vérifié par : B. WELFRINGER

Validé par : R. ST-GERMAIN

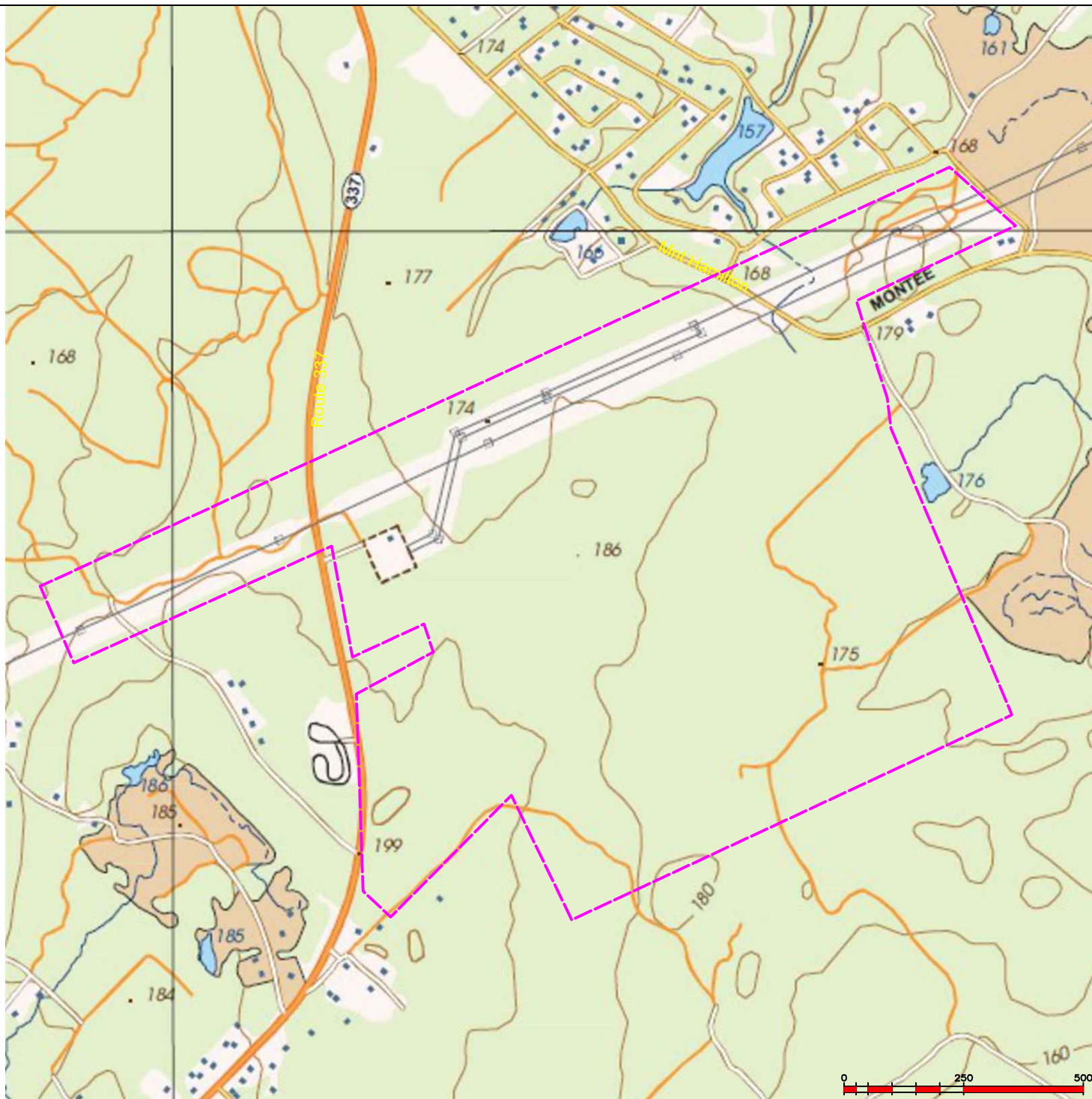
PROJET No.
9000-3

VERSION

DATE
2025-03-12

ÉCHELLE
INDIQUÉE

ANNEXE
4



LÉGENDE

— LIMITE APPROXIMATIVE DE L'AIRE ÉTUDIÉE

CLIENT
HYDRO-QUÉBEC

PROJET
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE I
Emprise projetée du futur poste Archambault, MRC de Montcalm, Qc

TITRE
**PLANS HISTORIQUES
2003**



Dessiné par : H. RAKOTOMALALA

Vérifié par : B. WELFRINGER

Validé par : R. ST-GERMAIN

PROJET No.
9000-3

VERSION

DATE
2025-03-12

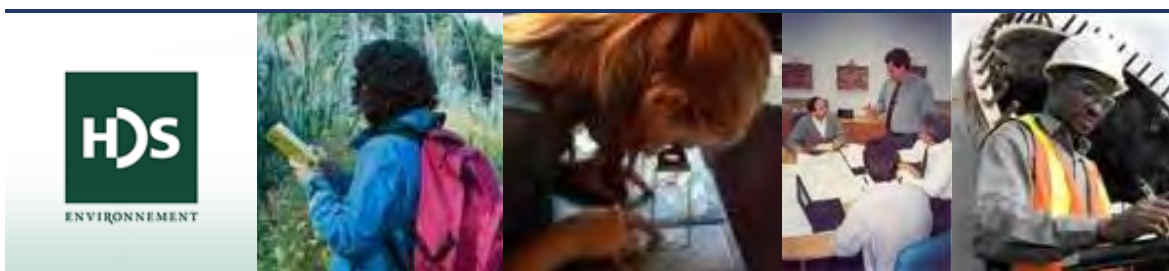
ÉCHELLE
INDIQUÉE

ANNEXE
4

RÉFÉRENCES

FONDS DE CARTE : GOOGLE EARTH PRO, OPENSTREETMAP, IMAGERIE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, BDTQ 1/20 000, BNDT 1/250 000, RCan 2007.
SOURCES : ESRI, GEOEYE, EARTHSTAR GEOGRAPHICS, CNES/AIRBUS DS, LANDSAT/COPERNICUS, MAXAR TECHNOLOGIES, RAPIDEYE AG.
DONNÉES : MERN QUÉBEC : AQRÉSEAU+ ET INFOLOT, MRNF QUÉBEC : IMAGERIE AÉRIENNE DE DONNÉES OUVERTES, MELCCFP QUÉBEC : RÉPERTOIRE DES TERRAINS CONTAMINÉS, GRHQ, CMHPQ 2019.

9000-3-Env(2024-12-08).jpg



ANNEXE 6

Demandes d'accès à l'information



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

9^e étage, Place Vincent Massey Annexe
351 boulevard St. Joseph
Gatineau, Québec
K1A 0H3

Votre référence Your File

EA2024-0080480 | 8366-
39.01

Notre référence Our File

E-2024-00479

Le 6 août 2024

Monsieur Mounir Dahrib
HDS Environnement Inc.
640 Rue Saint-Paul Ouest, bureau 100
Montréal, Québec
H3C 1L9

Monsieur Dahrib,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande effectuée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*, laquelle nous est parvenue le 5 août 2024. Votre demande stipule que vous désirez :

« Propriétaire: Restaurant Mike-Dog inc.

**Propriété: 3944, Route 337 , Sainte Julienne, QC J0K 2T0
(Lots 3 440 641 et 3 440 644)**

Nous désirons savoir si votre ministère possède des dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.) relativement à la Propriété. »

Cette lettre sert également de reçu pour le paiement initial de 5,00 \$ joint à votre demande.

Nous avons commencé le traitement de votre demande et nous communiquerons avec vous le plus tôt possible. Ci-joint, vous trouverez nos principes sur l'assistance à votre demande.

Si vous avez des questions au sujet de votre demande, n'hésitez pas à communiquer avec moi par courriel à melanie.gagnon@ec.gc.ca. Veuillez mentionner le numéro de référence ci-dessus dans toute correspondance future concernant cette demande.

Veuillez agréer, Monsieur Dahrib, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Original signé par :

Mélanie Gagnon
Division de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

Pièce jointe

Canada 



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

9^e étage, Place Vincent Massey Annexe
351 boulevard St. Joseph
Gatineau, Québec
K1A 0H3

Votre référence Your File

EA2024-0080480 | 8366-
39.01

Notre référence Our File

E-2024-00479 / MG

Le 3 septembre, 2024

Monsieur Mounir Dahrib
HDS Environnement Inc.
640 Rue Saint-Paul Ouest, bureau 100
Montréal, Québec
H3C 1L9

Monsieur Dahrib,

La présente fait suite à votre demande effectuée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* pour:

“Propriétaire: Restaurant Mike-Dog inc.

Propriété: 3944, Route 337, Sainte Julienne, QC J0K 2T0
(Lots 3 440 641 et 3 440 644)

Nous désirons savoir si votre ministère possède des dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.) relativement à la Propriété.”

Après une recherche approfondie, aucun document n'a été trouvé concernant cette demande.

Soyez avisé que vous êtes en droit de déposer une plainte auprès du Commissaire à l'information du Canada à ce propos dans les 60 jours suivant la date à laquelle vous avez reçu cet avis. Si vous vous prévaluez de ce droit, vous devez faire parvenir votre plainte à l'adresse suivante :

Commissaire à l'information du Canada
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 1H3

Si vous désirez obtenir de plus amples informations concernant le traitement de votre demande, n'hésitez pas à communiquer avec Mélanie Gagnon par courriel à melanie.gagnon@ec.gc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur Dahrib, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Original signé par :

Susan Drysdale
Directrice, Accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

Canada 



**Hudon Desbiens St-Germain
Environnement inc.**

640, rue Saint-Paul Ouest, Bureau 100
Montréal (Québec) H3C 1L9
Tél.: (514) 398-0553 Fax: (514) 398-0554
info@hdsenv.com www.hdsenv.com

Montréal, le 2024-08-05

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE AUX
CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS**

Édifice Marie-Guyart, 29^e étage, boîte 13

675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

Attention: M. Martin Dorion

Objet: Demande d'accès à l'information
N/D: HDS-8366-39.01

M. Dorion,

Nous désirons savoir si votre ministère possède des dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.) relativement à la propriété identifiée au formulaire ci-joint, que nous vous serions gré de nous retourner par courriel au soussigné. Le cas échéant, nous souhaiterions obtenir une copie des documents disponibles ou pouvoir les consulter sur place s'ils sont volumineux.

Cette demande est présentée dans le contexte de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Une procuration du propriétaire des lieux nous autorisant à formuler une telle demande est jointe à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

**Hudon Desbiens St-Germain
Environnement inc.**

Mounir Dahrib

p.j.: Formulaire DAI
Procuration du propriétaire

Réponse automatique - Demande d'accès à l'information - Lots 3 440 641 et 3 440 644 (N/D : HDS 83...



Accès à l'information - Lanaudière <dr14accès@...

À Mounir Dahrib



Répondre



Répondre à tous



Transférer



Jun. 2024-08-05 10:16

 Ce message a été envoyé avec l'importance Faible.



Avis de recours .pdf

8 KB

**Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs**

Québec 

Nous accusons réception de votre demande d'accès à des documents, des recherches seront entreprises afin d'y donner suite.

En vertu de l'article 47 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous disposons d'un délai de 20 jours pour vous répondre. Cependant, nous vous informons que nous prolongeons ce délai de 10 jours tel que nous y autorise le second alinéa de l'article 47 de cette loi. Vous recevrez donc une réponse à votre demande dans un délai maximal de 30 jours à compter de la présente.

Si ce délai n'est pas respecté, vous disposerez d'un droit de recours devant la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Toutefois, si votre courriel concerne tout autre sujet, un suivi sera fait dans les meilleurs délais.

Cordiales salutations

L'équipe de l'accès à l'information bureau de Lanaudière
Direction de l'accès à l'information, de la qualité des services et de l'éthique
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

Bruno Welfringer

De: Accès à l'information - Lanaudière <dr14acces@environnement.gouv.qc.ca>
Envoyé: 5 août 2024 15:37
À: Mounir Dahrib
Objet: 200875875 - Demande d'accès concernant le lots 3 440 641 et 3 440 644
Pièces jointes: Avis de recours 1.pdf



N/Réf. : 200875875

V/Réf. : 8366-39.01

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 5 août dernier, concernant le **lots 3 440 641 et 3 440 644**.

Avec les informations que vous nous avez transmises, nous vous confirmons, après vérifications, que le Ministère ne détient aucun document permettant de répondre à votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information

Bureau de Lanaudière / MC

Direction de l'accès à l'information

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

www.environnement.gouv.qc.ca

Collaboration

Expertise

Rigueur

Leadership

Innovation

Passion

PAR COURRIEL

Le 6 août 2024

Monsieur Mounir Dahrib
mdahrib@hdsenv.com

N/Réf. : 104.120/824

Objet : Accusé de réception - Demande d'accès à l'information

Monsieur Dahrib,

Nous accusons réception à votre demande d'accès à l'information du 5 août 2024 dans laquelle vous demandiez les informations suivantes concernant les lots 3 440 841 et 3 440 644 à Sainte-Julienne:

- *Les renseignements concernant les dossiers environnementaux disponibles :*
 - *Certificats d'autorisation, permis, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, dossiers d'équipements pétroliers, etc.*

Conformément à l'article 47 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après : la Loi), nous verrons à traiter votre demande avec diligence et au plus tard dans les vingt (20) jours qui suivent la date de réception de celle-ci.

Si le traitement de votre demande dans ce délai ne paraît pas possible, nous verrons, avant l'expiration de ce délai, à prolonger ce délai d'une période n'excédant pas dix (10) jours. Auquel cas, un avis en ce sens vous sera transmis dans un délai de vingt (20) jours suivant la date de réception de votre demande.

À défaut de donner suite à votre demande d'accès dans les délais applicables, la responsable est réputée avoir refusé l'accès au document. Dans le cas d'une demande écrite, ce défaut donne ouverture au recours en révision prévu par la Loi, comme s'il s'agissait d'un refus d'accès.

Nous communiquerons avec vous par écrit pour vous faire part de notre décision.

Vous trouverez ci-joint des extraits pertinents de la Loi qui expliquent la procédure à suivre dans l'éventualité où vous désireriez contester notre décision.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, Monsieur Dahrib, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Holly Crandall

Pour

Nathalie Girard

Responsable de l'accès à l'information
Directrice générale et greffière trésorière

/pièce jointe : extraits de loi

PAR COURRIEL

Le 7 août 2024

Monsieur Mounir Dahrib
mdahrib@hdsenv.com

N/Réf. : 104.120/824

Objet : Réponse - Demande d'accès à l'information

Monsieur Dahrib,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information du 5 août 2024 dans laquelle vous demandiez des informations concernant les lots 3 440 641 et 3 440 644, Sainte-Julienne :

- Les renseignements concernant les dossiers environnementaux disponibles :
 - Certificats d'autorisation, permis, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, dossiers d'équipements pétroliers, etc.

En réponse à votre demande, vous trouverez annexé les documents demandés et contenus au dossier.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, vous pouvez vous adresser à la *Commission d'accès aux documents du Québec* pour lui demander de réviser la présente décision. Vous trouverez ci-joint des extraits pertinents de la Loi qui expliquent la procédure à suivre dans l'éventualité où vous désiriez contester notre décision.

Nous vous invitons, donc, à consulter le site de la *Commission d'accès à l'information du Québec* <http://www.cai.gouv.qc.ca> pour obtenir les formulaires nécessaires à votre demande de révision, le cas échéant.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, Monsieur Dahrib, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Nathalie Girard
Responsable de l'accès à l'information
Directrice générale et greffière trésorière

/pièce jointe : document au dossier, avis de recours

Service:	Urbanisme	No de la demande:	2024-0284		
Classification:	Nuisances	Date de réception:	29/04/2024	Heure:	14:16
Provenance:	Téléphone	Reçue par:	Judith Bolduc		
État du dossier:	Traitement en cours				
Type de demande:	Interne			Priorité:	Aucune

Nature de la demande: entreposage sur le terrain

Propriétaire: RESTAURANT MIKE-DOG INC
Téléphone:
Emplacement: 3944 RTE 337
District électoral: District 5

Matricule: 8897-60-5777-0-000-0000
Cadastres: lot 3440644, lot 3440641

Description de la demande

À la demande de la direction générale et les élus, camping illégal

Demandeur

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JULIENNE
Judith Bolduc
2450 Victoria
Sainte-Julienne
Téléphone: (450) 831-2688

JOK 2T0

- ☐ Demande non fondée
☐ Trouble privé
☐ Aucune intervention

Citoyen informé le __/__/__ à __:__

Langue de correspondance : Français

Action:

Date prévue des travaux: __/__/__

Sommaire du suivi

Responsable: Judith Bolduc

Coût de l'intervention:

Date complétée: __/__/__

Heure: __:__

Complétée par:

Intervention: Inspection						
Date prévue	Heure	Date effectuée	Heure	Intervenant	%	Délai (jour)
__/__/__	__:__	29/04/2024	13:53	Judith Bolduc		
Note: Plusieurs roulottes, conteneurs et 1 mini maison sur le terrain						

Intervention: Avis écrit						
Date prévue	Heure	Date effectuée	Heure	Intervenant	%	Délai (jour)
__/__/__	__:__	07/05/2024	08:53	Judith Bolduc		
Note:						

Intervention: Avis écrit						
Date prévue	Heure	Date effectuée	Heure	Intervenant	%	Délai (jour)
14/06/2024	__:__	__/__/__	__:__	Judith Bolduc		
Note: Valider le retrait de la minimaison, roulottes , autobus scolaire, conteneurs, si non 2e avis						

8897-60-5777-0-000-0000
RESTAURANT MIKE-DOG INC
2496 DE L'AZALÉE
TERREBONNE, QC J7M 0J7

No dossier: 2024-00109 1er Avis régulier

Type d'infraction / Règlement et articles

Construction hors norme ou interdite

Règlement de construction 379, art. 31

Emplacement: 3944 RTE 337

Délai accordé: 30 jour(s)

No référence : 2024-0284

Cadastre : 3440641, 3440644

Madame, Monsieur,

Suite à une inspection de votre propriété mentionnée en objet, nous avons constaté l'entreposage de plusieurs conteneurs commercial, de roulottes de camping, autobus et une minimaison fait d'un conteneur sur votre terrain, ce qui contrevient à la réglementation en vigueur.

En vertu de l'article 31 du règlement de construction 379:

«...L'emploi de wagons de chemin de fer, de tramways, d'autobus, d'avions, de véhicules désaffectés, de remorques, de conteneurs est prohibé pour toutes fins, sauf pour servir d'attraction dans les parcs, terrains de jeux et centres d'amusement....»

En vertu de l'article 6.6 du règlement de nuisance 918-16:

«... les véhicules suivants peuvent être stationnés sur un terrain à usage résidentiel, mais seulement dans la cour latérale ou la marge arrière du terrain :

- un camion-remorque sans la remorque;
- un véhicule commercial qui sert de gagne-pain à l'occupant;
- un autobus scolaire dont l'occupant a la responsabilité civile du véhicule qui lui sert de gagne-pain;
- un tracteur servant seulement au déneigement de la propriété sur lequel il est stationné, entre le 15 octobre d'une année et le 30 avril de l'année suivante;
- un véhicule récréatif appartenant à l'occupant du bâtiment principal....»

Par la présente, nous vous demandons de retirer des lieux, minimaison, conteneurs commerciaux, roulottes et autobus scolaire dans les 30 jours suivant la réception de cet avis.

Merci de votre bonne collaboration dans ce dossier.

h250→

Téléphone: (450) 831-2688

Télécopieur: (450) 831-4433

Site internet: www.sainte-julienne.com

Judith Bolduc

Inspecteur en bâtiment

(450) 831-2688 poste 7161

judith.bolduc@sainte-julienne.com





9^e étage, Place Vincent Massey Annexe
351 boulevard St. Joseph
Gatineau, Québec K1A 0H3

Votre référence Your File

2024-0062336

Notre référence Our File

E-2023-02317

14 mars 2024

Monsieur Mounir Dahrib
HDS Environnement Inc.
640 Rue Saint-Paul Ouest, bureau 100
Montréal, Québec H3C 1L9

Monsieur Dahrib,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande effectuée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*, laquelle nous est parvenue le 13 mars 2024. Votre demande stipule que vous désirez :

« Propriétaire: {Gilles VENNE}

Propriété: Lots 4 080 184 et 4 609 709, Rang 4 Rawdon et Montée Hamilton, Sainte-Julienne, QC *Voir les plans pour localisation des lots.

Nous désirons savoir si votre ministère possède des dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.) relativement à la Propriété.

Autorisation: {Gilles VENNE} »

Cette lettre sert également de reçu pour le paiement initial de 5,00 \$ joint à votre demande.

Nous avons commencé le traitement de votre demande et nous communiquerons avec vous le plus tôt possible. Ci-joint, vous trouverez nos principes sur l'assistance à votre demande.

Si vous avez des questions au sujet de votre demande, n'hésitez pas à communiquer avec moi par courriel à alix.malisani@ec.gc.ca. Veuillez mentionner le numéro de référence ci-dessus dans toute correspondance future concernant cette demande.

.../2

- 2 -

Veillez agréer, Monsieur Dahrib, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(Signé) par :

Alix Malisani
Division de l'accès à l'information et de
la protection des renseignements personnels

Pièce jointe

Nos principes sur l'assistance à votre demande

Pour traiter votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* ou la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, nous allons :

1. Traiter votre demande sans tenir compte de votre identité.
2. Offrir une aide raisonnable tout au long du processus de traitement de votre demande.
3. Fournir des renseignements au sujet de la *Loi sur l'accès à l'information* ou la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, notamment en ce qui concerne le traitement de votre demande et votre droit de porter plainte auprès du Commissaire à l'information du Canada ou Commissaire à la vie privée du Canada.
4. Communiquer avec vous dans les délais raisonnables si des précisions sur votre demande sont requises.
5. Faire tous les efforts raisonnables pour trouver et recueillir les documents/renseignements personnels demandés qui sont sous le contrôle d'Environnement et Changement climatique Canada.
6. Appliquer les exceptions aux documents/renseignements personnels demandés de façon précise et limitée.
7. Fournir des réponses exactes et complètes.
8. Communiquer en temps opportun l'information/renseignements personnels demandés.
9. Fournir, s'il y a lieu, les documents/renseignements personnels sur le support et dans la langue officielle demandé.
10. Fixer un endroit approprié pour examiner l'information/renseignements personnels demandés.



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

9^e étage, Place Vincent Massey Annexe
351 boulevard St. Joseph
Gatineau, Québec
K1A 0H3

Votre référence Your File

2024-0062336 | HDS 8366-
39.02

Notre référence Our File

E-2023-02317 / AM

Le 5 avril 2024

Monsieur Mounir Dahrib
HDS Environnement Inc.
640 Rue Saint-Paul Ouest, bureau 100
Montréal, Québec
H3C 1L9

Monsieur Dahrib,

La présente fait suite à votre demande effectuée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* pour:

“Propriétaire: {Gilles VENNE}

Propriété: Lots 4 080 184 et 4 609 709, Rang 4 Rawdon et Montée Hamilton, Sainte-Julienne, QC *Voir les plans pour localisation des lots.

Nous désirons savoir si votre ministère possède des dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.) relativement à la Propriété.”

Après une recherche approfondie, aucun document n'a été trouvé concernant cette demande.

Soyez avisé que vous êtes en droit de déposer une plainte auprès du Commissaire à l'information du Canada à ce propos dans les 60 jours suivant la date à laquelle vous avez reçu cet avis. Si vous vous prévaluez de ce droit, vous devez faire parvenir votre plainte à l'adresse suivante :

Commissaire à l'information du Canada
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 1H3

Si vous désirez obtenir de plus amples informations concernant le traitement de votre demande, n'hésitez pas à communiquer avec Alix Malisani par courriel à alix.malisani@ec.gc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur Dahrib, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Original signé par :

Shelley Emmerson
Directrice, Accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

Canada

Henintsoa Rakotomalala

De: Accès à l'information - Lanaudière <dr14acces@environnement.gouv.qc.ca>
Envoyé: 14 mars 2025 15:50
À: Mounir Dahrib
Cc: Henintsoa Rakotomalala
Objet: Re: 200860028_Demande d'accès à l'information - Adresse (N/D : HDS 8366-39.02)
Pièces jointes: Document_biffé.pdf; Avis de recours.pdf



V/Réf. : **HDS 8366-39.02**

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 6 mars 2024, concernant la propriété située sur les lots 4 080 184 et 4 609 709.

Concernant le lot 4 609 709, vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Cependant, nous n'avons rien retrouvé pour le lot 4 080 184.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Merci de nous confirmer la réception de ce courriel.

Bonne journée,

L'équipe de l'accès à l'information

Bureau de Lanaudière / KO

Direction de l'accès à l'information

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

www.environnement.gouv.qc.ca

Collaboration

Expertise

Rigueur

Leadership

Innovation

Passion

De : Mounir Dahrib <mdahrib@hdsenv.com>

Envoyé : 6 mars 2024 09:28

À : Accès à l'information - Lanaudière <dr14acces@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : 200860028_Demande d'accès à l'information - Adresse (N/D : HDS 8366-39.02)

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour,

Vous trouverez joint au présent courriel le formulaire de demande d'accès à l'information, comprenant la procuration du propriétaire, pour le projet identifié en objet.

En espérant le tout conforme, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez nécessaire.

Merci et bonne fin de journée,

Mounir Dahrib

Chargé de projets – Project manager



**HUDON DESBIENS ST-GERMAIN
ENVIRONNEMENT INC.**

640, rue Saint-Paul ouest, bureau 100

Montréal (Québec) H3C 1L9

T (514) 398-0553 poste 207

F (514) 452-7036

mdahrib@hdsenv.com

*****AVIS IMPORTANT*****

Le contenu du présent courriel reflète des avis professionnels exprimés dans un contexte précis. HDS Environnement décline toute responsabilité pour toute utilisation de ce courriel dans un autre contexte ou par des tiers, sauf si elle en a été expressément informée au préalable et a accepté cette utilisation. Si ce courriel vous a été transmis par erreur, nous vous prions de l'effacer et de nous en informer en appelant au (514) 398-0553 ou par courriel à info@hdsenv.com.

*****IMPORTANT NOTICE*****

The content of this email reflects professional opinions expressed in a specific context. HDS Environnement declines all responsibility for any use of this email in another context or by third parties, unless it has been expressly informed beforehand and has accepted this use. If this email was sent to you by error, please delete it and inform us by calling at (514) 398-0553 or by emailing info@hdsenv.com.

Le 21 décembre 2022

Hydro-Québec

Objet : Déclaration de conformité : Art. 319 - Forage

N° de référence de la déclaration de conformité : 200817150 - 11242

N° de confirmation : NM00G6Z8B4

Bonjour Madame, Monsieur

Nous avons bien reçu votre déclaration de conformité par laquelle vous attestez que l'activité déclarée sera réalisée conformément aux conditions, restrictions et interdictions déterminées par la Loi sur la qualité de l'environnement et ses règlements.

Points importants :

- L'activité concernée par la déclaration de conformité doit débuter entre le 2023-01-21 et le 2024-12-21 . En dehors de cette période de 2 ans, l'activité sera réputée avoir été réalisée sans autorisation et vous serez passible des recours, sanctions et amendes applicables dans ce cas.
- Afin de valider que la réalisation du projet associé à la déclaration n° 11242 est conforme à la loi et aux règlements applicables, le ministre se réserve le droit de faire toute vérification, inspection ou enquête et d'examiner tout renseignement ou document pertinent en votre possession, et ce, même au-delà des 30 jours suivant la réception de votre déclaration.

Prenez note que le présent accusé de réception ne vous dispense pas de vous conformer à toute autre obligation environnementale prévue par la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) ou par l'un de ses règlements, ni de vous conformer aux obligations légales prévues par toute autre loi ou par tout autre règlement fédéral, provincial ou municipal.

De plus, cet accusé de réception n'a pas pour effet de restreindre tout pouvoir que peut exercer le ministre dans le cas où l'activité qui fait l'objet de la déclaration de conformité est réalisée en contravention avec la LQE ou avec l'un de ses règlements.

Pour toute demande d'information, nous vous invitons à communiquer avec le Ministère à l'adresse suivante : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/autorisations/inter.htm>.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

c.c. Émilie Gaumont

Saguenay, le 6 mars 2023

Émilie Gaumont
Hydro-Québec
855, rue Sainte-Catherine Est
21e étage
Montréal (Québec) H2L 4P5

N/Réf. : 402219381

Objet : Changement à une déclaration de conformité (Art. 319_1 du Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement de la Loi modifiant la LQE) – 319_1_Travaux de forage

Madame,

Nous avons bien reçu le 28 février 2023, votre courriel nous avisant d'un changement à des renseignements ou documents fournis à la déclaration de conformité que vous aviez transmise le 21 décembre 2022.

Nous vous rappelons que votre projet doit être réalisé conformément aux conditions, restrictions et interdictions prévues par le Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement relativement à cette activité. Le Ministre se réserve le droit de faire toute vérification, inspection ou enquête et d'examiner tout renseignement ou document pertinent en votre possession, et ce, même au-delà des 30 jours suivant la réception de votre déclaration, afin de s'assurer que votre projet est réalisé conformément à la loi et aux règlements applicables, le cas échéant.

Prenez note que la présente ne vous dispense pas de vous conformer à toute autre obligation environnementale prévue par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) ou l'un de ses règlements. Ainsi, elle n'a pas pour effet de restreindre tout pouvoir que peut exercer le ministre dans le cas où l'activité qui fait l'objet de votre déclaration de conformité est réalisée en contravention avec la LQE ou avec l'un de ses règlements.

De plus, la présente ne vous dispense pas de vous conformer aux obligations légales prévues par toute autre loi ou par tout autre règlement fédéral, provincial ou municipal.

Pour toute demande d'information, nous vous invitons à communiquer avec nous par courriel à serviceenligne@environnement.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations les meilleures.

Katherine Bouchard
Technicienne en administration

PAR COURRIEL

Le 7 mars 2024

Mounir Dahrib
mdahrib@hdsenv.com

N/Réf. : 104.120/748

Objet : Demande d'accès à l'information 4 080 184 / 4 609 709

Monsieur Demers,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information du 6 mars 2024 dans laquelle vous demandiez :

- *dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.)*

En réponse à votre demande, nous ne pouvons y donner suite en vertu du paragraphe 3 de l'article 47 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* puisque la Municipalité ne détient pas le document demandé.

Je vous informe qu'en vertu de l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, vous pouvez vous adresser à la *Commission d'accès aux documents du Québec* pour lui demander de réviser la présente décision. Vous trouverez ci-joint des extraits pertinents de la Loi qui expliquent la procédure à suivre dans l'éventualité où vous désireriez contester notre décision.

Je vous invite donc à consulter le site de la *Commission d'accès à l'information du Québec* <http://www.cai.gouv.qc.ca> pour obtenir les formulaires nécessaires à votre demande de révision, le cas échéant.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, Monsieur Demers, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Nathalie Girard
Responsable de l'accès à l'information

/pièces jointes : avis de recours

De: noreply-nepasrepondre-atip-aiprp@tbs-sct.ca
Envoyé: 13 mars 2024 14:36
À: Mounir Dahrib
Objet: Confirmation de votre demande accès à l'information.

Votre demande a bien été reçue.

Merci d'avoir présenté votre demande accès à l'information.

Votre demande « Demande d'accès à l'information » a bel et bien été transmise à Environnement et Changement climatique Canada. Votre numéro de référence du SDAEL est **EA2024_0062340**.

Votre numéro de reçu de paiement Moneris est le **17103549084ubB8XRCKhhcFZN**. Vous devriez recevoir un courriel distinct de Moneris contenant tous les détails de la transaction.

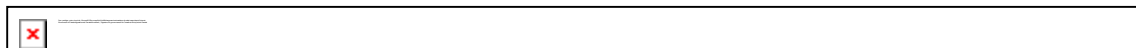
Le bureau de l'accès à l'information et de protection des renseignements personnels de l'institution à laquelle vous avez présenté votre demande pourrait vous contacter au sujet de votre demande.

Pour en savoir plus sur le processus de présentation des demandes, consultez la page [Fonctionnement des demandes d'accès à l'information et à des renseignements personnels](#).

Pour joindre l'institution concernée au sujet de votre demande, consultez la liste des [coordonnateurs de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels](#).

ATIP Online Request Service - Client Support
Treasury Board of Canada Secretariat / Government of Canada
atip-web-aiprp@tbs-sct.gc.ca

Service de demande d'AIPRP en ligne - Services à la clientèle
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada / Gouvernement du Canada
atip-web-aiprp@tbs-sct.gc.ca





9^e étage, Place Vincent Massey Annexe
351 boulevard St. Joseph
Gatineau, Québec K1A 0H3

Votre référence Your File

2024-0062340 |
HDS 8366-39.03

Notre référence Our File
E-2023-02319

14 mars 2024

Monsieur Mounir Dahrib
HDS Environnement Inc.
640 Rue Saint-Paul Ouest, bureau 100
Montréal, Québec H3C 1L9

Monsieur Dahrib,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande effectuée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*, laquelle nous est parvenue le 13 mars 2024. Votre demande stipule que vous désirez :

« **Propriétaire: {Pierre PICHETTE}**

**Propriété: Lots 4 080 163, 4 080 185 et 4 082 849, Rang 3 & 4 Rawdon,
Montée Hamilton, Sainte-Julienne, QC *Voir les plans pour localisation des lots.**

Nous désirons savoir si votre ministère possède des dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.) relativement à la Propriété.

Autorisation: {Pierre PICHETTE} »

Cette lettre sert également de reçu pour le paiement initial de 5,00 \$ joint à votre demande.

Nous avons commencé le traitement de votre demande et nous communiquerons avec vous le plus tôt possible. Ci-joint, vous trouverez nos principes sur l'assistance à votre demande.

Si vous avez des questions au sujet de votre demande, n'hésitez pas à communiquer avec moi par courriel à alix.malisani@ec.gc.ca. Veuillez mentionner le numéro de référence ci-dessus dans toute correspondance future concernant cette demande.

.../2



9^e étage, Place Vincent Massey Annexe
351 boulevard St. Joseph
Gatineau, Québec K1A 0H3

Votre référence Your File

2024-0062340 |
HDS 8366-39.03

Notre référence Our File
E-2023-02319

14 mars 2024

Monsieur Mounir Dahrib
HDS Environnement Inc.
640 Rue Saint-Paul Ouest, bureau 100
Montréal, Québec H3C 1L9

Monsieur Dahrib,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande effectuée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*, laquelle nous est parvenue le 13 mars 2024. Votre demande stipule que vous désirez :

« **Propriétaire: {Pierre PICHETTE}**

**Propriété: Lots 4 080 163, 4 080 185 et 4 082 849, Rang 3 & 4 Rawdon,
Montée Hamilton, Sainte-Julienne, QC *Voir les plans pour localisation des lots.**

Nous désirons savoir si votre ministère possède des dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.) relativement à la Propriété.

Autorisation: {Pierre PICHETTE} »

Cette lettre sert également de reçu pour le paiement initial de 5,00 \$ joint à votre demande.

Nous avons commencé le traitement de votre demande et nous communiquerons avec vous le plus tôt possible. Ci-joint, vous trouverez nos principes sur l'assistance à votre demande.

Si vous avez des questions au sujet de votre demande, n'hésitez pas à communiquer avec moi par courriel à alix.malisani@ec.gc.ca. Veuillez mentionner le numéro de référence ci-dessus dans toute correspondance future concernant cette demande.

.../2

Veillez agréer, Monsieur Dahrib, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(Signé) par :

Alix Malisani
Division de l'accès à l'information et de
la protection des renseignements personnels

Pièce jointe

Nos principes sur l'assistance à votre demande

Pour traiter votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* ou la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, nous allons :

1. Traiter votre demande sans tenir compte de votre identité.
2. Offrir une aide raisonnable tout au long du processus de traitement de votre demande.
3. Fournir des renseignements au sujet de la *Loi sur l'accès à l'information* ou la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, notamment en ce qui concerne le traitement de votre demande et votre droit de porter plainte auprès du Commissaire à l'information du Canada ou Commissaire à la vie privée du Canada.
4. Communiquer avec vous dans les délais raisonnables si des précisions sur votre demande sont requises.
5. Faire tous les efforts raisonnables pour trouver et recueillir les documents/renseignements personnels demandés qui sont sous le contrôle d'Environnement et Changement climatique Canada.
6. Appliquer les exceptions aux documents/renseignements personnels demandés de façon précise et limitée.
7. Fournir des réponses exactes et complètes.
8. Communiquer en temps opportun l'information/renseignements personnels demandés.
9. Fournir, s'il y a lieu, les documents/renseignements personnels sur le support et dans la langue officielle demandé.
10. Fixer un endroit approprié pour examiner l'information/renseignements personnels demandés.



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

9^e étage, Place Vincent Massey Annexe
351 boulevard St. Joseph
Gatineau, Québec
K1A 0H3

Votre référence Your File

2024-0062340 | HDS 8366-
39.03

Notre référence Our File

E-2023-02319 / AM

Le 5 avril 2024

Monsieur Mounir Dahrib
HDS Environnement Inc.
640 Rue Saint-Paul Ouest, bureau 100
Montréal, Québec
H3C 1L9

Monsieur Dahrib,

La présente fait suite à votre demande effectuée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* pour:

“Propriétaire: {Pierre PICHETTE}

Propriété: Lots 4 080 163, 4 080 185 et 4 082 849, Rang 3 & 4 Rawdon, Montée Hamilton, Sainte-Julienne, QC *Voir les plans pour localisation des lots.

Nous désirons savoir si votre ministère possède des dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.) relativement à la Propriété.”

Après une recherche approfondie, aucun document n'a été trouvé concernant cette demande.

Soyez avisé que vous êtes en droit de déposer une plainte auprès du Commissaire à l'information du Canada à ce propos dans les 60 jours suivant la date à laquelle vous avez reçu cet avis. Si vous vous prévaluez de ce droit, vous devez faire parvenir votre plainte à l'adresse suivante :

Commissaire à l'information du Canada
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 1H3

Si vous désirez obtenir de plus amples informations concernant le traitement de votre demande, n'hésitez pas à communiquer avec Alix Malisani au courriel à alix.malisani@ec.gc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur Dahrib, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Original signé par :

Shelley Emmerson
Directrice, Accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

Canada

Henintsoa Rakotomalala

De: Mounir Dahrib
Envoyé: 12 juillet 2024 11:49
À: Boivin, Dominique
Cc: Bruno Welfringer; Richard St-Germain
Objet: TR: 200860446_Demande d'accès à l'information - Lots 4 080 185 / 4 082 849 / 4 080 163 (N/D : HDS 8366-39.03)
Pièces jointes: Avis de recours.pdf

Bonjour Dominique,

Je vous transmets ci-dessous le courriel de retour du MELCCFP concernant la demande d'accès à l'information relative aux lots **4 080 185, 4 082 849 et 4 080 163 (dossier 03 – M. Pierre Pichette)**. Selon leur réponse, aucun dossier n'est disponible pour les lots mentionnés.

Je vous souhaite une excellente journée.

Mounir Dahrib, M.Env.

Chargé de projets – Project manager

HDS Environnement Inc.

Tél.: (514) 398-0553 ext 207

mdahrib@hdsenv.com



*****AVIS IMPORTANT*****

Le contenu du présent courriel reflète des avis professionnels exprimés dans un contexte précis. HDS Environnement décline toute responsabilité pour toute utilisation de ce courriel dans un autre contexte ou par des tiers, sauf si elle en a été expressément informée au préalable et a accepté cette utilisation. Si ce courriel vous a été transmis par erreur, nous vous prions de l'effacer et de nous en informer en appelant au (514) 398-0553 ou par courriel à info@hdsenv.com.

*****IMPORTANT NOTICE*****

The content of this email reflects professional opinions expressed in a specific context. HDS Environnement declines all responsibility for any use of this email in another context or by third parties, unless it has been expressly informed beforehand and has accepted this use. If this email was sent to you by error, please delete it and inform us by calling at (514) 398-0553 or by emailing info@hdsenv.com.

De : Accès à l'information - Lanaudière <dr14acces@environnement.gouv.qc.ca>

Envoyé : 12 juillet 2024 09:14

À : Mounir Dahrib <mdahrib@hdsenv.com>

Objet : RE: 200860446_Demande d'accès à l'information - Lots 4 080 185 / 4 082 849 / 4 080 163 (N/D : HDS 8366-39.03)



Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 11 mars dernier, concernant les lots 4 080 185, 4 082 849 et 4 080 163, à Sainte-Julienne.

Avec les informations que vous nous avez transmises, nous vous confirmons, après vérifications, que le Ministère ne détient aucun document permettant de répondre à votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information

Bureau de l'Estrie / SJ

Direction de l'accès à l'information

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

www.environnement.gouv.qc.ca

Collaboration

Expertise

Rigueur

Leadership

Innovation

Passion

De : Mounir Dahrib <mdahrib@hdsenv.com>

Envoyé : 11 mars 2024 15:20

À : Accès à l'information - Lanaudière <dr14acces@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : Demande d'accès à l'information - Lots 4 080 185 / 4 082 849 / 4 080 163 (N/D : HDS 8366-39.03)

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de mdahrib@hdsenv.com. [Découvrez pourquoi cela est important](#)

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour,

Vous trouverez joint au présent courriel le formulaire de demande d'accès à l'information, comprenant la procuration du propriétaire, pour le projet identifié en objet.

En espérant le tout conforme, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez nécessaire.

Merci et bonne fin de journée,

Mounir Dahrib

Chargé de projets – Project manager



**HUDON DESBIENS ST-GERMAIN
ENVIRONNEMENT INC.**

640, rue Saint-Paul ouest, bureau 100

Montréal (Québec) H3C 1L9

T (514) 398-0553 poste 207

F (514) 452-7036

mdahrib@hdsenv.com

*****AVIS IMPORTANT*****

Le contenu du présent courriel reflète des avis professionnels exprimés dans un contexte précis. HDS Environnement décline toute responsabilité pour toute utilisation de ce courriel dans un autre contexte ou par des tiers, sauf si elle en a été expressément informée au préalable et a accepté cette utilisation. Si ce courriel vous a été transmis par erreur, nous vous prions de l'effacer et de nous en informer en appelant au (514) 398-0553 ou par courriel à info@hdsenv.com.

*****IMPORTANT NOTICE*****

The content of this email reflects professional opinions expressed in a specific context. HDS Environnement declines all responsibility for any use of this email in another context or by third parties, unless it has been expressly informed beforehand and has accepted this use. If this email was sent to you by error, please delete it and inform us by calling at (514) 398-0553 or by emailing info@hdsenv.com.

AVIS DE RECOURS

À la suite d'une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante:

Québec	525, boul. René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél.: (418) 528-7741 Sans frais: 1-888-528-7741	Télécopieur: (418) 529-3102
Montréal	500, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél.: (514) 873-4196 Sans frais: 1-888-528-7741	Télécopieur: (514) 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

PAR COURRIEL

Le 14 mars 2025

Henintsoa Rakotomalala, ing.
hrakotomalala@hdsenv.com

N/Réf. : 104.120/905

Objet : Demande d'accès à l'information - Réponse

Madame Rakotomalala,

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information du 12 mars dans laquelle vous demandiez les informations suivantes, soient *dossiers environnementaux* concernant les lots 4 080 185, 4 082 849 et 4 080 163 à Sainte-Julienne :

1. *Permis*
2. *certificats d'autorisation*
3. *rapports d'inspection*
4. *avis d'infraction*
5. *dossiers de plaintes*

En premier lieu, nous désirons vous informer que les lots faisant l'objet de la présente demande portent des numéros différents. En effet, le lot 4 080 185 a été modifié pour les lots 6 650 303 et 6 650 304 et le lot 4 080 163 a été modifié pour les 6 650 305 et 6 650 306. Vous trouverez ci-joint les matrices graphiques.

En réponse à votre demande, pour le **point 1**, vous trouverez ci-joint un permis de lotissement.

Pour les **points 2, 3, 4 et 5**, il ne nous est pas possible d'y donner suite puisque la Municipalité ne détient pas les documents demandés. En effet, aucun document de ce type n'est au dossier. Ce refus est donc basé sur l'article 47 paragraphe 3 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* qui se lit comme suit :

« 47. Le responsable doit, avec diligence et au plus tard dans les vingt jours qui suivent la date de la réception d'une demande:

[...]

3° informer le requérant que l'organisme ne détient pas le document demandé ou que l'accès ne peut lui y être donné en tout ou en partie;

[...] »

Nos soulignements.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, vous pouvez vous adresser à la *Commission d'accès aux documents du Québec* pour lui demander de réviser la présente décision. Vous trouverez ci-joint des extraits pertinents de la Loi qui expliquent la procédure à suivre dans l'éventualité où vous désireriez contester notre décision, et ce, dans un délai de 30 jours.

Nous vous invitons, donc, à consulter le site de la *Commission d'accès à l'information du Québec* <http://www.cai.gouv.qc.ca> pour obtenir les formulaires nécessaires à votre demande de révision, le cas échéant.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, Madame Rakotomalala, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JULIENNE :



Par : Marie-Pier Quirouet

Responsable de l'accès à l'information

Directrice au service du greffe

/pièces jointes : 3 matrices, permis lotissement et avis de recours en révision

Permis de lotissement

Demande débutée le: 11/09/2024 Demande complétée le: __/__/__ No demande: 2024-9032
Saisie par: Sonia Rivest
Nature: Lotissement : morcellement No permis: 2024-9032

Identification

Propriétaire

PICHETTE PIERRE
2815 ROUTE 341
RAWDON , QC
J0K 1S0

Demandeur

CRGH ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
712 RUE RICHARD
JOLIETTE
J6E 2T7 (450) 753-3874

Courriel: ejbouchard@pro-ag.qc.ca

Emplacement

Matricule: 8996-29-3909-0-000-0000 Frontage: 62,360 m
Adresse: RANG 3 RAWDON Profondeur: 659,160 m
Zones: CN4-30 Superficie: 41 067,100 m²
Code de zonage: Blanc Nombre de logements: 0
Secteur d'inspection: District électoral: District 5
Arrondissement: Code d'utilisation: 9220
Code d'utilisation projetée: 9220
Service:

Autre(s) emplacement(s) affecté(s) par l'opération cadastrale

Matricule	Adresse	Frontage	Profondeur	Superficie
8897-74-9698-0-000-0000	RANG 4 RAWDON	78,47 m	806,69 m	63 242,20 m ²

Arpenteur

Arpenteur-géomètre

CRGH ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
712 RUE RICHARD
JOLIETTE
J6E 2T7
Téléphone: (450) 753-3874
Télécopieur:

Responsable: JÉRÔME HARNOIS

Téléphone: (450) 753-3874

No du plan (dossier): 2484-0007-90083

No des minutes: 13147

Date du plan (dossier): 06/09/2024

Règlements / Articles

Documents requis	Requis	Reçu	Date réception
Plan de cadastre	☒	☒	11/09/2024
Bordereau de cadastre	☒	☒	11/09/2024
Paiement du permis	☒	☒	19/09/2024

Initiales:

No demande: 2024-9032

No permis: 2024-9032

1/3

Lots concernés (Rénovation)				
Partie	Lot	Frontage	Profondeur	Superficie
	4080163	0,00 m	0,00 m	0,00 m ²
	4080185	0,00 m	0,00 m	0,00 m ²

Lots projetés									
Lot	Frontage / Prof.		Superficie		Irr.	Vocation / Matricule	Cédé	No Civ./ Zone	Voie publique
6 650 303	0,00		10 467,70	m²	☐	Conservation	☐	0	
	0,00							0	
6 650 304	0,00		52 774,50	m²	☐	Conservation	☐	0	
	0,00							0	
6 650 305	0,00		17 881,80	m²	☐	Conservation	☐	0	
	0,00							0	
6 650 306	0,00		23 185,30	m²	☐	Conservation	☐	0	
	0,00							0	

Renseignements comptables			
Superficie totale		Évaluation	
Superficie des lots concernés	104 309,300 m ²	Évaluation des lots concernés:	42 700,00 \$
Superficie des lots projetés:	104 309,300 m ²	Coût projeté unitaire :	0,00 \$ m ²
		Évaluation des lots projetés:	0,00 \$

Coût du permis			
Montant du permis:	105,00 \$	No facture:	
Montant du dépôt de garantie:	0,00 \$	No reçu:	4RE044168
		Montant total:	105,00 \$

Description de l'opération cadastrale:

Remplacement des lots 4 080 163 et 4 080 185 en 4 lots 6 650 303 à 6 650 306.

Commentaires

Opération cadastrale requis par H-Q pour l'établissement du nouveau poste Archambault.

Signature du demandeur

Je soussigné(e) CRGH ARPENTEURS-GÉOMÈTRES, déclare par la présente que les renseignements donnés ci-contre sont complets et exacts et que, si le permis m'est accordé, je me conformerai aux conditions du présent permis de même qu'aux dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter.

Signé à Municipalité de Sainte-Julienne

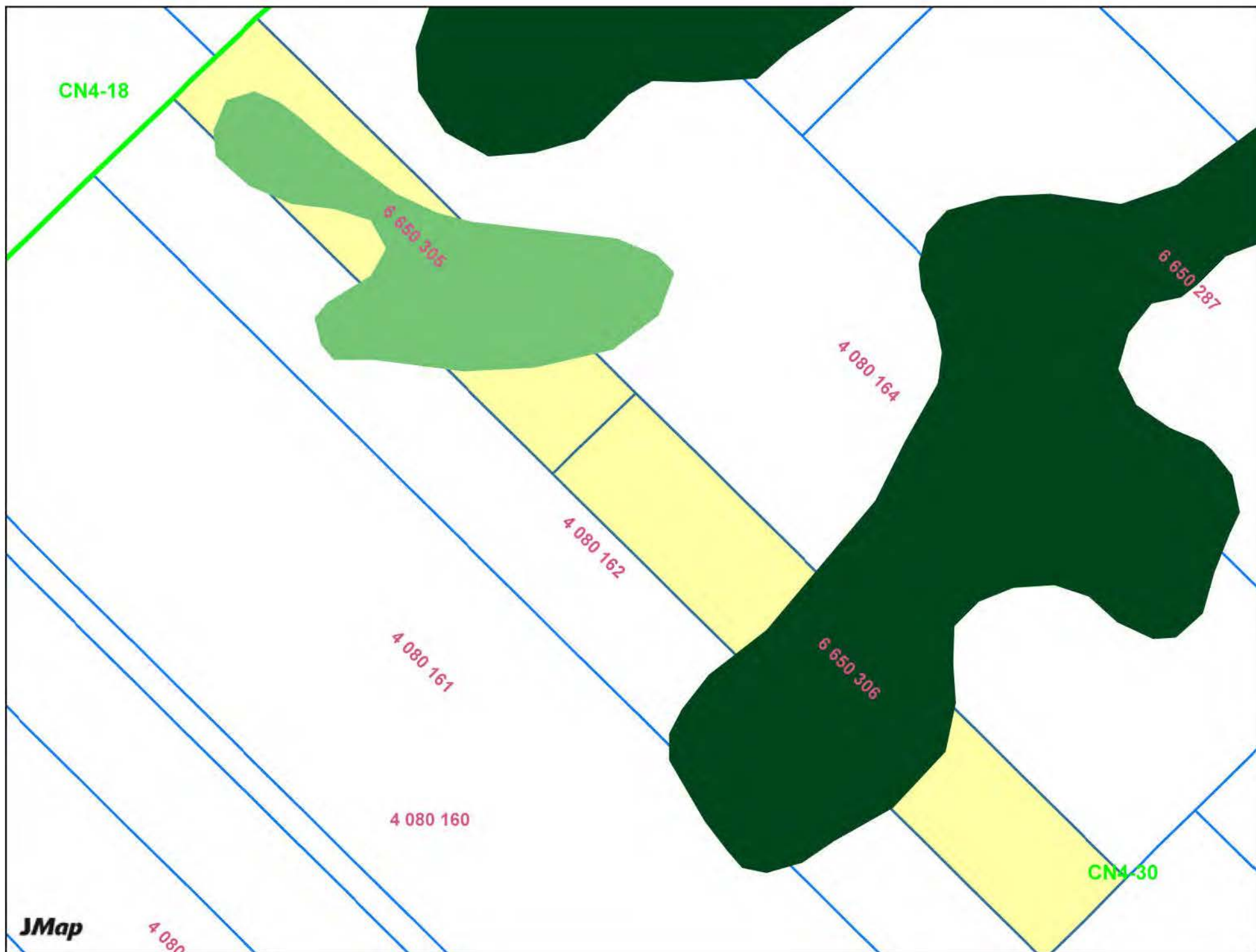
Ce _____

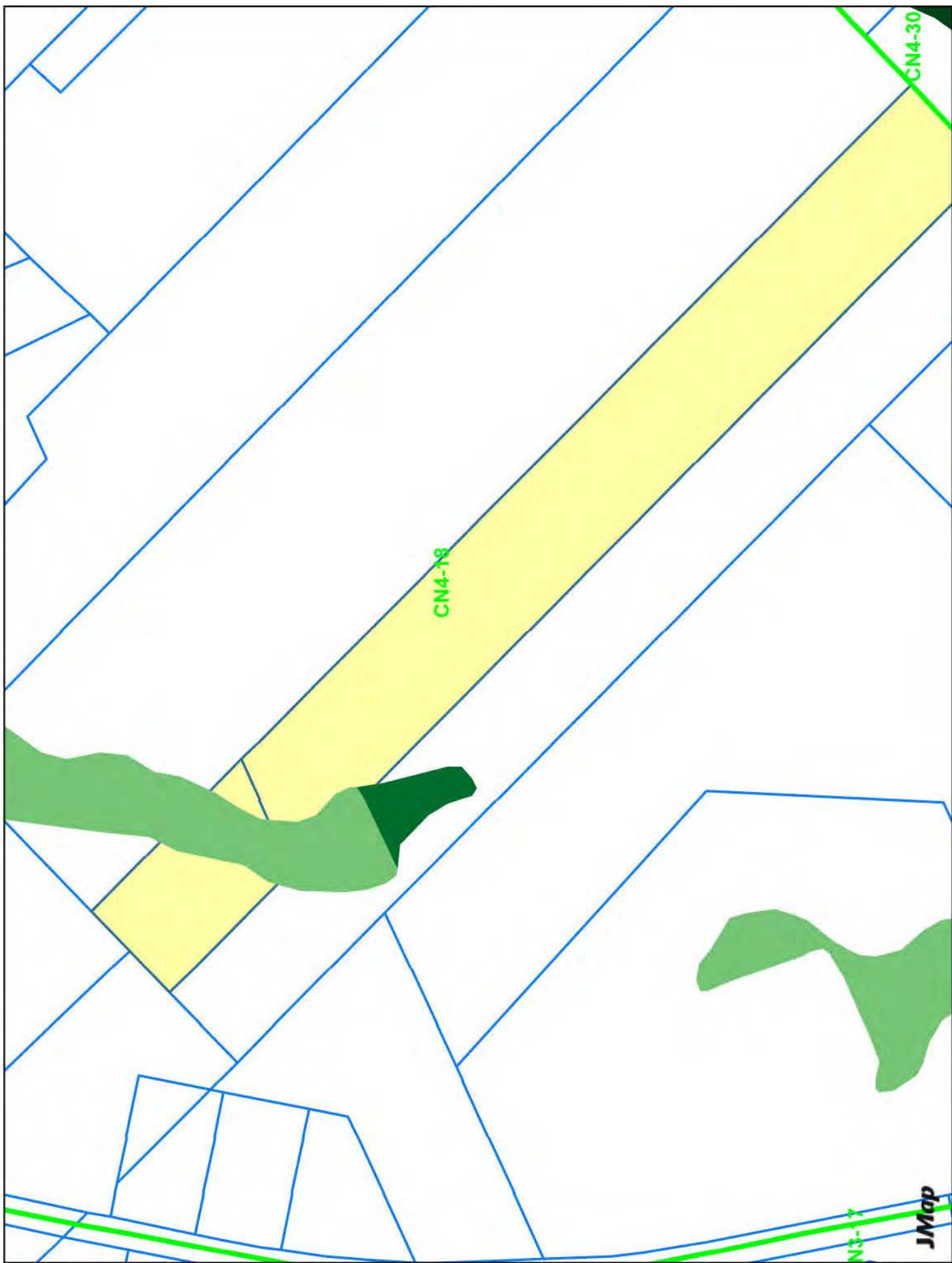
Signé par: _____

Permis	
Date émission: 19/09/2024	No permis 2024-9032

Responsable du dossier: Sonia Rivest _____

Signature : _____







De: noreply-nepasrepondre-atip-aiprp@tbs-sct.ca
Envoyé: 13 mars 2024 15:06
À: Mounir Dahrib
Objet: Confirmation de votre demande accès à l'information.

Votre demande a bien été reçue.

Merci d'avoir présenté votre demande accès à l'information.

Votre demande « Demande d'accès à l'information » a bel et bien été transmise à Environnement et Changement climatique Canada. Votre numéro de référence du SDAEL est **EA2024_0062362**.

Votre numéro de reçu de paiement Moneris est le **1710356731pd5jItFhKnA10nM**. Vous devriez recevoir un courriel distinct de Moneris contenant tous les détails de la transaction.

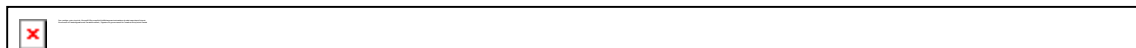
Le bureau de l'accès à l'information et de protection des renseignements personnels de l'institution à laquelle vous avez présenté votre demande pourrait vous contacter au sujet de votre demande.

Pour en savoir plus sur le processus de présentation des demandes, consultez la page [Fonctionnement des demandes d'accès à l'information et à des renseignements personnels](#).

Pour joindre l'institution concernée au sujet de votre demande, consultez la liste des [coordonnateurs de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels](#).

ATIP Online Request Service - Client Support
Treasury Board of Canada Secretariat / Government of Canada
atip-web-aiprp@tbs-sct.gc.ca

Service de demande d'AIPRP en ligne - Services à la clientèle
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada / Gouvernement du Canada
atip-web-aiprp@tbs-sct.gc.ca





9^e étage, Place Vincent Massey Annexe
351 boulevard St. Joseph
Gatineau, Québec K1A 0H3

Votre référence Your File

2024-0062362 |
HDS 8366-39.04

Notre référence Our File
E-2023-02320

14 mars 2024

Monsieur Mounir Dahrib
HDS Environnement Inc.
640 Rue Saint-Paul Ouest, bureau 100
Montréal, Québec H3C 1L9

Monsieur Dahrib,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande effectuée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*, laquelle nous est parvenue le 13 mars 2024. Votre demande stipule que vous désirez :

« **Propriétaire: Gestion Jolap Inc.**

Propriété: Lot 4 080 186, Rang 4 Rawdon, Sainte-Julienne, QC

***Voir le plan pour localisation du lot.**

Nous désirons savoir si votre ministère possède des dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.) relativement à la Propriété.

Autorisation: {Jocelyn LAPIERRE} »

Cette lettre sert également de reçu pour le paiement initial de 5,00 \$ joint à votre demande.

Nous avons commencé le traitement de votre demande et nous communiquerons avec vous le plus tôt possible. Ci-joint, vous trouverez nos principes sur l'assistance à votre demande.

Si vous avez des questions au sujet de votre demande, n'hésitez pas à communiquer avec moi par courriel à alix.malisani@ec.gc.ca. Veuillez mentionner le numéro de référence ci-dessus dans toute correspondance future concernant cette demande.

.../2



9^e étage, Place Vincent Massey Annexe
351 boulevard St. Joseph
Gatineau, Québec K1A 0H3

Votre référence Your File

2024-0062362 |
HDS 8366-39.04

Notre référence Our File
E-2023-02320

14 mars 2024

Monsieur Mounir Dahrib
HDS Environnement Inc.
640 Rue Saint-Paul Ouest, bureau 100
Montréal, Québec H3C 1L9

Monsieur Dahrib,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande effectuée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*, laquelle nous est parvenue le 13 mars 2024. Votre demande stipule que vous désirez :

« **Propriétaire: Gestion Jolap Inc.**

Propriété: Lot 4 080 186, Rang 4 Rawdon, Sainte-Julienne, QC

***Voir le plan pour localisation du lot.**

Nous désirons savoir si votre ministère possède des dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.) relativement à la Propriété.

Autorisation: {Jocelyn LAPIERRE} »

Cette lettre sert également de reçu pour le paiement initial de 5,00 \$ joint à votre demande.

Nous avons commencé le traitement de votre demande et nous communiquerons avec vous le plus tôt possible. Ci-joint, vous trouverez nos principes sur l'assistance à votre demande.

Si vous avez des questions au sujet de votre demande, n'hésitez pas à communiquer avec moi par courriel à alix.malisani@ec.gc.ca. Veuillez mentionner le numéro de référence ci-dessus dans toute correspondance future concernant cette demande.

.../2

- 2 -

Veillez agréer, Monsieur Dahrib, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(Signé) par :

Alix Malisani
Division de l'accès à l'information et de
la protection des renseignements personnels

Pièce jointe

Nos principes sur l'assistance à votre demande

Pour traiter votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* ou la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, nous allons :

1. Traiter votre demande sans tenir compte de votre identité.
2. Offrir une aide raisonnable tout au long du processus de traitement de votre demande.
3. Fournir des renseignements au sujet de la *Loi sur l'accès à l'information* ou la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, notamment en ce qui concerne le traitement de votre demande et votre droit de porter plainte auprès du Commissaire à l'information du Canada ou Commissaire à la vie privée du Canada.
4. Communiquer avec vous dans les délais raisonnables si des précisions sur votre demande sont requises.
5. Faire tous les efforts raisonnables pour trouver et recueillir les documents/renseignements personnels demandés qui sont sous le contrôle d'Environnement et Changement climatique Canada.
6. Appliquer les exceptions aux documents/renseignements personnels demandés de façon précise et limitée.
7. Fournir des réponses exactes et complètes.
8. Communiquer en temps opportun l'information/renseignements personnels demandés.
9. Fournir, s'il y a lieu, les documents/renseignements personnels sur le support et dans la langue officielle demandé.
10. Fixer un endroit approprié pour examiner l'information/renseignements personnels demandés.



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

9^e étage, Place Vincent Massey Annexe
351 boulevard St. Joseph
Gatineau, Québec
K1A 0H3

Votre référence Your File

2024-0062362 | HDS 8366-
39.04

Notre référence Our File

E-2023-02320 / AM

Le 5 avril 2024

Monsieur Mounir Dahrib
HDS Environnement Inc.
640 Rue Saint-Paul Ouest, bureau 100
Montréal, Québec
H3C 1L9

Monsieur Dahrib,

La présente fait suite à votre demande effectuée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* pour:

“Propriétaire: Gestion Jolap Inc.

Propriété: Lot 4 080 186, Rang 4 Rawdon, Sainte-Julienne, QC *Voir le plan pour localisation du lot.

Nous désirons savoir si votre ministère possède des dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.) relativement à la Propriété.”

Après une recherche approfondie, aucun document n'a été trouvé concernant cette demande.

Soyez avisé que vous êtes en droit de déposer une plainte auprès du Commissaire à l'information du Canada à ce propos dans les 60 jours suivant la date à laquelle vous avez reçu cet avis. Si vous vous prévaluez de ce droit, vous devez faire parvenir votre plainte à l'adresse suivante :

Commissaire à l'information du Canada
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 1H3

Si vous désirez obtenir de plus amples informations concernant le traitement de votre demande, n'hésitez pas à communiquer avec Alix Malisani par courriel à alix.malisani@ec.gc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur Dahrib, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Original signé par :

Shelley Emmerson
Directrice, Accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

Canada



**Hudon Desbiens St-Germain
Environnement inc.**

640, rue Saint-Paul Ouest, Bureau 100
Montréal (Québec) H3C 1L9
Tél.: (514) 398-0553 Fax: (514) 398-0554
info@hdsenv.com www.hdsenv.com

Montréal, le 2024-03-11

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE AUX
CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS
Direction régionale de Montréal**

5199, rue Sherbrooke Est, Bureau 3860
Montréal (Québec)
H1T 3X9

Attention: Mme Isabelle Falardeau

Objet: Demande d'accès à l'information
N/D: HDS-8366-39

Mme Falardeau,

Nous désirons savoir si votre ministère possède des dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.) relativement à la propriété identifiée au formulaire ci-joint, que nous vous serions gré de nous retourner par courriel au soussigné. Le cas échéant, nous souhaiterions obtenir une copie des documents disponibles ou pouvoir les consulter sur place s'ils sont volumineux.

Cette demande est présentée dans le contexte de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Une procuration du propriétaire des lieux nous autorisant à formuler une telle demande est jointe à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

**Hudon Desbiens St-Germain
Environnement inc.**

Mounir Dahrib

p.j.: Formulaire DAI
Procuration du propriétaire

DEMANDE D'ACCÈS À UN DOCUMENT
Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et
sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom : Dahrib Prénom : Mounir
Compagnie/Organisme : HDS Environnement Inc.
Adresse postale (numéro, rue) : 640, rue Saint-Paul ouest, bureau 100
Ville : Montréal (Québec) Code postal : H3C 1L9
Téléphone (jour) : (514) 398-0553 poste 207 Courriel : mdahrib@hdsenv.com

Nous privilégions le courrier électronique comme mode de communication. Toutefois si vous désirez recevoir les documents par la poste, veuillez inscrire votre adresse postale.

Veuillez noter que des frais de reproduction et de transmission peuvent être exigés.

IDENTIFICATION DU/DES DOCUMENT(S) VISÉ(S)

Précisez tous les documents que vous souhaitez obtenir en vertu de l'article 9 de la Loi (ex. : titre du document, sujet, description, document précis, numéro de documents ou de dossier, date ou période concernée, etc.)

Permis;
Certificats d'autorisation;
Rapports d'inspection;
Avis d'infraction;
Dossiers de plaintes ...etc.

Si vous avez une procuration vous autorisant à obtenir les documents, s.v.p. veuillez LA JOINDRE.

Sinon, désirez-vous qu'un avis au tiers pour les documents n'appartenant pas au Ministère soit fait? Oui ☒ Non ☐

INFORMATIONS NÉCESSAIRES AU REPÉRAGE DU/DES DOCUMENT(S) VISÉ(S)

Lot cadastré du Québec : 4 080 186
Adresse (numéro, rue, ville) : RANG 4 RAWDON
SAINTE JULIENNE (QC)
Propriétaire/locataire actuel : Gestion Jolap Inc

Historique du terrain (ex. :
ancienne adresse, ancien lot et
propriétaire :

Informations supplémentaires (ex. : vocation du terrain, terrain vacant, carte de localisation, etc.) :

Forêt inexploitée qui n'est pas une réserve, d'une superficie de 123 715,100 m2

Afin de vous offrir un service de qualité, nous vous invitons à transmettre toute l'information nécessaire pour effectuer une recherche précise dans nos systèmes informatiques.

DEMANDE D'ACCÈS À UN DOCUMENT

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et
sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)

Ce formulaire est mis à la disposition des personnes qui désirent adresser une demande d'accès à un document détenu par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

La demande doit être suffisamment précise pour permettre au responsable de l'accès de trouver le document demandé.

Les renseignements que vous nous fournissez à la section « Identification du demandeur » seront traités de façon confidentielle et ne seront communiqués qu'aux seules personnes autorisées à traiter votre demande.

Afin de faciliter le traitement de votre demande, veuillez prendre connaissance des informations suivantes :

- Nos recherches sont faites à partir des informations que vous nous transmettez;
- Si vous avez une procuration, veuillez la joindre afin d'éviter un masquage d'information qui pourrait vous être utile;
- Pour améliorer nos recherches, vous pouvez nous préciser le sujet des documents qui vous intéresse (inspection, caractérisation, etc.), et la catégorie de dossier (fosse septique, pesticide, contamination, agricole, industriel, etc.). La mention « tout document de nature environnementale » n'est pas assez détaillée pour nos recherches;
- Si votre demande concerne la contamination d'un site, veuillez nous indiquer s'il s'agit de votre terrain à l'étude ou du terrain voisin;
- Veuillez noter que des plans, des coordonnées géographiques, intersections et/ou des numéros de claims ne sont pas suffisants pour retracer un dossier en fonction de nos méthodes de recherches.

Henintsoa Rakotomalala

De: Accès à l'information - Lanaudière <dr14acc@environnement.gouv.qc.ca>
Envoyé: 11 mars 2024 10:27
À: Mounir Dahrib
Objet: Réponse automatique - Demande d'accès à l'information - Adresse (N/D : HDS 8366-39.04)
Pièces jointes: Avis de recours .pdf
Importance: Faible



Nous accusons réception de votre demande d'accès à des documents, des recherches seront entreprises afin d'y donner suite.

En vertu de l'article 47 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous disposons d'un délai de 20 jours pour vous répondre. Cependant, nous vous informons que nous prolongeons ce délai de 10 jours tel que nous y autorise le second alinéa de l'article 47 de cette loi. Vous recevrez donc une réponse à votre demande dans un délai maximal de 30 jours à compter de la présente.

Si ce délai n'est pas respecté, vous disposerez d'un droit de recours devant la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Toutefois, si votre courriel concerne tout autre sujet, un suivi sera fait dans les meilleurs délais.

Cordiales salutations

L'équipe de l'accès à l'information bureau de Lanaudière
Direction de l'accès à l'information, de la qualité des services et de l'éthique
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

www.environnement.gouv.qc.ca

From: Mounir Dahrib <mdahrib@hdsenv.com>
Sent: Monday, March 11, 2024 2:08:10 PM
To: Accès à l'information - Lanaudière <dr14acc@environnement.gouv.qc.ca>
Subject: Demande d'accès à l'information - Adresse (N/D : HDS 8366-39.04)

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de mdahrib@hdsenv.com. [Découvrez pourquoi cela est important](#)

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour,

Vous trouverez joint au présent courriel le formulaire de demande d'accès à l'information, comprenant la procuration du propriétaire, pour le projet identifié en objet.

En espérant le tout conforme, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez nécessaire.

Merci et bonne fin de journée,

Mounir Dahrib

Chargé de projets – Project manager



**HUDON DESBIENS ST-GERMAIN
ENVIRONNEMENT INC.**

640, rue Saint-Paul ouest, bureau 100

Montréal (Québec) H3C 1L9

T (514) 398-0553 poste 207

F (514) 452-7036

mdahrib@hdsenv.com

*****AVIS IMPORTANT*****

Le contenu du présent courriel reflète des avis professionnels exprimés dans un contexte précis. HDS Environnement décline toute responsabilité pour toute utilisation de ce courriel dans un autre contexte ou par des tiers, sauf si elle en a été expressément informée au préalable et a accepté cette utilisation. Si ce courriel vous a été transmis par erreur, nous vous prions de l'effacer et de nous en informer en appelant au (514) 398-0553 ou par courriel à info@hdsenv.com.

*****IMPORTANT NOTICE*****

The content of this email reflects professional opinions expressed in a specific context. HDS Environnement declines all responsibility for any use of this email in another context or by third parties, unless it has been expressly informed beforehand and has accepted this use. If this email was sent to you by error, please delete it and inform us by calling at (514) 398-0553 or by emailing info@hdsenv.com.

PAR COURRIEL

Le 11 mars 2024

Mounir Dahrib
mdahrib@hdsenv.com

N/Réf. : 104.120/753

Objet : Demande d'accès à l'information 4 080 186

Monsieur Dahrib,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information du 11 mars 2024 dans laquelle vous demandiez :

- *dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.)*

En réponse à votre demande, nous ne pouvons y donner suite en vertu du paragraphe 3 de l'article 47 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* puisque la Municipalité ne détient pas le document demandé.

Je vous informe qu'en vertu de l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, vous pouvez vous adresser à la *Commission d'accès aux documents du Québec* pour lui demander de réviser la présente décision. Vous trouverez ci-joint des extraits pertinents de la Loi qui expliquent la procédure à suivre dans l'éventualité où vous désireriez contester notre décision.

Je vous invite donc à consulter le site de la *Commission d'accès à l'information du Québec* <http://www.cai.gouv.qc.ca> pour obtenir les formulaires nécessaires à votre demande de révision, le cas échéant.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, Monsieur Dahrib, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Nathalie Girard
Responsable de l'accès à l'information

/pièces jointes : avis de recours



9^e étage, Place Vincent Massey Annexe
351 boulevard St. Joseph
Gatineau, Québec K1A 0H3

Votre référence Your File

2024-0062404 |
HDS 8366-39.05

Notre référence Our File

E-2023-02333

15 mars 2024

Monsieur Mounir Dahrib
HDS Environnement Inc.
640 Rue Saint-Paul Ouest, bureau 100
Montréal, Québec H3C 1L9

Monsieur Dahrib,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande effectuée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*, laquelle nous est parvenue le 14 mars 2024. Votre demande stipule que vous désirez :

« Propriétaire: {Kevin Gagnon PELLETIER}

Propriété: Lot 4 080 187, Rang 4 Rawdon, Sainte-Julienne, QC

***Voir le plan pour localisation du lot.**

Nous désirons savoir si votre ministère possède des dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.) relativement à la Propriété.

Autorisation: {Kevin Gagnon PELLETIER} »

Cette lettre sert également de reçu pour le paiement initial de 5,00 \$ joint à votre demande.

Nous avons commencé le traitement de votre demande et nous communiquerons avec vous le plus tôt possible. Ci-joint, vous trouverez nos principes sur l'assistance à votre demande.

Si vous avez des questions au sujet de votre demande, n'hésitez pas à communiquer avec moi par courriel à alix.malisani@ec.gc.ca. Veuillez mentionner le numéro de référence ci-dessus dans toute correspondance future concernant cette demande.

.../2

Veillez agréer, Monsieur Dahrib, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(Signé) par :

Alix Malisani
Division de l'accès à l'information et de
la protection des renseignements personnels

Pièce jointe

Nos principes sur l'assistance à votre demande

Pour traiter votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* ou la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, nous allons :

1. Traiter votre demande sans tenir compte de votre identité.
2. Offrir une aide raisonnable tout au long du processus de traitement de votre demande.
3. Fournir des renseignements au sujet de la *Loi sur l'accès à l'information* ou la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, notamment en ce qui concerne le traitement de votre demande et votre droit de porter plainte auprès du Commissaire à l'information du Canada ou Commissaire à la vie privée du Canada.
4. Communiquer avec vous dans les délais raisonnables si des précisions sur votre demande sont requises.
5. Faire tous les efforts raisonnables pour trouver et recueillir les documents/renseignements personnels demandés qui sont sous le contrôle d'Environnement et Changement climatique Canada.
6. Appliquer les exceptions aux documents/renseignements personnels demandés de façon précise et limitée.
7. Fournir des réponses exactes et complètes.
8. Communiquer en temps opportun l'information/renseignements personnels demandés.
9. Fournir, s'il y a lieu, les documents/renseignements personnels sur le support et dans la langue officielle demandé.
10. Fixer un endroit approprié pour examiner l'information/renseignements personnels demandés.



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

9^e étage, Place Vincent Massey Annexe
351 boulevard St. Joseph
Gatineau, Québec
K1A 0H3

Votre référence Your File

2024-0062404 | HDS 8366-
39.05

Notre référence Our File

E-2023-02333 / AM

Le 11 avril 2024

Monsieur Mounir Dahrib
HDS Environnement Inc.
640 Rue Saint-Paul Ouest, bureau 100
Montréal, Québec
H3C 1L9

Monsieur Dahrib,

La présente fait suite à votre demande effectuée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* pour:

“Propriétaire: {Kevin Gagnon PELLETIER}

Propriété: Lot 4 080 187, Rang 4 Rawdon, Sainte-Julienne, QC *Voir le plan pour localisation du lot.

Nous désirons savoir si votre ministère possède des dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.) relativement à la Propriété.”

Après une recherche approfondie, aucun document n'a été trouvé concernant cette demande.

Soyez avisé que vous êtes en droit de déposer une plainte auprès du Commissaire à l'information du Canada à ce propos dans les 60 jours suivant la date à laquelle vous avez reçu cet avis. Si vous vous prévaluez de ce droit, vous devez faire parvenir votre plainte à l'adresse suivante :

Commissaire à l'information du Canada
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 1H3

Si vous désirez obtenir de plus amples informations concernant le traitement de votre demande, n'hésitez pas à communiquer avec Alix Malisani par courriel à alix.malisani@ec.gc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur Dahrib, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Original signé par :

Shelley Emmerson
Directrice, Accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

Canada



**Hudon Desbiens St-Germain
Environnement inc.**

640, rue Saint-Paul Ouest, Bureau 100
Montréal (Québec) H3C 1L9
Tél.: (514) 398-0553 Fax: (514) 398-0554
info@hdsenv.com www.hdsenv.com

Montréal, le 2024-03-01

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE AUX
CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS
Direction régionale de Montréal**

5199, rue Sherbrooke Est, Bureau 3860
Montréal (Québec)
H1T 3X9

Attention: Mme Isabelle Falardeau

Objet: Demande d'accès à l'information
N/D: HDS-8366-39

Mme Falardeau,

Nous désirons savoir si votre ministère possède des dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.) relativement à la propriété identifiée au formulaire ci-joint, que nous vous serions gré de nous retourner par courriel au soussigné. Le cas échéant, nous souhaiterions obtenir une copie des documents disponibles ou pouvoir les consulter sur place s'ils sont volumineux.

Cette demande est présentée dans le contexte de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Une procuration du propriétaire des lieux nous autorisant à formuler une telle demande est jointe à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

**Hudon Desbiens St-Germain
Environnement inc.**



Mounir Dahrib

p.j.: Formulaire DAI
Procuration du propriétaire

DEMANDE D'ACCÈS À UN DOCUMENT

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et
sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom : Dahrib Prénom : Mounir
Compagnie/Organisme : HDS Environnement
Adresse postale (numéro, rue) : 640, rue Saint-Paul ouest, bureau 100
Ville : Montréal (Québec) Code postal : H3C 1L9
Téléphone (jour) : (514) 398-0553 poste 207 Courriel : mdahrib@hdsenv.com

Nous privilégions le courrier électronique comme mode de communication. Toutefois si vous désirez recevoir les documents par la poste, veuillez inscrire votre adresse postale.

Veuillez noter que des frais de reproduction et de transmission peuvent être exigés.

IDENTIFICATION DU/DES DOCUMENT(S) VISÉ(S)

Précisez tous les documents que vous souhaitez obtenir en vertu de l'article 9 de la Loi (ex. : titre du document, sujet, description, document précis, numéro de documents ou de dossier, date ou période concernée, etc.)

Permis;
Certificats d'autorisation;
Rapports d'inspection;
Avis d'infraction;
Dossiers de plaintes.

Si vous avez une procuration vous autorisant à obtenir les documents, s.v.p. veuillez LA JOINDRE.

Sinon, désirez-vous qu'un avis au tiers pour les documents n'appartenant pas au Ministère soit fait? Oui ☒ Non ☐

INFORMATIONS NÉCESSAIRES AU REPÉRAGE DU/DES DOCUMENT(S) VISÉ(S)

Lot cadastré du Québec : 4 080 187
Adresse (numéro, rue, ville) : RANG 4 RAWDON
Sainte Julienne (QC)
Propriétaire/locataire actuel : GAGNON PELLETIER, KEVIN
Historique du terrain (ex. :
ancienne adresse, ancien lot et
propriétaire : _____

Informations supplémentaires (ex. : vocation du terrain, terrain vacant, carte de localisation, etc.) :

Superficie de terrain : 84 060,500 m2
Vocation : Forêt inexploitée qui n'est pas une réserve

Afin de vous offrir un service de qualité, nous vous invitons à transmettre toute l'information nécessaire pour effectuer une recherche précise dans nos systèmes informatiques.

DEMANDE D'ACCÈS À UN DOCUMENT

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et
sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)

Ce formulaire est mis à la disposition des personnes qui désirent adresser une demande d'accès à un document détenu par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

La demande doit être suffisamment précise pour permettre au responsable de l'accès de trouver le document demandé.

Les renseignements que vous nous fournissez à la section « Identification du demandeur » seront traités de façon confidentielle et ne seront communiqués qu'aux seules personnes autorisées à traiter votre demande.

Afin de faciliter le traitement de votre demande, veuillez prendre connaissance des informations suivantes :

- Nos recherches sont faites à partir des informations que vous nous transmettez;
- Si vous avez une procuration, veuillez la joindre afin d'éviter un masquage d'information qui pourrait vous être utile;
- Pour améliorer nos recherches, vous pouvez nous préciser le sujet des documents qui vous intéresse (inspection, caractérisation, etc.), et la catégorie de dossier (fosse septique, pesticide, contamination, agricole, industriel, etc.). La mention « tout document de nature environnementale » n'est pas assez détaillée pour nos recherches;
- Si votre demande concerne la contamination d'un site, veuillez nous indiquer s'il s'agit de votre terrain à l'étude ou du terrain voisin;
- Veuillez noter que des plans, des coordonnées géographiques, intersections et/ou des numéros de claims ne sont pas suffisants pour retracer un dossier en fonction de nos méthodes de recherches.

Henintsoa Rakotomalala

De: Accès à l'information - Lanaudière <dr14acces@environnement.gouv.qc.ca>
Envoyé: 27 mai 2024 09:42
À: Mounir Dahrib
Objet: 200859142_Demande d'accès concernant le lot 4 080 187, Rang Rawdon, Sainte-Julienne
Pièces jointes: Avis de recours 1.pdf



N/Réf. : 200859142
V/Réf. : HDS 8366-39.05

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 1^{er} mars dernier, concernant le *lot 4 080 187, Rang Rawdon, Sainte-Julienne*.

Avec les informations que vous nous avez transmises, nous vous confirmons, après vérifications, que le Ministère ne détient aucun document permettant de répondre à votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information

Bureau de Lanaudière / MC

Direction de l'accès à l'information

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

www.environnement.gouv.qc.ca

Collaboration

Expertise

Rigueur

Leadership

Innovation

Passion

PAR COURRIEL

Le 7 mars 2024

Mounir Dahrib
mdahrib@hdsenv.com

N/Réf. : 104.120/747

Objet : Demande d'accès à l'information 4 080 187

Monsieur Demers,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information du 6 mars 2024 dans laquelle vous demandiez :

- *dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.)*

En réponse à votre demande, nous ne pouvons y donner suite en vertu du paragraphe 3 de l'article 47 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* puisque la Municipalité ne détient pas le document demandé.

Je vous informe qu'en vertu de l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, vous pouvez vous adresser à la *Commission d'accès aux documents du Québec* pour lui demander de réviser la présente décision. Vous trouverez ci-joint des extraits pertinents de la Loi qui expliquent la procédure à suivre dans l'éventualité où vous désireriez contester notre décision.

Je vous invite donc à consulter le site de la *Commission d'accès à l'information du Québec* <http://www.cai.gouv.qc.ca> pour obtenir les formulaires nécessaires à votre demande de révision, le cas échéant.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, Monsieur Demers, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Nathalie Girard
Responsable de l'accès à l'information

/pièces jointes : avis de recours



9^e étage, Place Vincent Massey Annexe
351 boulevard St. Joseph
Gatineau, Québec K1A 0H3

Votre référence Your File

2024-0062408 |
HDS: 8366-39.06

Notre référence Our File
E-2023-02334

15 mars 2024

Monsieur Mounir Dahrib
HDS Environnement Inc.
640 Rue Saint-Paul Ouest, bureau 100
Montréal, Québec H3C 1L9

Monsieur Dahrib,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande effectuée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*, laquelle nous est parvenue le 14 mars 2024. Votre demande stipule que vous désirez :

« Propriétaire: Les Produits Forestiers Ricard Inc.

Propriété: Lot 4 082 850, Rang 4 Rawdon, Sainte-Julienne, QC

***Voir le plan pour localisation du lot.**

Nous désirons savoir si votre ministère possède des dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.) relativement à la Propriété.

Autorisation: {Jean-Guy RICARD} »

Cette lettre sert également de reçu pour le paiement initial de 5,00 \$ joint à votre demande.

Nous avons commencé le traitement de votre demande et nous communiquerons avec vous le plus tôt possible. Ci-joint, vous trouverez nos principes sur l'assistance à votre demande.

Si vous avez des questions au sujet de votre demande, n'hésitez pas à communiquer avec moi par courriel à alix.malisani@ec.gc.ca. Veuillez mentionner le numéro de référence ci-dessus dans toute correspondance future concernant cette demande.

.../2

Veillez agréer, Monsieur Dahrib, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(Signé) par :

Alix Malisani
Division de l'accès à l'information et de
la protection des renseignements personnels

Pièce jointe

Nos principes sur l'assistance à votre demande

Pour traiter votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* ou la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, nous allons :

1. Traiter votre demande sans tenir compte de votre identité.
2. Offrir une aide raisonnable tout au long du processus de traitement de votre demande.
3. Fournir des renseignements au sujet de la *Loi sur l'accès à l'information* ou la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, notamment en ce qui concerne le traitement de votre demande et votre droit de porter plainte auprès du Commissaire à l'information du Canada ou Commissaire à la vie privée du Canada.
4. Communiquer avec vous dans les délais raisonnables si des précisions sur votre demande sont requises.
5. Faire tous les efforts raisonnables pour trouver et recueillir les documents/renseignements personnels demandés qui sont sous le contrôle d'Environnement et Changement climatique Canada.
6. Appliquer les exceptions aux documents/renseignements personnels demandés de façon précise et limitée.
7. Fournir des réponses exactes et complètes.
8. Communiquer en temps opportun l'information/renseignements personnels demandés.
9. Fournir, s'il y a lieu, les documents/renseignements personnels sur le support et dans la langue officielle demandé.
10. Fixer un endroit approprié pour examiner l'information/renseignements personnels demandés.



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

9^e étage, Place Vincent Massey Annexe
351 boulevard St. Joseph
Gatineau, Québec
K1A 0H3

Votre référence Your File

2024-0062408 | HDS: 8366-
39.06

Notre référence Our File

E-2023-02334 / AM

Le 11 avril 2024

Monsieur Mounir Dahrib
HDS Environnement Inc.
640 Rue Saint-Paul Ouest, bureau 100
Montréal, Québec
H3C 1L9

Monsieur Dahrib,

La présente fait suite à votre demande effectuée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* pour:

“Propriétaire: Les Produits Forestiers Ricard Inc.

Propriété: Lot 4 082 850, Rang 4 Rawdon, Sainte-Julienne, QC *Voir le plan pour localisation du lot.

Nous désirons savoir si votre ministère possède des dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.) relativement à la Propriété.”

Après une recherche approfondie, aucun document n'a été trouvé concernant cette demande.

Soyez avisé que vous êtes en droit de déposer une plainte auprès du Commissaire à l'information du Canada à ce propos dans les 60 jours suivant la date à laquelle vous avez reçu cet avis. Si vous vous prévaluez de ce droit, vous devez faire parvenir votre plainte à l'adresse suivante :

Commissaire à l'information du Canada
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 1H3

Si vous désirez obtenir de plus amples informations concernant le traitement de votre demande, n'hésitez pas à communiquer avec Alix Malisani par courriel à alix.malisani@ec.gc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur Dahrib, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Original signé par :

Shelley Emmerson
Directrice, Accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

Canada



**Hudon Desbiens St-Germain
Environnement inc.**

640, rue Saint-Paul Ouest, Bureau 100
Montréal (Québec) H3C 1L9
Tél.: (514) 398-0553 Fax: (514) 398-0554
info@hdsenv.com www.hdsenv.com

Montréal, le 2024-03-13

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE AUX
CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS
Direction régionale de Montréal**

5199, rue Sherbrooke Est, Bureau 3860
Montréal (Québec)
H1T 3X9

Attention: Mme Isabelle Falardeau

Objet: Demande d'accès à l'information
N/D: HDS-8366-39

Mme Falardeau,

Nous désirons savoir si votre ministère possède des dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.) relativement à la propriété identifiée au formulaire ci-joint, que nous vous serions gré de nous retourner par courriel au soussigné. Le cas échéant, nous souhaiterions obtenir une copie des documents disponibles ou pouvoir les consulter sur place s'ils sont volumineux.

Cette demande est présentée dans le contexte de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Une procuration du propriétaire des lieux nous autorisant à formuler une telle demande est jointe à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

**Hudon Desbiens St-Germain
Environnement inc.**

Mounir Dahrib

p.j.: Formulaire DAI
Procuration du propriétaire

DEMANDE D'ACCÈS À UN DOCUMENT
Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et
sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom : Dahrib Prénom : Mounir
Compagnie/Organisme : HDS Environnement Inc.
Adresse postale (numéro, rue) : 640, rue Saint-Paul ouest, bureau 100
Ville : Montréal (Québec) Code postal : H3C 1L9
Téléphone (jour) : (514) 398-0553 poste 207 Courriel : mdahrib@hdsenv.com

Nous privilégions le courrier électronique comme mode de communication. Toutefois si vous désirez recevoir les documents par la poste, veuillez inscrire votre adresse postale.

Veuillez noter que des frais de reproduction et de transmission peuvent être exigés.

IDENTIFICATION DU/DES DOCUMENT(S) VISÉ(S)

Précisez tous les documents que vous souhaitez obtenir en vertu de l'article 9 de la Loi (ex. : titre du document, sujet, description, document précis, numéro de documents ou de dossier, date ou période concernée, etc.)

Permis;
Certificats d'autorisation;
Rapports d'inspection;
Avis d'infraction;
Dossiers de plaintes ...etc.

Si vous avez une procuration vous autorisant à obtenir les documents, s.v.p. veuillez LA JOINDRE.

Sinon, désirez-vous qu'un avis au tiers pour les documents n'appartenant pas au Ministère soit fait? Oui ☒ Non ☐

INFORMATIONS NÉCESSAIRES AU REPÉRAGE DU/DES DOCUMENT(S) VISÉ(S)

Lot cadastré du Québec : 4 080 186
Adresse (numéro, rue, ville) : RANG 4 RAWDON
SAINTE JULIENNE (QC)
Propriétaire/locataire actuel : Gestion Jolap Inc

Historique du terrain (ex. :
ancienne adresse, ancien lot et
propriétaire : _____

Informations supplémentaires (ex. : vocation du terrain, terrain vacant, carte de localisation, etc.) :

Forêt inexploitée qui n'est pas une réserve, d'une superficie de 123 715,100 m2

Afin de vous offrir un service de qualité, nous vous invitons à transmettre toute l'information nécessaire pour effectuer une recherche précise dans nos systèmes informatiques.

DEMANDE D'ACCÈS À UN DOCUMENT

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et
sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)

Ce formulaire est mis à la disposition des personnes qui désirent adresser une demande d'accès à un document détenu par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

La demande doit être suffisamment précise pour permettre au responsable de l'accès de trouver le document demandé.

Les renseignements que vous nous fournissez à la section « Identification du demandeur » seront traités de façon confidentielle et ne seront communiqués qu'aux seules personnes autorisées à traiter votre demande.

Afin de faciliter le traitement de votre demande, veuillez prendre connaissance des informations suivantes :

- Nos recherches sont faites à partir des informations que vous nous transmettez;
- Si vous avez une procuration, veuillez la joindre afin d'éviter un masquage d'information qui pourrait vous être utile;
- Pour améliorer nos recherches, vous pouvez nous préciser le sujet des documents qui vous intéresse (inspection, caractérisation, etc.), et la catégorie de dossier (fosse septique, pesticide, contamination, agricole, industriel, etc.). La mention « tout document de nature environnementale » n'est pas assez détaillée pour nos recherches;
- Si votre demande concerne la contamination d'un site, veuillez nous indiquer s'il s'agit de votre terrain à l'étude ou du terrain voisin;
- Veuillez noter que des plans, des coordonnées géographiques, intersections et/ou des numéros de claims ne sont pas suffisants pour retracer un dossier en fonction de nos méthodes de recherches.

Henintsoa Rakotomalala

De: Accès à l'information - Lanaudière <dr14acces@environnement.gouv.qc.ca>
Envoyé: 29 mai 2024 15:02
À: Mounir Dahrib
Objet: 200861219 Demande d'accès à l'information - lot 4 082 850 (N/D : HDS 8366-39.06)
Pièces jointes: Avis de recours.pdf



Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 13 mars dernier, concernant le lot 4 082 850.

Avec les informations que vous nous avez transmises, nous vous confirmons, après vérifications, que le Ministère ne détient aucun document permettant de répondre à votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information

Bureau de Lanaudière / NR

Direction de l'accès à l'information

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

www.environnement.gouv.qc.ca

Collaboration

Expertise

Rigueur

Leadership

Innovation

Passion

PAR COURRIEL

Le 18 mars 2024

Mounir Dahrib
mdahrib@hdsenv.com

N/Réf. : 104.120/754

Objet : Demande d'accès à l'information 4 082 850

Monsieur Dahrib,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information du 13 mars 2024 dans laquelle vous demandiez :

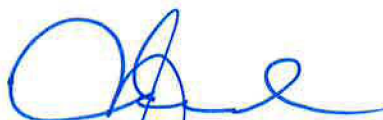
- *dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.) pour le lot 4 082 850*

En réponse à votre demande, nous ne pouvons y donner suite en vertu du paragraphe 3 de l'article 47 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* puisque la Municipalité ne détient pas le document demandé.

Je vous informe qu'en vertu de l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, vous pouvez vous adresser à la *Commission d'accès aux documents du Québec* pour lui demander de réviser la présente décision. Vous trouverez ci-joint des extraits pertinents de la Loi qui expliquent la procédure à suivre dans l'éventualité où vous désireriez contester notre décision.

Je vous invite donc à consulter le site de la *Commission d'accès à l'information du Québec* <http://www.cai.gouv.qc.ca> pour obtenir les formulaires nécessaires à votre demande de révision, le cas échéant.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, Monsieur Dahrib, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Nathalie Girard
Responsable de l'accès à l'information
Directrice générale et greffière-trésorière

/pièces jointes : avis de recours



9^e étage, Place Vincent Massey Annexe
351 boulevard St. Joseph
Gatineau, Québec K1A 0H3

Votre référence Your File

2024-0062414 |
HDS: 8366-39.07

Notre référence Our File

E-2023-02335

15 mars 2024

Monsieur Mounir Dahrib
HDS Environnement Inc.
640 Rue Saint-Paul Ouest, bureau 100
Montréal, Québec H3C 1L9

Monsieur Dahrib,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande effectuée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*, laquelle nous est parvenue le 14 mars 2024. Votre demande stipule que vous désirez :

« **Propriétaire: {Cécile RIVEST}**

Propriété: Lots 4 082 851 et 4 080 176, Rang 3 & 4 Rawdon, Sainte-Julienne, QC

***Voir le plan pour localisation des lots.**

Nous désirons savoir si votre ministère possède des dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.) relativement à la Propriété.

Autorisation: {Simon Dufour} »

Cette lettre sert également de reçu pour le paiement initial de 5,00 \$ joint à votre demande.

Nous avons commencé le traitement de votre demande et nous communiquerons avec vous le plus tôt possible. Ci-joint, vous trouverez nos principes sur l'assistance à votre demande.

Si vous avez des questions au sujet de votre demande, n'hésitez pas à communiquer avec moi par courriel à alix.malisani@ec.gc.ca. Veuillez mentionner le numéro de référence ci-dessus dans toute correspondance future concernant cette demande.

.../2

- 2 -

Veillez agréer, Monsieur Dahrib, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(Signé) par :

Alix Malisani
Division de l'accès à l'information et de
la protection des renseignements personnels

Pièce jointe

Nos principes sur l'assistance à votre demande

Pour traiter votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* ou la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, nous allons :

1. Traiter votre demande sans tenir compte de votre identité.
2. Offrir une aide raisonnable tout au long du processus de traitement de votre demande.
3. Fournir des renseignements au sujet de la *Loi sur l'accès à l'information* ou la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, notamment en ce qui concerne le traitement de votre demande et votre droit de porter plainte auprès du Commissaire à l'information du Canada ou Commissaire à la vie privée du Canada.
4. Communiquer avec vous dans les délais raisonnables si des précisions sur votre demande sont requises.
5. Faire tous les efforts raisonnables pour trouver et recueillir les documents/renseignements personnels demandés qui sont sous le contrôle d'Environnement et Changement climatique Canada.
6. Appliquer les exceptions aux documents/renseignements personnels demandés de façon précise et limitée.
7. Fournir des réponses exactes et complètes.
8. Communiquer en temps opportun l'information/renseignements personnels demandés.
9. Fournir, s'il y a lieu, les documents/renseignements personnels sur le support et dans la langue officielle demandé.
10. Fixer un endroit approprié pour examiner l'information/renseignements personnels demandés.



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

9^e étage, Place Vincent Massey Annexe
351 boulevard St. Joseph
Gatineau, Québec
K1A 0H3

Votre référence Your File

2024-0062414 | HDS: 8366-
39.07

Notre référence Our File

E-2023-02335 / AM

Le 11 avril 2024

Monsieur Mounir Dahrib
HDS Environnement Inc.
640 Rue Saint-Paul Ouest, bureau 100
Montréal, Québec
H3C 1L9

Monsieur Dahrib,

La présente fait suite à votre demande effectuée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* pour:

“Propriétaire: {Cécile RIVEST}

Propriété: Lots 4 082 851 et 4 080 176, Rang 3 & 4 Rawdon, Sainte-Julienne, QC *Voir le plan pour localisation des lots.

Nous désirons savoir si votre ministère possède des dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.) relativement à la Propriété.”

Après une recherche approfondie, aucun document n'a été trouvé concernant cette demande.

Soyez avisé que vous êtes en droit de déposer une plainte auprès du Commissaire à l'information du Canada à ce propos dans les 60 jours suivant la date à laquelle vous avez reçu cet avis. Si vous vous prévaluez de ce droit, vous devez faire parvenir votre plainte à l'adresse suivante :

Commissaire à l'information du Canada
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 1H3

Si vous désirez obtenir de plus amples informations concernant le traitement de votre demande, n'hésitez pas à communiquer avec Alix Malisani par courriel à alix.malisani@ec.gc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur Dahrib, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Original signé par :

Shelley Emmerson
Directrice, Accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

Canada



**Hudon Desbiens St-Germain
Environnement inc.**

640, rue Saint-Paul Ouest, Bureau 100
Montréal (Québec) H3C 1L9
Tél.: (514) 398-0553 Fax: (514) 398-0554
info@hdsenv.com www.hdsenv.com

Montréal, le 2024-03-06

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE AUX
CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS
Direction régionale de Montréal**

5199, rue Sherbrooke Est, Bureau 3860
Montréal (Québec)
H1T 3X9

Attention: Mme Isabelle Falardeau

Objet: Demande d'accès à l'information
N/D: HDS-8366-39

Mme Falardeau,

Nous désirons savoir si votre ministère possède des dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.) relativement à la propriété identifiée au formulaire ci-joint, que nous vous serions gré de nous retourner par courriel au soussigné. Le cas échéant, nous souhaiterions obtenir une copie des documents disponibles ou pouvoir les consulter sur place s'ils sont volumineux.

Cette demande est présentée dans le contexte de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Une procuration du propriétaire des lieux nous autorisant à formuler une telle demande est jointe à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

**Hudon Desbiens St-Germain
Environnement inc.**



Mounir Dahrib

p.j.: Formulaire DAI
Procuration du propriétaire

DEMANDE D'ACCÈS À UN DOCUMENT
Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et
sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom : Dahrib Prénom : Mounir
Compagnie/Organisme : HDS Environnement Inc.
Adresse postale (numéro, rue) : 640, rue Saint-Paul ouest, bureau 100
Ville : Montréal (Québec) Code postal : H3C 1L9
Téléphone (jour) : (514) 398-0553 poste 207 Courriel : mdahrib@hdsenv.com

Nous privilégions le courrier électronique comme mode de communication. Toutefois si vous désirez recevoir les documents par la poste, veuillez inscrire votre adresse postale.

Veuillez noter que des frais de reproduction et de transmission peuvent être exigés.

IDENTIFICATION DU/DES DOCUMENT(S) VISÉ(S)

Précisez tous les documents que vous souhaitez obtenir en vertu de l'article 9 de la Loi (ex. : titre du document, sujet, description, document précis, numéro de documents ou de dossier, date ou période concernée, etc.)

Permis;
Certificats d'autorisation;
Rapports d'inspection;
Avis d'infraction;
Dossiers de plaintes ...etc.

Si vous avez une procuration vous autorisant à obtenir les documents, s.v.p. veuillez LA JOINDRE.

Sinon, désirez-vous qu'un avis au tiers pour les documents n'appartenant pas au Ministère soit fait? Oui ☒ Non ☐

INFORMATIONS NÉCESSAIRES AU REPÉRAGE DU/DES DOCUMENT(S) VISÉ(S)

Lot cadastré du Québec : 4 080 186
Adresse (numéro, rue, ville) : RANG 4 RAWDON
SAINTE JULIENNE (QC)
Propriétaire/locataire actuel : Gestion Jolap Inc

Historique du terrain (ex. :
ancienne adresse, ancien lot et
propriétaire : _____

Informations supplémentaires (ex. : vocation du terrain, terrain vacant, carte de localisation, etc.) :

Forêt inexploitée qui n'est pas une réserve, d'une superficie de 123 715,100 m2

Afin de vous offrir un service de qualité, nous vous invitons à transmettre toute l'information nécessaire pour effectuer une recherche précise dans nos systèmes informatiques.

DEMANDE D'ACCÈS À UN DOCUMENT

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et
sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)

Ce formulaire est mis à la disposition des personnes qui désirent adresser une demande d'accès à un document détenu par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

La demande doit être suffisamment précise pour permettre au responsable de l'accès de trouver le document demandé.

Les renseignements que vous nous fournissez à la section « Identification du demandeur » seront traités de façon confidentielle et ne seront communiqués qu'aux seules personnes autorisées à traiter votre demande.

Afin de faciliter le traitement de votre demande, veuillez prendre connaissance des informations suivantes :

- Nos recherches sont faites à partir des informations que vous nous transmettez;
- Si vous avez une procuration, veuillez la joindre afin d'éviter un masquage d'information qui pourrait vous être utile;
- Pour améliorer nos recherches, vous pouvez nous préciser le sujet des documents qui vous intéresse (inspection, caractérisation, etc.), et la catégorie de dossier (fosse septique, pesticide, contamination, agricole, industriel, etc.). La mention « tout document de nature environnementale » n'est pas assez détaillée pour nos recherches;
- Si votre demande concerne la contamination d'un site, veuillez nous indiquer s'il s'agit de votre terrain à l'étude ou du terrain voisin;
- Veuillez noter que des plans, des coordonnées géographiques, intersections et/ou des numéros de claims ne sont pas suffisants pour retracer un dossier en fonction de nos méthodes de recherches.

PAR COURRIEL

Le 7 mars 2024

Mounir Dahrib
mdahrib@hdsenv.com

N/Réf. : 104.120/751

Objet : Demande d'accès à l'information 4 082 851 / 4 080 176

Monsieur Demers,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information du 6 mars 2024 dans laquelle vous demandiez :

- *dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.)*

En réponse à votre demande, nous ne pouvons y donner suite en vertu du paragraphe 3 de l'article 47 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* puisque la Municipalité ne détient pas le document demandé.

Je vous informe qu'en vertu de l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, vous pouvez vous adresser à la *Commission d'accès aux documents du Québec* pour lui demander de réviser la présente décision. Vous trouverez ci-joint des extraits pertinents de la Loi qui expliquent la procédure à suivre dans l'éventualité où vous désireriez contester notre décision.

Je vous invite donc à consulter le site de la *Commission d'accès à l'information du Québec* <http://www.cai.gouv.qc.ca> pour obtenir les formulaires nécessaires à votre demande de révision, le cas échéant.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, Monsieur Demers, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Nathalie Girard
Responsable de l'accès à l'information

/pièces jointes : avis de recours



9^e étage, Place Vincent Massey Annexe
351 boulevard St. Joseph
Gatineau, Québec K1A 0H3

Votre référence Your File

2024-0062454 |
HDS: 8366-39.08

Notre référence Our File

E-2023-02336

15 mars 2024

Monsieur Mounir Dahrib
HDS Environnement Inc.
640 Rue Saint-Paul Ouest, bureau 100
Montréal, Québec H3C 1L9

Monsieur Dahrib,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande effectuée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*, laquelle nous est parvenue le 14 mars 2024. Votre demande stipule que vous désirez :

« Propriétaire: {SUCCESSION Richard Larivière}

Propriété: Lot 4 080 161, Rang 3 Rawdon, Sainte-Julienne, QC

***Voir le plan pour localisation du lot.**

Nous désirons savoir si votre ministère possède des dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.) relativement à la Propriété.

Autorisation: {Mathieu LARIVIÈRE} »

Cette lettre sert également de reçu pour le paiement initial de 5,00 \$ joint à votre demande.

Nous avons commencé le traitement de votre demande et nous communiquerons avec vous le plus tôt possible. Ci-joint, vous trouverez nos principes sur l'assistance à votre demande.

Si vous avez des questions au sujet de votre demande, n'hésitez pas à communiquer avec moi par courriel à alix.malisani@ec.gc.ca. Veuillez mentionner le numéro de référence ci-dessus dans toute correspondance future concernant cette demande.

.../2

Veillez agréer, Monsieur Dahrib, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(Signé) par :

Alix Malisani
Division de l'accès à l'information et de
la protection des renseignements personnels

Pièce jointe

Nos principes sur l'assistance à votre demande

Pour traiter votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* ou la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, nous allons :

1. Traiter votre demande sans tenir compte de votre identité.
2. Offrir une aide raisonnable tout au long du processus de traitement de votre demande.
3. Fournir des renseignements au sujet de la *Loi sur l'accès à l'information* ou la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, notamment en ce qui concerne le traitement de votre demande et votre droit de porter plainte auprès du Commissaire à l'information du Canada ou Commissaire à la vie privée du Canada.
4. Communiquer avec vous dans les délais raisonnables si des précisions sur votre demande sont requises.
5. Faire tous les efforts raisonnables pour trouver et recueillir les documents/renseignements personnels demandés qui sont sous le contrôle d'Environnement et Changement climatique Canada.
6. Appliquer les exceptions aux documents/renseignements personnels demandés de façon précise et limitée.
7. Fournir des réponses exactes et complètes.
8. Communiquer en temps opportun l'information/renseignements personnels demandés.
9. Fournir, s'il y a lieu, les documents/renseignements personnels sur le support et dans la langue officielle demandé.
10. Fixer un endroit approprié pour examiner l'information/renseignements personnels demandés.



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

9^e étage, Place Vincent Massey Annexe
351 boulevard St. Joseph
Gatineau, Québec
K1A 0H3

Votre référence Your File

2024-0062454 | HDS: 8366-
39.08

Notre référence Our File

E-2023-02336 / AM

Le 11 avril 2024

Monsieur Mounir Dahrib
HDS Environnement Inc.
640 Rue Saint-Paul Ouest, bureau 100
Montréal, Québec
H3C 1L9

Monsieur Dahrib,

La présente fait suite à votre demande effectuée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* pour:

“Propriétaire: {SUCCESSION Richard Larivière}

Propriété: Lot 4 080 161, Rang 3 Rawdon, Sainte-Julienne, QC *Voir le plan pour localisation du lot.

Nous désirons savoir si votre ministère possède des dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.) relativement à la Propriété.”

Après une recherche approfondie, aucun document n'a été trouvé concernant cette demande.

Soyez avisé que vous êtes en droit de déposer une plainte auprès du Commissaire à l'information du Canada à ce propos dans les 60 jours suivant la date à laquelle vous avez reçu cet avis. Si vous vous prévaluez de ce droit, vous devez faire parvenir votre plainte à l'adresse suivante :

Commissaire à l'information du Canada
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 1H3

Si vous désirez obtenir de plus amples informations concernant le traitement de votre demande, n'hésitez pas à communiquer avec Alix Malisani par courriel à alix.malisani@ec.gc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur Dahrib, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Original signé par :

Shelley Emmerson
Directrice, Accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

Canada

200859141_Demande d'accès à l'information - Adresse (N/D : HDS 8366-39)

De Accès à l'information - Lanaudière <dr14acces@environnement.gouv.qc.ca>
Date Ven 2024-07-05 15:42
À Mounir Dahrib <mdahrib@hdsenv.com>

 1 pièce jointe (19 ko)
Avis de recours.pdf;

V/Réf. : HDS 8366-39

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 1 mars dernier, concernant le lot 4 080 161, Sainte-Julienne.

Avec les informations que vous nous avez transmises, nous vous confirmons, après vérifications, que le Ministère ne détient aucun document permettant de répondre à votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information
Bureau des Laurentides / RR
Direction de l'accès à l'information
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
www.environnement.gouv.qc.ca



De : Mounir Dahrib <mdahrib@hdsenv.com>
Envoyé : 1 mars 2024 16:33
À : Accès à l'information - Lanaudière <dr14acces@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : 200859141_Demande d'accès à l'information - Adresse (N/D : HDS 8366-39)

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de mdahrib@hdsenv.com. [Découvrez pourquoi cela est important](#)

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour,

Vous trouverez joint au présent courriel le formulaire de demande d'accès à l'information, comprenant la procuration du propriétaire, pour le projet identifié en objet.

En espérant le tout conforme, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Merci et bonne de journée,

Mounir Dahrib



HUDON DESBIENS ST-GERMAIN
ENVIRONNEMENT INC.
640, rue Saint-Paul ouest, bureau 100
Montréal (Québec) H3C 1L9
T (514) 398-0553 poste 207
F (514) 452-7036

*****AVIS IMPORTANT*****

Le contenu du présent courriel reflète des avis professionnels exprimés dans un contexte précis. HDS Environnement décline toute responsabilité pour toute utilisation de ce courriel dans un autre contexte ou par des tiers, sauf si elle en a été expressément informée au préalable et a accepté cette utilisation. Si ce courriel vous a été transmis par erreur, nous vous prions de l'effacer et de nous en informer en appelant au (514) 398-0553 ou par courriel à info@hdsenv.com.

*****IMPORTANT NOTICE*****

The content of this email reflects professional opinions expressed in a specific context. HDS Environnement declines all responsibility for any use of this email in another context or by third parties, unless it has been expressly informed beforehand and has accepted this use. If this email was sent to you by error, please delete it and inform us by calling at (514) 398-0553 or by emailing info@hdsenv.com.

PAR COURRIEL

Le 7 mars 2024

Mounir Dahrib
mdahrib@hdsenv.com

N/Réf. : 104.120/746

Objet : Demande d'accès à l'information 4 080 161

Monsieur Demers,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information du 6 mars 2024 dans laquelle vous demandiez :

- *dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.)*

En réponse à votre demande, nous ne pouvons y donner suite en vertu du paragraphe 3 de l'article 47 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* puisque la Municipalité ne détient pas le document demandé.

Je vous informe qu'en vertu de l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, vous pouvez vous adresser à la *Commission d'accès aux documents du Québec* pour lui demander de réviser la présente décision. Vous trouverez ci-joint des extraits pertinents de la Loi qui expliquent la procédure à suivre dans l'éventualité où vous désireriez contester notre décision.

Je vous invite donc à consulter le site de la *Commission d'accès à l'information du Québec* <http://www.cai.gouv.qc.ca> pour obtenir les formulaires nécessaires à votre demande de révision, le cas échéant.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, Monsieur Demers, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Nathalie Girard
Responsable de l'accès à l'information

/pièces jointes : avis de recours



9^e étage, Place Vincent Massey Annexe
351 boulevard St. Joseph
Gatineau, Québec K1A 0H3

Votre référence Your File

2024-0062456 |
HDS: 8366-39.09

Notre référence Our File

E-2023-02337

15 mars 2024

Monsieur Mounir Dahrib
HDS Environnement Inc.
640 Rue Saint-Paul Ouest, bureau 100
Montréal, Québec H3C 1L9

Monsieur Dahrib,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande effectuée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*, laquelle nous est parvenue le 14 mars 2024. Votre demande stipule que vous désirez :

« Propriétaire: {Sharon BÉLANGER et Serge OLIVIER}

Propriété: Lot 4 080 162, Rang 3 Rawdon, Sainte-Julienne, QC

***Voir le plan pour localisation du lot.**

Nous désirons savoir si votre ministère possède des dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.) relativement à la Propriété.

Autorisation: {Serge OLIVIER} »

Cette lettre sert également de reçu pour le paiement initial de 5,00 \$ joint à votre demande.

Nous avons commencé le traitement de votre demande et nous communiquerons avec vous le plus tôt possible. Ci-joint, vous trouverez nos principes sur l'assistance à votre demande.

Si vous avez des questions au sujet de votre demande, n'hésitez pas à communiquer avec moi par courriel à alix.malisani@ec.gc.ca. Veuillez mentionner le numéro de référence ci-dessus dans toute correspondance future concernant cette demande.

.../2

- 2 -

Veillez agréer, Monsieur Dahrib, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(Signé) par :

Alix Malisani
Division de l'accès à l'information et de
la protection des renseignements personnels

Pièce jointe

Nos principes sur l'assistance à votre demande

Pour traiter votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* ou la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, nous allons :

1. Traiter votre demande sans tenir compte de votre identité.
2. Offrir une aide raisonnable tout au long du processus de traitement de votre demande.
3. Fournir des renseignements au sujet de la *Loi sur l'accès à l'information* ou la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, notamment en ce qui concerne le traitement de votre demande et votre droit de porter plainte auprès du Commissaire à l'information du Canada ou Commissaire à la vie privée du Canada.
4. Communiquer avec vous dans les délais raisonnables si des précisions sur votre demande sont requises.
5. Faire tous les efforts raisonnables pour trouver et recueillir les documents/renseignements personnels demandés qui sont sous le contrôle d'Environnement et Changement climatique Canada.
6. Appliquer les exceptions aux documents/renseignements personnels demandés de façon précise et limitée.
7. Fournir des réponses exactes et complètes.
8. Communiquer en temps opportun l'information/renseignements personnels demandés.
9. Fournir, s'il y a lieu, les documents/renseignements personnels sur le support et dans la langue officielle demandé.
10. Fixer un endroit approprié pour examiner l'information/renseignements personnels demandés.



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

9^e étage, Place Vincent Massey Annexe
351 boulevard St. Joseph
Gatineau, Québec
K1A 0H3

Votre référence Your File

2024-0062456 | HDS: 8366-
39.09

Notre référence Our File

E-2023-02337 / AM

Le 5 avril 2024

Monsieur Mounir Dahrib
HDS Environnement Inc.
640 Rue Saint-Paul Ouest, bureau 100
Montréal, Québec
H3C 1L9

Monsieur Dahrib,

La présente fait suite à votre demande effectuée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* pour:

“Propriétaire: {Sharon BÉLANGER et Serge OLIVIER}

Propriété: Lot 4 080 162, Rang 3 Rawdon, Sainte-Julienne, QC *Voir le plan pour localisation du lot.

Nous désirons savoir si votre ministère possède des dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.) relativement à la Propriété.”

Après une recherche approfondie, aucun document n'a été trouvé concernant cette demande.

Soyez avisé que vous êtes en droit de déposer une plainte auprès du Commissaire à l'information du Canada à ce propos dans les 60 jours suivant la date à laquelle vous avez reçu cet avis. Si vous vous prévaluez de ce droit, vous devez faire parvenir votre plainte à l'adresse suivante :

Commissaire à l'information du Canada
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 1H3

Si vous désirez obtenir de plus amples informations concernant le traitement de votre demande, n'hésitez pas à communiquer avec Alix Malisani par courriel à alix.malisani@ec.gc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur Dahrib, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Original signé par :

Shelley Emmerson
Directrice, Accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

Canada



**Hudon Desbiens St-Germain
Environnement inc.**

640, rue Saint-Paul Ouest, Bureau 100
Montréal (Québec) H3C 1L9
Tél.: (514) 398-0553 Fax: (514) 398-0554
info@hdsenv.com www.hdsenv.com

Montréal, le 2024-03-06

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE AUX
CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS
Direction régionale de Montréal**

5199, rue Sherbrooke Est, Bureau 3860
Montréal (Québec)
H1T 3X9

Attention: Mme Isabelle Falardeau

Objet: Demande d'accès à l'information
N/D: HDS-8366-39

Mme Falardeau,

Nous désirons savoir si votre ministère possède des dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.) relativement à la propriété identifiée au formulaire ci-joint, que nous vous serions gré de nous retourner par courriel au soussigné. Le cas échéant, nous souhaiterions obtenir une copie des documents disponibles ou pouvoir les consulter sur place s'ils sont volumineux.

Cette demande est présentée dans le contexte de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Une procuration du propriétaire des lieux nous autorisant à formuler une telle demande est jointe à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

**Hudon Desbiens St-Germain
Environnement inc.**



Mounir Dahrib

p.j.: Formulaire DAI
Procuration du propriétaire

Henintsoa Rakotomalala

De: Accès à l'information - Lanaudière <dr14acces@environnement.gouv.qc.ca>
Envoyé: 28 mai 2024 15:35
À: Mounir Dahrib
Objet: 200860016 Demande d'accès à l'information - Adresse (N/D : HDS 8366-39.09)
Pièces jointes: Avis de recours.pdf



Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 6 mars dernier, concernant le lot 4 080 162.

Avec les informations que vous nous avez transmises, nous vous confirmons, après vérifications, que le Ministère ne détient aucun document permettant de répondre à votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information

Bureau de la Lanaudière / NR

Direction de l'accès à l'information

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

www.environnement.gouv.qc.ca

Collaboration

Expertise

Rigueur

Leadership

Innovation

Passion

PAR COURRIEL

Le 7 mars 2024

Mounir Dahrib
mdahrib@hdsenv.com

N/Réf. : 104.120/743

Objet : Demande d'accès à l'information 4 080 162

Monsieur Demers,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information du 6 mars 2024 dans laquelle vous demandiez :

- *dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.)*

En réponse à votre demande, nous ne pouvons y donner suite en vertu du paragraphe 3 de l'article 47 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* puisque la Municipalité ne détient pas le document demandé.

Je vous informe qu'en vertu de l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, vous pouvez vous adresser à la *Commission d'accès aux documents du Québec* pour lui demander de réviser la présente décision. Vous trouverez ci-joint des extraits pertinents de la Loi qui expliquent la procédure à suivre dans l'éventualité où vous désireriez contester notre décision.

Je vous invite donc à consulter le site de la *Commission d'accès à l'information du Québec* <http://www.cai.gouv.qc.ca> pour obtenir les formulaires nécessaires à votre demande de révision, le cas échéant.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, Monsieur Demers, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Nathalie Girard
Responsable de l'accès à l'information

/pièces jointes : avis de recours



9^e étage, Place Vincent Massey Annexe
351 boulevard St. Joseph
Gatineau, Québec K1A 0H3

Votre référence Your File

2024-0062460 |
HDS: 8366-39.10

Notre référence Our File

E-2023-02338

15 mars 2024

Monsieur Mounir Dahrib
HDS Environnement Inc.
640 Rue Saint-Paul Ouest, bureau 100
Montréal, Québec H3C 1L9

Monsieur Dahrib,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande effectuée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*, laquelle nous est parvenue le 14 mars 2024. Votre demande stipule que vous désirez :

« Propriétaire: {Marie VENNE}

Propriété: Lot 4 080 164, Rang 3 Rawdon, Sainte-Julienne, QC

***Voir le plan pour localisation du lot.**

Nous désirons savoir si votre ministère possède des dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.) relativement à la Propriété.

Autorisation: {Marie VENNE} »

Cette lettre sert également de reçu pour le paiement initial de 5,00 \$ joint à votre demande.

Nous avons commencé le traitement de votre demande et nous communiquerons avec vous le plus tôt possible. Ci-joint, vous trouverez nos principes sur l'assistance à votre demande.

Si vous avez des questions au sujet de votre demande, n'hésitez pas à communiquer avec moi par courriel à alix.malisani@ec.gc.ca. Veuillez mentionner le numéro de référence ci-dessus dans toute correspondance future concernant cette demande.

.../2

- 2 -

Veillez agréer, Monsieur Dahrib, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(Signé) par :

Alix Malisani
Division de l'accès à l'information et de
la protection des renseignements personnels

Pièce jointe

Nos principes sur l'assistance à votre demande

Pour traiter votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* ou la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, nous allons :

1. Traiter votre demande sans tenir compte de votre identité.
2. Offrir une aide raisonnable tout au long du processus de traitement de votre demande.
3. Fournir des renseignements au sujet de la *Loi sur l'accès à l'information* ou la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, notamment en ce qui concerne le traitement de votre demande et votre droit de porter plainte auprès du Commissaire à l'information du Canada ou Commissaire à la vie privée du Canada.
4. Communiquer avec vous dans les délais raisonnables si des précisions sur votre demande sont requises.
5. Faire tous les efforts raisonnables pour trouver et recueillir les documents/renseignements personnels demandés qui sont sous le contrôle d'Environnement et Changement climatique Canada.
6. Appliquer les exceptions aux documents/renseignements personnels demandés de façon précise et limitée.
7. Fournir des réponses exactes et complètes.
8. Communiquer en temps opportun l'information/renseignements personnels demandés.
9. Fournir, s'il y a lieu, les documents/renseignements personnels sur le support et dans la langue officielle demandé.
10. Fixer un endroit approprié pour examiner l'information/renseignements personnels demandés.



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

9^e étage, Place Vincent Massey Annexe
351 boulevard St. Joseph
Gatineau, Québec
K1A 0H3

Votre référence Your File

2024-0062460 | HDS: 8366-
39.10

Notre référence Our File

E-2023-02338 / AM

Le 5 avril 2024

Monsieur Mounir Dahrib
HDS Environnement Inc.
640 Rue Saint-Paul Ouest, bureau 100
Montréal, Québec
H3C 1L9

Monsieur Dahrib,

La présente fait suite à votre demande effectuée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* pour:

“Propriétaire: {Marie VENNE}

Propriété: Lot 4 080 164, Rang 3 Rawdon, Sainte-Julienne, QC *Voir le plan pour localisation du lot.

Nous désirons savoir si votre ministère possède des dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.) relativement à la Propriété.”

Après une recherche approfondie, aucun document n'a été trouvé concernant cette demande.

Soyez avisé que vous êtes en droit de déposer une plainte auprès du Commissaire à l'information du Canada à ce propos dans les 60 jours suivant la date à laquelle vous avez reçu cet avis. Si vous vous prévaluez de ce droit, vous devez faire parvenir votre plainte à l'adresse suivante :

Commissaire à l'information du Canada
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 1H3

Si vous désirez obtenir de plus amples informations concernant le traitement de votre demande, n'hésitez pas à communiquer avec Alix Malisani par courriel à alix.malisani@ec.gc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur Dahrib, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Original signé par :

Shelley Emmerson
Directrice, Accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

Canada

Henintsoa Rakotomalala

De: Accès à l'information - Lanaudière <dr14acces@environnement.gouv.qc.ca>
Envoyé: 14 mars 2025 17:01
À: Mounir Dahrib
Cc: Henintsoa Rakotomalala
Objet: Re: 200860010_Demande d'accès à l'information - Adresse (N/D : HDS 8366-39.10)
Pièces jointes: Document_biffé.pdf; Avis de recours.pdf



V/Réf. : **HDS 8366-39.10**

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 6 mars 2024, concernant le terrain situé sur le lot 4 080 164.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Merci de confirmer la réception de ce courriel.

Bonne journée,

L'équipe de l'accès à l'information

Bureau de Lanaudière / KO

Direction de l'accès à l'information

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

www.environnement.gouv.qc.ca

Collaboration

Expertise

Rigueur

Leadership

Innovation

Passion

De : Mounir Dahrib <mdahrib@hdsenv.com>

Envoyé : 6 mars 2024 09:24

À : Accès à l'information - Lanaudière <dr14acces@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : 200860010_Demande d'accès à l'information - Adresse (N/D : HDS 8366-39.10)

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de mdahrib@hdsenv.com. [Découvrez pourquoi cela est important](#)

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour,

Vous trouverez joint au présent courriel le formulaire de demande d'accès à l'information, comprenant la procuration du propriétaire, pour le projet identifié en objet.

En espérant le tout conforme, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez nécessaire.

Merci et bonne fin de journée,

Mounir Dahrib

Chargé de projets – Project manager



ENVIRONNEMENT

**HUDON DESBIENS ST-GERMAIN
ENVIRONNEMENT INC.**

640, rue Saint-Paul ouest, bureau 100

Montréal (Québec) H3C 1L9

T (514) 398-0553 poste 207

F (514) 452-7036

mdahrib@hdsenv.com

*****AVIS IMPORTANT*****

Le contenu du présent courriel reflète des avis professionnels exprimés dans un contexte précis. HDS Environnement décline toute responsabilité pour toute utilisation de ce courriel dans un autre contexte ou par des tiers, sauf si elle en a été expressément informée au préalable et a accepté cette utilisation. Si ce courriel vous a été transmis par erreur, nous vous prions de l'effacer et de nous en informer en appelant au (514) 398-0553 ou par courriel à info@hdsenv.com.

*****IMPORTANT NOTICE*****

The content of this email reflects professional opinions expressed in a specific context. HDS Environnement declines all responsibility for any use of this email in another context or by third parties, unless it has been expressly informed beforehand and has accepted this use. If this email was sent to you by error, please delete it and inform us by calling at (514) 398-0553 or by emailing info@hdsenv.com.

Le 21 décembre 2022

Hydro-Québec

Objet : Déclaration de conformité : Art. 319 - Forage

N° de référence de la déclaration de conformité : 200817150 - 11242

N° de confirmation : NM00G6Z8B4

Bonjour Madame, Monsieur

Nous avons bien reçu votre déclaration de conformité par laquelle vous attestez que l'activité déclarée sera réalisée conformément aux conditions, restrictions et interdictions déterminées par la Loi sur la qualité de l'environnement et ses règlements.

Points importants :

- L'activité concernée par la déclaration de conformité doit débuter entre le 2023-01-21 et le 2024-12-21 . En dehors de cette période de 2 ans, l'activité sera réputée avoir été réalisée sans autorisation et vous serez passible des recours, sanctions et amendes applicables dans ce cas.
- Afin de valider que la réalisation du projet associé à la déclaration n° 11242 est conforme à la loi et aux règlements applicables, le ministre se réserve le droit de faire toute vérification, inspection ou enquête et d'examiner tout renseignement ou document pertinent en votre possession, et ce, même au-delà des 30 jours suivant la réception de votre déclaration.

Prenez note que le présent accusé de réception ne vous dispense pas de vous conformer à toute autre obligation environnementale prévue par la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) ou par l'un de ses règlements, ni de vous conformer aux obligations légales prévues par toute autre loi ou par tout autre règlement fédéral, provincial ou municipal.

De plus, cet accusé de réception n'a pas pour effet de restreindre tout pouvoir que peut exercer le ministre dans le cas où l'activité qui fait l'objet de la déclaration de conformité est réalisée en contravention avec la LQE ou avec l'un de ses règlements.

Pour toute demande d'information, nous vous invitons à communiquer avec le Ministère à l'adresse suivante : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/autorisations/inter.htm>.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

c.c. Émilie Gaumont

Saguenay, le 6 mars 2023

Émilie Gaumont
Hydro-Québec
855, rue Sainte-Catherine Est
21e étage
Montréal (Québec) H2L 4P5

N/Réf. : 402219381

Objet : Changement à une déclaration de conformité (Art. 319_1 du Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement de la Loi modifiant la LQE) – 319_1_Travaux de forage

Madame,

Nous avons bien reçu le 28 février 2023, votre courriel nous avisant d'un changement à des renseignements ou documents fournis à la déclaration de conformité que vous aviez transmise le 21 décembre 2022.

Nous vous rappelons que votre projet doit être réalisé conformément aux conditions, restrictions et interdictions prévues par le Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement relativement à cette activité. Le Ministre se réserve le droit de faire toute vérification, inspection ou enquête et d'examiner tout renseignement ou document pertinent en votre possession, et ce, même au-delà des 30 jours suivant la réception de votre déclaration, afin de s'assurer que votre projet est réalisé conformément à la loi et aux règlements applicables, le cas échéant.

Prenez note que la présente ne vous dispense pas de vous conformer à toute autre obligation environnementale prévue par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) ou l'un de ses règlements. Ainsi, elle n'a pas pour effet de restreindre tout pouvoir que peut exercer le ministre dans le cas où l'activité qui fait l'objet de votre déclaration de conformité est réalisée en contravention avec la LQE ou avec l'un de ses règlements.

De plus, la présente ne vous dispense pas de vous conformer aux obligations légales prévues par toute autre loi ou par tout autre règlement fédéral, provincial ou municipal.

Pour toute demande d'information, nous vous invitons à communiquer avec nous par courriel à serviceenligne@environnement.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations les meilleures.

Katherine Bouchard
Technicienne en administration

PAR COURRIEL

Le 7 mars 2024

Mounir Dahrib
mdahrib@hdsenv.com

N/Réf. : 104.120/742

Objet : Demande d'accès à l'information 4 080 164

Monsieur Demers,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information du 6 mars 2024 dans laquelle vous demandiez :

- *dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.)*

En réponse à votre demande, nous ne pouvons y donner suite en vertu du paragraphe 3 de l'article 47 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* puisque la Municipalité ne détient pas le document demandé.

Je vous informe qu'en vertu de l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, vous pouvez vous adresser à la *Commission d'accès aux documents du Québec* pour lui demander de réviser la présente décision. Vous trouverez ci-joint des extraits pertinents de la Loi qui expliquent la procédure à suivre dans l'éventualité où vous désireriez contester notre décision.

Je vous invite donc à consulter le site de la *Commission d'accès à l'information du Québec* <http://www.cai.gouv.qc.ca> pour obtenir les formulaires nécessaires à votre demande de révision, le cas échéant.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, Monsieur Demers, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Nathalie Girard
Responsable de l'accès à l'information

/pièces jointes : avis de recours



9^e étage, Place Vincent Massey Annexe
351 boulevard St. Joseph
Gatineau, Québec K1A 0H3

Votre référence Your File

2024-0062462 |
HDS:8366-39.11

Notre référence Our File

E-2023-02339

15 mars 2024

Monsieur Mounir Dahrib
HDS Environnement Inc.
640 Rue Saint-Paul Ouest, bureau 100
Montréal, Québec H3C 1L9

Monsieur Dahrib,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande effectuée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*, laquelle nous est parvenue le 14 mars 2024. Votre demande stipule que vous désirez :

« Propriétaire: {Sylvie DESCHÊNES et Serge OLIVIER}

Propriété: Lot 4 080 165, Rang 3 Rawdon, Sainte-Julienne, QC

***Voir le plan pour localisation du lot.**

Nous désirons savoir si votre ministère possède des dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.) relativement à la Propriété.

Autorisation: {Sylvie DESCHÊNES} »

Cette lettre sert également de reçu pour le paiement initial de 5,00 \$ joint à votre demande.

Nous avons commencé le traitement de votre demande et nous communiquerons avec vous le plus tôt possible. Ci-joint, vous trouverez nos principes sur l'assistance à votre demande.

Si vous avez des questions au sujet de votre demande, n'hésitez pas à communiquer avec moi par courriel à alix.malisani@ec.gc.ca. Veuillez mentionner le numéro de référence ci-dessus dans toute correspondance future concernant cette demande.

.../2

- 2 -

Veillez agréer, Monsieur Dahrib, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(Signé) par :

Alix Malisani
Division de l'accès à l'information et de
la protection des renseignements personnels

Pièce jointe

Nos principes sur l'assistance à votre demande

Pour traiter votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* ou la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, nous allons :

1. Traiter votre demande sans tenir compte de votre identité.
2. Offrir une aide raisonnable tout au long du processus de traitement de votre demande.
3. Fournir des renseignements au sujet de la *Loi sur l'accès à l'information* ou la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, notamment en ce qui concerne le traitement de votre demande et votre droit de porter plainte auprès du Commissaire à l'information du Canada ou Commissaire à la vie privée du Canada.
4. Communiquer avec vous dans les délais raisonnables si des précisions sur votre demande sont requises.
5. Faire tous les efforts raisonnables pour trouver et recueillir les documents/renseignements personnels demandés qui sont sous le contrôle d'Environnement et Changement climatique Canada.
6. Appliquer les exceptions aux documents/renseignements personnels demandés de façon précise et limitée.
7. Fournir des réponses exactes et complètes.
8. Communiquer en temps opportun l'information/renseignements personnels demandés.
9. Fournir, s'il y a lieu, les documents/renseignements personnels sur le support et dans la langue officielle demandé.
10. Fixer un endroit approprié pour examiner l'information/renseignements personnels demandés.



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

9^e étage, Place Vincent Massey Annexe
351 boulevard St. Joseph
Gatineau, Québec
K1A 0H3

Votre référence Your File

2024-0062462 | HDS:8366-
39.11

Notre référence Our File

E-2023-02339 / AM

Le 5 avril 2024

Monsieur Mounir Dahrib
HDS Environnement Inc.
640 Rue Saint-Paul Ouest, bureau 100
Montréal, Québec
H3C 1L9

Monsieur Dahrib,

La présente fait suite à votre demande effectuée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* pour:

“Propriétaire: {Sylvie DESCHÊNES et Serge OLIVIER}

Propriété: Lot 4 080 165, Rang 3 Rawdon, Sainte-Julienne, QC *Voir le plan pour localisation du lot.

Nous désirons savoir si votre ministère possède des dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.) relativement à la Propriété.”

Après une recherche approfondie, aucun document n'a été trouvé concernant cette demande.

Soyez avisé que vous êtes en droit de déposer une plainte auprès du Commissaire à l'information du Canada à ce propos dans les 60 jours suivant la date à laquelle vous avez reçu cet avis. Si vous vous prévaluez de ce droit, vous devez faire parvenir votre plainte à l'adresse suivante :

Commissaire à l'information du Canada
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 1H3

Si vous désirez obtenir de plus amples informations concernant le traitement de votre demande, n'hésitez pas à communiquer avec Alix Malisani par courriel à alix.malisani@ec.gc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur Dahrib, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Original signé par :

Shelley Emmerson
Directrice, Accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

Canada



**Hudon Desbiens St-Germain
Environnement inc.**

640, rue Saint-Paul Ouest, Bureau 100
Montréal (Québec) H3C 1L9
Tél.: (514) 398-0553 Fax: (514) 398-0554
info@hdsenv.com www.hdsenv.com

Montréal, le 2024-03-06

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE AUX
CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS
Direction régionale de Montréal**

5199, rue Sherbrooke Est, Bureau 3860
Montréal (Québec)
H1T 3X9

Attention: Mme Isabelle Falardeau

Objet: Demande d'accès à l'information
N/D: HDS-8366-39

Mme Falardeau,

Nous désirons savoir si votre ministère possède des dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.) relativement à la propriété identifiée au formulaire ci-joint, que nous vous serions gré de nous retourner par courriel au soussigné. Le cas échéant, nous souhaiterions obtenir une copie des documents disponibles ou pouvoir les consulter sur place s'ils sont volumineux.

Cette demande est présentée dans le contexte de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Une procuration du propriétaire des lieux nous autorisant à formuler une telle demande est jointe à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

**Hudon Desbiens St-Germain
Environnement inc.**

Mounir Dahrib

p.j.: Formulaire DAI
Procuration du propriétaire

Henintsoa Rakotomalala

De: Accès à l'information - Lanaudière <dr14acces@environnement.gouv.qc.ca>
Envoyé: 25 avril 2024 18:08
À: Mounir Dahrib
Objet: 200860005 Demande d'accès concernant le lot 4 080 165 à Sainte-Julienne
Pièces jointes: Avis de recours.pdf



V/Réf. : HDS 8366-39.11

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 6 mars dernier, concernant le lot 4 080 165 à Sainte-Julienne.

Avec les informations que vous nous avez transmises, nous vous confirmons, après vérifications, que le Ministère ne détient aucun document permettant de répondre à votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information, bureau de la Lanaudière
Direction de l'accès à l'information
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
www.environnement.gouv.qc.ca

Collaboration

Expertise

Rigueur

Leadership

Innovation

Passion

PAR COURRIEL

Le 7 mars 2024

Mounir Dahrib
mdahrib@hdsenv.com

N/Réf. : 104.120/745

Objet : Demande d'accès à l'information 4 080 165

Monsieur Demers,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information du 6 mars 2024 dans laquelle vous demandiez :

- *dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.)*

En réponse à votre demande, nous ne pouvons y donner suite en vertu du paragraphe 3 de l'article 47 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* puisque la Municipalité ne détient pas le document demandé.

Je vous informe qu'en vertu de l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, vous pouvez vous adresser à la *Commission d'accès aux documents du Québec* pour lui demander de réviser la présente décision. Vous trouverez ci-joint des extraits pertinents de la Loi qui expliquent la procédure à suivre dans l'éventualité où vous désireriez contester notre décision.

Je vous invite donc à consulter le site de la *Commission d'accès à l'information du Québec* <http://www.cai.gouv.qc.ca> pour obtenir les formulaires nécessaires à votre demande de révision, le cas échéant.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, Monsieur Demers, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Nathalie Girard
Responsable de l'accès à l'information

/pièces jointes : avis de recours



9^e étage, Place Vincent Massey Annexe
351 boulevard St. Joseph
Gatineau, Québec K1A 0H3

Votre référence Your File

2024-0062464 |
HDS:8366-39.12

Notre référence Our File
E-2023-02340

15 mars 2024

Monsieur Mounir Dahrib
HDS Environnement Inc.
640 Rue Saint-Paul Ouest, bureau 100
Montréal, Québec H3C 1L9

Monsieur Dahrib,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande effectuée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*, laquelle nous est parvenue le 14 mars 2024. Votre demande stipule que vous désirez :

« **Propriétaire: {Carmen ST-JEAN}**

Propriété: Lots 4 080 175 et 4 305 281, Rang 3 Rawdon, Sainte-Julienne, QC

***Voir le plan pour localisation des lots.**

Nous désirons savoir si votre ministère possède des dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.) relativement à la Propriété.

Autorisation: {Carmen ST-JEAN} »

Cette lettre sert également de reçu pour le paiement initial de 5,00 \$ joint à votre demande.

Nous avons commencé le traitement de votre demande et nous communiquerons avec vous le plus tôt possible. Ci-joint, vous trouverez nos principes sur l'assistance à votre demande.

Si vous avez des questions au sujet de votre demande, n'hésitez pas à communiquer avec moi par courriel à alix.malisani@ec.gc.ca. Veuillez mentionner le numéro de référence ci-dessus dans toute correspondance future concernant cette demande.

.../2

Veillez agréer, Monsieur Dahrib, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(Signé) par :

Alix Malisani
Division de l'accès à l'information et de
la protection des renseignements personnels

Pièce jointe

Nos principes sur l'assistance à votre demande

Pour traiter votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* ou la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, nous allons :

1. Traiter votre demande sans tenir compte de votre identité.
2. Offrir une aide raisonnable tout au long du processus de traitement de votre demande.
3. Fournir des renseignements au sujet de la *Loi sur l'accès à l'information* ou la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, notamment en ce qui concerne le traitement de votre demande et votre droit de porter plainte auprès du Commissaire à l'information du Canada ou Commissaire à la vie privée du Canada.
4. Communiquer avec vous dans les délais raisonnables si des précisions sur votre demande sont requises.
5. Faire tous les efforts raisonnables pour trouver et recueillir les documents/renseignements personnels demandés qui sont sous le contrôle d'Environnement et Changement climatique Canada.
6. Appliquer les exceptions aux documents/renseignements personnels demandés de façon précise et limitée.
7. Fournir des réponses exactes et complètes.
8. Communiquer en temps opportun l'information/renseignements personnels demandés.
9. Fournir, s'il y a lieu, les documents/renseignements personnels sur le support et dans la langue officielle demandé.
10. Fixer un endroit approprié pour examiner l'information/renseignements personnels demandés.



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

9^e étage, Place Vincent Massey Annexe
351 boulevard St. Joseph
Gatineau, Québec
K1A 0H3

Votre référence Your File

2024-0062464 | HDS:8366-
39.12

Notre référence Our File

E-2023-02340 / AM

Le 5 avril 2024

Monsieur Mounir Dahrib
HDS Environnement Inc.
640 Rue Saint-Paul Ouest, bureau 100
Montréal, Québec
H3C 1L9

Monsieur Dahrib,

La présente fait suite à votre demande effectuée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* pour:

“Propriétaire: {Carmen ST-JEAN}

Propriété: Lots 4 080 175 et 4 305 281, Rang 3 Rawdon, Sainte-Julienne, QC *Voir le plan pour localisation des lots.

Nous désirons savoir si votre ministère possède des dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.) relativement à la Propriété.”

Après une recherche approfondie, aucun document n'a été trouvé concernant cette demande.

Soyez avisé que vous êtes en droit de déposer une plainte auprès du Commissaire à l'information du Canada à ce propos dans les 60 jours suivant la date à laquelle vous avez reçu cet avis. Si vous vous prévaluez de ce droit, vous devez faire parvenir votre plainte à l'adresse suivante :

Commissaire à l'information du Canada
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 1H3

Si vous désirez obtenir de plus amples informations concernant le traitement de votre demande, n'hésitez pas à communiquer avec Alix Malisani par courriel à alix.malisani@ec.gc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur Dahrib, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Original signé par :

Shelley Emmerson
Directrice, Accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

Canada

Henintsoa Rakotomalala

De: Accès à l'information - Lanaudière <dr14acces@environnement.gouv.qc.ca>
Envoyé: 17 mars 2025 10:18
À: Mounir Dahrib
Cc: Henintsoa Rakotomalala
Objet: Re: 200860000_Demande d'accès à l'information - Adresse (N/D : HDS 8366-39.12)
Pièces jointes: Documents_biffés.pdf; Avis de recours.pdf



V/Réf. : **HDS 8366-39.12**

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 6 mars 2024, concernant le terrain situé sur les lots 4 080 175 et 4 305 281 .

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande en lien avec le lot 4 080 175.

Cependant, nous n'avons rien retrouvé pour le lot 4 305 281.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information

Bureau de Lanaudière / KO

Direction de l'accès à l'information

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

www.environnement.gouv.qc.ca

Collaboration

Expertise

Rigueur

Leadership

Innovation

Passion

De : Mounir Dahrib <mdahrib@hdsenv.com>

Envoyé : 6 mars 2024 09:23

À : Accès à l'information - Lanaudière <dr14acces@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : 200860000_Demande d'accès à l'information - Adresse (N/D : HDS 8366-39.12)

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de mdahrib@hdsenv.com. [Découvrez pourquoi cela est important](#)

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour,

Vous trouverez joint au présent courriel le formulaire de demande d'accès à l'information, comprenant la procuration du propriétaire, pour le projet identifié en objet.

En espérant le tout conforme, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez nécessaire.

Merci et bonne fin de journée,

Mounir Dahrib

Chargé de projets – Project manager



**HUDON DESBIENS ST-GERMAIN
ENVIRONNEMENT INC.**

640, rue Saint-Paul ouest, bureau 100

Montréal (Québec) H3C 1L9

T (514) 398-0553 poste 207

F (514) 452-7036

mdahrib@hdsenv.com

*****AVIS IMPORTANT*****

Le contenu du présent courriel reflète des avis professionnels exprimés dans un contexte précis. HDS Environnement décline toute responsabilité pour toute utilisation de ce courriel dans un autre contexte ou par des tiers, sauf si elle en a été expressément informée au préalable et a accepté cette utilisation. Si ce courriel vous a été transmis par erreur, nous vous prions de l'effacer et de nous en informer en appelant au (514) 398-0553 ou par courriel à info@hdsenv.com.

*****IMPORTANT NOTICE*****

The content of this email reflects professional opinions expressed in a specific context. HDS Environnement declines all responsibility for any use of this email in another context or by third parties, unless it has been expressly informed beforehand and has accepted this use. If this email was sent to you by error, please delete it and inform us by calling at (514) 398-0553 or by emailing info@hdsenv.com.

Le 21 décembre 2022

Hydro-Québec

Objet : Déclaration de conformité : Art. 319 - Forage

N° de référence de la déclaration de conformité : 200817150 - 11242

N° de confirmation : NM00G6Z8B4

Bonjour Madame, Monsieur

Nous avons bien reçu votre déclaration de conformité par laquelle vous attestez que l'activité déclarée sera réalisée conformément aux conditions, restrictions et interdictions déterminées par la Loi sur la qualité de l'environnement et ses règlements.

Points importants :

- L'activité concernée par la déclaration de conformité doit débuter entre le 2023-01-21 et le 2024-12-21 . En dehors de cette période de 2 ans, l'activité sera réputée avoir été réalisée sans autorisation et vous serez passible des recours, sanctions et amendes applicables dans ce cas.
- Afin de valider que la réalisation du projet associé à la déclaration n° 11242 est conforme à la loi et aux règlements applicables, le ministre se réserve le droit de faire toute vérification, inspection ou enquête et d'examiner tout renseignement ou document pertinent en votre possession, et ce, même au-delà des 30 jours suivant la réception de votre déclaration.

Prenez note que le présent accusé de réception ne vous dispense pas de vous conformer à toute autre obligation environnementale prévue par la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) ou par l'un de ses règlements, ni de vous conformer aux obligations légales prévues par toute autre loi ou par tout autre règlement fédéral, provincial ou municipal.

De plus, cet accusé de réception n'a pas pour effet de restreindre tout pouvoir que peut exercer le ministre dans le cas où l'activité qui fait l'objet de la déclaration de conformité est réalisée en contravention avec la LQE ou avec l'un de ses règlements.

Pour toute demande d'information, nous vous invitons à communiquer avec le Ministère à l'adresse suivante : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/autorisations/inter.htm>.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

c.c. Émilie Gaumont

Saguenay, le 6 mars 2023

Émilie Gaumont
Hydro-Québec
855, rue Sainte-Catherine Est
21e étage
Montréal (Québec) H2L 4P5

N/Réf. : 402219381

Objet : Changement à une déclaration de conformité (Art. 319_1 du Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement de la Loi modifiant la LQE) – 319_1_Travaux de forage

Madame,

Nous avons bien reçu le 28 février 2023, votre courriel nous avisant d'un changement à des renseignements ou documents fournis à la déclaration de conformité que vous aviez transmise le 21 décembre 2022.

Nous vous rappelons que votre projet doit être réalisé conformément aux conditions, restrictions et interdictions prévues par le Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement relativement à cette activité. Le Ministre se réserve le droit de faire toute vérification, inspection ou enquête et d'examiner tout renseignement ou document pertinent en votre possession, et ce, même au-delà des 30 jours suivant la réception de votre déclaration, afin de s'assurer que votre projet est réalisé conformément à la loi et aux règlements applicables, le cas échéant.

Prenez note que la présente ne vous dispense pas de vous conformer à toute autre obligation environnementale prévue par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) ou l'un de ses règlements. Ainsi, elle n'a pas pour effet de restreindre tout pouvoir que peut exercer le ministre dans le cas où l'activité qui fait l'objet de votre déclaration de conformité est réalisée en contravention avec la LQE ou avec l'un de ses règlements.

De plus, la présente ne vous dispense pas de vous conformer aux obligations légales prévues par toute autre loi ou par tout autre règlement fédéral, provincial ou municipal.

Pour toute demande d'information, nous vous invitons à communiquer avec nous par courriel à serviceenligne@environnement.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations les meilleures.

Katherine Bouchard
Technicienne en administration

PAR COURRIEL

Le 7 mars 2024

Mounir Dahrib
mdahrib@hdsenv.com

N/Réf. : 104.120/744

Objet : Demande d'accès à l'information 4 080 175

Monsieur Demers,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information du 6 mars 2024 dans laquelle vous demandiez :

- *dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.)*

En réponse à votre demande, nous ne pouvons y donner suite en vertu du paragraphe 3 de l'article 47 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* puisque la Municipalité ne détient pas le document demandé.

Je vous informe qu'en vertu de l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, vous pouvez vous adresser à la *Commission d'accès aux documents du Québec* pour lui demander de réviser la présente décision. Vous trouverez ci-joint des extraits pertinents de la Loi qui expliquent la procédure à suivre dans l'éventualité où vous désireriez contester notre décision.

Je vous invite donc à consulter le site de la *Commission d'accès à l'information du Québec* <http://www.cai.gouv.qc.ca> pour obtenir les formulaires nécessaires à votre demande de révision, le cas échéant.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, Monsieur Demers, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Nathalie Girard
Responsable de l'accès à l'information

/pièces jointes : avis de recours



9^e étage, Place Vincent Massey Annexe
351 boulevard St. Joseph
Gatineau, Québec K1A 0H3

Votre référence Your File

2024-0062466 |
HDS:8366-39.13

Notre référence Our File

E-2023-02341

15 mars 2024

Monsieur Mounir Dahrib
HDS Environnement Inc.
640 Rue Saint-Paul Ouest, bureau 100
Montréal, Québec H3C 1L9

Monsieur Dahrib,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande effectuée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*, laquelle nous est parvenue le 14 mars 2024. Votre demande stipule que vous désirez :

« **Propriétaire: {Richard VENNE}**

Propriété: Lot 4 080 177, Rang 3 Rawdon, Sainte-Julienne, QC

***Voir le plan pour localisation du lot.**

Nous désirons savoir si votre ministère possède des dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.) relativement à la Propriété.

Autorisation: {Richard VENNE} »

Cette lettre sert également de reçu pour le paiement initial de 5,00 \$ joint à votre demande.

Nous avons commencé le traitement de votre demande et nous communiquerons avec vous le plus tôt possible. Ci-joint, vous trouverez nos principes sur l'assistance à votre demande.

Si vous avez des questions au sujet de votre demande, n'hésitez pas à communiquer avec moi par courriel à alix.malisani@ec.gc.ca. Veuillez mentionner le numéro de référence ci-dessus dans toute correspondance future concernant cette demande.

.../2

Veillez agréer, Monsieur Dahrib, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(Signé) par :

Alix Malisani
Division de l'accès à l'information et de
la protection des renseignements personnels

Pièce jointe

Nos principes sur l'assistance à votre demande

Pour traiter votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* ou la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, nous allons :

1. Traiter votre demande sans tenir compte de votre identité.
2. Offrir une aide raisonnable tout au long du processus de traitement de votre demande.
3. Fournir des renseignements au sujet de la *Loi sur l'accès à l'information* ou la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, notamment en ce qui concerne le traitement de votre demande et votre droit de porter plainte auprès du Commissaire à l'information du Canada ou Commissaire à la vie privée du Canada.
4. Communiquer avec vous dans les délais raisonnables si des précisions sur votre demande sont requises.
5. Faire tous les efforts raisonnables pour trouver et recueillir les documents/renseignements personnels demandés qui sont sous le contrôle d'Environnement et Changement climatique Canada.
6. Appliquer les exceptions aux documents/renseignements personnels demandés de façon précise et limitée.
7. Fournir des réponses exactes et complètes.
8. Communiquer en temps opportun l'information/renseignements personnels demandés.
9. Fournir, s'il y a lieu, les documents/renseignements personnels sur le support et dans la langue officielle demandé.
10. Fixer un endroit approprié pour examiner l'information/renseignements personnels demandés.



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

9^e étage, Place Vincent Massey Annexe
351 boulevard St. Joseph
Gatineau, Québec
K1A 0H3

Votre référence Your File

2024-0062466 | HDS:8366-
39.13

Notre référence Our File

E-2023-02341 / AM

Le 5 avril 2024

Monsieur Mounir Dahrib
HDS Environnement Inc.
640 Rue Saint-Paul Ouest, bureau 100
Montréal, Québec
H3C 1L9

Monsieur Dahrib,

La présente fait suite à votre demande effectuée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* pour:

“Propriétaire: {Richard VENNE}

Propriété: Lot 4 080 177, Rang 3 Rawdon, Sainte-Julienne, QC *Voir le plan pour localisation du lot.

Nous désirons savoir si votre ministère possède des dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.) relativement à la Propriété.”

Après une recherche approfondie, aucun document n'a été trouvé concernant cette demande.

Soyez avisé que vous êtes en droit de déposer une plainte auprès du Commissaire à l'information du Canada à ce propos dans les 60 jours suivant la date à laquelle vous avez reçu cet avis. Si vous vous prévaluez de ce droit, vous devez faire parvenir votre plainte à l'adresse suivante :

Commissaire à l'information du Canada
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 1H3

Si vous désirez obtenir de plus amples informations concernant le traitement de votre demande, n'hésitez pas à communiquer avec Alix Malisani par courriel à alix.malisani@ec.gc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur Dahrib, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Original signé par :

Shelley Emmerson
Directrice, Accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

Canada



**Hudon Desbiens St-Germain
Environnement inc.**

640, rue Saint-Paul Ouest, Bureau 100
Montréal (Québec) H3C 1L9
Tél.: (514) 398-0553 Fax: (514) 398-0554
info@hdsenv.com www.hdsenv.com

Montréal, le 2024-03-06

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE AUX
CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS
Direction régionale de Montréal**

5199, rue Sherbrooke Est, Bureau 3860
Montréal (Québec)
H1T 3X9

Attention: Mme Isabelle Falardeau

Objet: Demande d'accès à l'information
N/D: HDS-8366-39

Mme Falardeau,

Nous désirons savoir si votre ministère possède des dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.) relativement à la propriété identifiée au formulaire ci-joint, que nous vous serions gré de nous retourner par courriel au soussigné. Le cas échéant, nous souhaiterions obtenir une copie des documents disponibles ou pouvoir les consulter sur place s'ils sont volumineux.

Cette demande est présentée dans le contexte de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Une procuration du propriétaire des lieux nous autorisant à formuler une telle demande est jointe à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

**Hudon Desbiens St-Germain
Environnement inc.**



Mounir Dahrib

p.j.: Formulaire DAI
Procuration du propriétaire

Henintsoa Rakotomalala

De: Accès à l'information - Lanaudière <dr14acces@environnement.gouv.qc.ca>
Envoyé: 25 avril 2024 17:21
À: Mounir Dahrib
Objet: 200859995 Demande d'accès concernant le lot 4 080 177 à Sainte-Julienne
Pièces jointes: Avis de recours.pdf



V/Réf. : HDS 8366-39.13

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 6 mars 2024 dernier, concernant le lot 4 080 177 à Sainte-Julienne.

Avec les informations que vous nous avez transmises, nous vous confirmons, après vérifications, que le Ministère ne détient aucun document permettant de répondre à votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information, bureau de la Lanaudière / NR
Direction de l'accès à l'information
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
www.environnement.gouv.qc.ca



PAR COURRIEL

Le 7 mars 2024

Mounir Dahrib
mdahrib@hdsenv.com

N/Réf. : 104.120/750

Objet : Demande d'accès à l'information 4 080 177

Monsieur Demers,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information du 6 mars 2024 dans laquelle vous demandiez :

- *dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.)*

En réponse à votre demande, nous ne pouvons y donner suite en vertu du paragraphe 3 de l'article 47 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* puisque la Municipalité ne détient pas le document demandé.

Je vous informe qu'en vertu de l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, vous pouvez vous adresser à la *Commission d'accès aux documents du Québec* pour lui demander de réviser la présente décision. Vous trouverez ci-joint des extraits pertinents de la Loi qui expliquent la procédure à suivre dans l'éventualité où vous désireriez contester notre décision.

Je vous invite donc à consulter le site de la *Commission d'accès à l'information du Québec* <http://www.cai.gouv.qc.ca> pour obtenir les formulaires nécessaires à votre demande de révision, le cas échéant.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, Monsieur Demers, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Nathalie Girard
Responsable de l'accès à l'information

/pièces jointes : avis de recours



9^e étage, Place Vincent Massey Annexe
351 boulevard St. Joseph
Gatineau, Québec K1A 0H3

Votre référence Your File

2024-0062468 |
HDS:8366-39.14

Notre référence Our File
E-2023-02342

15 mars 2024

Monsieur Mounir Dahrib
HDS Environnement Inc.
640 Rue Saint-Paul Ouest, bureau 100
Montréal, Québec H3C 1L9

Monsieur Dahrib,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande effectuée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*, laquelle nous est parvenue le 14 mars 2024. Votre demande stipule que vous désirez :

« **Propriétaire: {Dominique HAMEL}**

Propriété: Lot 6 473 270, Montée Hamilton, Sainte-Julienne, QC
***Voir le plan pour localisation du lot.**

Nous désirons savoir si votre ministère possède des dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.) relativement à la Propriété.

Autorisation: {Dominique HAMEL} »

Cette lettre sert également de reçu pour le paiement initial de 5,00 \$ joint à votre demande.

Nous avons commencé le traitement de votre demande et nous communiquerons avec vous le plus tôt possible. Ci-joint, vous trouverez nos principes sur l'assistance à votre demande.

Si vous avez des questions au sujet de votre demande, n'hésitez pas à communiquer avec moi par courriel à alix.malisani@ec.gc.ca. Veuillez mentionner le numéro de référence ci-dessus dans toute correspondance future concernant cette demande.

.../2

- 2 -

Veillez agréer, Monsieur Dahrib, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(Signé) par :

Alix Malisani
Division de l'accès à l'information et de
la protection des renseignements personnels

Pièce jointe

Nos principes sur l'assistance à votre demande

Pour traiter votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* ou la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, nous allons :

1. Traiter votre demande sans tenir compte de votre identité.
2. Offrir une aide raisonnable tout au long du processus de traitement de votre demande.
3. Fournir des renseignements au sujet de la *Loi sur l'accès à l'information* ou la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, notamment en ce qui concerne le traitement de votre demande et votre droit de porter plainte auprès du Commissaire à l'information du Canada ou Commissaire à la vie privée du Canada.
4. Communiquer avec vous dans les délais raisonnables si des précisions sur votre demande sont requises.
5. Faire tous les efforts raisonnables pour trouver et recueillir les documents/renseignements personnels demandés qui sont sous le contrôle d'Environnement et Changement climatique Canada.
6. Appliquer les exceptions aux documents/renseignements personnels demandés de façon précise et limitée.
7. Fournir des réponses exactes et complètes.
8. Communiquer en temps opportun l'information/renseignements personnels demandés.
9. Fournir, s'il y a lieu, les documents/renseignements personnels sur le support et dans la langue officielle demandé.
10. Fixer un endroit approprié pour examiner l'information/renseignements personnels demandés.



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

9^e étage, Place Vincent Massey Annexe
351 boulevard St. Joseph
Gatineau, Québec
K1A 0H3

Votre référence Your File

2024-0062468 | HDS:8366-
39.14

Notre référence Our File

E-2023-02342 / AM

Le 5 avril 2024

Monsieur Mounir Dahrib
HDS Environnement Inc.
640 Rue Saint-Paul Ouest, bureau 100
Montréal, Québec
H3C 1L9

Monsieur Dahrib,

La présente fait suite à votre demande effectuée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* pour:

“Propriétaire: {Dominique HAMEL}

Propriété: Lot 6 473 270, Montée Hamilton, Sainte-Julienne, QC *Voir le plan pour localisation du lot.

Nous désirons savoir si votre ministère possède des dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.) relativement à la Propriété.”

Après une recherche approfondie, aucun document n'a été trouvé concernant cette demande.

Soyez avisé que vous êtes en droit de déposer une plainte auprès du Commissaire à l'information du Canada à ce propos dans les 60 jours suivant la date à laquelle vous avez reçu cet avis. Si vous vous prévaluez de ce droit, vous devez faire parvenir votre plainte à l'adresse suivante :

Commissaire à l'information du Canada
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 1H3

Si vous désirez obtenir de plus amples informations concernant le traitement de votre demande, n'hésitez pas à communiquer avec Alix Malisani par courriel à alix.malisani@ec.gc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur Dahrib, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Original signé par :

Shelley Emmerson
Directrice, Accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

Canada



**Hudon Desbiens St-Germain
Environnement inc.**

640, rue Saint-Paul Ouest, Bureau 100
Montréal (Québec) H3C 1L9
Tél.: (514) 398-0553 Fax: (514) 398-0554
info@hdsenv.com www.hdsenv.com

Montréal, le 2024-03-01

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE AUX
CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS
Direction régionale de Montréal**

5199, rue Sherbrooke Est, Bureau 3860
Montréal (Québec)
H1T 3X9

Attention: Mme Isabelle Falardeau

Objet: Demande d'accès à l'information
N/D: HDS-8366-39

Mme Falardeau,

Nous désirons savoir si votre ministère possède des dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.) relativement à la propriété identifiée au formulaire ci-joint, que nous vous serions gré de nous retourner par courriel au soussigné. Le cas échéant, nous souhaiterions obtenir une copie des documents disponibles ou pouvoir les consulter sur place s'ils sont volumineux.

Cette demande est présentée dans le contexte de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Une procuration du propriétaire des lieux nous autorisant à formuler une telle demande est jointe à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

**Hudon Desbiens St-Germain
Environnement inc.**

Mounir Dahrib

p.j.: Formulaire DAI
Procuration du propriétaire

DEMANDE D'ACCÈS À UN DOCUMENT
Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et
sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom : Dahrib Prénom : Mounir
Compagnie/Organisme : HDS Environnement Inc.
Adresse postale (numéro, rue) : 640, rue Saint-Paul ouest, bureau 100
Ville : Montréal (Québec) Code postal : H3C 1L9
Téléphone (jour) : (514) 398-0553 poste 207 Courriel : mdahrib@hdsenv.com

Nous privilégions le courrier électronique comme mode de communication. Toutefois si vous désirez recevoir les documents par la poste, veuillez inscrire votre adresse postale.

Veuillez noter que des frais de reproduction et de transmission peuvent être exigés.

IDENTIFICATION DU/DES DOCUMENT(S) VISÉ(S)

Précisez tous les documents que vous souhaitez obtenir en vertu de l'article 9 de la Loi (ex. : titre du document, sujet, description, document précis, numéro de documents ou de dossier, date ou période concernée, etc.)

Permis;
Certificats d'autorisation;
Rapports d'inspection;
Avis d'infraction;
Dossiers de plaintes ...etc.

Si vous avez une procuration vous autorisant à obtenir les documents, s.v.p. veuillez LA JOINDRE.

Sinon, désirez-vous qu'un avis au tiers pour les documents n'appartenant pas au Ministère soit fait? Oui ☒ Non ☐

INFORMATIONS NÉCESSAIRES AU REPÉRAGE DU/DES DOCUMENT(S) VISÉ(S)

Lot cadastré du Québec : 4 080 186
Adresse (numéro, rue, ville) : RANG 4 RAWDON
SAINTE JULIENNE (QC)
Propriétaire/locataire actuel : Gestion Jolap Inc

Historique du terrain (ex. :
ancienne adresse, ancien lot et
propriétaire :

Informations supplémentaires (ex. : vocation du terrain, terrain vacant, carte de localisation, etc.) :

Forêt inexploitée qui n'est pas une réserve, d'une superficie de 123 715,100 m2

Afin de vous offrir un service de qualité, nous vous invitons à transmettre toute l'information nécessaire pour effectuer une recherche précise dans nos systèmes informatiques.

DEMANDE D'ACCÈS À UN DOCUMENT

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et
sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)

Ce formulaire est mis à la disposition des personnes qui désirent adresser une demande d'accès à un document détenu par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

La demande doit être suffisamment précise pour permettre au responsable de l'accès de trouver le document demandé.

Les renseignements que vous nous fournissez à la section « Identification du demandeur » seront traités de façon confidentielle et ne seront communiqués qu'aux seules personnes autorisées à traiter votre demande.

Afin de faciliter le traitement de votre demande, veuillez prendre connaissance des informations suivantes :

- Nos recherches sont faites à partir des informations que vous nous transmettez;
- Si vous avez une procuration, veuillez la joindre afin d'éviter un masquage d'information qui pourrait vous être utile;
- Pour améliorer nos recherches, vous pouvez nous préciser le sujet des documents qui vous intéresse (inspection, caractérisation, etc.), et la catégorie de dossier (fosse septique, pesticide, contamination, agricole, industriel, etc.). La mention « tout document de nature environnementale » n'est pas assez détaillée pour nos recherches;
- Si votre demande concerne la contamination d'un site, veuillez nous indiquer s'il s'agit de votre terrain à l'étude ou du terrain voisin;
- Veuillez noter que des plans, des coordonnées géographiques, intersections et/ou des numéros de claims ne sont pas suffisants pour retracer un dossier en fonction de nos méthodes de recherches.

Henintsoa Rakotomalala

De: Accès à l'information - Lanaudière <dr14acces@environnement.gouv.qc.ca>
Envoyé: 27 mai 2024 09:14
À: Mounir Dahrib
Objet: 200859140_Demande d'accès concernant le lot 6 473 270, Sainte-Julienne
Pièces jointes: Avis de recours 1.pdf



N/Réf : 200859140
V/Réf. : HDS 8366-39

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 1er mars dernier, concernant le *lot 6 473 270, Sainte-Julienne*.

Avec les informations que vous nous avez transmises, nous vous confirmons, après vérifications, que le Ministère ne détient aucun document permettant de répondre à votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information

Bureau de Lanaudière / MC

Direction de l'accès à l'information

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

www.environnement.gouv.qc.ca

Collaboration

Expertise

Rigueur

Leadership

Innovation

Passion

PAR COURRIEL

Le 7 mars 2024

Mounir Dahrib
mdahrib@hdsenv.com

N/Réf. : 104.120/749

Objet : Demande d'accès à l'information 6 473 270

Monsieur Demers,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information du 6 mars 2024 dans laquelle vous demandiez :

- *dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.)*

En réponse à votre demande, nous ne pouvons y donner suite en vertu du paragraphe 3 de l'article 47 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* puisque la Municipalité ne détient pas le document demandé.

Je vous informe qu'en vertu de l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, vous pouvez vous adresser à la *Commission d'accès aux documents du Québec* pour lui demander de réviser la présente décision. Vous trouverez ci-joint des extraits pertinents de la Loi qui expliquent la procédure à suivre dans l'éventualité où vous désireriez contester notre décision.

Je vous invite donc à consulter le site de la *Commission d'accès à l'information du Québec* <http://www.cai.gouv.qc.ca> pour obtenir les formulaires nécessaires à votre demande de révision, le cas échéant.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, Monsieur Demers, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Nathalie Girard
Responsable de l'accès à l'information

/pièces jointes : avis de recours



9^e étage, Place Vincent Massey Annexe
351 boulevard St. Joseph
Gatineau, Québec K1A 0H3

Votre référence Your File

EA2024-0095370

Notre référence Our File

E-2024-00907

2 décembre 2024

Madame Henintsoa Rakotomalala
Hudon Desbiens St-Germain Environnement Inc.
640 Rue Saint-Paul Ouest, bureau 100
Montréal, Québec H3C 1L9

Madame Rakotomalala,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande effectuée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*, laquelle nous est parvenue le 28 novembre 2024. Votre demande stipule que vous désirez :

« **Propriétaire: Hydro-Québec**

Propriété: Lot vacant 4 080 157, Sainte-Julienne, QC • Le lot ciblé n'est pas lié à une adresse civique car il est dans un boisé à proximité de la Route 337 - Voir le plan pour localisation du site à l'étude.

Dans le cadre d'une évaluation environnementale de site phase I, nous désirons savoir si Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) possède, sans toutefois nous y limiter, des dossiers environnementaux notamment (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, plaintes, etc.) relativement à la Propriété.

Autorisation: {Nancy VALLIÈRE} »

Cette lettre sert également de reçu pour le paiement initial de 5,00 \$ joint à votre demande.

Nous avons commencé le traitement de votre demande et nous communiquerons avec vous le plus tôt possible. Ci-joint, vous trouverez nos principes sur l'assistance à votre demande.

Si vous avez des questions au sujet de votre demande, n'hésitez pas à communiquer avec moi par courriel à melanie.gagnon@ec.gc.ca. Veuillez mentionner le numéro de référence ci-dessus dans toute correspondance future concernant cette demande.

.../2

Veuillez agréer, Madame Rakotomalala, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(Signé) par:

Mélanie Gagnon
Division de l'accès à l'information et de
la protection des renseignements personnels

Pièce jointe

Nos principes sur l'assistance à votre demande

Pour traiter votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* ou la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, nous allons :

1. Traiter votre demande sans tenir compte de votre identité.
2. Offrir une aide raisonnable tout au long du processus de traitement de votre demande.
3. Fournir des renseignements au sujet de la *Loi sur l'accès à l'information* ou la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, notamment en ce qui concerne le traitement de votre demande et votre droit de porter plainte auprès du Commissaire à l'information du Canada ou Commissaire à la vie privée du Canada.
4. Communiquer avec vous dans les délais raisonnables si des précisions sur votre demande sont requises.
5. Faire tous les efforts raisonnables pour trouver et recueillir les documents/renseignements personnels demandés qui sont sous le contrôle d'Environnement et Changement climatique Canada.
6. Appliquer les exceptions aux documents/renseignements personnels demandés de façon précise et limitée.
7. Fournir des réponses exactes et complètes.
8. Communiquer en temps opportun l'information/renseignements personnels demandés.
9. Fournir, s'il y a lieu, les documents/renseignements personnels sur le support et dans la langue officielle demandé.
10. Fixer un endroit approprié pour examiner l'information/renseignements personnels demandés.



9^e étage, Place Vincent Massey Annexe
351 boulevard St. Joseph
Gatineau, Québec
K1A 0H3

Votre référence Your File

EA2024-0095370

Notre référence Our File

E-2024-00907 / MG

Le 23 décembre, 2024

Madame Henintsoa Rakotomalala
Hudon Desbiens St-Germain Environnement Inc.
640 Rue Saint-Paul Ouest, bureau 100
Montréal, Québec
H3C 1L9

Madame Rakotomalala,

La présente fait suite à votre demande effectuée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* pour:

“Propriétaire: Hydro-Québec

Propriété: Lot vacant 4 080 157, Sainte-Julienne, QC • Le lot ciblé n'est pas lié à une adresse civique car il est dans un boisé à proximité de la Route 337 - Voir le plan pour localisation du site à l'étude.

Dans le cadre d'une évaluation environnementale de site phase I, nous désirons savoir si Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) possède, sans toutefois nous y limiter, des dossiers environnementaux notamment (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, plaintes, etc.) relativement à la Propriété.”

Après une recherche approfondie, aucun document n'a été trouvé concernant cette demande.

Soyez avisée que vous êtes en droit de déposer une plainte auprès du Commissaire à l'information du Canada à ce propos dans les 60 jours suivant la date à laquelle vous avez reçu cet avis. Si vous vous prévaluez de ce droit, vous devez faire parvenir votre plainte à l'adresse suivante :

Commissaire à l'information du Canada
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 1H3

.../2

Si vous désirez obtenir de plus amples informations concernant le traitement de votre demande, n'hésitez pas à communiquer avec Mélanie Gagnon par courriel à melanie.gagnon@ec.gc.ca.

Veillez agréer, Madame Rakotomalala, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Original signé par :

Susan Drysdale

Directrice, Accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

Henintsoa Rakotomalala

De: Accès à l'information - Lanaudière <dr14acces@environnement.gouv.qc.ca>
Envoyé: 2 décembre 2024 13:11
À: Henintsoa Rakotomalala
Objet: 200885909 - Demande d'accès concernant le lot 4 080 157
Pièces jointes: Avis de recours 1.pdf



V/Réf. : 9000 - 3

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 28 novembre dernier, concernant le **lot 4 080 157**.

Avec les informations que vous nous avez transmises, nous vous confirmons, après vérifications, que le Ministère ne détient aucun document permettant de répondre à votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information

Bureau de Lanaudière / MC

Direction de l'accès à l'information

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

www.environnement.gouv.qc.ca

Collaboration

Expertise

Rigueur

Leadership

Innovation

Passion

De : Henintsoa Rakotomalala <hrakotomalala@hdsenv.com>

Envoyé : 28 novembre 2024 15:57

À : Accès à l'information - Lanaudière <dr14acces@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : 200885909_lot 4 080 157

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de hrakotomalala@hdsenv.com. [Pourquoi c'est important](#)

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour,

Vous trouverez jointe à la présente le formulaire de demande d'accès à l'information pour la propriété identifiée en objet occupant le lot 4 080 157 du Cadastre du Québec.

En espérant le tout conforme, je reste disponible pour toute question ou commentaire.

Par avance merci et bonne journée,

Henintsoa Rakotomalala, ing.

HDS Environnement inc.

640, rue St-Paul Ouest, Bureau 100

Montréal, Québec, Canada

H3C 1L9

T: (514) 398-0553 x 114 | C: (438) 939-5053

F: (514) 398-0554

hrakotomalala@hdsenv.com

www.hdsenv.com

*****AVIS IMPORTANT*****

Le contenu du présent courriel reflète des avis professionnels exprimés dans un contexte précis. HDS Environnement décline toute responsabilité pour toute utilisation de ce rapport dans un autre contexte ou par des tiers, sauf si elle en a été expressément informée au préalable et a accepté cette utilisation. Si ce courriel vous a été transmis par erreur, nous vous prions de l'effacer et de nous en informer en appelant au (514) 398-0553 ou par courriel à info@hdsenv.com.

*****IMPORTANT NOTICE*****

The content of this email reflects professional opinions expressed in a specific context. HDS Environnement declines all responsibility for any use of this report in another context or by third parties, unless it has been expressly informed beforehand and has accepted this use. If this email was sent to you by error, please delete it and inform us by calling at (514) 398-0553 or by emailing info@hdsenv.com.

PAR COURRIEL

Le 6 décembre 2024

Henintsoa Rakotomalala, ing.
hrakotomalala@hdsenv.com

N/Réf. : 104.120/872

Objet : Réponse - Demande d'accès à l'information

Monsieur Rakotomalala,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information du 28 novembre 2024 dans laquelle vous demandiez les informations suivantes concernant le lot 4 080 157 à Sainte-Julienne :

- 1 *Des dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.).*

En réponse à votre demande, nous ne pouvons y donner suite en vertu du paragraphe 3 de l'article 47 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* puisque la Municipalité ne détient pas les documents demandés.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, vous pouvez vous adresser à la *Commission d'accès aux documents du Québec* pour lui demander de réviser la présente décision. Vous trouverez ci-joint des extraits pertinents de la Loi qui expliquent la procédure à suivre dans l'éventualité où vous désireriez contester notre décision, et ce, dans un délai de 30 jours.

Nous vous invitons, donc, à consulter le site de la *Commission d'accès à l'information du Québec* <http://www.cai.gouv.qc.ca> pour obtenir les formulaires nécessaires à votre demande de révision, le cas échéant.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, Monsieur Rakotomalala, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Marie-Pier Quirouet

Responsable de l'accès à l'information
Directrice au service du greffe

/pièce jointe : avis de recours



9^e étage, Place Vincent Massey Annexe
351 boulevard St. Joseph
Gatineau, Québec K1A 0H3

Votre référence Your File

EA2024-0095366

Notre référence Our File

E-2024-00906

29 novembre 2024

Madame Henintsoa Rakotomalala
Hudon Desbiens St-Germain Environnement Inc.
640 Rue Saint-Paul Ouest, bureau 100
Montréal, Québec H3C 1L9

Madame Rakotomalala,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande effectuée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*, laquelle nous est parvenue le 28 novembre 2024. Votre demande stipule que vous désirez :

« **Propriétaire: Hydro-Québec**

Propriété: 4002 QC-337 (Route 337), Sainte-Julienne, QC J0K 2T0 (Lot 3 440 642)

Dans le cadre d'une évaluation environnementale de site phase I, nous désirons savoir si Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) possède, sans toutefois nous y limiter, des dossiers environnementaux notamment (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, plaintes, etc.) relativement à la Propriété.

Autorisation: {Nancy VALLIÈRE} »

Cette lettre sert également de reçu pour le paiement initial de 5,00 \$ joint à votre demande.

Nous avons commencé le traitement de votre demande et nous communiquerons avec vous le plus tôt possible. Ci-joint, vous trouverez nos principes sur l'assistance à votre demande.

Si vous avez des questions au sujet de votre demande, n'hésitez pas à communiquer avec moi par courriel à melanie.gagnon@ec.gc.ca. Veuillez mentionner le numéro de référence ci-dessus dans toute correspondance future concernant cette demande.

.../2

Nos principes sur l'assistance à votre demande

Pour traiter votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* ou la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, nous allons :

1. Traiter votre demande sans tenir compte de votre identité.
2. Offrir une aide raisonnable tout au long du processus de traitement de votre demande.
3. Fournir des renseignements au sujet de la *Loi sur l'accès à l'information* ou la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, notamment en ce qui concerne le traitement de votre demande et votre droit de porter plainte auprès du Commissaire à l'information du Canada ou Commissaire à la vie privée du Canada.
4. Communiquer avec vous dans les délais raisonnables si des précisions sur votre demande sont requises.
5. Faire tous les efforts raisonnables pour trouver et recueillir les documents/renseignements personnels demandés qui sont sous le contrôle d'Environnement et Changement climatique Canada.
6. Appliquer les exceptions aux documents/renseignements personnels demandés de façon précise et limitée.
7. Fournir des réponses exactes et complètes.
8. Communiquer en temps opportun l'information/renseignements personnels demandés.
9. Fournir, s'il y a lieu, les documents/renseignements personnels sur le support et dans la langue officielle demandé.
10. Fixer un endroit approprié pour examiner l'information/renseignements personnels demandés.



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

9^e étage, Place Vincent Massey Annexe
351 boulevard St. Joseph
Gatineau, Québec
K1A 0H3

Votre référence Your File

EA2024-0095366

Notre référence Our File

E-2024-00906 / MG

Le 23 décembre, 2024

Madame Henintsoa Rakotomalala
Hudon Desbiens St-Germain Environnement Inc.
640 Rue Saint-Paul Ouest, bureau 100
Montréal, Québec
H3C 1L9

Madame Rakotomalala,

La présente fait suite à votre demande effectuée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* pour:

“Propriétaire: Hydro-Québec

Propriété: 4002 QC-337 (Route 337), Sainte-Julienne, QC J0K 2T0 (Lot 3 440 642)

Dans le cadre d'une évaluation environnementale de site phase I, nous désirons savoir si Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) possède, sans toutefois nous y limiter, des dossiers environnementaux notamment (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, plaintes, etc.) relativement à la Propriété.”

Après une recherche approfondie, aucun document n'a été trouvé concernant cette demande.

Soyez avisée que vous êtes en droit de déposer une plainte auprès du Commissaire à l'information du Canada à ce propos dans les 60 jours suivant la date à laquelle vous avez reçu cet avis. Si vous vous prévaluez de ce droit, vous devez faire parvenir votre plainte à l'adresse suivante :

Commissaire à l'information du Canada
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 1H3

Si vous désirez obtenir de plus amples informations concernant le traitement de votre demande, n'hésitez pas à communiquer avec Mélanie Gagnon par courriel à melanie.gagnon@ec.gc.ca.

Veuillez agréer, Madame Rakotomalala, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Original signé par :

Susan Drysdale
Directrice, Accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

Canada 

Henintsoa Rakotomalala

De: Accès à l'information - Lanaudière <dr14acc@environnement.gouv.qc.ca>
Envoyé: 13 mars 2025 16:38
À: Henintsoa Rakotomalala
Objet: Re: 200885902_4002 QC-337, Sainte-Julienne, J0K 2T0, Lot 3 440 642
Pièces jointes: Document_biffé.pdf; Avis de recours.pdf



V/Réf. : **4002 QC-337**

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 28 novembre dernier, concernant le terrain situé sur le lot 3 440 642 à Sainte-Julienne.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information

Bureau de Lanaudière / KO

Direction de l'accès à l'information

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

www.environnement.gouv.qc.ca

Collaboration

Expertise

Rigueur

Leadership

Innovation

Passion

De : Henintsoa Rakotomalala <hrakotomalala@hdsenv.com>

Envoyé : 28 novembre 2024 15:55

À : Accès à l'information - Lanaudière <dr14acc@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : 200885902_4002 QC-337, Sainte-Julienne, J0K 2T0, Lot 3 440 642

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de hrakotomalala@hdsenv.com. [Pourquoi c'est important](#)

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour,

Vous trouverez jointe à la présente le formulaire de demande d'accès à l'information pour la propriété identifiée en objet occupant le lot 3 440 642 du Cadastre du Québec.

En espérant le tout conforme, je reste disponible pour toute question ou commentaire.

Par avance merci et bonne journée,

Henintsoa Rakotomalala, ing.

HDS Environnement inc.

640, rue St-Paul Ouest, Bureau 100

Montréal, Québec, Canada

H3C 1L9

T: (514) 398-0553 x 114 | C: (438) 939-5053

F: (514) 398-0554

hrakotomalala@hdsenv.com

www.hdsenv.com

*****AVIS IMPORTANT*****

Le contenu du présent courriel reflète des avis professionnels exprimés dans un contexte précis. HDS Environnement décline toute responsabilité pour toute utilisation de ce rapport dans un autre contexte ou par des tiers, sauf si elle en a été expressément informée au préalable et a accepté cette utilisation. Si ce courriel vous a été transmis par erreur, nous vous prions de l'effacer et de nous en informer en appelant au (514) 398-0553 ou par courriel à info@hdsenv.com.

*****IMPORTANT NOTICE*****

The content of this email reflects professional opinions expressed in a specific context. HDS Environnement declines all responsibility for any use of this report in another context or by third parties, unless it has been expressly informed beforehand and has accepted this use. If this email was sent to you by error, please delete it and inform us by calling at (514) 398-0553 or by emailing info@hdsenv.com.

Le 21 décembre 2022

Hydro-Québec

Objet : Déclaration de conformité : Art. 319 - Forage

N° de référence de la déclaration de conformité : 200817150 - 11242

N° de confirmation : NM00G6Z8B4

Bonjour Madame, Monsieur

Nous avons bien reçu votre déclaration de conformité par laquelle vous attestez que l'activité déclarée sera réalisée conformément aux conditions, restrictions et interdictions déterminées par la Loi sur la qualité de l'environnement et ses règlements.

Points importants :

- L'activité concernée par la déclaration de conformité doit débuter entre le 2023-01-21 et le 2024-12-21 . En dehors de cette période de 2 ans, l'activité sera réputée avoir été réalisée sans autorisation et vous serez passible des recours, sanctions et amendes applicables dans ce cas.
- Afin de valider que la réalisation du projet associé à la déclaration n° 11242 est conforme à la loi et aux règlements applicables, le ministre se réserve le droit de faire toute vérification, inspection ou enquête et d'examiner tout renseignement ou document pertinent en votre possession, et ce, même au-delà des 30 jours suivant la réception de votre déclaration.

Prenez note que le présent accusé de réception ne vous dispense pas de vous conformer à toute autre obligation environnementale prévue par la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) ou par l'un de ses règlements, ni de vous conformer aux obligations légales prévues par toute autre loi ou par tout autre règlement fédéral, provincial ou municipal.

De plus, cet accusé de réception n'a pas pour effet de restreindre tout pouvoir que peut exercer le ministre dans le cas où l'activité qui fait l'objet de la déclaration de conformité est réalisée en contravention avec la LQE ou avec l'un de ses règlements.

Pour toute demande d'information, nous vous invitons à communiquer avec le Ministère à l'adresse suivante : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/autorisations/inter.htm>.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

c.c. Émilie Gaumont

Saguenay, le 6 mars 2023

Émilie Gaumont
Hydro-Québec
855, rue Sainte-Catherine Est
21e étage
Montréal (Québec) H2L 4P5

N/Réf. : 402219381

Objet : Changement à une déclaration de conformité (Art. 319_1 du Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement de la Loi modifiant la LQE) – 319_1_Travaux de forage

Madame,

Nous avons bien reçu le 28 février 2023, votre courriel nous avisant d'un changement à des renseignements ou documents fournis à la déclaration de conformité que vous aviez transmise le 21 décembre 2022.

Nous vous rappelons que votre projet doit être réalisé conformément aux conditions, restrictions et interdictions prévues par le Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement relativement à cette activité. Le Ministre se réserve le droit de faire toute vérification, inspection ou enquête et d'examiner tout renseignement ou document pertinent en votre possession, et ce, même au-delà des 30 jours suivant la réception de votre déclaration, afin de s'assurer que votre projet est réalisé conformément à la loi et aux règlements applicables, le cas échéant.

Prenez note que la présente ne vous dispense pas de vous conformer à toute autre obligation environnementale prévue par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) ou l'un de ses règlements. Ainsi, elle n'a pas pour effet de restreindre tout pouvoir que peut exercer le ministre dans le cas où l'activité qui fait l'objet de votre déclaration de conformité est réalisée en contravention avec la LQE ou avec l'un de ses règlements.

De plus, la présente ne vous dispense pas de vous conformer aux obligations légales prévues par toute autre loi ou par tout autre règlement fédéral, provincial ou municipal.

Pour toute demande d'information, nous vous invitons à communiquer avec nous par courriel à serviceenligne@environnement.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations les meilleures.

Katherine Bouchard
Technicienne en administration

PAR COURRIEL

Le 6 décembre 2024

Henintsoa Rakotomalala, ing.
hrakotomalala@hdsenv.com

N/Réf. : 104.120/872

Objet : Réponse - Demande d'accès à l'information

Monsieur Rakotomalala,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information du 28 novembre 2024 dans laquelle vous demandiez les informations suivantes concernant le 4002 QC-337 (lot 3 440 642) à Sainte-Julienne :

- 1 *Des dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.).*

En réponse à votre demande, nous ne pouvons y donner suite en vertu du paragraphe 3 de l'article 47 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* puisque la Municipalité ne détient pas les documents demandés.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, vous pouvez vous adresser à la *Commission d'accès aux documents du Québec* pour lui demander de réviser la présente décision. Vous trouverez ci-joint des extraits pertinents de la Loi qui expliquent la procédure à suivre dans l'éventualité où vous désireriez contester notre décision, et ce, dans un délai de 30 jours.

Nous vous invitons, donc, à consulter le site de la *Commission d'accès à l'information du Québec* <http://www.cai.gouv.qc.ca> pour obtenir les formulaires nécessaires à votre demande de révision, le cas échéant.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, Monsieur Rakotomalala, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Marie-Pier Quirouet

Responsable de l'accès à l'information
Directrice au service du greffe

/pièce jointe : avis de recours

Veillez agréer, Madame Rakotomalala, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(Signé) par:

Mélanie Gagnon
Division de l'accès à l'information et de
la protection des renseignements personnels

Pièce jointe



9^e étage, Place Vincent Massey Annexe
351 boulevard St. Joseph
Gatineau, Québec K1A 0H3

Votre référence Your File

EA2024-0096056 |

Lot 5 861 059

Notre référence Our File

E-2024-00911

3 décembre 2024

Madame Henintsoa Rakotomalala
Hudon Desbiens St-Germain Environnement Inc.
640 Rue Saint-Paul Ouest, bureau 100
Montréal, Québec H3C 1L9

Madame Rakotomalala,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande effectuée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*, laquelle nous est parvenue le 2 décembre 2024. Votre demande stipule que vous désirez :

« **Propriétaire: Gestion André Ross Inc.**

Propriété: Lot vacant 5 861 059, Sainte-Julienne, QC • Lot adjacent en partie à la Route 337 - Voir le plan pour localisation du site à l'étude.

Dans le cadre d'une évaluation environnementale de site phase I, nous désirons savoir si Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) possède, sans toutefois nous y limiter, des dossiers environnementaux notamment (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, plaintes, etc.) relativement à la Propriété.

Autorisation: {André ROSS} »

Cette lettre sert également de reçu pour le paiement initial de 5,00 \$ joint à votre demande.

Nous avons commencé le traitement de votre demande et nous communiquerons avec vous le plus tôt possible. Ci-joint, vous trouverez nos principes sur l'assistance à votre demande.

Si vous avez des questions au sujet de votre demande, n'hésitez pas à communiquer avec moi par courriel à melanie.gagnon@ec.gc.ca. Veuillez mentionner le numéro de référence ci-dessus dans toute correspondance future concernant cette demande.

.../2

Veuillez agréer, Madame Rakotomalala, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(Signé) par :

Mélanie Gagnon
Division de l'accès à l'information et de
la protection des renseignements personnels

Pièce jointe

Nos principes sur l'assistance à votre demande

Pour traiter votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* ou la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, nous allons :

1. Traiter votre demande sans tenir compte de votre identité.
2. Offrir une aide raisonnable tout au long du processus de traitement de votre demande.
3. Fournir des renseignements au sujet de la *Loi sur l'accès à l'information* ou la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, notamment en ce qui concerne le traitement de votre demande et votre droit de porter plainte auprès du Commissaire à l'information du Canada ou Commissaire à la vie privée du Canada.
4. Communiquer avec vous dans les délais raisonnables si des précisions sur votre demande sont requises.
5. Faire tous les efforts raisonnables pour trouver et recueillir les documents/renseignements personnels demandés qui sont sous le contrôle d'Environnement et Changement climatique Canada.
6. Appliquer les exceptions aux documents/renseignements personnels demandés de façon précise et limitée.
7. Fournir des réponses exactes et complètes.
8. Communiquer en temps opportun l'information/renseignements personnels demandés.
9. Fournir, s'il y a lieu, les documents/renseignements personnels sur le support et dans la langue officielle demandé.
10. Fixer un endroit approprié pour examiner l'information/renseignements personnels demandés.

Henintsoa Rakotomalala

De: Gagnon,Melanie (elle | she, her) (ECCC) <Melanie.Gagnon@ec.gc.ca>
Envoyé: 23 décembre 2024 11:38
À: Henintsoa Rakotomalala
Cc: Gagnon,Melanie (elle | she, her) (ECCC)
Objet: ECCC - Demande d'accès à l'information - Dossier # E-2024-00911
Pièces jointes: Lettre de réponse E-2024-00911.pdf

Bonjour,

Veuillez trouver en pièce jointe la lettre de réponse qui fait suite à votre demande d'accès à l'information # E-2024-00911.

Merci et n'hésitez pas à me contacter si vous avez des questions.

Bonne journée,

Mélanie Gagnon

Analyste Subalterne, Secrétariat de l'AIPRP
Environnement et Changement climatique Canada / Gouvernement du Canada
Melanie.Gagnon@ec.gc.ca

Junior Analyst, ATIP Secretariat
Environment and Climate Change Canada / Government of Canada
Melanie.Gagnon@ec.gc.ca



9^e étage, Place Vincent Massey Annexe
351 boulevard St. Joseph
Gatineau, Québec
K1A 0H3

Votre référence Your File

EA2024-0096056 | Lot 5 861
059

Notre référence Our File

E-2024-00911 / MG

Le 23 décembre, 2024

Madame Henintsoa Rakotomalala
Hudon Desbiens St-Germain Environnement Inc.
640 Rue Saint-Paul Ouest, bureau 100
Montréal, Québec
H3C 1L9

Madame Rakotomalala,

La présente fait suite à votre demande effectuée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* pour:

“Propriétaire: Gestion André Ross Inc.

Propriété: Lot vacant 5 861 059, Sainte-Julienne, QC • Lot adjacent en partie à la Route 337 - Voir le plan pour localisation du site à l'étude.

Dans le cadre d'une évaluation environnementale de site phase I, nous désirons savoir si Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) possède, sans toutefois nous y limiter, des dossiers environnementaux notamment (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, plaintes, etc.) relativement à la Propriété”

Après une recherche approfondie, aucun document n'a été trouvé concernant cette demande.

Soyez avisée que vous êtes en droit de déposer une plainte auprès du Commissaire à l'information du Canada à ce propos dans les 60 jours suivant la date à laquelle vous avez reçu cet avis. Si vous vous prévaluez de ce droit, vous devez faire parvenir votre plainte à l'adresse suivante :

Commissaire à l'information du Canada
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 1H3

.../2

Si vous désirez obtenir de plus amples informations concernant le traitement de votre demande, n'hésitez pas à communiquer avec Mélanie Gagnon par courriel à melanie.gagnon@ec.gc.ca.

Veillez agréer, Madame Rakotomalala, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Original signé par :

Susan Drysdale

Directrice, Accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

Henintsoa Rakotomalala

De: Accès à l'information - Lanaudière <dr14acces@environnement.gouv.qc.ca>
Envoyé: 3 décembre 2024 09:50
À: Henintsoa Rakotomalala
Objet: 200885982 - Demande d'accès concernant le lot 5 861 059
Pièces jointes: Avis de recours 1.pdf



V/Réf. : 9000 - 3

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 2 décembre dernier, concernant le **lot 5 861 059**.

Avec les informations que vous nous avez transmises, nous vous confirmons, après vérifications, que le Ministère ne détient aucun document permettant de répondre à votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information

Bureau de Lanaudière / MC

Direction de l'accès à l'information

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

www.environnement.gouv.qc.ca

Collaboration

Expertise

Rigueur

Leadership

Innovation

Passion

De : Henintsoa Rakotomalala <hrakotomalala@hdsenv.com>

Envoyé : 2 décembre 2024 12:04

À : Accès à l'information - Lanaudière <dr14acces@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : 200885982_Lot 5 861 059

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour,

Vous trouverez jointe à la présente le formulaire de demande d'accès à l'information pour la propriété identifiée en objet occupant le lot 5 861 059 du Cadastre du Québec (située dans la municipalité de Sainte-Julienne. La procuration signée par le propriétaire est également jointe à cette demande.

En espérant le tout conforme, je reste disponible pour toute question ou commentaire.

Par avance merci et bonne journée,

Henintsoa Rakotomalala, ing.

HDS Environnement inc.

640, rue St-Paul Ouest, Bureau 100

Montréal, Québec, Canada

H3C 1L9

T: (514) 398-0553 x 114 | C: (438) 939-5053

F: (514) 398-0554

hrakotomalala@hdsenv.com

www.hdsenv.com

*****AVIS IMPORTANT*****

Le contenu du présent courriel reflète des avis professionnels exprimés dans un contexte précis. HDS Environnement décline toute responsabilité pour toute utilisation de ce rapport dans un autre contexte ou par des tiers, sauf si elle en a été expressément informée au préalable et a accepté cette utilisation. Si ce courriel vous a été transmis par erreur, nous vous prions de l'effacer et de nous en informer en appelant au (514) 398-0553 ou par courriel à info@hdsenv.com.

*****IMPORTANT NOTICE*****

The content of this email reflects professional opinions expressed in a specific context. HDS Environnement declines all responsibility for any use of this report in another context or by third parties, unless it has been expressly informed beforehand and has accepted this use. If this email was sent to you by error, please delete it and inform us by calling at (514) 398-0553 or by emailing info@hdsenv.com.

PAR COURRIEL

Le 6 décembre 2024

Henintsoa Rakotomalala, ing.
hrakotomalala@hdsenv.com

N/Réf. : 104.120/875

Objet : Réponse - Demande d'accès à l'information

Monsieur Rakotomalala,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information du 2 décembre 2024 dans laquelle vous demandiez les informations suivantes concernant le lot 5 861 059 à Sainte-Julienne :

- 1 *Des dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.).*

En réponse à votre demande, nous ne pouvons y donner suite en vertu du paragraphe 3 de l'article 47 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* puisque la Municipalité ne détient pas les documents demandés.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, vous pouvez vous adresser à la *Commission d'accès aux documents du Québec* pour lui demander de réviser la présente décision. Vous trouverez ci-joint des extraits pertinents de la Loi qui expliquent la procédure à suivre dans l'éventualité où vous désireriez contester notre décision, et ce, dans un délai de 30 jours.

Nous vous invitons, donc, à consulter le site de la *Commission d'accès à l'information du Québec* <http://www.cai.gouv.qc.ca> pour obtenir les formulaires nécessaires à votre demande de révision, le cas échéant.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, Monsieur Rakotomalala, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Marie-Pier Quirouet

Responsable de l'accès à l'information
Directrice au service du greffe

/pièce jointe : avis de recours

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

À la suite d'une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Pouvoirs

L'article 135 de la loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137). L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante:

Québec

575, rue Saint-Amable
Bureau 1.10
Québec (Québec) G1R 2G4
Tél. : (418) 528-7741
Télec.: (418) 529-3102

Montréal

500, boulevard René-Lévesque Ouest
Bureau 18.200
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Tél. : (514) 873-4196
Télec.: (514) 844-6170

Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).



9^e étage, Place Vincent Massey Annexe
351 boulevard St. Joseph
Gatineau, Québec K1A 0H3

Votre référence Your File

EA2024-0096048 |

Lot 4 080 207

Notre référence Our File

E-2024-00910

3 décembre 2024

Madame Henintsoa Rakotomalala
Hudon Desbiens St-Germain Environnement Inc.
640 Rue Saint-Paul Ouest, bureau 100
Montréal, Québec H3C 1L9

Madame Rakotomalala,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande effectuée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*, laquelle nous est parvenue le 2 décembre 2024. Votre demande stipule que vous désirez :

« **Propriétaire: 9024-7933 Québec Inc.**

Propriété: Lot vacant 4 080 207, Sainte-Julienne, QC • Lot adjacent à la Montée Hamilton - Voir le plan pour localisation du site à l'étude.

Dans le cadre d'une évaluation environnementale de site phase I, nous désirons savoir si Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) possède, sans toutefois nous y limiter, des dossiers environnementaux notamment (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, plaintes, etc.) relativement à la Propriété.

Autorisation: {Richard DESORMIERS} »

Cette lettre sert également de reçu pour le paiement initial de 5,00 \$ joint à votre demande.

Nous avons commencé le traitement de votre demande et nous communiquerons avec vous le plus tôt possible. Ci-joint, vous trouverez nos principes sur l'assistance à votre demande.

Si vous avez des questions au sujet de votre demande, n'hésitez pas à communiquer avec moi par courriel à melanie.gagnon@ec.gc.ca. Veuillez mentionner le numéro de référence ci-dessus dans toute correspondance future concernant cette demande.

.../2

Veillez agréer, Madame Rakotomalala, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(Signé) par :

Mélanie Gagnon
Division de l'accès à l'information et de
la protection des renseignements personnels

Pièce jointe

Nos principes sur l'assistance à votre demande

Pour traiter votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* ou la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, nous allons :

1. Traiter votre demande sans tenir compte de votre identité.
2. Offrir une aide raisonnable tout au long du processus de traitement de votre demande.
3. Fournir des renseignements au sujet de la *Loi sur l'accès à l'information* ou la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, notamment en ce qui concerne le traitement de votre demande et votre droit de porter plainte auprès du Commissaire à l'information du Canada ou Commissaire à la vie privée du Canada.
4. Communiquer avec vous dans les délais raisonnables si des précisions sur votre demande sont requises.
5. Faire tous les efforts raisonnables pour trouver et recueillir les documents/renseignements personnels demandés qui sont sous le contrôle d'Environnement et Changement climatique Canada.
6. Appliquer les exceptions aux documents/renseignements personnels demandés de façon précise et limitée.
7. Fournir des réponses exactes et complètes.
8. Communiquer en temps opportun l'information/renseignements personnels demandés.
9. Fournir, s'il y a lieu, les documents/renseignements personnels sur le support et dans la langue officielle demandé.
10. Fixer un endroit approprié pour examiner l'information/renseignements personnels demandés.



9^e étage, Place Vincent Massey Annexe
351 boulevard St. Joseph
Gatineau, Québec
K1A 0H3

Votre référence Your File

EA2024-0096048 | Lot 4 080
207

Notre référence Our File

E-2024-00910 / MG

Le 23 décembre, 2024

Madame Henintsoa Rakotomalala
Hudon Desbiens St-Germain Environnement Inc.
640 Rue Saint-Paul Ouest, bureau 100
Montréal, Québec
H3C 1L9

Madame Rakotomalala,

La présente fait suite à votre demande effectuée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* pour:

“Propriétaire: 9024-7933 Québec Inc.

Propriété: Lot vacant 4 080 207, Sainte-Julienne, QC • Lot adjacent à la Montée Hamilton
- Voir le plan pour localisation du site à l'étude.

Dans le cadre d'une évaluation environnementale de site phase I, nous désirons savoir si Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) possède, sans toutefois nous y limiter, des dossiers environnementaux notamment (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, plaintes, etc.) relativement à la Propriété.”

Après une recherche approfondie, aucun document n'a été trouvé concernant cette demande.

Soyez avisée que vous êtes en droit de déposer une plainte auprès du Commissaire à l'information du Canada à ce propos dans les 60 jours suivant la date à laquelle vous avez reçu cet avis. Si vous vous prévaluez de ce droit, vous devez faire parvenir votre plainte à l'adresse suivante :

Commissaire à l'information du Canada
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 1H3

.../2

Si vous désirez obtenir de plus amples informations concernant le traitement de votre demande, n'hésitez pas à communiquer avec Mélanie Gagnon par courriel à melanie.gagnon@ec.gc.ca.

Veillez agréer, Madame Rakotomalala, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Original signé par :

Susan Drysdale

Directrice, Accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

Henintsoa Rakotomalala

De: Accès à l'information - Lanaudière <dr14acc@environnement.gouv.qc.ca>
Envoyé: 14 mars 2025 15:00
À: Henintsoa Rakotomalala
Objet: Re: 200885976_Lot 4 080 207
Pièces jointes: Document_biffé.pdf; Avis de recours.pdf



Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 2 décembre dernier, concernant le terrain situé sur le lot 4 080 207.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information

Bureau de Lanaudière / KO

Direction de l'accès à l'information

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

www.environnement.gouv.qc.ca

Collaboration

Expertise

Rigueur

Leadership

Innovation

Passion

De : Henintsoa Rakotomalala <hrakotomalala@hdsenv.com>

Envoyé : 2 décembre 2024 11:59

À : Accès à l'information - Lanaudière <dr14acc@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : 200885976_Lot 4 080 207

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour,

Vous trouverez jointe à la présente le formulaire de demande d'accès à l'information pour la propriété identifiée en objet occupant le lot 4 080 207 du Cadastre du Québec dans la municipalité de Sainte-Julienne.

En espérant le tout conforme, je reste disponible pour toute question ou commentaire.

Par avance merci et bonne journée,

Henintsoa Rakotomalala, ing.

HDS Environnement inc.

640, rue St-Paul Ouest, Bureau 100

Montréal, Québec, Canada

H3C 1L9

T: (514) 398-0553 x 114 | C: (438) 939-5053

F: (514) 398-0554

hrakotomalala@hdsenv.com

www.hdsenv.com

*****AVIS IMPORTANT*****

Le contenu du présent courriel reflète des avis professionnels exprimés dans un contexte précis. HDS Environnement décline toute responsabilité pour toute utilisation de ce rapport dans un autre contexte ou par des tiers, sauf si elle en a été expressément informée au préalable et a accepté cette utilisation. Si ce courriel vous a été transmis par erreur, nous vous prions de l'effacer et de nous en informer en appelant au (514) 398-0553 ou par courriel à info@hdsenv.com.

*****IMPORTANT NOTICE*****

The content of this email reflects professional opinions expressed in a specific context. HDS Environnement declines all responsibility for any use of this report in another context or by third parties, unless it has been expressly informed beforehand and has accepted this use. If this email was sent to you by error, please delete it and inform us by calling at (514) 398-0553 or by emailing info@hdsenv.com.

Le 25 juin 2024

HYDRO-QUÉBEC

Objet : Déclaration de conformité : Art. 319 - Forage

N° de référence de la déclaration de conformité : 200871874 - 31038

N° de confirmation : UH00FF14F2

Bonjour Madame, Monsieur

Nous avons bien reçu votre déclaration de conformité par laquelle vous attestez que l'activité déclarée sera réalisée conformément aux conditions, restrictions et interdictions déterminées par la Loi sur la qualité de l'environnement et ses règlements.

Points importants :

- L'activité concernée par la déclaration de conformité doit débuter entre le 2024-07-25 et le 2026-06-25. En dehors de cette période de 2 ans, l'activité sera réputée avoir été réalisée sans autorisation et vous serez passible des recours, sanctions et amendes applicables dans ce cas.
- Afin de valider que la réalisation du projet associé à la déclaration n° 31038 est conforme à la loi et aux règlements applicables, le ministre se réserve le droit de faire toute vérification, inspection ou enquête et d'examiner tout renseignement ou document pertinent en votre possession, et ce, même au-delà des 30 jours suivant la réception de votre déclaration.

Prenez note que le présent accusé de réception ne vous dispense pas de vous conformer à toute autre obligation environnementale prévue par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) ou par l'un de ses règlements, ni de vous conformer aux obligations légales prévues par toute autre loi ou par tout autre règlement fédéral, provincial ou municipal.

De plus, cet accusé de réception n'a pas pour effet de restreindre tout pouvoir que peut exercer le ministre dans le cas où l'activité qui fait l'objet de la déclaration de conformité est réalisée en contravention avec la LQE ou avec l'un de ses règlements.

Pour toute demande d'information, nous vous invitons à communiquer avec le ministère à l'adresse suivante : [Formulaire-Demande de renseignements \(gouv.qc.ca\)](https://gouv.qc.ca/formulaire-demande-de-renseignements).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

c.c. Émilie Gaumont



Longueuil, le 11 février 2025

Mathieu Drolet
HYDRO-QUÉBEC
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

N/Réf. : 402435807

Objet : Changement à une déclaration de conformité (Art. 319 du Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement de la Loi modifiant la LQE) – 319_1_Travaux de forage

Monsieur,

Nous avons bien reçu le 20 janvier 2025, votre courriel nous avisant d'un changement à des renseignements ou documents fournis à la déclaration de conformité que vous aviez transmise le 20 janvier 2025.

Nous vous rappelons que votre activité doit être réalisée conformément aux conditions, restrictions et interdictions prévues par le Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement. Le Ministre se réserve le droit de faire toute vérification, inspection ou enquête et d'examiner tout renseignement ou document pertinent en votre possession, et ce, même au-delà des 30 jours suivant la réception de votre déclaration, afin de s'assurer que votre activité est réalisée conformément à la loi et aux règlements applicables, le cas échéant.

L'entrée en vigueur, le 1^{er} mars 2022, du Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations (Régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral) a amené la modification du Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles (RAMHHS). Les modifications consistent principalement en l'ajout de nouvelles conditions et d'interdictions pour les activités réalisées dans les zones inondables et parfois dans le littoral et la rive des lacs et cours d'eau. D'autres modifications du RAMHHS sont entrées en vigueur le 13 février 2023. Si votre activité comporte des travaux dans le littoral, la rive ou une zone inondable, il est donc possible qu'elle soit maintenant visée par de nouvelles conditions de réalisation ou d'interdictions en vertu du RAMHHS. Il vous appartient de vous assurer de la conformité de votre activité avec la réglementation en vigueur. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le [guide de référence du RAMHHS](#) et la page web sur le [Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement](#).

Prenez note que la présente ne vous dispense pas de vous conformer à toute autre obligation environnementale prévue par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) ou l'un de ses règlements. Ainsi, elle n'a pas pour effet de restreindre tout pouvoir que peut exercer le ministre dans le cas où l'activité qui fait l'objet de votre déclaration de conformité est réalisée en contravention avec la LQE ou avec l'un de ses règlements.

...2

De plus, la présente ne vous dispense pas de vous conformer aux obligations légales prévues par toute autre loi ou par tout autre règlement fédéral, provincial ou municipal.

Pour toute demande d'information, nous vous invitons à communiquer avec nous par courriel à serviceenligne@environnement.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Allan Liao

Allan Liao

Étudiant - Direction générale de l'analyse et de l'expertise de l'Est

Sous-ministériat adjoint aux évaluations et aux autorisations environnementales

c. c. Allard, Jonathan (allard.jonathan@hydroquebec.com);

Langlois, Danièle (langlois.daniele@hydroquebec.com);

Duguay Desjardins, Mathieu (DuguayDesjardins.Mathieu@hydroquebec.com).

Henintsoa Rakotomalala

De: Marie-Pier Quirouet <marie-pier.quirouet@sainte-julienne.com>
Envoyé: 6 décembre 2024 11:22
À: Henintsoa Rakotomalala
Objet: Réponse : HDS - 9000-3 : Demande d'accès à l'information - Lot 4 080 207 (Municipalité Sainte-Julienne)
Pièces jointes: Réponse 104.120.874.pdf; Demande de permis.pdf; Permis d'abattage.pdf; photo.jpg; avis de recours révision.pdf

Bonjour monsieur Rakotomalala,

Vous trouverez ci-joint la réponse à votre demande d'accès à l'information.

Cordialement,

Marie-Pier Quirouet, notaire
Directrice au service du greffe

Téléphone : 450 831-2688, poste 7114 | Sans frais : 1 800 690-2688
Télécopieur : 450 831-4433 | sainte-julienne.com
2450, rue Victoria Sainte-Julienne (Québec) J0K 2T0

Sainte julienne

j'habite mon bonheur

SVP, pensez à l'environnement avant d'imprimer ce message.

Avis de confidentialité : Ce message, transmis par courriel, est confidentiel, peut être protégé par le secret professionnel et est à l'usage exclusif du destinataire dont l'adresse figure ci-dessus.

Toute autre personne est par la présente avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, le distribuer ou le reproduire.

Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez m'en informer par courriel électronique et détruire immédiatement ce message et toute copie de celui-ci. Merci.

De : Henintsoa Rakotomalala [mailto:hrakotomalala@hdsenv.com]

Envoyé : 2 décembre 2024 12:13

À : marie-pier.quirouet@sainte-julienne.com

Objet : HDS - 9000-3 : Demande d'accès à l'information - Lot 4 080 207 (Municipalité Sainte-Julienne)

Bonjour Mme Quirouet,

Nous désirons savoir si votre municipalité possède des dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.) relativement à la propriété identifiée en objet occupant le lot 4 080 207 du Cadastre du Québec, que nous vous serions gré de nous retourner par courriel au soussignée.

Le cas échéant, nous souhaiterions obtenir une copie des documents disponibles par courriel ou pouvoir les consulter sur place s'ils sont volumineux.

Cette demande est présentée dans le contexte de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Une procuration du propriétaire des lieux nous autorisant à formuler une telle demande est jointe à la présente.

En espérant le tout conforme, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez nécessaire.

Merci et bonne fin de journée,

Henintsoa Rakotomalala, ing.

HDS Environnement inc.

640, rue St-Paul Ouest, Bureau 100

Montréal, Québec, Canada

H3C 1L9

T: (514) 398-0553 x 114 | C: (438) 939-5053

F: (514) 398-0554

hrakotomalala@hdsenv.com

www.hdsenv.com

*****AVIS IMPORTANT*****

Le contenu du présent courriel reflète des avis professionnels exprimés dans un contexte précis. HDS Environnement décline toute responsabilité pour toute utilisation de ce rapport dans un autre contexte ou par des tiers, sauf si elle en a été expressément informée au préalable et a accepté cette utilisation. Si ce courriel vous a été transmis par erreur, nous vous prions de l'effacer et de nous en informer en appelant au (514) 398-0553 ou par courriel à info@hdsenv.com.

*****IMPORTANT NOTICE*****

The content of this email reflects professional opinions expressed in a specific context. HDS Environnement declines all responsibility for any use of this report in another context or by third parties, unless it has been expressly informed beforehand and has accepted this use. If this email was sent to you by error, please delete it and inform us by calling at (514) 398-0553 or by emailing info@hdsenv.com.

PAR COURRIEL

Le 6 décembre 2024

Henintsoa Rakotomalala, ing.
hrakotomalala@hdsenv.com

N/Réf. : 104.120/874

Objet : Réponse - Demande d'accès à l'information

Monsieur Rakotomalala,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information du 2 décembre 2024 dans laquelle vous demandiez les informations suivantes concernant le lot 4 080 207 à Sainte-Julienne :

- 1 *Des dossiers environnementaux (permis, certificats d'autorisation, rapports d'inspection, avis d'infraction, dossiers de plaintes, etc.).*

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-joint trois documents retracés au dossier, soient une demande de permis d'abattage, le permis d'abattage, ainsi qu'une photo, le tout en vertu de l'article 9 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* puisque la Municipalité ne détient pas les documents demandés.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, vous pouvez vous adresser à la *Commission d'accès aux documents du Québec* pour lui demander de réviser la présente décision. Vous trouverez ci-joint des extraits pertinents de la Loi qui expliquent la procédure à suivre dans l'éventualité où vous désireriez contester notre décision, et ce, dans un délai de 30 jours.

Nous vous invitons, donc, à consulter le site de la *Commission d'accès à l'information du Québec* <http://www.cai.gouv.qc.ca> pour obtenir les formulaires nécessaires à votre demande de révision, le cas échéant.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, Monsieur Rakotomalala, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Marie-Pier Quirouet

Responsable de l'accès à l'information
Directrice au service du greffe

/pièce jointe : demande de permis d'abattage, permis d'abattage, photo et avis de recours

03 NOV. 2022

Réservé au service d'urbanisme

Service d'urbanisme

Matricule : _____ Zonage : _____ No lot : 4080207

Adresse des travaux : _____

Identification : Propriétaire

Requérant

Nom : 9024-7933 Que rue
Adresse : 2905 Montée Hamilton
Téléphone : 514-239-8108

Richard Desormiers
~~2905~~ 1515@hotmail.com

Description des travaux

Nombre d'arbres : 3

Essences : Hêtre plaine chêne

Raisons de l'abattage

- ☐ arbre(s) mort(s) ☒ arbre(s) dangereux(s)
☐ arbre(s) nuisible(s) ☐ construction projetée
☒ arbre(s) malade(s)

Documents à joindre à la demande

Coin mte Hamilton et entrée du Domaine

- ☐ Certificat de localisation avec localisation des arbres
☒ Photos des arbres à abattre

☒ Auto construction Ou ☐ Entrepreneur

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postale : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

R.B.Q. : _____

Coût (une estimation des matériaux et de la main-d'œuvre) : _____

Durée des travaux

Début : des permis

Fin : _____

Signature du propriétaire ou du requérant : [Signature] Date : 01-11-2022



Certificat d'autorisation

Demande débutée le: 03/11/2022 Demande complétée le: 03/11/2022 No demande: 2022-1120

Saisie par: Sonia Rivest

Type: Abattage d'arbre(s)

No certificat: 2022-1120

Nature: Conservation/aire forestière

Identification

Propriétaire

9024 7933 QUEBEC INC
2905 MONTEE HAMILTON
SAINTE-JULIENNE, QC
J0K 2T0 Tél.: (514) 239-8108

Demandeur

9024 7933 QUEBEC INC
RICHARD DESORMIERS
2905 MONTEE HAMILTON
SAINTE-JULIENNE, QC
J0K 2T0 Tél.: (514) 239-8108

Courriel: ripo1515@hotmail.com

Emplacement

Matricule: 8998-50-3525-0-000-0000	Code d'utilisation: 9100	Code d'utilisation projetée: 9100
Adresse: MTEE HAMILTON	Frontage: 172,58 m	
Zones: CN2-20	Profondeur: 498,16 m	
Lot distinct: ☒	Superficie: 105 683,00 m ²	
Code de zonage: Blanc	Nombre de logements:	
Secteur d'inspection:	Année construction:	
District électoral: District 5	Nombre d'étages:	
Arrondissement:	Aire de plancher m ² :	
Service:	Nombre d'unités touchées:	
Cadastre: 4080207		

Travaux

Exécutant des travaux

9024 7933 QUEBEC INC
2905 MONTEE HAMILTON
SAINTE-JULIENNE, QC
J0K 2T0 Tél (514) 239-8108
Télec.:
No RBQ: No NEQ:

Responsable

RICHARD DESORMIERS
Tél.: (514) 239-8108
Date début des travaux: 03/11/2022
Date prévue fin des travaux: 03/02/2023
Date fin des travaux: _/_/_

Renseignements comptables

Valeur des travaux:	100,00 \$	No facture:
Montant du permis:	0,00 \$	
Montant du dépôt garantie:	0,00 \$	No reçu:

Abattage d'arbre(s)**Raison de l'abattage**

- | | | |
|---|---|--|
| ☒ Mort(s) | ☐ Nuisible(s) | ☐ Remplacement par un autre |
| ☐ Malade(s) | ☐ Préparation de site pour test de sol | ☐ Cause(s) naturelle(s) (vent, feu, verglas, autre) |
| ☐ Dangereux | ☐ Construction projetée | ☐ Autre |

Description(s) complémentaire(s)

Nombre d'arbres : 3 Est-ce que l'arbre ou les arbres sont identifiés? ☐

Essence(s) : hêtre, chêne

Caractéristiques des travaux (Est-ce qu'il y a sur le terrain ou à proximité les éléments suivants?) :

- | | | | |
|--------------------------------------|------------------------------|--|--|
| ☐ Cours d'eau | ☐ Lac | ☐ Milieu humide | ☐ Bande de protection riveraine |
|--------------------------------------|------------------------------|--|--|

Localisation de ou des arbres

- | | | | |
|--|---|---|---------------------------------------|
| ☒ Cour avant | ☐ Cour latérale gauche | ☐ Cour latérale droite | ☐ Cour arrière |
|--|---|---|---------------------------------------|

☐ Exigence de remplacer l'arbre abattu

Exigence(s) :

Documents requis	Requis	Reçu	Date réception
Formulaire de demande	☒	☒	03/11/2022
Rapport d'inspection préliminaire des travaux publics	☐	☐	_/_/__

Description des travaux:

Abattage de 3 arbres morts

Commentaires:**Signature du demandeur**

Je soussigné(e) 9024 7933 QUEBEC INC, déclare par la présente que les renseignements donnés ci-contre sont complets et exacts et que, si le certificat m'est accordé, je me conformerai aux conditions du présent certificat de même qu'aux dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter.

Signé à Municipalité de Sainte-Julienne ce 08 novembre 2022

Signé par:

Certificat

Date émission: 03/11/2022

En vigueur jusqu'au: 03/02/2023

No certificat: 2022-1120

Initiales:

No demande: 2022-1120

No certificat: 2022-1120

2/3



AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

À la suite d'une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Pouvoirs

L'article 135 de la loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137). L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante:

Québec

575, rue Saint-Amable
Bureau 1.10
Québec (Québec) G1R 2G4
Tél. : (418) 528-7741
Téléc.: (418) 529-3102

Montréal

500, boulevard René-Lévesque Ouest
Bureau 18.200
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Tél. : (514) 873-4196
Téléc.: (514) 844-6170

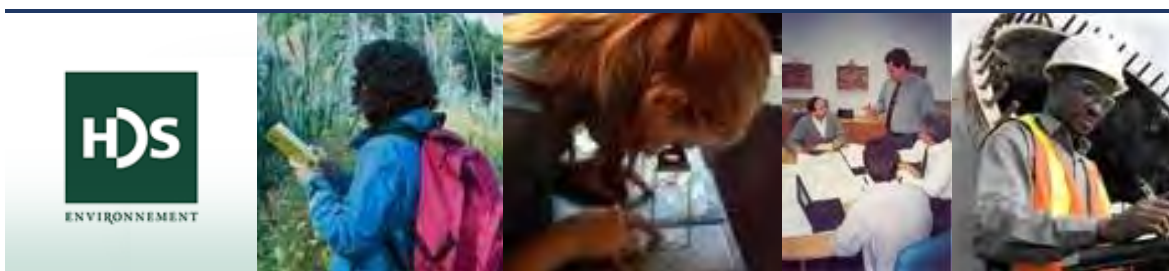
Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

Délais

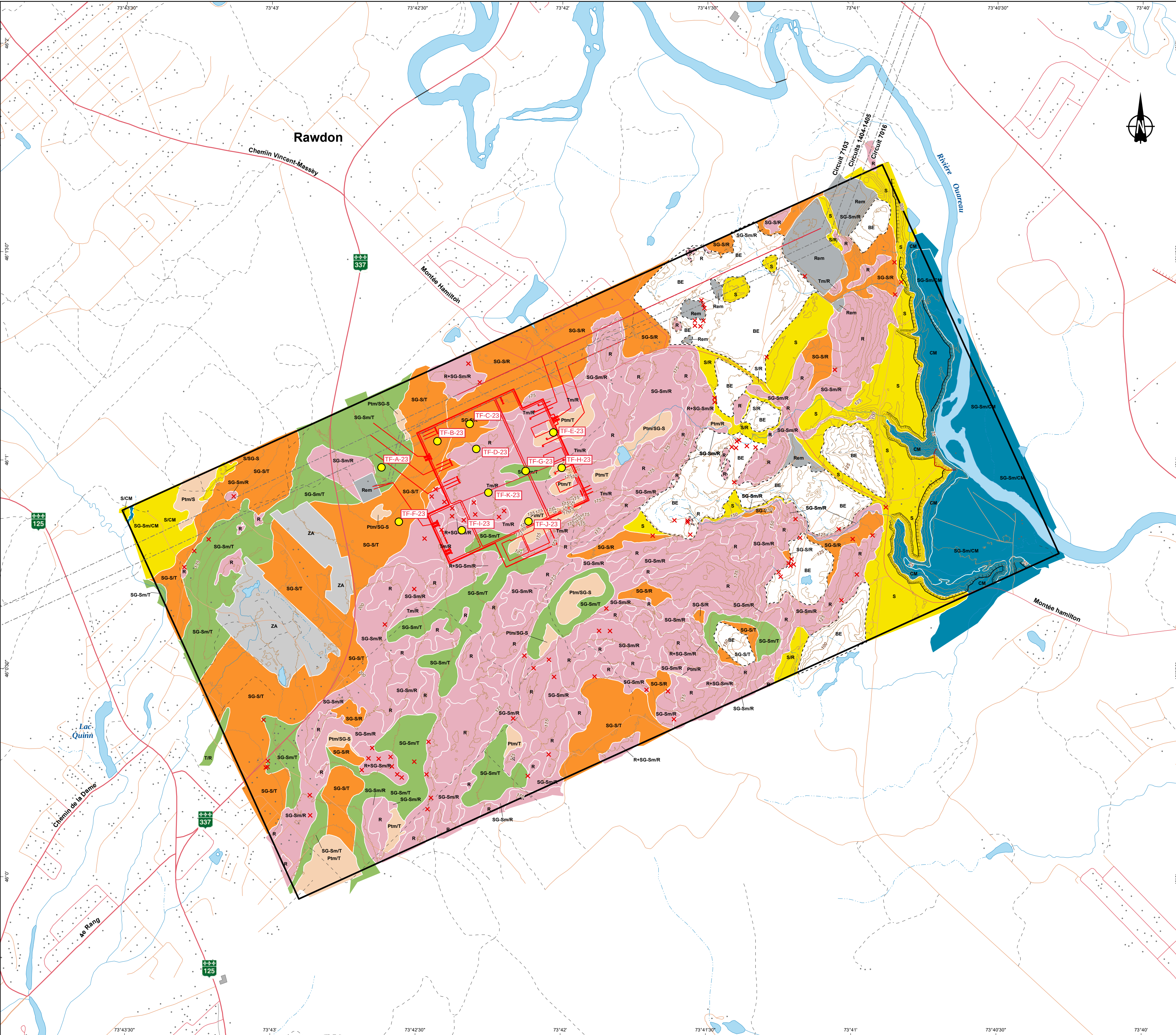
Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).



ANNEXE 7

Études antérieures



Poste projeté Archambault, Lanaudière

Photo-interprétation de 2^e niveau des matériaux de surface et des formes de terrain

Sources :
BDTA, 1/20 000, MRNF Québec, 2007
BDGA, 1/1 000 000, MRN Québec, 2003
Base géographique de TransÉnergie (BGTÉ), Hydro-Québec, mars 2019
Composantes du projet, Hydro-Québec 2022
Inventaires : Poly-Géo, 2022

Cartographie : Poly-Géo
Fichier : 7629_po_014_materiaux_220916.mxd

0 100 200 300 m
MTM, fuseau 8, NAD83 (SCRS)
Équidistance des courbes : 5 m

Carte 2

Septembre 2022
PRÉLIMINAIRE

Hydro Québec

Matériaux de surface

Classes de matériaux

- R > 80% de roc
- T Till
- SG Sable et gravier
- S Sable
- SM Sable silteux à silt sableux
- Pt Tourbe ou dépôt organique
- ZA Zone aménagée
- Rem Remblai
- BE Banc d'emprunt

Exemples de superposition et d'épaisseur des couches

- Tm/R Couche de till mince (< 2 m d'épaisseur) sur le roc
- T/R Couche de till (2 à 6 m d'épaisseur) sur le roc
- S Sable (> 6 m d'épaisseur)

Exemples de symboles combinés

- R+SG-Sm/R Roc avec placages de sable et gravier et sable mince (< 2 m d'épaisseur) sur le roc
- SG-S/R Sable et gravier et sable indifférenciés (2 à 6 m) sur le roc

Synthèse des matériaux de surface*

- Roc
- Till (> 2 m d'épaisseur)
- Sable et gravier (> 2 m d'épaisseur)
- Sable (> 2 m d'épaisseur)
- Silt argileux à argile silteuse (> 2 m d'épaisseur)
- Tourbe (< 2 m d'épaisseur)
- Zone aménagée
- Remblai
- Banc d'emprunt

* À l'exception de la tourbe, les matériaux de surface de moins de 2 m d'épaisseur sont inclus dans la classe des matériaux sous-jacents

Formes de terrain

- Talus stable
- Talus instable
- Ravin stable
- Affleurement rocheux

Composantes du projet

- Zone d'étude
- Infra-structure Hydro-Québec projetée

Infrastructures

- Ligne de transport existante et numéro du circuit

Étude de caractérisation environnementale préliminaire des sols

F1900760-270-006_R02

Hydro-Québec

Juillet 2024

Nouveau poste 735-120 kV, Poste Archambault, Installation 7629

Final



FNX
-INNOV

fnx-innov.com

Étude de caractérisation environnementale préliminaire des sols

Nouveau poste 735-120 kV, Poste Archambault
Installation 7629

Présenté à :

Madame Dominique Boivin

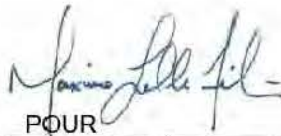
Ingénieure chimiste

Hydro-Québec

Place Dupuis - 855, Sainte-Catherine, 18^e étage

Montréal (Québec) H2L 4P5

Préparé par :



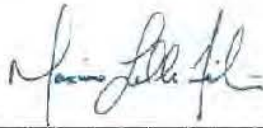
POUR

Stacey Carpentier, CPI

Chargée de projet

Caractérisation et réhabilitation environnementale

Approuvé par :



Maxime Lalonde-Filion, ing., M. Env., OIQ n° 142950

Chef de service adjoint

Caractérisation et réhabilitation environnementale



Équipe de réalisation

Maxime Lalonde-Filion, ing., M. Env., Chef de service adjoint

Stacey Carpentier, CPI, Chargée de projets

Pierre Côté, B. Sc. géog., M. Sc. Télédétection

Lada Logka, Conceptrice, Géotechnique

Steve Bordeleau, Dessinateur, Géomatique, Géotechnique

Marie Jo Breton, Adjointe administrative

Registre des émissions et révisions

Identification	Date	Description de l'émission et/ou révision
R00	2023-06-02	Rapport préliminaire/final
R01	2023-07-18	Rapport final
R02	2024-07-15	Rapport final – modification annexe B



Table des matières

1	Introduction	1
	1.1 Mandat.....	1
	1.2 Buts et objectifs.....	1
2	Description du site à l'étude.....	2
3	Méthodologie	3
	3.1 Études antérieures.....	3
	3.2 Plan de sondages et paramètres ciblés.....	3
	3.3 Forage	4
	3.4 Arpentage.....	4
	3.5 Tube d'observation	5
	3.6 Sols.....	5
	3.6.1 Méthode d'échantillonnage	5
	3.6.2 Lavage des équipements	6
	3.7 Analyses chimiques	6
4	Assurance et contrôle de la qualité.....	7
	4.1.1 Au terrain	7
	4.1.2 Transport et conservation des échantillons	7
	4.1.3 Au laboratoire	7
5	Résultats.....	8
	5.1 Sols.....	8
	5.1.1 Nature et propriété des dépôts	8
	5.1.2 Valeurs limites	9
	5.1.3 Analyses en laboratoire	9
	5.2 Eau souterraine.....	10
	5.3 Assurance et contrôle de la qualité au terrain	11
6	Conclusions et recommandations.....	12
7	Références	13



Tableaux

Tableau 1	Sommaire descriptif.....	2
Tableau 2	Coordonnées géodésiques des forages	4
Tableau 3	Programme d'analyses	6
Tableau 4	Niveaux d'eau relevés dans les tubes ouverts (17 mars 2023).....	10

Annexes

Annexe A	Figures
Annexe B	Extraits de l'étude antérieure (Phase I – HDS Environnement)
Annexe C	Dossier photographique
Annexe D	Rapports de forage
Annexe E	Tableau et certificats d'analyses
Annexe F	Grille de gestion des sols excavés, RSCTSC et RCTSCE



Abréviations et sigles

CDPNQ :	Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec
CPTAQ :	Commission de protection du territoire agricole du Québec
Guide d'intervention :	Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés (rév. 2019)
LET :	Lieu d'enfouissement technique
LQE :	Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), Québec
MELCCFP :	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec
MDR :	Matière dangereuse résiduelle
MERN :	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec
MFFP :	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec
MG :	Matière granulaire
MR :	Matière résiduelle
MRN :	Ministère des Ressources naturelles du Québec (devenu le MERN)
MRNF :	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (devenu le MERN et le MFFP)
Phase I :	Évaluation environnementale de site (Phase I)
Phase II :	Caractérisation environnementale préliminaire de site (Phase II)
Phase III :	Caractérisation environnementale exhaustive de site (Phase III)
RBQ :	Régie du bâtiment du Québec
RESC :	Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés (Q-2, r. 18)
RES :	Critère de résurgence dans les eaux de surface du Guide d'intervention (eaux souterraines, annexe 7 du Guide d'intervention)
RMD :	Règlement sur les matières dangereuses (Q-2, r. 32)
RPRT :	Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (Q-2, r. 37)
RSCTSC :	Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés (Q-2, r. 46)
SIGEOM :	Système d'information géo-minièrre
SIH :	Système d'information hydrogéologique

Dans le présent rapport, l'utilisation de l'acronyme MELCCFP qui réfère au présent ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec désigne aussi les appellations antérieures de ce ministère : ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), ministère du Développement durable et des Parcs (MDDP), ministère de l'Environnement (MENV), ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) et ministère de l'Environnement (MENVIQ).



Unités de mesure

ha :	hectare	ppb :	partie par milliard
kg :	kilogramme	ppm :	partie par million
m ² :	mètre carré	tm :	tonne métrique
mg/kg :	milligramme par kilogramme	µg/L :	microgramme par litre
mg/L :	milligramme par litre		

Pour simplifier la lecture, dans le présent document, le cas échéant, seuls les critères génériques A, B, C du Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés du MELCCFP¹, ci-après nommée le Guide d'intervention, sont présentés. Il faut donc considérer que :

- Les concentrations inférieures au critère A du Guide d'intervention (représentant les teneurs de fond pour les substances inorganiques et les limites de quantification pour les substances organiques) et celles qui sont comprises dans la plage A-B du Guide d'intervention sont inférieures aux valeurs limites de l'annexe I du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (Q-2, r. 37) ci-après nommé le RPRT, lesquelles sont équivalentes au critère B du Guide d'intervention ;
- Les concentrations qui sont comprises dans la plage B-C du Guide d'intervention sont supérieures ou égales aux valeurs limites de l'annexe I du RPRT (équivalentes au critère B du Guide d'intervention), mais inférieures aux valeurs limites de l'annexe II du RPRT (équivalentes au critère C du Guide d'intervention) ;
- Les concentrations qui sont comprises dans la plage C-RESC sont égales ou supérieures aux valeurs limites de l'annexe II du RPRT (équivalentes au critère C du Guide d'intervention), mais inférieures à l'annexe I du Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés (Q-2, r. 18) ci-après nommé le RESC.

Cette règle s'applique que le site soit soumis ou non à l'application de la section IV du chapitre IV de la LQE.

Il faut noter que les critères génériques A, B et C du Guide d'intervention s'appliquent en fonction de l'usage (passé, actuel ou prévu) du site tandis que les valeurs limites des annexes I et II du RPRT s'appliquent en fonction du zonage tel qu'autorisé par la réglementation municipale.

¹ MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DU QUÉBEC. Direction du Programme de réduction des rejets industriels et des Lieux contaminés. *Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés*, mars 2009.



1 Introduction

1.1 Mandat

Les services de **FNX-INNOV** ont été retenus par **Hydro-Québec** afin de réaliser une caractérisation environnementale préliminaire des sols dans le cadre des travaux de génie civil associés à la construction d'un nouveau poste 735-120 kV (poste Archambault), dans la municipalité régionale de comté (MRC) de Montcalm, entre Sainte-Julienne et Rawdon dans la région administrative de Lanaudière (Québec). L'emplacement du nouveau poste correspond au site à l'étude ci-après nommé le site (figure 1 à l'annexe A). Le futur poste serait raccordé au réseau principal à 735 kV et alimenterait le réseau régional à 120 kV.

Les coordonnées approximatives du centre du site exprimées en degrés décimaux sont : Longitude : -73.703122°, Latitude : 46.014511°.

Le présent mandat découle de l'entente qui est intervenue entre FNX-INNOV et Hydro-Québec. Les termes de ce mandat sont décrits dans l'offre de services F2200020-175_R1 signée et datée du 13 janvier 2023.

Les travaux d'investigation ont comme objectif de permettre d'établir la stratigraphie des matériaux (sols, granulats, MR, etc.) interceptés et de préciser, le cas échéant, les niveaux de contamination et le mode de gestion des déblais pour les travaux d'excavation projetés.

Une étude géotechnique concernant le site a été réalisée en parallèle par les services de FNX-INNOV (N/Réf. : F1900760-270-005). Par souci d'efficacité, les travaux de terrain de cette étude géotechnique ont été jumelés aux travaux de terrain requis pour la présente étude environnementale.

Les limites d'utilisation du présent rapport sont détaillées à sa fin.

1.2 Buts et objectifs

L'objectif de la caractérisation environnementale des sols est d'établir un portrait de la qualité environnementale des sols présents sur le site afin d'orienter la gestion des déblais d'excavation qui seront générés par les travaux de construction du poste.

Tel que spécifié dans le devis intitulé « *Poste Archambault – Devis pour la caractérisation environnementale des sols* » préparé en décembre 2022, ce rapport contient les éléments suivants :

- Une description de l'objectif de l'étude, de la méthodologie préconisée et de la stratigraphie rencontrée dans les sols ;
- Un tableau regroupant les résultats analytiques obtenus ;
- Les recommandations de gestion des déblais applicables et, le cas échéant, de caractérisation complémentaire des sols et/ou des matières granulaires ;
- Une indication de la profondeur de l'eau souterraine, si rencontrée, ainsi qu'une mention advenant l'observation d'indices de contamination au terrain ;
- Une figure sur laquelle les résultats analytiques de chacun des sondages sont indiqués en fonction de la profondeur ;
- Les rapports de forage ;
- Les certificats analytiques.



2 Description du site à l'étude

Les caractéristiques sommaires du site sont énumérées au tableau 1 ci-après.

Tableau 1 Sommaire descriptif

Adresse :	Entre la route 337 et la montée Hamilton dans la MRC de Montcalm, entre Sainte-Julienne et Rawdon, dans la région administrative de Lanaudière (Québec)
Coordonnées géographiques du centre du site :	Degrés décimaux Longitude : -73.703122° Latitude : 46.014511°
Forme :	Carré
Dimensions approximatives :	Longueur : 1 150 m Largeur : 1 000 m
Propriétaires actuels :	Le secteur à l'étude possède plusieurs lots/propriétaires, dont : - Les produits forestiers Richard inc. ; - Gestion Jolap inc. ; - Kevin Gagnon Pelletier ; - Carmen St-Jean ; - Marie Venne ; - Richard Larivière ; - Hydro-Québec.
Superficie :	1,2 km ²
Nombre de bâtiments :	Poste électrique Magnan d'Hydro-Québec (120 kV) au nord-ouest du site incluant un poste de commande et différents équipements électriques
Activités actuelles/futures :	Dans la partie nord du site à l'étude : Distribution d'électricité (postes électriques de transformation seulement) Le reste du site à l'étude correspond à un terrain vacant et est boisé
Végétalisé :	Oui, le site est majoritairement boisé
Plans d'eau sur le site :	Un marais se trouve sur le site Le lac Pontbriand se trouve à 3,5 km du site
Topographie et altitude :	Légère pente descendante vers le sud-est Altitude : 180 m au point central du site
Accessibilité au site :	Par la route 337 et la Montée Hamilton
Zonage actuel/usages permis :	Zone CN4-18, une zone d'habitat faunique où des usages, des installations et des équipements nécessaires au maintien de la vie communautaire (comme l'emprise de lignes de transmission électrique) sont autorisés
Utilisation des lots adjacents :	Nord : terrains boisés, milieux naturels et intersection de la route 337 avec la Montée Hamilton ; Est : terrains boisés, milieux naturels et carrière Latendresse, suivis de la chute Manchester ; Sud : terrains boisés et milieux naturels ; Ouest : résidence avec commerce de bois de chauffage, terrain de camping, terrains boisés et quelques résidences privées.

3 Méthodologie

La démarche utilisée pour la réalisation de la présente étude est basée sur la norme canadienne CAN/CSA-Z769-00 et sur la procédure énoncée dans le Guide de caractérisation des terrains des Publications du Québec.

Préalablement à la réalisation des sondages, la localisation des infrastructures publiques a été assurée par le biais d'Info-Excavation. Une consultation des plans d'infrastructures d'Hydro-Québec a également été effectuée.

3.1 Études antérieures

En 2022, Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. (HDS Environnement) a été mandaté par Hydro-Québec afin d'effectuer une évaluation environnementale de site (Phase I) pour le site (N° dossier : HDS-8366-35). Cette Phase I a permis de cibler les zones à risque environnemental aux endroits précisés ci-dessous.

Terrains à l'étude :

- Poste électrique Magnan avec des équipements électriques contenant des huiles minérales isolantes (**risque faible**) ;
- Pylônes électriques en acier galvanisé pouvant induire une contamination locale et superficielle des sols en zinc (**risque faible**) ;
- Activités anthropiques de nature inconnue dans certains secteurs (**risque faible**).

Terrains environnants :

- Résidence avec commerce de bois de chauffage utilisant un système de chauffage et des équipements potentiellement alimentés par des produits pétroliers (**risque faible**) ;
- Terrain de camping avec chauffage de bâtiments potentiellement alimentés par des produits pétroliers (**risque faible**) ;
- Carrière avec chauffage de bâtiments/abris potentiellement alimentés par des produits pétroliers (**risque faible**) ;
- Résidences privées utilisant des systèmes de chauffage potentiellement alimentés par des produits pétroliers (**risque faible**).

À la lumière des constatations effectuées, et sous réserve d'une reconnaissance détaillée du terrain incluant des entrevues avec les personnes familières avec les activités actuelles ou historiques associés aux enjeux mentionnés précédemment, HDS Environnement avait alors conclu que : « [...] la réalisation d'une ÉES Phase II ciblée au niveau des sols et de l'eau souterraine, au sens de la norme CSA Z769-00 (Évaluation environnementale de site, Phase II) et du Guide de caractérisation des terrains, n'est pas recommandée à cette étape. Des caractérisations environnementales ciblées, aux emplacements où des enjeux environnementaux ont été identifiés, pourraient être réalisées là où des travaux de construction sont prévus. »

Les extraits pertinents de cette étude sont présentés à l'annexe B.

3.2 Plan de sondages et paramètres ciblés

La localisation des sondages est présentée à la figure 2.

Les sondages réalisés ont été positionnés en fonction de l'emplacement des forages verticaux réalisés lors de l'étude géotechnique. L'emplacement des forages a été sélectionné par Hydro-Québec selon les besoins géotechniques et les contraintes liées au mandat. Ces sondages avaient alors pour objectif d'établir la stratigraphie des matériaux (sols, granulats, MR, etc.) interceptés et de préciser, le cas échéant, les niveaux de contamination et le mode de gestion des déblais pour les travaux d'excavation projetés. Au total, douze (12) sondages ont été effectués.

Ainsi, les paramètres analytiques ont été choisis en fonction des critères relatifs à la gestion des sols, et ce à raison d'un (1) à quatre (4) échantillons de sol par forage pour les hydrocarbures pétroliers C₁₀-C₅₀ (HP C₁₀-C₅₀), les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), les métaux (13) et les composés organiques volatils (COV).

3.3 Forage

Tous les travaux de terrain ont été réalisés sous la supervision constante de notre technicien formé et expérimenté. Des photographies des travaux sont présentées à l'annexe C et les rapports de forages sont présentés à l'annexe D. Le guide de description des sols est résumé sous la forme de notes explicatives qui sont présentées sur les en-têtes des rapports de forages qui paraissent à l'annexe D.

Un total de douze (12) forages (TF) verticaux avec échantillonnage géotechnique et environnemental ont été réalisés dans le cadre de cette campagne d'échantillonnage de sols qui a été réalisée du 6 au 14 mars 2023. Les forages TF-01-23 à TF-12-23 ont alors été réalisés.

Les forages ont été réalisés à l'aide d'une foreuse à tarière montée sur une remorque sur chenille avec une tête de rotation GT8 dont les tubages sont de calibre NW de 89 mm de diamètre extérieur et de 76 mm de diamètre intérieur.

Les carottiers utilisés pour l'échantillonnage environnemental sont les suivants :

- Carottier à simple parois de calibre « B » ayant un diamètre du trou de 60 mm et un diamètre des carottes de 42 mm ;
- Carottier à simple parois de calibre « N » ayant un diamètre du trou de 75,7 mm et un diamètre des carottes de 54,7 mm.

Afin d'effectuer l'échantillonnage du socle rocheux (et des blocs), un carottier à double parois de calibre « NQ » ayant un diamètre du trou de 75,7 mm et un diamètre des carottes de 47,7 mm a été utilisé.

3.4 Arpentage

L'implantation des forages a été réalisée préalablement au chantier par Hydro-Québec. Notons qu'à cette date, deux (2) des sondages n'avaient pas été implantés. L'emplacement de ces deux (2) sondages a été confirmé au moment des travaux. Il s'agit des sondages TF-02-23 (TF-N-23) et TF-03-23 (TF-M-23).

La localisation en plan a été réalisée à l'aide d'un appareil de positionnement par satellite (GPS) de haute précision.

Le système de référence géodésique utilisé est celui de la projection Mercator transverse modifiée (MTM) Québec, fuseau 8, NAD-1983.

L'élévation des différents forages a été obtenue à l'aide du Système de référence géodésique vertical canadien de 1928 (CGVD28). Les altitudes indiquées sont orthométriques.

Les coordonnées géodésiques des forages sont indiquées au tableau 2 :

Tableau 2 Coordonnées géodésiques des forages

Forage	Numéro du site	X (mètres)	Y (mètres)	Z (mètres)
TF-01-23	TF-E-23	5097627,27	289327,74	176,35
TF-02-23	TF-N-23	5097725,04	289230,45	N.m.
TF-03-23	TF-M-23	5097313,17	289410,95	N.m.



Forage	Numéro du site	X (mètres)	Y (mètres)	Z (mètres)
TF-04-23	TF-H-23	5097435,25	289341,67	175,21
TF-05-23	TF-G-23	5097404,3	289209,83	175,62
TF-06-23	TF-I-23	5097520,43	289160,82	176,45
TF-07-23	TF-K-23	5097371,22	289025,22	179,38
TF-08-23	TF-D-23	5097481,12	288911,32	188,18
TF-09-23	TF-C-23	5097633,01	288966,59	180,27
TF-10-23	TF-B-23	5097551,39	288857,98	183,73
TF-11-23	TF-F-23	5097263,02	288577,04	183,77
TF-12-23	TF-A-23	5097390,36	288519,64	179,33

N.m. : Non mesuré

3.5 Tube d'observation

Dans le but de mesurer le niveau de l'eau souterraine, un tube d'observation de la nappe d'eau souterraine a été installé au droit de chacun des forages. Ce tube est constitué d'un tuyau de plastique (PVC) de 19 mm de diamètre intérieur. Il permet de déterminer le niveau de la nappe d'eau libre et de déterminer la présence de nappes perchées ou captives ainsi que la présence de pression hydrostatique.

Un schéma descriptif illustrant de façon sommaire l'installation de chaque composante des tubes d'observation est fourni dans les rapports de forage présentés à l'annexe D.

3.6 Sols

3.6.1 Méthode d'échantillonnage

L'échantillonnage des sols a été réalisé selon les procédures des cahiers 1² et 5³ du Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales - Échantillonnage des sols du CEAQ.

En cours de forage, des échantillons remaniés de sols ont été prélevés en continu dans le but d'établir une stratigraphie des différents matériaux en place. Afin d'établir le profil stratigraphique et réaliser des essais de pénétration standards, cet échantillonnage a été réalisé à l'aide d'un carottier de type cuillère fendue (CF) de calibre B ou N de 51 mm de diamètre extérieur et d'une longueur de 0,61 m pour tous les forages.

² MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS DU QUÉBEC, *Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales, cahier 1 : Généralités*, édité par le Centre d'expertise en analyses environnementales du Québec, 2008.

³ MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS DU QUÉBEC, *Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales, cahier 5 : Échantillonnage des sols*, édité par le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec, édition 2008, révisé 2010.

Cette méthode de forage est principalement utilisée dans le domaine environnemental dans le but d'éviter toute modification physico-chimique des sols qu'implique l'utilisation de méthodes de forage conventionnelles. Pour les sols, à moins qu'un horizon spécifique présente les caractéristiques d'une forte contamination, l'échantillonnage a généralement été réalisé en constituant un composite des sols de chaque cuillère prélevée. Cette procédure d'échantillonnage permet d'obtenir un portrait environnemental plus représentatif de chacune des unités rencontrées.

Chaque échantillon a fait l'objet d'un examen organoleptique (odeur, texture, couleur, etc.) par un spécialiste en environnement.

Dans les cas où l'analyse des composés organiques volatils (COV) était visée, l'échantillonnage a été réalisé par prélèvement ponctuel. Pour tenir compte de l'addenda du Guide d'échantillonnage - Cahier 5 – Échantillonnage des sols lors d'une contamination en composés organiques volatils, les sols destinés à l'analyse des COV ont été prélevés à l'aide de seringues et de fioles destinées à cet usage et fournies par le laboratoire.

Au total, 48 échantillons de sols, incluant neuf (9) *duplicatas*, ont été prélevés dans les forages à des fins de caractérisation environnementale.

3.6.2 Lavage des équipements

La procédure de lavage des outils d'échantillonnage a été réalisée avant et pendant la campagne d'échantillonnage. Cette procédure consiste, dans un premier temps, à broser et à rincer l'échantillonneur avec de l'eau propre, à laver l'échantillonneur dans l'eau chaude contenant du détergent, à rincer l'échantillonneur avec de l'eau propre puis parfaire le rinçage avec de l'eau distillée. Étant donné que dans certains cas, les échantillons de sols étaient soumis à des analyses chimiques organiques, une seconde étape de nettoyage a été utilisée. Cette deuxième étape a consisté à rincer l'échantillonneur à l'acétone, puis à l'hexane et de nouveau avec de l'acétone avant d'assécher le tout.

Les liquides résiduels de nettoyage ont été conservés puis disposés de façon sécuritaire.

3.7 Analyses chimiques

Considérant que la présente caractérisation des sols est à des fins de gestion de déblais d'excavation, les analyses des échantillons de sols ont été effectuées sur les paramètres suivants : hydrocarbures pétroliers C₁₀ à C₅₀ (HP C₁₀-C₅₀), hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), composés organiques volatils (COV – hydrocarbures aromatiques monocycliques ou HAM et hydrocarbures aliphatiques chlorés ou HAC) et métaux.

Le programme d'analyses en fonction des paramètres analysés est détaillé au tableau 3.

Tableau 3 Programme d'analyses

Paramètres	Nombre d'échantillons (incluant les duplicata) analysés
	Sol
HP C ₁₀ -C ₅₀	23
HAP	23
HAM-HAC (COV)	19
Métaux	23

4 Assurance et contrôle de la qualité

Des mesures de contrôle de qualité en chantier ont été appliquées tout au long de la campagne d'échantillonnage. Concrètement, la mise en œuvre de ces mesures se traduit par :

- L'application de procédures standardisées d'échantillonnage des sols ;
- Le nettoyage (suivant les procédures prescrites par le MELCCFP) des outils et/ou des équipements utilisés pour l'échantillonnage des sols et de l'eau ;
- La validation des résultats au laboratoire.

Les sols ont été échantillonnés selon les procédures⁴ recommandées par le MELCCFP.

4.1.1 Au terrain

Selon les procédures d'échantillonnage recommandées par le MELCCFP, les échantillons de sols prélevés ont été insérés immédiatement dans des contenants de verre adaptés, préparés et fournis par le laboratoire et préalablement identifiés (étiquette hydrofuge et crayon indélébile). Les sols ont été préalablement homogénéisés en chantier pour les paramètres autres que les COV.

Afin de vérifier la fiabilité des procédures au terrain, des échantillons de sol ont été prélevés en double au terrain (*duplicata*). Des analyses supplémentaires en laboratoire ont été effectuées pour différents paramètres sur une partie de ces *duplicatas* qui sont répartis sur une fréquence minimale d'un contrôle par lot dont le nombre d'échantillons analysés est inférieur à dix.

4.1.2 Transport et conservation des échantillons

Les échantillons ont été placés dans une glacière contenant un agent réfrigérant pour être conservés à une température adéquate (environ 4 °C) pendant le transport. Ces échantillons ont été emballés de manière à être protégés des bris et de la lumière, au besoin.

4.1.3 Au laboratoire

Dès leur réception, les échantillons ont été vérifiés selon la chaîne de responsabilité, codifiés puis mis au réfrigérateur le temps que les analyses débutent.

Le laboratoire qui a procédé aux différentes analyses est accrédité par le MELCCFP (Bureau Veritas à Montréal). Cette accréditation est subordonnée à l'application d'un programme d'assurance-qualité conforme au programme d'assurance-qualité ou de contrôle de la qualité du MELCCFP qui lui, comprend un ensemble de procédures couvrant les éléments suivants :

- La réception, la conservation et le cheminement des échantillons en laboratoire ;
- L'étalonnage des méthodes d'analyses ;
- Les analyses de contrôles intégrés, d'échantillons témoins, d'échantillons de référence, de blanc de procédure et d'échantillons répliques ;
- La compilation et la validation des résultats ;
- La participation à des études inter-laboratoires.

Afin de vérifier la fiabilité des résultats, des analyses supplémentaires en laboratoire ont été effectuées pour les différents paramètres à l'étude, et ce sur certains des échantillons prélevés dans le cadre de cette étude. Ces *duplicatas* sont répartis sur une fréquence minimale d'un contrôle par lot dont le nombre d'échantillons est inférieur à dix.

⁴ MELCCFP, 2008. Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales, cahier 5 : Échantillonnage des sols, édité par le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec, Révision de février 2010.

5 Résultats

5.1 Sols

5.1.1 Nature et propriété des dépôts

Les rapports de sondages sont présentés à l'annexe D.

Les forages géotechniques ont atteint une profondeur variant entre 5,50 m et 18,39 m et l'échantillonnage environnemental dans ces forages a été réalisé jusqu'à une profondeur variant entre 0,10 m et 3,05 m.

Tous les forages ont permis d'atteindre le dépôt naturel, lequel a été identifié à une profondeur relative variant généralement entre 0,05 m et 1,22 m.

Terre végétale

Au droit de tous les forages, une couche de couvert végétal a été observée à la surface sur des épaisseurs variant entre 0,05 m et 1,22 m. L'épaisseur moyenne rencontrée de couvert végétal est de 0,24 m.

Recouvrement

Le sol était couvert de débris de bois à l'emplacement du sondage TF-02-23. L'épaisseur de ce recouvrement était de 0,13 m.

Remblai

Aucune présence de remblai n'a été décelée par les sondages environnementaux réalisés sur le site.

Dépôts naturels

Dépôt de sable et de silt en proportions variables

Un dépôt de sable, traces de silt et de gravier, brun a été intercepté sous le couvert végétal au droit de tous les forages, à l'exception du forage TF-08-23, sur des épaisseurs variant entre 0,26 m et 1,68 m. Des matières organiques (terre, racinelles) et des cailloux ont été interceptés à l'intérieur de cette couche de sols.

Un dépôt de sable silteux, avec des proportions variables de gravier, gris a été intercepté sous le premier dépôt de sable au droit des forages TF-01/04/05/06/07/12-23, sur des épaisseurs variant entre 0,61 m et 2,11 m. Des cailloux et des blocs de roc ont été interceptés à l'intérieur de cette couche de sols.

La compacité du dépôt de sable et silt en proportion variable est qualifiée de très lâche à moyenne en surface et de moyenne à très dense plus en profondeur avec des indices « N » variant entre 3 et 56.

Dépôt de till

Un dépôt de till a été intercepté sous le dépôt de sable et silt au droit des forages TF-01/04/05/06/10/11/12-23. Le dépôt de till est décrit comme étant un sable et silt, un peu de gravier, ou un sable silteux graveleux, gris, et a été rencontré sur des épaisseurs variant entre 0,91 m et 11,48 m. Une présence de cailloux et de blocs a aussi été remarquée dans ce dépôt. Les blocs de roc rencontrés à l'intérieur de ce dépôt sont de taille variant entre 0,30 m à 2,36 m.

La compacité du dépôt de till est qualifiée de moyenne à très dense avec des indices « N » variant entre 25 et > 50 et plusieurs refus d'avancement à la cuillère fendue.

Roc

Le roc a été rencontré dans tous les forages dans des profondeurs variant entre 0,05 m et 12,39 m.

5.1.2 Valeurs limites

Dans le cadre de la présente étude, les résultats d'analyses en laboratoire ont été comparés aux valeurs limites des annexes I et II du RPRT et aux critères génériques (A, B et C) du Guide d'intervention. Il faut noter que les valeurs limites de l'annexe I du RPRT sont l'équivalent des valeurs du critère B du Guide d'intervention et que les valeurs limites de l'annexe II du RPRT sont l'équivalent des valeurs du critère C du Guide d'intervention.

Ces valeurs se décrivent comme suit du Guide d'intervention :

- **Critère A :** Correspond à ce que l'on appelle le bruit de fond pour les éléments ou les composés inorganiques qui se trouvent de façon naturelle dans le milieu et à la limite de détection analytique en ce qui concerne les produits chimiques organiques. Pour les terrains dont une remise en production agricole est prévue après avoir été utilisés à d'autres fins susceptibles d'avoir contaminé les sols, l'objectif de réhabilitation devrait correspondre au critère A. Pour le projet présent, les critères A retenus correspondent à la province géologique des Basses-Terres du Saint-Laurent ;
- **Critère B/Annexe I :** Précise les valeurs limites applicables aux propriétés à usage résidentiel et à certaines propriétés à usage public (ex. : aires de jeu dans un parc municipal) ou institutionnel (écoles, CPE, garderie, centre hospitalier, CHSLD, centres de réadaptation, centre de protection de l'enfance et de la jeunesse, établissements de détention). Ce critère indique un seuil à partir duquel on devrait approfondir les analyses afin de cerner la contamination et procéder, selon le cas, à des travaux de réhabilitation ;
- **Critère C/Annexe II :** Précise les valeurs limites applicables aux propriétés à usage industriel et/ou commercial, de même qu'à certaines propriétés à usage public (ex. : pistes cyclables, parc municipal, en excluant les aires de jeu, etc.) ou institutionnel (autres que celles mentionnées dans la description du paragraphe précédent). Ce critère correspond au seuil à partir duquel il pourrait y avoir nécessité d'une action corrective, dépendamment du contexte environnemental. Au-dessus du critère C, le sol est sérieusement contaminé et il faut être en mesure de bien cerner le problème, d'en suivre l'évolution et, dans certains, cas, de procéder à des travaux de réhabilitation.

Afin de planifier une éventuelle disposition de sols contaminés, les concentrations ont aussi été comparées aux valeurs limites du RESC. Ainsi, les sols qui contiennent une ou plusieurs substances dont la concentration est égale ou supérieure aux valeurs limites fixées à l'annexe I du RESC, ne peuvent être mis dans un lieu d'enfouissement de sols contaminés et doivent donc être acheminés vers un centre de traitement autorisé.

La gestion des sols excavés, s'il y a lieu, sera également soumise à l'article 4 du Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés (chapitre Q-2, r.46) ci-après nommé le RSCTSC et à la grille de gestion des sols excavés des sols du Guide d'intervention.

Il faut noter que lorsqu'un contaminant correspondant à un métal ou à un métalloïde présent dans un terrain en concentration supérieure à la valeur limite fixée par l'annexe I ou II du RPRT et qu'il ne provient pas d'une activité humaine, cette concentration constitue à la valeur limite applicable pour ce contaminant.

5.1.3 Analyses en laboratoire

Les certificats d'analyses chimiques paraissent à l'annexe E. Le tableau 1 à l'annexe E résume, quant à lui, les résultats obtenus pour les sols. La figure 3 montre les résultats analytiques de chacun des sondages indiqués en fonction de la profondeur de ces derniers. Les résultats des *duplicatas* sont inclus dans ces certificats. Les méthodes analytiques et les limites de quantification pour les échantillons de sols peuvent être consultées à la fin de ces certificats d'analyses.

Les limites de détection des appareils sont toutes inférieures aux valeurs limites applicables, à l'exception des limites de détection retenues pour l'échantillon TF-10-23 CF-01 (B) pour certains composés organiques volatils (COV), lesquelles ont été ajustées par le laboratoire à 0,4 mg/L, et ce dû au taux d'humidité élevé de l'échantillon. Rappelons



que la valeur limite applicable pour ces paramètres correspondant au critère A pour les Basses-Terres du Saint-Laurent est de 0,2 mg/kg.

Pour les métaux, les résultats d'analyses ont tous montré des concentrations inférieures au critère A du Guide d'intervention ou sous les limites de détection de l'appareil.

Pour les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), les résultats d'analyses ont tous montré des concentrations inférieures au critère A du Guide d'intervention ou sous les limites de détection de l'appareil.

Pour les hydrocarbures pétroliers (HP) C₁₀-C₅₀, les résultats d'analyses ont tous montré des concentrations inférieures au critère A du Guide d'intervention ou sous les limites de détection de l'appareil.

Pour les composés organiques volatils (COV), les résultats d'analyses ont tous montré des concentrations inférieures au critère A du Guide d'intervention ou sous les limites de détection de l'appareil, à l'exception des échantillons TF-10-23 CF-01 (B) (profondeur de 0,05 m à 0,36 m), TF-10-23 CF-03 (profondeur de 0,91 m à 1,52 m), TF-10-23 CF-05 (profondeur de 2,13 m à 2,74 m), ainsi que TF-12-23 CF-02 (profondeur de 0,61 m à 1,22 m), lesquels ont révélé une concentration en toluène dans la plage A-B du Guide d'intervention (inférieur à l'annexe I du RPRT). Il est à noter que les analyses chimiques ont été réalisées à la suite de l'expiration du délai de conservation de quatorze (14) jours pour les échantillons TF-10-23 CF-03, TF-10-23 CF-05, TF-10-23 CF-06, TF-12-23 CF-05 et TF-12-23 CF-06 à la demande du client.

Finalement, notons que les résultats d'analyses ont tous montré des concentrations inférieures aux valeurs limites fixées à l'annexe I du RESC ou sous les limites de détection de l'appareil.

Advenant que ces sols soient excavés, ils devront être gérés selon la *Grille de gestion des sols excavés* et le *Règlement sur le stockage et les centres de transferts des sols contaminés* (RSCTSC) présentés en annexe F. Pour les sols avec des concentrations inférieures ou égales aux critères A, ceux-ci peuvent être utilisés sans restriction sur tout terrain. Pour les sols affichant des concentrations inférieures ou égales aux critères B (valeurs limites de l'annexe I du RPRT), ceux-ci peuvent être valorisés sur le terrain d'origine ou sur le terrain à partir duquel a eu lieu l'activité à l'origine de la contamination. Si une disposition hors site est requise, les sols présentant des concentrations supérieures aux critères A devront être soumis au Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés (RCTSCE).

5.2 Eau souterraine

La profondeur des eaux souterraines observées dans les piézomètres est indiquée dans le tableau 4 suivant.

Tableau 4 Niveaux d'eau relevés dans les tubes ouverts (17 mars 2023)

Forage n°	Profondeur (m)	Élévation (m)
TF-01-23	0,28	176,07
TF-02-23	0,79	N/A
TF-03-23	1,01	N/A
TF-04-23	- 0,26	175,47
TF-05-23	0,04	175,58
TF-06-23	0,02	176,43
TF-07-23	0,55	178,83
TF-08-23	2,61	185,57
TF-09-23	1,13	179,14
TF-10-23	4,74	178,99
TF-11-23	0,94	182,83
TF-12-23	0,16	179,17



Une profondeur négative est indiquée pour le TF-04-23 puisque le niveau d'eau se situait au-dessus du niveau du sol dans le tube d'observation.

Aucun échantillon d'eau souterraine n'a été prélevé dans le cadre du présent projet.

Les conditions d'eau souterraine rencontrées dans les forages correspondent uniquement aux emplacements et aux dates indiquées et sont données à titre informatif uniquement. Celles-ci sont susceptibles de varier suivant les saisons, l'importance des précipitations locales ou encore par l'intervention humaine sur le site ou les propriétés adjacentes. À cet effet, il demeure possible que ces conditions soient différentes lors de la réalisation des travaux de construction.

5.3 Assurance et contrôle de la qualité au terrain

Selon les informations obtenues du CEAEQ, la variabilité est acceptable lorsque la valeur originale et celle du *duplicata* sont situées entre la limite de détection de la méthode analytique et jusqu'à dix fois la limite de détection rapportée (LDR) ou si l'écart relatif est inférieur à 30 %.

Les résultats obtenus pour les échantillons de sols TF-03-23 DUP1 (*duplicata* de l'échantillon TF-03-23 CF-01B), TF-06-23 DUP1 (*duplicata* de l'échantillon TF-06-23 CF-01B) et TF-10-23 DUP-1 (*duplicata* de l'échantillon TF-10-23 CF-03) indiquent des concentrations comparables qui se situent dans la même plage de contamination que l'échantillon parent et des variations maximales respectives de 26 %, 65 % et 31 % pour certains métaux pour lesquels une concentration au-delà de la limite de détection a été mesurée.

Ces écarts peuvent s'expliquer par le caractère hétérogène des sols échantillonnés et analysés.

6 Conclusions et recommandations

Une étude de caractérisation environnementale des sols a été réalisée dans le cadre des travaux de génie civil associés à la construction d'un nouveau poste 735-120 kV (poste Archambault), dans la municipalité régionale de comté (MRC) de Montcalm, entre Sainte-Julienne et Rawdon dans la région administrative de Lanaudière (Québec).

Dans le cadre du projet d'Hydro-Québec, une caractérisation environnementale des sols était requise afin d'établir un portrait de la qualité environnementale des sols présents sur le site dans le but d'orienter la gestion des déblais d'excavation qui seront générés par les travaux de construction du poste.

La caractérisation environnementale préliminaire des sols a permis de dresser un portrait préliminaire de la qualité des sols sur le site. Lors des forages et des prélèvements des échantillons, aucun indice visuel ou olfactif n'a été observé pouvant laisser présager une contamination. Aucune matière résiduelle n'a été rencontrée. Les résultats d'analyses ont permis de constater ceci :

- Pour les métaux, les résultats d'analyses ont tous montré des concentrations inférieures au critère A du Guide d'intervention ou sous les limites de détection de l'appareil ;
- Pour les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), les résultats d'analyses ont tous montré des concentrations inférieures au critère A du Guide d'intervention ou sous les limites de détection de l'appareil ;
- Pour les hydrocarbures pétroliers (HP) C₁₀-C₅₀, les résultats d'analyses ont tous montré des concentrations inférieures au critère A du Guide d'intervention ou sous les limites de détection de l'appareil ;
- Pour les composés organiques volatils (COV), les résultats d'analyses ont tous montré des concentrations inférieures au critère A du Guide d'intervention ou sous les limites de détection de l'appareil, à l'exception des échantillons TF 10 23 CF-01 (B) (profondeur de 0,05 m à 0,36 m), TF 10 23 CF-03 (profondeur de 0,91 m à 1,52 m), TF-10-23 CF-05 (profondeur de 2,13 m à 2,74 m), ainsi que TF-12-23 CF-02 (profondeur de 0,61 m à 1,22 m), lesquels ont révélé une concentration en toluène dans la plage A-B du Guide d'intervention (inférieur à l'annexe I du RPRT). Il est à noter que les analyses chimiques ont été réalisées à la suite de l'expiration du délai de conservation de quatorze (14) jours pour les échantillons TF-10-23 CF-03, TF-10-23 CF-05, TF-10-23 CF-06, TF-12-23 CF-05 et TF-12-23 CF-06 à la demande du client.

Advenant que ces sols soient excavés, ils devront être gérés selon la *Grille de gestion des sols excavés* et le *Règlement sur le stockage et les centres de transferts des sols contaminés* (RSCTSC) présentés à l'annexe F. Pour les sols avec des concentrations inférieures ou égales aux critères A, ceux-ci peuvent être utilisés sans restriction sur tout terrain. Pour les sols affichant des concentrations inférieures ou égales aux critères B (valeurs limites de l'annexe I du RPRT), ceux-ci peuvent être valorisés sur le terrain d'origine ou sur le terrain à partir duquel a eu lieu l'activité à l'origine de la contamination. Si une disposition hors site est requise, les sols présentant des concentrations supérieures aux critères A devront être soumis au Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés (RCTSCE).

7 Références

Documents et services

Association canadienne de Normalisation. Norme CAN/CSA-Z769-00, Évaluation environnementale de site (Phase II), Norme nationale du Canada (approuvée en juillet 2002), ISBN 1-55324-216-5, 31 p., 2001.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés, Direction du Programme de réduction des rejets industriels et des Lieux contaminés, mars 2019.

Les publications du Québec. Terrains contaminés : Politique de protection et de réhabilitation des terrains contaminés, 1999.

Les publications du Québec, Terrains contaminés : Guide de caractérisation des terrains, 2003.

Loi sur la Qualité de l'environnement du Québec (c.Q-2).

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales, cahier 1 : Généralités, édité par le Centre d'expertise en analyses environnementales du Québec, 2008.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec. Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales, cahier 5 : Échantillonnage des sols, édité par le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec, édition 2008, révisé février 2010.

Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés (Q-2, r. 18).

Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (Q-2, r. 37).

Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés (Q-2, r. 46).

Règlement sur les matières dangereuses (Q-2, r. 32)

Sources Internet

Ministère Énergie et Ressources naturelles du Québec. Carte interactive du système d'information géominière du Québec : http://sigeom.mrn.gouv.qc.ca/signet/classes/l1108_afchCarteIntr

Ministère Énergie et Ressources naturelles du Québec. Registre foncier du Québec : <http://www.registrefoncier.gouv.qc.ca/Sirf/>

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec. Système d'information hydrogéologique : <http://www.sih.mddep.gouv.qc.ca/formulaire1.html>

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec. Répertoire des terrains contaminés : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/sol/terrains/terrains-contamines/recherche.asp>

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec. Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels : http://www.environnement.gouv.qc.ca/sol/residus_ind/recherche.asp

Régie du bâtiment du Québec. Liste des titulaires d'un permis d'utilisation d'équipement pétrolier à risque élevé : <https://www.rbq.gouv.qc.ca/index.php?id=1747>

Ressources naturelles Canada. L'Atlas du Canada – Toporama : <http://atlas.gc.ca/site/francais/toporama/>



Statistique Canada. Classification des industries. SCIAN Canada 1997 : <http://www.statcan.gc.ca/subjects-sujets/standard-norme/naics-scian/1997/naics1997-scian1997-fra.htm>

Registraire des entreprises du Québec. Registre des entreprises :

https://www.registreentreprises.gouv.qc.ca/RQAnonymeGR/GR/GR03/GR03A2_19A_PIU_RechEnt_PC/PageRechSimple.aspx?T1.CodeService=S00436&CIng=F&WT.co_f=2b4ce6ff227bcf30bcd1298496573139

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec. Registres publics : http://www.registres.mddep.gouv.qc.ca/index_LQE.asp

Ministère Agriculture, Pêcheries et Alimentation du Québec. Info-sols.ca : <http://info-sols.ca/carte.php>



Limites d'utilisation du rapport

Les données factuelles, les interprétations et les recommandations précédentes se rapportent uniquement au projet décrit dans ce rapport et ne s'appliquent à aucun autre projet ou site. Ce rapport a été préparé pour le seul bénéfice de notre client. Nous déclinons toutes responsabilités ou obligations associées à l'utilisation de ce rapport par une tierce personne, de même que toute décision qui en découle, lui est strictement imputable.

Les recherches, les entrevues et l'examen effectué sur le terrain, ayant mené aux conclusions de la présente étude ne sont pas des informations scientifiques, mais plutôt des jugements professionnels établis selon la pertinence des informations recueillies dans les délais alloués.

L'interprétation environnementale présentée dans ce rapport et les conclusions qui en découlent sont probabilistes et fournies à titre indicatif puisqu'elles sont fondées sur les données recueillies.

De plus, outre les différentes informations obtenues, il est possible que des structures souterraines et/ou objets, équipements ou installations non visibles ou enfouies soient présents sur le site sans qu'ils aient été mentionnés dans ce rapport. Si des enquêtes subséquentes révélaient des informations ou observations différentes, il ne faudrait donc pas en déduire que la présente évaluation environnementale n'a pas été exécutée de manière conforme.

L'interprétation des données, les commentaires et les recommandations contenus dans le rapport sont fondés, au meilleur de notre connaissance à partir de la documentation consultée disponible au moment de l'étude, des entrevues effectuées avec les différents intervenants jugés pertinents, des politiques, des critères et des règlements en vigueur en matière environnementale. Nous nous réservons le droit de rectifier toute conclusion établie sur la base des informations fournies par une tierce partie ou par le client et qui s'avéreraient incorrectes ou faussement rapportées ou sur une base d'informations additionnelles rendues disponibles et qui ne l'étaient pas auparavant ou n'avaient pas été divulguées.

Les conclusions et recommandations de ce rapport ne sont valides qu'au moment où les informations dont elles découlent sont recueillies.



Annexe A

Figures





TF-XX-23 Forage (FNX, 2023)

— Limite de lots

Les éléments cartographiés sur ce document ne doivent pas servir à des fins de délimitation foncière. Aucun relevé n'a été effectué par un arpenteur-géomètre.

Étude de caractérisation
environnementale préliminaire des sols
Nouveau poste 735-120 kV,
Poste Archambault, Installation 7629

Figure 2
Localisation des forages

Source(s) :
CanVec, 1/50 000, RNCan, 2017
Adresses Québec, © Gouvernement du Québec
Orthophoto, résolution 20 cm, Hydro-Québec, 2022
Cadastre rénové, MERN Québec, mai 2022

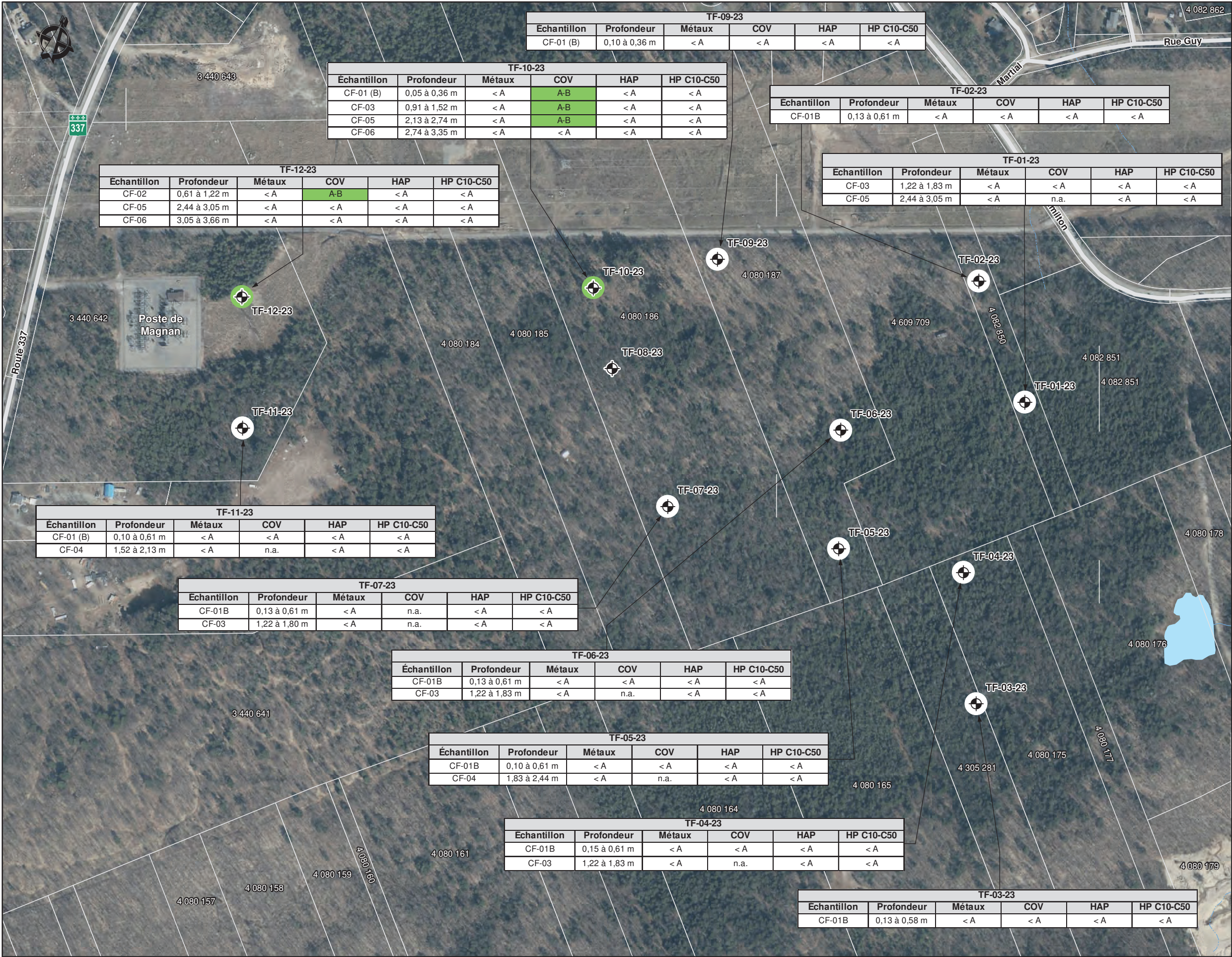
0 40 80 m

MTM, fuseau 8, NAD83

Juillet 2023



Approuvé par : Maxime Lalonde-Fillon, ing., M.Env.
Fichier : F1900760270V002_forages_230711_MLF.mxd



TF-XX-23
Forage (FNX, 2023)

— Limite de lots

Interprétation des résultats d'analyse

- < A** Inférieur au critère A du Guide d'intervention¹ ou inférieur à la limite de détection analytique
- A-B** Plage A-B (inférieur à l'annexe I du RPRT²)
- B-C** Plage B-C (supérieur ou égal à l'annexe I du RPRT² et inférieur à l'annexe II du RPRT²)
- > C** Supérieur ou égal au critère C (supérieur ou égal à l'annexe II du RPRT²), et inférieur à l'annexe I du RESC³
- RESC** Supérieur au critère C (supérieur à l'annexe II du RPRT²) et supérieur ou égal à l'annexe I du RESC³

Note 1 : Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés

Note 2 : Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains

Note 3 : Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés

Les éléments cartographiés sur ce document ne doivent pas servir à des fins de délimitation foncière. Aucun relevé n'a été effectué par un arpenteur-géomètre.

Étude de caractérisation
environnementale préliminaire des sols
Nouveau poste 735-120 kV,
Poste Archambault, Installation 7629

Figure 3
Résultats d'analyses chimiques

Source(s) :

CanVec, 1/50 000, RNCan, 2017
Adresses Québec, © Gouvernement du Québec
Service d'imagerie du gouvernement du Québec

0 40 80 m

MTM, fuseau 8, NAD83

Juillet 2023



Approuvé par : Maxime Lalonde-Filion, ing., M.Env.
Fichier : F1900760270V003_result_230711_MLF.mxd

A solid orange vertical bar is located to the left of the section header.

Annexe B

Extraits de l'étude antérieure (Phase I – HDS
Environnement)



ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE I

Emprise projetée du futur poste Archambault, Lanaudière (Québec)

Le 23 février 2023

**Dossier HDS-8366-35
Contrat Hydro-Québec 4600029107
Commande Hydro-Québec 4512596177**



Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc.

640, rue Saint-Paul Ouest, Bureau 100
Montréal (Québec) H3C 1L9
Tél.: (514) 398-0553 | Fax: (514) 398-0554
info@hdsenv.com | www.hdsenv.com

RÉSUMÉ

Une évaluation environnementale de site (ÉES) Phase I a été réalisée sur un terrain ciblé par Hydro-Québec en vue de l'établissement du nouveau poste électrique Archambault dans la municipalité régionale de comté (MRC) de Montcalm, entre Sainte-Julienne et Rawdon. Le futur poste serait raccordé au réseau principal à 735 kV et alimenterait le réseau régional à 120 kV, en complément au poste électrique Magnan existant.

À la demande d'Hydro-Québec, aucune visite du terrain visé (outre une reconnaissance du secteur à partir des chemins publics), entrevue ou demande d'accès à l'information auprès des organismes gouvernementaux potentiellement concernés n'a été réalisée aux fins du présent mandat. Suite à l'examen des informations historiques disponibles, des risques de contamination ont été identifiés aux endroits précisés ci-dessous.

Terrains à l'étude

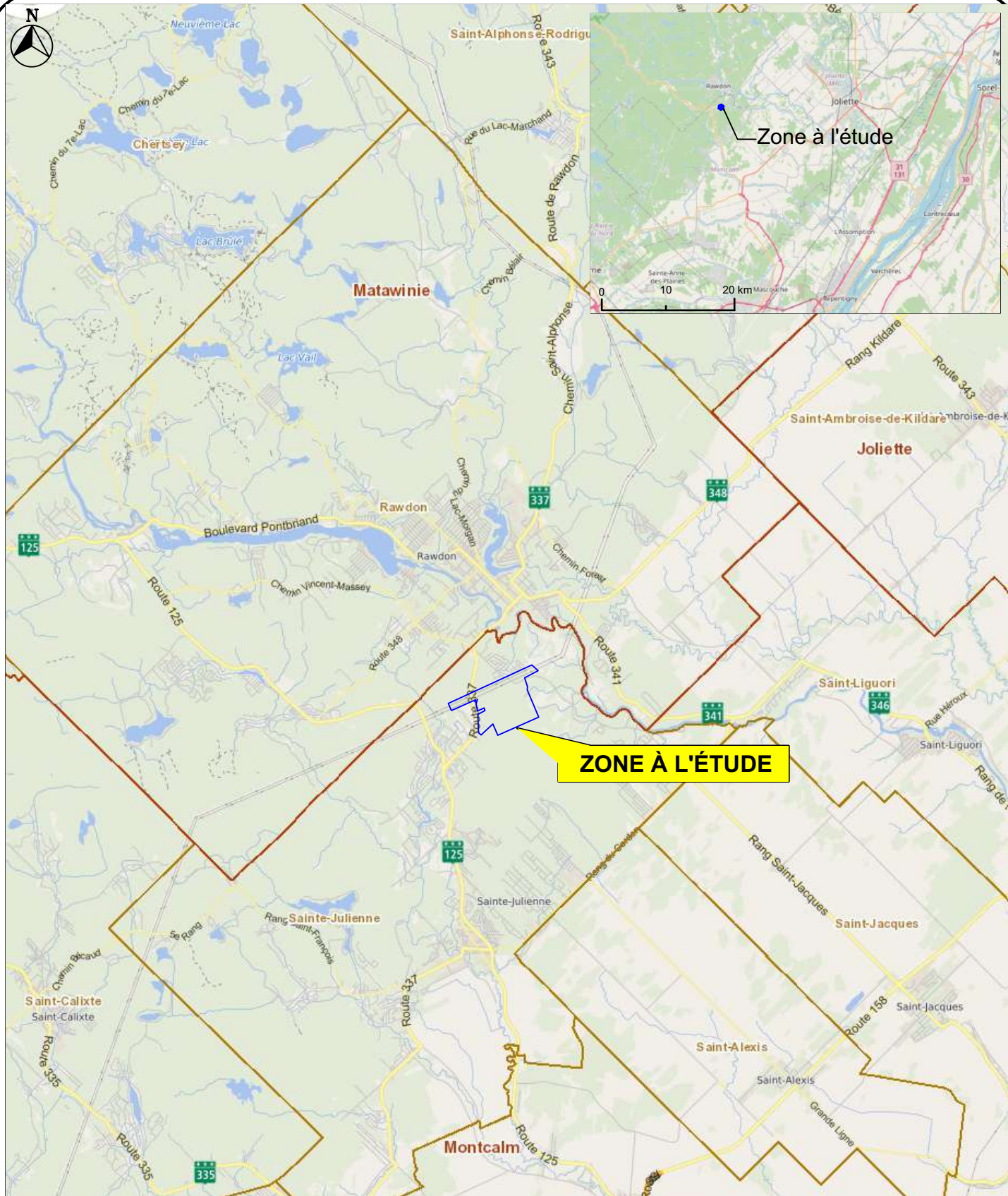
1. Poste électrique Magnan avec des équipements électriques contenant des huiles minérales isolantes (**risque faible**).
2. Pylônes électriques en acier galvanisé pouvant induire une contamination locale et superficielle des sols en zinc (**risque faible**).
3. Activités anthropiques de nature inconnue dans certains secteurs (**risque faible**).

Terrains environnants

4. Résidence avec commerce de bois de chauffage utilisant un système de chauffage et des équipements potentiellement alimentés par des produits pétroliers (**risque faible**).
5. Terrain de camping avec chauffage de bâtiments potentiellement alimentés par des produits pétroliers (**risque faible**).
6. Carrière avec chauffage de bâtiments/abris potentiellement alimentés par des produits pétroliers (**risque faible**).
7. Résidences privées utilisant des systèmes de chauffage potentiellement alimentés par des produits pétroliers (**risque faible**).

À la lumière des constatations effectuées, et sous réserve d'une reconnaissance détaillée du terrain incluant des entrevues avec les personnes familières avec les activités actuelles ou historiques associés aux enjeux mentionnés précédemment, la réalisation d'une ÉES Phase II ciblée au niveau des sols et de l'eau souterraine, au sens de la norme CSA Z769-00 (*Évaluation environnementale de site, Phase II*) et du *Guide de caractérisation des terrains*, n'est pas recommandée à cette étape. Des caractérisations environnementales ciblées, aux emplacements où des enjeux environnementaux ont été identifiés, pourraient être réalisées là où des travaux de construction sont prévus.

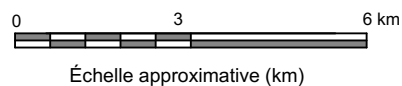
Plusieurs infrastructures prévues (lignes et poste électrique) pouvant possiblement empiéter dans des milieux humides ou hydriques, il est également recommandé de réaliser une évaluation écologique du secteur afin de confirmer la présence de tels milieux. Le cas échéant, il est recommandé d'évaluer si une ou des autorisations (ministérielles ou autres) doivent être obtenues avant d'entreprendre les travaux.



N° projet : HDS-8366-35
 Client : Hydro-Québec
 Site : Emprise projetée du futur poste Archambault, MRC de Montcalm, QC
 Source : Imagerie du gouv du Québec, Région des Laurentides, 2020



FIGURE 1
LOCALISATION RÉGIONALE DU
SITE À L'ÉTUDE



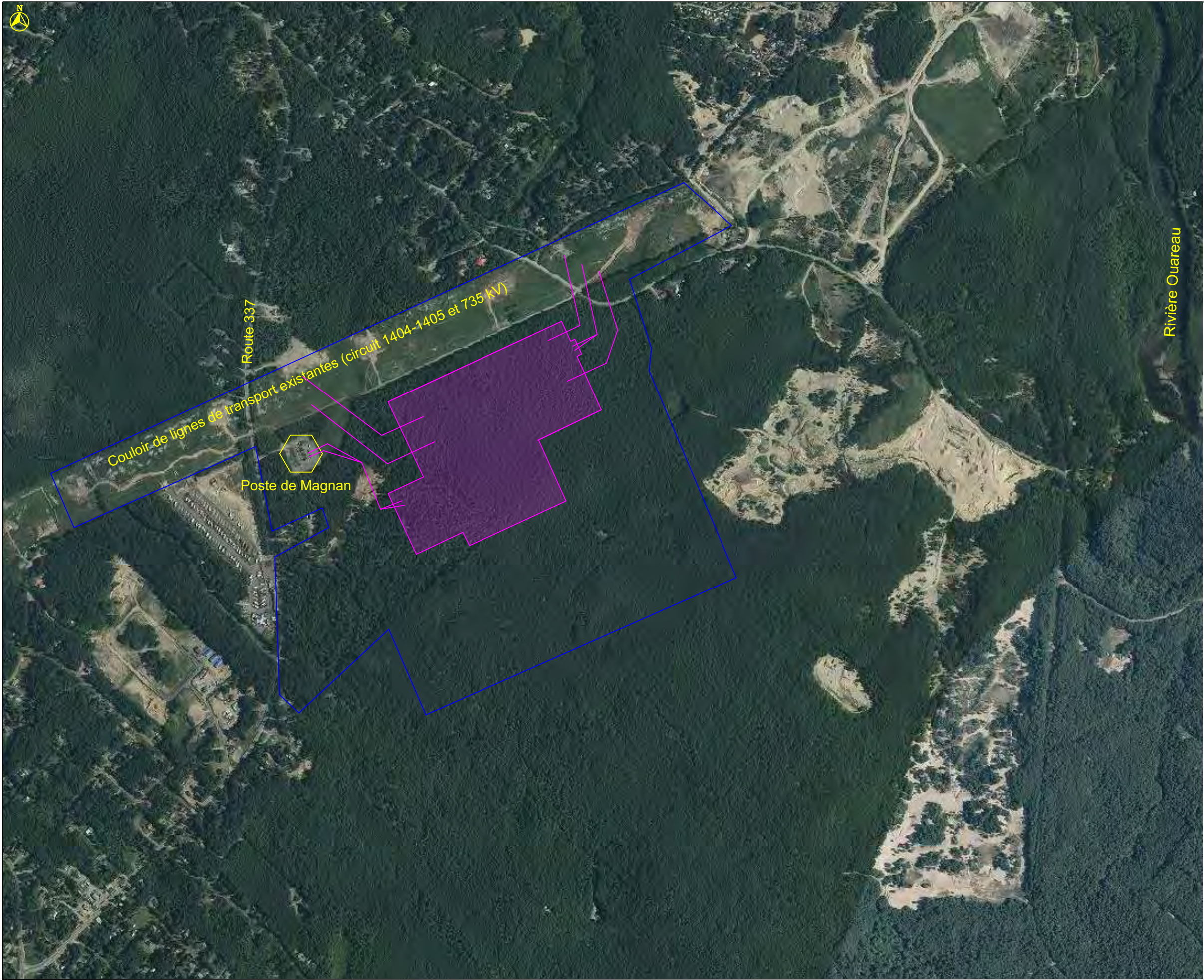
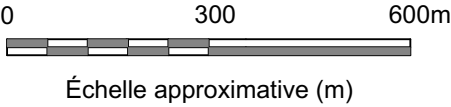


FIGURE 2
LOCALISATION DU ZONE À L'ÉTUDE

N° projet : HDS-8366-35
Client : Hydro-Québec
Site : Emprise projetée du futur poste Archambault,
MRC de Montcalm, QC
Source : Imagerie du gouv du Québec, Région des
Laurentides, 2020

LÉGENDE

- Emprise des lignes de transport existants
- Poste de Magnan
- Zone à l'étude
- Emprise projetée du futur poste Archambault



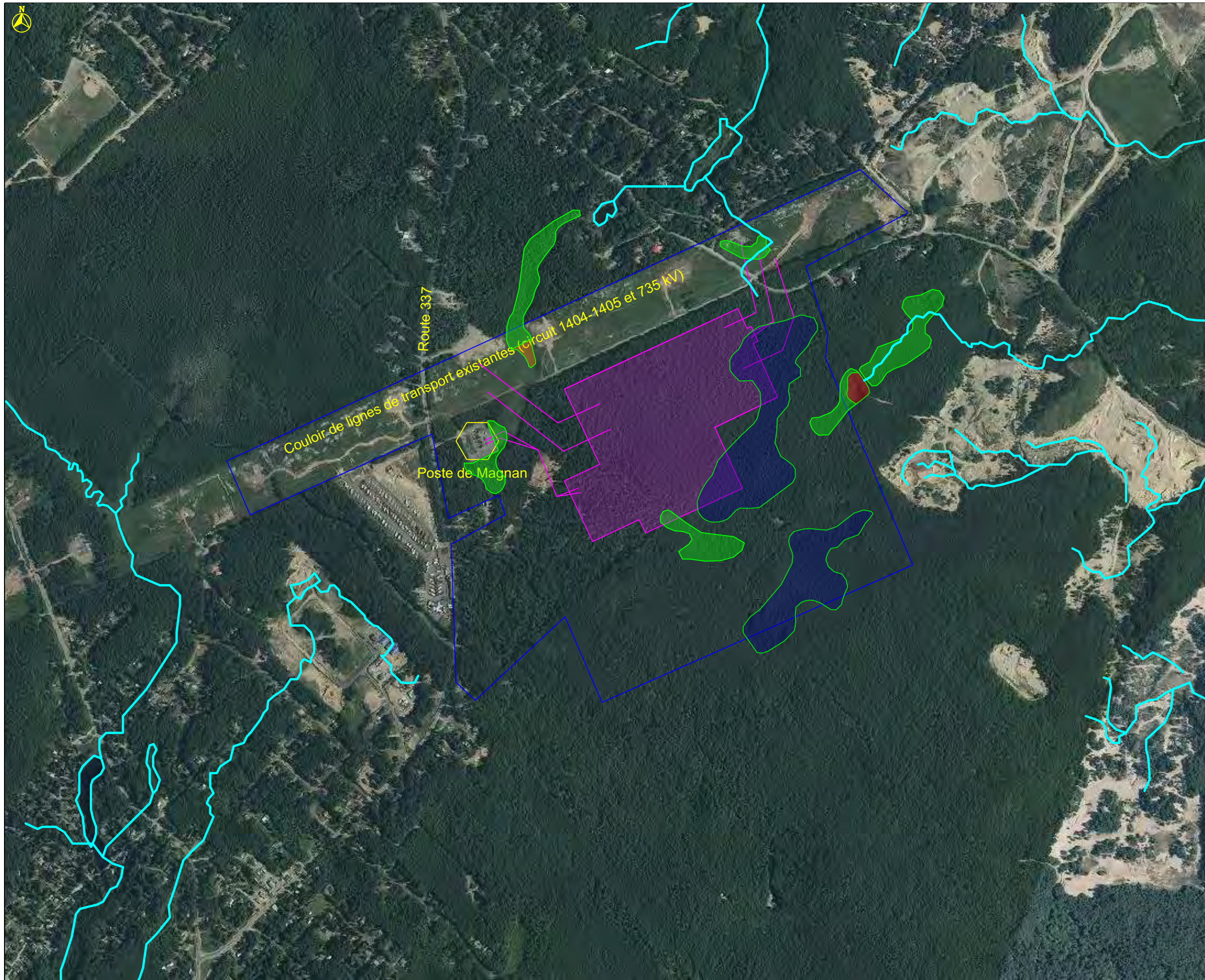


FIGURE 3

CARTOGRAPHIE SOMMAIRE DES MILIEUX HUMIDES DANS L'AIRE D'ÉTUDE

N° projet : HDS-8366-35
Client : Hydro-Québec
Site : Emprise projetée du futur poste Archambault, MRC de Montcalm, QC
Sources :
- Carte interactive des milieux humides, Canards illimités, consulté le 2023/01/12
- Réseau hydrographique détaillé, Imagerie du gouv du Québec, Région des Laurentides, 2020, consulté le 2023/01/12
Fond de carte : Imagerie du gouv du Québec, Région des Laurentides, 2020

LÉGENDE

- Emprise des lignes de transport existants
- Poste de Magnan
- Zone à l'étude
- Emprise projetée du futur poste Archambault
- Marais
- Prairie humide
- Marécage
- Tourbière boisée
- Cour d'eau (permanent / intermittent)

0 300 600m

Échelle approximative (m)

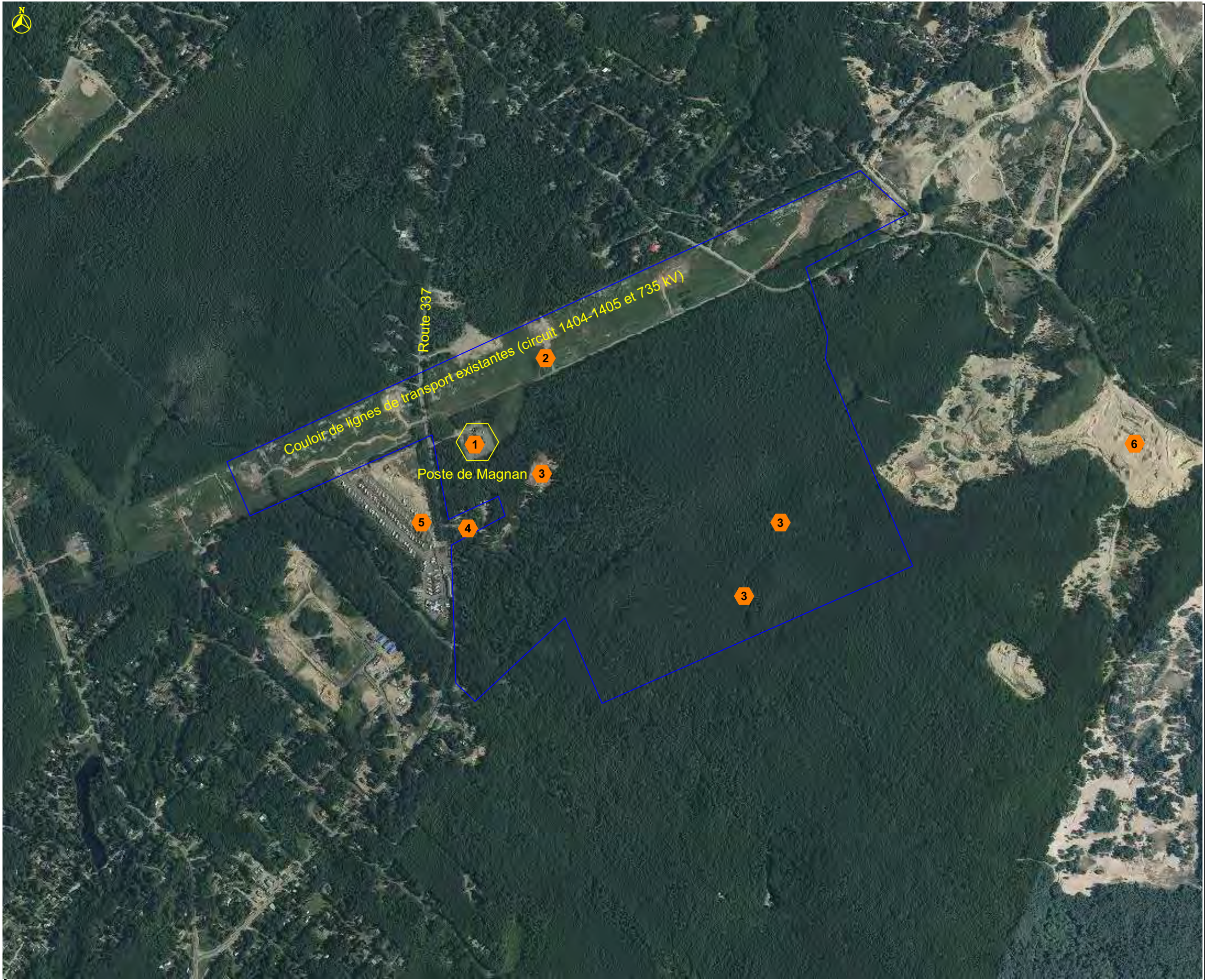


FIGURE 4
ZONES À RISQUE

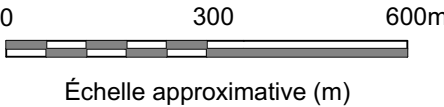
N° projet : HDS-8366-35
Client : Hydro-Québec
Site : Emprise projetée du futur poste Archambault,
MRC de Montcalm, QC
Source : Imagerie du gouv du Québec, Région des
Laurentides, 2020

LÉGENDE

- Emprise des lignes de transport existants
- Poste de Magnan
- Zone à l'étude

Sources potentielles de contamination

- 1 Poste électrique Magnan (Hydro-Québec)
- 2 Pylônes électriques en acier galvanisé
- 3 Activités anthropiques inconnues dans certains secteurs
- 4 Résidence avec commerce de bois
- 5 Camping/ aire de stationnement
- 6 Carrière



4.0 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Une ÉES Phase I a été réalisée sur un terrain considéré par Hydro-Québec pour l'établissement du nouveau poste électrique Archambault dans la MRC de Montcalm, entre Sainte-Julienne et Rawdon.

Au terme de la présente étude, des enjeux environnementaux ont été identifiés pour les aspects couverts au tableau 4.

Tableau 3. Sources potentielles de contamination

RISQUES	RÉFÉRENCES	CONTAMINANTS
SOURCES POTENTIELLES DE CONTAMINATION SUR LE TERRAIN À L'ÉTUDE		
1- Poste électrique Magnan (Hydro-Québec) avec équipements électriques contenant des HMI (risque faible)	Photographies aériennes Informations transmises par Hydro-Québec	HP C ₁₀ -C ₅₀ , HAP, BPC, métaux (As, Cr, Cu) si poteaux en bois traité à l'ACC et composés phénoliques et D&F si poteaux en bois traité au PCP
2- Pylônes électriques en acier galvanisé exposés aux intempéries : contamination superficielle et locale des sols en zinc (risque faible)	Photographies aériennes	Zinc
3- Activités anthropiques inconnues dans certains secteurs : utilisation potentielle de produits pétroliers, utilisation de MD et génération de MDR, remblais non contrôlés (risque faible)	Photographies aériennes Reconnaissance du secteur étudié (déc. 2022)	HP C ₁₀ -C ₅₀ , HAP, COV et métaux
SOURCES POTENTIELLES DE CONTAMINATION SUR LES TERRAINS ADJACENTS		
4- Résidence avec commerce de bois de chauffage : utilisation potentielle de produits pétroliers (risque faible)	Photographies aériennes Reconnaissance du secteur étudié (déc. 2022)	HP C ₁₀ -C ₅₀ , HAP et COV
5- Terrain de camping : utilisation potentielle de produits pétroliers (risque faible)	Photographies aériennes Reconnaissance du secteur étudié (déc. 2022)	HP C ₁₀ -C ₅₀ , HAP et COV
6- Carrière Latendresse : utilisation potentielle de produits pétroliers (risque faible)	Photographies aériennes Reconnaissance du secteur étudié (déc. 2022)	HP C ₁₀ -C ₅₀ , HAP, COV et matières particulaires aéroportées par les opérations de la carrière et le transport des agrégats par camions.

À la lumière des constatations effectuées, et sous réserve d'une reconnaissance détaillée du terrain incluant des entrevues avec les personnes familières avec les activités actuelles ou historiques associés aux enjeux mentionnés précédemment, la réalisation d'une ÉES Phase II ciblée au niveau des sols et de l'eau souterraine, au sens de la norme CSA Z769-00 (*Évaluation environnementale de site, Phase II*) et du *Guide de caractérisation des terrains*, n'est pas recommandée à cette étape. Des caractérisations environnementales ciblées, aux emplacements où des enjeux environnementaux ont été identifiés, pourraient être réalisées là où des travaux de construction sont prévus, afin d'y évaluer la qualité des sols et des remblais existants.

Concernant la présence de milieux humides et hydriques potentiellement présents dans l'emprise des futures lignes électrique ou à l'emplacement du futur poste Archambault, il est recommandé de réaliser une évaluation écologique avec de confirmer la présence de tels milieux. Le cas échéant, il est recommandé d'évaluer si une ou des autorisations (ministérielles ou autres) doivent être obtenues avant d'entreprendre les travaux.

Dans l'éventualité où des travaux de démolition des habitations présentes dans l'aire d'étude soient requis, les enjeux associés aux bâtiments (matériaux contenant de l'amiante, peinture au plomb, etc.) devraient être considérés (évaluation, et caractérisation le cas échéant, préalablement à la démolition et mise en place des mesures adéquates).

Selon notre interprétation des données disponibles, les activités de distribution d'électricité (postes électriques de transformation seulement) étant interprétées comme visées à l'annexe III du RPRT, soulignons que des obligations de caractérisation et de réhabilitation pourraient éventuellement s'appliquer lors d'une cessation définitive de ces activités, sous réserve d'une opinion juridique en ce sens, en vertu de la LQE.



Annexe C

Dossier photographique



Photographie 1 : Foreuse à tarière montée sur une remorque sur chenille avec une tête de rotation GT8



Photographie 2 : Installation d'un puits



Photographie 3 : Forage TF-09-23



Annexe D

Rapports de sondages

Nom du projet: Étude géotechnique et caractérisation environnementale sommaire des sols

Date du début du sondage : 2023-03-06

Nouveau poste Archambault

Site : Route 337, Sainte-Julienne, Qc

Coordonnées géodésique : X: 289327.740

MTM Québec (NAD-1983) Y: 5097627.270

Fuseau : 8 Z: 176.35 m

Localisation : TF-E-23

Entrepreneur en forage : Forage André Roy inc.

Équipement : GT8

Type de sondage : FORAGE

Inclinaison : 90

Tubage : NW, Tarière

Préparé par : Chad Carrier, Techn.

Diamètre du carottier: B et NQ

Profondeur du sondage : 9.20 m

TYPE D'ÉCHANTILLON	TERMINOLOGIE	INDICE DE QUALITÉ DU ROC	COMPACTITÉ	INDICE "N"	NIVEAU D'EAU
CF Cuillère fendue	Traces 1-10%	% RQD <25	Très lâche 0-4		Type d'installation:
CR Carottier par forage au diamant	Un peu 10-20%	25-50	Lâche 4-10		Date: 2023-03-16 Date:
EM Échantillon Manuel	Adjectif (...eux) 20-35%	50-75	Compact 10-30		Prof.: 0.28 m Prof.:
TA Tarière	Et 35-50%	75-90	Dense 30-50		
TM Tube à paroi mince		90-100	Très dense >50		
TS Tube shelby					

ÉTAT DE L'ÉCHANTILLON		SYMBOLES	CLASSIFICATION (SYSTÈME UNIFIÉ)	CONSISTANCE	RÉSISTANCE AU CISAILLEMENT (Cu)
	Remanié	N: Indice de pénétration standard R: Refus (N > 100) R.Q.D: Indice de qualité du roc (Rock Quality Designation) % R.Q.D = $\frac{\sum \text{Carottes} > 4 \text{ po. (10 cm)}}{\text{longueur forée}}$	Argile < 0,002 mm Silt 0,002 à 0,075 mm Sable 0,075 à 4,75 mm Gravier 4,75 à 75 mm Cailloux 75 à 300 mm Blocs > 300 mm	Très molle Molle Ferme Raide Très raide Dure	<12 kPa 12-25 kPa 25-50 kPa 50-100 kPa 100-200 kPa >200 kPa

PROFONDEUR (m)	PROF - pi	STRATIGRAPHIE		ÉCHANTILLONS				COUPS/15cm FRAGMENTATION (mm)	GRAPHIQUE	NIVEAU D'EAU/ VENUE D'EAU	ESSAIS
		NIVEAU (m)/ PROFONDEUR	DESCRIPTION DU SOL ET DU ROC	SYMBOLES	ÉTAT	TYPE NO	SOUS - ÉCH. CAROTTIER-CALIBRE	RÉCUPÉRATION			
		176.35 0.00	Niveau Couvert végétal : Matières organiques (terre, radicelles, etc.), brunes, humide, de compacité très lâche.			CF-01	B	13	1	0-0-1-0	
1		175.13 1.22				CF-02	B	4	0	0-0-0-0	
	5	174.37 1.98	Sols naturels : Sable, traces de silt et de gravier, brun, saturé, de compacité lâche.			CF-03	B	54	7	6-4-3-4	
2			Sable silteux et graveleux, gris, saturé, de compacité lâche à moyenne.			CF-04	A B	50	7	1-2-5-7	
						CF-05	B	75	14	6-8-6-9	
3	10					CF-06	B	63	34	8-15-19-24	
		172.69 3.66	Till : Sable et silt, un peu de gravier, gris, très humide, de compacité dense à très dense. Présence de cailloux.			CF-07	B	54	40	18-20-20-22	
4						CF-08	B	58	R	18-20-50 /125mm	
	15	171.45 4.90	Socle rocheux : Gneiss à grenats gris rosé à cristaux fins. Gneissosité à environ 90° de l'angle de carottage. Dureté de 8 à 9 sur l'échelle de Mohs.			CF-09	B	0	R	50 /25mm	
5						CR-10	NQ	68	49		
	20					CR-11	NQ	100	97		
7						CR-12	NQ	100	65		
	25										
8											
	30	167.16 9.20	FIN DU FORAGE								

Remarque(s):

Vérifié par : Justine Sirois, ing.

Date 2023-07-19

Nom du projet: Étude géotechnique et caractérisation environnementale sommaire des sols

Date du début du sondage : 2023-03-06

Nouveau poste Archambault

Site : Route 337, Sainte-Julienne, Qc

Coordonnées géodésique : X: 289230.450

MTM Québec (NAD-1983) Y: 5097725.040

Fuseau : 8 Z: m

Localisation : TF-N-23

Entrepreneur en forage : Forage André Roy inc.

Équipement : GT8

Type de sondage : FORAGE

Inclinaison : 90

Tubage : NW, Tarière

Préparé par : Chad Carrier, techn.

Diamètre du carottier: N, B et NQ

Profondeur du sondage : 8.36 m

TYPE D'ÉCHANTILLON	TERMINOLOGIE	INDICE DE QUALITÉ DU ROC	COMPACTITÉ	INDICE "N"	NIVEAU D'EAU
CF Cuillère fendue	Traces 1-10%	% RQD <25	Très lâche 0-4		Type d'installation:
CR Carottier par forage au diamant	Un peu 10-20%	25-50 Très mauvaise	Lâche 4-10		Date: 2023-03-16 Date:
EM Échantillon Manuel	Adjectif (...eux) 20-35%	50-75 Moyenne	Compact 10-30		Prof.: 0.79 m Prof.:
TA Tarière	Et 35-50%	75-90 Bonne	Dense 30-50		
TM Tube à paroi mince		90-100 Excellente	Très dense >50		
TS Tube shelly					

ÉTAT DE L'ÉCHANTILLON		SYMBOLES		CLASSIFICATION (SYSTÈME UNIFIÉ)		CONSISTANCE		RÉSISTANCE AU CISAILLEMENT (Cu)	
	Remanié	N: Indice de pénétration standard		Argile < 0,002 mm		Très molle		<12 kPa	
	Intact (tube à paroi mince)	R: Refus (N > 100)		Silt 0,002 à 0,075 mm		Molle		12-25 kPa	
	Perdu	R.Q.D: Indice de qualité du roc (Rock Quality Designation)		Sable 0,075 à 4,75 mm		Ferme		25-50 kPa	
	Forage au diamant	% R.Q.D = $\frac{\sum \text{Carottes}}{\text{longueur forée}} \times 100$		Gravier 4,75 à 75 mm		Raïde		50-100 kPa	
				Cailloux 75 à 300 mm		Très raïde		100-200 kPa	
				Blocs > 300 mm		Dure		>200 kPa	

STRATIGRAPHIE		ÉCHANTILLONS					COUPS/15cm FRAGMENTATION (mm)	GRAPHIQUE		NIVEAU D'EAU/ VENUE D'EAU	ESSAIS			
PROFONDEUR (m)	PROF - pi	NIVEAU (m)/ PROFONDEUR	DESCRIPTION DU SOL ET DU ROC	SYMBOLES	ÉTAT	TYPE NO		SOUS - ÉCH.	CAROTTIER-CALIBRE			RÉCUPÉRATION	N, Nc ou RQD	▽ : N (pen. standard) ● : Nc (pen. dynamique) ○ : Cu (lintact) ★ : Cur (remanié) ⊙ : Su (intact) ✱ : Sur (remanié) Wp W Wi ○
		0.00	Niveau									204060801002040		
1		0.00	Couvert végétal			CF-01	A	N	54	14	3-10-4-2			Ncorr = 9 AC
		-0.13	Sols naturels : Sable, traces de silt et de gravier, brun, humide, de compacité moyenne. Présence de matières organiques (terre, racinelles) et de cailloux.			CF-02	B	N	71	20	4-4-16-40			
5		-1.35	Blocs de roc granitique			CF-03	B	B	100	R	50 /125mm			
		1.35				CR-04	NQ	100	39					
2		-1.88	Socle rocheux : Gneiss à grenats gris rosé à cristaux fins. Gneissosité à environ 90° de l'angle de carottage. Dureté de 8 à 9 sur l'échelle de Mohs.			CR-05	NQ	100	0					U = 258 MPa d _{app} = 2,998 % A = 0,042
		1.88				CR-06	NQ	85	37					
3						CR-07	NQ	6	0					
						CR-08	NQ	100	0					
4						CR-09	NQ	100	47					
						CR-10	NQ	100	60					
6						CR-11	NQ	100	0					
						CR-12	NQ	100	84					
8														
9		-8.36	FIN DU FORAGE											
		8.36												
		-8.36												
		8.36												

Remarque(s):

Vérifié par : Justine Sirois, ing.

Date 2023-07-19

Nom du projet: Étude géotechnique et caractérisation environnementale sommaire des sols

Date du début du sondage : 2023-03-07

Nouveau poste Archambault

Site : Route 337, Sainte-Julienne, Qc

Coordonnées géodésique : X: 289410.950

MTM Québec (NAD-1983) Y: 5097313.170

Fuseau : 8 Z: m

Localisation : TF-M-23

Entrepreneur en forage : Forage André Roy inc.

Équipement : GT8

Type de sondage : FORAGE

Inclinaison : 90

Tubage : NW, Tarière

Préparé par : Chad Carrier, techn.

Diamètre du carottier: N et NQ

Profondeur du sondage : 4.50 m

TYPE D'ÉCHANTILLON	TERMINOLOGIE	INDICE DE QUALITÉ DU ROC	COMPACTITÉ	INDICE "N"	NIVEAU D'EAU
CF Cuillère fendue	Traces 1-10%	% RQD <25	Très lâche 0-4		Type d'installation:
CR Carottier par forage au diamant	Un peu 10-20%	25-50 Très mauvaise	Lâche 4-10		Date: 2023-03-16 Date:
EM Échantillon Manuel	Adjectif (...eux) 20-35%	50-75 Moyenne	Compact 10-30		Prof.: 1.01 m Prof.:
TA Tarière	Et 35-50%	75-90 Bonne	Dense 30-50		
TM Tube à paroi mince		90-100 Excellente	Très dense >50		
TS Tube shelly					

ÉTAT DE L'ÉCHANTILLON	SYMBOLES	CLASSIFICATION (SYSTÈME UNIFIÉ)	CONSISTANCE	RÉSISTANCE AU CISAILLEMENT (Cu)
Remanié	N: Indice de pénétration standard R: Refus (N > 100) R.Q.D: Indice de qualité du roc (Rock Quality Designation) % R.Q.D = $\sum \text{Carottes} > 4 \text{ po. (10 cm) longueur forée}$	Argile < 0,002 mm Silt 0,002 à 0,075 mm Sable 0,075 à 4,75 mm Gravier 4,75 à 75 mm Cailloux 75 à 300 mm Blocs > 300 mm	Très molle Molle Ferme Raide Très raide Dure	<12 kPa 12-25 kPa 25-50 kPa 50-100 kPa 100-200 kPa >200 kPa

PROFONDEUR (m)	PROF - pi	NIVEAU (m)/PROFONDEUR	DESCRIPTION DU SOL ET DU ROC	SYMBOLES	ÉTAT	TYPE NO	SOUS - ÉCH.	CAROTTIER-CALIBRE	RÉCUPÉRATION	N, Nc ou RQD	COUPS/15cm FRAGMENTATION (mm)	GRAPHIQUE	NIVEAU D'EAU/ VENUE D'EAU	ESSAIS
		0.00	Niveau											AG : analyse granulométrique AC : analyse chimique S : sédimentométrie WL : limite liquide Wp : limite plastique W : teneur en eau Cu : cisaillement non drainé Cur : cisaillement remanié VB : bleu de méthylène TAS : Taux d'agressivité Dup : Duplicata prélevé
		0.00	Couvert végétal											Ncorr = 10
		-0.13	Sols naturels :											AC + TF-03-23 DUP1
		0.13	Sable, traces de silt et de gravier, brun, humide, de compacité moyenne. Présence de matières organiques (terre, racelles) et de cailloux.											
1		-0.58												
		0.58												
5														
2			Socle rocheux :											
			Gneiss à grenats gris foncé à cristaux grossiers. Dureté de 8 à 9 sur l'échelle de Mohs.											
3														
4														
15		-4.50												
		4.50	FIN DU FORAGE											
5														
6														
7														
8														
9														

Remarque(s):

Vérifié par : Justine Sirois, ing.

Date 2023-07-19

Nom du projet: Étude géotechnique et caractérisation environnementale sommaire des sols

Date du début du sondage : 2023-03-07

Nouveau poste Archambault

Site : Route 337, Sainte-Julienne, Qc

Coordonnées géodésique : X: 289341.670

MTM Québec (NAD-1983) Y: 5097435.250

Fuseau : 8 Z: 175.21 m

Localisation : TF-H-23

Entrepreneur en forage : Forage André Roy inc.

Équipement : GT8

Type de sondage : FORAGE

Inclinaison : 90

Tubage : NW, Tarière

Préparé par : Chad Carrier, techn.

Diamètre du carottier: N, B et NQ

Profondeur du sondage 13.18 m

TYPE D'ÉCHANTILLON	TERMINOLOGIE	INDICE DE QUALITÉ DU ROC	COMPACTITÉ	INDICE "N"	NIVEAU D'EAU
CF Cuillère fendue	Traces 1-10%	% RQD <25	Très lâche 0-4		Type d'installation:
CR Carottier par forage au diamant	Un peu 10-20%	25-50 Très mauvaise	Lâche 4-10		Date: 2023-03-16 Date:
EM Échantillon Manuel	Adjectif (...eux) 20-35%	50-75 Moyenne	Compact 10-30		Prof.: -0.26 m Prof.:
TA Tarière	Et 35-50%	75-90 Bonne	Dense 30-50		
TM Tube à paroi mince		90-100 Excellente	Très dense >50		
TS Tube shelby					
ÉTAT DE L'ÉCHANTILLON	SYMBOLES	CLASSIFICATION (SYSTÈME UNIFIÉ)	CONSISTANCE	RÉSISTANCE AU CISAILLEMENT (Cu)	
Remanié	N: Indice de pénétration standard	Argile < 0,002 mm	Très molle	<12 kPa	
Intact (tube à paroi mince)	R: Refus (N > 100)	Silt 0,002 à 0,075 mm	Molle	12-25 kPa	
Perdu	R.Q.D: Indice de qualité du roc (Rock Quality Designation)	Sable 0,075 à 4,75 mm	Ferme	25-50 kPa	
Forage au diamant	% R.Q.D = $\sum \text{Carottes} > 4 \text{ po. (10 cm) longueur forée}$	Gravier 4,75 à 75 mm	Raïde	50-100 kPa	
		Cailloux 75 à 300 mm	Très raïde	100-200 kPa	
		Blocs > 300 mm	Dure	>200 kPa	

PROFONDEUR (m)	PROF - pi	STRATIGRAPHIE		ÉCHANTILLONS					COUPS/15cm FRAGMENTATION (mm)	GRAPHIQUE		NIVEAU D'EAU/ VENUE D'EAU	ESSAIS		
		NIVEAU (m)/ PROFONDEUR	DESCRIPTION DU SOL ET DU ROC	SYMBOLES	ÉTAT	TYPE NO	SOUS - ÉCH.	CAROTTIER-CALIBRE		RÉCUPÉRATION	N, Nc ou RQD			▽ : N (pen. standard) ⊙ : Nc (pen. dynamique) ⚡ : Cu (l'intact) ★ : Cur (remanié) ⊕ : Su (intact) ✱ : Sur (remanié) W_p w W_i 	NIVEAUX D'EAU/ VENUE D'EAU
		175.21	Niveau												
1		0.00	Couvert végétal				A	N	92	5	2-2-3-10				Ncorr = 3
		175.06	Sols naturels :				B								AC
		0.15	Sable, traces de silt et de gravier, brun, humide, de compacité lâche à moyenne. Présence de matières organiques (terre, racelles).			CF-01		B	83	37	15-15-22-25				
2		173.38	Sable silteux graveleux, gris, saturé, de compacité moyenne. Présence de cailloux			CF-02		B	58	15	6-7-8-9				AC
		1.83				CF-03		B	58	21	3-6-15-20				
3		172.77	Till :			CF-04		B	54	37	15-17-20-28				
		2.44	Sable silteux graveleux, gris, humide, de compacité moyenne à très dense. Présence de cailloux.			CF-05		B	42	37	36-18-19-23				
4						CF-06		B	8	59	29-34-25-24				
						CF-07		B	50	25	12-13-12-18				AG
5		169.95	Roc ou blocs de nature granitique			CF-08		B	73	R	17-25-50 /75mm				
		5.26				CF-09		NQ	37	0					
6						CR-10		NQ	62	0					
						CR-11		N	46	R	44-50 /125mm				
8		167.59	Till :			CF-12		B	0	R	50 /25mm				
		7.62	Sable silteux graveleux, gris, humide, de compacité moyenne à très dense. Présence de cailloux.			CF-13		NQ	85	28					
9		166.65	Socle rocheux :			CF-14									
		8.56	Gneiss de nature anorthositique rose et gris à cristaux fins à moyens. Gneissosité à environ 80° de l'angle de carottage. Dureté de 8												

Remarque(s): Valeur de niveau d'eau négative, car au-dessus du niveau du sol.

Vérifié par : Justine Sirois, ing.

Date 2023-07-19

PROFONDEUR (m)	PROF. - pi	STRATIGRAPHIE			ÉCHANTILLONS						COUPS/15cm FRAGMENTATION (mm)	GRAPHIQUE	NIVEAU D'EAU/ VENUE D'EAU	ESSAIS
		NIVEAU (m)/ PROFONDEUR	DESCRIPTION DU SOL ET DU ROC	SYMBLES	ÉTAT	TYPE NO	SOUS - ÉCH.	CAROTTIER-CALIBRE	RÉCUPÉRATION	N, Nc ou RQD				
			à 9 sur l'échelle de Mohs.	~								▽ : N (pen. standard) ● : Nc (pen. dynamique) ✱ : Cu (lintact) ✱ : Cur (remanié) ⊙ : Su (intact) ✱ : Sur (remanié) $\frac{w_p}{w} \frac{w_i}{w}$		AG : analyse granulométrique AC : analyse chimique S : sédimentométrie WL : limite liquide Wp : limite plastique W : teneur en eau Cu : cisaillement non drainé Cur : cisaillement remanié VB : bleu de méthylène TAS : Taux d'agressivité Dup : Duplicata prélevé
11	35			~		CR-15		NQ	100	54				
12	40			~		CR-16		NQ	100	73				
13	162.03 13.18		FIN DU FORAGE											U = 88 MPa $d_{app} = 2,668$ % A = 0,161
14	45													
15	50													
16														
17	55													
18	60													
19														
20	65													
21	70													
22														
23	75													
24														
25	80													
26	85													

Nom du projet: Étude géotechnique et caractérisation environnementale sommaire des sols

Date du début du sondage : 2023-03-08

Nouveau poste Archambault

Site : Route 337, Sainte-Julienne, Qc

Coordonnées géodésique : X: 289209.830

MTM Québec (NAD-1983) Y: 5097404.300

Fuseau : 8 Z: 175.62 m

Localisation : TF-G-23

Entrepreneur en forage : Forage André Roy inc.

Équipement : GT8

Type de sondage : FORAGE

Inclinaison : 90

Tubage : NW, Tarière

Préparé par : Chad Carrier, techn.

Diamètre du carottier: N, B et NQ

Profondeur du sondage 12.24 m

TYPE D'ÉCHANTILLON	TERMINOLOGIE	INDICE DE QUALITÉ DU ROC	COMPACTITÉ	INDICE "N"	NIVEAU D'EAU
CF Cuillère fendue	Traces 1-10%	% RQD <25	Très lâche 0-4		Type d'installation:
CR Carottier par forage au diamant	Un peu 10-20%	<25 Très mauvaise	Lâche 4-10		Date: 2023-03-16 Date:
EM Échantillon Manuel	Adjectif (...eux) 20-35%	25-50 Mauvaise	Compact 10-30		Prof.: 0.04 m Prof.:
TA Tarière	Et 35-50%	50-75 Bonne	Dense 30-50		
TM Tube à paroi mince		75-90 Excellente	Très dense >50		
TS Tube shelly		90-100			

ÉTAT DE L'ÉCHANTILLON	SYMBOLES	CLASSIFICATION (SYSTÈME UNIFIÉ)	CONSISTANCE	RÉSISTANCE AU CISAILLEMENT (Cu)
Remanié	N: Indice de pénétration standard R: Refus (N > 100) R.Q.D: Indice de qualité du roc (Rock Quality Designation) % R.Q.D = $\sum \text{Carottes} > 4 \text{ po. (10 cm) longueur forée}$	Argile < 0,002 mm Silt 0,002 à 0,075 mm Sable 0,075 à 4,75 mm Gravier 4,75 à 75 mm Cailloux 75 à 300 mm Blocs > 300 mm	Très molle Molle Ferme Raide Très raide Dure	<12 kPa 12-25 kPa 25-50 kPa 50-100 kPa 100-200 kPa >200 kPa

PROFONDEUR (m)	PROF - pi	NIVEAU (m)/PROFONDEUR	DESCRIPTION DU SOL ET DU ROC	SYMBOLES	ÉTAT	TYPE NO	SOUS - ÉCH.	CAROTTIER-CALIBRE	RÉCUPÉRATION	N, Nc ou RQD	COUPS/15cm FRAGMENTATION (mm)	GRAPHIQUE	NIVEAU D'EAU/ VENUE D'EAU	ESSAIS
		175.62	Niveau											
		0.00	Couvert végétal											
		175.52	Sols naturels :											
		0.10	Sable, traces de silt et de gravier, brun, saturé, de compacité lâche à très dense.			CF-01	N	83	9		3-4-5-8			
1		174.40	Sable silteux, un peu de gravier, gris, saturé, de compacité moyenne. Présence de cailloux.			CF-02	B	75	56		7-20-36-8			
5		1.22				CF-03	B	54	26		7-13-13-23			
2		173.79	Till :			CF-04	B	58	44		11-16-28-35			
		1.83	Sable et silt. un peu de gravier, gris, humide, de compacité dense à très dense. Présence de cailloux.			CF-05	B	75	89		31-44-45-49			
3		10				CF-06	B	54	R		45-30-50 /125mm			
4		15				CF-07	B	46	R		27-50 /125mm			
5		170.87	Roc ou blocs de nature granitique			CF-08	B	0	R		50 /25mm			
		4.75				CR-09	NQ	48	0					
		170.18	Socle rocheux :											
6		5.44	Gneiss de nature anorthositique rose et gris à cristaux fins à moyens. Gneissosité à environ 80°-85° de l'angle de carottage. Dureté de 8 à 9 sur l'échelle de Mohs.			CR-10	NQ	89	0					
7		20				CR-11	NQ	100	30					
8		25				CR-12	NQ	100	51					
9		30				CR-13	NQ	100	66					
		166.07												
		9.55												

Remarque(s):

Vérifié par : Justine Sirois, ing.

Date 2023-07-19

PROFONDEUR (m)	PROF - pi	STRATIGRAPHIE			ÉCHANTILLONS					COUPS/15cm FRAGMENTATION (mm)	GRAPHIQUE	NIVEAU D'EAU/ VENUE D'EAU	ESSAIS
		NIVEAU (m)/ PROFONDEUR	DESCRIPTION DU SOL ET DU ROC	SYMBLES	ÉTAT	TYPE NO	SOUS - ÉCH.	CAROTTIER-CALIBRE	RÉCUPÉRATION		▽ : N (pen. standard) ● : Nc (pen. dynamique) * : Cu (lintact) * : Cur (remanié) * : Su (intact) * : Sur (remanié) $\frac{W_p}{W} \quad \frac{W_i}{W}$		
35			Gneiss de nature anorthositique rose et gris à cristaux grossiers.	~		CR-14		NQ	100	32			
11				~									
12				~		CR-15		NQ	100	49			
40		163.38 12.24	FIN DU FORAGE										
13													
45													
14													
50													
15													
55													
16													
60													
17													
65													
18													
70													
20													
75													
21													
80													
22													
85													
23													
24													
25													
26													

Nom du projet: Étude géotechnique et caractérisation environnementale sommaire des sols

Date du début du sondage : 2023-03-09

Nouveau poste Archambault

Site : Route 337, Sainte-Julienne, Qc

Coordonnées géodésique : X: 289160.820

MTM Québec (NAD-1983) Y: 5097520.430

Fuseau : 8 Z: 176.45 m

Localisation : TF-I-23

Entrepreneur en forage : Forage André Roy inc.

Équipement : GT8

Type de sondage : FORAGE

Inclinaison : 90

Tubage : NW, Tarière

Préparé par : Chad Carrier, techn.

Diamètre du carottier: N, B et NQ

Profondeur du sondage : 7.52 m

TYPE D'ÉCHANTILLON	TERMINOLOGIE	INDICE DE QUALITÉ DU ROC	COMPACTITÉ	INDICE "N"	NIVEAU D'EAU
CF Cuillère fendue	Traces 1-10%	% RQD <25	Très lâche 0-4		Type d'installation:
CR Carottier par forage au diamant	Un peu 10-20%	<25 Très mauvaise	Lâche 4-10		Date: 2023-03-16 Date:
EM Échantillon Manuel	Adjectif (...eux) 20-35%	25-50 Mauvaise	Compact 10-30		Prof.: 0.02 m Prof.:
TA Tarière	Et 35-50%	50-75 Bonne	Dense 30-50		
TM Tube à paroi mince		75-90 Excellente	Très dense >50		
TS Tube shelly		90-100			

ÉTAT DE L'ÉCHANTILLON	SYMBOLES	CLASSIFICATION (SYSTÈME UNIFIÉ)	CONSISTANCE	RÉSISTANCE AU CISAILLEMENT (Cu)
Remanié	N: Indice de pénétration standard R: Refus (N > 100) R.Q.D: Indice de qualité du roc (Rock Quality Designation) % R.Q.D = $\sum \text{Carottes} > 4 \text{ po. (10 cm)}$ longueur forée	Argile < 0,002 mm Silt 0,002 à 0,075 mm Sable 0,075 à 4,75 mm Gravier 4,75 à 75 mm Cailloux 75 à 300 mm Blocs > 300 mm	Très molle Molle Ferme Raide Très raide Dure	<12 kPa 12-25 kPa 25-50 kPa 50-100 kPa 100-200 kPa >200 kPa

PROFONDEUR (m)	PROF - pi	NIVEAU (m)/PROFONDEUR	DESCRIPTION DU SOL ET DU ROC	SYMBOLES	ÉTAT	TYPE NO	SOUS - ÉCH.	CAROTTIER-CALIBRE	RÉCUPÉRATION	N, Nc ou RQD	COUPS/15cm FRAGMENTATION (mm)	GRAPHIQUE	NIVEAU D'EAU/ VENUE D'EAU	ESSAIS
		176.45	Niveau											
		0.00	Couvert végétal											
		176.32	Sols naturels :											
		0.13	Sable, traces de silt et de gravier,											
		175.51	brun, saturé, de compacité lâche à											
		0.94	moyenne. Présence de matières											
			organiques (terre, racinelles).											
			Sable silteux graveleux, gris,											
			saturé, de compacité moyenne à											
			dense. Présence de cailloux											
		173.40	Till :											
		3.05	Sable silteux graveleux, gris,											
		172.82	humide, de compacité très dense.											
		3.63	Présence de cailloux.											
		172.49	Roc ou blocs de nature											
		3.96	granitique											
			Socle rocheux :											
			Gneiss de nature anorthositique											
			rose et gris à cristaux fins à											
			moyens. Gneissosité à environ											
			80°-85° de l'angle de carottage.											
			Durété de 8 à 9 sur l'échelle de											
			Mohs.											
		168.93	FIN DU FORAGE											
		7.52												

Remarque(s):

Vérifié par : Justine Sirois, ing.

Date 2023-07-19

Nom du projet: **Étude géotechnique et caractérisation environnementale sommaire des sols**

Date du début du sondage : **2023-03-09**

Nouveau poste Archambault

Site : **Route 337, Sainte-Julienne, Qc**

Coordonnées géodésique : X: **289025.220**

MTM Québec (NAD-1983) Y: **5097371.220**

Fuseau : 8 Z: **179.38 m**

Localisation : **TF-K-23**

Entrepreneur en forage : **Forage André Roy inc.**

Équipement : **GT8**

Type de sondage : **FORAGE**

Inclinaison : **90**

Tubage : **NW, Tarière**

Préparé par : **Chad Carrier, techn.**

Diamètre du carottier: **N, B et NQ**

Profondeur du sondage : **4.80 m**

TYPE D'ÉCHANTILLON	TERMINOLOGIE	INDICE DE QUALITÉ DU ROC	COMPACTITÉ	INDICE "N"	NIVEAU D'EAU
CF Cuillère fendue	Traces 1-10%	% RQD <25	Très lâche 0-4		
CR Carottier par forage au diamant	Un peu 10-20%	25-50	Lâche 4-10		Type d'installation:
EM Échantillon Manuel	Adjectif (...eux) 20-35%	50-75	Compact 10-30		Date: 2023-03-16 Date:
TA Tarière	Et 35-50%	75-90	Dense 30-50		Prof.: 0.55 m Prof.:
TM Tube à paroi mince		90-100	Très dense >50		
TS Tube shelly					

ÉTAT DE L'ÉCHANTILLON		SYMBOLES		CLASSIFICATION (SYSTÈME UNIFIÉ)		CONSISTANCE		RÉSISTANCE AU CISAILLEMENT (Cu)	
	Remanié	N: Indice de pénétration standard		Argile < 0,002 mm		Très molle		<12 kPa	
	Intact (tube à paroi mince)	R: Refus (N > 100)		Silt 0,002 à 0,075 mm		Molle		12-25 kPa	
	Perdu	R.Q.D: Indice de qualité du roc (Rock Quality Designation)		Sable 0,075 à 4,75 mm		Ferme		25-50 kPa	
	Forage au diamant	% R.Q.D = Σ Carottes > 4 po. (10 cm) longueur forée		Gravier 4,75 à 75 mm		Raïde		50-100 kPa	
				Cailloux 75 à 300 mm		Très raïde		100-200 kPa	
				Blocs > 300mm		Dure		>200 kPa	

PROFONDEUR (m)		PROF - pi		STRATIGRAPHIE		ÉCHANTILLONS		COUPS/15cm FRAGMENTATION (mm)		GRAPHIQUE		NIVEAUX D'EAU/ VENUE D'EAU		ESSAIS																																																																																																																																	
		NIVEAU (m)/ PROFONDEUR		DESCRIPTION DU SOL ET DU ROC		SYMBOLES		ÉTAT		TYPE NO		SOUS - ÉCH.		CAROTTIER-CALIBRE		RÉCUPÉRATION		N, Nc ou RQD				NIVEAUX D'EAU/ VENUE D'EAU		ESSAIS																																																																																																																							
		179.38		Niveau																				AG : analyse granulométrique AC : analyse chimique S : sédimentométrie WL : limite liquide Wp : limite plastique W : teneur en eau Cu : cisaillement non drainé Cur : cisaillement remanié VB : bleu de méthylène TAS : Taux d'agressivité DUP: Duplicata prélevé																																																																																																																							
		0.00		Couvert végétal Soils naturels : Sable, traces de silt et de gravier, brun, saturé, de compacité lâche à moyenne. Présence de matière organique (terre, racinelles). Sable silteux graveleux, gris, saturé, de compacité moyenne à dense. Présence de cailloux. Socle rocheux : Gneiss à biotite à cristaux fins. Gneissosité varie de 65 à 80° par rapport à l'angle de carottage. Dureté de 8 à 9 sur l'échelle de Mohs.																																																																																																																																											

Remarque(s):	Vérifié par : Justine Sirois, ing. Date 2023-07-19
--------------	--

Nom du projet: **Étude géotechnique et caractérisation environnementale sommaire des sols**

Date du début du sondage : **2023-03-10**

Nouveau poste Archambault

Site : **Route 337, Sainte-Julienne, Qc**

Coordonnées géodésique : X: **288911.320**

MTM Québec (NAD-1983) Y: **5097481.120**

Fuseau : 8 Z: **188.18 m**

Localisation : **TF-D-23**

Entrepreneur en forage : **Forage André Roy inc.**

Équipement : **GT8**

Type de sondage : **FORAGE**

Inclinaison : **90**

Tubage : **NW, Tarière**

Préparé par : **Chad Carrier, techn.**

Diamètre du carottier: **B et NQ**

Profondeur du sondage **10.46 m**

TYPE D'ÉCHANTILLON	TERMINOLOGIE	INDICE DE QUALITÉ DU ROC	COMPACTITÉ	INDICE "N"	NIVEAU D'EAU
CF Cuillère fendue	Traces 1-10%	% RQD <25	Très lâche 0-4		
CR Carottier par forage au diamant	Un peu 10-20%	25-50	Lâche 4-10		Type d'installation:
EM Échantillon Manuel	Adjectif (...eux) 20-35%	50-75	Compact 10-30		Date: 2023-03-16 Date:
TA Tarière	Et 35-50%	75-90	Dense 30-50		Prof.: 2.61 m Prof.:
TM Tube à paroi mince		90-100	Très dense >50		
TS Tube shelby					

ÉTAT DE L'ÉCHANTILLON		SYMBOLES		CLASSIFICATION (SYSTÈME UNIFIÉ)		CONSISTANCE		RÉSISTANCE AU CISAILLEMENT (Cu)	
	Remanié	N: Indice de pénétration standard		Argile < 0,002 mm		Très molle		<12 kPa	
	Intact (tube à paroi mince)	R: Refus (N > 100)		Silt 0,002 à 0,075 mm		Molle		12-25 kPa	
	Perdu	R.Q.D: Indice de qualité du roc (Rock Quality Designation)		Sable 0,075 à 4,75 mm		Ferme		25-50 kPa	
	Forage au diamant	% R.Q.D = $\frac{\Sigma \text{Carottes} > 4 \text{ po. (10 cm)}}{\text{longueur forée}}$		Gravier 4,75 à 75 mm		Raïde		50-100 kPa	
				Cailloux 75 à 300 mm		Très raïde		100-200 kPa	
				Blocs > 300 mm		Dure		>200 kPa	

STRATIGRAPHIE		ÉCHANTILLONS					COUPS/15cm FRAGMENTATION (mm)	GRAPHIQUE										ESSAIS	
PROFONDEUR (m)	PROF - pi	NIVEAU (m)/ PROFONDEUR	DESCRIPTION DU SOL ET DU ROC	SYMBOLES	ÉTAT	TYPE NO		SOUS - ÉCH.	CAROTTIER-CALIBRE	RÉCUPÉRATION	N, Nc ou RQD	▽ : N (pen. standard) ● : Nc (pen. dynamique) ○ : Cu (lintact) ★ : Cur (remanié) ⊙ : Su (intact) ✱ : Sur (remanié) </							

Remarque(s):	Vérifié par : Justine Sirois, ing.
	Date 2023-07-19

PROFONDEUR (m)	PROF - pi	STRATIGRAPHIE			ÉCHANTILLONS						COUPS/15cm FRAGMENTATION (mm)	GRAPHIQUE	NIVEAU D'EAU/ VENUE D'EAU	ESSAIS
		NIVEAU (m)/ PROFONDEUR	DESCRIPTION DU SOL ET DU ROC	SYMBOLES	ÉTAT	TYPE NO	SOUS - ÉCH.	CAROTTIER-CALIBRE	RÉCUPÉRATION	N, Nc ou RQD		▽ : N (pen. standard) ● : Nc (pen. dynamique) * : Cu (lintact) * : Cur (remanié) * : Su (intact) * : Sur (remanié) $\frac{W_p}{W} \quad \frac{W_i}{W}$		
35		177.72 10.46	FIN DU FORAGE											
11														
12														
13														
14														
15														
16														
17														
18														
19														
20														
21														
22														
23														
24														
25														
26														

Nom du projet: Étude géotechnique et caractérisation environnementale sommaire des sols

Date du début du sondage : 2023-03-13

Nouveau poste Archambault

Site : Route 337, Sainte-Julienne, Qc

Coordonnées géodésique : X: 288966.590

MTM Québec (NAD-1983) Y: 5097633.010

Fuseau : 8 Z: 180.27 m

Localisation : TF-C-23

Entrepreneur en forage : Forage André Roy inc.

Équipement : GT8

Type de sondage : FORAGE

Inclinaison : 90

Tubage : NW, Tarière

Préparé par : Chad Carrier, techn.

Diamètre du carottier: N et NQ

Profondeur du sondage : 5.69 m

TYPE D'ÉCHANTILLON	TERMINOLOGIE	INDICE DE QUALITÉ DU ROC	COMPACTITÉ	INDICE "N"	NIVEAU D'EAU
CF Cuillère fendue	Traces 1-10%	% RQD	Très lâche 0-4		Type d'installation:
CR Carottier par forage au diamant	Un peu 10-20%	<25 Très mauvaise	Lâche 4-10		Date: 2023-03-16 Date:
EM Échantillon Manuel	Adjectif (...eux) 20-35%	25-50 Mauvaise	Compact 10-30		Prof.: 1.13 m Prof.:
TA Tarière	Et 35-50%	50-75 Moyenne	Dense 30-50		
TM Tube à paroi mince		75-90 Bonne	Très dense >50		
TS Tube shelly		90-100 Excellente			

ÉTAT DE L'ÉCHANTILLON	SYMBOLES	CLASSIFICATION (SYSTÈME UNIFIÉ)	CONSISTANCE	RÉSISTANCE AU CISAILLEMENT (Cu)
Remanié	N: Indice de pénétration standard	Argile < 0,002 mm	Très molle	<12 kPa
Intact (tube à paroi mince)	R: Refus (N > 100)	Silt 0,002 à 0,075 mm	Molle	12-25 kPa
Perdu	R.Q.D: Indice de qualité du roc	Sable 0,075 à 4,75 mm	Ferme	25-50 kPa
Forage au diamant	(Rock Quality Designation)	Gravier 4,75 à 75 mm	Raïde	50-100 kPa
	% R.Q.D = Σ Carottes > 4 po. (10 cm) longueur forée	Cailloux 75 à 300 mm	Très raïde	100-200 kPa
		Blocs > 300 mm	Dure	>200 kPa

PROFONDEUR (m)	PROF - pi	NIVEAU (m)/PROFONDEUR	DESCRIPTION DU SOL ET DU ROC	SYMBOLES	ÉTAT	TYPE NO	SOUS - ÉCH.	CAROTTIER-CALIBRE	RÉCUPÉRATION	N, Nc ou RQD	COUPS/15cm FRAGMENTATION (mm)	GRAPHIQUE	NIVEAU D'EAU/ VENUE D'EAU	ESSAIS
180.27		0.00	Niveau											
180.17		0.10	Couvert végétal			CF-01	A	N	79	R	5-25-50 /50mm			AC
179.91		0.36	Sols naturels :			CR-02	B	NQ	68	0				
179.25		0.36	Sable, traces de silt et de gravier, brun, saturé. Présence de matières organiques (terre, radicelles).			CF-03	B	0	R		50 /100mm			
174.58		1.02	Blocs ou roc fissuré											
5.69			Socle rocheux :			CR-04		NQ	78	44				U = 245 MPa
			Gneiss à biotite et grenats, rose et gris à cristaux fins à moyens. Gneissosité de 80° à 90° de l'angle de carottage. Dureté de 8 à 9 sur l'échelle de Mohs.			CR-05		NQ	95	49				
						CR-06		NQ	100	96				
			FIN DU FORAGE											

Remarque(s):

Vérifié par : Justine Sirois, ing.

Date 2023-07-19

Nom du projet: Étude géotechnique et caractérisation environnementale sommaire des sols

Date du début du sondage : 2023-03-13

Nouveau poste Archambault

Site : Route 337, Sainte-Julienne, Qc

Coordonnées géodésique : X: 288857.980

MTM Québec (NAD-1983) Y: 5097551.390

Fuseau : 8 Z: 183.73 m

Localisation : TF-B-23

Entrepreneur en forage : Forage André Roy inc.

Équipement : GT8

Type de sondage : FORAGE

Inclinaison : 90

Tubage : NW, Tarière

Préparé par : Chad Carrier, techn.

Diamètre du carottier: N, B et NQ

Profondeur du sondage 18.39 m

TYPE D'ÉCHANTILLON	TERMINOLOGIE	INDICE DE QUALITÉ DU ROC	COMPACTITÉ	INDICE "N"	NIVEAU D'EAU
CF Cuillère fendue	Traces 1-10%	% RQD <25	Très lâche 0-4		Type d'installation:
CR Carottier par forage au diamant	Un peu 10-20%	<25 Très mauvaise	Lâche 4-10		Date: 2023-03-16 Date:
EM Échantillon Manuel	Adjectif (...eux) 20-35%	25-50 Mauvaise	Compact 10-30		Prof.: 4.74 m Prof.:
TA Tarière	Et 35-50%	50-75 Bonne	Dense 30-50		
TM Tube à paroi mince		75-90 Excellente	Très dense >50		
TS Tube shelby		90-100			

ÉTAT DE L'ÉCHANTILLON	SYMBOLES	CLASSIFICATION (SYSTÈME UNIFIÉ)	CONSISTANCE	RÉSISTANCE AU CISAILLEMENT (Cu)
Remanié	N: Indice de pénétration standard R: Refus (N > 100) R.Q.D: Indice de qualité du roc (Rock Quality Designation) % R.Q.D = $\sum \text{Carottes} > 4 \text{ po. (10 cm)}$ longueur forée	Argile < 0,002 mm Silt 0,002 à 0,075 mm Sable 0,075 à 4,75 mm Gravier 4,75 à 75 mm Cailloux 75 à 300 mm Blocs > 300 mm	Très molle Molle Ferme Raide Très raide Dure	<12 kPa 12-25 kPa 25-50 kPa 50-100 kPa 100-200 kPa >200 kPa

PROFONDEUR (m)	PROF - pi	NIVEAU (m)/PROFONDEUR	DESCRIPTION DU SOL ET DU ROC	SYMBOLES	ÉTAT	TYPE NO	SOUS - ÉCH.	CAROTTIER-CALIBRE	RÉCUPÉRATION	N, Nc ou RQD	COUPS/15cm FRAGMENTATION (mm)	GRAPHIQUE	NIVEAU D'EAU/ VENUE D'EAU	ESSAIS
		183.73	Niveau											
		0.00	Couvert végétal			CF-01	A	N	64	R	5-7-50 /50mm			AC
		183.68	Sols naturels :			CR-02	B	NQ	55	18				
		0.05	Sable, traces de silt et de gravier, brun, humide. Présence de MO (terre, racelles) et de cailloux.			CF-03	B	75	90		30-42-48-50 /125mm			AC+TF-10-23 DUP-1
		183.37	Blocs			CF-04	B	33	R		28-50 /100mm			AC
		0.36	Till :			CF-05	B	17	R		50 /100mm			AC
		182.82	Sable et silt, un peu de gravier, gris, humide, de compacité très dense. Présence de cailloux.			CF-06	B	33	R		46-50 /75mm			AC
		0.91				CF-07	B	4	R		50 /75mm			AG
						CF-08	B	33	R		40-50 /100mm			
		179.08	Blocs			CF-09	B	67	R		50 /100mm			
		4.65				CR-10	NQ	18	0					
		178.14	Mélange de blocs et de till dense			CF-11	B	0	R		50 /100mm			
		5.59				CR-12	NQ	41	0					
						CR-13	NQ	47	15					
						CR-14	NQ	32	8					

Remarque(s):

Vérifié par : Justine Sirois, ing.

Date 2023-07-19

PROFONDEUR (m)	PROF. - pi	STRATIGRAPHIE			ÉCHANTILLONS					COUPS/15cm FRAGMENTATION (mm)	GRAPHIQUE	NIVEAUX D'EAU/ VENUE D'EAU	ESSAIS
		NIVEAU (m)/ PROFONDEUR	DESCRIPTION DU SOL ET DU ROC	SYMBOLES	ÉTAT	TYPE NO	SOUS - ÉCH.	CAROTTIER-CALIBRE	RÉCUPÉRATION				
35						CR-14	NQ	32	8				
11						CR-15	NQ	29	0				
12		171.33 12.39	Socle rocheux : Gneiss à grenats gris rosé à cristaux moyens à grossiers. Gneissosité à environ 70° de l'angle de carottage. Dureté de 8 à 9 sur l'échelle de Mohs.			CR-16	NQ	48	0				
13						CR-17	NQ	100	0				
14						CR-18	NQ	100	0				
15						CR-19	NQ	100	32				
16						CR-20	NQ	100	34				
17						CR-21	NQ	100	50				
18		165.34 18.39	FIN DU FORAGE										
19													
20													
21													
22													
23													
24													
25													
26													

Nom du projet: Étude géotechnique et caractérisation environnementale sommaire des sols

Date du début du sondage : 2023-03-14

Nouveau poste Archambault

Site : Route 337, Sainte-Julienne, Qc

Coordonnées géodésique : X: 288577.040

MTM Québec (NAD-1983) Y: 5097263.020

Fuseau : 8 Z: 183.77 m

Localisation : TF-F-23

Entrepreneur en forage : Forage André Roy inc.

Équipement : GT8

Type de sondage : FORAGE

Inclinaison : 90

Tubage : NW, Tarière

Préparé par : Chad Carrier, techn.

Diamètre du carottier: N, B et NQ

Profondeur du sondage : 7.11 m

TYPE D'ÉCHANTILLON	TERMINOLOGIE	INDICE DE QUALITÉ DU ROC	COMPACTITÉ	INDICE "N"	NIVEAU D'EAU
CF Cuillère fendue	Traces 1-10%	% RQD <25	Très lâche 0-4		Type d'installation:
CR Carottier par forage au diamant	Un peu 10-20%	25-50 Très mauvaise	Lâche 4-10		Date: 2023-03-16 Date:
EM Échantillon Manuel	Adjectif (...eux) 20-35%	50-75 Moyenne	Compact 10-30		Prof.: 0.94 m Prof.:
TA Tarière	Et 35-50%	75-90 Bonne	Dense 30-50		
TM Tube à paroi mince		90-100 Excellente	Très dense >50		
TS Tube shelly					

ÉTAT DE L'ÉCHANTILLON	SYMBOLES	CLASSIFICATION (SYSTÈME UNIFIÉ)	CONSISTANCE	RÉSISTANCE AU CISAILLEMENT (Cu)
Remanié	N: Indice de pénétration standard R: Refus (N > 100) R.Q.D: Indice de qualité du roc (Rock Quality Designation) % R.Q.D = $\sum \text{Carottes} > 4 \text{ po. (10 cm) longueur forée}$	Argile < 0,002 mm Silt 0,002 à 0,075 mm Sable 0,075 à 4,75 mm Gravier 4,75 à 75 mm Cailloux 75 à 300 mm Blocs > 300 mm	Très molle Molle Ferme Raide Très raide Dure	<12 kPa 12-25 kPa 25-50 kPa 50-100 kPa 100-200 kPa >200 kPa

PROFONDEUR (m)	PROF - pi	NIVEAU (m)/PROFONDEUR	DESCRIPTION DU SOL ET DU ROC	SYMBOLES	ÉTAT	TYPE NO	SOUS - ÉCH.	CAROTTIER-CALIBRE	RÉCUPÉRATION	N, Nc ou RQD	COUPS/15cm FRAGMENTATION (mm)	GRAPHIQUE	NIVEAU D'EAU/ VENUE D'EAU	ESSAIS
		183.77	Niveau											
		0.00	Couvert végétal											
		183.67	Sols naturels :											
		0.10	Sable, traces de silt et de gravier, brun, saturé, de compacité très lâche. Présence de MO (terre, radicales).											
		183.16												
		0.61												
		182.55												
		1.22												
		182.25												
		1.52												
		181.28												
		2.49												
		179.78												
		3.99												
		177.93												
		5.84												
		176.66												
		7.11												

Remarque(s):

Vérifié par : Justine Sirois, ing.

Date 2023-07-19

Nom du projet: Étude géotechnique et caractérisation environnementale sommaire des sols

Date du début du sondage : 2023-03-14

Nouveau poste Archambault

Site : Route 337, Sainte-Julienne, Qc

Coordonnées géodésique : X: 288519.640

MTM Québec (NAD-1983) Y: 5097390.360

Fuseau : 8 Z: 179.33 m

Localisation : TF-A-23

Entrepreneur en forage : Forage André Roy inc.

Équipement : GT8

Type de sondage : FORAGE

Inclinaison : 90

Tubage : NW, Tarière

Préparé par : Chad Carrier, techn.

Diamètre du carottier: N, B et NQ

Profondeur du sondage : 8.89 m

TYPE D'ÉCHANTILLON	TERMINOLOGIE	INDICE DE QUALITÉ DU ROC	COMPACTITÉ	INDICE "N"	NIVEAU D'EAU
CF Cuillère fendue	Traces 1-10%	% RQD <25	Très lâche 0-4		Type d'installation:
CR Carottier par forage au diamant	Un peu 10-20%	25-50	Lâche 4-10		Date: 2023-03-16 Date:
EM Échantillon Manuel	Adjectif (...eux) 20-35%	50-75	Compact 10-30		Prof.: 0.16 m Prof.:
TA Tarière	Et 35-50%	75-90	Dense 30-50		
TM Tube à paroi mince		90-100	Très dense >50		
TS Tube shelly					

ÉTAT DE L'ÉCHANTILLON		SYMBOLES		CLASSIFICATION (SYSTÈME UNIFIÉ)		CONSISTANCE		RÉSISTANCE AU CISAILLEMENT (Cu)	
	Remanié	N: Indice de pénétration standard		Argile < 0,002 mm		Très molle		<12 kPa	
	Intact (tube à paroi mince)	R: Refus (N > 100)		Silt 0,002 à 0,075 mm		Molle		12-25 kPa	
	Perdu	R.Q.D: Indice de qualité du roc (Rock Quality Designation)		Sable 0,075 à 4,75 mm		Ferme		25-50 kPa	
	Forage au diamant	% R.Q.D = $\sum \text{Carottes} > 4 \text{ po. (10 cm) longueur forée}$		Gravier 4,75 à 75 mm		Raïde		50-100 kPa	
				Cailloux 75 à 300 mm		Très raïde		100-200 kPa	
				Blocs > 300 mm		Dure		>200 kPa	

PROFONDEUR (m)		PROF - pi		STRATIGRAPHIE			ÉCHANTILLONS				COUPS/15cm FRAGMENTATION (mm)		GRAPHIQUE		NIVEAUX D'EAU/ VENUE D'EAU		ESSAIS		
				DESCRIPTION DU SOL ET DU ROC			SYMBOLES	ÉTAT	TYPE NO	SOUS - ÉCH.	CAROTTIER-CALIBRE	RÉCUPÉRATION	N, Nc ou RQD	▽ : N (pen. standard) ● : Nc (pen. dynamique) ○ : Cu (intact) ★ : Cur (remanié) ⊙ : Su (intact) ✱ : Sur (remanié) W _p W W _L 				AG : analyse granulométrique AC : analyse chimique S : sédimentométrie WL : limite liquide Wp : limite plastique W : teneur en eau Cu : cisaillement non drainé Cur : cisaillement remanié VB : bleu de méthylène TAS : Taux d'agressivité DUP : Duplicata prélevé	
179.33		Niveau												204060801002040					
0.00		Couvert végétal						X	CF-01	N	8	1	0-0-1-2					Ncorr = 1	
178.72		Sols naturels :						X	CF-02	B	46	11	4-2-9-13					AC	
0.61								X	CF-03	B	0	36	11-18-18-17						
178.11		Sable, traces de silt et de gravier, brun, saturé, de compacité lâche. Présence de matières organiques (terre, racicules).						X	CF-04	B	13	26	17-13-13-12						
1.22								X	CF-05	B	63	24	8-11-13-17					AC	
177.50		Blocs						X	CF-06	B	58	36	12-17-19-20					AC	
1.83		Sable silteux, un peu de gravier, gris, saturé, de compacité moyenne. Présence de cailloux.						X	CF-07	B	63	R	29-46-50 / 125mm						
176.28								X	CF-08	B	73	R	28-50 / 100mm						
3.05		Till :						X	CF-09	NQ	35	0							
174.48		Blocs						X	CR-10	NQ	100	72							
4.85								X	CR-11	NQ	100	72							
173.54		Socle rocheux :						X											
5.79		Gneiss à grenats gris rosé à cristaux moyens. Gneissosité à environ 70° à 85° de l'angle de carottage. Dureté de 8 à 9 sur l'échelle de Mohs. Lits rosés en fin de course.						X											
170.44		FIN DU FORAGE						X											
8.89								X											

Remarque(s):

Vérifié par : Justine Sirois, ing.

Date 2023-07-19



Annexe E

Tableau et certificats d'analyses

Paramètres	Critères génériques ou valeurs limites ¹				TF-01-23 CF-03	TF-01-23 CF-05	TF-02-23 CF-01B	TF-03-23 CF-01B	TF-03-23 DUP1	TF-04-23 CF-01B	TF-04-23 CF-03	TF-06-23 CF-01B	TF-06-23 CF-04	TF-06-23 CF-01B	TF-06-23 DUP1	TF-06-23 CF-03	TF-07-23 CF-01B	TF-07-23 CF-03	TF-09-23 CF-01 (B)	TF-10-23 CF-01 (B)	TF-10-23 CF-01 (B) REPÊTE	TF-10-23 CF-01 de Lab.
	Grenville	Critère A ²	Critère B / Annexe I du RPR1 ³	Critère C / Annexe II du RPR1 ³	Annexe I du RESC ⁴	1,22 à 1,83 m	2,44 à 3,05 m	0,13 à 0,61 m	0,13 à 0,58 m	0,15 à 0,61 m	1,22 à 1,83 m	0,10 à 0,61 m	1,83 à 2,44 m	0,13 à 0,61 m	1,22 à 1,83 m	0,13 à 0,61 m	1,22 à 1,80 m	0,10 à 0,36 m	0,05 à 0,36 m			
						LN1361	LN1362	LN1363	LN1364	LN1373	LN1367	LN1369	LN1369	LN1374	LN1374	LN1370	LN1371	LN1372	LN5063	LN5064		
						2023-03-06	2023-03-06	2023-03-06	2023-03-07	2023-03-07	2023-03-07	2023-03-07	2023-03-08	2023-03-08	2023-03-09	2023-03-09	2023-03-09	2023-03-09	2023-03-09	2023-03-10	2023-03-13	
MÉTALUX (et métalloïdes)																						
Argent (Ag)	2	20	80	300	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	na	na
Arsenic (As)	10	30	50	250	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	na	na
Baryum (Ba)	0,50	500	2,000	10 000	11	16	9,9	7,5	6,8	11	8,3	<5,0	17	7,1	7,7	23	9,7	120	20	15	na	na
Calcium (Ca)	20	5	20	100	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	na	na
Chlore total (Cl)	250	800	800	400	45	5,6	4,2	6,1	2,8	3,7	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	12	10	3	na	na	na
Coalt (Co)	25	50	300	1 500	<2,0	6,6	<2,0	2,4	<2,0	<2,0	<2,0	<2,0	19	<2,0	2,8	6,8	12	10	3	na	na	na
Cuivre (Cu)	5	100	500	2 500	3,8	2,2	<2,0	2,1	<2,0	<2,0	7,3	<2,0	19	3,9	5,2	3,7	2,8	34	29	6	na	na
Etain (Sn)	500	300	1 000	1 000	<4,0	<4,0	<4,0	<4,0	<4,0	<4,0	<4,0	<4,0	<4,0	<4,0	<4,0	<4,0	<4,0	<4,0	<4,0	<4,0	na	na
Manganèse (Mn) ⁵	1000	1 000	1 000	11 000	15	110	28	17	14	18	13	18	70	28	55	89	140	750	120	260	na	na
Molybdène (Mo)	6	10	40	200	<1,0	<1,0	<1,0	<1,0	<1,0	<1,0	<1,0	<1,0	<1,0	<1,0	<1,0	<1,0	1,1	<1,0	<1,0	<1,0	na	na
Nickel (Ni)	300	100	500	2 000	4,3	16	3,7	4,7	4,1	3,5	6,4	2,9	18	5,5	5,8	12	4,9	21	23	5	na	na
Plomb (Pb)	500	300	1 000	5 000	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	8,2	na
Zinc (Zn)	120	500	1 500	7 500	<10	22	20	13	10	11	<10	21	10	17	25	23	40	55	40	na	na	na

COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (COV)

Hydrocarbures Aromatiques Monocycliques (HAM)

[illegible]

Hydrocarbures Aliphatiques Chlorés (HAC)

Chloroforme
Chlorure de sodium

[illegible]

HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES (HAP)

Acénaphène	
Acénaphthène	

[illegible]

PARAMÈTRES INTÉGRATEURS	
α	0,0001
β	0,0001
γ	0,0001
δ	0,0001
ϵ	0,0001
ζ	0,0001
η	0,0001
θ	0,0001
ι	0,0001
κ	0,0001
λ	0,0001
μ	0,0001
ν	0,0001
ξ	0,0001
$\omicron$	0,0001
π	0,0001
ρ	0,0001
σ	0,0001
τ	0,0001
υ	0,0001
ϕ	0,0001
χ	0,0001
ψ	0,0001
ω	0,0001

Hydrocarbures Pétroliers (C₁₀ à C₃₀)

Légende :

<0,10	Concentration inférieure à la limite de détection rapportée (LDRI) par le laboratoire d'analyse
X,X	Concentration inférieure ou égal au critère A du Guide d'intervention
X,X	Concentration inférieure ou égal au critère B, niveau AB du Guide d'intervention (s Valeurs limites de l'Annexe I du RPRP ?)
X,X	Concentration inférieure ou égal au critère C, niveau BC du Guide d'intervention (s Valeurs limites de l'Annexe II du RPRP ?)
X,X	Concentration supérieure au critère C du Guide d'intervention (>Valeurs limites de l'Annexe II du RPRP ?)
X,X	Concentration supérieure à l'Annexe C du RESC

Notes

1: Valeurs limites applicables pour les terrains assujettis à la section N.2.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), <http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/>.

Pour les terrains non assainis, la concentration maximale acceptable recommandée tirées de l'Annexe 2: Grille des critères génériques pour les sols du Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés (Guide d'intervention) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) est utilisée comme critère d'évaluation de la qualité des sols.

2: Les concentrations du critère A pour les métaux et métalloïdes sont tirés de l'Annexe 1 : Critères A (teneurs de fond) pour les métaux et métalloïdes du GIPSRCT - en fonction de la province géologique

3: Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains, chapitre Q-2, r. 37 (**RPRT**), <http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/>

5: Le critère s'applique à la sommation du benzo (b) fluoranthène, du benzo (i) fluoranthène et du benzo (k) fluoranthène.

Si il est possible de séparer le benzo (k) fluoranthène du benzo (b+j) fluoranthène, la valeur de 1 mg/kg pour le critère B ou de 10

mg/kg pour le critère C est accordée à chacun d'entre eux,
 Si il est possible de doser séparément le benzo (h) fluoranthène, le benzo (i) fluoranthène et le benzo (k) fluoranthène, la valeur de

Si il est possible de doser séparément le benzo (b) fluoranthène, le benzo (j) fluoranthène et le benzo (k) fluoranthène, la valeur de mg/kg pour le critère B ou de 10 mg/kg pour le critère C est accordée à chacun d'entre eux.

na: Non analysé
-: Pas de critère disponible actuellement

ions: _____

TF-01-23 CF-03	: Numéro d'identification de l'échantillon
4.23 à 4.25 m	: Intervalle de colléement en mètre

1,22 à 1,83 m	: intervalle de prélèvement en mètre
LN1361	: Numéro d'identification du laboratoire d'analyse

2023-03-06 : Date de prélèvement de l'échantillon

Tableau 1 : Résultats des analyses chimiques des sols (en mg/kg)
Nom du projet : NOUVEAU POSTE 735-120 KV - POSTE ARCHAMBAULT - INSTALLATION 7629
Numéro du projet FNX : F1900760-270-006
Nom du client : HYDRO-QUÉBEC
Numéro de projet client : 15451-19003

Critères génériques ou valeurs limites ¹					TF-10-23 CF-03	TF-10-23 DUP-1	TF-10-23 CF-05	TF-10-23 CF-06	TF-11-23 CF-01 (B)	TF-11-23 CF-04	TF-12-23 CF-02	TF-12-23 CF-01 RÉPÉTÉ	TF-12-23 CF-02 RÉPÉTÉ Dup. de Lab.	TF-12-23 CF-05	TF-12-23 CF-06
Paramètres	Critère A ²	Critère B / Annexe I du RPRT ³	Critère C / Annexe I du RPRT ³	Annexe I du RESC ⁴	0,91 à 1,52 m		2,13 à 2,74 m	2,74 à 3,35 m	0,10 à 0,61 m	1,52 à 2,13 m	0,61 à 1,22 m			2,44 à 3,05 m	3,05 à 3,66 m
					LN5065	LN5071	LN5066	LR0744	LN5067	LN5068	LN5069			LR0745	LR0746
	Grenville				2023-03-13	2023-03-13	2023-03-13	2023-03-13	2023-03-14	2023-03-14	2023-03-14			2023-03-14	2023-03-14
MÉTAUX (et métalloïdes)															
Argent (Ag)	2	20	40	200	<0,50	<0,50	<0,50	na	<0,50	<0,50	<0,50	na	na	<0,50	na
Arsenic (As)	10	20	50	250	<5,0	<5,0	<5,0	na	<5,0	<5,0	<5,0	na	na	<5,0	na
Baryum (Ba)	200	500	2.000	10 000	21	22	20	na	6,6	18	20	na	na	10	na
Cadmium (Cd)	0,9	5	20	100	<0,50	<0,50	<0,50	na	<0,50	<0,50	<0,50	na	na	<0,50	na
Chrome total (Cr)	45	250	800	4 000	15	11	10	na	6,3	14	9,4	na	na	8,3	na
Cobalt (Co)	25	50	300	1 500	8,4	9,2	8	na	3	7	6,3	na	na	4,1	na
Cuivre (Cu)	50	100	500	2 500	25	30	21	na	5,1	16	6,8	na	na	11	na
Etain (Sn)	5	50	200	1 000	<4,0	<4,0	<4,0	na	<4,0	<4,0	<4,0	na	na	<4,0	na
Manganèse (Mn) ⁵	1 000	1 000	3 000	11 000	110	140	120	na	29	95	260	na	na	45	na
Molybdène (Mo)	6	10	40	200	<1,0	<1,0	<1,0	na	<1,0	<1,0	1,1	na	na	<1,0	na
Nickel (Ni)	30	100	500	2 500	16	18	15	na	10	11	6,2	na	na	7,8	na
Plomb (Pb)	30	500	1 000	5 000	<5,0	<5,0	<5,0	na	<5,0	<5,0	<5,0	na	na	<5,0	na
Zinc (Zn)	120	500	1 500	7 500	29	32	35	na	19	25	47	na	na	22	na
COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (COV)															
Hydrocarbures Aromatiques Monocycliques (HAM)															
Benzène	0,2	0,5	5	5	<0,10	na	<0,10	<0,10	<0,10	na	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10
Chlorobenzène	0,2	1	10	10	<0,20	na	<0,20	<0,20	<0,20	na	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20
Dichloro-1,2-benzène	0,2	1	10	10	<0,20	na	<0,20	<0,20	<0,20	na	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20
Dichloro-1,3-benzène	0,2	1	10	10	<0,20	na	<0,20	<0,20	<0,20	na	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20
Dichloro-1,4-benzène	0,2	1	10	10	<0,20	na	<0,20	<0,20	<0,20	na	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20
Ethylbenzène	0,2	5	50	50	<0,20	na	<0,20	<0,20	<0,20	na	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20
Styrène	0,2	5	50	50	<0,20	na	<0,20	<0,20	<0,20	na	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20
Toluène	0,2	5	50	50	<0,20	na	<0,20	<0,20	<0,20	na	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20
xylènes (somme)	0,4	5	50	50	<0,20	na	<0,20	<0,20	<0,20	na	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20
Hydrocarbures Aliphatiques Chlorés (HAC)															
Chloroforme	0,2	5	50	50	<0,20	na	<0,20	<0,20	<0,20	na	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20
Chlorure de vinyle	0,4	0,02	0,03	0,03	<0,020	na	<0,020	<0,020	<0,020	na	<0,020	<0,020	<0,020	<0,020	<0,020
Dichloro-1,1-éthane	0,2	5	50	50	<0,20	na	<0,20	<0,20	<0,20	na	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20
Dichloro-1,2-éthane	0,2	5	50	50	<0,20	na	<0,20	<0,20	<0,20	na	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20
Dichloro-1,1-éthylène	0,2	5	50	50	<0,20	na	<0,20	<0,20	<0,20	na	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20
Dichloro-1,2-éthylène (cis)	0,2	5	50	50	<0,20	na	<0,20	<0,20	<0,20	na	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20
Dichloro-1,2-éthylène (trans)	0,2	5	50	50	<0,20	na	<0,20	<0,20	<0,20	na	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20
Dichloro-1,2-éthylène (cis+trans)	0,2	5	50	50	<0,20	na	<0,20	<0,20	<0,20	na	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20
Dichloro-1,2-propène	0,2	5	50	50	<0,20	na	<0,20	<0,20	<0,20	na	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20
Dichloro-1,3-propylène (cis)	0,2	5	50	50	<0,20	na	<0,20	<0,20	<0,20	na	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20
Dichloro-1,3-propylène (trans)	0,2	5	50	50	<0,20	na	<0,20	<0,20	<0,20	na	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20
Dichloro-1,3-propylène (cis+trans)	0,2	5	50	50	<0,20	na	<0,20	<0,20	<0,20	na	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20
Dichlorométhane	0,1	5	10	50	<0,20	na	<0,20	<0,20	<0,20	na	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20
Tétrachloro-1,1,2,2-éthane	0,2	5	10	50	<0,20	na	<0,20	<0,20	<0,20	na	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20
Tétrachloroéthylène	0,3	5	10	50	<0,20	na	<0,20	<0,20	<0,20	na	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20
Tétrachlorure de carbone	0,1	5	10	50	<0,10	na	<0,10	<0,10	<0,10	na	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10
Trichloro-1,1,1-éthane	0,2	5	50	50	<0,20	na	<0,20	<0,20	<0,20	na	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20
Trichloro-1,1,2-éthane	0,2	5	50	50	<0,20	na	<0,20	<0,20	<0,20	na	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20
Trichloroéthylène	0,2	5	10	50	<0,20	na	<0,20	<0,20	<0,20	na	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20
HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES (HAP)															
Acénaphthène	0,1	10	100	100	<0,10	<0,10	<0,10	na	<0,10	<0,10	<0,10	na	na	<0,10	na
Acénaphthylène	0,1	10	100	100	<0,10	<0,10	<0,10	na	<0,10	<0,10	<0,10	na	na	<0,10	na
Anthracène	0,1	10	100	100	<0,10	<0,10	<0,10	na	<0,10	<0,10	<0,10	na	na	<0,10	na
Benzo (a) anthracène	0,1	1	10	34	<0,10	<0,10	<0,10	na	<0,10	<0,10	<0,10	na	na	<0,10	na
Benzo (a) pyrène	0,1	1	10	34	<0,10	<0,10	<0,10	na	<0,10	<0,10	<0,10	na	na	<0,10	na
Benzo (b) fluoranthène	0,1	1	10	34	<0,10	<0,10	<0,10	na	<0,10	<0,10	<0,10	na	na	<0,10	na
Benzo (j) fluoranthène	0,1	1	10	34	<0,10	<0,10	<0,10	na	<0,10	<0,10	<0,10	na	na	<0,10	na
Benzo (k) fluoranthène (Somme) ⁷	0,1	1	10	136	<0,10	<0,10	<0,10	na	<0,10	<0,10	<0,10	na	na	<0,10	na
Benzo (c) phénanthrène	0,1	1	10	56	<0,10	<0,10	<0,10	na	<0,10	<0,10	<0,10	na	na	<0,10	na
Benzo (g,h,i) pérylène	0,1	1	10	34	<0,10	<0,10	<0,10	na	<0,10	<0,10	<0,10	na	na	<0,10	na
Chrysène	0,1	1	10	34	<0,10	<0,10	<0,10	na	<0,10	<0,10	<0,10	na	na	<0,10	na
Dibenzo (a,h) anthracène	0,1	1	10	82	<0,10	<0,10	<0,10	na	<0,10	<0,10	<0,10	na	na	<0,10	na
Dibenzo (a,h) pyrène	0,1	1	10	34	<0,10	<0,10	<0,10	na	<0,10	<0,10	<0,10	na	na	<0,10	na
Dibenzo (a,i) pyrène	0,1	1	10	34	<0,10	<0,10	<0,10	na	<0,10	<0,10	<0,10	na	na	<0,10	na
Dibenzo (a,j) pyrène	0,1	1	10	34	<0,10	<0,10	<0,10	na	<0,10	<0,10	<0,10	na	na	<0,10	na
Diméthyl-1,3 naphthalène	0,1	1	10	56	<0,10	<0,10	<0,10	na	<0,10	<0,10	<0,10	na	na	<0,10	na
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	0,1	1	10	100	<0,10	<0,10	<0,10	na	<0,10	<0,10	<0,10	na	na	<0,10	na
Fluoranthène	0,1	10	100	100	<0,10	<0,10	<0,10	na	<0,10	<0,10	<0,10	na	na	<0,10	na
Fluorène	0,1	10	100	100	<0,10	<0,10	<0,10	na	<0,10	<0,10	<0,10	na	na	<0,10	na
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	0,1	1	10	34	<0,10	<0,10	<0,10	na	<0,10	<0,10	<0,10	na	na	<0,10	na
Méthyl-1 naphthalène	0,1	1	10	56	<0,10	<0,10	<0,10	na	<0,10	<0,10	<0,10	na	na	<0,10	na
Méthyl-2 naphthalène	0,1	1	10	56	<0,10	<0,10	<0,10	na	<0,10	<0,10	<0,10	na	na	<0,10	na
Méthyl-3 cholanthrène	0,1	1	10	150	<0,10	<0,10	<0,10	na	<0,10	<0,10	<0,10	na	na	<0,10	na
Naphthalène	0,1	5	50	56	<0,10	<0,10	<0,10	na	<0,10	<0,10	<0,10	na	na	<0,10	na
Phénanthrène	0,1	5	50	56	<0,10	<0,10	<0,10	na	<0,10	<0,10	<0,10	na	na	<0,10	na
Pyrène	0,1	10	100	100	<0,10	<0,10	<0,10	na	<0,10	<0,10	<0,10	na	na	<0,10	na
Triméthyl-2,3,5 naphthalène	0,1	1	10	56	<0,10	<0,10	<0,10	na	<0,10	<0,10	<0,10	na	na	<0,10	na
PARAMÈTRES INTÉGRATEURS															
Hydrocarbures Pétroliers (C ₁₀ à C ₃₀)	100	700	1.500	10 000	<100	<100	<100	na	<100	<100	<100	na	na	<100	na

Légende :

Attention: Maxime Lalonde Filion

FNX Innovation
QC
Canada

Votre # de commande: 4512014256
Votre # du projet: F1900760-270-006
No. de site: Archambault/QPCJP
Adresse du site: Archambault/QPCJP
Votre # Bordereau: 87077

Date du rapport: 2023/03/20
Rapport: R2831451
Version: 1 - Finale

CERTIFICAT D'ANALYSES

DE DOSSIER BUREAU VERITAS: C310454

Reçu: 2023/03/15, 08:10

Matrice: Sol
Nombre d'échantillons reçus: 14

Analyses	Quantité	Date de l'	Date	Méthode de laboratoire	Méthode d'analyse
		extraction	Analysé		
COV dans les sols - Preserver au MeOH (1)	6	N/A	2023/03/16	STL SOP-00145	MA.400-COV 2.0 R4 m
HP (C10-C50) dans les sols	14	2023/03/16	2023/03/16	STL SOP-00172	MA.400-HYD. 1.1 R3 m
Métaux extractibles totaux par ICP	14	2023/03/16	2023/03/17	STL SOP-00062 STL SOP-00069	MA.200-Mét. 1.2 R7 m
HAP dans les sols	14	2023/03/16	2023/03/16	STL SOP-00178	MA.400-HAP 1.1 R5 m

Remarques:

Bureau Veritas est certifié ISO/IEC 17025 pour certains paramètres précis des portées d'accréditation. Sauf indication contraire, les méthodes d'analyses utilisées par Bureau Veritas s'inspirent des méthodes de référence d'organismes provinciaux, fédéraux et américains, tels que le CCME, le MELCC, l'EPA et l'APHA.

Toutes les analyses présentées ont été réalisées conformément aux procédures et aux pratiques relatives à la méthodologie, à l'assurance qualité et au contrôle de la qualité généralement appliqués par les employés de Bureau Veritas (sauf s'il en a été convenu autrement par écrit entre le client et Bureau Veritas). Toutes les données de laboratoire rencontrent les contrôles statistiques et respectent tous les critères de CQ et les critères de performance des méthodes, sauf s'il en a été signalé autrement. Tous les blancs de méthode sont rapportés, toutefois, les données des échantillons correspondants ne sont pas corrigées pour la valeur du blanc, sauf indication contraire. Le cas échéant, sauf indication contraire, l'incertitude de mesure n'a pas été prise en considération lors de la déclaration de la conformité à la norme de référence.

Les responsabilités de Bureau Veritas sont restreintes au coût réel de l'analyse, sauf s'il en a été convenu autrement par écrit. Il n'existe aucune autre garantie, explicite ou implicite. Le client a fait appel à Bureau Veritas pour l'analyse de ses échantillons conformément aux méthodes de référence mentionnées dans ce rapport. L'interprétation et l'utilisation des résultats sont sous l'entière responsabilité du client et ne font pas partie des services offerts par Bureau Veritas, sauf si convenu autrement par écrit. Bureau Veritas ne peut pas garantir l'exactitude des résultats qui dépendent des renseignements fournis par le client ou son représentant.

Les résultats des échantillons solides, sauf les biotes, sont rapportés en fonction de la masse sèche, sauf indication contraire. Les analyses organiques ne sont pas corrigées en fonction de la récupération, sauf pour les méthodes de dilution isotopique.

Les résultats s'appliquent seulement aux échantillons analysés. Si l'échantillonnage n'est pas effectué par Bureau Veritas, les résultats se rapportent aux échantillons fournis pour analyse.

Le présent rapport ne doit pas être reproduit, sinon dans son intégralité, sans le consentement écrit du laboratoire.

Lorsque la méthode de référence comprend un suffixe « m », cela signifie que la méthode d'analyse du laboratoire contient des modifications validées et appliquées afin d'améliorer la performance de la méthode de référence.

Notez: Les données brutes sont utilisées pour le calcul du RPD (% d'écart relatif). L'arrondissement des résultats finaux peut expliquer la variation apparente.

(1) Aucune date d'extraction n'est fournie pour les analyses de F1/BTEX et COV lorsque les sols sont conservés dans le méthanol sur le terrain. La date d'extraction correspond à la date d'échantillonnage à moins d'indication contraire.

Note : Les paramètres inclus dans le présent certificat sont accrédités par le MELCC, à moins d'indication contraire.



Attention: Maxime Lalonde Filion

FNX Innovation
QC
Canada

Votre # de commande: 4512014256
Votre # du projet: F1900760-270-006
No. de site: Archambault/QPCJP
Adresse du site: Archambault/QPCJP
Votre # Bordereau: 87077

Date du rapport: 2023/03/20
Rapport: R2831451
Version: 1 - Finale

CERTIFICAT D'ANALYSES

DE DOSSIER BUREAU VERITAS: C310454

Reçu: 2023/03/15, 08:10

clé de cryptage

Veillez adresser toute question concernant ce certificat d'analyse à:

Samira Saad, Chargée de projet

Courriel: samira.saad@bureauveritas.com

Téléphone (514) 448-9001

=====

Ce rapport a été produit et distribué en utilisant une procédure automatisée sécuritaire.

Bureau Veritas a mis en place des procédures qui protègent contre l'utilisation non autorisée de la signature électronique et emploie les «signataires» requis, conformément à l'ISO/CEI17025. Pour la validation spécifique à un groupe de services, veuillez vous référer à la page des Signatures de validation si elle est incluse, sinon disponible sur demande.

Pour les noms de validation des analystes/superviseurs spécifiques à un service, veuillez vous référer à la section Résumé de l'analyse si elle est incluse, sinon disponible sur demande. Ce rapport est autorisé par Aglaia Yannakis, Directrice générale, responsable des opérations des laboratoires Environnementale du Québec.

HAP PAR GCMS (SOL)

ID Bureau Veritas						LN1361	LN1362	LN1363	LN1363		
Date d'échantillonnage						2023/03/06	2023/03/06	2023/03/06	2023/03/06		
# Bordereau						87077	87077	87077	87077		
	Unités	A	B	C	D	TF-01-23 CF-03	TF-01-23 CF-05	TF-02-23 CF-01B	TF-02-23 CF-01B Dup. de Lab.	LDR	Lot CQ
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	-	19	18	24	24	N/A	N/A
HAP											
Acénaphthène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Acénaphthylène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Anthracène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Benzo(a)anthracène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Benzo(a)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Benzo(b)fluoranthène †	mg/kg	0.1	1	10	-	N/A	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Benzo(j)fluoranthène †	mg/kg	0.1	1	10	-	N/A	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Benzo(k)fluoranthène †	mg/kg	0.1	1	10	-	N/A	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Benzo(b+j+k)fluoranthène	mg/kg	-	-	-	136	<0.10	N/A	N/A	N/A	0.10	2383708
Benzo(c)phénanthrène	mg/kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Benzo(ghi)pérylène	mg/kg	0.1	1	10	18	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Chrysène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg	0.1	1	10	82	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Dibenzo(a,i)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Dibenzo(a,h)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Dibenzo(a,l)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
7,12-Diméthylbenzanthrène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Fluoranthène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Fluorène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
3-Méthylcholanthrène	mg/kg	0.1	1	10	150	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Naphtalène	mg/kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Phénanthrène	mg/kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Pyrène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
2-Méthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
1-Méthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
1,3-Diméthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
2,3,5-Triméthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
LDR = Limite de détection rapportée											
Lot CQ = Lot contrôle qualité											
Duplicata de laboratoire											
N/A = Non Applicable											
† Accréditation non existante pour ce paramètre											



Dossier Bureau Veritas: C310454
Date du rapport: 2023/03/20

FNX Innovation
Votre # du projet: F1900760-270-006
Adresse du site: Archambault/QCJP
Votre # de commande: 4512014256

HAP PAR GCMS (SOL)

ID Bureau Veritas						LN1361	LN1362	LN1363	LN1363		
Date d'échantillonnage						2023/03/06	2023/03/06	2023/03/06	2023/03/06		
# Bordereau						87077	87077	87077	87077		
	Unités	A	B	C	D	TF-01-23 CF-03	TF-01-23 CF-05	TF-02-23 CF-01B	TF-02-23 CF-01B Dup. de Lab.	LDR	Lot CQ
Récupération des Surrogates (%)											
D10-Anthracène	%	-	-	-	-	92	84	88	90	N/A	2383708
D12-Benzo(a)pyrène	%	-	-	-	-	96	88	90	78	N/A	2383708
D14-Terphenyl	%	-	-	-	-	84	78	80	82	N/A	2383708
D8-Acenaphthylene	%	-	-	-	-	86	78	80	82	N/A	2383708
D8-Naphtalène	%	-	-	-	-	86	80	82	84	N/A	2383708
LDR = Limite de détection rapportée Lot CQ = Lot contrôle qualité Duplicata de laboratoire N/A = Non Applicable											

HAP PAR GCMS (SOL)

ID Bureau Veritas						LN1364	LN1365	LN1366	LN1367		
Date d'échantillonnage						2023/03/07	2023/03/07	2023/03/07	2023/03/08		
# Bordereau						87077	87077	87077	87077		
	Unités	A	B	C	D	TF-03-23 CF-01B	TF-04-23 CF-01B	TF-04-23 CF-03	TF-05-23 CF-01B	LDR	Lot CQ
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	-	17	22	21	22	N/A	N/A
HAP											
Acénaphène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Acénaphthylène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Anthracène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Benzo(a)anthracène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Benzo(a)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Benzo(b)fluoranthène †	mg/kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Benzo(j)fluoranthène †	mg/kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Benzo(k)fluoranthène †	mg/kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Benzo(c)phénanthrène	mg/kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Benzo(ghi)pérylène	mg/kg	0.1	1	10	18	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Chrysène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg	0.1	1	10	82	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Dibenzo(a,i)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Dibenzo(a,h)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Dibenzo(a,l)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
7,12-Diméthylbenzanthracène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Fluoranthène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Fluorène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
3-Méthylcholanthracène	mg/kg	0.1	1	10	150	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Naphtalène	mg/kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Phénanthrène	mg/kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Pyrène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
2-Méthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
1-Méthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
1,3-Diméthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
2,3,5-Triméthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Récupération des Surrogates (%)											
D10-Anthracène	%	-	-	-	-	88	90	90	86	N/A	2383708
D12-Benzo(a)pyrène	%	-	-	-	-	92	92	92	90	N/A	2383708
LDR = Limite de détection rapportée											
Lot CQ = Lot contrôle qualité											
N/A = Non Applicable											
† Accréditation non existante pour ce paramètre											



Dossier Bureau Veritas: C310454
Date du rapport: 2023/03/20

FNX Innovation
Votre # du projet: F1900760-270-006
Adresse du site: Archambault/QPCJP
Votre # de commande: 4512014256

HAP PAR GCMS (SOL)

ID Bureau Veritas						LN1364	LN1365	LN1366	LN1367		
Date d'échantillonnage						2023/03/07	2023/03/07	2023/03/07	2023/03/08		
# Bordereau						87077	87077	87077	87077		
	Unités	A	B	C	D	TF-03-23 CF-01B	TF-04-23 CF-01B	TF-04-23 CF-03	TF-05-23 CF-01B	LDR	Lot CQ
D14-Terphenyl	%	-	-	-	-	82	82	82	78	N/A	2383708
D8-Acenaphthylene	%	-	-	-	-	82	84	80	80	N/A	2383708
D8-Naphtalène	%	-	-	-	-	84	84	82	80	N/A	2383708
LDR = Limite de détection rapportée Lot CQ = Lot contrôle qualité N/A = Non Applicable											

HAP PAR GCMS (SOL)

ID Bureau Veritas						LN1368	LN1369	LN1370	LN1371	LN1372		
Date d'échantillonnage						2023/03/08	2023/03/09	2023/03/09	2023/03/09	2023/03/09		
# Bordereau						87077	87077	87077	87077	87077		
	Unités	A	B	C	D	TF-05-23 CF-04	TF-06-23 CF-01B	TF-06-23 CF-03	TF-07-23 CF-01B	TF-07-23 CF-03	LDR	Lot CQ
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	-	7.5	24	14	25	14	N/A	N/A
HAP												
Acénaphène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Acénaphthylène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Anthracène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Benzo(a)anthracène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Benzo(a)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Benzo(b)fluoranthène †	mg/kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Benzo(j)fluoranthène †	mg/kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Benzo(k)fluoranthène †	mg/kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Benzo(c)phénanthrène	mg/kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Benzo(ghi)pérylène	mg/kg	0.1	1	10	18	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Chrysène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg	0.1	1	10	82	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Dibenzo(a,i)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Dibenzo(a,h)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Dibenzo(a,l)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
7,12-Diméthylbenzanthracène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Fluoranthène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Fluorène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
3-Méthylcholanthrène	mg/kg	0.1	1	10	150	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Naphtalène	mg/kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Phénanthrène	mg/kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Pyrène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
2-Méthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
1-Méthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
1,3-Diméthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
2,3,5-Triméthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383708
Récupération des Surrogates (%)												
D10-Anthracène	%	-	-	-	-	86	90	86	86	88	N/A	2383708
D12-Benzo(a)pyrène	%	-	-	-	-	84	94	84	88	86	N/A	2383708
LDR = Limite de détection rapportée												
Lot CQ = Lot contrôle qualité												
N/A = Non Applicable												
† Accréditation non existante pour ce paramètre												



Dossier Bureau Veritas: C310454
Date du rapport: 2023/03/20

FNX Innovation
Votre # du projet: F1900760-270-006
Adresse du site: Archambault/QPCJP
Votre # de commande: 4512014256

HAP PAR GCMS (SOL)

ID Bureau Veritas						LN1368	LN1369	LN1370	LN1371	LN1372		
Date d'échantillonnage						2023/03/08	2023/03/09	2023/03/09	2023/03/09	2023/03/09		
# Bordereau						87077	87077	87077	87077	87077		
	Unités	A	B	C	D	TF-05-23 CF-04	TF-06-23 CF-01B	TF-06-23 CF-03	TF-07-23 CF-01B	TF-07-23 CF-03	LDR	Lot CQ
D14-Terphenyl	%	-	-	-	-	78	82	80	80	80	N/A	2383708
D8-Acenaphthylene	%	-	-	-	-	76	82	78	80	80	N/A	2383708
D8-Naphtalène	%	-	-	-	-	78	84	78	82	82	N/A	2383708
LDR = Limite de détection rapportée Lot CQ = Lot contrôle qualité N/A = Non Applicable												

HAP PAR GCMS (SOL)

ID Bureau Veritas						LN1373		LN1374		
Date d'échantillonnage						2023/03/07		2023/03/09		
# Bordereau						87077		87077		
	Unités	A	B	C	D	TF-03-23 DUP1	Lot CQ	TF-06-23 DUP1	LDR	Lot CQ
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	-	13	N/A	25	N/A	N/A
HAP										
Acénaphène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10	2383708	<0.10	0.10	2383727
Acénaphthylène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10	2383708	<0.10	0.10	2383727
Anthracène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10	2383708	<0.10	0.10	2383727
Benzo(a)anthracène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	2383708	<0.10	0.10	2383727
Benzo(a)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	2383708	<0.10	0.10	2383727
Benzo(b)fluoranthène †	mg/kg	0.1	1	10	-	<0.10	2383708	<0.10	0.10	2383727
Benzo(j)fluoranthène †	mg/kg	0.1	1	10	-	<0.10	2383708	<0.10	0.10	2383727
Benzo(k)fluoranthène †	mg/kg	0.1	1	10	-	<0.10	2383708	<0.10	0.10	2383727
Benzo(c)phénanthrène	mg/kg	0.1	1	10	56	<0.10	2383708	<0.10	0.10	2383727
Benzo(ghi)pérylène	mg/kg	0.1	1	10	18	<0.10	2383708	<0.10	0.10	2383727
Chrysène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	2383708	<0.10	0.10	2383727
Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg	0.1	1	10	82	<0.10	2383708	<0.10	0.10	2383727
Dibenzo(a,i)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	2383708	<0.10	0.10	2383727
Dibenzo(a,h)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	2383708	<0.10	0.10	2383727
Dibenzo(a,l)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	2383708	<0.10	0.10	2383727
7,12-Diméthylbenzanthracène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	2383708	<0.10	0.10	2383727
Fluoranthène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10	2383708	<0.10	0.10	2383727
Fluorène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10	2383708	<0.10	0.10	2383727
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	2383708	<0.10	0.10	2383727
3-Méthylcholanthène	mg/kg	0.1	1	10	150	<0.10	2383708	<0.10	0.10	2383727
Naphtalène	mg/kg	0.1	5	50	56	<0.10	2383708	<0.10	0.10	2383727
Phénanthrène	mg/kg	0.1	5	50	56	<0.10	2383708	<0.10	0.10	2383727
Pyrène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10	2383708	<0.10	0.10	2383727
2-Méthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	<0.10	2383708	<0.10	0.10	2383727
1-Méthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	<0.10	2383708	<0.10	0.10	2383727
1,3-Diméthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	<0.10	2383708	<0.10	0.10	2383727
2,3,5-Triméthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	<0.10	2383708	<0.10	0.10	2383727
Récupération des Surrogates (%)										
D10-Anthracène	%	-	-	-	-	86	2383708	76	N/A	2383727
D12-Benzo(a)pyrène	%	-	-	-	-	88	2383708	84	N/A	2383727
LDR = Limite de détection rapportée										
Lot CQ = Lot contrôle qualité										
N/A = Non Applicable										
† Accréditation non existante pour ce paramètre										



Dossier Bureau Veritas: C310454
Date du rapport: 2023/03/20

FNX Innovation
Votre # du projet: F1900760-270-006
Adresse du site: Archambault/QPCJP
Votre # de commande: 4512014256

HAP PAR GCMS (SOL)

ID Bureau Veritas						LN1373		LN1374		
Date d'échantillonnage						2023/03/07		2023/03/09		
# Bordereau						87077		87077		
	Unités	A	B	C	D	TF-03-23 DUP1	Lot CQ	TF-06-23 DUP1	LDR	Lot CQ
D14-Terphenyl	%	-	-	-	-	78	2383708	74	N/A	2383727
D8-Acenaphthylene	%	-	-	-	-	78	2383708	72	N/A	2383727
D8-Naphtalène	%	-	-	-	-	80	2383708	68	N/A	2383727
LDR = Limite de détection rapportée Lot CQ = Lot contrôle qualité N/A = Non Applicable										



Dossier Bureau Veritas: C310454

Date du rapport: 2023/03/20

FNX Innovation

Votre # du projet: F1900760-270-006

Adresse du site: Archambault/QPCJP

Votre # de commande: 4512014256

HYDROCARBURES PAR GCFID (SOL)

ID Bureau Veritas						LN1361	LN1362	LN1363	LN1363		
Date d'échantillonnage						2023/03/06	2023/03/06	2023/03/06	2023/03/06		
# Bordereau						87077	87077	87077	87077		
	Unités	A	B	C	D	TF-01-23 CF-03	TF-01-23 CF-05	TF-02-23 CF-01B	TF-02-23 CF-01B Dup. de Lab.	LDR	Lot CQ
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	-	19	18	24	24	N/A	N/A
HYDROCARBURES PÉTROLIERS											
Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)	mg/kg	100	700	3500	10000	<100	<100	<100	<100	100	2383704
Récupération des Surrogates (%)											
1-Chlorooctadécane	%	-	-	-	-	91	92	88	86	N/A	2383704
LDR = Limite de détection rapportée Lot CQ = Lot contrôle qualité Duplicata de laboratoire N/A = Non Applicable											

ID Bureau Veritas						LN1364	LN1365	LN1366	LN1367		
Date d'échantillonnage						2023/03/07	2023/03/07	2023/03/07	2023/03/08		
# Bordereau						87077	87077	87077	87077		
	Unités	A	B	C	D	TF-03-23 CF-01B	TF-04-23 CF-01B	TF-04-23 CF-03	TF-05-23 CF-01B	LDR	Lot CQ
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	-	17	22	21	22	N/A	N/A
HYDROCARBURES PÉTROLIERS											
Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)	mg/kg	100	700	3500	10000	<100	<100	<100	<100	100	2383704
Récupération des Surrogates (%)											
1-Chlorooctadécane	%	-	-	-	-	87	97	97	93	N/A	2383704
LDR = Limite de détection rapportée Lot CQ = Lot contrôle qualité N/A = Non Applicable											



Dossier Bureau Veritas: C310454
Date du rapport: 2023/03/20

FNX Innovation
Votre # du projet: F1900760-270-006
Adresse du site: Archambault/QPCJP
Votre # de commande: 4512014256

HYDROCARBURES PAR GCFID (SOL)

ID Bureau Veritas						LN1368	LN1369	LN1370	LN1371		
Date d'échantillonnage						2023/03/08	2023/03/09	2023/03/09	2023/03/09		
# Bordereau						87077	87077	87077	87077		
	Unités	A	B	C	D	TF-05-23 CF-04	TF-06-23 CF-01B	TF-06-23 CF-03	TF-07-23 CF-01B	LDR	Lot CQ
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	-	7.5	24	14	25	N/A	N/A
HYDROCARBURES PÉTROLIERS											
Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)	mg/kg	100	700	3500	10000	<100	<100	<100	<100	100	2383704
Récupération des Surrogates (%)											
1-Chlorooctadécane	%	-	-	-	-	92	94	94	90	N/A	2383704
LDR = Limite de détection rapportée Lot CQ = Lot contrôle qualité N/A = Non Applicable											

ID Bureau Veritas						LN1372	LN1373		LN1374		
Date d'échantillonnage						2023/03/09	2023/03/07		2023/03/09		
# Bordereau						87077	87077		87077		
	Unités	A	B	C	D	TF-07-23 CF-03	TF-03-23 DUP1	Lot CQ	TF-06-23 DUP1	LDR	Lot CQ
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	-	14	13	N/A	25	N/A	N/A
HYDROCARBURES PÉTROLIERS											
Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)	mg/kg	100	700	3500	10000	<100	<100	2383704	<100	100	2383722
Récupération des Surrogates (%)											
1-Chlorooctadécane	%	-	-	-	-	92	90	2383704	95	N/A	2383722
LDR = Limite de détection rapportée Lot CQ = Lot contrôle qualité N/A = Non Applicable											

COV PAR GC/MS (SOL)

ID Bureau Veritas						LN1361	LN1363	LN1364	LN1365		
Date d'échantillonnage						2023/03/06	2023/03/06	2023/03/07	2023/03/07		
# Bordereau						87077	87077	87077	87077		
	Unités	A	B	C	D	TF-01-23 CF-03	TF-02-23 CF-01B	TF-03-23 CF-01B	TF-04-23 CF-01B	LDR	Lot CQ
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	-	19	24	17	22	N/A	N/A
VOLATILS											
Benzène	mg/kg	0.2	0.5	5	5	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383804
Chlorobenzène	mg/kg	0.2	1	10	10	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	0.20	2383804
Dichloro-1,2 benzène	mg/kg	0.2	1	10	10	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	0.20	2383804
Dichloro-1,3 benzène	mg/kg	0.2	1	10	10	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	0.20	2383804
Dichloro-1,4 benzène	mg/kg	0.2	1	10	10	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	0.20	2383804
Éthylbenzène	mg/kg	0.2	5	50	50	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	0.20	2383804
Styrène	mg/kg	0.2	5	50	50	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	0.20	2383804
Toluène	mg/kg	0.2	3	30	30	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	0.20	2383804
Xylènes (o,m,p) †	mg/kg	0.4	5	50	50	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	0.20	2383804
Chloroforme	mg/kg	0.2	5	50	50	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	0.20	2383804
Chlorure de vinyle (chloroéthène)	mg/kg	0.4	0.57	0.79	60	<0.020	<0.020	<0.020	<0.020	0.020	2383804
Dichloro-1,1 éthane	mg/kg	0.2	5	50	50	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	0.20	2383804
Dichloro-1,2 éthane	mg/kg	0.2	5	50	50	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	0.20	2383804
Dichloro-1,1 éthène	mg/kg	0.2	5	50	50	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	0.20	2383804
Dichloro-1,2 éthène (cis)	mg/kg	0.2	5	50	50	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	0.20	2383804
Dichloro-1,2 éthène (trans)	mg/kg	0.2	5	50	50	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	0.20	2383804
Dichloro-1,2 éthène (cis et trans) †	mg/kg	0.2	5	50	50	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	0.20	2383804
Dichlorométhane	mg/kg	0.3	5	50	50	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	0.20	2383804
Dichloro-1,2 propane	mg/kg	0.2	5	50	50	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	0.20	2383804
Dichloro-1,3 propène (cis)	mg/kg	0.2	5	50	50	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	0.20	2383804
Dichloro-1,3 propène (trans)	mg/kg	0.2	5	50	50	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	0.20	2383804
Dichloro-1,3 propène (cis et trans)	mg/kg	0.2	5	50	50	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	0.20	2383804
Tétrachloro-1,1,2,2 éthane	mg/kg	0.2	5	50	50	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	0.20	2383804
Tétrachloroéthène	mg/kg	0.3	5	50	50	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	0.20	2383804
Tétrachlorure de carbone	mg/kg	0.1	5	50	50	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2383804
Trichloro-1,1,1 éthane	mg/kg	0.2	5	50	50	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	0.20	2383804
Trichloro-1,1,2 éthane	mg/kg	0.2	5	50	50	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	0.20	2383804
Trichloroéthène	mg/kg	0.2	5	50	50	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	0.20	2383804
Récupération des Surrogates (%)											
4-Bromofluorobenzène	%	-	-	-	-	89	95	90	94	N/A	2383804
D10-Ethylbenzène	%	-	-	-	-	86	89	75	95	N/A	2383804
D4-1,2-Dichloroéthane	%	-	-	-	-	108	109	107	111	N/A	2383804
LDR = Limite de détection rapportée											
Lot CQ = Lot contrôle qualité											
N/A = Non Applicable											
† Accréditation non existante pour ce paramètre											



Dossier Bureau Veritas: C310454
Date du rapport: 2023/03/20

FNX Innovation
Votre # du projet: F1900760-270-006
Adresse du site: Archambault/QPCJP
Votre # de commande: 4512014256

COV PAR GC/MS (SOL)

ID Bureau Veritas						LN1361	LN1363	LN1364	LN1365		
Date d'échantillonnage						2023/03/06	2023/03/06	2023/03/07	2023/03/07		
# Bordereau						87077	87077	87077	87077		
	Unités	A	B	C	D	TF-01-23 CF-03	TF-02-23 CF-01B	TF-03-23 CF-01B	TF-04-23 CF-01B	LDR	Lot CQ
D8-Toluène	%	-	-	-	-	97	95	96	94	N/A	2383804

LDR = Limite de détection rapportée

Lot CQ = Lot contrôle qualité

N/A = Non Applicable

COV PAR GC/MS (SOL)

ID Bureau Veritas						LN1367	LN1369		
Date d'échantillonnage						2023/03/08	2023/03/09		
# Bordereau						87077	87077		
	Unités	A	B	C	D	TF-05-23 CF-01B	TF-06-23 CF-01B	LDR	Lot CQ
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	-	22	24	N/A	N/A
VOLATILS									
Benzène	mg/kg	0.2	0.5	5	5	<0.10	<0.10	0.10	2383804
Chlorobenzène	mg/kg	0.2	1	10	10	<0.20	<0.20	0.20	2383804
Dichloro-1,2 benzène	mg/kg	0.2	1	10	10	<0.20	<0.20	0.20	2383804
Dichloro-1,3 benzène	mg/kg	0.2	1	10	10	<0.20	<0.20	0.20	2383804
Dichloro-1,4 benzène	mg/kg	0.2	1	10	10	<0.20	<0.20	0.20	2383804
Éthylbenzène	mg/kg	0.2	5	50	50	<0.20	<0.20	0.20	2383804
Styrène	mg/kg	0.2	5	50	50	<0.20	<0.20	0.20	2383804
Toluène	mg/kg	0.2	3	30	30	<0.20	<0.20	0.20	2383804
Xylènes (o,m,p) †	mg/kg	0.4	5	50	50	<0.20	<0.20	0.20	2383804
Chloroforme	mg/kg	0.2	5	50	50	<0.20	<0.20	0.20	2383804
Chlorure de vinyle (chloroéthène)	mg/kg	0.4	0.57	0.79	60	<0.020	<0.020	0.020	2383804
Dichloro-1,1 éthane	mg/kg	0.2	5	50	50	<0.20	<0.20	0.20	2383804
Dichloro-1,2 éthane	mg/kg	0.2	5	50	50	<0.20	<0.20	0.20	2383804
Dichloro-1,1 éthène	mg/kg	0.2	5	50	50	<0.20	<0.20	0.20	2383804
Dichloro-1,2 éthène (cis)	mg/kg	0.2	5	50	50	<0.20	<0.20	0.20	2383804
Dichloro-1,2 éthène (trans)	mg/kg	0.2	5	50	50	<0.20	<0.20	0.20	2383804
Dichloro-1,2 éthène (cis et trans) †	mg/kg	0.2	5	50	50	<0.20	<0.20	0.20	2383804
Dichlorométhane	mg/kg	0.3	5	50	50	<0.20	<0.20	0.20	2383804
Dichloro-1,2 propane	mg/kg	0.2	5	50	50	<0.20	<0.20	0.20	2383804
Dichloro-1,3 propène (cis)	mg/kg	0.2	5	50	50	<0.20	<0.20	0.20	2383804
Dichloro-1,3 propène (trans)	mg/kg	0.2	5	50	50	<0.20	<0.20	0.20	2383804
Dichloro-1,3 propène (cis et trans)	mg/kg	0.2	5	50	50	<0.20	<0.20	0.20	2383804
Tétrachloro-1,1,2,2 éthane	mg/kg	0.2	5	50	50	<0.20	<0.20	0.20	2383804
Tétrachloroéthène	mg/kg	0.3	5	50	50	<0.20	<0.20	0.20	2383804
Tétrachlorure de carbone	mg/kg	0.1	5	50	50	<0.10	<0.10	0.10	2383804
Trichloro-1,1,1 éthane	mg/kg	0.2	5	50	50	<0.20	<0.20	0.20	2383804
Trichloro-1,1,2 éthane	mg/kg	0.2	5	50	50	<0.20	<0.20	0.20	2383804
Trichloroéthène	mg/kg	0.2	5	50	50	<0.20	<0.20	0.20	2383804
Récupération des Surrogates (%)									
4-Bromofluorobenzène	%	-	-	-	-	90	90	N/A	2383804
D10-Ethylbenzène	%	-	-	-	-	85	92	N/A	2383804
D4-1,2-Dichloroéthène	%	-	-	-	-	112	111	N/A	2383804
LDR = Limite de détection rapportée									
Lot CQ = Lot contrôle qualité									
N/A = Non Applicable									
† Accréditation non existante pour ce paramètre									



Dossier Bureau Veritas: C310454
Date du rapport: 2023/03/20

FNX Innovation
Votre # du projet: F1900760-270-006
Adresse du site: Archambault/QPCJP
Votre # de commande: 4512014256

COV PAR GC/MS (SOL)

ID Bureau Veritas						LN1367	LN1369		
Date d'échantillonnage						2023/03/08	2023/03/09		
# Bordereau						87077	87077		
	Unités	A	B	C	D	TF-05-23 CF-01B	TF-06-23 CF-01B	LDR	Lot CQ
D8-Toluène	%	-	-	-	-	87	95	N/A	2383804

LDR = Limite de détection rapportée

Lot CQ = Lot contrôle qualité

N/A = Non Applicable



Dossier Bureau Veritas: C310454

Date du rapport: 2023/03/20

FNX Innovation

Votre # du projet: F1900760-270-006

Adresse du site: Archambault/QPCJP

Votre # de commande: 4512014256

MÉTAUX EXTRACTIBLES TOTAUX (SOL)

ID Bureau Veritas						LN1361	LN1362	LN1363	LN1364		
Date d'échantillonnage						2023/03/06	2023/03/06	2023/03/06	2023/03/07		
# Bordereau						87077	87077	87077	87077		
	Unités	A	B	C	D	TF-01-23 CF-03	TF-01-23 CF-05	TF-02-23 CF-01B	TF-03-23 CF-01B	LDR	Lot CQ
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	-	19	18	24	17	N/A	N/A
MÉTAUX											
Argent (Ag)	mg/kg	2	20	40	<u>200</u>	<0.50	<0.50	<0.50	<0.50	0.50	2383836
Arsenic (As)	mg/kg	6	30	50	<u>250</u>	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	5.0	2383836
Baryum (Ba)	mg/kg	340	500	2000	<u>10000</u>	11	16	9.9	7.5	5.0	2383836
Cadmium (Cd)	mg/kg	1.5	5	20	<u>100</u>	<0.50	<0.50	<0.50	<0.50	0.50	2383836
Chrome (Cr)	mg/kg	100	250	800	<u>4000</u>	4.2	14	5.6	7.0	2.0	2383836
Cobalt (Co)	mg/kg	25	50	300	<u>1500</u>	<2.0	6.6	<2.0	2.4	2.0	2383836
Cuivre (Cu)	mg/kg	50	100	500	<u>2500</u>	3.8	22	<2.0	2.1	2.0	2383836
Etain (Sn)	mg/kg	5	50	300	<u>1500</u>	<4.0	<4.0	<4.0	<4.0	4.0	2383836
Manganèse (Mn)	mg/kg	1000	1000	2200	<u>11000</u>	15	110	28	17	2.0	2383836
Molybdène (Mo)	mg/kg	2	10	40	<u>200</u>	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	1.0	2383836
Nickel (Ni)	mg/kg	50	100	500	<u>2500</u>	4.3	16	3.7	4.7	1.0	2383836
Plomb (Pb)	mg/kg	50	500	1000	<u>5000</u>	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	5.0	2383836
Zinc (Zn)	mg/kg	140	500	1500	<u>7500</u>	<10	22	20	13	10	2383836
LDR = Limite de détection rapportée											
Lot CQ = Lot contrôle qualité											
N/A = Non Applicable											

MÉTAUX EXTRACTIBLES TOTAUX (SOL)

ID Bureau Veritas						LN1365	LN1366	LN1367	LN1368		
Date d'échantillonnage						2023/03/07	2023/03/07	2023/03/08	2023/03/08		
# Bordereau						87077	87077	87077	87077		
	Unités	A	B	C	D	TF-04-23 CF-01B	TF-04-23 CF-03	TF-05-23 CF-01B	TF-05-23 CF-04	LDR	Lot CQ
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	-	22	21	22	7.5	N/A	N/A
MÉTAUX											
Argent (Ag)	mg/kg	2	20	40	<u>200</u>	<0.50	<0.50	<0.50	<0.50	0.50	2383836
Arsenic (As)	mg/kg	6	30	50	<u>250</u>	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	5.0	2383836
Baryum (Ba)	mg/kg	340	500	2000	<u>10000</u>	11	8.3	<5.0	17	5.0	2383836
Cadmium (Cd)	mg/kg	1.5	5	20	<u>100</u>	<0.50	<0.50	<0.50	<0.50	0.50	2383836
Chrome (Cr)	mg/kg	100	250	800	<u>4000</u>	3.7	3.7	2.3	7.8	2.0	2383836
Cobalt (Co)	mg/kg	25	50	300	<u>1500</u>	<2.0	3.4	<2.0	19	2.0	2383836
Cuivre (Cu)	mg/kg	50	100	500	<u>2500</u>	<2.0	7.3	<2.0	19	2.0	2383836
Etain (Sn)	mg/kg	5	50	300	<u>1500</u>	<4.0	<4.0	<4.0	<4.0	4.0	2383836
Manganèse (Mn)	mg/kg	1000	1000	2200	<u>11000</u>	18	13	18	70	2.0	2383836
Molybdène (Mo)	mg/kg	2	10	40	<u>200</u>	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	1.0	2383836
Nickel (Ni)	mg/kg	50	100	500	<u>2500</u>	3.5	6.4	2.9	16	1.0	2383836
Plomb (Pb)	mg/kg	50	500	1000	<u>5000</u>	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	5.0	2383836
Zinc (Zn)	mg/kg	140	500	1500	<u>7500</u>	11	11	<10	21	10	2383836
LDR = Limite de détection rapportée											
Lot CQ = Lot contrôle qualité											
N/A = Non Applicable											



Dossier Bureau Veritas: C310454

Date du rapport: 2023/03/20

FNX Innovation

Votre # du projet: F1900760-270-006

Adresse du site: Archambault/QPCJP

Votre # de commande: 4512014256

MÉTAUX EXTRACTIBLES TOTAUX (SOL)

ID Bureau Veritas						LN1369	LN1370	LN1371	LN1372		
Date d'échantillonnage						2023/03/09	2023/03/09	2023/03/09	2023/03/09		
# Bordereau						87077	87077	87077	87077		
	Unités	A	B	C	D	TF-06-23 CF-01B	TF-06-23 CF-03	TF-07-23 CF-01B	TF-07-23 CF-03	LDR	Lot CQ
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	-	24	14	25	14	N/A	N/A
MÉTAUX											
Argent (Ag)	mg/kg	2	20	40	<u>200</u>	<0.50	<0.50	<0.50	<0.50	0.50	2383836
Arsenic (As)	mg/kg	6	30	50	<u>250</u>	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	5.0	2383836
Baryum (Ba)	mg/kg	340	500	2000	<u>10000</u>	7.1	23	9.7	120	5.0	2383836
Cadmium (Cd)	mg/kg	1.5	5	20	<u>100</u>	<0.50	<0.50	<0.50	<0.50	0.50	2383836
Chrome (Cr)	mg/kg	100	250	800	<u>4000</u>	4.0	10	5.8	16	2.0	2383836
Cobalt (Co)	mg/kg	25	50	300	<u>1500</u>	<2.0	6.8	2.8	12	2.0	2383836
Cuivre (Cu)	mg/kg	50	100	500	<u>2500</u>	3.9	17	2.8	34	2.0	2383836
Etain (Sn)	mg/kg	5	50	300	<u>1500</u>	<4.0	<4.0	<4.0	<4.0	4.0	2383836
Manganèse (Mn)	mg/kg	1000	1000	2200	<u>11000</u>	28	89	140	750	2.0	2383836
Molybdène (Mo)	mg/kg	2	10	40	<u>200</u>	<1.0	<1.0	1.1	<1.0	1.0	2383836
Nickel (Ni)	mg/kg	50	100	500	<u>2500</u>	5.5	12	4.9	21	1.0	2383836
Plomb (Pb)	mg/kg	50	500	1000	<u>5000</u>	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	5.0	2383836
Zinc (Zn)	mg/kg	140	500	1500	<u>7500</u>	10	25	23	40	10	2383836
LDR = Limite de détection rapportée											
Lot CQ = Lot contrôle qualité											
N/A = Non Applicable											

MÉTAUX EXTRACTIBLES TOTAUX (SOL)

ID Bureau Veritas						LN1373	LN1374		
Date d'échantillonnage						2023/03/07	2023/03/09		
# Bordereau						87077	87077		
	Unités	A	B	C	D	TF-03-23 DUP1	TF-06-23 DUP1	LDR	Lot CQ
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	-	13	25	N/A	N/A
MÉTAUX									
Argent (Ag)	mg/kg	2	20	40	<u>200</u>	<0.50	<0.50	0.50	2383836
Arsenic (As)	mg/kg	6	30	50	<u>250</u>	<5.0	<5.0	5.0	2383836
Baryum (Ba)	mg/kg	340	500	2000	<u>10000</u>	6.8	7.7	5.0	2383836
Cadmium (Cd)	mg/kg	1.5	5	20	<u>100</u>	<0.50	<0.50	0.50	2383836
Chrome (Cr)	mg/kg	100	250	800	<u>4000</u>	6.1	5.6	2.0	2383836
Cobalt (Co)	mg/kg	25	50	300	<u>1500</u>	<2.0	2.8	2.0	2383836
Cuivre (Cu)	mg/kg	50	100	500	<u>2500</u>	<2.0	5.2	2.0	2383836
Etain (Sn)	mg/kg	5	50	300	<u>1500</u>	<4.0	<4.0	4.0	2383836
Manganèse (Mn)	mg/kg	1000	1000	2200	<u>11000</u>	14	55	2.0	2383836
Molybdène (Mo)	mg/kg	2	10	40	<u>200</u>	<1.0	<1.0	1.0	2383836
Nickel (Ni)	mg/kg	50	100	500	<u>2500</u>	4.1	5.8	1.0	2383836
Plomb (Pb)	mg/kg	50	500	1000	<u>5000</u>	<5.0	<5.0	5.0	2383836
Zinc (Zn)	mg/kg	140	500	1500	<u>7500</u>	10	17	10	2383836
LDR = Limite de détection rapportée									
Lot CQ = Lot contrôle qualité									
N/A = Non Applicable									



REMARQUES GÉNÉRALES

HP (C10-C50) dans les sols: Échantillon congelé par client mais reçu décongelé: LN1361
HAP dans les sols: Échantillon congelé par client mais reçu décongelé: LN1361
HP (C10-C50) dans les sols: Échantillon congelé par client mais reçu décongelé: LN1362
HAP dans les sols: Échantillon congelé par client mais reçu décongelé: LN1362
HP (C10-C50) dans les sols: Échantillon congelé par client mais reçu décongelé: LN1363
HAP dans les sols: Échantillon congelé par client mais reçu décongelé: LN1363
HP (C10-C50) dans les sols: Échantillon congelé par client mais reçu décongelé: LN1364
HAP dans les sols: Échantillon congelé par client mais reçu décongelé: LN1364
HP (C10-C50) dans les sols: Échantillon congelé par client mais reçu décongelé: LN1365
HAP dans les sols: Échantillon congelé par client mais reçu décongelé: LN1365
HP (C10-C50) dans les sols: Échantillon congelé par client mais reçu décongelé: LN1366
HAP dans les sols: Échantillon congelé par client mais reçu décongelé: LN1366
HP (C10-C50) dans les sols: Échantillon congelé par client mais reçu décongelé: LN1367
HAP dans les sols: Échantillon congelé par client mais reçu décongelé: LN1367
HP (C10-C50) dans les sols: Échantillon congelé par client mais reçu décongelé: LN1368
HAP dans les sols: Échantillon congelé par client mais reçu décongelé: LN1368
HP (C10-C50) dans les sols: Échantillon congelé par client mais reçu décongelé: LN1369
HAP dans les sols: Échantillon congelé par client mais reçu décongelé: LN1369
HP (C10-C50) dans les sols: Échantillon congelé par client mais reçu décongelé: LN1370
HAP dans les sols: Échantillon congelé par client mais reçu décongelé: LN1370
HP (C10-C50) dans les sols: Échantillon congelé par client mais reçu décongelé: LN1371
HAP dans les sols: Échantillon congelé par client mais reçu décongelé: LN1371
HP (C10-C50) dans les sols: Échantillon congelé par client mais reçu décongelé: LN1372
HAP dans les sols: Échantillon congelé par client mais reçu décongelé: LN1372
HP (C10-C50) dans les sols: Échantillon congelé par client mais reçu décongelé: LN1373
HAP dans les sols: Échantillon congelé par client mais reçu décongelé: LN1373
HP (C10-C50) dans les sols: Échantillon congelé par client mais reçu décongelé: LN1374
HAP dans les sols: Échantillon congelé par client mais reçu décongelé: LN1374

A,B,C,D: Les critères des sols proviennent de l'Annexe 2 du « Guide d'intervention-Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés. MELCC, mai 2021. » et intitulé « Grille des critères génériques pour les sols ». Les critères des sols sont ceux de la province géologique des Basses-Terres du Saint-Laurent. Le critère D provient de l'Annexe I du « Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés, c. Q-2, r.18 ».

Les critères A et B pour l'eau souterraine proviennent de l'annexe 7 intitulé « Grille des critères de qualité des eaux souterraines » du guide d'intervention mentionné plus haut. A=Eau de consommation; B=Résurgence dans l'eau de surface

Ces références ne sont rapportées qu'à titre indicatif et ne doivent être interprétées dans aucun autre contexte.

- = Ce composé ne fait pas partie de la réglementation.

HYDROCARBURES PAR GCFID (SOL)

Veuillez noter que, suite à la demande du client, un traitement supplémentaire au gel de silice a été effectué sur l'échantillon LN1363, LN1364 et LN1371.

COV PAR GC/MS (SOL)

Les résultats bruts non-arrondis sont utilisés dans le calcul du total du Dichloro-1,2 éthène (cis et trans). Ce résultat total est alors arrondi à deux chiffres significatifs.

Les résultats bruts non-arrondis sont utilisés dans le calcul du total du Dichloro-1,3 propène (cis et trans). Ce résultat total est alors arrondi à deux chiffres significatifs.

Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse



Dossier Bureau Veritas: C310454
Date du rapport: 2023/03/20

FNX Innovation
Votre # du projet: F1900760-270-006
Adresse du site: Archambault/QPCJP
Votre # de commande: 4512014256



Dossier Bureau Veritas: C310454
Date du rapport: 2023/03/20

FNX Innovation
Votre # du projet: F1900760-270-006
Adresse du site: Archambault/QPCJP
Votre # de commande: 4512014256

RAPPORT ASSURANCE QUALITÉ

Lot AQ/CQ	Init	Type CQ	Groupe	Date Analysé	Valeur	Réc	Unités
2383704	VKH	Blanc fortifié	1-Chlorooctadécane	2023/03/16		100	%
			Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)	2023/03/16		83	%
2383704	VKH	Blanc de méthode	1-Chlorooctadécane	2023/03/16		90	%
			Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)	2023/03/16	<100		mg/kg
2383708	DCP	Blanc fortifié	D10-Anthracène	2023/03/16		88	%
			D12-Benzo(a)pyrène	2023/03/16		92	%
			D14-Terphenyl	2023/03/16		80	%
			D8-Acenaphthylene	2023/03/16		82	%
			D8-Naphtalène	2023/03/16		82	%
			Acénaphène	2023/03/16		71	%
			Acénaphthylène	2023/03/16		73	%
			Anthracène	2023/03/16		72	%
			Benzo(a)anthracène	2023/03/16		71	%
			Benzo(a)pyrène	2023/03/16		76	%
			Benzo(b)fluoranthène	2023/03/16		75	%
			Benzo(j)fluoranthène	2023/03/16		67	%
			Benzo(k)fluoranthène	2023/03/16		74	%
			Benzo(b+j+k)fluoranthène	2023/03/16		72	%
			Benzo(c)phénanthrène	2023/03/16		72	%
			Benzo(ghi)pérylène	2023/03/16		74	%
			Chrysène	2023/03/16		75	%
			Dibenzo(a,h)anthracène	2023/03/16		77	%
			Dibenzo(a,i)pyrène	2023/03/16		68	%
			Dibenzo(a,h)pyrène	2023/03/16		68	%
			Dibenzo(a,l)pyrène	2023/03/16		69	%
			7,12-Diméthylbenzanthrène	2023/03/16		52	%
			Fluoranthène	2023/03/16		74	%
			Fluorène	2023/03/16		73	%
			Indéno(1,2,3-cd)pyrène	2023/03/16		95	%
			3-Méthylcholanthrène	2023/03/16		65	%
			Naphtalène	2023/03/16		73	%
			Phénanthrène	2023/03/16		72	%
			Pyrène	2023/03/16		77	%
			2-Méthylnaphtalène	2023/03/16		67	%
			1-Méthylnaphtalène	2023/03/16		54	%
			1,3-Diméthylnaphtalène	2023/03/16		67	%
			2,3,5-Triméthylnaphtalène	2023/03/16		86	%
2383708	DCP	Blanc de méthode	D10-Anthracène	2023/03/16		90	%
			D12-Benzo(a)pyrène	2023/03/16		92	%
			D14-Terphenyl	2023/03/16		82	%
			D8-Acenaphthylene	2023/03/16		82	%
			D8-Naphtalène	2023/03/16		84	%
			Acénaphène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
			Acénaphthylène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
			Anthracène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
			Benzo(a)anthracène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
			Benzo(a)pyrène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
			Benzo(b)fluoranthène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
			Benzo(j)fluoranthène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
			Benzo(k)fluoranthène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
			Benzo(b+j+k)fluoranthène	2023/03/16	<0.10		mg/kg



Dossier Bureau Veritas: C310454

Date du rapport: 2023/03/20

FNX Innovation

Votre # du projet: F1900760-270-006

Adresse du site: Archambault/QPCJP

Votre # de commande: 4512014256

RAPPORT ASSURANCE QUALITÉ (SUITE)

Lot AQ/CQ	Init	Type CQ	Groupe	Date Analysé	Valeur	Réc	Unités
			Benzo(c)phénanthrène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
			Benzo(ghi)pérylène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
			Chrysène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
			Dibenzo(a,h)anthracène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
			Dibenzo(a,i)pyrène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
			Dibenzo(a,h)pyrène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
			Dibenzo(a,l)pyrène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
			7,12-Diméthylbenzanthracène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
			Fluoranthène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
			Fluorène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
			Indéno(1,2,3-cd)pyrène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
			3-Méthylcholanthrène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
			Naphtalène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
			Phénanthrène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
			Pyrène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
			2-Méthylnaphtalène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
			1-Méthylnaphtalène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
			1,3-Diméthylnaphtalène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
			2,3,5-Triméthylnaphtalène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
2383722	VKH	Blanc fortifié	1-Chlorooctadécane	2023/03/16		111	%
			Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)	2023/03/16		80	%
2383722	VKH	Blanc de méthode	1-Chlorooctadécane	2023/03/16		96	%
			Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)	2023/03/16	<100		mg/kg
2383727	DCP	Blanc fortifié	D10-Anthracène	2023/03/16		76	%
			D12-Benzo(a)pyrène	2023/03/16		84	%
			D14-Terphenyl	2023/03/16		74	%
			D8-Acenaphthylene	2023/03/16		70	%
			D8-Naphtalène	2023/03/16		66	%
			Acénaphène	2023/03/16		73	%
			Acénaphthylène	2023/03/16		74	%
			Anthracène	2023/03/16		72	%
			Benzo(a)anthracène	2023/03/16		73	%
			Benzo(a)pyrène	2023/03/16		75	%
			Benzo(b)fluoranthène	2023/03/16		71	%
			Benzo(j)fluoranthène	2023/03/16		71	%
			Benzo(k)fluoranthène	2023/03/16		74	%
			Benzo(c)phénanthrène	2023/03/16		76	%
			Benzo(ghi)pérylène	2023/03/16		70	%
			Chrysène	2023/03/16		74	%
			Dibenzo(a,h)anthracène	2023/03/16		79	%
			Dibenzo(a,i)pyrène	2023/03/16		69	%
			Dibenzo(a,h)pyrène	2023/03/16		77	%
			Dibenzo(a,l)pyrène	2023/03/16		77	%
			7,12-Diméthylbenzanthracène	2023/03/16		59	%
			Fluoranthène	2023/03/16		74	%
			Fluorène	2023/03/16		77	%
			Indéno(1,2,3-cd)pyrène	2023/03/16		81	%
			3-Méthylcholanthrène	2023/03/16		72	%
			Naphtalène	2023/03/16		67	%
			Phénanthrène	2023/03/16		70	%
			Pyrène	2023/03/16		75	%

RAPPORT ASSURANCE QUALITÉ (SUITE)

Lot AQ/CQ	Init	Type CQ	Groupe	Date Analysé	Valeur	Réc	Unités
2383727	DCP	Blanc de méthode	2-Méthylnaphtalène	2023/03/16		62	%
			1-Méthylnaphtalène	2023/03/16		61	%
			1,3-Diméthylnaphtalène	2023/03/16		64	%
			2,3,5-Triméthylnaphtalène	2023/03/16		73	%
			D10-Anthracène	2023/03/16		82	%
			D12-Benzo(a)pyrène	2023/03/16		88	%
			D14-Terphenyl	2023/03/16		80	%
			D8-Acenaphthylene	2023/03/16		76	%
			D8-Naphtalène	2023/03/16		72	%
			Acénaphène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
			Acénaphthylène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
			Anthracène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
			Benzo(a)anthracène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
			Benzo(a)pyrène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
			Benzo(b)fluoranthène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
			Benzo(j)fluoranthène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
			Benzo(k)fluoranthène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
			Benzo(c)phénanthrène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
			Benzo(ghi)pérylène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
			Chrysène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
			Dibenzo(a,h)anthracène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
			Dibenzo(a,i)pyrène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
			Dibenzo(a,h)pyrène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
			Dibenzo(a,l)pyrène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
			7,12-Diméthylbenzanthrène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
			Fluoranthène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
			Fluorène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
			Indéno(1,2,3-cd)pyrène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
			3-Méthylcholanthrène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
			Naphtalène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
			Phénanthrène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
			Pyrène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
			2-Méthylnaphtalène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
			1-Méthylnaphtalène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
			1,3-Diméthylnaphtalène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
			2,3,5-Triméthylnaphtalène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
2383804	SAT	Blanc fortifié	4-Bromofluorobenzène	2023/03/16		101	%
			D10-Ethylbenzène	2023/03/16		99	%
			D4-1,2-Dichloroéthane	2023/03/16		104	%
			D8-Toluène	2023/03/16		98	%
			Benzène	2023/03/16		123	%
			Chlorobenzène	2023/03/16		113	%
			Dichloro-1,2 benzène	2023/03/16		117	%
			Dichloro-1,3 benzène	2023/03/16		118	%
			Dichloro-1,4 benzène	2023/03/16		115	%
			Éthylbenzène	2023/03/16		102	%
			Styrène	2023/03/16		108	%
			Toluène	2023/03/16		107	%
			Xylènes (o,m,p)	2023/03/16		104	%
			Chloroforme	2023/03/16		126	%
			Chlorure de vinyle (chloroéthène)	2023/03/16		108	%



Dossier Bureau Veritas: C310454

Date du rapport: 2023/03/20

FNX Innovation

Votre # du projet: F1900760-270-006

Adresse du site: Archambault/QPCJP

Votre # de commande: 4512014256

RAPPORT ASSURANCE QUALITÉ (SUITE)

Lot AQ/CQ	Init	Type CQ	Groupe	Date Analysé	Valeur	Réc	Unités
2383804	SAT	Blanc de méthode	Dichloro-1,1 éthane	2023/03/16		124	%
			Dichloro-1,2 éthane	2023/03/16		119	%
			Dichloro-1,1 éthène	2023/03/16		128	%
			Dichloro-1,2 éthène (cis)	2023/03/16		116	%
			Dichloro-1,2 éthène (trans)	2023/03/16		121	%
			Dichloro-1,2 éthène (cis et trans)	2023/03/16		118	%
			Dichlorométhane	2023/03/16		117	%
			Dichloro-1,2 propane	2023/03/16		123	%
			Dichloro-1,3 propène (cis)	2023/03/16		116	%
			Dichloro-1,3 propène (trans)	2023/03/16		121	%
			Dichloro-1,3 propène (cis et trans)	2023/03/16		118	%
			Tétrachloro-1,1,2,2 éthane	2023/03/16		123	%
			Tétrachloroéthène	2023/03/16		122	%
			Tétrachlorure de carbone	2023/03/16		127	%
			Trichloro-1,1,1 éthane	2023/03/16		120	%
			Trichloro-1,1,2 éthane	2023/03/16		123	%
			Trichloroéthène	2023/03/16		125	%
			4-Bromofluorobenzène	2023/03/16		90	%
			D10-Ethylbenzène	2023/03/16		84	%
			D4-1,2-Dichloroéthène	2023/03/16		105	%
			D8-Toluène	2023/03/16		97	%
			Benzène	2023/03/16	<0.10		mg/kg
			Chlorobenzène	2023/03/16	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,2 benzène	2023/03/16	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,3 benzène	2023/03/16	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,4 benzène	2023/03/16	<0.20		mg/kg
			Éthylbenzène	2023/03/16	<0.20		mg/kg
			Styrène	2023/03/16	<0.20		mg/kg
			Toluène	2023/03/16	<0.20		mg/kg
			Xylènes (o,m,p)	2023/03/16	<0.20		mg/kg
			Chloroforme	2023/03/16	<0.20		mg/kg
			Chlorure de vinyle (chloroéthène)	2023/03/16	<0.020		mg/kg
			Dichloro-1,1 éthane	2023/03/16	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,2 éthane	2023/03/16	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,1 éthène	2023/03/16	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,2 éthène (cis)	2023/03/16	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,2 éthène (trans)	2023/03/16	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,2 éthène (cis et trans)	2023/03/16	<0.20		mg/kg
			Dichlorométhane	2023/03/16	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,2 propane	2023/03/16	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,3 propène (cis)	2023/03/16	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,3 propène (trans)	2023/03/16	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,3 propène (cis et trans)	2023/03/16	<0.20		mg/kg
			Tétrachloro-1,1,2,2 éthane	2023/03/16	<0.20		mg/kg
			Tétrachloroéthène	2023/03/16	<0.20		mg/kg
			Tétrachlorure de carbone	2023/03/16	<0.10		mg/kg
			Trichloro-1,1,1 éthane	2023/03/16	<0.20		mg/kg
			Trichloro-1,1,2 éthane	2023/03/16	<0.20		mg/kg
			Trichloroéthène	2023/03/16	<0.20		mg/kg
2383836	ZEO	Blanc fortifié	Argent (Ag)	2023/03/17		111	%
			Arsenic (As)	2023/03/17		100	%



Dossier Bureau Veritas: C310454
Date du rapport: 2023/03/20

FNX Innovation
Votre # du projet: F1900760-270-006
Adresse du site: Archambault/QPCJP
Votre # de commande: 4512014256

RAPPORT ASSURANCE QUALITÉ (SUITE)

Lot AQ/CQ	Init	Type CQ	Groupe	Date Analysé	Valeur	Réc	Unités
2383836	ZEO	Blanc de méthode	Baryum (Ba)	2023/03/17		121	%
			Cadmium (Cd)	2023/03/17		98	%
			Chrome (Cr)	2023/03/17		103	%
			Cobalt (Co)	2023/03/17		105	%
			Cuivre (Cu)	2023/03/17		106	%
			Etain (Sn)	2023/03/17		117	%
			Manganèse (Mn)	2023/03/17		94	%
			Molybdène (Mo)	2023/03/17		101	%
			Nickel (Ni)	2023/03/17		108	%
			Plomb (Pb)	2023/03/17		114	%
			Zinc (Zn)	2023/03/17		101	%
			Argent (Ag)	2023/03/17	<0.50		mg/kg
			Arsenic (As)	2023/03/17	<5.0		mg/kg
			Baryum (Ba)	2023/03/17	<5.0		mg/kg
			Cadmium (Cd)	2023/03/17	<0.50		mg/kg
			Chrome (Cr)	2023/03/17	<2.0		mg/kg
			Cobalt (Co)	2023/03/17	<2.0		mg/kg
			Cuivre (Cu)	2023/03/17	<2.0		mg/kg
			Etain (Sn)	2023/03/17	<4.0		mg/kg
			Manganèse (Mn)	2023/03/17	<2.0		mg/kg
			Molybdène (Mo)	2023/03/17	<1.0		mg/kg
			Nickel (Ni)	2023/03/17	<1.0		mg/kg
			Plomb (Pb)	2023/03/17	<5.0		mg/kg
			Zinc (Zn)	2023/03/17	<10		mg/kg
Blanc fortifié: Un blanc, d’une matrice exempte de contaminants, auquel a été ajouté une quantité connue d’analyte provenant généralement d’une deuxième source. Utilisé pour évaluer la précision de la méthode.							
Blanc de méthode: Une partie aliquote de matrice pure soumise au même processus analytique que les échantillons, du prétraitement au dosage. Sert à évaluer toutes contaminations du laboratoire.							
Surrogate: Composé se comportant de façon similaire aux composés analysés et ajouté à l’échantillon avant l’analyse. Sert à évaluer la qualité de l’extraction.							
Réc = Récupération							

PAGE DES SIGNATURES DE VALIDATION

Les résultats analytiques ainsi que les données de contrôle-qualité contenus dans ce rapport ont été vérifiés et validés par:



Caroline Bougie

Caroline Bougie, B.Sc. Chimiste, Montréal, Coordonnatrice de Laboratoire - Conventionnel

Peter Corbiere



Peter Corbiere, B.Sc., Chimiste, Montréal, Analyste 2

Marie-Claude Poupart



Marie-Claude Poupart, B.Sc., Chimiste, Montréal, Chef d'équipe

Ngoc-Thuy Do



Ngoc-Thuy Do, B.Sc., Chimiste, Montréal, Analyste 2



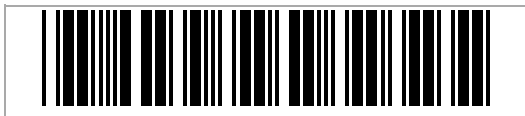
Shu Yang

Shu Yang, B.Sc. Chimiste, Montréal, Analyste II

Bureau Veritas a mis en place des procédures qui protègent contre l'utilisation non autorisée de la signature électronique et emploie les «signataires» requis, conformément à l'ISO/CEI17025. Pour la validation spécifique à un groupe de services, veuillez vous référer à la page des Signatures de validation si elle est incluse, sinon disponible sur demande. Pour les noms de validation des analystes/superviseurs spécifiques à un service, veuillez vous référer à la section Résumé de l'analyse si elle est incluse, sinon disponible sur demande. Ce rapport est autorisé par {0}, {1}, responsable des opérations des laboratoires {3} du {2}.



eCDR: Q87077



Information Projet: C310454
Dossier reçu: 2023/03/15 08:10
Délai requis: Délai régulier
Date d'arrivée prévue: 2023/03/15
Soumis par: Maxime Lalonde-Filion
Soumis à: Montréal (Env. Lab)

Information facture

Attn: COMPTES PAYABLES
FNN-Innov
433, rue Chabanel Ouest
12eme étage
Montréal, QC, H2N 2J8
Envoyer à:
cap@fnn-innov.com

Information rapport

Attn: Maxime Lalonde-Filion
FNN-Innov
740 Galt Ouest 2ème étage
Sherbrooke, QC, J1H 1Z3
Envoyer à:
mlalondefilion@fnn-innov.com
boivin.dominique@hydroquebec.com

Information Projet

Soumission: C20276, C10357
Bon de commande: 4512014256
No. projet: F1900760-270-006
Adresse du site: Archambault/QPCJP
Site #: Archambault/QPCJP

Liste des délais analytiques

A: Délai régulier

Id. échantillon client	eCDR réf.	Date et heure de prélèvement	Matrice	Nbre. cont	Metaux(14) dans les sols	COV dans les sols - Preserver au MeOH	HAP dans les sols	HP (C10-C50) dans les sols	Nombre de séries
TF-01-23 CF-03	1	2023/03/06	SOL	3	A	A	A	A	1
TF-01-23 CF-05	2	2023/03/06	SOL	1	A		A	A	2
TF-02-23 CF-01B	3	2023/03/06	SOL	3	A	A	A	A	3
TF-03-23 CF-01B	4	2023/03/07	SOL	3	A	A	A	A	3
TF-04-23 CF-01B	5	2023/03/07	SOL	3	A	A	A	A	3
TF-04-23 CF-03	6	2023/03/07	SOL	1	A		A	A	2
TF-05-23 CF-01B	7	2023/03/08	SOL	3	A	A	A	A	3
TF-05-23 CF-04	8	2023/03/08	SOL	1	A		A	A	2
TF-06-23 CF-01B	9	2023/03/09	SOL	3	A	A	A	A	3
TF-06-23 CF-03	10	2023/03/09	SOL	1	A		A	A	2
TF-07-23 CF-01B	11	2023/03/09	SOL	3	A	A	A	A	3
TF-07-23 CF-03	12	2023/03/09	SOL	1	A		A	A	2
TF-03-23 DUP1	13	2023/03/07	SOL	1	A		A	A	2
TF-06-23 DUP1	14	2023/03/09	SOL	1	A		A	A	2

Les délais sont approximatifs et peuvent changer. Consultez votre rapport de confirmation de projet pour connaître la date d'échéance précise.

Critères : Guide2021 Grenville+RESC

Renseignements sur la soumission

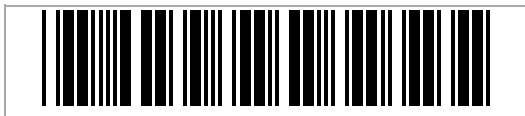
d'échantillons: 14

Détails:

Echantillons congelés par FNN jusqu'à livraison à Bureau Veritas.
La teneur en matière organique possiblement élevée dans les échantillons suivant, svp en tenir compte et purifier au préalable les échantillons: TF-02-23 CF-01B, TF-03-23 CF-01B et TF-07-23 CF-01B.
L'analyse des métaux doit être faite pour les 13 métaux (ne pas faire le sélénium)
Projet géré par FNN-INNOV pour Hydro-Québec, mais la facturation sera adressée à HQ:
Le numéro de commande à utiliser sur la chaîne de traçabilité est le : 4512014256
Le numéro de projet HQ est : Archambault/QPCJP
Chargé de projet HQ : Dominique Boivin (boivin.dominique@hydroquebec.com)
Chargé BV : Samira Saad



eCDR: Q87077



Information Projet: C310454
Dossier reçu: 2023/03/15 08:10
Délai requis: Délai régulier
Date d'arrivée prévue: 2023/03/15
Soumis par: Maxime Lalonde-Filion
Soumis à: Montréal (Env. Lab)

Liste des séries d'échantillons

Série 1 (1 échantillon)	Série 2 (7 échantillons)	Série 3 (6 échantillons)
TF-01-23 CF-03	TF-01-23 CF-05 TF-04-23 CF-03 TF-05-23 CF-04 TF-06-23 CF-03 TF-07-23 CF-03 TF-03-23 DUP1 TF-06-23 DUP1	TF-02-23 CF-01B TF-03-23 CF-01B TF-04-23 CF-01B TF-05-23 CF-01B TF-06-23 CF-01B TF-07-23 CF-01B



Chaîne de responsabilité



Q87077

Veuillez utiliser ce formulaire en guise de référence de suivi des envois lorsque les instructions concernant le dossier sont transmises électroniquement via l'eCDR (chaîne de responsabilité électronique). Assurez-vous que votre formulaire contient un code-barres ou qu'un numéro de confirmation d'eCDR de Bureau Veritas est inscrit dans le coin supérieur droit. Ce numéro permet de lier votre envoi électronique avec vos échantillons. Ce formulaire doit être placé dans la glacière avec vos échantillons.

Premier échantillon: TF-01-23 CF-03
Dernier échantillon: TF-06-23 DUP1
Nombre d'échantillons: 14

Délivré par				Reçu par			
		Date		Sande Cook	Sande Cook	Date	2023/03/15
		Heure (24 h)				Heure (24 h)	08:10
		Date				Date	
		Heure (24 h)				Heure (24 h)	
		Date				Date	
		Heure (24 h)				Heure (24 h)	

À moins d'entente contraire, l'envoi d'échantillons et l'utilisation de nos services sont soumis à des conditions générales qui se trouvent au www.bvna.com.

Information pour le tri des échantillons

Échantillonneur

d'emballages/glacières :

Urgent ☐Analyse immédiate ☐Résidus alimentaires ☐Micro ☐Chimie alimentaire ☐

*** LABORATOIRE SEULEMENT ***

Reçu à

Commentaires:

Étiqueté par

Vérifié par

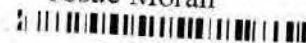
Scellé légal		Présence de glace	Température °C		
Présent (O/N)	Intact (O/N)	(O/N)	1	2	3
N	N	Y	9	6	9
Vérification de la préservation des métaux dans l'eau potable effectuée (encerclez)			OUI	NON	



C310454_COC

15-Mar-23 08:10

Josue Moran



C310454

ZCJ

DICOM
LT725

COR FCD-00383/3

Page 1 de 1



eCDR: Q87077

Délai requis: Délai régulier
Date d'arrivée prévue: 2023/03/15
Soumis par: Maxime Lalonde-Filion
Soumis à: Montréal (Env. Lab)

Information facture

Dest.: COMPTES PAYABLES
FNX-Innov
433, rue Chabanel Ouest
12eme étage
Montréal, QC, H2N 2J8
Envoyer à:
cap@fnx-innov.com

Information rapport

Dest.: Maxime Lalonde-Filion
FNX-Innov
740 Galt Ouest 2ème étage
Sherbrooke, QC, J1H 1Z3
Envoyer à:
mlalondefilion@fnx-innov.com
boivin.dominique@hydroquebec.com

Information Projet

Soumission: C20276, C10357
Bon de commande: 4512014256
No. projet: F1900760-270-006
Adresse du site: Archambault/QPCJP
Site #: Archambault/QPCJP

Liste des délais analytiques

A: Délai régulier

Id. échantillon client	eCDR réf.	Date et heure de prélèvement	Matrice	Nbre. cont	Métaux(14) dans les sols					Nombre de séries
					COV dans les sols - Preserver au MeOH	HAP dans les sols	HP (C10-C50) dans les sols			
TF-01-23 CF-03	1	2023/03/06	SOL	3	A	A	A	A		1
TF-01-23 CF-05	2	2023/03/06	SOL	1	A		A	A		2
TF-02-23 CF-01B	3	2023/03/06	SOL	3	A	A	A	A		3
TF-03-23 CF-01B	4	2023/03/07	SOL	3	A	A	A	A		3
TF-04-23 CF-01B	5	2023/03/07	SOL	3	A	A	A	A		3
TF-04-23 CF-03	6	2023/03/07	SOL	1	A		A	A		2
TF-05-23 CF-01B	7	2023/03/08	SOL	3	A	A	A	A		3
TF-05-23 CF-04	8	2023/03/08	SOL	1	A		A	A		2
TF-06-23 CF-01B	9	2023/03/09	SOL	3	A	A	A	A		3
TF-06-23 CF-03	10	2023/03/09	SOL	1	A		A	A		2
TF-07-23 CF-01B	11	2023/03/09	SOL	3	A	A	A	A		3
TF-07-23 CF-03	12	2023/03/09	SOL	1	A		A	A		2
TF-03-23 DUP1	13	2023/03/07	SOL	1	A		A	A		2
TF-06-23 DUP1	14	2023/03/09	SOL	1	A		A	A		2

Les délais sont approximatifs et peuvent changer. Consultez votre rapport de confirmation de projet pour connaître la date d'échéance précise.
Critères : Guide2021 Grenville+RESC

Renseignements sur la soumission

d'échantillons:

14

Détails:

Echantillons congelés par FNX jusqu'à livraison à Bureau Veritas.
La teneur en matière organique possiblement élevée dans les échantillons suivant, svp en tenir compte et purifier au préalable les échantillons: TF-02-23 CF-01B, TF-03-23 CF-01B et TF-07-23 CF-01B.
L'analyse des métaux doit être faite pour les 13 métaux (ne pas faire le sélénium)
Projet géré par FNX-INNOV pour Hydro-Québec, mais la facturation sera adressée à HQ:
Le numéro de commande à utiliser sur la chaîne de traçabilité est le : 4512014256
Le numéro de projet HQ est : Archambault/QPCJP
Chargé de projet HQ : Dominique Boivin (boivin.dominique@hydroquebec.com)
Chargé BV : Samira Saad

Attention: Maxime Lalonde Filion

FNX Innovation
QC
Canada

Votre # de commande: 4512014256
Votre # du projet: F1900760-270-006
No. de site: Archambault/QPCJP
Adresse du site: Archambault/QPCJP
Votre # Bordereau: 87303

Date du rapport: 2023/04/12

Rapport: R2836106

Version: 2 - Révisé

CERTIFICAT D'ANALYSE – RÉVISÉ

DE DOSSIER BUREAU VERITAS: C311327

Reçu: 2023/03/21, 08:10

Matrice: Sol
Nombre d'échantillons reçus: 9

Analyses	Quantité	Date de l'extraction	Date analysé	Méthode de laboratoire	Méthode d'analyse
COV dans les sols - Preserver au MeOH (1)	2	N/A	2023/03/23	STL SOP-00145	MA.400-COV 2.0 R4 m
COV dans les sols - Preserver au MeOH (1)	2	N/A	2023/04/10	STL SOP-00145	MA.400-COV 2.0 R4 m
HP (C10-C50) dans les sols	8	2023/03/24	2023/03/25	STL SOP-00172	MA.400-HYD. 1.1 R3 m
HP (C10-C50) dans les sols	1	2023/03/24	2023/03/27	STL SOP-00172	MA.400-HYD. 1.1 R3 m
Métaux extractibles totaux dans les sols	9	2023/03/27	2023/03/27	STL SOP-00062 STL SOP-00069	MA.200-Mét. 1.2 R7 m
HAP dans les sols	9	2023/03/24	2023/03/25	STL SOP-00178	MA.400-HAP 1.1 R5 m

Remarques:

Bureau Veritas est certifié ISO/IEC 17025 pour certains paramètres précis des portées d'accréditation. Sauf indication contraire, les méthodes d'analyses utilisées par Bureau Veritas s'inspirent des méthodes de référence d'organismes provinciaux, fédéraux et américains, tels que le CCME, le MELCC, l'EPA et l'APHA.

Toutes les analyses présentées ont été réalisées conformément aux procédures et aux pratiques relatives à la méthodologie, à l'assurance qualité et au contrôle de la qualité généralement appliqués par les employés de Bureau Veritas (sauf s'il en a été convenu autrement par écrit entre le client et Bureau Veritas). Toutes les données de laboratoire rencontrent les contrôles statistiques et respectent tous les critères de CQ et les critères de performance des méthodes, sauf s'il en a été signalé autrement. Tous les blancs de méthode sont rapportés, toutefois, les données des échantillons correspondants ne sont pas corrigées pour la valeur du blanc, sauf indication contraire. Le cas échéant, sauf indication contraire, l'incertitude de mesure n'a pas été prise en considération lors de la déclaration de la conformité à la norme de référence.

Les responsabilités de Bureau Veritas sont restreintes au coût réel de l'analyse, sauf s'il en a été convenu autrement par écrit. Il n'existe aucune autre garantie, explicite ou implicite. Le client a fait appel à Bureau Veritas pour l'analyse de ses échantillons conformément aux méthodes de référence mentionnées dans ce rapport. L'interprétation et l'utilisation des résultats sont sous l'entière responsabilité du client et ne font pas partie des services offerts par Bureau Veritas, sauf si convenu autrement par écrit. Bureau Veritas ne peut pas garantir l'exactitude des résultats qui dépendent des renseignements fournis par le client ou son représentant.

Les résultats des échantillons solides, sauf les biotes, sont rapportés en fonction de la masse sèche, sauf indication contraire. Les analyses organiques ne sont pas corrigées en fonction de la récupération, sauf pour les méthodes de dilution isotopique.

Les résultats s'appliquent seulement aux échantillons analysés. Si l'échantillonnage n'est pas effectué par Bureau Veritas, les résultats se rapportent aux échantillons fournis pour analyse.

Le présent rapport ne doit pas être reproduit, sinon dans son intégralité, sans le consentement écrit du laboratoire.

Lorsque la méthode de référence comprend un suffixe « m », cela signifie que la méthode d'analyse du laboratoire contient des modifications validées et appliquées afin d'améliorer la performance de la méthode de référence.

Notez: Les données brutes sont utilisées pour le calcul du RPD (% d'écart relatif). L'arrondissement des résultats finaux peut expliquer la variation apparente.

(1) Aucune date d'extraction n'est fournie pour les analyses de F1/BTEX et COV lorsque les sols sont conservés dans le méthanol sur le terrain. La date d'extraction correspond à la



Attention: Maxime Lalonde Filion

FNX Innovation
QC
Canada

Votre # de commande: 4512014256
Votre # du projet: F1900760-270-006
No. de site: Archambault/QPCJP
Adresse du site: Archambault/QPCJP
Votre # Bordereau: 87303

Date du rapport: 2023/04/12
Rapport: R2836106
Version: 2 - Révisé

CERTIFICAT D'ANALYSE – RÉVISÉ

DE DOSSIER BUREAU VERITAS: C311327

Reçu: 2023/03/21, 08:10

date d'échantillonnage à moins d'indication contraire.

Note : Les paramètres inclus dans le présent certificat sont accrédités par le MELCC, à moins d'indication contraire.

clé de cryptage

Veuillez adresser toute question concernant ce certificat d'analyse à:

Samira Saad, Chargée de projet

Courriel: samira.saad@bureauveritas.com

Téléphone (514) 448-9001

=====

Bureau Veritas a mis en place des procédures qui protègent contre l'utilisation non autorisée de la signature électronique et emploie les «signataires» requis, conformément à l'ISO/CEI17025. Pour la validation spécifique à un groupe de services, veuillez vous référer à la page des Signatures de validation si elle est incluse, sinon disponible sur demande. Pour les noms de validation des analystes/superviseurs spécifiques à un service, veuillez vous référer à la section Résumé de l'analyse si elle est incluse, sinon disponible sur demande. Ce rapport est autorisé par Aglaia Yannakis, Directrice générale, responsable des opérations des laboratoires Environnementale du Québec.



Dossier Bureau Veritas: C311327

Date du rapport: 2023/04/12

FNX Innovation

Votre # du projet: F1900760-270-006

Adresse du site: Archambault/QPCJP

Votre # de commande: 4512014256

HAP PAR GCMS (SOL)

ID Bureau Veritas					LN5063	LN5064	LN5064	LN5065		
Date d'échantillonnage					2023/03/13	2023/03/13	2023/03/13	2023/03/13		
# Bordereau					87303	87303	87303	87303		
	Unités	A	B	C	TF-09-23 CF-01 (B)	TF-10-23 CF-01 (B)	TF-10-23 CF-01 (B) Dup. de Lab.	TF-10-23 CF-03	LDR	Lot CQ
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	15	36	36	9.2	N/A	N/A
HAP										
Acénaphthène	mg/kg	0.1	10	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Acénaphthylène	mg/kg	0.1	10	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Anthracène	mg/kg	0.1	10	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Benzo(a)anthracène	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Benzo(a)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Benzo(b)fluoranthène †	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Benzo(j)fluoranthène †	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Benzo(k)fluoranthène †	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Benzo(c)phénanthrène	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Benzo(ghi)peryène	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Chrysène	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Dibenzo(a,i)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Dibenzo(a,h)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Dibenzo(a,l)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
7,12-Diméthylbenzanthracène	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Fluoranthène	mg/kg	0.1	10	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Fluorène	mg/kg	0.1	10	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
3-Méthylcholanthrène	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Naphtalène	mg/kg	0.1	5	50	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Phénanthrène	mg/kg	0.1	5	50	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Pyrene	mg/kg	0.1	10	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
2-Méthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
1-Méthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
1,3-Diméthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
2,3,5-Triméthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Récupération des Surrogates (%)										
D10-Anthracène	%	-	-	-	86	86	78	86	N/A	2386041
LDR = Limite de détection rapportée										
Lot CQ = Lot contrôle qualité										
Duplicata de laboratoire										
N/A = Non Applicable										
† Accréditation non existante pour ce paramètre										



Dossier Bureau Veritas: C311327
Date du rapport: 2023/04/12

FNX Innovation
Votre # du projet: F1900760-270-006
Adresse du site: Archambault/QPCJP
Votre # de commande: 4512014256

HAP PAR GCMS (SOL)

ID Bureau Veritas					LN5063	LN5064	LN5064	LN5065		
Date d'échantillonnage					2023/03/13	2023/03/13	2023/03/13	2023/03/13		
# Bordereau					87303	87303	87303	87303		
	Unités	A	B	C	TF-09-23 CF-01 (B)	TF-10-23 CF-01 (B)	TF-10-23 CF-01 (B) Dup. de Lab.	TF-10-23 CF-03	LDR	Lot CQ
D12-Benzo(a)pyrène	%	-	-	-	88	86	76	86	N/A	2386041
D14-Terphenyl	%	-	-	-	76	80	72	74	N/A	2386041
D8-Acenaphthylene	%	-	-	-	80	80	72	78	N/A	2386041
D8-Naphtalène	%	-	-	-	80	80	72	78	N/A	2386041
LDR = Limite de détection rapportée Lot CQ = Lot contrôle qualité Duplicata de laboratoire N/A = Non Applicable										

HAP PAR GCMS (SOL)

ID Bureau Veritas					LN5066	LN5067	LN5068	LN5069		
Date d'échantillonnage					2023/03/13	2023/03/14	2023/03/14	2023/03/14		
# Bordereau					87303	87303	87303	87303		
	Unités	A	B	C	TF-10-23 CF-05	TF-11-23 CF-01 (B)	TF-11-23 CF-04	TF-12-23 CF-02	LDR	Lot CQ
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	10	18	10	32	N/A	N/A
HAP										
Acénaphène	mg/kg	0.1	10	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Acénaphylène	mg/kg	0.1	10	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Anthracène	mg/kg	0.1	10	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Benzo(a)anthracène	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Benzo(a)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Benzo(b)fluoranthène †	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Benzo(j)fluoranthène †	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Benzo(k)fluoranthène †	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Benzo(c)phénanthrène	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Benzo(ghi)pérylène	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Chrysène	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Dibenzo(a,i)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Dibenzo(a,h)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Dibenzo(a,l)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
7,12-Diméthylbenzantracène	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Fluoranthène	mg/kg	0.1	10	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Fluorène	mg/kg	0.1	10	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
3-Méthylcholanthrène	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Naphtalène	mg/kg	0.1	5	50	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Phénanthrène	mg/kg	0.1	5	50	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Pyrène	mg/kg	0.1	10	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
2-Méthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
1-Méthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
1,3-Diméthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
2,3,5-Triméthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Récupération des Surrogates (%)										
D10-Anthracène	%	-	-	-	86	84	88	78	N/A	2386041
D12-Benzo(a)pyrène	%	-	-	-	80	86	74	78	N/A	2386041
LDR = Limite de détection rapportée Lot CQ = Lot contrôle qualité N/A = Non Applicable † Accréditation non existante pour ce paramètre										



Dossier Bureau Veritas: C311327
Date du rapport: 2023/04/12

FNX Innovation
Votre # du projet: F1900760-270-006
Adresse du site: Archambault/QPCJP
Votre # de commande: 4512014256

HAP PAR GCMS (SOL)

ID Bureau Veritas					LN5066	LN5067	LN5068	LN5069		
Date d'échantillonnage					2023/03/13	2023/03/14	2023/03/14	2023/03/14		
# Bordereau					87303	87303	87303	87303		
	Unités	A	B	C	TF-10-23 CF-05	TF-11-23 CF-01 (B)	TF-11-23 CF-04	TF-12-23 CF-02	LDR	Lot CQ
D14-Terphenyl	%	-	-	-	76	74	76	70	N/A	2386041
D8-Acenaphthylene	%	-	-	-	80	78	80	70	N/A	2386041
D8-Naphtalène	%	-	-	-	80	78	80	70	N/A	2386041
LDR = Limite de détection rapportée Lot CQ = Lot contrôle qualité N/A = Non Applicable										

HAP PAR GCMS (SOL)

ID Bureau Veritas					LN5070	LN5071		
Date d'échantillonnage					2023/03/14	2023/03/13		
# Bordereau					87303	87303		
	Unités	A	B	C	TF-12-23 CF-05	Tf-10-23 DUP-1	LDR	Lot CQ
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	13	9.3	N/A	N/A
HAP								
Acénaphène	mg/kg	0.1	10	100	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Acénaphthylène	mg/kg	0.1	10	100	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Anthracène	mg/kg	0.1	10	100	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Benzo(a)anthracène	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Benzo(a)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Benzo(b)fluoranthène †	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Benzo(j)fluoranthène †	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Benzo(k)fluoranthène †	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Benzo(c)phénanthrène	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Benzo(ghi)pérylène	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Chrysène	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Dibenzo(a,i)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Dibenzo(a,h)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Dibenzo(a,l)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
7,12-Diméthylbenzanthracène	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Fluoranthène	mg/kg	0.1	10	100	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Fluorène	mg/kg	0.1	10	100	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
3-Méthylcholanthrène	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Naphtalène	mg/kg	0.1	5	50	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Phénanthrène	mg/kg	0.1	5	50	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Pyrène	mg/kg	0.1	10	100	<0.10	<0.10	0.10	2386041
2-Méthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
1-Méthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
1,3-Diméthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
2,3,5-Triméthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	<0.10	<0.10	0.10	2386041
Récupération des Surrogates (%)								
D10-Anthracène	%	-	-	-	86	86	N/A	2386041
D12-Benzo(a)pyrène	%	-	-	-	84	84	N/A	2386041
LDR = Limite de détection rapportée								
Lot CQ = Lot contrôle qualité								
N/A = Non Applicable								
† Accréditation non existante pour ce paramètre								



Dossier Bureau Veritas: C311327
Date du rapport: 2023/04/12

FNX Innovation
Votre # du projet: F1900760-270-006
Adresse du site: Archambault/QPCJP
Votre # de commande: 4512014256

HAP PAR GCMS (SOL)

ID Bureau Veritas					LN5070	LN5071		
Date d'échantillonnage					2023/03/14	2023/03/13		
# Bordereau					87303	87303		
	Unités	A	B	C	TF-12-23 CF-05	Tf-10-23 DUP-1	LDR	Lot CQ
D14-Terphenyl	%	-	-	-	76	76	N/A	2386041
D8-Acenaphthylene	%	-	-	-	78	78	N/A	2386041
D8-Naphtalène	%	-	-	-	78	78	N/A	2386041
LDR = Limite de détection rapportée Lot CQ = Lot contrôle qualité N/A = Non Applicable								



Dossier Bureau Veritas: C311327
Date du rapport: 2023/04/12

FNX Innovation
Votre # du projet: F1900760-270-006
Adresse du site: Archambault/QPCJP
Votre # de commande: 4512014256

HYDROCARBURES PAR GCFID (SOL)

ID Bureau Veritas					LN5063	LN5064	LN5064	LN5065		
Date d'échantillonnage					2023/03/13	2023/03/13	2023/03/13	2023/03/13		
# Bordereau					87303	87303	87303	87303		
	Unités	A	B	C	TF-09-23 CF-01 (B)	TF-10-23 CF-01 (B)	TF-10-23 CF-01 (B) Dup. de Lab.	TF-10-23 CF-03	LDR	Lot CQ
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	15	36	36	9.2	N/A	N/A
HYDROCARBURES PÉTROLIERS										
Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)	mg/kg	100	700	3500	<100	<100	<100	<100	100	2386036
Récupération des Surrogates (%)										
1-Chlorooctadécane	%	-	-	-	69	70	66	69	N/A	2386036
LDR = Limite de détection rapportée Lot CQ = Lot contrôle qualité Duplicata de laboratoire N/A = Non Applicable										

ID Bureau Veritas					LN5066	LN5067	LN5068	LN5069		
Date d'échantillonnage					2023/03/13	2023/03/14	2023/03/14	2023/03/14		
# Bordereau					87303	87303	87303	87303		
	Unités	A	B	C	TF-10-23 CF-05	TF-11-23 CF-01 (B)	TF-11-23 CF-04	TF-12-23 CF-02	LDR	Lot CQ
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	10	18	10	32	N/A	N/A
HYDROCARBURES PÉTROLIERS										
Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)	mg/kg	100	700	3500	<100	<100	<100	<100	100	2386036
Récupération des Surrogates (%)										
1-Chlorooctadécane	%	-	-	-	69	69	73	70	N/A	2386036
LDR = Limite de détection rapportée Lot CQ = Lot contrôle qualité N/A = Non Applicable										



Dossier Bureau Veritas: C311327
Date du rapport: 2023/04/12

FNX Innovation
Votre # du projet: F1900760-270-006
Adresse du site: Archambault/QPCJP
Votre # de commande: 4512014256

HYDROCARBURES PAR GCFID (SOL)

ID Bureau Veritas					LN5070	LN5071		
Date d'échantillonnage					2023/03/14	2023/03/13		
# Bordereau					87303	87303		
	Unités	A	B	C	TF-12-23 CF-05	Tf-10-23 DUP-1	LDR	Lot CQ
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	13	9.3	N/A	N/A
HYDROCARBURES PÉTROLIERS								
Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)	mg/kg	100	700	3500	<100	<100	100	2386036
Récupération des Surrogates (%)								
1-Chlorooctadécane	%	-	-	-	72	87	N/A	2386036
LDR = Limite de détection rapportée Lot CQ = Lot contrôle qualité N/A = Non Applicable								

COV PAR GC/MS (SOL)

ID Bureau Veritas					LN5063		LN5064		
Date d'échantillonnage					2023/03/13		2023/03/13		
# Bordereau					87303		87303		
	Unités	A	B	C	TF-09-23 CF-01 (B)	LDR	TF-10-23 CF-01 (B)	LDR	Lot CQ
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	15	N/A	36	N/A	N/A
VOLATILS									
Benzène	mg/kg	0.2	0.5	5	<0.10	0.10	<0.20	0.20	2385400
Chlorobenzène	mg/kg	0.2	1	10	<0.20	0.20	<0.40 (1)	0.40	2385400
Dichloro-1,2 benzène	mg/kg	0.2	1	10	<0.20	0.20	<0.40 (1)	0.40	2385400
Dichloro-1,3 benzène	mg/kg	0.2	1	10	<0.20	0.20	<0.40 (1)	0.40	2385400
Dichloro-1,4 benzène	mg/kg	0.2	1	10	<0.20	0.20	<0.40 (1)	0.40	2385400
Éthylbenzène	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	0.20	<0.40 (1)	0.40	2385400
Styrène	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	0.20	<0.40 (1)	0.40	2385400
Toluène	mg/kg	0.2	3	30	<0.20	0.20	1.3	0.40	2385400
Xylènes (o,m,p) †	mg/kg	0.4	5	50	<0.20	0.20	<0.40	0.40	2385400
Chloroforme	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	0.20	<0.40 (1)	0.40	2385400
Chlorure de vinyle (chloroéthène)	mg/kg	0.4	0.57	0.79	<0.020	0.020	<0.040	0.040	2385400
Dichloro-1,1 éthane	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	0.20	<0.40 (1)	0.40	2385400
Dichloro-1,2 éthane	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	0.20	<0.40 (1)	0.40	2385400
Dichloro-1,1 éthène	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	0.20	<0.40 (1)	0.40	2385400
Dichloro-1,2 éthène (cis)	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	0.20	<0.40 (1)	0.40	2385400
Dichloro-1,2 éthène (trans)	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	0.20	<0.40 (1)	0.40	2385400
Dichloro-1,2 éthène (cis et trans) †	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	0.20	<0.40 (1)	0.40	2385400
Dichlorométhane	mg/kg	0.3	5	50	<0.20	0.20	<0.40 (1)	0.40	2385400
Dichloro-1,2 propane	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	0.20	<0.40 (1)	0.40	2385400
Dichloro-1,3 propène (cis)	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	0.20	<0.40 (1)	0.40	2385400
Dichloro-1,3 propène (trans)	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	0.20	<0.40 (1)	0.40	2385400
Dichloro-1,3 propène (cis et trans) †	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	0.20	<0.40 (1)	0.40	2385400
Tétrachloro-1,1,2,2 éthane	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	0.20	<0.40 (1)	0.40	2385400
Tétrachloroéthène	mg/kg	0.3	5	50	<0.20	0.20	<0.40 (1)	0.40	2385400
Tétrachlorure de carbone	mg/kg	0.1	5	50	<0.10	0.10	<0.20 (1)	0.20	2385400
Trichloro-1,1,1 éthane	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	0.20	<0.40 (1)	0.40	2385400
Trichloro-1,1,2 éthane	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	0.20	<0.40 (1)	0.40	2385400
Trichloroéthène	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	0.20	<0.40 (1)	0.40	2385400
LDR = Limite de détection rapportée									
Lot CQ = Lot contrôle qualité									
N/A = Non Applicable									
† Accréditation non existante pour ce paramètre									
(1) LDR excède le critère									



Dossier Bureau Veritas: C311327
Date du rapport: 2023/04/12

FNX Innovation
Votre # du projet: F1900760-270-006
Adresse du site: Archambault/QPCJP
Votre # de commande: 4512014256

COV PAR GC/MS (SOL)

ID Bureau Veritas					LN5063		LN5064		
Date d'échantillonnage					2023/03/13		2023/03/13		
# Bordereau					87303		87303		
	Unités	A	B	C	TF-09-23 CF-01 (B)	LDR	TF-10-23 CF-01 (B)	LDR	Lot CQ
Récupération des Surrogates (%)									
4-Bromofluorobenzène	%	-	-	-	102	N/A	101	N/A	2385400
D10-Ethylbenzène	%	-	-	-	92	N/A	96	N/A	2385400
D4-1,2-Dichloroéthane	%	-	-	-	103	N/A	105	N/A	2385400
D8-Toluène	%	-	-	-	98	N/A	97	N/A	2385400
LDR = Limite de détection rapportée Lot CQ = Lot contrôle qualité N/A = Non Applicable									

COV PAR GC/MS (SOL)

ID Bureau Veritas					LN5064	LN5064		
Date d'échantillonnage					2023/03/13	2023/03/13		
# Bordereau					87303	87303		
	Unités	A	B	C	TF-10-23 CF-01 (B) RÉPÉTÉ	TF-10-23 CF-01 (B) RÉPÉTÉ Dup. de Lab.	LDR	Lot CQ
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	36	36	N/A	N/A
VOLATILS								
Benzène	mg/kg	0.2	0.5	5	<0.50 (1)	<0.50 (1)	0.50	2389143
Chlorobenzène	mg/kg	0.2	1	10	<1.0 (1)	<1.0 (1)	1.0	2389143
Dichloro-1,2 benzène	mg/kg	0.2	1	10	<1.0 (1)	<1.0 (1)	1.0	2389143
Dichloro-1,3 benzène	mg/kg	0.2	1	10	<1.0 (1)	<1.0 (1)	1.0	2389143
Dichloro-1,4 benzène	mg/kg	0.2	1	10	<1.0 (1)	<1.0 (1)	1.0	2389143
Éthylbenzène	mg/kg	0.2	5	50	<1.0 (1)	<1.0 (1)	1.0	2389143
Styrène	mg/kg	0.2	5	50	<1.0 (1)	<1.0 (1)	1.0	2389143
Toluène	mg/kg	0.2	3	30	<1.0 (1)	<1.0 (1)	1.0	2389143
Xylènes (o,m,p) †	mg/kg	0.4	5	50	<1.0 (1)	<1.0 (1)	1.0	2389143
Chloroforme	mg/kg	0.2	5	50	<1.0 (1)	<1.0 (1)	1.0	2389143
Chlorure de vinyle (chloroéthène)	mg/kg	0.4	0.57	0.79	<0.10	<0.10	0.10	2389143
Dichloro-1,1 éthane	mg/kg	0.2	5	50	<1.0 (1)	<1.0 (1)	1.0	2389143
Dichloro-1,2 éthane	mg/kg	0.2	5	50	<1.0 (1)	<1.0 (1)	1.0	2389143
Dichloro-1,1 éthène	mg/kg	0.2	5	50	<1.0 (1)	<1.0 (1)	1.0	2389143
Dichloro-1,2 éthène (cis)	mg/kg	0.2	5	50	<1.0 (1)	<1.0 (1)	1.0	2389143
Dichloro-1,2 éthène (trans)	mg/kg	0.2	5	50	<1.0 (1)	<1.0 (1)	1.0	2389143
Dichloro-1,2 éthène (cis et trans) †	mg/kg	0.2	5	50	<1.0 (1)	<1.0 (1)	1.0	2389143
Dichlorométhane	mg/kg	0.3	5	50	<1.0 (1)	<1.0 (1)	1.0	2389143
Dichloro-1,2 propane	mg/kg	0.2	5	50	<1.0 (1)	<1.0 (1)	1.0	2389143
Dichloro-1,3 propène (cis)	mg/kg	0.2	5	50	<1.0 (1)	<1.0 (1)	1.0	2389143
Dichloro-1,3 propène (trans)	mg/kg	0.2	5	50	<1.0 (1)	<1.0 (1)	1.0	2389143
Dichloro-1,3 propène (cis et trans) †	mg/kg	0.2	5	50	<1.0 (1)	<1.0 (1)	1.0	2389143
Tétrachloro-1,1,2,2 éthane	mg/kg	0.2	5	50	<1.0 (1)	<1.0 (1)	1.0	2389143
Tétrachloroéthène	mg/kg	0.3	5	50	<1.0 (1)	<1.0 (1)	1.0	2389143
Tétrachlorure de carbone	mg/kg	0.1	5	50	<0.50 (1)	<0.50 (1)	0.50	2389143
Trichloro-1,1,1 éthane	mg/kg	0.2	5	50	<1.0 (1)	<1.0 (1)	1.0	2389143
Trichloro-1,1,2 éthane	mg/kg	0.2	5	50	<1.0 (1)	<1.0 (1)	1.0	2389143
Trichloroéthène	mg/kg	0.2	5	50	<1.0 (1)	<1.0 (1)	1.0	2389143
LDR = Limite de détection rapportée Lot CQ = Lot contrôle qualité Duplicata de laboratoire N/A = Non Applicable † Accréditation non existante pour ce paramètre (1) LDR excède le critère								



Dossier Bureau Veritas: C311327

Date du rapport: 2023/04/12

FNX Innovation

Votre # du projet: F1900760-270-006

Adresse du site: Archambault/QPCJP

Votre # de commande: 4512014256

COV PAR GC/MS (SOL)

ID Bureau Veritas					LN5064	LN5064		
Date d'échantillonnage					2023/03/13	2023/03/13		
# Bordereau					87303	87303		
	Unités	A	B	C	TF-10-23 CF-01 (B) RÉPÉTÉ	TF-10-23 CF-01 (B) RÉPÉTÉ Dup. de Lab.	LDR	Lot CQ
Récupération des Surrogates (%)								
4-Bromofluorobenzène	%	-	-	-	95	96	N/A	2389143
D10-Ethylbenzène	%	-	-	-	100	99	N/A	2389143
D4-1,2-Dichloroéthane	%	-	-	-	108	112	N/A	2389143
D8-Toluène	%	-	-	-	106	106	N/A	2389143
LDR = Limite de détection rapportée Lot CQ = Lot contrôle qualité Duplicata de laboratoire N/A = Non Applicable								

COV PAR GC/MS (SOL)

ID Bureau Veritas					LN5067	LN5069		LN5069		
Date d'échantillonnage					2023/03/14	2023/03/14		2023/03/14		
# Bordereau					87303	87303		87303		
	Unités	A	B	C	TF-11-23 CF-01 (B)	TF-12-23 CF-02	Lot CQ	TF-12-23 CF-02 RÉPÉTÉ	LDR	Lot CQ
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	18	32	N/A	32	N/A	N/A
VOLATILS										
Benzène	mg/kg	0.2	0.5	5	<0.10	<0.10	2385400	<0.10	0.10	2389143
Chlorobenzène	mg/kg	0.2	1	10	<0.20	<0.20	2385400	<0.20	0.20	2389143
Dichloro-1,2 benzène	mg/kg	0.2	1	10	<0.20	<0.20	2385400	<0.20	0.20	2389143
Dichloro-1,3 benzène	mg/kg	0.2	1	10	<0.20	<0.20	2385400	<0.20	0.20	2389143
Dichloro-1,4 benzène	mg/kg	0.2	1	10	<0.20	<0.20	2385400	<0.20	0.20	2389143
Éthylbenzène	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	<0.20	2385400	<0.20	0.20	2389143
Styrène	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	<0.20	2385400	<0.20	0.20	2389143
Toluène	mg/kg	0.2	3	30	<0.20	0.58	2385400	2.1	0.20	2389143
Xylènes (o,m,p) †	mg/kg	0.4	5	50	<0.20	<0.20	2385400	<0.20	0.20	2389143
Chloroforme	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	<0.20	2385400	<0.20	0.20	2389143
Chlorure de vinyle (chloroéthène)	mg/kg	0.4	0.57	0.79	<0.020	<0.020	2385400	<0.020	0.020	2389143
Dichloro-1,1 éthane	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	<0.20	2385400	<0.20	0.20	2389143
Dichloro-1,2 éthane	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	<0.20	2385400	<0.20	0.20	2389143
Dichloro-1,1 éthène	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	<0.20	2385400	<0.20	0.20	2389143
Dichloro-1,2 éthène (cis)	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	<0.20	2385400	<0.20	0.20	2389143
Dichloro-1,2 éthène (trans)	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	<0.20	2385400	<0.20	0.20	2389143
Dichloro-1,2 éthène (cis et trans) †	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	<0.20	2385400	<0.20	0.20	2389143
Dichlorométhane	mg/kg	0.3	5	50	<0.20	<0.20	2385400	<0.20	0.20	2389143
Dichloro-1,2 propane	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	<0.20	2385400	<0.20	0.20	2389143
Dichloro-1,3 propène (cis)	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	<0.20	2385400	<0.20	0.20	2389143
Dichloro-1,3 propène (trans)	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	<0.20	2385400	<0.20	0.20	2389143
Dichloro-1,3 propène (cis et trans) †	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	<0.20	2385400	<0.20	0.20	2389143
Tétrachloro-1,1,2,2 éthane	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	<0.20	2385400	<0.20	0.20	2389143
Tétrachloroéthène	mg/kg	0.3	5	50	<0.20	<0.20	2385400	<0.20	0.20	2389143
Tétrachlorure de carbone	mg/kg	0.1	5	50	<0.10	<0.10	2385400	<0.10	0.10	2389143
Trichloro-1,1,1 éthane	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	<0.20	2385400	<0.20	0.20	2389143
Trichloro-1,1,2 éthane	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	<0.20	2385400	<0.20	0.20	2389143
Trichloroéthène	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	<0.20	2385400	<0.20	0.20	2389143
Récupération des Surrogates (%)										
4-Bromofluorobenzène	%	-	-	-	101	101	2385400	100	N/A	2389143
LDR = Limite de détection rapportée Lot CQ = Lot contrôle qualité N/A = Non Applicable † Accréditation non existante pour ce paramètre										



Dossier Bureau Veritas: C311327
Date du rapport: 2023/04/12

FNX Innovation
Votre # du projet: F1900760-270-006
Adresse du site: Archambault/QPCJP
Votre # de commande: 4512014256

COV PAR GC/MS (SOL)

ID Bureau Veritas					LN5067	LN5069		LN5069		
Date d'échantillonnage					2023/03/14	2023/03/14		2023/03/14		
# Bordereau					87303	87303		87303		
	Unités	A	B	C	TF-11-23 CF-01 (B)	TF-12-23 CF-02	Lot CQ	TF-12-23 CF-02 RÉPÉTÉ	LDR	Lot CQ
D10-Ethylbenzène	%	-	-	-	98	96	2385400	107	N/A	2389143
D4-1,2-Dichloroéthane	%	-	-	-	105	105	2385400	110	N/A	2389143
D8-Toluène	%	-	-	-	97	96	2385400	104	N/A	2389143
LDR = Limite de détection rapportée Lot CQ = Lot contrôle qualité N/A = Non Applicable										

COV PAR GC/MS (SOL)

ID Bureau Veritas					LN5069		
Date d'échantillonnage					2023/03/14		
# Bordereau					87303		
	Unités	A	B	C	TF-12-23 CF-02 RÉPÉTÉ Dup. de Lab.	LDR	Lot CQ
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	32	N/A	N/A
VOLATILS							
Benzène	mg/kg	0.2	0.5	5	<0.10	0.10	2389143
Chlorobenzène	mg/kg	0.2	1	10	<0.20	0.20	2389143
Dichloro-1,2 benzène	mg/kg	0.2	1	10	<0.20	0.20	2389143
Dichloro-1,3 benzène	mg/kg	0.2	1	10	<0.20	0.20	2389143
Dichloro-1,4 benzène	mg/kg	0.2	1	10	<0.20	0.20	2389143
Éthylbenzène	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	0.20	2389143
Styrène	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	0.20	2389143
Toluène	mg/kg	0.2	3	30	2.2	0.20	2389143
Xylènes (o,m,p) †	mg/kg	0.4	5	50	<0.20	0.20	2389143
Chloroforme	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	0.20	2389143
Chlorure de vinyle (chloroéthène)	mg/kg	0.4	0.57	0.79	<0.020	0.020	2389143
Dichloro-1,1 éthane	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	0.20	2389143
Dichloro-1,2 éthane	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	0.20	2389143
Dichloro-1,1 éthène	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	0.20	2389143
Dichloro-1,2 éthène (cis)	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	0.20	2389143
Dichloro-1,2 éthène (trans)	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	0.20	2389143
Dichloro-1,2 éthène (cis et trans) †	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	0.20	2389143
Dichlorométhane	mg/kg	0.3	5	50	<0.20	0.20	2389143
Dichloro-1,2 propane	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	0.20	2389143
Dichloro-1,3 propène (cis)	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	0.20	2389143
Dichloro-1,3 propène (trans)	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	0.20	2389143
Dichloro-1,3 propène (cis et trans) †	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	0.20	2389143
Tétrachloro-1,1,2,2 éthane	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	0.20	2389143
Tétrachloroéthène	mg/kg	0.3	5	50	<0.20	0.20	2389143
Tétrachlorure de carbone	mg/kg	0.1	5	50	<0.10	0.10	2389143
Trichloro-1,1,1 éthane	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	0.20	2389143
Trichloro-1,1,2 éthane	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	0.20	2389143
Trichloroéthène	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	0.20	2389143
LDR = Limite de détection rapportée							
Lot CQ = Lot contrôle qualité							
Duplicata de laboratoire							
N/A = Non Applicable							
† Accréditation non existante pour ce paramètre							

COV PAR GC/MS (SOL)

ID Bureau Veritas					LN5069		
Date d'échantillonnage					2023/03/14		
# Bordereau					87303		
	Unités	A	B	C	TF-12-23 CF-02 RÉPÉTÉ Dup. de Lab.	LDR	Lot CQ
Récupération des Surrogates (%)							
4-Bromofluorobenzène	%	-	-	-	103	N/A	2389143
D10-Ethylbenzène	%	-	-	-	105	N/A	2389143
D4-1,2-Dichloroéthane	%	-	-	-	109	N/A	2389143
D8-Toluène	%	-	-	-	110	N/A	2389143
LDR = Limite de détection rapportée Lot CQ = Lot contrôle qualité Duplicata de laboratoire N/A = Non Applicable							

MÉTAUX EXTRACTIBLES TOTAUX (SOL)

ID Bureau Veritas					LN5063	LN5063	LN5064	LN5065		
Date d'échantillonnage					2023/03/13	2023/03/13	2023/03/13	2023/03/13		
# Bordereau					87303	87303	87303	87303		
	Unités	A	B	C	TF-09-23 CF-01 (B)	TF-09-23 CF-01 (B) Dup. de Lab.	TF-10-23 CF-01 (B)	TF-10-23 CF-03	LDR	Lot CQ
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	15	15	36	9.2	N/A	N/A
MÉTAUX										
Argent (Ag)	mg/kg	2	20	40	<0.50	<0.50	<0.50	<0.50	0.50	2386309
Arsenic (As)	mg/kg	6	30	50	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	5.0	2386309
Baryum (Ba)	mg/kg	340	500	2000	20	17	15	21	5.0	2386309
Cadmium (Cd)	mg/kg	1.5	5	20	<0.50	<0.50	<0.50	<0.50	0.50	2386309
Chrome (Cr)	mg/kg	100	250	800	22	34 (1)	12	15	2.0	2386309
Cobalt (Co)	mg/kg	25	50	300	10	9.5	3.0	8.4	2.0	2386309
Cuivre (Cu)	mg/kg	50	100	500	29	30	6.0	25	2.0	2386309
Etain (Sn)	mg/kg	5	50	300	<4.0	<4.0	<4.0	<4.0	4.0	2386309
Manganèse (Mn)	mg/kg	1000	1000	2200	120	110	260	110	2.0	2386309
Molybdène (Mo)	mg/kg	2	10	40	<1.0	3.1 (1)	<1.0	<1.0	1.0	2386309
Nickel (Ni)	mg/kg	50	100	500	23	24	5.0	16	1.0	2386309
Plomb (Pb)	mg/kg	50	500	1000	<5.0	<5.0	8.2	<5.0	5.0	2386309
Sélénium (Se)	mg/kg	1	3	10	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	1.0	2386309
Zinc (Zn)	mg/kg	140	500	1500	55	52	40	29	10	2386309

LDR = Limite de détection rapportée

Lot CQ = Lot contrôle qualité

Duplicata de laboratoire

N/A = Non Applicable

(1) La récupération ou l'écart relatif (RPD) pour ce composé est en dehors des limites de contrôle, mais l'ensemble du contrôle qualité rencontre les critères d'acceptabilité pour cette analyse



Dossier Bureau Veritas: C311327

Date du rapport: 2023/04/12

FNX Innovation

Votre # du projet: F1900760-270-006

Adresse du site: Archambault/QPCJP

Votre # de commande: 4512014256

MÉTAUX EXTRACTIBLES TOTAUX (SOL)

ID Bureau Veritas					LN5066	LN5067	LN5068	LN5069		
Date d'échantillonnage					2023/03/13	2023/03/14	2023/03/14	2023/03/14		
# Bordereau					87303	87303	87303	87303		
	Unités	A	B	C	TF-10-23 CF-05	TF-11-23 CF-01 (B)	TF-11-23 CF-04	TF-12-23 CF-02	LDR	Lot CQ
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	10	18	10	32	N/A	N/A
MÉTAUX										
Argent (Ag)	mg/kg	2	20	40	<0.50	<0.50	<0.50	<0.50	0.50	2386309
Arsenic (As)	mg/kg	6	30	50	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	5.0	2386309
Baryum (Ba)	mg/kg	340	500	2000	20	6.6	18	20	5.0	2386309
Cadmium (Cd)	mg/kg	1.5	5	20	<0.50	<0.50	<0.50	<0.50	0.50	2386309
Chrome (Cr)	mg/kg	100	250	800	10	6.3	14	9.4	2.0	2386309
Cobalt (Co)	mg/kg	25	50	300	8.0	3.0	7.0	6.7	2.0	2386309
Cuivre (Cu)	mg/kg	50	100	500	21	5.1	16	6.8	2.0	2386309
Etain (Sn)	mg/kg	5	50	300	<4.0	<4.0	<4.0	<4.0	4.0	2386309
Manganèse (Mn)	mg/kg	1000	1000	2200	120	29	95	260	2.0	2386309
Molybdène (Mo)	mg/kg	2	10	40	<1.0	<1.0	<1.0	1.1	1.0	2386309
Nickel (Ni)	mg/kg	50	100	500	15	10	11	6.2	1.0	2386309
Plomb (Pb)	mg/kg	50	500	1000	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	5.0	2386309
Sélénium (Se)	mg/kg	1	3	10	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	1.0	2386309
Zinc (Zn)	mg/kg	140	500	1500	35	19	25	47	10	2386309
LDR = Limite de détection rapportée										
Lot CQ = Lot contrôle qualité										
N/A = Non Applicable										

MÉTAUX EXTRACTIBLES TOTAUX (SOL)

ID Bureau Veritas					LN5070	LN5071		
Date d'échantillonnage					2023/03/14	2023/03/13		
# Bordereau					87303	87303		
	Unités	A	B	C	TF-12-23 CF-05	Tf-10-23 DUP-1	LDR	Lot CQ
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	13	9.3	N/A	N/A
MÉTAUX								
Argent (Ag)	mg/kg	2	20	40	<0.50	<0.50	0.50	2386309
Arsenic (As)	mg/kg	6	30	50	<5.0	<5.0	5.0	2386309
Baryum (Ba)	mg/kg	340	500	2000	10	22	5.0	2386309
Cadmium (Cd)	mg/kg	1.5	5	20	<0.50	<0.50	0.50	2386309
Chrome (Cr)	mg/kg	100	250	800	8.3	11	2.0	2386309
Cobalt (Co)	mg/kg	25	50	300	4.1	9.2	2.0	2386309
Cuivre (Cu)	mg/kg	50	100	500	11	30	2.0	2386309
Etain (Sn)	mg/kg	5	50	300	<4.0	<4.0	4.0	2386309
Manganèse (Mn)	mg/kg	1000	1000	2200	45	140	2.0	2386309
Molybdène (Mo)	mg/kg	2	10	40	<1.0	<1.0	1.0	2386309
Nickel (Ni)	mg/kg	50	100	500	7.8	18	1.0	2386309
Plomb (Pb)	mg/kg	50	500	1000	<5.0	<5.0	5.0	2386309
Sélénium (Se)	mg/kg	1	3	10	<1.0	<1.0	1.0	2386309
Zinc (Zn)	mg/kg	140	500	1500	22	32	10	2386309
LDR = Limite de détection rapportée								
Lot CQ = Lot contrôle qualité								
N/A = Non Applicable								



REMARQUES GÉNÉRALES

HP (C10-C50) dans les sols: Échantillon congelé par client mais reçu décongelé: LN5063
HAP dans les sols: Échantillon congelé par client mais reçu décongelé: LN5063
HP (C10-C50) dans les sols: Échantillon congelé par client mais reçu décongelé: LN5064
HAP dans les sols: Échantillon congelé par client mais reçu décongelé: LN5064
COV dans les sols - Preserver au MeOH: Analyses demandées avec délai de conservation dépassé: LN5064
HP (C10-C50) dans les sols: Échantillon congelé par client mais reçu décongelé: LN5065
HAP dans les sols: Échantillon congelé par client mais reçu décongelé: LN5065
HP (C10-C50) dans les sols: Échantillon congelé par client mais reçu décongelé: LN5066
HAP dans les sols: Échantillon congelé par client mais reçu décongelé: LN5066
HP (C10-C50) dans les sols: Échantillon congelé par client mais reçu décongelé: LN5067
HAP dans les sols: Échantillon congelé par client mais reçu décongelé: LN5067
HP (C10-C50) dans les sols: Échantillon congelé par client mais reçu décongelé: LN5068
HAP dans les sols: Échantillon congelé par client mais reçu décongelé: LN5068
HP (C10-C50) dans les sols: Échantillon congelé par client mais reçu décongelé: LN5069
HAP dans les sols: Échantillon congelé par client mais reçu décongelé: LN5069
COV dans les sols - Preserver au MeOH: Analyses demandées avec délai de conservation dépassé: LN5069
HP (C10-C50) dans les sols: Échantillon congelé par client mais reçu décongelé: LN5070
HAP dans les sols: Échantillon congelé par client mais reçu décongelé: LN5070
HP (C10-C50) dans les sols: Échantillon congelé par client mais reçu décongelé: LN5071
HAP dans les sols: Échantillon congelé par client mais reçu décongelé: LN5071

Suite à la demande du client reçue par courriel le 04 Avril 2023, une reprise a été effectuée pour l'échantillon TF-10-23 CF-01 (B) et TF-12-23 CF-02 A,B,C: Les critères des sols proviennent de l'Annexe 2 du « Guide d'intervention-Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés. MELCC, mai 2021. » et intitulé « Grille des critères génériques pour les sols ». Les critères des sols sont ceux de la province géologique des Basses-Terres du Saint-Laurent.

Les critères A et B pour l'eau souterraine proviennent de l'annexe 7 intitulé « Grille des critères de qualité des eaux souterraines » du guide d'intervention mentionné plus haut. A=Eau de consommation; B=Résurgence dans l'eau de surface

Ces références ne sont rapportées qu'à titre indicatif et ne doivent être interprétées dans aucun autre contexte.

- = Ce composé ne fait pas partie de la réglementation.

COV PAR GC/MS (SOL)

Les résultats bruts non-arrondis sont utilisés dans le calcul du total du Dichloro-1,2 éthène (cis et trans). Ce résultat total est alors arrondi à deux chiffres significatifs.

Les résultats bruts non-arrondis sont utilisés dans le calcul du total du Dichloro-1,3 propène (cis et trans). Ce résultat total est alors arrondi à deux chiffres significatifs.

Dû à la faible quantité d'échantillon, les limites de détection sont ajustées pour l'échantillon LN5064.

MÉTAUX EXTRACTIBLES TOTAUX (SOL)

Noter que l'échantillon LN5063 est non homogène.

Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse

RAPPORT ASSURANCE QUALITÉ

Lot AQ/CQ	Init	Type CQ	Groupe	Date Analysé	Valeur	Réc	Unités
2385400	DA2	Blanc fortifié	4-Bromofluorobenzène	2023/03/23		106	%
			D10-Ethylbenzène	2023/03/23		106	%
			D4-1,2-Dichloroéthane	2023/03/23		100	%
			D8-Toluène	2023/03/23		93	%
			Benzène	2023/03/23		114	%
			Chlorobenzène	2023/03/23		121	%
			Dichloro-1,2 benzène	2023/03/23		128	%
			Dichloro-1,3 benzène	2023/03/23		129	%
			Dichloro-1,4 benzène	2023/03/23		126	%
			Éthylbenzène	2023/03/23		113	%
			Styrène	2023/03/23		124	%
			Toluène	2023/03/23		111	%
			Xylènes (o,m,p)	2023/03/23		116	%
			Chloroforme	2023/03/23		121	%
			Chlorure de vinyle (chloroéthène)	2023/03/23		79	%
			Dichloro-1,1 éthane	2023/03/23		113	%
			Dichloro-1,2 éthane	2023/03/23		130	%
			Dichloro-1,1 éthène	2023/03/23		118	%
			Dichloro-1,2 éthène (cis)	2023/03/23		119	%
			Dichloro-1,2 éthène (trans)	2023/03/23		116	%
			Dichloro-1,2 éthène (cis et trans)	2023/03/23		117	%
			Dichlorométhane	2023/03/23		118	%
			Dichloro-1,2 propane	2023/03/23		123	%
			Dichloro-1,3 propène (cis)	2023/03/23		124	%
			Dichloro-1,3 propène (trans)	2023/03/23		131 (1)	%
			Dichloro-1,3 propène (cis et trans)	2023/03/23		128	%
			Tétrachloro-1,1,2,2 éthane	2023/03/23		133 (1)	%
			Tétrachloroéthène	2023/03/23		120	%
			Tétrachlorure de carbone	2023/03/23		127	%
			Trichloro-1,1,1 éthane	2023/03/23		112	%
			Trichloro-1,1,2 éthane	2023/03/23		123	%
			Trichloroéthène	2023/03/23		126	%
2385400	DA2	Blanc de méthode	4-Bromofluorobenzène	2023/03/23		103	%
			D10-Ethylbenzène	2023/03/23		89	%
			D4-1,2-Dichloroéthane	2023/03/23		102	%
			D8-Toluène	2023/03/23		92	%
			Benzène	2023/03/23	<0.10		mg/kg
			Chlorobenzène	2023/03/23	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,2 benzène	2023/03/23	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,3 benzène	2023/03/23	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,4 benzène	2023/03/23	<0.20		mg/kg
			Éthylbenzène	2023/03/23	<0.20		mg/kg
			Styrène	2023/03/23	<0.20		mg/kg
			Toluène	2023/03/23	<0.20		mg/kg
			Xylènes (o,m,p)	2023/03/23	<0.20		mg/kg
			Chloroforme	2023/03/23	<0.20		mg/kg
			Chlorure de vinyle (chloroéthène)	2023/03/23	<0.020		mg/kg
			Dichloro-1,1 éthane	2023/03/23	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,2 éthane	2023/03/23	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,1 éthène	2023/03/23	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,2 éthène (cis)	2023/03/23	<0.20		mg/kg



Dossier Bureau Veritas: C311327
Date du rapport: 2023/04/12

FNX Innovation
Votre # du projet: F1900760-270-006
Adresse du site: Archambault/QPCJP
Votre # de commande: 4512014256

RAPPORT ASSURANCE QUALITÉ (SUITE)

Lot AQ/CQ	Init	Type CQ	Groupe	Date Analysé	Valeur	Réc	Unités
			Dichloro-1,2 éthène (trans)	2023/03/23	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,2 éthène (cis et trans)	2023/03/23	<0.20		mg/kg
			Dichlorométhane	2023/03/23	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,2 propane	2023/03/23	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,3 propène (cis)	2023/03/23	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,3 propène (trans)	2023/03/23	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,3 propène (cis et trans)	2023/03/23	<0.20		mg/kg
			Tétrachloro-1,1,2,2 éthane	2023/03/23	<0.20		mg/kg
			Tétrachloroéthène	2023/03/23	<0.20		mg/kg
			Tétrachlorure de carbone	2023/03/23	<0.10		mg/kg
			Trichloro-1,1,1 éthane	2023/03/23	<0.20		mg/kg
			Trichloro-1,1,2 éthane	2023/03/23	<0.20		mg/kg
			Trichloroéthène	2023/03/23	<0.20		mg/kg
2386036	SHD	Blanc fortifié	1-Chlorooctadécane	2023/03/25		100	%
			Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)	2023/03/25		92	%
2386036	SHD	Blanc de méthode	1-Chlorooctadécane	2023/03/25		68	%
			Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)	2023/03/25	<100		mg/kg
2386041	DCP	Blanc fortifié	D10-Anthracène	2023/03/25		88	%
			D12-Benzo(a)pyrène	2023/03/25		90	%
			D14-Terphenyl	2023/03/25		74	%
			D8-Acenaphthylene	2023/03/25		82	%
			D8-Naphtalène	2023/03/25		82	%
			Acénaphène	2023/03/25		85	%
			Acénaphthylène	2023/03/25		100	%
			Anthracène	2023/03/25		92	%
			Benzo(a)anthracène	2023/03/25		90	%
			Benzo(a)pyrène	2023/03/25		94	%
			Benzo(b)fluoranthène	2023/03/25		89	%
			Benzo(j)fluoranthène	2023/03/25		89	%
			Benzo(k)fluoranthène	2023/03/25		94	%
			Benzo(c)phénanthrène	2023/03/25		91	%
			Benzo(ghi)pérylène	2023/03/25		87	%
			Chrysène	2023/03/25		92	%
			Dibenzo(a,h)anthracène	2023/03/25		90	%
			Dibenzo(a,i)pyrène	2023/03/25		67	%
			Dibenzo(a,h)pyrène	2023/03/25		71	%
			Dibenzo(a,l)pyrène	2023/03/25		90	%
			7,12-Diméthylbenzanthrène	2023/03/25		56	%
			Fluoranthène	2023/03/25		93	%
			Fluorène	2023/03/25		102	%
			Indéno(1,2,3-cd)pyrène	2023/03/25		89	%
			3-Méthylcholanthrène	2023/03/25		75	%
			Naphtalène	2023/03/25		89	%
			Phénanthrène	2023/03/25		91	%
			Pyrène	2023/03/25		91	%
			2-Méthylnaphtalène	2023/03/25		80	%
			1-Méthylnaphtalène	2023/03/25		81	%
			1,3-Diméthylnaphtalène	2023/03/25		90	%
			2,3,5-Triméthylnaphtalène	2023/03/25		85	%
2386041	DCP	Blanc de méthode	D10-Anthracène	2023/03/25		88	%
			D12-Benzo(a)pyrène	2023/03/25		88	%

RAPPORT ASSURANCE QUALITÉ (SUITE)

Lot AQ/CQ	Init	Type CQ	Groupe	Date Analysé	Valeur	Réc	Unités
			D14-Terphenyl	2023/03/25		76	%
			D8-Acenaphthylene	2023/03/25		80	%
			D8-Naphtalène	2023/03/25		80	%
			Acénaphène	2023/03/25	<0.10		mg/kg
			Acénaphthylène	2023/03/25	<0.10		mg/kg
			Anthracène	2023/03/25	<0.10		mg/kg
			Benzo(a)anthracène	2023/03/25	<0.10		mg/kg
			Benzo(a)pyrène	2023/03/25	<0.10		mg/kg
			Benzo(b)fluoranthène	2023/03/25	<0.10		mg/kg
			Benzo(j)fluoranthène	2023/03/25	<0.10		mg/kg
			Benzo(k)fluoranthène	2023/03/25	<0.10		mg/kg
			Benzo(c)phénanthrène	2023/03/25	<0.10		mg/kg
			Benzo(ghi)pérylène	2023/03/25	<0.10		mg/kg
			Chrysène	2023/03/25	<0.10		mg/kg
			Dibenzo(a,h)anthracène	2023/03/25	<0.10		mg/kg
			Dibenzo(a,i)pyrène	2023/03/25	<0.10		mg/kg
			Dibenzo(a,h)pyrène	2023/03/25	<0.10		mg/kg
			Dibenzo(a,l)pyrène	2023/03/25	<0.10		mg/kg
			7,12-Diméthylbenzanthracène	2023/03/25	<0.10		mg/kg
			Fluoranthène	2023/03/25	<0.10		mg/kg
			Fluorène	2023/03/25	<0.10		mg/kg
			Indéno(1,2,3-cd)pyrène	2023/03/25	<0.10		mg/kg
			3-Méthylcholanthrène	2023/03/25	<0.10		mg/kg
			Naphtalène	2023/03/25	<0.10		mg/kg
			Phénanthrène	2023/03/25	<0.10		mg/kg
			Pyrène	2023/03/25	<0.10		mg/kg
			2-Méthylnaphtalène	2023/03/25	<0.10		mg/kg
			1-Méthylnaphtalène	2023/03/25	<0.10		mg/kg
			1,3-Diméthylnaphtalène	2023/03/25	<0.10		mg/kg
			2,3,5-Triméthylnaphtalène	2023/03/25	<0.10		mg/kg
2386309	ANB	Blanc fortifié	Argent (Ag)	2023/03/27		109	%
			Arsenic (As)	2023/03/27		99	%
			Baryum (Ba)	2023/03/27		104	%
			Cadmium (Cd)	2023/03/27		103	%
			Chrome (Cr)	2023/03/27		101	%
			Cobalt (Co)	2023/03/27		102	%
			Cuivre (Cu)	2023/03/27		102	%
			Etain (Sn)	2023/03/27		106	%
			Manganèse (Mn)	2023/03/27		99	%
			Molybdène (Mo)	2023/03/27		100	%
			Nickel (Ni)	2023/03/27		100	%
			Plomb (Pb)	2023/03/27		112	%
			Sélénium (Se)	2023/03/27		98	%
			Zinc (Zn)	2023/03/27		98	%
2386309	ANB	Blanc de méthode	Argent (Ag)	2023/03/27	<0.50		mg/kg
			Arsenic (As)	2023/03/27	<5.0		mg/kg
			Baryum (Ba)	2023/03/27	<5.0		mg/kg
			Cadmium (Cd)	2023/03/27	<0.50		mg/kg
			Chrome (Cr)	2023/03/27	<2.0		mg/kg
			Cobalt (Co)	2023/03/27	<2.0		mg/kg
			Cuivre (Cu)	2023/03/27	<2.0		mg/kg



Dossier Bureau Veritas: C311327

Date du rapport: 2023/04/12

FNX Innovation

Votre # du projet: F1900760-270-006

Adresse du site: Archambault/QPCJP

Votre # de commande: 4512014256

RAPPORT ASSURANCE QUALITÉ (SUITE)

Lot AQ/CQ	Init	Type CQ	Groupe	Date Analysé	Valeur	Réc	Unités
2389143	SAT	Blanc fortifié	Etain (Sn)	2023/03/27	<4.0		mg/kg
			Manganèse (Mn)	2023/03/27	<2.0		mg/kg
			Molybdène (Mo)	2023/03/27	<1.0		mg/kg
			Nickel (Ni)	2023/03/27	<1.0		mg/kg
			Plomb (Pb)	2023/03/27	<5.0		mg/kg
			Sélénium (Se)	2023/03/27	<1.0		mg/kg
			Zinc (Zn)	2023/03/27	<10		mg/kg
			4-Bromofluorobenzène	2023/04/10		99	%
			D10-Ethylbenzène	2023/04/10		110	%
			D4-1,2-Dichloroéthane	2023/04/10		106	%
			D8-Toluène	2023/04/10		106	%
			Benzène	2023/04/10		117	%
			Chlorobenzène	2023/04/10		112	%
			Dichloro-1,2 benzène	2023/04/10		104	%
			Dichloro-1,3 benzène	2023/04/10		105	%
			Dichloro-1,4 benzène	2023/04/10		110	%
			Éthylbenzène	2023/04/10		107	%
			Styrène	2023/04/10		111	%
			Toluène	2023/04/10		109	%
			Xylènes (o,m,p)	2023/04/10		109	%
			Chloroforme	2023/04/10		112	%
			Chlorure de vinyle (chloroéthène)	2023/04/10		86	%
			Dichloro-1,1 éthane	2023/04/10		115	%
			Dichloro-1,2 éthane	2023/04/10		112	%
			Dichloro-1,1 éthène	2023/04/10		112	%
			Dichloro-1,2 éthène (cis)	2023/04/10		110	%
			Dichloro-1,2 éthène (trans)	2023/04/10		114	%
			Dichloro-1,2 éthène (cis et trans)	2023/04/10		112	%
			Dichlorométhane	2023/04/10		114	%
			Dichloro-1,2 propane	2023/04/10		118	%
			Dichloro-1,3 propène (cis)	2023/04/10		120	%
			Dichloro-1,3 propène (trans)	2023/04/10		120	%
			Dichloro-1,3 propène (cis et trans)	2023/04/10		120	%
			Tétrachloro-1,1,2,2 éthane	2023/04/10		127	%
			Tétrachloroéthène	2023/04/10		116	%
			Tétrachlorure de carbone	2023/04/10		109	%
			Trichloro-1,1,1 éthane	2023/04/10		107	%
			Trichloro-1,1,2 éthane	2023/04/10		113	%
			Trichloroéthène	2023/04/10		110	%
2389143	SAT	Blanc de méthode	4-Bromofluorobenzène	2023/04/10		93	%
			D10-Ethylbenzène	2023/04/10		100	%
			D4-1,2-Dichloroéthane	2023/04/10		106	%
			D8-Toluène	2023/04/10		108	%
			Benzène	2023/04/10	<0.10		mg/kg
			Chlorobenzène	2023/04/10	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,2 benzène	2023/04/10	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,3 benzène	2023/04/10	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,4 benzène	2023/04/10	<0.20		mg/kg
			Éthylbenzène	2023/04/10	<0.20		mg/kg
			Styrène	2023/04/10	<0.20		mg/kg
			Toluène	2023/04/10	<0.20		mg/kg

RAPPORT ASSURANCE QUALITÉ (SUITE)

Lot AQ/CQ	Init	Type CQ	Groupe	Date Analysé	Valeur	Réc	Unités
			Xylènes (o,m,p)	2023/04/10	<0.20		mg/kg
			Chloroforme	2023/04/10	<0.20		mg/kg
			Chlorure de vinyle (chloroéthène)	2023/04/10	<0.020		mg/kg
			Dichloro-1,1 éthane	2023/04/10	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,2 éthane	2023/04/10	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,1 éthène	2023/04/10	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,2 éthène (cis)	2023/04/10	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,2 éthène (trans)	2023/04/10	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,2 éthène (cis et trans)	2023/04/10	<0.20		mg/kg
			Dichlorométhane	2023/04/10	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,2 propane	2023/04/10	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,3 propène (cis)	2023/04/10	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,3 propène (trans)	2023/04/10	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,3 propène (cis et trans)	2023/04/10	<0.20		mg/kg
			Tétrachloro-1,1,2,2 éthane	2023/04/10	<0.20		mg/kg
			Tétrachloroéthène	2023/04/10	<0.20		mg/kg
			Tétrachlorure de carbone	2023/04/10	<0.10		mg/kg
			Trichloro-1,1,1 éthane	2023/04/10	<0.20		mg/kg
			Trichloro-1,1,2 éthane	2023/04/10	<0.20		mg/kg
			Trichloroéthène	2023/04/10	<0.20		mg/kg

Blanc fortifié: Un blanc, d'une matrice exempte de contaminants, auquel a été ajouté une quantité connue d'analyte provenant généralement d'une deuxième source. Utilisé pour évaluer la précision de la méthode.

Blanc de méthode: Une partie aliquote de matrice pure soumise au même processus analytique que les échantillons, du prétraitement au dosage. Sert à évaluer toutes contaminations du laboratoire.

Surrogate: Composé se comportant de façon similaire aux composés analysés et ajouté à l'échantillon avant l'analyse. Sert à évaluer la qualité de l'extraction.

Réc = Récupération

(1) La récupération ou l'écart relatif (RPD) pour ce composé est en dehors des limites de contrôle, mais l'ensemble du contrôle qualité rencontre les critères d'acceptabilité pour cette analyse

PAGE DES SIGNATURES DE VALIDATION

Les résultats analytiques ainsi que les données de contrôle-qualité contenus dans ce rapport ont été vérifiés et validés par:



Peter Corbiere, B.Sc., Chimiste, Montréal, Analyste 2



Frédéric Arnau, B.Sc., Chimiste, Montréal, Spécialiste Scientifique



Marie-Claude Poupart, B.Sc., Chimiste, Montréal, Chef d'équipe

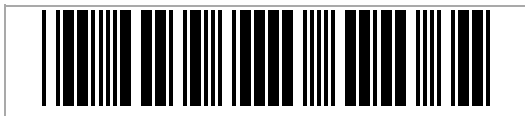


Samini Siwalingam, B.Sc., Chimiste

Bureau Veritas a mis en place des procédures qui protègent contre l'utilisation non autorisée de la signature électronique et emploie les «signataires» requis, conformément à l'ISO/CEI17025. Pour la validation spécifique à un groupe de services, veuillez vous référer à la page des Signatures de validation si elle est incluse, sinon disponible sur demande. Pour les noms de validation des analystes/superviseurs spécifiques à un service, veuillez vous référer à la section Résumé de l'analyse si elle est incluse, sinon disponible sur demande. Ce rapport est autorisé par {0}, {1}, responsable des opérations des laboratoires {3} du {2}.



eCDR: Q87303



Information Projet: C311327
Dossier reçu: 2023/03/21 08:10
Délai requis: Délai régulier
Date d'arrivée prévue: 2023/03/21
Soumis par: Maxime Lalonde-Filion
Soumis à: Montréal (Env. Lab)

Information facture

Attn: COMPTES PAYABLES
FNN-Innov
433, rue Chabanel Ouest
12eme étage
Montréal, QC, H2N 2J8
Envoyer à:
cap@fnn-innov.com

Information rapport

Attn: Maxime Lalonde-Filion
FNN-Innov
740 Galt Ouest 2ème étage
Sherbrooke, QC, J1H 1Z3
Envoyer à:
mlalondefilion@fnn-innov.com
boivin.dominique@hydro.qc.ca

Information Projet

Soumission: C20276, C10357
Bon de commande: 4512014256
No. projet: F1900760-270-006
Adresse du site: Archambault/QPCJP
Site #: Archambault/QPCJP

Liste des délais analytiques

A: Délai régulier

Id. échantillon client	eCDR réf.	Date et heure de prélèvement	Matrice	Nbre. cont	Métaux(14) dans les sols	COV dans les sols - Preserver au MeOH	HAP dans les sols	HP (C10-C50) dans les sols	Nombre de séries
TF-09-23 CF-01 (B)	1	2023/03/13	SOL	3	A	A	A	A	1
TF-10-23 CF-01 (B)	2	2023/03/13	SOL	3	A	A	A	A	2
TF-10-23 CF-03	3	2023/03/13	SOL	1	A		A	A	3
TF-10-23 CF-05	4	2023/03/13	SOL	1	A		A	A	3
TF-11-23 CF-01 (B)	5	2023/03/14	SOL	3	A	A	A	A	2
TF-11-23 CF-04	6	2023/03/14	SOL	1	A		A	A	3
TF-12-23 CF-02	7	2023/03/14	SOL	3	A	A	A	A	2
TF-12-23 CF-05	8	2023/03/14	SOL	1	A		A	A	3
Tf-10-23 DUP-1	9	2023/03/13	SOL	1	A		A	A	3

Les délais sont approximatifs et peuvent changer. Consultez votre rapport de confirmation de projet pour connaître la date d'échéance précise.

Critères : Guide2021 Grenville+RESC

Renseignements sur la soumission

d'échantillons:

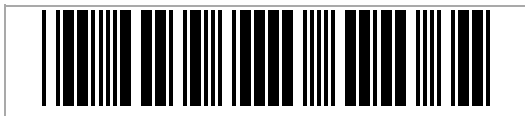
9

Détails:

Echantillons congelés par FNN jusqu'à livraison à Bureau Veritas.
La teneur en matières organiques possiblement élevée dans les échantillons suivants, svp en tenir compte et purifier au préalable les échantillons : TF-10-23 CF-01 (B).
L'analyse des métaux doit être faite pour les 13 métaux (ne pas faire le sélénium).
Projet géré par FNN-INNOV pour Hydro-Québec, mais la facturation sera adressée à HQ.
Le numéro de commande à utiliser sur la chaîne de traçabilité est le : 4512014256.
Le numéro de projet HQ est : Archambault/QPCJP
Chargé de projet HQ : Dominique Boivin (boivin.dominique@hydroquebec.com)
Chargé de projet BV : Samira Saad



eCDR: Q87303



Information Projet: C311327
Dossier reçu: 2023/03/21 08:10
Délai requis: Délai régulier
Date d'arrivée prévue: 2023/03/21
Soumis par: Maxime Lalonde-Filion
Soumis à: Montréal (Env. Lab)

Liste des séries d'échantillons

Série 1 (1 échantillon)	Série 2 (3 échantillons)	Série 3 (5 échantillons)
TF-09-23 CF-01 (B)	TF-10-23 CF-01 (B) TF-11-23 CF-01 (B) TF-12-23 CF-02	TF-10-23 CF-03 TF-10-23 CF-05 TF-11-23 CF-04 TF-12-23 CF-05 Tf-10-23 DUP-1



Chaîne de responsabilité



Q87303

Veuillez utiliser ce formulaire en guise de référence de suivi des envois lorsque les instructions concernant le dossier sont transmises électroniquement via l'eCDR (chaîne de responsabilité électronique). Assurez-vous que votre formulaire contient un code-barres ou qu'un numéro de confirmation d'eCDR de Bureau Veritas est inscrit dans le coin supérieur droit. Ce numéro permet de lier votre envoi électronique avec vos échantillons. Ce formulaire doit être placé dans la glacière avec vos échantillons.

Premier échantillon: TF-09-23 CF-01 (B)
Dernier échantillon: TF-10-23 DUP-1
Nombre d'échantillons: 9

Désaïssi par				Reçu par			
		Date		Sandi Cool	Sandi Cool	Date	2023/03/21
		Heure (24 h)				Heure (24 h)	08:10
		Date				Date	
		Heure (24 h)				Heure (24 h)	
		Date				Date	
		Heure (24 h)				Heure (24 h)	

À moins d'entente contraire, l'envoi d'échantillons et l'utilisation de nos services sont soumis à des conditions générales qui se trouvent au www.bvna.com.

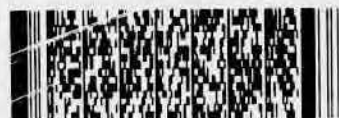
Information pour le tri des échantillons

Échantillonneur

d'emballages/glacières :

Urgent ☐Analyse immédiate ☐Résidus alimentaires ☐Micro ☐Chimie alimentaire ☐

*** LABORATOIRE SEULEMENT ***

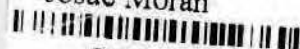


C311327_COC

Vérifié par

21-Mar-23 08:10

Josue Moran



C311327

NAG

Commentaires:

Scellé légal		Présence de glace	Température °C		
Présent (O/N)	Intact (O/N)	(O/N)	1	2	3
N	N	Y	-1	-2	-2
Vérification de la préservation des métaux dans l'eau potable effectuée (encerclez)					
				OUI	NON

Dicom
LT725

COR FCD-00383/3



eCDR: Q87303

Délai requis: Délai régulier
Date d'arrivée prévue: 2023/03/21
Soumis par: Maxime Lalonde-Filion
Soumis à: Montréal (Env. Lab)

Information facture

Dest.: COMPTES PAYABLES
FNX-Innov
433, rue Chabanel Ouest
12eme étage
Montréal, QC, H2N 2J8
Envoyer à:
cap@fnx-innov.com

Information rapport

Dest.: Maxime Lalonde-Filion
FNX-Innov
740 Galt Ouest 2ème étage
Sherbrooke, QC, J1H 1Z3
Envoyer à:
mlalondefilion@fnx-innov.com
boivin.dominique@hydro.qc.ca

Information Projet

Soumission: C20276, C10357
Bon de commande: 4512014256
No. projet: F1900760-270-006
Adresse du site: Archambault/QPCJP
Site #: Archambault/QPCJP

Liste des délais analytiques

A: Délai régulier

Id. échantillon client	eCDR réf.	Date et heure de prélèvement	Matrice	Nbre. cont	Metaux(14) dans les sols	COV dans les sols - Preserver au MeOH	HAP dans les sols	HP (C10-C50) dans les sols	Nombre de séries
TF-09-23 CF-01 (B)	1	2023/03/13	SOL	3	A	A	A	A	1
TF-10-23 CF-01 (B)	2	2023/03/13	SOL	3	A	A	A	A	2
TF-10-23 CF-03	3	2023/03/13	SOL	1	A		A	A	3
TF-10-23 CF-05	4	2023/03/13	SOL	1	A		A	A	3
TF-11-23 CF-01 (B)	5	2023/03/14	SOL	3	A	A	A	A	2
TF-11-23 CF-04	6	2023/03/14	SOL	1	A		A	A	3
TF-12-23 CF-02	7	2023/03/14	SOL	3	A	A	A	A	2
TF-12-23 CF-05	8	2023/03/14	SOL	1	A		A	A	3
TF-10-23 DUP-1	9	2023/03/13	SOL	1	A		A	A	3

Les délais sont approximatifs et peuvent changer. Consultez votre rapport de confirmation de projet pour connaître la date d'échéance précise.

Critères : Guide2021 Grenville+RESC

Renseignements sur la soumission

d'échantillons:

9

Détails:

Echantillons congelés par FNX jusqu'à livraison à Bureau Veritas.
La teneur en matières organiques possiblement élevée dans les échantillons suivants, svp en tenir compte et purifier au préalable les échantillons : TF-10-23 CF-01 (B).
L'analyse des métaux doit être faite pour les 13 métaux (ne pas faire le sélénium).
Projet géré par FNX-INNOV pour Hydro-Québec, mais la facturation sera adressée à HQ.
Le numéro de commande à utiliser sur la chaîne de traçabilité est le : 4512014256.
Le numéro de projet HQ est : Archambault/QPCJP
Chargé de projet HQ : Dominique Boivin (boivin.dominique@hydroquebec.com)
Chargé de projet BV : Samira Saad



Attention: Maxime Lalonde Filion

FNX Innovation
QC
Canada

Votre # de commande: 4512014256
Votre # du projet: F1900760-270-006
No. de site: Archambault/QPCJP
Adresse du site: Poste Archambault
Votre # Bordereau: 89926

Date du rapport: 2023/04/28
Rapport: R2839813
Version: 1 - Finale

CERTIFICAT D'ANALYSES

DE DOSSIER BUREAU VERITAS: C317331

Reçu: 2023/04/25, 10:20

Matrice: Sol
Nombre d'échantillons reçus: 2

Analyses	Date de l'		Date	Méthode de laboratoire	Méthode d'analyse
	Quantité	extraction	Analysé		
COV dans les sols - Preserver au MeOH (1)	2	N/A	2023/04/27	STL SOP-00145	MA.400-COV 2.0 R4 m

Remarques:

Bureau Veritas est certifié ISO/IEC 17025 pour certains paramètres précis des portées d'accréditation. Sauf indication contraire, les méthodes d'analyses utilisées par Bureau Veritas s'inspirent des méthodes de référence d'organismes provinciaux, fédéraux et américains, tels que le CCME, le MELCC, l'EPA et l'APHA.

Toutes les analyses présentées ont été réalisées conformément aux procédures et aux pratiques relatives à la méthodologie, à l'assurance qualité et au contrôle de la qualité généralement appliqués par les employés de Bureau Veritas (sauf s'il en a été convenu autrement par écrit entre le client et Bureau Veritas). Toutes les données de laboratoire rencontrent les contrôles statistiques et respectent tous les critères de CQ et les critères de performance des méthodes, sauf s'il en a été signalé autrement. Tous les blancs de méthode sont rapportés, toutefois, les données des échantillons correspondants ne sont pas corrigées pour la valeur du blanc, sauf indication contraire. Le cas échéant, sauf indication contraire, l'incertitude de mesure n'a pas été prise en considération lors de la déclaration de la conformité à la norme de référence.

Les responsabilités de Bureau Veritas sont restreintes au coût réel de l'analyse, sauf s'il en a été convenu autrement par écrit. Il n'existe aucune autre garantie, explicite ou implicite. Le client a fait appel à Bureau Veritas pour l'analyse de ses échantillons conformément aux méthodes de référence mentionnées dans ce rapport. L'interprétation et l'utilisation des résultats sont sous l'entière responsabilité du client et ne font pas partie des services offerts par Bureau Veritas, sauf si convenu autrement par écrit. Bureau Veritas ne peut pas garantir l'exactitude des résultats qui dépendent des renseignements fournis par le client ou son représentant.

Les résultats des échantillons solides, sauf les biotes, sont rapportés en fonction de la masse sèche, sauf indication contraire. Les analyses organiques ne sont pas corrigées en fonction de la récupération, sauf pour les méthodes de dilution isotopique.

Les résultats s'appliquent seulement aux échantillons analysés. Si l'échantillonnage n'est pas effectué par Bureau Veritas, les résultats se rapportent aux échantillons fournis pour analyse.

Le présent rapport ne doit pas être reproduit, sinon dans son intégralité, sans le consentement écrit du laboratoire.

Lorsque la méthode de référence comprend un suffixe « m », cela signifie que la méthode d'analyse du laboratoire contient des modifications validées et appliquées afin d'améliorer la performance de la méthode de référence.

Notez: Les données brutes sont utilisées pour le calcul du RPD (% d'écart relatif). L'arrondissement des résultats finaux peut expliquer la variation apparente.

(1) Aucune date d'extraction n'est fournie pour les analyses de F1/BTEX et COV lorsque les sols sont conservés dans le méthanol sur le terrain. La date d'extraction correspond à la date d'échantillonnage à moins d'indication contraire.

Note : Les paramètres inclus dans le présent certificat sont accrédités par le MELCC, à moins d'indication contraire.



Attention: Maxime Lalonde Filion

FNX Innovation
QC
Canada

Votre # de commande: 4512014256
Votre # du projet: F1900760-270-006
No. de site: Archambault/QPCJP
Adresse du site: Poste Archambault
Votre # Bordereau: 89926

Date du rapport: 2023/04/28
Rapport: R2839813
Version: 1 - Finale

CERTIFICAT D'ANALYSES

DE DOSSIER BUREAU VERITAS: C317331

Reçu: 2023/04/25, 10:20

clé de cryptage

Veillez adresser toute question concernant ce certificat d'analyse à:

Samira Saad, Chargée de projet

Courriel: samira.saad@bureauveritas.com

Téléphone (514) 448-9001

=====

Ce rapport a été produit et distribué en utilisant une procédure automatisée sécuritaire.

Bureau Veritas a mis en place des procédures qui protègent contre l'utilisation non autorisée de la signature électronique et emploie les «signataires» requis, conformément à l'ISO/CEI17025. Pour la validation spécifique à un groupe de services, veuillez vous référer à la page des Signatures de validation si elle est incluse, sinon disponible sur demande.

Pour les noms de validation des analystes/superviseurs spécifiques à un service, veuillez vous référer à la section Résumé de l'analyse si elle est incluse, sinon disponible sur demande. Ce rapport est autorisé par Aglaia Yannakis, Directrice générale, responsable des opérations des laboratoires Environnementale du Québec.

COV PAR GC/MS (SOL)

ID Bureau Veritas					LP9304	LP9305		
Date d'échantillonnage					2023/03/13	2023/03/14		
# Bordereau					89926	89926		
	Unités	A	B	C	TF-10-23 CF-03	TF-12-23 CF-05	LDR	Lot CQ
VOLATILS								
Benzène	mg/kg	0.2	0.5	5	<0.10	<0.10	0.10	2394250
Chlorobenzène	mg/kg	0.2	1	10	<0.20	<0.20	0.20	2394250
Dichloro-1,2 benzène	mg/kg	0.2	1	10	<0.20	<0.20	0.20	2394250
Dichloro-1,3 benzène	mg/kg	0.2	1	10	<0.20	<0.20	0.20	2394250
Dichloro-1,4 benzène	mg/kg	0.2	1	10	<0.20	<0.20	0.20	2394250
Éthylbenzène	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	<0.20	0.20	2394250
Styrène	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	<0.20	0.20	2394250
Toluène	mg/kg	0.2	3	30	0.25	0.48	0.20	2394250
Xylènes (o,m,p) †	mg/kg	0.4	5	50	<0.20	<0.20	0.20	2394250
Chloroforme	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	<0.20	0.20	2394250
Chlorure de vinyle (chloroéthène)	mg/kg	0.4	0.57	0.79	<0.020	<0.020	0.020	2394250
Dichloro-1,1 éthane	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	<0.20	0.20	2394250
Dichloro-1,2 éthane	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	<0.20	0.20	2394250
Dichloro-1,1 éthène	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	<0.20	0.20	2394250
Dichloro-1,2 éthène (cis)	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	<0.20	0.20	2394250
Dichloro-1,2 éthène (trans)	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	<0.20	0.20	2394250
Dichloro-1,2 éthène (cis et trans) †	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	<0.20	0.20	2394250
Dichlorométhane	mg/kg	0.3	5	50	<0.20	<0.20	0.20	2394250
Dichloro-1,2 propane	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	<0.20	0.20	2394250
Dichloro-1,3 propène (cis)	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	<0.20	0.20	2394250
Dichloro-1,3 propène (trans)	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	<0.20	0.20	2394250
Dichloro-1,3 propène (cis et trans) †	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	<0.20	0.20	2394250
Tétrachloro-1,1,2,2 éthane	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	<0.20	0.20	2394250
Tétrachloroéthène	mg/kg	0.3	5	50	<0.20	<0.20	0.20	2394250
Tétrachlorure de carbone	mg/kg	0.1	5	50	<0.10	<0.10	0.10	2394250
Trichloro-1,1,1 éthane	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	<0.20	0.20	2394250
Trichloro-1,1,2 éthane	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	<0.20	0.20	2394250
Trichloroéthène	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	<0.20	0.20	2394250
Récupération des Surrogates (%)								
4-Bromofluorobenzène	%	-	-	-	94	96	N/A	2394250
D10-Ethylbenzène	%	-	-	-	74	91	N/A	2394250
D4-1,2-Dichloroéthane	%	-	-	-	99	102	N/A	2394250
D8-Toluène	%	-	-	-	104	101	N/A	2394250
LDR = Limite de détection rapportée								
Lot CQ = Lot contrôle qualité								
† Accréditation non existante pour ce paramètre								
N/A = Non Applicable								



Dossier Bureau Veritas: C317331

Date du rapport: 2023/04/28

FNX Innovation

Votre # du projet: F1900760-270-006

Adresse du site: Poste Archambault

Votre # de commande: 4512014256

REMARQUES GÉNÉRALES

A,B,C: Les critères des sols proviennent de l'Annexe 2 du « Guide d'intervention-Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés. MELCC, mai 2021. » et intitulé « Grille des critères génériques pour les sols ». Les critères des sols sont ceux de la province géologique des Basses-Terres du Saint-Laurent.

Les critères A et B pour l'eau souterraine proviennent de l'annexe 7 intitulé « Grille des critères de qualité des eaux souterraines » du guide d'intervention mentionné plus haut. A=Eau de consommation; B=Résurgence dans l'eau de surface

Ces références ne sont rapportées qu'à titre indicatif et ne doivent être interprétées dans aucun autre contexte.

- = Ce composé ne fait pas partie de la réglementation.

COV PAR GC/MS (SOL)

Les résultats bruts non-arrondis sont utilisés dans le calcul du total du Dichloro-1,2 éthane (cis et trans). Ce résultat total est alors arrondi à deux chiffres significatifs.

Les résultats bruts non-arrondis sont utilisés dans le calcul du total du Dichloro-1,3 propène (cis et trans). Ce résultat total est alors arrondi à deux chiffres significatifs.

Veuillez noter qu'une perte de méthanol a été remarquée lors de la réception de les échantillons LP9304 et LP9305, ce qui a pour effet de surestimer les résultats. Veuillez utiliser les résultats de l'échantillon avec discernement.

Les résultats sont calculés à partir du poids humide de l'échantillon (LP9304, LP9305).

Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse



Dossier Bureau Veritas: C317331

Date du rapport: 2023/04/28

FNX Innovation

Votre # du projet: F1900760-270-006

Adresse du site: Poste Archambault

Votre # de commande: 4512014256

RAPPORT ASSURANCE QUALITÉ

Lot AQ/CQ	Init	Type CQ	Groupe	Date Analysé	Valeur	Réc	Unités
2394250	ZHI	Blanc fortifié	4-Bromofluorobenzène	2023/04/27		102	%
			D10-Ethylbenzène	2023/04/27		71	%
			D4-1,2-Dichloroéthane	2023/04/27		97	%
			D8-Toluène	2023/04/27		103	%
			Benzène	2023/04/27		88	%
			Chlorobenzène	2023/04/27		86	%
			Dichloro-1,2 benzène	2023/04/27		81	%
			Dichloro-1,3 benzène	2023/04/27		82	%
			Dichloro-1,4 benzène	2023/04/27		85	%
			Éthylbenzène	2023/04/27		79	%
			Styrène	2023/04/27		79	%
			Toluène	2023/04/27		81	%
			Xylènes (o,m,p)	2023/04/27		81	%
			Chloroforme	2023/04/27		93	%
			Chlorure de vinyle (chloroéthène)	2023/04/27		64	%
			Dichloro-1,1 éthane	2023/04/27		89	%
			Dichloro-1,2 éthane	2023/04/27		103	%
			Dichloro-1,1 éthène	2023/04/27		91	%
			Dichloro-1,2 éthène (cis)	2023/04/27		88	%
			Dichloro-1,2 éthène (trans)	2023/04/27		85	%
			Dichloro-1,2 éthène (cis et trans)	2023/04/27		86	%
			Dichlorométhane	2023/04/27		90	%
			Dichloro-1,2 propane	2023/04/27		94	%
			Dichloro-1,3 propène (cis)	2023/04/27		89	%
			Dichloro-1,3 propène (trans)	2023/04/27		94	%
			Dichloro-1,3 propène (cis et trans)	2023/04/27		91	%
			Tétrachloro-1,1,2,2 éthane	2023/04/27		106	%
			Tétrachloroéthène	2023/04/27		90	%
			Tétrachlorure de carbone	2023/04/27		92	%
			Trichloro-1,1,1 éthane	2023/04/27		88	%
			Trichloro-1,1,2 éthane	2023/04/27		94	%
			Trichloroéthène	2023/04/27		85	%
2394250	ZHI	Blanc de méthode	4-Bromofluorobenzène	2023/04/27		94	%
			D10-Ethylbenzène	2023/04/27		69	%
			D4-1,2-Dichloroéthane	2023/04/27		99	%
			D8-Toluène	2023/04/27		103	%
			Benzène	2023/04/27	<0.10		mg/kg
			Chlorobenzène	2023/04/27	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,2 benzène	2023/04/27	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,3 benzène	2023/04/27	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,4 benzène	2023/04/27	<0.20		mg/kg
			Éthylbenzène	2023/04/27	<0.20		mg/kg
			Styrène	2023/04/27	<0.20		mg/kg
			Toluène	2023/04/27	<0.20		mg/kg
			Xylènes (o,m,p)	2023/04/27	<0.20		mg/kg
			Chloroforme	2023/04/27	<0.20		mg/kg
			Chlorure de vinyle (chloroéthène)	2023/04/27	<0.020		mg/kg
			Dichloro-1,1 éthane	2023/04/27	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,2 éthane	2023/04/27	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,1 éthène	2023/04/27	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,2 éthène (cis)	2023/04/27	<0.20		mg/kg

RAPPORT ASSURANCE QUALITÉ (SUITE)

Lot AQ/CQ	Init	Type CQ	Groupe	Date Analysé	Valeur	Réc	Unités
			Dichloro-1,2 éthène (trans)	2023/04/27	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,2 éthène (cis et trans)	2023/04/27	<0.20		mg/kg
			Dichlorométhane	2023/04/27	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,2 propane	2023/04/27	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,3 propène (cis)	2023/04/27	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,3 propène (trans)	2023/04/27	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,3 propène (cis et trans)	2023/04/27	<0.20		mg/kg
			Tétrachloro-1,1,2,2 éthane	2023/04/27	<0.20		mg/kg
			Tétrachloroéthène	2023/04/27	<0.20		mg/kg
			Tétrachlorure de carbone	2023/04/27	<0.10		mg/kg
			Trichloro-1,1,1 éthane	2023/04/27	<0.20		mg/kg
			Trichloro-1,1,2 éthane	2023/04/27	<0.20		mg/kg
			Trichloroéthène	2023/04/27	<0.20		mg/kg
Blanc fortifié: Un blanc, d'une matrice exempte de contaminants, auquel a été ajouté une quantité connue d'analyte provenant généralement d'une deuxième source. Utilisé pour évaluer la précision de la méthode. Blanc de méthode: Une partie aliquote de matrice pure soumise au même processus analytique que les échantillons, du prétraitement au dosage. Sert à évaluer toutes contaminations du laboratoire. Surrogate: Composé se comportant de façon similaire aux composés analysés et ajouté à l'échantillon avant l'analyse. Sert à évaluer la qualité de l'extraction. Réc = Récupération							



Dossier Bureau Veritas: C317331
Date du rapport: 2023/04/28

FNX Innovation
Votre # du projet: F1900760-270-006
Adresse du site: Poste Archambault
Votre # de commande: 4512014256

PAGE DES SIGNATURES DE VALIDATION

Les résultats analytiques ainsi que les données de contrôle-qualité contenus dans ce rapport ont été vérifiés et validés par:

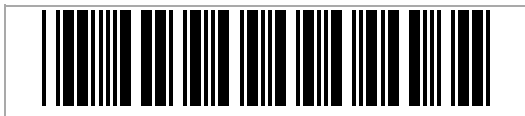


Peter Corbiere, B.Sc., Chimiste, Montréal, Analyste 2

Bureau Veritas a mis en place des procédures qui protègent contre l'utilisation non autorisée de la signature électronique et emploie les «signataires» requis, conformément à l'ISO/CEI17025. Pour la validation spécifique à un groupe de services, veuillez vous référer à la page des Signatures de validation si elle est incluse, sinon disponible sur demande. Pour les noms de validation des analystes/superviseurs spécifiques à un service, veuillez vous référer à la section Résumé de l'analyse si elle est incluse, sinon disponible sur demande. Ce rapport est autorisé par {0}, {1}, responsable des opérations des laboratoires {3} du {2}.



eCDR: Q89926



Information Projet: C317331
Dossier reçu: 2023/04/25 10:20
Délai requis: Délai régulier
Date d'arrivée prévue: 2023/04/25 09:00
Soumis par: Maxime Lalonde-Filion
Soumis à: Montréal (Env. Lab)

Information facture

Attn: COMPTES PAYABLES
FNX-Innov
433, rue Chabanel Ouest
12eme étage
Montréal, QC, H2N 2J8
Envoyer à:
cap@fnx-innov.com

Information rapport

Attn: Maxime Lalonde-Filion
FNX-Innov
740 Galt Ouest 2ème étage
Sherbrooke, QC, J1H 1Z3
Envoyer à:
mlalondefilion@fnx-innov.com
dominique.boivin@hydroquebec.com

Information Projet

Soumission: C20276
Bon de commande: 4512014256
No. projet: F1900760-270-006
Adresse du site: Poste Archambault
Site #: Archambault/QPCJP

Liste des délais analytiques

A: Délai régulier

Id. échantillon client	eCDR réf.	Date et heure de prélèvement	Matrice	Nbre. cont	COV dans les sols - Preserver au MeOH
TF-10-23 CF-03	1	2023/03/13	SOL	2	A
TF-12-23 CF-05	2	2023/03/14	SOL	2	A

Les délais sont approximatifs et peuvent changer. Consultez votre rapport de confirmation de projet pour connaître la date d'échéance précise.
Critères : Guide 2021 Grenville

Renseignements sur la soumission

d'échantillons: 2

Détails: Projet géré par FNX-INNOV pour Hydro-Québec, mais la facturation sera adressée à HQ.
Le numéro de commande à utiliser sur la chaîne de traçabilité est le : 4512014256.
le numéro de projet HQ est le : Archambault/QPCJP
Chargé de projet HQ : Dominique Boivin (dominique.boivin@hydroquebec.com)
Chargé de projet BV : Samira Saad



Chaîne de responsabilité



Q89926-H

Veuillez utiliser ce formulaire en guise de référence de suivi des envois lorsque les instructions concernant le dossier sont transmises électroniquement via l'eCDR (chaîne de responsabilité électronique). Assurez-vous que votre formulaire contient un code-barres ou qu'un numéro de confirmation d'eCDR de Bureau Veritas est inscrit dans le coin supérieur droit. Ce numéro permet de lier votre envoi électronique avec vos échantillons. Ce formulaire doit être placé dans la glacière avec vos échantillons.

Premier échantillon: TF-10-23 CF-03

Dernier échantillon: TF-12-23 CF-05

Nombre d'échantillons: 2

Désalssi par				Reçu par			
		Date		Sandy Cook	Sandy Cook	Date	2023/04/25
		Heure (24 h)				Heure (24 h)	08:00
		Date				Date	
		Heure (24 h)				Heure (24 h)	
		Date				Date	
		Heure (24 h)				Heure (24 h)	

À moins d'entente contraire, l'envoi d'échantillons et l'utilisation de nos services sont soumis à des conditions générales qui se trouvent au www.bvna.com.

Information pour le tri des échantillons

Échantillonneur

d'emballages/glacières :

Urgent ☐Analyse immédiate ☐Résidus alimentaires ☐Micro ☐Chimie alimentaire ☐

*** LABORATOIRE SEULEMENT ***

Reçu à

Commentaires:

Étiqueté par

Scellé légal		Présence de glace	Température °C		
Présent (O/N)	Intact (O/N)	(O/N)	1	2	3
N	N	Y	8	6	8
Vérification de la préservation des métaux dans l'eau potable effectuée (encerclez)			OUI	NON	



C317331_COC

25-Apr-23 10:20

Josue Moran



C317331

ZNA

dicon
WT725

COR ECD-00383/3



Attention: Maxime Lalonde Filion

FNX Innovation
QC
Canada

Votre # de commande: 4512014256
Votre # du projet: F1900760-270-006
No. de site: Archambault/QPCJP
Adresse du site: Poste Archambault
Votre # Bordereau: 92112

Date du rapport: 2023/05/12
Rapport: R2844184
Version: 1 - Finale

CERTIFICAT D'ANALYSES

DE DOSSIER BUREAU VERITAS: C320073

Reçu: 2023/05/09, 09:59

Matrice: Sol
Nombre d'échantillons reçus: 3

Analyses	Date de l'		Date	Méthode de laboratoire	Méthode d'analyse
	Quantité	extraction	Analysé		
COV dans les sols - Preserver au MeOH (1)	3	N/A	2023/05/10	STL SOP-00145	MA.400-COV 2.0 R4 m

Remarques:

Bureau Veritas est certifié ISO/IEC 17025 pour certains paramètres précis des portées d'accréditation. Sauf indication contraire, les méthodes d'analyses utilisées par Bureau Veritas s'inspirent des méthodes de référence d'organismes provinciaux, fédéraux et américains, tels que le CCME, le MELCC, l'EPA et l'APHA.

Toutes les analyses présentées ont été réalisées conformément aux procédures et aux pratiques relatives à la méthodologie, à l'assurance qualité et au contrôle de la qualité généralement appliqués par les employés de Bureau Veritas (sauf s'il en a été convenu autrement par écrit entre le client et Bureau Veritas). Toutes les données de laboratoire rencontrent les contrôles statistiques et respectent tous les critères de CQ et les critères de performance des méthodes, sauf s'il en a été signalé autrement. Tous les blancs de méthode sont rapportés, toutefois, les données des échantillons correspondants ne sont pas corrigées pour la valeur du blanc, sauf indication contraire. Le cas échéant, sauf indication contraire, l'incertitude de mesure n'a pas été prise en considération lors de la déclaration de la conformité à la norme de référence.

Les responsabilités de Bureau Veritas sont restreintes au coût réel de l'analyse, sauf s'il en a été convenu autrement par écrit. Il n'existe aucune autre garantie, explicite ou implicite. Le client a fait appel à Bureau Veritas pour l'analyse de ses échantillons conformément aux méthodes de référence mentionnées dans ce rapport. L'interprétation et l'utilisation des résultats sont sous l'entière responsabilité du client et ne font pas partie des services offerts par Bureau Veritas, sauf si convenu autrement par écrit. Bureau Veritas ne peut pas garantir l'exactitude des résultats qui dépendent des renseignements fournis par le client ou son représentant.

Les résultats des échantillons solides, sauf les biotes, sont rapportés en fonction de la masse sèche, sauf indication contraire. Les analyses organiques ne sont pas corrigées en fonction de la récupération, sauf pour les méthodes de dilution isotopique.

Les résultats s'appliquent seulement aux échantillons analysés. Si l'échantillonnage n'est pas effectué par Bureau Veritas, les résultats se rapportent aux échantillons fournis pour analyse.

Le présent rapport ne doit pas être reproduit, sinon dans son intégralité, sans le consentement écrit du laboratoire.

Lorsque la méthode de référence comprend un suffixe « m », cela signifie que la méthode d'analyse du laboratoire contient des modifications validées et appliquées afin d'améliorer la performance de la méthode de référence.

Notez: Les données brutes sont utilisées pour le calcul du RPD (% d'écart relatif). L'arrondissement des résultats finaux peut expliquer la variation apparente.

(1) Aucune date d'extraction n'est fournie pour les analyses de F1/BTEX et COV lorsque les sols sont conservés dans le méthanol sur le terrain. La date d'extraction correspond à la date d'échantillonnage à moins d'indication contraire.

Note : Les paramètres inclus dans le présent certificat sont accrédités par le MELCC, à moins d'indication contraire.



Attention: Maxime Lalonde Filion

FNX Innovation
QC
Canada

Votre # de commande: 4512014256
Votre # du projet: F1900760-270-006
No. de site: Archambault/QPCJP
Adresse du site: Poste Archambault
Votre # Bordereau: 92112

Date du rapport: 2023/05/12
Rapport: R2844184
Version: 1 - Finale

CERTIFICAT D'ANALYSES

DE DOSSIER BUREAU VERITAS: C320073

Reçu: 2023/05/09, 09:59

clé de cryptage

Veillez adresser toute question concernant ce certificat d'analyse à:

Samira Saad, Chargée de projet

Courriel: samira.saad@bureauveritas.com

Téléphone (514) 448-9001

=====

Ce rapport a été produit et distribué en utilisant une procédure automatisée sécuritaire.

Bureau Veritas a mis en place des procédures qui protègent contre l'utilisation non autorisée de la signature électronique et emploie les «signataires» requis, conformément à l'ISO/CEI17025. Pour la validation spécifique à un groupe de services, veuillez vous référer à la page des Signatures de validation si elle est incluse, sinon disponible sur demande.

Pour les noms de validation des analystes/superviseurs spécifiques à un service, veuillez vous référer à la section Résumé de l'analyse si elle est incluse, sinon disponible sur demande. Ce rapport est autorisé par Aglaia Yannakis, Directrice générale, responsable des opérations des laboratoires Environnementale du Québec.

COV PAR GC/MS (SOL)

ID Bureau Veritas					LR0744	LR0745	LR0746		
Date d'échantillonnage					2023/03/13	2023/03/14	2023/03/14		
# Bordereau					92112	92112	92112		
	Unités	A	B	C	TF-10-23 CF-06	TF-12-23 CF-05	TF-12-23 CF-06	LDR	Lot CQ
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	11	N/A	9.6	N/A	N/A
VOLATILS									
Benzène	mg/kg	0.2	0.5	5	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2397870
Chlorobenzène	mg/kg	0.2	1	10	<0.20	<0.20	<0.20	0.20	2397870
Dichloro-1,2 benzène	mg/kg	0.2	1	10	<0.20	<0.20	<0.20	0.20	2397870
Dichloro-1,3 benzène	mg/kg	0.2	1	10	<0.20	<0.20	<0.20	0.20	2397870
Dichloro-1,4 benzène	mg/kg	0.2	1	10	<0.20	<0.20	<0.20	0.20	2397870
Éthylbenzène	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	<0.20	<0.20	0.20	2397870
Styrène	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	<0.20	<0.20	0.20	2397870
Toluène	mg/kg	0.2	3	30	<0.20	<0.20	<0.20	0.20	2397870
Xylènes (o,m,p) †	mg/kg	0.4	5	50	<0.20	<0.20	<0.20	0.20	2397870
Chloroforme	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	<0.20	<0.20	0.20	2397870
Chlorure de vinyle (chloroéthène)	mg/kg	0.4	0.57	0.79	<0.020	<0.020	<0.020	0.020	2397870
Dichloro-1,1 éthane	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	<0.20	<0.20	0.20	2397870
Dichloro-1,2 éthane	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	<0.20	<0.20	0.20	2397870
Dichloro-1,1 éthène	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	<0.20	<0.20	0.20	2397870
Dichloro-1,2 éthène (cis)	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	<0.20	<0.20	0.20	2397870
Dichloro-1,2 éthène (trans)	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	<0.20	<0.20	0.20	2397870
Dichloro-1,2 éthène (cis et trans) †	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	<0.20	<0.20	0.20	2397870
Dichlorométhane	mg/kg	0.3	5	50	<0.20	<0.20	<0.20	0.20	2397870
Dichloro-1,2 propane	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	<0.20	<0.20	0.20	2397870
Dichloro-1,3 propène (cis)	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	<0.20	<0.20	0.20	2397870
Dichloro-1,3 propène (trans)	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	<0.20	<0.20	0.20	2397870
Dichloro-1,3 propène (cis et trans) †	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	<0.20	<0.20	0.20	2397870
Tétrachloro-1,1,2,2 éthane	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	<0.20	<0.20	0.20	2397870
Tétrachloroéthène	mg/kg	0.3	5	50	<0.20	<0.20	<0.20	0.20	2397870
Tétrachlorure de carbone	mg/kg	0.1	5	50	<0.10	<0.10	<0.10	0.10	2397870
Trichloro-1,1,1 éthane	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	<0.20	<0.20	0.20	2397870
Trichloro-1,1,2 éthane	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	<0.20	<0.20	0.20	2397870
Trichloroéthène	mg/kg	0.2	5	50	<0.20	<0.20	<0.20	0.20	2397870
Récupération des Surrogates (%)									
4-Bromofluorobenzène	%	-	-	-	102	101	103	N/A	2397870
D10-Ethylbenzène	%	-	-	-	110	103	100	N/A	2397870
D4-1,2-Dichloroéthane	%	-	-	-	98	98	95	N/A	2397870
LDR = Limite de détection rapportée									
Lot CQ = Lot contrôle qualité									
N/A = Non Applicable									
† Accréditation non existante pour ce paramètre									



Dossier Bureau Veritas: C320073
Date du rapport: 2023/05/12

FNX Innovation
Votre # du projet: F1900760-270-006
Adresse du site: Poste Archambault
Votre # de commande: 4512014256

COV PAR GC/MS (SOL)

ID Bureau Veritas					LR0744	LR0745	LR0746		
Date d'échantillonnage					2023/03/13	2023/03/14	2023/03/14		
# Bordereau					92112	92112	92112		
	Unités	A	B	C	TF-10-23 CF-06	TF-12-23 CF-05	TF-12-23 CF-06	LDR	Lot CQ
D8-Toluène	%	-	-	-	95	97	95	N/A	2397870

LDR = Limite de détection rapportée

Lot CQ = Lot contrôle qualité

N/A = Non Applicable



Dossier Bureau Veritas: C320073

Date du rapport: 2023/05/12

FNX Innovation

Votre # du projet: F1900760-270-006

Adresse du site: Poste Archambault

Votre # de commande: 4512014256

REMARQUES GÉNÉRALES

COV dans les sols - Preserver au MeOH: Délai maximum de conservation dépassé sur réception.: LR0744, LR0745, LR0746

A,B,C: Les critères des sols proviennent de l'Annexe 2 du « Guide d'intervention-Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés. MELCC, mai 2021. » et intitulé « Grille des critères génériques pour les sols ». Les critères des sols sont ceux de la province géologique des Basses-Terres du Saint-Laurent.

Les critères A et B pour l'eau souterraine proviennent de l'annexe 7 intitulé « Grille des critères de qualité des eaux souterraines » du guide d'intervention mentionné plus haut. A=Eau de consommation; B=Résurgence dans l'eau de surface

Ces références ne sont rapportées qu'à titre indicatif et ne doivent être interprétées dans aucun autre contexte.

- = Ce composé ne fait pas partie de la réglementation.

COV PAR GC/MS (SOL)

Les résultats bruts non-arrondis sont utilisés dans le calcul du total du Dichloro-1,2 éthène (cis et trans). Ce résultat total est alors arrondi à deux chiffres significatifs.

Les résultats bruts non-arrondis sont utilisés dans le calcul du total du Dichloro-1,3 propène (cis et trans). Ce résultat total est alors arrondi à deux chiffres significatifs.

LR0745 : Les résultats sont calculés à partir du poids humide de l'échantillon.

Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse



Dossier Bureau Veritas: C320073
Date du rapport: 2023/05/12

FNX Innovation
Votre # du projet: F1900760-270-006
Adresse du site: Poste Archambault
Votre # de commande: 4512014256

RAPPORT ASSURANCE QUALITÉ

Lot AQ/CQ	Init	Type CQ	Groupe	Date Analysé	Valeur	Réc	Unités
2397870	ZHI	Blanc fortifié	4-Bromofluorobenzène	2023/05/11		98	%
			D10-Ethylbenzène	2023/05/11		83	%
			D4-1,2-Dichloroéthane	2023/05/11		94	%
			D8-Toluène	2023/05/11		105	%
			Benzène	2023/05/11		69	%
			Chlorobenzène	2023/05/11		76	%
			Dichloro-1,2 benzène	2023/05/11		78	%
			Dichloro-1,3 benzène	2023/05/11		79	%
			Dichloro-1,4 benzène	2023/05/11		77	%
			Éthylbenzène	2023/05/11		75	%
			Styrène	2023/05/11		78	%
			Toluène	2023/05/11		78	%
			Xylènes (o,m,p)	2023/05/11		78	%
			Chloroforme	2023/05/11		77	%
			Chlorure de vinyle (chloroéthène)	2023/05/11		40 (1)	%
			Dichloro-1,1 éthane	2023/05/11		75	%
			Dichloro-1,2 éthane	2023/05/11		93	%
			Dichloro-1,1 éthène	2023/05/11		72	%
			Dichloro-1,2 éthène (cis)	2023/05/11		76	%
			Dichloro-1,2 éthène (trans)	2023/05/11		72	%
			Dichloro-1,2 éthène (cis et trans)	2023/05/11		74	%
			Dichlorométhane	2023/05/11		76	%
			Dichloro-1,2 propane	2023/05/11		73	%
			Dichloro-1,3 propène (cis)	2023/05/11		87	%
			Dichloro-1,3 propène (trans)	2023/05/11		96	%
			Dichloro-1,3 propène (cis et trans)	2023/05/11		91	%
			Tétrachloro-1,1,2,2 éthane	2023/05/11		78	%
			Tétrachloroéthène	2023/05/11		74	%
			Tétrachlorure de carbone	2023/05/11		80	%
			Trichloro-1,1,1 éthane	2023/05/11		78	%
			Trichloro-1,1,2 éthane	2023/05/11		78	%
			Trichloroéthène	2023/05/11		74	%
2397870	ZHI	Blanc de méthode	4-Bromofluorobenzène	2023/05/10		103	%
			D10-Ethylbenzène	2023/05/10		107	%
			D4-1,2-Dichloroéthane	2023/05/10		97	%
			D8-Toluène	2023/05/10		97	%
			Benzène	2023/05/10	<0.10		mg/kg
			Chlorobenzène	2023/05/10	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,2 benzène	2023/05/10	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,3 benzène	2023/05/10	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,4 benzène	2023/05/10	<0.20		mg/kg
			Éthylbenzène	2023/05/10	<0.20		mg/kg
			Styrène	2023/05/10	<0.20		mg/kg
			Toluène	2023/05/10	<0.20		mg/kg
			Xylènes (o,m,p)	2023/05/10	<0.20		mg/kg
			Chloroforme	2023/05/10	<0.20		mg/kg
			Chlorure de vinyle (chloroéthène)	2023/05/10	<0.020		mg/kg
			Dichloro-1,1 éthane	2023/05/10	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,2 éthane	2023/05/10	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,1 éthène	2023/05/10	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,2 éthène (cis)	2023/05/10	<0.20		mg/kg



Dossier Bureau Veritas: C320073
Date du rapport: 2023/05/12

FNX Innovation
Votre # du projet: F1900760-270-006
Adresse du site: Poste Archambault
Votre # de commande: 4512014256

RAPPORT ASSURANCE QUALITÉ (SUITE)

Lot AQ/CQ	Init	Type CQ	Groupe	Date Analysé	Valeur	Réc	Unités
			Dichloro-1,2 éthène (trans)	2023/05/10	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,2 éthène (cis et trans)	2023/05/10	<0.20		mg/kg
			Dichlorométhane	2023/05/10	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,2 propane	2023/05/10	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,3 propène (cis)	2023/05/10	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,3 propène (trans)	2023/05/10	<0.20		mg/kg
			Dichloro-1,3 propène (cis et trans)	2023/05/10	<0.20		mg/kg
			Tétrachloro-1,1,2,2 éthane	2023/05/10	<0.20		mg/kg
			Tétrachloroéthène	2023/05/10	<0.20		mg/kg
			Tétrachlorure de carbone	2023/05/10	<0.10		mg/kg
			Trichloro-1,1,1 éthane	2023/05/10	<0.20		mg/kg
			Trichloro-1,1,2 éthane	2023/05/10	<0.20		mg/kg
			Trichloroéthène	2023/05/10	<0.20		mg/kg

Blanc fortifié: Un blanc, d'une matrice exempte de contaminants, auquel a été ajouté une quantité connue d'analyte provenant généralement d'une deuxième source. Utilisé pour évaluer la précision de la méthode.

Blanc de méthode: Une partie aliquote de matrice pure soumise au même processus analytique que les échantillons, du prétraitement au dosage. Sert à évaluer toutes contaminations du laboratoire.

Surrogate: Composé se comportant de façon similaire aux composés analysés et ajouté à l'échantillon avant l'analyse. Sert à évaluer la qualité de l'extraction.

Réc = Récupération

(1) La récupération ou l'écart relatif (RPD) pour ce composé est en dehors des limites de contrôle, mais l'ensemble du contrôle qualité rencontre les critères d'acceptabilité pour cette analyse



Dossier Bureau Veritas: C320073
Date du rapport: 2023/05/12

FNX Innovation
Votre # du projet: F1900760-270-006
Adresse du site: Poste Archambault
Votre # de commande: 4512014256

PAGE DES SIGNATURES DE VALIDATION

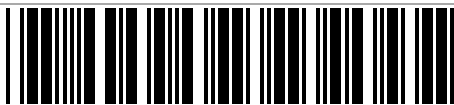
Les résultats analytiques ainsi que les données de contrôle-qualité contenus dans ce rapport ont été vérifiés et validés par:

Ngoc-Thuy Do, B.Sc., Chimiste, Montréal, Analyste 2

Bureau Veritas a mis en place des procédures qui protègent contre l'utilisation non autorisée de la signature électronique et emploie les «signataires» requis, conformément à l'ISO/CEI17025. Pour la validation spécifique à un groupe de services, veuillez vous référer à la page des Signatures de validation si elle est incluse, sinon disponible sur demande. Pour les noms de validation des analystes/superviseurs spécifiques à un service, veuillez vous référer à la section Résumé de l'analyse si elle est incluse, sinon disponible sur demande. Ce rapport est autorisé par {0}, {1}, responsable des opérations des laboratoires {3} du {2}.



eCDR: Q92112



Information Projet: C320073
Dossier reçu: 2023/05/09 09:59
Délai requis: Délai régulier
Date d'arrivée prévue: 2023/05/09 09:19
Soumis par: Maxime Lalonde-Filion
Soumis à: Montréal (Env. Lab)

Information facture

Attn: COMPTES PAYABLES
FNX-Innov
433, rue Chabanel Ouest
12eme étage
Montréal, QC, H2N 2J8
Envoyer à:
cap@fnx-innov.com

Information rapport

Attn: Maxime Lalonde-Filion
FNX-Innov
740 Galt Ouest 2ème étage
Sherbrooke, QC, J1H 1Z3
Envoyer à:
mlalondefilion@fnx-innov.com
boivin.dominique@hydroquebec.com

Information Projet

Soumission: C20276
Bon de commande: 4512014256
No. projet: F1900760-270-006
Adresse du site: Poste Archambault
Site #: Archambault/QPCJP

Liste des délais analytiques

A: Délai régulier

Id. échantillon client	eCDR réf.	Date et heure de prélèvement	Matrice	Nbre. cont	COV dans les sols - Preserver au MeOH
TF-10-23 CF-06	1	2023/03/13	SOL	3	A
TF-12-23 CF-05	2	2023/03/14	SOL	2	A
TF-12-23 CF-06	3	2023/03/14	SOL	3	A

Les délais sont approximatifs et peuvent changer. Consultez votre rapport de confirmation de projet pour connaître la date d'échéance précise.

Critères : Guide2021 Grenville+RESC

Renseignements sur la soumission

d'échantillons: 3

Détails: Projet géré par FNX-INNOV pour Hydro-Québec, mais la facturation sera adressée à HQ.
Le numéro de commande à utiliser sur la chaîne de traçabilité est le : 4512014256.
le numéro de projet HQ est le : Archambault/QPCJP
Chargé de projet HQ : Dominique Boivin (dominique.boivin@hydroquebec.com)
Chargé de projet BV : Samira Saad

Registre des modifications de l'eCDR

Modifié par	Date de la modification	Changements	Commentaires
Maxime Lalonde-Filion	08 May 23 13:34:07	Sample Information	



eCDR: Q92112

Délai requis: Délai régulier
Date d'arrivée prévue: 2023/05/09 09:19
Soumis par: Maxime Lalonde-Filion
Soumis à: Montréal (Env. Lab)

Information facture

Dest.: COMPTES PAYABLES
FNX-Innov
433, rue Chabanel Ouest
12eme étage
Montréal, QC, H2N 2J8
Envoyer à:
cap@fnx-innov.com

Information rapport

Dest.: Maxime Lalonde-Filion
FNX-Innov
740 Galt Ouest 2ème étage
Sherbrooke, QC, J1H 1Z3
Envoyer à:
mlalondefilion@fnx-innov.com
boivin.dominique@hydroquebec.com

Information Projet

Soumission: C20276
Bon de commande: 4512014256
No. projet: F1900760-270-006
Adresse du site: Poste Archambault
Site #: Archambault/QPCJP

Liste des délais analytiques

A: Délai régulier

Id. échantillon client	eCDR réf.	Date et heure de prélèvement	Matrice	Nbre. cont	COV dans les sols - Préserver au MeOH
TF-10-23 CF-06	1	2023/03/13	SOL	3	A
TF-12-23 CF-05	2	2023/03/14	SOL	2	A
TF-12-23 CF-06	3	2023/03/14	SOL	3	A

Les délais sont approximatifs et peuvent changer. Consultez votre rapport de confirmation de projet pour connaître la date d'échéance précise.

Critères : Guide2021 Grenville+RESC

Renseignements sur la soumission

d'échantillons: 3

Détails: Projet géré par FNX-INNOV pour Hydro-Québec, mais la facturation sera adressée à HQ.
Le numéro de commande à utiliser sur la chaîne de traçabilité est le : 4512014256.
Le numéro de projet HQ est le : Archambault/QPCJP
Chargé de projet HQ : Dominique Boivin (dominique.boivin@hydroquebec.com)
Chargé de projet BV : Samira Saad

Registre des modifications de l'eCDR

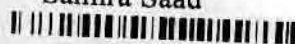
Modifié par	Date de la modification	Changements	Commentaires
Maxime Lalonde-Filion	08 May 23 13:34:07	Information sur l'échantillon	



C320073_COC

09-May-23 09:59

Samira Saad



C320073

MKN



Chaîne de responsabilité



Q92112-H

Veuillez utiliser ce formulaire en guise de référence de suivi des envois lorsque les instructions concernant le dossier sont transmises électroniquement via l'eCDR (chaîne de responsabilité électronique). Assurez-vous que votre formulaire contient un code-barres ou qu'un numéro de confirmation d'eCDR de Bureau Veritas est inscrit dans le coin supérieur droit. Ce numéro permet de lier votre envoi électronique avec vos échantillons. Ce formulaire doit être placé dans la glacière avec vos échantillons.

Premier échantillon: TF-10-23 CF-06

Dernier échantillon: TF-12-23 CF-06

Nombre d'échantillons: 3

Désaïssi par				Reçu par			
		Date		Sandra Cook	Sandra Cook	Date	2023/05/09
		Heure (24 h)				Heure (24 h)	08:00
		Date				Date	
		Heure (24 h)				Heure (24 h)	
		Date				Date	
		Heure (24 h)				Heure (24 h)	

À moins d'entente contraire, l'envoi d'échantillons et l'utilisation de nos services sont soumis à des conditions générales qui se trouvent au www.bvna.com.

Information pour le tri des échantillons

Échantillonneur

d'emballages/glacières :

Urgent ☐Analyse immédiate ☐Résidus alimentaires ☐Micro ☐Chimie alimentaire ☐

*** LABORATOIRE SEULEMENT ***

Reçu à

Commentaires:

Étiqueté par

Vérifié par

Scellé légal		Présence de glace	Température °C		
Présent (O/N)	Intact (O/N)	(O/N)	1	2	3
N	N	Y	6	6	7
Vérification de la préservation des métaux dans l'eau potable effectuée (encerclez)			OUI	NON	

Dicom
W725

COR FCD-00383/4



Annexe F

Grille de gestion des sols excavés, RSCTSC

ANNEXE 5 : GRILLE DE GESTION DES SOLS EXCAVÉS

La grille de gestion des sols excavés a été élaborée de manière à encourager la valorisation des sols contaminés, en respect de la réglementation en vigueur (section 6.5.1.2 du présent guide d'intervention). Il est attendu que la gestion des sols contaminés sur leur terrain d'origine ou non s'effectue en tout temps dans une optique de valorisation, c'est-à-dire pour satisfaire un besoin spécifique (infrastructures utiles et nécessaires) qui nécessiterait autrement l'apport de matériaux propres provenant de milieux naturels qui devraient alors être exploités pour combler la demande (carrières, sablières, tourbières, etc.).

Cette grille de gestion des sols excavés ne s'applique que pour une contamination de nature anthropique. S'il est établi, en utilisant la procédure décrite dans les [Lignes directrices sur l'évaluation des teneurs de fond naturelles dans les sols](#), que la concentration naturelle d'un métal ou métalloïde dans le sol est supérieure au critère A, cette concentration sera considérée comme équivalente au critère A. Le cas particulier des sols présentant des teneurs de fond naturelles élevées est discuté à la section 8.2.1.2.1 du présent guide (voir l'encadré intitulé « Gestion sécuritaire des sols présentant des teneurs de fond naturelles élevées »).

En présence de contaminants dans les sols absents de la grille des critères génériques (annexe II), la procédure à suivre est expliquée à la section 8.2.1.3.

Le risque d'intrusion de vapeurs dans les bâtiments doit être pris en compte lorsque les sols contiennent des contaminants organiques volatils (COV), même si les critères applicables sont respectés. La procédure à suivre est présentée dans la [Fiche technique 12 - La migration des contaminants organiques volatils chlorés d'un terrain vers l'air intérieur d'un bâtiment](#). Cet aspect est discuté à la section 8.2.3.

Le cas particulier des sols excavés qui sont mélangés à des matières résiduelles (p. ex., résidus de fonderie, résidus miniers, matériaux de démantèlement, amiante, matières dangereuses, etc.) est discuté à la section 7.7 du présent guide.

D'autres options de gestion et des conditions additionnelles pour les encadrer peuvent être autorisées dans le cadre d'une autorisation délivrée en vertu de l'article 22 de la LQE ou d'un plan de réhabilitation approuvé en vertu de cette loi.

≤ critère A Utilisés sans restriction sur tout terrain¹.
≤ critère B (valeurs limites de l'annexe I du RPRT) 1. Valorisés sur le terrain d'origine ou sur le terrain d'origine de la contamination. Cette valorisation doit se faire de façon contrôlée pour éviter qu'elle ne se transforme en une simple élimination sauvage de contaminants dans l'environnement^{2,3}. 2. Valorisés ailleurs que sur le terrain d'origine, ou sur le terrain d'origine de la contamination, sur des terrains qui ne sont pas destinés à l'habitation, en respect des dispositions du REAFIE (section II du chapitre VII du titre II de la partie II), du RPRT (chapitres III à V) et de l'article 4 du RSCTSC^{2,4}. 3. Valorisés comme matériau de remblayage ailleurs que sur le terrain d'origine, ou sur le terrain d'origine de la contamination, sur des terrains destinés à l'habitation, aux conditions du plan de réhabilitation approuvé en vertu de la LQE et en respect des dispositions de l'article 4 du RSCTSC^{2,5}.

4. Valorisés comme matériau de remblayage lors de la restauration d'une carrière visée par le [Règlement sur les carrières et sablières \(RCS\)](#), aux conditions de ce règlement et de l'autorisation délivrée à cette fin en vertu de l'article 22 de la LQE;
5. Valorisés comme matériau de recouvrement journalier ou final dans un lieu d'enfouissement technique (LET), comme matériau de recouvrement hebdomadaire ou final dans un lieu d'enfouissement en tranchée (LEET), un lieu d'enfouissement en territoire isolé (LETI) ou un lieu d'enfouissement en milieu nordique (LEMN), ou comme recouvrement mensuel ou final dans un lieu d'enfouissement de débris de construction ou de démolition (LEDCD), conformément au REIMR et aux conditions des articles 41, 42, 50, 90, 91, 99, 100, 105 ou 106 de ce règlement⁶.
6. Valorisés comme recouvrement final dans un lieu d'enfouissement de sols contaminés (LESC) aux conditions décrites à l'article 38 du RESC, ou valorisés dans un système de captage des gaz prévu à l'article 13 du RESC [aux conditions décrites dans le guide *Lieux d'enfouissement de sols contaminés - Guide de conception, d'implantation, de contrôle et de surveillance*](#).
7. Valorisés comme recouvrement final d'un lieu de dépôt définitif de matières dangereuses aux conditions de l'article 101 du RMD.
8. Valorisés comme matériau de recouvrement final dans un système de gestion qui comporte le dépôt définitif par enfouissement de déchets de fabriques de pâtes et papiers, aux conditions de l'article 116 du [Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers \(RFPP\)](#) et de l'autorisation délivrée à cette fin en vertu de l'article 22 de la LQE.
9. Valorisés sur un lieu d'élimination de matières résiduelles désaffecté visé par une autorisation en vertu de l'article 22 (par. 9°) de la LQE, aux conditions de cette autorisation.
10. Valorisés comme [recouvrement ou couche de protection, de drainage ou autre](#) dans un système multicouche lors de la restauration d'une aire d'accumulation de résidus miniers, aux conditions de l'autorisation délivrée en vertu de l'article 22 de la LQE et en respect de la [Directive 019 sur l'industrie minière](#).
11. Valorisés, avec ou sans [matières résiduelles fertilisantes \(MRF\)](#), comme matériau apte à la végétation dans des projets de restauration d'aires d'accumulation de résidus miniers ou dans la couverture de lieux visés par le RFPP, le RESC ou le RMD, [aux conditions de l'autorisation délivrée en vertu de l'article 22 de la LQE](#)^{2,7}.
12. Éliminés dans un lieu d'enfouissement visé par le RESC⁸.
13. Éliminés dans un LET, un lieu d'enfouissement en tranchée, un lieu d'enfouissement en milieu nordique, un lieu d'enfouissement de débris de construction ou de démolition ou un lieu d'enfouissement en territoire isolé, conformément à l'article 4 (par. 9°) du REIMR⁹.

≥ critère B et ≤ critère C

1. Valorisés sur le terrain d'origine, ou sur le terrain d'origine de la contamination, comme matériau de remblayage, à la condition que les concentrations mesurées respectent les critères ou valeurs limites réglementaires applicables aux sols de ce terrain selon l'usage et le zonage. Cette valorisation doit se faire de façon contrôlée pour éviter qu'elle ne se transforme en une simple élimination sauvage de contaminants dans l'environnement^{2,3}.
2. Valorisés comme matériau de recouvrement journalier dans un LET ou comme matériau de recouvrement hebdomadaire dans un LEET ou un LEMN, conformément au REIMR et aux conditions des articles 41, 42, 50, 90 ou 99 de ce règlement. Ces conditions incluent notamment que les concentrations de composés organiques volatils (COV) soient égales ou inférieures aux critères B⁶.

3. Traités sur place ou dans un lieu de traitement autorisé, [aux conditions de l'autorisation délivrée en vertu de l'article 22 de la LQE](#).
4. Éliminés dans un lieu d'enfouissement visé par le RESC⁸.

< annexe I du RESC

1. Valorisés pour remplir des excavations sur le terrain d'origine, [ou sur le terrain d'origine de la contamination](#), lors de travaux de réhabilitation, aux conditions prévues dans le plan de réhabilitation approuvé dans le cadre d'une analyse de risque, à la condition que les hydrocarbures pétroliers (HP C₁₀-C₅₀), les COV respectent les critères d'usage ($\leq B$ ou $\leq C$ selon le cas), [et sous les recouvrements de confinement](#)^{2,3,11}.
2. Traités sur place ou dans un lieu de traitement autorisé, [aux conditions de l'autorisation délivrée en vertu de l'article 22 de la LQE](#).
3. Éliminés dans un lieu d'enfouissement visé par le RESC⁸.

≥ annexe I du RESC

1. Décontaminés sur place ou dans un lieu de traitement autorisé et gestion selon le résultat obtenu, [conformément aux dispositions du présent guide](#).
2. Si cela est impossible, éliminés dans un lieu d'enfouissement visé par le RESC pour les exceptions mentionnées à l'article 4 paragraphe 1°, sous-paragraphe a, b ou c [de ce règlement, selon le cas](#)¹⁰.

Cas particuliers

1. Des sols contaminés peuvent être utilisés pour la construction d'un écran visuel, antibruit [ou de sécurité](#), aux conditions [suivantes et autres conditions présentées à la section 7.6.3 du présent guide](#) :
 - a. Sur un terrain dont [les valeurs limites applicables sont celles de l'annexe I du RPRT \(ou critères B\)](#)² :
 - i. avec des sols du terrain [d'origine, ou du terrain d'origine de la contamination](#), dont les concentrations sont $\leq B$;
 - ii. [avec des sols importés d'un autre terrain dont les concentrations sont \$\leq B\$, en respect des dispositions du REAFIE \(section II du chapitre VII du titre II de la partie II\), du RPRT \(chapitres III à V\) et de l'article 4 du RSCTSC](#)⁴;
 - iii. avec des sols du terrain d'origine, [ou du terrain d'origine de la contamination](#), dont les concentrations sont $\leq C$, [aux conditions du plan de réhabilitation approuvé en vertu de la LQE](#) dans le cadre d'une analyse de risque, à la condition que les hydrocarbures pétroliers (HP C₁₀-C₅₀) et les COV [respectent les critères d'usage \(\$\leq B\$ \)](#), [et sous les recouvrements de confinement](#)¹⁰;
 - iv. avec des sols du terrain d'origine, [ou du terrain d'origine de la contamination](#), dont les concentrations sont < aux valeurs limites de l'annexe I du RESC, [aux conditions du plan de réhabilitation approuvé en vertu de la LQE](#) dans le cadre d'une analyse de risque (dossiers GTE), à la condition que les hydrocarbures pétroliers (HP C₁₀-C₅₀) et les COV [respectent les critères d'usage \(\$\leq B\$ \)](#), [uniquement sur des sols en place qui sont de niveau > C](#), [et sous les recouvrements de confinement](#)¹⁰;

- b. Sur un terrain dont les valeurs limites applicables sont celles de l'annexe II du RPRT (ou critères C)² :
- i. avec des sols du terrain d'origine, ou du terrain d'origine de la contamination, dont les concentrations sont $\leq C$;
 - ii. avec des sols importés d'un autre terrain dont les concentrations sont $\leq B$, en respect des dispositions du REAFIE (section II du chapitre VII du titre II de la partie II), du RPRT (chapitres III à V) et de l'article 4 du RSCTSC⁴;
 - iii. avec des sols du terrain d'origine, ou du terrain d'origine de la contamination, dont les concentrations sont $\leq C$, aux conditions du plan de réhabilitation approuvé en vertu de la LQE dans le cadre d'une analyse de risque, à la condition que les hydrocarbures pétroliers (HP C₁₀-C₅₀) et les COV respectent les critères d'usage ($\leq C$), et sous les recouvrements de confinement¹⁰;
 - iv. avec des sols du terrain d'origine, ou du terrain d'origine de la contamination, dont les concentrations sont $<$ aux valeurs limites de l'annexe I du RESC, aux conditions du plan de réhabilitation approuvé en vertu de la LQE dans le cadre d'une analyse de risque (dossiers GTE), à la condition que les hydrocarbures pétroliers (HP C₁₀-C₅₀) et les COV respectent les critères d'usage ($\leq C$), uniquement sur des sols en place qui sont de niveau $> C$, et sous les recouvrements de confinement¹⁰.
2. La valorisation de sols contaminés dans un procédé industriel en remplacement d'une matière vierge est possible aux conditions de l'autorisation délivrée en vertu de l'article 22 de la LQE. Si les sols sont $> B$, ils doivent provenir d'un lieu autorisé en vertu de l'article 6 du RSCTSC.
 3. Les sols $> B$ peuvent être acheminés sur les aires de résidus miniers s'ils sont contaminés exclusivement par des métaux ou métalloïdes ou des résidus miniers d'amiante résultant des activités minières de l'entreprise responsable de l'aire, aux conditions de l'autorisation délivrée en vertu de l'article 22 de la LQE et en respect de la Directive 019 sur l'industrie minière.
 4. Les sols $> B$, ou contenant de l'amiante, peuvent être acheminés dans un lieu de dépôt définitif de matières dangereuses, aux conditions de l'autorisation détenue en vertu de l'article 22 de la LQE par ce lieu pour recevoir des sols.

Notes et définitions :

« Amiante » : Le Code de sécurité pour les travaux de construction (article 1.1) définit l'amiante comme étant la forme fibreuse des silicates minéraux appartenant aux roches métamorphiques du groupe des serpentines, c'est-à-dire le chrysotile, et du groupe des amphiboles, c'est-à-dire l'actinolite, l'amosite, l'anthophyllite, la crocidolite, la trémolite, ou tout mélange contenant un ou plusieurs de ces minéraux.

« Contenant de l'amiante » : Pour l'application du présent guide et du REAFIE, un échantillon de sol est réputé contenir de l'amiante, que cette présence soit d'origine anthropique ou naturelle, dès qu'on y détecte une fibre d'amiante ou un débris contenant des fibres d'amiante, selon une analyse effectuée conformément aux dispositions de l'article 69.5 du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST).

« Terrain d'origine » : Le terrain d'origine fait référence au terrain d'où les sols ont été excavés. S'il s'agit d'une bande linéaire, pour la réfection d'une route par exemple, le terrain d'origine est la zone (du chantier) où se déroulent les travaux. Ainsi, si des sols provenant d'une zone de travaux sont stockés et qu'ils sont réutilisés ultérieurement sur une autre zone de travaux (un autre chantier) située sur le même axe routier, il ne s'agit plus du terrain d'origine.

Dans un contexte où il y a eu transport d'une contamination hors du lieu où elle a été générée, le « terrain d'origine de la contamination », ou le « terrain à partir duquel a eu lieu l'activité à l'origine de leur

contamination » est défini comme étant le terrain d'où provient cette contamination, ou le terrain où les sols ont été contaminés à l'origine.

- (1) Par définition, les sols propres ne contiennent que des teneurs de fond naturelles (section 8.2.1.2.1) et ne doivent donc pas contenir de matières résiduelles. Les sols propres peuvent être utilisés sans restriction sur tout terrain, incluant pour la restauration d'une carrière ou d'une sablière visée par le [Règlement sur les carrières et sablières](#). S'il est établi, en utilisant la procédure décrite dans les [Lignes directrices sur l'évaluation des teneurs de fond naturelles dans les sols](#), que la teneur de fond naturelle dans le sol est supérieure au critère A, il est recommandé que ce sol soit valorisé sur le terrain d'origine ou sur des terrains adjacents ou situés à proximité, de façon à ce que les sols récepteurs, de par leur origine géologique et les teneurs naturelles qu'on est susceptible d'y trouver, soient apparentés aux sols déposés. Il est attendu que le propriétaire du terrain récepteur conserve une trace du remblayage avec des sols dont la teneur de fond naturelle est supérieure au critère A (localisation, niveau de contamination, provenance des sols importés). Advenant le cas où la teneur de fond naturelle excéderait largement le critère générique applicable selon l'usage du terrain récepteur, un avis de la Direction de santé publique sur le risque pour la santé pourrait être demandé, ainsi qu'un avis sur le risque pour l'écosystème (voir l'encadré de la section 8.2.1.2.1 du présent guide intitulé « Gestion sécuritaire des sols présentant des teneurs de fond naturelles élevées »).
- (2) Les sols destinés à être valorisés sur un terrain dont les valeurs limites applicables sont celles de l'annexe I du RPRT (ou critères B) ne doivent pas dégager d'odeurs d'hydrocarbures perceptibles. Pour les terrains dont les valeurs limites applicables sont celles de l'annexe II du RPRT (ou critères C), les odeurs d'hydrocarbures ne doivent pas nuire à l'usage du terrain ni être une nuisance pour le voisinage. En cas d'odeurs d'hydrocarbures persistantes dans les sols, une vérification devrait être effectuée afin de déterminer la présence possible d'autres substances non listées dans l'annexe 2 de ce guide et qui pourraient être en cause (p. ex., triméthylbenzène).
- (3) La valorisation de sols excavés sur leur terrain d'origine, ou sur le terrain d'origine de leur contamination, n'est pas assujettie à l'interdiction de déposer des sols plus contaminés sur des sols moins contaminés en vertu de l'article 4 du RSCTSC. Cependant, même sur le terrain d'origine, la valorisation de sols contaminés sur des sols récepteurs moins contaminés doit être utilisée avec parcimonie et de façon contrôlée, de préférence dans le secteur d'origine ou un autre secteur où la contamination est égale ou supérieure (section 6.5.1.2).
- (4) Les conditions et obligations réglementaires à respecter sont présentées à la section 6.5.1.3 de ce guide. En vertu du 3^e alinéa de l'article 4 du RSCTSC (par. 3^e, sous-par. b), seuls les projets de valorisation de sols A-B faisant l'objet d'une autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE peuvent ne pas respecter l'interdiction de déposer des sols plus contaminés sur des sols moins contaminés du 1^{er} alinéa de l'article 4 du RSCTSC.
- (5) Les conditions et obligations réglementaires à respecter sont présentées à la section 6.5.1.3 de ce guide. En vertu du 4^e alinéa (par. 2^e) de l'article 4 du RSCTSC, la valorisation de sols ≤ B importés sur des terrains destinés à l'habitation est en tout temps assujettie à l'interdiction de déposer des sols plus contaminés sur des sols moins contaminés du 1^{er} alinéa de l'article 4 de ce règlement.
- (6) Un tableau résumant les exigences du REIMR à cet effet est présenté dans l'annexe 6 de ce guide. Afin de respecter les dispositions de l'article 41 du REIMR, les sols utilisés pour les recouvrements dans un lieu d'élimination visé par ce règlement ne doivent pas contenir d'amiante en quantité égale ou supérieure à des traces (≥ 0,1 %), selon une analyse effectuée conformément aux dispositions de l'article 69.5 du RSST.
- (7) Les projets de valorisation prévoyant l'ajout de MRF doivent être autorisés en vertu de l'article 22 de la LQE et respecter le [Guide sur l'utilisation de matières résiduelles fertilisantes pour la restauration de la couverture végétale de lieux dégradés](#). La fabrication de terreau pour la couche apte à la végétation doit respecter le [Guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes](#). Il faut aussi s'assurer par des mesures de contrôle et de suivi que les contaminants présents dans les sols, avec ou sans MRF ajoutées, n'entraînent pas d'effets négatifs sur la croissance de la végétation.

- (8) Ces lieux peuvent également recevoir, pour y être éliminés, des sols qui après ségrégation contiennent 25 % ou moins de matières résiduelles en vertu de l'article 4 (par. 3°) du RESC, incluant de l'amiante (assimilé à des matières résiduelles aux fins d'application de cet article).
- (9) Les lieux d'élimination visés par le REIMR peuvent également recevoir, pour y être éliminés, des sols $\leq B$ contenant de l'amiante. En respect de l'article 41 de ce règlement, les sols contenant de l'amiante en quantité inférieure à 0,1 %, selon une analyse effectuée conformément aux dispositions de l'article 69.5 du RSST, devront être recouverts d'autres matières dès leur déchargement dans la zone de dépôt.
- (10) En raison du risque de dispersion des fibres d'amiante dans l'environnement, le traitement de sols contenant de l'amiante sur place ou dans un centre de traitement, en vue de diminuer la concentration d'autres contaminants présents, n'est généralement pas autorisé (section 6.4.3 et 6.4.4). Les sols contenant de l'amiante ne peuvent être acheminés que dans des centres de traitement qui ont été spécifiquement autorisés à recevoir de tels sols (section 6.4.4). Sinon, ils pourront être éliminés dans des lieux d'enfouissement visés par le RESC pour l'exception mentionnée à l'article 4, paragraphe 1°, sous-paragraphe c de ce règlement.
- (11) Les recouvrements de confinement à respecter sont décrits à la section 6.6.2.1 du présent guide. Dans ces recouvrements, il est possible d'utiliser, dans la couche apte à la végétation, du terreau « tout usage » provenant d'une installation autorisée, ainsi que des MRF, selon les orientations du Guide sur l'utilisation des matières résiduelles fertilisantes pour la restauration de la couverture végétale des lieux dégradés. La résultante suivant l'ajout de MRF doit toutefois être $\leq A$.

chapitre Q-2, r. 46

Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés

Loi sur la qualité de l'environnement

(chapitre Q-2, a. 31.69, 95.1, 115.27, 115.34, 118.3.5 et 124.1).

D. 15-2007; N.I. 2019-12-01.

CHAPITRE I

DISPOSITIONS GÉNÉRALES



1. Le présent règlement a pour objet la protection de l'environnement contre la pollution reliée à la manipulation de sols contaminés.

Il établit des règles sur le stockage de sols contaminés ainsi que sur l'établissement, l'exploitation et la fermeture de centres de transfert de sols contaminés.

Réserve faite de l'article 4, les sols contaminés visés au présent règlement sont ceux qui contiennent des contaminants en concentration supérieure aux valeurs limites fixées à l'annexe I. De plus, pour l'application du chapitre III, sont aussi visés les sols contenant des contaminants énumérés à l'annexe III.

D. 15-2007, a. 1; D. 796-2019, a. 1.



2. Les définitions qui suivent s'appliquent au présent règlement.

«Centre de transfert de sols contaminés»: Installation qui reçoit des sols contaminés pour y être stockés temporairement en vue de leur transfert dans un lieu de traitement autorisé en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) aux fins de permettre leur décontamination totale ou partielle.

«Ligne d'inondation de récurrence de 100 ans»: Ligne qui correspond à la limite de la crue des eaux susceptible de se produire une fois tous les 100 ans.

De plus, pour l'application du présent règlement:

- 1° sont assimilés à des cours ou plans d'eau les marais et les marécages à l'exclusion des cours d'eau à débit intermittent;
- 2° sont assimilés à des sols les sédiments extraits d'un cours ou d'un plan d'eau;
- 3° est compris dans l'agrandissement d'un lieu de stockage ou d'un centre de transfert l'augmentation de la capacité de stockage.

D. 15-2007, a. 2.



3. Les dispositions du présent règlement relatives au stockage de sols contaminés n'ont pas pour effet de se substituer à celles régissant, le cas échéant:

- 1° le traitement de sols contaminés;
- 2° l'enfouissement de sols contaminés;
- 3° l'enfouissement de matières résiduelles;
- 4° le dépôt définitif de matières dangereuses;
- 5° les aires de résidus miniers.

D. 15-2007, a. 3.



4. Il est interdit de déposer des sols contenant des contaminants en concentration égale ou inférieure aux valeurs limites fixées par l'annexe I, ou d'en permettre le dépôt, sur ou dans des sols dont la concentration de contaminants est inférieure à celle contenue dans les sols déposés.

Il est également interdit de déposer de tels sols ou d'en permettre le dépôt sur ou dans des terrains destinés à l'habitation.

L'interdiction prévue au premier alinéa n'est pas applicable lorsque les sols sont déposés :

- 1° sur ou dans leur terrain d'origine;
- 2° sur ou dans le terrain à partir duquel a eu lieu l'activité à l'origine de leur contamination;
- 3° sur ou dans des terrains autres que ceux visés au paragraphe 1 ou 2 et qu'ils sont utilisés :
 - a) pour le réaménagement et la restauration d'une carrière conformément au Règlement sur les carrières et sablières ([chapitre Q-2, r. 7.1](#));
 - b) à des fins de valorisation dans le cadre d'un projet où le dépôt est autorisé par le ministre en vertu des dispositions de la sous-section 1 de la section II du chapitre IV du titre I de la Loi sur la qualité de l'environnement ([chapitre Q-2](#)).

L'interdiction prévue au deuxième alinéa n'est pas applicable lorsque les sols sont déposés :

- 1° sur ou dans des terrains visés au paragraphe 1 ou 2 du troisième alinéa;
- 2° sur ou dans des terrains autres que ceux visés au paragraphe 1 et qu'ils sont utilisés comme matériaux de remblayage dans le cadre de travaux de réhabilitation de terrains faits conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement ([chapitre Q-2](#)), et si leur concentration de contaminants est égale ou inférieure à celle contenue dans les sols où ils sont déposés.

D. 15-2007, a. 4; D. 237-2019, a. 1; D. 796-2019, a. 2.



4.1. Lorsqu'un dépôt de sols est effectué en contravention avec l'article 4, le propriétaire, le locataire ou tout autre responsable du terrain où les sols ont été déposés est tenu de prendre les mesures nécessaires pour qu'ils soient déposés sur ou dans un terrain visé :

- 1° soit par le troisième ou le quatrième alinéa de ce même article, dans la mesure où les exigences qui y sont prévues sont respectées;
- 2° soit par une autorisation, une déclaration de conformité, une exemption ou par la Loi sur la qualité de l'environnement ([chapitre Q-2](#)) ou les règlements pris pour son application.

D. 796-2019, a. 2.



5. Sauf si un traitement autorisé le requiert, il est interdit, à quelque moment que ce soit, de mélanger des sols contaminés avec des sols propres ou avec des sols ou des matériaux dont la différence de contamination aurait pour effet d'en modifier le niveau de contamination et de permettre d'en disposer d'une façon moins contraignante ou de rendre plus difficile la décontamination des sols par le mélange de sols de contamination ou de structure différente.

D. 15-2007, a. 5.



RÈGLEMENT CONCERNANT LA TRAÇABILITÉ DES SOLS CONTAMINÉS EXCAVÉS

Le [Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés](#) entrera en vigueur le **1^{er} novembre 2021**. Il prévoit le recours obligatoire au **système gouvernemental de traçabilité Traces Québec** pour les mouvements de sols contaminés excavés au Québec. Son application permettra de resserrer la gestion des sols, de mieux l'encadrer et de faire respecter l'encadrement légal et réglementaire en la matière.

Le Règlement en bref

Chapitre I – Dispositions générales

Le Règlement vise à limiter et à contrôler la contamination causée ou susceptible d'être causée par des sols contaminés excavés, au moyen d'un système gouvernemental de traçabilité assurant le suivi des sols. Il s'applique aux sols qui contiennent des contaminants provenant d'une activité humaine, peu importe la valeur de concentration de ces derniers, du terrain d'origine jusqu'au lieu récepteur final.

Chapitre II – Traçabilité des sols contaminés excavés

Tous les intervenants visés par le Règlement doivent utiliser le système gouvernemental Traces Québec. Le suivi des sols s'effectue par le biais d'un bordereau de suivi électronique, du terrain d'origine jusqu'au lieu récepteur final. Pour chaque transport de sol, le bordereau de suivi est rempli par chacun des intervenants visés par le Règlement. Lorsque les sols sont déchargés dans un lieu récepteur temporaire (ex. : un centre de traitement), leur suivi se poursuit jusqu'au lieu récepteur final. Le responsable du lieu récepteur temporaire crée donc un second bordereau de suivi électronique qui assurera la traçabilité des sols jusqu'au lieu final. Un suivi en temps réel du transport pour tous travaux d'excavation de plus de 200 tonnes métriques de sols est également prévu. À la fin des travaux, une attestation doit être fournie pour s'assurer que tous les sols excavés ont fait l'objet d'un bordereau de suivi.

Le Règlement tient compte de plusieurs particularités telles que les transports par bateau et par train, les projets linéaires, les déversements accidentels et les découvertes fortuites.

Chapitre III – Sanctions

Tous les intervenants impliqués dans la gestion de sols contaminés peuvent être sanctionnés, qu'il s'agisse du propriétaire des sols, de la personne qui remplit le bordereau de suivi, du transporteur ou du propriétaire du lieu récepteur. Les sanctions administratives pécuniaires prévues varient de 2 500 \$ à 10 000 \$ pour les personnes morales, et les sanctions pénales varient de 7 500 \$ à 6 M\$.

Chapitre IV – Disposition finale

À la fin de l'été 2021, le système gouvernemental Traces Québec pourra être utilisé de façon volontaire jusqu'à l'entrée en vigueur du Règlement prévue le 1^{er} novembre 2021. L'application réglementaire s'effectuera ensuite de manière progressive afin de tenir compte de certaines situations particulières, d'assurer l'adhésion des différents intervenants et de faciliter la gestion du changement.

- À compter du 1^{er} novembre 2021, le Règlement s'appliquera uniquement aux travaux qui débiteront à partir de cette date et pour lesquels une excavation de 5 000 tonnes métriques et plus est prévue. Sont exclus les travaux qui comportent un transport par bateau ou par train, les travaux requis dans le cas d'un déversement accidentel ou à la suite d'une découverte fortuite et les sols sortant des lieux récepteurs temporaires.
- À compter du 1^{er} janvier 2022, le Règlement s'appliquera à tous les nouveaux travaux pour lesquels 1 000 tonnes métriques et plus doivent être excavées et à ceux déjà entamés pour lesquels il reste 1 000 tonnes métriques et plus à excaver. Ces travaux sont uniquement assujettis s'ils ne sont pas visés par

un contrat, si l'appel d'offres pour la réalisation des travaux a été publié après l'édiction du Règlement et si, en l'absence d'un appel d'offres, des contrats ont été signés après l'édiction du Règlement. Sont également visés tous les sols contaminés qui quittent un centre de traitement de sols contaminés, un centre de transfert ou un lieu de stockage.

- Les transporteurs auront accès au système gouvernemental de traçabilité à compter du 1^{er} janvier 2022 et pourront recevoir une formation et un accompagnement adapté à leurs besoins. Ils devront obligatoirement y avoir recours à compter du 1^{er} janvier 2023.
- À compter du 1^{er} janvier 2023, le Règlement s'appliquera à tous les transports de sols contaminés excavés, peu importe la date à laquelle les travaux d'excavation ont commencé, la date de publication de l'appel d'offres ou la date de signature du contrat.

Phases de mise en œuvre du Règlement

PHASE 1 1^{er} novembre 2021

≥ 5 000 t : utilisation obligatoire du système gouvernemental Traces Québec pour tous les travaux d'excavation de sols contaminés débutant à compter du 1^{er} novembre 2021

Autres cas : le système gouvernemental Traces Québec ou tout autre système existant* peut être utilisé de façon volontaire.

PHASE 2 1^{er} janvier 2022

≥ 1 000 t : utilisation obligatoire du système gouvernemental Traces Québec pour :

- les travaux d'excavation débutant à compter du 1^{er} janvier 2022;
- les travaux ayant débuté avant le 1^{er} janvier 2022 et pour lesquels il reste ≥ 1 000 t à excaver.

Notez que ces cas ne sont pas visés si un appel d'offres a été lancé avant l'édiction du Règlement et si, en l'absence d'un appel d'offres, un contrat a été signé avant l'édiction du Règlement.

Autres cas : le système gouvernemental Traces Québec ou tout autre système existant* peut être utilisé de façon volontaire.

PHASE 3 1^{er} janvier 2023

Utilisation obligatoire du système gouvernemental Traces Québec pour tous les travaux d'excavation de sols contaminés

* Les exigences de ce système doivent idéalement répondre à celles figurant dans les **Bonnes pratiques en matière de traçabilité des sols contaminés excavés** mais elles sont fixées par le propriétaire des sols (appel d'offres ou offre de services).

Traces Québec

Le Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés oblige le recours au système gouvernemental de traçabilité Traces Québec pour les mouvements de sols contaminés excavés au Québec.

Ce nouvel outil de contrôle aidera le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) à **mieux encadrer la gestion des sols contaminés et à contrer leur disposition illégale**, qui est dommageable pour l'environnement et pour l'industrie de la gestion des sols contaminés.

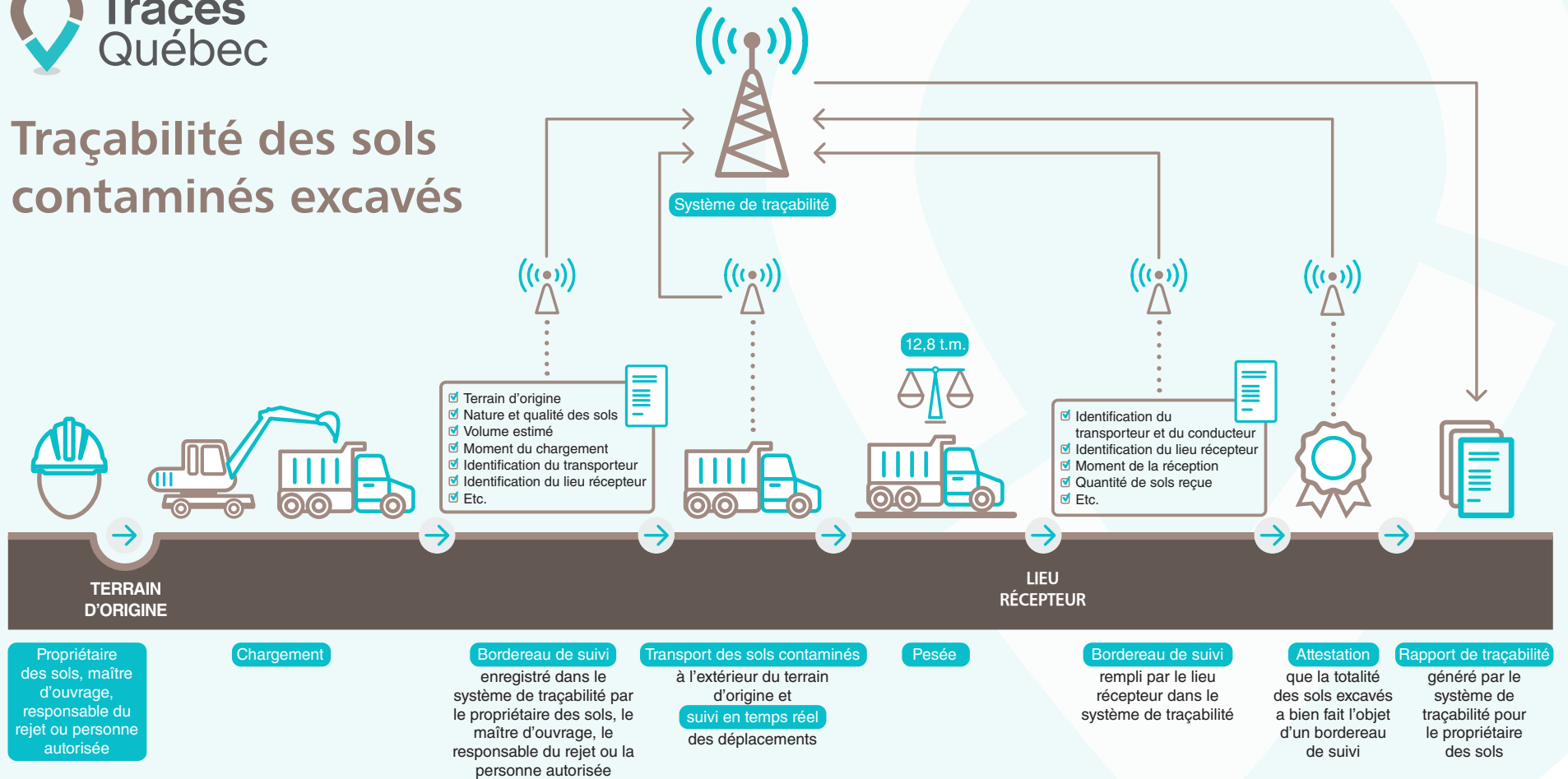
Le MELCC a confié le développement et la gestion du système gouvernemental Traces Québec à Attestra, un organisme à but non lucratif indépendant. Celui-ci pourra accompagner les intervenants lors de leur inscription dans le système de traçabilité. Il prendra également en charge la formation ainsi que le soutien aux utilisateurs.

Voici un **résumé des étapes de la traçabilité des sols contaminés**, de leur terrain d'origine jusqu'au lieu récepteur final :

- Le propriétaire des sols contaminés ou la personne autorisée par ce dernier :
 - procède à son inscription dans Traces Québec et crée un projet pour assurer la traçabilité des sols contaminés excavés à l'extérieur du terrain d'origine;
 - sélectionne dans le système un lieu récepteur, auprès duquel il aura préalablement vérifié que le type de sols figure parmi ceux pouvant être déchargés dans ce lieu récepteur;
 - remplit, par l'intermédiaire de Traces Québec, les bordereaux de suivi de tous les sols excavés associés au projet en indiquant l'ensemble des renseignements relatifs à la nature des sols transportés, au transporteur et au lieu récepteur.

- Le transporteur confirme le chargement des sols contaminés à l'aide du système de traçabilité. Il les transporte par la suite à l'extérieur du terrain d'origine vers le lieu récepteur choisi. Lors de son déplacement vers le lieu récepteur, une application mobile installée sur un téléphone intelligent lui permet de transmettre en tout temps ses données de localisation (à l'aide d'un GPS) au système de traçabilité.
- L'exploitant du lieu récepteur remplit, par l'intermédiaire de Traces Québec, le bordereau de suivi et y inscrit notamment le tonnage et l'heure d'arrivée des sols contaminés.
- Lorsque tous les intervenants responsables d'inscrire leurs renseignements dans le bordereau de suivi ont enregistré leur information, le bordereau est considéré comme complet.
- Une fois le dernier transport effectué, une personne habilitée à cette fin atteste que tous les sols contaminés excavés dans le cadre du projet ont fait l'objet d'un bordereau de suivi enregistré dans Traces Québec. Après que cette attestation a été délivrée, le propriétaire des sols ferme le projet.
- Le système de traçabilité génère un rapport de traçabilité, lequel pourra être utilisé par le propriétaire des sols contaminés ou par le MELCC.

Traçabilité des sols contaminés excavés





740, rue Galt Ouest, 2^e étage
Sherbrooke (Québec) J1H 1Z3
Tél. 819-566-8855
Télec. 819-566-0224

fnx-innov.com

HYDRO-QUÉBEC

**Caractérisation des sols pour l'addition
du 3^e transformateur, d'une section
d'artère et d'une batterie de condensateur
Poste Magnan
Rawdon, Québec**

**P-MAGN-
1995-01**



INSPEC-SOL

**ENV-11
DOC-41**



HYDRO-QUÉBEC

**Caractérisation des sols pour l'addition
du 3^e transformateur, d'une section
d'artère et d'une batterie de condensateur
Poste Magnan
Rawdon, Québec**

Octobre 1995

Hydro-Québec
Centre de documentation
855, rue Ste-Catherine Est, 18^e
Montréal (Québec) H2L 4P5

~~Centre de Documentation~~
~~Dir. Environnement et Santé~~

INSPEC-SOL ENVIRONNEMENT INC.

4600 Côte Vertu, Suite 200, Montréal, Qué. H4S 1C7 TEL. 333-5152 FAX 333-4674



Référence no 680-E-3565

Montréal, le 10 octobre 1995

Hydro-Québec
Groupe Équipement
Direction Projets
Service Lignes de répartition Ouest
Division Environnement
500, rue Sherbrooke Ouest
5^e étage
Montréal (Québec)
H3A 3C6

À l'attention de Monsieur François Gauthier, B.Sc., géologue

Objet : Caractérisation des sols pour l'addition
du 3^e transformateur, d'une section
d'artère et d'une batterie de condensateur
Poste Magnan
Rawdon, Québec

Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous transmettre notre rapport découlant des travaux de caractérisation environnementale des sols effectués sur le site mentionné en rubrique.

Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de vous servir et espérons que ce document rencontrera vos attentes.

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

INSPEC-SOL ENVIRONNEMENT INC.

Raymond Morel, géologue, M.B.A.

RM/jc

pj.

En 8 exemplaires

Affilié à/Associated with Inspec-Sol Inc., Montréal, Québec (514) 333-5151
Inspec-Sol (Québec) Inc., St-Romuald, Québec (418) 839-0041
Inspec-Sol (Ont.) Ltd., Kingston, Ontario (613) 389-9812
Desi-Tech Inc., Montréal, Québec (514) 333-5161
Consultants Dury Inc., Montréal, Québec (514) 333-5142



1.0 INTRODUCTION

Les services techniques d'Inspec-Sol Environnement inc. (ISE) ont été retenus par la Division Environnement du Service Lignes de répartition Ouest, Hydro-Québec, pour effectuer la caractérisation des sols pour l'addition du 3^e transformateur, d'une section d'artère et d'une batterie de condensateur au poste Magnan situé à Rawdon, Québec. Ce poste est actuellement en opération.

Les travaux suivants ont été effectués :

- réaliser des tranchées de reconnaissance et prélever des échantillons de sol dans les matériaux de remblai et dans le terrain naturel sous-jacent;
- soumettre des échantillons choisis à des analyses chimiques afin d'y quantifier la concentration des huiles et graisses minérales (HGM) et des biphényles polychlorés (BPC);
- évaluer la qualité des sols en fonction des résultats des analyses chimiques obtenus et des critères indicatifs de la contamination des sols de la «Politique de réhabilitation des terrains contaminés» (1988, rév. 1994) du ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) du Québec.

Le présent rapport fait état des travaux réalisés au chantier et en laboratoire et présente des commentaires relatifs à la qualité environnementale des sols selon les critères indicatifs du MEF.



2.0 MÉTHODE DE RECONNAISSANCE

2.1 *Travaux de chantier*

Les travaux sur le terrain ont consisté en l'exécution de six (6) tranchées de reconnaissance, de 1,4 m à 1,5 m de profondeur chacune, effectuées à l'aide d'une mini rétroexcavatrice. La position des tranchées de reconnaissance a été déterminée sur le site par le personnel d'ISE en collaboration avec le représentant d'Hydro-Québec. Ces tranchées de reconnaissance ont été réalisées aux emplacements montrés au plan no 680-E-3565-1 de l'annexe I.

Dans les tranchées de reconnaissance (TR-1 à TR-6), la prise d'échantillons des sols s'est effectuée par palier de 0,5 m compte tenu de l'épaisseur et de la nature des sols rencontrés. Au total, dix-huit (18) échantillons ont été prélevés dans l'ensemble des tranchées, soit trois (3) échantillons par tranchée à des profondeurs de 0 à 0,5 m, de 0,5 à 1,0 m et de 1,0 à 1,5 m (ou 1,4 m).

Le prélèvement de chacun des échantillons a été réalisé à l'aide de truelles dédiées en acier inoxydable. Les échantillons ont été mis dans un pot en verre avec couvercle de plastique vissé et conservés au frais (4 °C environ) jusqu'à leur transport au laboratoire.

Tous les travaux de sondage et d'échantillonnage des sols ont été réalisés le 18 août 1995, sous la supervision constante d'un membre de notre personnel technique.



2.2 Analyses chimiques en laboratoire

Au total, douze (12) échantillons de sols ont été analysés pour les HGM et six (6) l'ont été pour les BPC (arochlores 1242, 1248, 1254 et 1260). Le choix des échantillons à analyser a été effectué par le représentant d'Hydro-Québec.

Toutes les analyses chimiques ont été réalisées par le laboratoire Novamann (Québec) inc. Les échantillons inutilisés pour fins d'analyse chimique seront conservés pour une période de 45 jours à partir de la date de prélèvement, après quoi ils seront détruits à moins d'avis contraire de la part du client.

3.0 DESCRIPTION SOMMAIRE DES SOLS

En surface, se trouve une couche de pierre concassée d'environ 0,3 m d'épaisseur, suivie de sable fin à moyen avec un peu de gravier, compact à dense, brun, passant de sec en surface à saturé à partir d'une profondeur de 1 m et contenant moins de 1 % de cailloux.

Aucune évidence visuelle ou olfactive de contamination n'a été notée dans les six (6) tranchées de reconnaissance. Des infiltrations d'eau ont été observées uniquement dans la tranchée TR-1 entre 1,0 et 1,5 m de profondeur. Il est à noter cependant que le niveau d'eau dans le sol peut varier selon les saisons et les conditions climatiques et il peut donc se retrouver à des profondeurs différentes à d'autres périodes de l'année.



4.0 RÉSULTATS DES ANALYSES CHIMIQUES

4.1 Critères d'interprétation

Tous les résultats des analyses chimiques des échantillons de sols ont été interprétés selon la grille des critères indicatifs contenue dans le «Guide standard de caractérisation des terrains contaminés» 1988, rév. 1994, (MEF). Cette grille comporte trois critères indicatifs «A», «B» et «C» qui déterminent trois plages d'intervention. Le MEF insiste sur le fait que ces critères ne sont élaborés qu'à titre indicatif et qu'ils ne peuvent être en aucun cas être considérés comme des normes.

Dans le cas d'un terrain destiné à un usage commercial ou industriel, le critère indicatif «C» est généralement considéré le seuil à partir duquel des travaux de restauration sont requis. Dans le cas où les sols d'excavation doivent être disposés hors d'un site, le critère indicatif «A» est considéré le seuil à partir duquel des restrictions peuvent être imposées.

4.2 Analyses chimiques des sols et interprétation

Le résumé des résultats des analyses chimiques et la classification des sols selon les critères indicatifs du MEF sont présentés aux tableaux nos 1 (HGM) et 2 (BPC) des pages suivantes pour tous les échantillons de sols analysés.

TABLEAU No 1 **RÉSULTATS D'ANALYSES CHIMIQUES DES ÉCHANTILLONS DE SOL**

HUILES et GRAISSES MINÉRALES (HGM)

	" A "	" B "	" C "	TR-1 VRE-1-1 0-0,5m	TR-1 VRE-1-2 0,5-1,0m	TR-2 VRE-2-1 0-0,5m	TR-2 VRE-2-2 0,5-1,0m	TR-3 VRE-3-1 0-0,5m	TR-3 VRE-3-2 0,5-1,0m
HUILES et GRAISSES MINÉRALES	100	1000	5000	ND	ND	ND	ND	ND	ND

	" A "	" B "	" C "	TR-4 VRE-4-1 0-0,5m	TR-4 VRE-4-2 0,5-1,0m	TR-5 VRE-5-1 0-0,5m	TR-5 VRE-5-2 0,5-1,0m	TR-6 VRE-6-1 0-0,5m	TR-6 VRE-6-2 0,5-1,0m
HUILES et GRAISSES MINÉRALES	100	1000	5000	ND	ND	ND	ND	ND	ND

1) "A", "B" et "C" sont les critères indicatifs proposés par le MEF dans la " Politique de réhabilitation des terrains contaminés" publiée en 1988 et révisée en 1994

2) Toutes les valeurs sont exprimées en mg/kg (ppm)

3) N.D.: non détecté

4) N.A.: non analysé

5) En cas de non concordance entre les valeurs du tableau ci-haut et les valeurs correspondantes contenues aux certificats d'analyses joints en annexe, les valeurs indiquées aux certificats ont préséance.



INSPEC-SOL

TABLEAU No 2 **RÉSULTATS D'ANALYSES CHIMIQUES DES ÉCHANTILLONS DE SOL**

B P C

	"A"	"B"	"C"	TR-1 VRE-1-1 0-0,5m	TR-2 VRE-2-1 0-0,5m	TR-3 VRE-3-1 0-0,5m	TR-4 VRE-4-1 0-0,5m	TR-5 VRE-5-1 0-0,5m	TR-6 VRE-6-1 0-0,5m
AROCHLOR 1242	-	--	--	ND	ND	ND	ND	ND	ND
AROCHLOR 1248	-	--	--	ND	ND	ND	ND	ND	ND
AROCHLOR 1254	-	--	--	ND	ND	ND	ND	ND	ND
AROCHLOR 1260	-	--	--	ND	ND	ND	ND	ND	ND
BPC TOTAUX	0.1	1	10	ND	ND	ND	ND	ND	ND

1) "A", "B" et "C" sont les critères indicatifs proposés par le MEF dans la " Politique de réhabilitation des terrains contaminés" publiée en 1988 et révisée en 1994

2) Toutes les valeurs sont exprimées en mg/kg (ppm)

3) N.D.: non détecté

4) N.A.: non analysé

5) En cas de non concordance entre les valeurs du tableau ci-haut et les valeurs correspondantes contenues aux certificats d'analyses joints en annexe, les valeurs indiquées aux certificats ont préséance.



INSPEC-SOL



Selon les résultats des analyses chimiques, les concentrations en HGM et en BPC sont les suivantes :

- HGM : les concentrations sont inférieures au critère indicatif «A» dans les 12 échantillons;
- BPC : les concentrations sont inférieures au critère indicatif «A» dans les 6 échantillons.

Les certificats des analyses chimiques réalisées sur les échantillons de sols, prélevés dans le cadre de cette étude, sont présentés à l'annexe II.

5.0 CONCLUSION

Inspeco-Sol Environnement inc. a effectué la caractérisation des sols pour l'addition du 3^e transformateur, d'une section d'artère et d'une batterie de condensateur au poste Magnan qui est actuellement en opération. Des échantillons de sols ont été prélevés sur le site et soumis à différentes analyses chimiques.

Selon les résultats des analyses chimiques, les concentrations des HGM et des BPC sont toutes inférieures au critère indicatif «A» dans tous les échantillons de sols analysés.

Selon ces résultats et les critères indicatifs du MEF, les sols à l'emplacement des sondages sont considérés acceptables pour des fins commerciales ou industrielles, car aucun sol classé supérieur au critère indicatif «C» n'a été trouvé. De plus, aucune restriction ne s'applique pour la disposition hors-site de ces sols car aucun sol classé supérieur à «A» n'a été trouvé.



6.0 LIMITATIONS DE L'ÉTUDE

L'interprétation des résultats des analyses présentées dans ce rapport et les conclusions qui en découlent, sont basées sur les données recueillies lors des travaux réalisés dans le cadre de cette étude. Elles réfèrent également aux normes, politiques et règlements environnementaux en vigueur au moment de l'étude et applicables au site étudié.

Les niveaux de contamination décrits dans ce rapport doivent être considérés valides seulement à la période où les échantillonnages ont été réalisés, puisque ces niveaux peuvent varier suite à des activités humaines entreprises subséquemment sur le site étudié ou sur des sites adjacents.

Nous espérons que ce rapport sera à votre entière satisfaction. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour de plus amples renseignements.

Préparé par : Raymond Morel, géologue, M.B.A.

Révisé par : Guy Châteauneuf, chimiste, M.Sc.
Directeur

INSPEC-SOL ENVIRONNEMENT INC.

RM/jc

p.j.
En 8 exemplaires

A N N E X E I

Plan de localisation

ANNEXE II

Certificats d'analyses chimiques



INSPEC-SOL

**Critères indicatifs de contamination selon la
Politique de réhabilitation des terrains contaminés
(1988, rév. 1994) du ministère de l'Environnement
et de la Faune (MEF) du Québec**

La grille comporte, pour chacun des substrats, trois valeurs-seuils, déterminant trois plages d'intervention.

Valeur A : Il s'agit de bruit de fond en ce qui concerne les contaminants se retrouvant de façon naturelle dans le milieu (métaux, huiles et graisses, etc.) et de la limite de détection en ce qui concerne des produits chimiques organiques.

Plage A-B : Le sol ou l'eau souterraine sont faiblement contaminés. À ce niveau de contamination, l'eau souterraine répond aux normes et critères de qualité. Il est cependant opportun de s'interroger sur les sources possibles de contamination et, spécialement dans le cas de la nappe phréatique, de vérifier s'il y a toujours apport de nouveaux contaminants (ce qui peut conduire à une intervention au niveau des sols, spécialement si l'eau de la nappe phréatique est utilisée comme source d'eau potable).

Habituellement, à ce niveau de contamination, il n'y aura pas de travaux de décontamination d'entrepris.

Valeur B : Il s'agit du seuil à partir duquel des analyses approfondies sont nécessaires.

Plage B-C : Le sol ou l'eau souterraine sont contaminés. À ce niveau, la contamination de l'eau souterraine dépasse les normes de qualité propres à la consommation humaine en ce qui concerne les métaux lourds, les pesticides, les composés phénoliques, plusieurs composés organiques et certains polluants minéraux. L'eau souterraine ne peut plus être utilisée comme source d'eau potable.

Bien que contaminé, un sol ne fera pas automatiquement l'objet de travaux de décontamination, à moins que l'impact des contaminants sur la nappe phréatique ne nécessite de tels travaux.

Il peut cependant y avoir restriction d'usages pour des sols contaminés à ce niveau. Ainsi des travaux de restauration pourront être nécessaires avant d'utiliser ce sol à des fins agricoles, résidentielles ou récréatives. D'autres usages (industriel, commercial, etc.) pourront cependant être envisagés sans qu'il soit nécessaire de procéder à la décontamination.

Valeur C : Il s'agit du seuil à partir duquel il peut y avoir nécessité d'une action correctrice dans un bref délai.

Plage C : Le sol ou l'eau souterraine sont contaminés. L'eau souterraine n'est plus potable. Les concentrations en métaux lourds et phénols dépassent les critères de rejet à l'égout pluvial. On peut parler d'une eau sérieusement contaminée dont il faudra suivre l'évolution à défaut de procéder à sa décontamination.

Tous les usages y seront restreints, il faudra procéder à une étude approfondie et selon toute probabilité à des travaux de restauration avant de procéder à une réhabilitation.

Il est primordial de mentionner que les critères n'ont été élaborés qu'à titre indicatif et ne sauraient, en aucun temps, être considérés comme des normes; ils ne sont pas, à priori, des objectifs de décontamination.

INSPEC-SOL ENVIRONNEMENT INC.
4600 COTE VERTU
SUITE 200
Ville St-Laurent, PQ
Canada H4S 1C7

Date du rapport: 95/08/31
Rapport: NM-27294

Attention: Raymond Morel

Votre # du projet: 680-E-3565

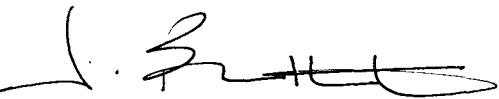
CERTIFICAT D'ANALYSE

DE DOSSIER NOVAMANN: 9503632, Reçu: 95/08/18, 16:35

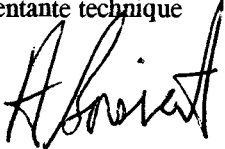
Matrice: SOL, Nombre d'échantillons reçus: 12

<u>Analyses</u>	<u>Quantité</u>	<u>Date de l' extraction</u>	<u>Date d'analyse</u>	<u>Méthode d'analyse</u>	<u>Ref. de la méthode</u>
HUILES ET GRAISSES MINERALES	12	95/08/24	95/08/25	Soxhlet, silice; FTIR	SM5520 CEF
BPC	6	95/08/23	95/08/23	GC/ECD	EPA 8080

NOVAMANN (QUÉBEC) INC.



TERESA BATTISTA, B.Sc.
Représentante technique



ANDRÉ BOISVERT, M. Ch. Appl., chimiste
Directeur inorganique

TB/lb
p.j.



CLAUDE R. DUPRESSOIR, Ph.D., chimiste
Directeur organique



DATE DU RAPPORT: 25/08/95

 # PROJET: 680-E-3565
 # DE DOSSIER NOVAMANN: 9503632

RÉSULTATS D'ANALYSES CHIMIQUES POUR LES ÉCHANTILLONS DE SOL

ID Novamann					109671	109672	109673	109674	
Paramètre	Unités	A	B	C	VRE 1-1 0,0-0,5M	VRE 1-2 0,5-1,0M	VRE 2-1 0,0-0,5M	VRE 2-2 0,5-1,0M	LD
% Humidité					6	13	5	7	
Huiles et graisses minérales	mg/kg	100	1000	5000	ND	ND	ND	ND	100

ND = Non Détecté

LD = Limite de détection

A,B,C = Selon l'Annexe 3 de "Guide des méthodes de conservation et d'analyses des échantillons d'eau et de sol" intitulé "Grille des critères indicatifs de la contamination des sols et de l'eau souterraine". ENVIRODOQ EN900080.

RÉSULTATS D'ANALYSES CHIMIQUES POUR LES ÉCHANTILLONS DE SOL

ID Novamann					109675	109676	109677	109678	
Paramètre	Unités	A	B	C	VRE 3-1 0,0-0,5M	VRE 3-2 0,5-1,0M	VRE 4-1 0,0-0,5M	VRE 4-2 0,5-1,0M	LD
% Humidité					5	9	5	7	
Huiles et graisses minérales	mg/kg	100	1000	5000	ND	ND	ND	ND	100

ND = Non Détecté

LD = Limite de détection

A,B,C = Selon l'Annexe 3 de "Guide des méthodes de conservation et d'analyses des échantillons d'eau et de sol" intitulé "Grille des critères indicatifs de la contamination des sols et de l'eau souterraine". ENVIRODOQ EN900080.

Anna Petruccio
 ANNA PETRUCCIO, B.Sc., chimiste



DATE DU RAPPORT: 25/08/95

PROJET: 680-E-3565
DE DOSSIER NOVAMANN: 9503632

RÉSULTATS D'ANALYSES CHIMIQUES POUR LES ÉCHANTILLONS DE SOL

ID Novamann					109678	109679	109680	109681	
Paramètre	Unites	A	B	C	VRE 4-2 0,5-1,0M DUP	VRE 5-1 0,0-0,5M	VRE 5-2 0,5-1,0M	VRE 6-1 0,0-0,5M	LD
% Humidité					7	3	3	5	
Huiles et graisses minérales	mg/kg	100	1000	5000	ND	ND	ND	ND	100

ND = Non Détecté

LD = Limite de détection

A,B,C = Selon l'Annexe 3 de "Guide des méthodes de conservation et d'analyses des échantillons d'eau et de sol" intitulé "Grille des critères indicatifs de la contamination des sols et de l'eau souterraine". ENVIRODOQ EN900080.

RÉSULTATS D'ANALYSES CHIMIQUES POUR LES ÉCHANTILLONS DE SOL

ID Novamann					109682			
Paramètre	Unites	A	B	C	VRE 6-2 0,5-1,0M	SPIKE %REC	BLANC	LD
% Humidité					5			
Huiles et graisses minérales	mg/kg	100	1000	5000	ND	98	ND	100

ND = Non Détecté

LD = Limite de détection

A,B,C = Selon l'Annexe 3 de "Guide des méthodes de conservation et d'analyses des échantillons d'eau et de sol" intitulé "Grille des critères indicatifs de la contamination des sols et de l'eau souterraine". ENVIRODOQ EN900080.

Veuillez noter que les résultats ci-dessus n'ont pas été corrigés pour la récupération des échantillons de contrôle de qualité.

Anna Petruccio

ANNA PETRUCCIO, B.Sc., chimiste



DATE DU RAPPORT: 24/08/95

PROJET: 680-E-3565
DE DOSSIER NOVAMANN: 9503632

BPC DANS LES ECHANTILLONS DE SOL
(mg/kg)

ID Novamann				109671	109673	109675	109677	109679	109681			
Paramètre	A	B	C	VRE 1-1 0,0-0,5M	VRE 2-1 0,0-0,5M	VRE 3-1 0,0-0,5M	VRE 4-1 0,0-0,5M	VRE 5-1 0,0-0,5M	VRE 6-1 0,0-0,5M	SPIKE %REC	BLANC	LD
% Humidité				6	5	5	5	3	5			
Arochlor 1242	-	-	-	ND	ND	ND	ND	ND	ND	71	ND	0.1
Arochlor 1248	-	-	-	ND	ND	ND	ND	ND	ND	N/A	ND	0.1
Arochlor 1254	-	-	-	ND	ND	ND	ND	ND	ND	N/A	ND	0.1
Arochlor 1260	-	-	-	ND	ND	ND	ND	ND	ND	76	ND	0.1
BPC Totale	0.1	1	10	ND	ND	ND	ND	ND	ND	N/A	ND	N/A

ND = Non Détecté

N/A = Non Applicable

LD = Limite de détection

A,B,C = Selon l'Annexe 3 de "Guide des méthodes de conservation et d'analyses des échantillons d'eau et de sol" intitulé "Grille des critères indicatifs de la contamination des sols et de l'eau souterraine". ENVIRODOQ EN900080.

- Ce composé ne fait pas parti de la politique de caractérisation des terrains contaminés.

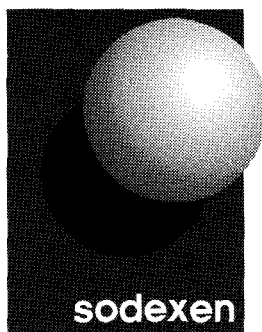
Veuillez noter que les résultats ci-dessus n'ont pas été corrigés pour la récupération des échantillons de contrôle de qualité (spike) ni par les valeurs du blanc de laboratoire.

Spike(%)=Récupération dans un échantillon fortifié du laboratoire.

Limites de contrôle (%) = 70-110

LORENA DIBENEDETTO, B.Sc., chimiste





LA SOCIÉTÉ D'EXPERTISE EN ENVIRONNEMENT

P-MAGN-
1989-01

ENV-11
DOC-42

RAPPORT

Hydro-Québec
Centre de documentation
855, rue Ste-Catherine Est, 18^e
Montréal (Québec) H2L 4P5

à

HYDRO-QUÉBEC
Région Laurentides

pour

Poste: Magnan
Localité: Rawdon
Secteur: Lanaudière

Notre référence: 014B-13-89-1
Votre référence: LS-050807

Préparé par:

SODEXEN INC.

Hélène Deschamps
Hélène Deschamps
Ingénieure de projets
Services techniques

Vérifié par:

Pierre-Yves Croteau
Pierre-Yves Croteau, ing.
Directeur adjoint
Services techniques

D-009

Décembre 1989

~~Centre de Documentation~~
~~Dir. Environnement et Sécurité~~

TABLE DES MATIÈRES

		<u>PAGE</u>
1,0	<u>INTRODUCTION</u>	1
2,0	<u>DESCRIPTION DU SITE ET HISTORIQUE ENVIRONNEMENTAL</u>	2

1,0

INTRODUCTION

Sodexen Inc. fut mandatée par Hydro-Québec, région Laurentides, pour réaliser une caractérisation préliminaire des sols de 46 postes situés dans les secteurs Lanaudière, Basses-Laurentides, Hautes-Laurentides, Hull-Gatineau et Mille-Iles.

Ce rapport concerne le poste Magnan (120 Kv) situé à Rawdon (secteur Lanaudière).

2,0

DESCRIPTION DU SITE ET HISTORIQUE ENVIRONNEMENTAL

Ce poste a été érigé en 1987 et les transformateurs furent installés en 1988.

Chaque appareil a un système de récupération et est entouré d'un muret de protection.

Le sol est entièrement recouvert de pierres concassées et aucune tache ou trace de contamination n'est visible.

La visite a été effectuée le 27 octobre 1989 en compagnie de Michel Bérubé.

Aucune photo~~s~~ aérienne~~s~~ concernant le poste n'était disponible.



A1 Point d'intervention

T Matériel d'intervention

Électrique

 Équipement électrique non protégé

 Équipement électrique protégé

Civil

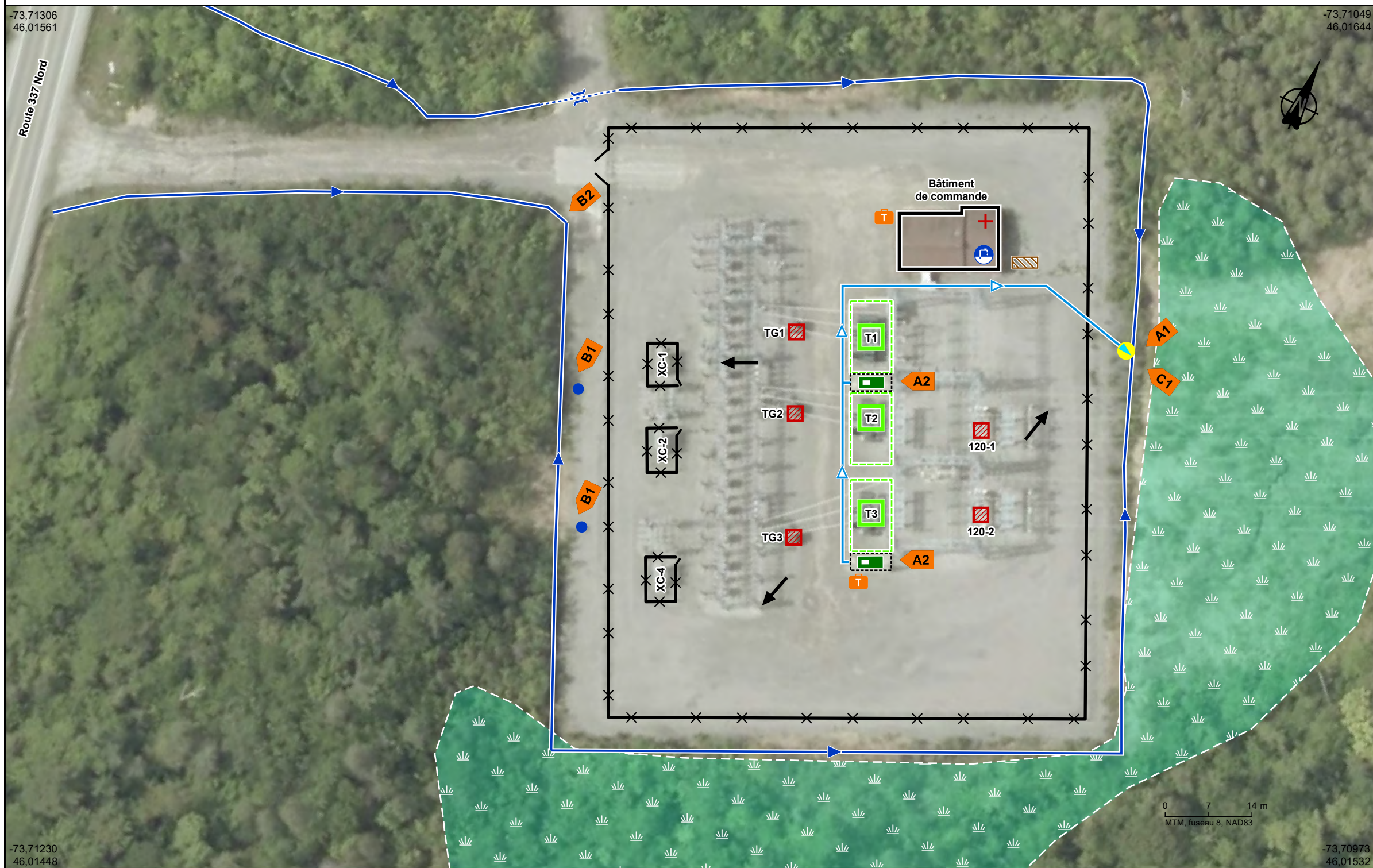
	Séparateur eau-huile
	Bassin de récupération
	Regard
	Ponceau
	Fossé ou ruisseau
	Conduite souterraine
	Sens d'écoulement – Fossé ou ruisseau
	Sens d'écoulement – Conduite souterraine
	Sortie de drain souterrain (séparateur eau-huile)

	Puits d'eau
	Fosse septique
	Extincteur
	Pente
	Clôture
	Bâtiment

Éléments sensibles

 Milieu humide

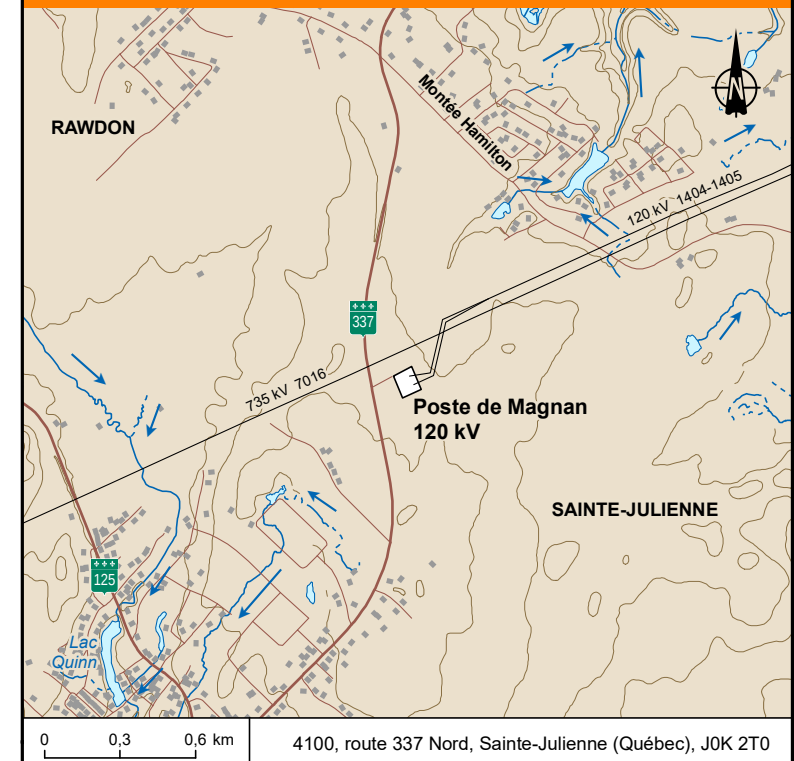
Préliminaire



Poste de Magnan

Plan d'intervention en cas de déversement accidentel

Révision : 2003-09-25



INTERVENTIONS

- Assurer votre sécurité avant d'intervenir
- Contrôler et confiner le déversement le plus près de la source
- Protéger les caniveaux, regards, drains ou puits d'accès
- Réaliser les interventions en tenant compte de la source et de la progression du contaminant

A. Si le déversement provient des transformateurs

- A1** ▶ Confiner le déversement à la sortie du drain
- A2** ▶ Récupérer l'huile après le déversement

B. Si le déversement provient des transformateurs-malt (TG)

- B1** Protéger les puits d'accès
- B2** Confiner le déversement à cet endroit

C. Si le déversement provient des disjoncteurs

C1 Confiner le déversement à la sortie du drain